

Université Djilali Liabès-Sidi Bel Abbès  
Faculté des lettres, des langues et des arts  
Département de langue française



**THESE DE DOCTORAT L.M.D**

**3<sup>ème</sup> CYCLE**

Discipline : Sciences du langage

**Préparée par**

Abdelkader ABED

***ANALYSE DES DIFFICULTÉS LIÉES A LA PRATIQUE D'ÉCRITURE.  
CAS DES ÉTUDIANTS DE 2<sup>ème</sup> ANNÉE LICENCE DE FRANÇAIS DE  
L'UNIVERSITÉ DE MASCARA***

**Directeur de thèse**

Dr. Belabbas MISSOURI (Université de Sidi Bel Abbès)

**Membres du Jury**

- Dr. BENHADDOU Kheira (Présidente)- Univ. Djilali Liabès- Sidi Bel Abbès
- Dr. MAZOT Aouda (Examinatrice)- Univ. Mustapha Stambouli- Mascara
- Dr. DIAF Fredj (Examineur)- Univ. Mustapha Stambouli- Mascara
- Dr. ATMANE Yahia Abdeldjebar (Examineur) Univ. Djilali Liabès- Sidi Bel Abbès
- Dr. MISSOURI Belabbas (Rapporteur) Univ. Djilali Liabès- Sidi Bel Abbès

**2021-2022**



## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce modeste travail et particulièrement :

- Monsieur MISSOURI Belabbas, directeur de thèse, pour sa disposition, sa patience, son accompagnement et son encouragement dans l'accomplissement de cette thèse.
- Monsieur BENBRAHIM Hamida, pour ces conseils et notamment pour les cours précieux de traitement informatique de textes qu'il nous a dispensés au cours de cette formation doctorale.
- Les membres du jury de soutenance qui ont accepté d'évaluer notre travail.
- Monsieur HACHMAOUI Mohamed (enseignant au département de français à l'université de Mascara) pour sa disposition et son aide dans cette approche..
- Les enseignantes Madame MAZOT Aouda et Madame BOUHARIR Fadhéla (Université de Mascara, département de français,) pour leur aide dans la réalisation de cette étude.
- Les apprenants de la 2<sup>ème</sup> année master de langue française, promotion 2015-2016 (Université de Mascara) pour leur participation dans ce travail.

## **DEDICACE**

Je dédie le présent travail :

- A mes chers parents Abderrahim et Oum-El Djilali,
- A ma chère femme,
- A mes enfants Zakaria, Mériam, Fatima et Hafsa,
- A mes frères et sœurs et leurs petites familles.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE .....	1
PARTIE PREMIERE : CADRE THEORIQUE .....	21
CHAPITRE PREMIER : BREF HISTORIQUE DES FONDEMENTS THEORIQUES LINGUISTIQUES .....	23
I – De l’Antiquité aux Lumières .....	24
II – Le XIXe siècle et Saussure .....	26
III – La linguistique au XXe siècle .....	36
CHAPITRE DEUXIEME : PRAGMATIQUE ET ARGUMENTATION .....	65
I – Brefs aperçu sur les théories de l’argumentation .....	66
II – La théorie des actes de langage .....	73
III – La théorie de l’argumentation dans la langue (TALD) .....	81
CHAPITRE TROISIEME : L’ENONCIATION .....	104
I – L’énonciation .....	105
II – Les embrayeurs .....	108
III – Deux attitudes énonciatives : discours et récit .....	125
IV – Opposition « dictum » « modus » .....	130
V – La modalité .....	133
VI – Les modalités logiques .....	143
VII – Les modalités affectives et appréciatives .....	149
VIII – Polyphonie et prise en charge énonciative .....	153
CHAPITRE QUATRIEME : LA LINGUISTIQUE TEXTUELLE .....	171
I – Situation et description de la linguistique textuelle .....	172
II – Le texte dans la linguistique textuelle : définition et évolution .....	178
III – Notions fondamentales de la linguistique textuelle .....	183
IV – La proposition-énoncé .....	190
V – <i>Les types de liage des unités textuelles de base</i> .....	196
VI – La théorie des structures séquentielles d’Adam .....	217
VII – Les textes dans leur structuration séquentielle et non séquentielle .....	259

<b>PARTIE DEUXIEME : ANALYSE DES PRODUCTIONS ECRITES.....</b>	<b>267</b>
<b>CHAPITRE CINQUIEME : ELEMENTS EXPLICATIFS LIES A LA METHODE ET LA DEFINITION DES PLANS D'ANALYSE .....</b>	<b>269</b>
<b>I - Segmentation des propositions .....</b>	<b>271</b>
<b>II - Les trois plans d'analyse .....</b>	<b>279</b>
<b>CHAPITRE SIXIEME : ANALYSE DE LA PREMIERE PRODUCTION ECRITE .....</b>	<b>284</b>
<b>I – Le texte de la première production écrite .....</b>	<b>285</b>
<b>II – Le plan sémantico-référentiel .....</b>	<b>286</b>
<b>III – Résultats de l'analyse sémantico-référentielle .....</b>	<b>291</b>
<b>IV – Le plan argumentatif et structurel .....</b>	<b>293</b>
<b>V – Résultats de l'analyse argumentative et structurelle .....</b>	<b>313</b>
<b>VI – Le plan énonciatif .....</b>	<b>316</b>
<b>VII – Résultats de l'analyse énonciative .....</b>	<b>327</b>
<b>VIII – Synthèse de l'analyse de cette production .....</b>	<b>329</b>
<b>CHAPITRE SEPTIEME : ANALYSE DE LA DEUXIEME PRODUCTION ECRITE .....</b>	<b>333</b>
<b>I – Le texte de la deuxième production écrite .....</b>	<b>335</b>
<b>II – Le plan sémantico-référentiel .....</b>	<b>336</b>
<b>III – Résultats de l'analyse sémantico-référentielle .....</b>	<b>344</b>
<b>IV – Le plan argumentatif et structurel .....</b>	<b>345</b>
<b>V – Résultats de l'analyse argumentative et structurelle .....</b>	<b>356</b>
<b>VI – Le plan énonciatif .....</b>	<b>358</b>
<b>VII – Résultats de l'analyse énonciative .....</b>	<b>366</b>
<b>VIII – Synthèse de l'analyse de cette production .....</b>	<b>367</b>
<b>CHAPITRE HUITIEME : ANALYSE DE LA TROISIEME PRODUCTION ECRITE .....</b>	<b>370</b>
<b>I – Le texte de la troisième production écrite .....</b>	<b>371</b>
<b>II – Le plan sémantico-référentiel .....</b>	<b>374</b>
<b>III – Résultats de l'analyse sémantico-référentielle .....</b>	<b>388</b>
<b>IV – Le plan argumentatif et structurel .....</b>	<b>390</b>
<b>V – Résultats de l'analyse argumentative et structurelle .....</b>	<b>407</b>
<b>VI – Le plan énonciatif .....</b>	<b>410</b>
<b>VII – Résultats de l'analyse énonciative .....</b>	<b>416</b>
<b>VIII – Synthèse de l'analyse de cette production .....</b>	<b>417</b>
<b>IX – Bilan .....</b>	<b>421</b>

<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>437</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>445</b>
<b>ANNEXE(S).....</b>	<b>458</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>483</b>





# **INTRODUCTION GENERALE**

Le passé de la présence du français en Algérie remonte à la période coloniale. Les troupes françaises débarquent dans ce pays en 1832, suite à l'évènement de « l'éventail » et depuis, l'Algérie devient une colonie française jusqu'à son indépendance en 1962. 132 ans n'ont pas été sans conséquences sur le peuple algérien (linguistiques, culturelles, économiques...). Dans cette longue période, le français est imposé comme langue officielle dans l'administration algérienne, quant aux institutions, cela ne s'est pas opéré tout de suite, mais plus tard, et d'une manière progressive. En réaction, les populations autochtones s'opposent à l'enseignement du français, celles-ci étant attachées à leur culture arabo-musulmane refusent de fréquenter les écoles coloniales, et ce, dit-on, entre 1883 et 1922. Mais comme cette langue offrait l'opportunité d'accès à certains postes de l'administration, on a fini plus tard par l'accepter. Notons que dans cette période, le français avait le statut de langue première dans les écoles coloniales et toutes les matières étaient dispensées dans cette langue.

Au lendemain de l'indépendance, l'arabe est proclamé comme langue officielle et nationale, et cette décision des autorités vient en réponse à un désir légitime de rompre avec le colonisateur d'une part, et de réhabiliter l'identité arabo-musulmane longtemps bafouée d'autre part. De plus, l'arabe comme étant la langue du Coran et de l'islam, est censé être un facteur de cohésion sociale et d'unité nationale. Les mesures linguistiques prises dans ce sens qui s'ensuivent donc ont pour but l'arabisation des diverses strates de la société, et cela aboutit à la promulgation de la loi de 1991 sur la généralisation de l'usage de cette langue dans les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, et ce pour différents domaines de la communication, la gestion administrative, financière, technique et artistique.

Mais, force est de constater que ni la langue maternelle des locuteurs algériens est la langue arabe, ni leurs communication et échanges quotidiens ne se font dans cette langue. Sa fonction se voit limitée donc à des domaines officiels, tels que l'éducation, la justice, la politique, la religion.

Dans la réalité sociale, les échanges des citoyens algériens se font au moyen de l'arabe algérien (*daridja*), celui-ci est l'outil de communication quotidien d'un grand nombre de locuteurs. Cependant, ce parler ne bénéficie d'aucun statut institutionnel : c'est une langue orale et populaire qui se transmet de génération en génération et qui contribue à conserver une certaine tradition populaire.

A côté de l'arabe algérien, il y a le *tamazigh*, terme qui désigne la langue berbère et ses variantes. Le berbère, langue maternelle d'une minorité de la population algérienne, est limitée généralement à la communauté berbérophone et demeure la langue de communication intra-groupe. Elle est reconnue langue nationale à côté de la langue arabe depuis 2002, et bénéficie d'un enseignement, surtout dans les zones de forte concentration berbérophone.

Malgré la politique d'arabisation engagée par les autorités, et le statut de langue étrangère conféré au français suite à l'ordonnance de 1976, il est toujours présent dans le quotidien des algériens. Ainsi, dans l'enseignement supérieur, cette langue est privilégiée comme langue d'enseignement dans les filières scientifiques et techniques, seul l'enseignement des sciences humaines et sociales est dispensé en langue arabe. Quant au secteur industriel et économique, un grand nombre d'administrations fonctionnent toujours en français, en matière de communication. Dans le domaine des médias, plusieurs journaux sont écrits en français et trouvent toujours un lectorat fidèle ; différentes radios et chaînes de tv réservent dans leurs programmes des diffusions en français. Aussi, cette langue se maintient dans les pratiques langagières quotidiennes des locuteurs algériens, sauf que son usage diffère d'un milieu social à un autre : ceci se manifeste par le recours à l'alternance codique, dans certains milieux, les échanges sont dominés par le français. Un autre aspect de l'ancrage de cette langue est sa présence dans l'environnement des algériens : les panneaux et enseignes publicitaires sont généralement inscrits en cette langue.

Quant au système éducatif algérien, il est régi jusqu'à l'année 2003 par la fameuse ordonnance d'avril 1976, donnant naissance à l'école fondamentale, qui se voit entrer en vigueur dès 1980. L'article le plus important de cette ordonnance et qui rompt avec le système qui existe déjà stipule incontestablement la généralisation de la langue arabe dans toutes les matières d'enseignement. Soulignons que, avant 1976, l'enseignement était bilingue ; et plusieurs disciplines, telles que les maths, les sciences, la physique étaient enseignées en français.

Une nouvelle étape commence donc dès 1980 avec l'enseignement obligatoire en langue arabe, seule langue nationale et officielle, le français, quant à lui, se trouve relégué au rang de langue étrangère, toutefois il garde une place privilégiée par rapport aux autres langues (l'anglais, l'espagnol, l'allemand...), et cela est dû, dit-on, à son enracinement social pour des raisons historiques. Ainsi l'enseignement du français est

reporté à la 4<sup>ème</sup> année primaire et celui de l'anglais est introduit en 9<sup>ème</sup> année (3<sup>ème</sup> année moyen). Quant à l'enseignement secondaire, la généralisation de la langue arabe est rapidement adoptée. En ce qui concerne le supérieur, il gardait et garde toujours le français comme langue d'enseignement, surtout dans les disciplines scientifiques et techniques.

La refonte et la restructuration du système scolaire dans ses programmes et ses contenus ont lieu depuis l'année 2004/2005. L'enseignement des langues étrangères bénéficie d'une place particulière. Ainsi le volume horaire du français se voit augmenter dans tous les cycles d'enseignement, et désormais programmé dès la 3<sup>ème</sup> année primaire. Mais est-ce que cela signifie que nos apprenants se retrouvent mieux depuis la réforme en matière d'apprentissage de cette langue ? Le constat est toujours malheureusement négatif.

L'enseignement de l'écrit qui s'étend sur les trois cycles (primaire, moyen, secondaire) revêt un caractère important. Cet enseignement vise à doter les apprenants de compétences linguistiques et communicationnelles. Les contenus des programmes scolaires depuis la réforme (2004) qui adoptent l'approche par compétence convergent vers la lecture/production de textes relevant de situations de la vie quotidienne. Ainsi les projets sont conçus selon la dite typologie de textes (narratif, explicatif...) et les genres de textes (le faits divers, le reportage...et les affiches prescriptives, telles que les notices, les dépliants...). De plus, les compétences en question devraient permettre à ces apprenants de faire face à l'épreuve écrite de français dans le cadre de l'examen décisif ( le baccalauréat) qui marque la fin de cursus scolaire dont dépend le passage à l'université.

L'université se voit aussi amenée à refondre ses programmes dans le cadre de la réforme, et avec l'introduction du système LMD depuis 2005-2006, le volume horaire de l'apprentissage du français augmente sensiblement : une licence de français se prépare avant en 4 ans alors que dans le système LMD se fait en 3 ans ; d'autre part, le souci d'améliorer les compétences des étudiants en langue vu le profil de sorti insatisfaisant en fin de licence.

Pour ce qui est des programmes universitaires, il paraît bien que l'accent est mis sur le thème de la typologie des textes : c'est ce que révélerait une étude de trois référentiels mis en œuvre en 2005-2006 dans de grandes universités d'Algérie, à savoir Annaba, Bejaia et Oran. Ainsi on peut trouver en unités didactiques les intitulés

« l'injonctif », « l'explicatif », « le narratif », « l'argumentatif », ou encore « Apprentissage des techniques de l'écrit, l'étude des différents types de textes mis à la portée des étudiants : le narratif, descriptif, argumentatif, prescriptif ». D'autres intitulés cependant ciblent l'unité des genres de textes tels que la fiche de lecture, l'exposé, le commentaire de texte, mais catégorisés avec les techniques d'expression des manuels publiés à l'université d'Oran<sup>1</sup> depuis 2007, appuient également cette orientation : « Le texte explicatif », « Le texte argumentatif », « Le texte injonctif ».

Si le passage au supérieur entraîne généralement plusieurs ruptures à la fois et s'accompagne, comme le dit Coulon, d'importants changements dans les rapports qu'entretient l'étudiant avec des « modalités fortement présentes dans tout apprentissage : d'une part avec le temps, d'autre part avec l'espace, [...] mais également par rapport aux règles et aux savoirs »<sup>2</sup>, que dira-t-on d'un contexte tel que celui de l'Algérie ? Outre ce genre de ruptures, il y a effectivement la rupture linguistique et cognitive : les étudiants passent d'un enseignement dispensé en arabe à un enseignement dispensé en français. A vrai dire, l'apprenant une fois arrivé à l'université fera face à un ensemble de facteurs divers qui, conjugués, permettent sa réussite. Pour Maurice<sup>3</sup>, la maîtrise de la langue d'enseignement et d'étude, une motivation forte allant de pair avec un projet clairement défini, des méthodes de travail adaptées, un investissement de temps suffisant consacré à l'étude, une perception juste du contexte académique et des attentes des professeurs sont facteurs conjugués de réussite. A cela s'ajoute la question importante des profils d'entrée des apprenants à l'université : le volume horaire consacré au français dans les cycles scolaires (primaire, moyen, secondaire) ne répond pas à ce que prévoient les programmes, complexes notons-le ; la disparité des niveaux en cette langue des apprenants selon les régions et les milieux sociaux ; l'affectation aux départements de français ne demande pas vraiment une note très satisfaisante au baccalauréat. Imaginons donc les conditions dans lesquelles se retrouvent les étudiants dès leur accès aux études universitaires, et ce qu'ils éprouveront

---

<sup>1</sup> Publications sous la direction de F. Safari, Professeur à l'université d'Oran, avec l'appui du Service de coopération de l'Ambassade de France, Office des publications universitaires.

<sup>2</sup> Coulon, A. (2005), *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Economica., Paris, p.4.

<sup>3</sup> Maurice, D. (2001), « Réussir la première année à l'université. La transition secondaire-Université : le projet Boussol ». *Revue française de pédagogie*, n°136, p. 78.

par la suite durant cette formation, et notamment ceux qui sont orientés pour préparer une licence en langue française.

Dans l'enseignement/apprentissage des langues, l'écrit est une activité à laquelle sont soumis les apprenants, et qui revêt une dimension très importante dans leur formation. L'apprenant, bien entendu, est amené à exprimer ses pensées, ses sentiments, ses positions en vue de les communiquer à d'autres. C'est pourquoi, la didactique des langues s'attelle à installer une compétence de communication à l'écrit chez les apprenants de langues, celle-ci définie par Bouchar<sup>4</sup> comme « une capacité à produire des discours écrits bien formés y compris dans leur organisation matérielle, appropriés à des situations particulières diversifiées. ». Mais, il n'est pas à croire que la production écrite est une tâche simple, au contraire son enseignement/apprentissage s'avère complexe dans la mesure où cette pratique implique non seulement des savoirs mais aussi des savoir-faire.

En effet, selon Albert<sup>5</sup>, la compétence de la production écrite fait appel à cinq types de compétences (composantes) intervenant à des degrés divers :

- Une compétence linguistique : maîtrise lexicale et des règles morpho-syntaxiques ;
- Une compétence référentielle relative aux connaissances des domaines d'expérience et des objets du monde ;
- Une compétence socio-culturelle, qui consiste dans la connaissance et appropriation des règles sociales et des normes d'interaction ainsi que la connaissance de l'histoire culturelle ;
- Une compétence cognitive qui permet la mise en œuvre des processus de constitution du savoir et ceux d'acquisition/apprentissage de la langue ;
- Une compétence discursive (ou pragmatique) : il s'agit ici de la capacité à produire un texte correspondant à une situation de communication écrite.

Dans l'activité d'écriture, il ne s'agit pas seulement de manipuler un ensemble de savoirs d'ordres lexical, grammatical, orthographique..., les chercheurs parlent d'une série d'opérations mentales mises en œuvre, processus qui s'enclenche

---

<sup>4</sup> Bouchar, cité par Pouliot, M. (1993), « Discours explicatif écrit en milieu universitaire », *Le français dans le monde*, numéro spécial, fév-mars, p.120.

<sup>5</sup> Voir Albert, M.-C. (1998), « Evaluer les production écrites des apprenants », *Le français dans le monde*, n°299, pp. 60-61.

automatiquement une fois le scripteur produit un texte. Concernant ces opérations nécessaires à l'élaboration d'un texte, il existe plusieurs modèles de production, dont celui de Hayes et Flower (1980), qui a été le plus fréquemment retenu. Ainsi les différentes étapes distinguées de planification (rassemblement des idées), de mise en texte (écriture, brouillon), et de révision (relecture, correction) ont été suivies par de nombreux pédagogues.

Dans la première étape de processus d'écriture, à savoir la planification (ou préécriture), le scripteur définit les premiers éléments, tels que la définition de la tâche, la problématique à traiter, la prise en compte de la situation de communication, donner une caractérisation à son texte. Il s'y agit aussi d'invoquer ses connaissances en lien avec le sujet, ce qui implique à faire appel à sa mémoire à long terme pour le tri des informations nécessaires. Cela lui permettra d'établir un plan qui le servira dans l'étape suivante de la mise en texte.

Dans la deuxième étape : la mise en texte (ou l'écriture), le scripteur rédige des phrases et des paragraphes en vue d'un texte cohérent à partir des éléments réunis et organisés dans l'étape précédente. Dans cette phase qui présuppose du scripteur de tenir compte de plusieurs aspects, tels que son objectif, ses lecteurs, il fait appel à ses ressources lexicale et syntaxique, discursive, etc. Bref, ce sont les composantes de la compétence de communication écrite dont il était question plus haut, qui y sont mobilisées.

La troisième étape, la révision (ou la post-écriture), permet au scripteur de se corriger. Cette correction peut toucher différents aspects du texte (orthographe, idées, sens des phrases...). C'est une étape donc d'évaluation et d'amélioration de son texte. C'est un moment aussi qui permet de vérifier si l'étape de textualisation répond à celle de la planification. Comme le montre donc le modèle de Hayes et Flower, la tâche cognitive qui attend le scripteur pour la réalisation de son texte est complexe : la production écrite de texte requiert la gestion d'un nombre important d'opération et la nécessité d'intervenir à différents niveaux de traitement. Et c'est valable pour la production aussi bien en langue première (L1) qu'en langue étrangère (L2), car le même processus de production se retrouvera dans les deux langues.

Toutefois, le processus d'écriture en langue étrangère présente des difficultés supplémentaires : difficultés d'ordres linguistique, socio-culturel, mais aussi celles de la mise en œuvre dans L2 des compétences de rédaction acquises en L1. Il ne s'agit pas,

affirme-t-on, d'un transfert pur et simple de ces compétences disponibles dans la L1, mais de recombinaison de ces dernières une fois l'apprenant est confronté à écrire en langue étrangère. Ainsi le processus d'écriture devient plus lent, la rédaction plus laborieuse, la surcharge de la mémoire de travail mène à une fragmentation de la tâche, ce qui donne enfin un texte court qui ne répond que partiellement à ce que pourrait être la visée de communication du scripteur. C'est pourquoi, les ressources lexicales et syntaxiques, les ressources discursives en conformité avec les principes rhétoriques de L2, dont disposent l'apprenant sont importantes pour la mise en œuvre convenable de ces compétences.

Comme il a été noté plus haut, la tâche d'écriture n'est pas une tâche simple, tout un ensemble de compétences à solliciter, et d'opérations mentales et leur gestion à effectuer par le scripteur pour la production d'un texte écrit. L'étape de textualisation aboutira au produit final texte, celui-ci doit aussi répondre à deux critères qui ont plus qu'à l'oral une importance particulière, un certain nombre de principes et de règles assurant son intelligibilité et sa lisibilité. Intelligibilité qui consiste dans le caractère d'accessibilité du message dans un champ général de significations à un lecteur : sélection des informations intéressantes pour le lecteur, référence à la situation d'échange, mise en forme rhétorique, etc. Quant à la lisibilité, elle se réalise par le respect des conventions d'écriture au niveau de l'organisation générale du texte et à celui de la langue : les problèmes de ruptures thématiques par exemple, d'ordres lexical, orthographique (surtout grammatical) risquent bien d'affecter le texte dans sa lisibilité. C'est en observant cette double contrainte fonctionnelle, respect des normes, respect des règles d'écriture par le scripteur que la communication soit pleinement réalisée.

Le texte n'est pas une articulation aléatoire de phrases, mais comme le signifie le terme *tissu* dont il est dérivé, il est fait d'un entrecroisement de fils multiples, ce qui représente la complexité de cet objet. Cette trame ou cette unité d'organisation repose sur deux grands principes de cohérence, de cohésion, veillant sur la continuité textuelle, auxquels s'ajoute celui de la progression thématique, qui fait que l'une information en appelle une autre pour faire évoluer le texte. Et dans cet ensemble organisé que se situe son unité sémantique et son pouvoir de réaliser une intention de communication.

Aussi, le texte écrit est reconnu dans un cadre d'organisation, c'est-à-dire quand on écrit, on écrit selon des formes relativement stables, celles-ci permettent une catégorisation du type d'écriture en question. On dit habituellement qu'il s'agit d'un



texte argumentatif, narratif, explicatif..., ce qui est appelé communément les types de textes. Notons que le concept de typologies des textes est remis en cause par la linguistique textuelle (J.-M. Adam) dans laquelle s'inscrit notre travail : la composition des textes est de nature hétérogène.

De plus, les types « trop globaux »<sup>6</sup> qui tiennent compte du seul côté de la structure formelle sont inscrits dans une notion plus large, celle des genres de discours. Ceux-ci sont un cadre, ou un espace dans lequel s'effectue l'échange social entre les locuteurs (scripteurs) du point de vue linguistique. Par conséquent, pour son intelligibilité, ce *répertoire discursif* (ou ces formes de la langue) doit être connu, partagé par les locuteurs, et définit une acquisition de compétences langagières différentes pour chaque individu. Ainsi dans le discours de la presse par exemple, on distingue les genres : le reportage, l'éditorial, l'enquête, la critique de film...Soulignons à ce propos que les genres dans le domaine de l'écrit sont plus stabilisés en comparaison avec celui de l'oral caractérisé par plus de variabilité.

En outre le projet d'écriture ne se limite pas dans l'écriture de phrases correctes, ceci doit se situer dans un cadre discursif et textuel qui répond aux usages rhétoriques relatifs à une langue et à une culture donnée. A ce sujet, les mauvaises interprétations qui peuvent apparaître peuvent être nombreuses. Si telles sont des caractéristiques de la production des textes écrits, celles-ci sont le produit de tant d'années de lien entre linguistique et textes car les tentatives d'approche ayant pour objet le texte ne sont pas récentes.

L'histoire du rapport qu'entretiennent linguistique et textes est ancienne, mais se contentait aux textes littéraires. Pendant longtemps, et particulièrement dans l'enseignement, une relation privilégiée liait la grammaire occidentale aux œuvres littéraires (poèmes, pièces de théâtre, romans...) : l'étude de la langue se limitait à celles des bons écrivains. Et ce n'est qu'avec la naissance et le développement de la linguistique moderne au début du XXème siècle qu'est contestée la prédominance du littéraire sur les productions de l'ensemble des locuteurs. Il n'y a pas de doute qu'une approche linguistique est utile à la compréhension des textes littéraires. Ce type d'approche est connu sous le nom de stylistique au XIXème siècle. Cette appréhension traditionnelle qu'est la stylistique qui remonte au début du XIXème siècle, a régné en

---

<sup>6</sup> Qualification de J.-M. Adam dans le principe de la remise en question du concept de typologies des textes.

Europe jusqu'au structuralisme des années 1960, et elle est dominante encore dans l'enseignement car elle est très ancrée dans la culture.

Il est à distinguer deux tendances de la stylistique. La première, scolaire, est étudiée en France dès le collège ; elle a pour objet l'étude des procédés par lesquels on parvient à créer un certain effet sur son lecteur. Dans cette stylistique, il s'agit de partir de faits localisés, étudiés isolément, et le texte est considéré comme une somme d'effets de style. Parmi ces procédés, les traités de stylistique traditionnels catégorisaient : les métaphores, les exclamations, l'antéposition de l'adjectif...auxquels on tentait de leur faire correspondre des catégories d'effets de sens. Cette tendance s'inscrit dans le prolongement de la rhétorique antique, art qui cherchait les moyens verbaux les mieux appropriés pour atteindre un certain objectif. Le second courant, issu directement de l'esthétique romantique, voyait dans l'œuvre littéraire l'expression de la conscience d'un sujet individuel (l'écrivain). Etudier une œuvre revient donc à retrouver, à travers sa totalité, la vision du monde qui le fonde. Cette conception de la stylistique, dont l'une des figures est Marcel Proust, revêt encore de nos jours un caractère prestigieux étant donné qu'elle est consubstantielle à l'esthétique romantique. Toutefois, cette orientation de la stylistique ne s'intéresse pas essentiellement à la langue, son objet véritable est non le discours littéraire, mais la conscience de l'écrivain, qui n'est pas une catégorie verbale, mais psychique.

Les deux courants en question définissent la relation entre linguistique et littérature jusqu'aux années 60. Nous n'allons pas aborder ici la question posée à cette époque sur le rôle de la linguistique dans l'étude des textes littéraires, car il faudrait se demander en premier si ces dites études relèvent-elles vraiment d'une linguistique structurale, entendue comme science des langues, dont l'objet est d'aborder des faits de langues comme la syntaxe, la morphologie. L'appréhension des textes semble régie jusqu'à cette époque des années 60 par l'« histoire littéraire » qui considère le contexte de la création des œuvres, hormis la poétique, conçue comme science de la poésie qui, dit-on, a bénéficié d'une approche distinctement linguistique, surtout grâce aux travaux de Jakobson, les autres domaines littéraires ne sont pas abordés d'une manière « immanente », telle qu'il l'entend le structuralisme.

Le tournant remarquable qui s'est opéré à partir des années 70 fait que la linguistique structurale est supplantée par les courants générativistes, et puis par les théories de l'énonciation, liées aux courants pragmatiques, et les linguistiques du texte

(en fait l'action de ces théories se fait sentir dès les années 60). Avec les courants pragmatiques, et notamment les théories de l'énonciation, un grand pas est réalisé par la linguistique pour l'appréhension des textes. Pour cette nouvelle configuration des sciences du langage, l'approche des textes va au-delà des phénomènes morpho-syntaxiques, elle s'intéresse désormais à une dimension supérieure, « discursive », cette fois, qui y considère le type d'activité verbale. Ainsi on passe d'une linguistique de la phrase à une linguistique du discours. Aussi, avec ce nouveau déplacement de l'objet de la linguistique, l'opposition consacrée auparavant par l'esthétique romantique entre textes littéraires, la chasse gardée des approches traditionnelles, et textes non-littéraires est remise en cause ; avec une discipline comme l'analyse du discours, il ne sera pas question de cette distinction, n'importe quel type de d'énoncé en sera objet d'étude : toutes les formes d'activité verbale y sont considérées. Ainsi en comparaison avec d'autres travaux linguistiques, ceux centrés sur le texte est un domaine d'investigation récent.

Etant devenu objet de la linguistique, le texte n'en demeure pas moins aux carrefours de plusieurs disciplines en sciences du langage, telles que la grammaire de texte, l'analyse du discours, la linguistique textuelle. Il semble bien que les travaux linguistiques qui s'intéressent au texte commencent par la grammaire de texte dans les années 60-70 (T.A van Dijk, W. Kummer, R. Harweg...). Les grammairiens du texte émettent l'hypothèse de concevoir la production du texte à l'image de la production de la phrase, ils adoptent ainsi le modèle de la grammaire générative de la phrase de Chomsky, et définissent des mécanismes abstraits et des règles qui permettent la création des structures profondes et la manifestation des structures de surface. Parmi les concepts principaux de cette approche, il y a celui de « compétence textuelle », « performance textuelle », « cohérence textuelle »...Mais ce qui est reproché à cette conception est que le texte ne peut être abordé avec les mêmes outils que la phrase. Parallèlement, un autre courant s'ébauche et se développe en France se fonde sur les travaux de chercheurs tels que M. Bakhtine, R. Jakobson et E. Benveniste : le domaine de l'énonciation devient un objet de recherche à part entière (D. Maingueneau, A. Culioli, C. Kerbrat-Orecchioni...). En s'intéressant au discours, notamment dans un contexte de communication particulier, les recherches portant sur l'énonciation se montrent d'une grande importance pour l'approche du texte de sorte que les limites entre le discours et le texte deviennent très floues. Il est à rappeler aussi l'émergence de

plusieurs théories partielles du texte de la psychologie cognitive dans les années 70-80. Bref, à travers des séries de variations, à travers une sorte de prisme, la spécificité des approches linguistiques du texte se laisse appréhender, et après plus de trois décennies de travaux dans ce domaine, une théorisation du texte voit le jour, notamment avec le linguiste français, Jean-Michel Adam, à partir des années 90, représentant notoire de la linguistique textuelle dans le domaine francophone.

La linguistique textuelle est une discipline des sciences du langage qui se propose de théoriser et de décrire différents *réseaux d'organisations*<sup>7</sup> qui interagissent au sein du texte, dont le pouvoir commence dès la dimension de la phrase ou de la proposition et s'étend jusqu'au niveau d'organisation supérieur et maximal qu'est le texte. D'un côté, il est question de diverses dépendances s'établissant au niveau de segments textuels courts. Cette étude interphrastique ou inter-propositionnelle repose sur les marques de cohésion. Plusieurs terminologies caractérisent le débat théorique à ce niveau : *micro-organisation* ou *organisation microstructurelle* pour Fayol 1985, Petiot 2002 ; *transphrastique* selon Stafi 1990 ; *macro-syntaxe* d'après Berrondonner et Reicheler-Béguelin 1989 ; *cohérence locale* selon van Dijk 1996 ; *connexions interphrastiques* pour Maingueneau 1991 ; *micro-liage* selon Adam 2001...D'un autre côté, les *réseaux de solidarités* qui interviennent au niveau des empan textuels long. On parle ici d'*organisation macrostructurelle* (Fayol 1980, Petiot 2002), de *compétence textuelle* (van Dijk 1973), Maingueneau 1991), de *compétence globale* (van Dijk 1996), de *microliage compositionnel et configurationnel du texte* (Adam 2001). A ce niveau, différents domaines peuvent s'impliquer : énonciatif, référentiel, informationnel, configurationnel...Pour ces divers plans, objet de recherches importantes depuis les années 70, on peut citer les anaphores et les chaînes de référence (domaine référentiel), la progression thématique (domaine informationnel), etc.

Pour la linguistique textuelle de J.-M. Adam qui fonde notre analyse textuelle, et dont les ouvrages datent de 1990, elle étudie les strates (ou ce que appelait Adam plans d'organisation textuelle (1990)) de l'unité textuelle. Ces plans d'organisation cèdent la place aux cinq types de liages des propositions (1999) (proposition : unité textuelle de base chez Adam) ou opérations de micro-liage. Ces types de liages régissent la

---

<sup>7</sup> D'autres appellations existent : B. Combettes (1992) parle de niveau d'organisation, M. Charolles (1988a) de plan d'organisation...

composition d'autres unités de niveau supérieur qui sont les périodes (unités non typés), ou les séquences, celles-ci renvoient à la théorie des (proto)types. Les types de séquences définies par ce linguiste sont au nombre de cinq : narrative, descriptive, argumentative, explicative et dialogale. Et pour atteindre le niveau plus complexe du texte, deux macroliaisons complémentaires sont nécessaires à l'organisation de celui-ci : les liaisons compositionnelles, dimension dont fait partie la structuration des séquences, et les liaisons configurationnelles.

La linguistique textuelle est une discipline jeune<sup>8</sup>, encore en construction. Les outils et les documents dont elle dispose intéressent bien le domaine de la didactique. Son intégration, dit-on, dans le champ de la didactique du FLES est récente et partielle. Dans les années 1980, la situation était telle, que les praticiens de classe, manquaient de matériel didactique pour faire face aux problèmes de textualisation en production écrite. Pour Reichler-Béguelin (1980)<sup>9</sup>, la remédiation pédagogique aux problèmes d'expression écrite liés non à la structure lexico-syntaxique de la phrase, mais aux contraintes syntagmatiques plus larges régissant la structuration des textes, ou aux contraintes pragmatiques découlant des particularités de la situation d'écriture, posait de nombreux obstacles aux étudiants, et cela était dû entre autres à la pauvreté du matériel didactique disponible. Il fallait imputer cette situation à la prédominance encore très générale de la grammaire de la phrase dans la tradition pédagogique du français. Depuis, comme l'écrit Vigner<sup>10</sup> à propos de la linguistique textuelle, la situation s'est améliorée d'une manière significative, et les enseignants de FLES possèdent aujourd'hui de nombreux outils et documents qui leur permettent de mieux identifier les problèmes de mise en texte et à mieux y remédier.

A l'évocation de ces idées clés liées par exemple aux conditions dans lesquelles les apprenants algériens, universitaires surtout, sont amenés à poursuivre leurs études en matière de l'apprentissage du français langue étrangère ; à la nature de la tâche de la production écrite, de ses caractéristiques... ; aux approches ayant pour objet le texte, et notamment spécifiquement linguistiques, telle que la linguistique du texte, nous pensons qu'on peut imaginer de quoi s'agira-t-il dans notre recherche. Notre étude s'intéresse à

---

<sup>8</sup> Les disciplines ayant pour objet le texte (la philologie, la rhétorique, la stylistique) sont beaucoup plus anciennes. Les ponts entre ces dernières et la linguistique textuelle sont encore pour une grande part à établir.

<sup>9</sup> Reichler-Béguelin, M.-J. (1980), *Ecrire en français. Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Delachaux et Niestlé, Lausanne, p. 7-8.

<sup>10</sup> Vigner, G. (2004), *La grammaire en FLE*, Hachette, Paris, p. 4.

un groupe d'étudiants inscrits dans le département de français de l'université de Mascara (Algérie), en système LMD, en vigueur depuis 2005/2006. Un public d'apprenants donc, comme tous les autres, rappelons-le, ayant reçu un enseignement dispensé en arabe, du primaire au secondaire, et où le français n'en constitue qu'une matière, enseignée dès la 3<sup>ème</sup> année primaire, et avec un volume horaire faible qui ne répond pas aux contenus, disons complexes, des programmes.

Lors d'un parcours rapide d'un nombre de productions écrites réalisées lors d'une évaluation pour mon compte, programmée à notre demande par l'un de mes anciens professeurs (Monsieur Hachmaoui Mohamed, enseignant au département de français de l'université de Mascara), nous avons découvert un nombre important d'erreurs tous azimuts. A vrai dire, notre première intention était de tenter de repérer d'éventuelle influence du langage SMS sur l'écriture des étudiants en cette langue (le français). Comme ces copies ne présentent pas un corpus favorable à ce genre de pratique, nous avons entrepris à en recenser les différents types en nous focalisant sur ceux qui sont liées à la langue. Mais le constat dépassait les problèmes locaux d'ordres lexical, morphosyntaxique, nous nous sommes confronté à un autre genre de problèmes se situant à un niveau supérieur, affectant l'unité de sens textuelle, c'est-à-dire mettant en cause les principes de cohérence, de cohésion... notions fondamentales de la linguistique textuelle. Cette démarche préalable nous a permis de fixer notre objet de recherche sur une analyse textuelle des productions écrites de ces apprenants de langue française.

Dans le même département de langue française le mois de novembre 2015, nous avons proposé, cette fois dans le cadre de notre étude proprement dite, un thème aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année LMD qui préparaient une licence de français. Les sujets étaient censés argumenter à propos d'un sujet d'actualité au choix : le premier lié à l'usage du téléphone mobile, et le second en relation avec les effets de l'internet sur l'apprentissage des étudiants. Les trois productions écrites choisies parmi les 118 recueillies feront l'objet d'une analyse qui se propose d'identifier des problèmes de textualisation que rencontrent un public pareil d'apprenants en matière de production écrite dite argumentative (dans le cadre de la linguistique textuelle (LT) d'Adam, la question de typologies des textes est contestée). Et c'est à ce genre de difficultés de mise en texte que renvoie l'intitulé de ce travail : *Analyse des difficultés liées à la pratique d'écriture...* Nous voudrions donc comprendre la nature de ces défaillances qui en seraient l'origine.

En effet, un premier examen des copies montre que les textes écrits réalisés par les étudiants dans le but d'une argumentation accusent pour la plupart des problèmes en lien étroit avec les outils et les problématiques mis au point par la linguistique textuelle (LT). Ces questions relèvent de niveaux d'analyse différents d'organisation de la textualité, tels que la sémantique, l'argumentation, la structuration, l'énonciation. Ces productions écrites ne se prêtent guère à l'interprétation : à l'issue de la lecture, on ne peut parvenir à une reconstitution nette du sens global des textes d'une part, et d'autre part, on n'y a du mal à percevoir une dimension argumentative. En d'autres termes, les textes produits ne permettent pas la reconstitution d'une unité textuelle (ou d'un tout textuel) dans ses deux composantes sémantique et argumentative (pragmatique) (pour ces deux composantes de l'unité textuelle, référence à J.-M. Adam). D'où la question : qu'est-ce qui peut faire défaut à l'unité sémantique des productions, et comment se fait-il qu'une dimension argumentative n'y est pas clairement saisissable ?

Cette double question centrale nous amène à considérer plusieurs aspects principaux dans cette approche textuelle : l'aspect sémantique et référentiel, l'aspect de l'argumentation et de la structuration, et celui de l'énonciation. Trois questions partielles correspondant chacune à un aspect en découlent et qui sont formulées respectivement comme suit : qu'est-ce qui nuit aux textes du point de vue sémantique et référentiel ? Comment sont conçus et structurés les différents énoncés et parties des textes ? Qu'en est-il de leurs composantes énonciative et argumentative ?

Nous pensons à deux facteurs qui peuvent être à l'origine de la problématique de la dimension configurationnelle textuelle (la perception du texte comme un tout de sens fondé sur les deux composantes sémantique et argumentative (pragmatique) : un manque de maîtrise (ou de compétence) textuelle d'une part, et des incompétences linguistiques, ayant trait aux savoirs et savoir-faire liés au système de la langue : lexicale, morphosyntaxe, sémantique... d'autre part. Pour ce côté lié à la non-maîtrise textuelle, nous voudrions, avant de parler du plan de ce travail, faire une mise au point et la nuancer de la compétence discursive qui figure dans la compétence de communication chez plusieurs chercheurs.

La notion de « compétence communicative » a fait l'objet de nombreux débats dès la fin des années 70 dans les domaines de la linguistique et de la didactique des langues étrangères. Moirand, par exemple, distingue quatre composantes : linguistique, discursive, référentielle et socio-culturelle. La composante discursive est définie comme

« la connaissance et l'appropriation des différents types de discours et de leur organisation en fonction des paramètres de la situation de communication dans laquelle ils sont produits et interprétés. »<sup>11</sup>. Pour le CECR (le Cadre Européen Commun de référence pour les Langues), les utilisateurs/apprenants mobilisent pour la compétence communicative spécifiquement linguistique trois types de composantes : linguistique, sociolinguistique et pragmatique. Cette dernière « recouvre l'utilisation fonctionnelle des ressources de la langue (réalisation de fonctions langagières, d'actes de paroles) en s'appuyant sur des scénarios ou des scripts d'échanges internationaux. Elle renvoie également à la maîtrise du discours, à sa cohésion et à sa cohérence, au repérage des types et genres textuels, des effets d'ironie, de parodie [...] »<sup>12</sup>. Pour la compétence discursive, l'une des composantes de cette compétence pragmatique générale, on peut relever les caractéristiques suivantes : la connaissance et l'appropriation des différents types et genres des textes, leur contextualisation, leurs cohérence et cohésion internes.

Sans aucun doute, ce qui permet de mieux situer ce qui relève du textuel et ce qui est discursif tient à la distinction établie entre les concepts de *discours* et de *texte*. Notons que le terme polysémique de *discours* connaît plusieurs acceptions et des délimitations assez floues. On peut citer à ce propos, les caractéristiques du discours décrites par Charaudeau et Maingueneau<sup>13</sup> : le discours suppose une organisation transphrastique ; le discours est orienté ; le discours est une forme d'action ; le discours est interactif ; le discours est contextualisé ; le discours est pris en charge ; le discours est régi par des normes ; le discours est pris dans un interdiscours. D'après Adam<sup>14</sup>, un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accomplis dans une situation (participants, institution, lieu, temps) ; ce dont rend bien compte le concept de « conduites langagières » comme mise en œuvre d'un type de discours dans une situation donnée. On peut comprendre qu'en parlant de discours, on privilégie les facteurs situationnels et interpersonnels, c'est-à-dire l'articulation de l'énoncé sur une situation de communication, tandis que pour le texte, on met l'accent sur le produit linguistique, *ce qui lui donne son unité, qui en fait*

---

<sup>11</sup> Moirand, S. (1982), *Enseigner à communiquer en langue étrangère*, Hachette, p.20.

<sup>12</sup> Conseil de l'Europe, (2001), *Cadre Européen Commun de référence pour les Langues*, les Editions Didier, Paris, p. 18.

<sup>13</sup> Charaudeau, P. & Maingueneau, D. (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, éd. Seuil, pp. 187- 190.

<sup>14</sup> Adam, J.-M. (1990), *Eléments de linguistique textuelle*, Mardaga, p. 23.



*une totalité et non une simple suite de phrases*. La formule d'Adam : Discours = Texte + Conditions de Production et Texte = Discours – Conditions de Production, n'établit pas un rapport de soustraction, mais, d'inclusion du texte dans le discours, et du coup de la linguistique textuelle dans le champ plus large de l'analyse de discours.

La question de la composante textuelle s'inscrit dans une dimension plus globale du discours, qui rappelle la notion de *genre*. François Rastier affirme :

Un discours s'articule en divers genres, qui correspondent à autant de pratiques sociales différenciées à l'intérieur d'un même champ. Si bien qu'un *genre* est ce qui rattache un *texte* à un *discours*. Une typologie des genres doit tenir compte de l'incidence des pratiques sociales sur les codifications linguistiques.<sup>15</sup>

Dans un sens proche autour de cette articulation entre texte et genre, Maingueneau précise :

A notre sens, l'intérêt qui oriente l'analyse du discours, c'est de n'appréhender ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication, mais le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés. Le discours y est considéré comme activité rapportée à un genre, comme institution discursive.<sup>16</sup>

On peut comprendre donc le lien entre les caractéristiques textuelles, dont la structure d'un texte, et la catégorisation des genres. Les genres qui se réalisent dans notre vie quotidienne peuvent être définis comme des textes concrets (en opposition au texte en tant qu'objet théorique) ayant des régularités formelles et des plans structurels qui reflètent des « pratiques langagières en usage dans une communauté donnée »<sup>17</sup>. Ainsi, le genre de la fable, par exemple, se caractérise par le narratif comme mode de composition dominant ; l'éditorial de la presse écrite, détermine une composition en général argumentative, il peut être explicatif ou même narratif. Maîtriser donc les aspects de la dimension textuelle est d'une grande importance dans la construction (acquisition) d'une compétence discursive aussi bien en production qu'en interprétation pour un apprenant en langue étrangère.

Ainsi, on peut voir en quoi le modèle théorique d'Adam est-il favorable dans la (re)construction des textes, et du coup, à notre sens, permet de comprendre les

---

<sup>15</sup> Rastier, F. (1989), *Sens et textualité*, Hachette, Paris, p. 40.

<sup>16</sup> Maingueneau, D. (1996), « L'analyse du discours en France aujourd'hui », *Le Français dans le monde, numéro spécial, juillet*, p. 8.

<sup>17</sup> Beacco, J.-C. & Moirand, S. (1995), « Autour des discours de transmission des connaissances », *Langages*, n°117, Larousse, p. 47.

difficultés éprouvées par les apprenants en matière de textualité. La théorie d'Adam a le mérite de distinguer plusieurs niveaux d'analyse ou plans d'organisation de la textualité et les combiner de manière systématique, ce qui n'a pas été souvent le cas auparavant. La procédure d'analyse couvre les diverses unités de l'organisation textuelle qui vont du niveau micro-textuel (mots, propositions) jusqu'au niveau macro-structurel (textes) en passant par le niveau méso-textuel (périodes, séquences). Les niveaux d'analyse considérés trouvent leur origine dans des théories partielles pertinentes, telles que la théorie de l'argumentation (Ducrot), la linguistique de l'énonciation, la théorie des actes illocutoires, la sémantique. Mais ce qui est particulier dans la linguistique du texte d'Adam est sa théorie séquentielle qui vient situer les faits de régularités à un niveau qu'il appelle *séquentiel*, et remet ainsi en cause la notion de « types de textes », car elle ne rend pas compte de la complexité et l'hétérogénéité de l'unité texte. Nous voudrions donc dans ce travail nous servir de la théorie de la linguistique textuelle d'Adam pour comprendre certains aspects qui posent problèmes à une catégorie d'étudiants universitaires de français langue étrangère en matière de production de textes qu'on appelle communément d'argumentatifs.

Un mot sur la situation de communication. Celle-ci, dans un contexte d'enseignement apprentissage, présente un nombre de paramètres contraignants pour l'étudiant. Celui-ci, et particulièrement dans la production d'un texte, est mis face à une épreuve urgente exigeant de lui de mobiliser ses savoirs (ses apprentissages) et de les restituer d'une manière satisfaisante dénotant leur appropriation pour l'enseignant. Aussi, celui-ci se présenterait comme un interlocuteur fictif auquel s'adresse l'apprenant, et en même-temps l'auteur de l'évaluation à laquelle est exposé ce dernier. Si on va pour ces considérations, on pourra imaginer le poids de l'enseignant dans cette situation. C'est pourquoi, il était signifié aux sujets que le but de cette démarche est non d'être sanctionnés par une note mais une simple analyse en vue de comprendre comment se présentent leurs écrits, en souhaitant ainsi de les libérer (détendre) quand-même de cette position d'urgence.

Ce travail est constitué de deux parties, la première dans son premier chapitre retracera brièvement différentes pensées et théories qui jalonnent les réflexions sur le langage, et ce depuis les orientations philosophiques qui dominent dans l'Antiquité jusqu'aux travaux récents sur la langue. En parlant de ce long parcours, il vient à l'esprit le nom de Ferdinand de Saussure comme figure ayant rompu avec ses prédécesseurs et

ouvrant la voie sur une approche scientifique du langage. L'approche de Saussure et les travaux structuralistes qui s'ensuivent se focalisent sur le système de la langue, cependant à partir des années disant 60, les réflexions sur la langue s'élargissent, et l'objet de la linguistique s'étend à ce qui transcende l'unité de la phrase, vers la production des énoncés par les locuteurs dans la réalité de la communication. C'est ainsi qu'apparaissent les théories de l'énonciation, de la pragmatique, et les travaux qui s'engagent dans le champ de l'analyse du discours, tel que la linguistique du texte, etc. Ce chapitre considère trois grands moments de l'évolution de l'histoire des réflexions sur langage : de l'Antiquité aux Lumières, le XIXème siècle et Saussure et la linguistique au XXème siècle.

Le deuxième chapitre se penche sur des questions relatives à la pragmatique linguistique. Les théories liées à la pragmatique ont pour objet d'étudier la langue en tant qu'activité humaine. C'est pourquoi pour la théorie des actes du langage (Austin, Searle), l'une des théories principales dans le domaine de la pragmatique, qui vient mettre en cause la séparation entre sémantique et pragmatique, le sens de l'énoncé, outre sa valeur représentative du monde, possède un acte illocutoire. Une autre théorie aussi importante dans ce domaine, la théorie de l'argumentation dans la langue (Ducrot, Anscombe), valorise quant à elle, entre autres, les moyens linguistiques en possession du sujet parlant pour l'orientation de son discours : la valeur argumentative qui prime la fonction descriptive est inscrite dans les structures de la langue. Ainsi ce deuxième chapitre, après avoir passé brièvement et généralement en revue des approches antérieures liées à l'argumentation, il centre son exposé sur les éléments caractéristiques de ces deux théories importantes de la pragmatique linguistique.

Le chapitre trois a pour objet le thème de l'énonciation, ce terme nous rappelle le nom de E. Benveniste, reconnu pour ces travaux fondateurs de la théorie de l'énonciation. Cette théorie se tourne vers l'élément de la présence du sujet dans le fonctionnement de la langue, à la différence de Saussure par exemple dont l'approche reste cantonnée dans le système de la langue. Dès lors, ce sont les traces linguistiques de ce sujet qui conditionnent le sens de l'énoncé. Ainsi les notions développées dans ce chapitre se versent toutes dans cette question centrale de l'inscription du sujet dans son énoncé. Le chapitre s'introduit bien entendu par une présentation autour du concept de l'énonciation, et s'étend par la suite sur les différentes notions qui renvoient à la mise en

scène du sujet dans sa relation au monde et à l'autre, à savoir les embrayeurs, la modalité, le phénomène de la polyphonie et la notion de prise en charge énonciative.

Le quatrième chapitre essaie de toucher aux principales notions de la linguistique du texte, et particulièrement la conception d'Adam et sa théorie des structures séquentielles. Diverses notions donc sont exposées. En fait, après avoir présenté quelques éléments situationnels et descriptifs de cette discipline, succède une mise au point sur la définition du texte. Par la suite, le chapitre définit les principes régissant toute textualité (cohésion, cohérence...). S'ensuit une définition et caractérisation de l'unité textuelle de base qu'Adam appelle la *proposition-énoncé* (la plus petite unité constitutive de la trame textuelle) et sa délimitation dans le texte, et ce par rapport à l'unité de la phrase. Puis, le chapitre s'étale sur les différents types d'opérations régissant le liage des proposition-énoncés (connexion des propositions). Le tissage des propositions aboutit à des unités de rang supérieur (séquences), unités compositionnelles de base, et là le chapitre décrit les trois (proto)types de séquence (argumentatif, explicatif et descriptif) parmi les cinq définis par Adam. Le chapitre se termine sur le niveau macro-textuel dans ses deux composantes compositionnelle et configurationnelle.

Quatre chapitres également composent la deuxième partie, consacrée à l'analyse des trois productions écrites retenues. Le premier s'explique sur la procédure adoptée pour l'approche des textes en question. Une démarche consistant à segmenter dans un premier temps les productions en unités textuelles minimales (proposition-énoncés) et délimiter leurs parties constitutives, et dans un deuxième temps, à définir les aspects sur lesquels repose cette analyse linguistique textuelle. Ce chapitre intitulé « Eléments explicatifs liés à la méthode et la définition des plans d'analyse » renferme deux sous-titres, le premier : segmentation des propositions ; le second : les trois plans d'analyse, qui sont le plan sémantico-référentiel, le plan argumentatif et structurel, et le plan énonciatif.

Pour les trois chapitres restants (sixième, septième et huitième), ils correspondent à l'analyse proprement dite des trois productions écrites. Chacun des chapitres, organisés presque identiquement, commence par donner une copie du texte écrit en veillant à observer la disposition typographique de l'original autant que possible. S'ensuit l'analyse sur le plan sémantico-référentiel, puis sur le plan de l'argumentation et de la structuration, et enfin sur le plan de l'énonciation. S'y enchaîne une synthèse de

l'analyse pour chacun des trois chapitres analytiques. Un bilan naturellement de cette approche textuelle vient étoffer et terminer le dernier chapitre.

# **PARTIE PREMIERE : CADRE**

## **THEORIQUE**

Cette partie consiste principalement à présenter différents concepts autour de la linguistique du texte. Discipline ayant pour but de décrire différents niveaux d'organisation de la textualité en interdépendance, et dont l'effet commence dès l'unité de la phrase ou de la proposition. La linguistique textuelle, exposée dans le chapitre 4, fait appel à plusieurs théories partielles, telles que la sémantique, l'argumentation, la structuration, l'énonciation. Un exposé est réservé à chacune des théories de l'argumentation (pragmatique et argumentation) et de l'énonciation, notions clés dans cette discipline, qui font respectivement les chapitres 2 et 3.

Le chapitre 4 (pièce maitresse de cette partie consacrée à cette discipline et sur laquelle repose notre analyse des trois productions écrites) aussi se distingue par la théorie de J.-M. Adam des structures séquentielles, fondée sur la notion de séquence, notion centrale dans l'analyse du linguiste. Ce dernier préfère partir de la proposition-énoncé, comme étant unité minimale de base réunissant à la fois l'aspect énonciatif et le caractère syntaxique et sémantique plutôt que de la phrase, dans l'analyse d'un texte. Par un ensemble de procédés assurant la cohésion, la cohérence et la progression textuelle, le liage des propositions aboutit à des unités plus grandes en passant par la structure de séquence, unité compositionnelle de base. Cinq types de séquence sont définis par Adam : narratif, argumentatif, explicatif, descriptif et dialogal (dans ce chapitre, seuls les trois structures argumentative, descriptive et explicative qui nous intéressent font l'objet d'illustration). Vient enfin naturellement la dimension configurationnelle du texte : celui-ci doit répondre à une unité sémantique et pragmatique permettant sa saisie dans sa totalité. Pour Adam, le texte est rarement homogène, la notion de séquence vient se substituer à l'unité trop complexe et trop hétérogène de texte. Le mode de structuration (combinaison) de séquences dominant donne une caractérisation globale au texte.

Quant au chapitre 1 à caractère plutôt historique, il retrace brièvement les différentes pensées linguistiques et leur évolution dans l'histoire du langage. Histoire marquée par l'avènement du linguistique Ferdinand de Saussure qui conteste les réflexions antérieures et opère une rupture dans l'approche des questions du langage, mais aussi les courants qui s'ensuivent élargissant l'objet d'analyse de la phrase à des unités plus complexes, tels que ceux de l'analyse du discours ou la linguistique du texte et introduisant le facteur du sujet parlant comme élément important dans leurs analyses.

**CHAPITRE PREMIER : BREF**  
**HISTORIQUE DES FONDEMENTS**  
**THEORIQUES LINGUISTIQUES**



Si on a coutume de considérer que la linguistique est associée au nom de Ferdinand de Saussure et le *Cours de Linguistique Générale*, au tout début du XXe siècle, les réflexions sur le langage faites par des logiciens, des rhétoriciens, des grammairiens, ont commencé des siècles avant l'émergence de cette discipline scientifique. De plus, à la linguistique selon la conception du suédois, succèdent d'autres théories linguistiques qui participent au développement de la science du langage au XXe siècle. Ce chapitre consiste en une prise de vue des différentes grandes étapes de la pensée linguistique qui marquent l'histoire depuis l'Antiquité jusqu'à un temps plus récent.

## **I. De l'Antiquité aux Lumières**

### **I.1 L'Antiquité**

Dans l'antiquité, la réflexion linguistique est préoccupée essentiellement par des orientations philosophiques cherchant à articuler langage, pensée et réalité. De plus, ce sont des motivations philosophiques qui poussent à rechercher des articulations entre catégories de pensée et catégories dans le discours. Dans ce domaine, le classement proposé des composantes du discours vient primitivement d'Aristote appelées plus tard *parties du discours* dont le modèle le plus abouti est dû au grammairien alexandrin Denys de Thrace (170-90 av. J.C.) où il distingue huit parties du discours (article, nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction) encore en vigueur aujourd'hui. Néanmoins cette tendance grammaticale de la langue des alexandrins reste souvent attachée à une orientation philosophique dans le but est d'étudier, de connaître et d'interpréter des textes.

Pour les grammairiens latins, en raison des similitudes nombreuses entre le latin et le grec, on se contente en quelque sorte de transposer les acquis limités de la description de cette langue au latin. Dans ce sens, l'intérêt du grammairien Varron (116-27 av. J.C.) auteur de *De lingua latina* est remarquable dans cette transmission. L'Antiquité latine ne se voit pas ajouter grand-chose par rapport au grec, cependant elle assistait à un développement d'une œuvre conséquente de formalisation dans un but pédagogique. Ainsi les deux ouvrages de l'*Ars grammation* de Donnat (IVe siècle) et de *Institutiones grammaticae* de Priscien (Ve-Vie siècle) serviront à l'enseignement du latin classique (celui de Cicéron) jusqu'au XVIIIe siècle en Europe.

## **I.2 Le Moyen âge**

L'époque médiévale se voit accorder une prépondérance au latin comme objet privilégié de la description grammaticale. Cependant, les travaux sur la langue demeurent dominés par la philosophie et manquent d'une réflexion analytique et théorique. Et c'est dans ce contexte que se développent dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ce qu'on appelle les grammaires spéculatives. Ces grammaires se proposent de donner l'image vraie de la langue latine en dépassant la simple description des faits langagiers des Latins, et ce par les *modes* de signification. Ces modes de signification sont liés aux *propriétés des choses* par lesquelles on peut distinguer les différentes parties du discours ou les catégories grammaticales. L'apport essentiel donc de cette approche modiste est de s'intéresser à ce qui relève d'un fonctionnement interne à la langue par les dits modes de signification au lieu de ce qui est basé sur une réalité extérieure.

## **I.3 De la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle**

La Renaissance se caractérise par une reconsidération du grec et du latin classiques, mais s'attache aussi à étudier les langues vernaculaires auxquelles on accorde de nombreuses descriptions détaillées qui se sont soldées par la mise en place de normes d'usage.

En France, la recherche d'un usage normé se couronne par la création de l'Académie française par Richelieu en 1635 qui est un événement important et la parution plus tard de son dictionnaire en 1694. Vaugelas, l'un des membres de cette institution, est l'auteur d'un ouvrage intéressant de *Remarques sur la langue française* en 1647. Un ouvrage d'un contenu normatif dans le but de fixer le « bon usage » à travers le parler d'une élite, et qui a désormais un effet décisif sur l'enseignement du français. Outre le dictionnaire de l'Académie, le XVII<sup>e</sup> siècle surtout connaît une grande éclosion en matière de lexicographie par la publication de nombreux dictionnaire bilingues et unilingues, tels celui de Richelet en 1680 et de Furetière en 1690 entre autres.

En dépit de ces avancées, la réflexion grammaticale ne s'affranchit pas du poids de la philosophie et de la logique, notamment sous le cantonnement du *rationalisme cartésien* qui donne le dessus de la connaissance sur l'expérience, et la pensée sur le langage. Mais ce qui marque cette époque d'un point de vue plus grammatical est la

*grammaire générale et raisonnée* (1660), grammaire dite de Port-Royal, et deux ans plus tard *La logique ou l'art de penser* (1662), toutes les deux réalisées par A. Arnauld et C. Lancelot. Du moment que cette grammaire s'occupe de ce qui est commun à toutes les langues, elle est « générale », et elle est « raisonnée », dans la mesure où elle est fondée sur des principes rationnels : toute proposition grammaticale dépend d'une proposition logique. Ces théories ont duré jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Reste à dire que cette évolution est derrière d'autres réflexions dans ce XVIIIe siècle liées à l'origine des langues et leur diversité, et qui amènent des grammairiens à supposer l'existence d'une langue parfaite et universelle et qui s'avère aujourd'hui non fondée. D'autres philosophes dans ce même siècle, sous le coup du rationalisme cartésien et de la grammaire de Port-Royal, tentés par cette question de l'origine des langues, tels Rousseau, Condillac, convergent pour dire que le langage vient primitivement de « gestes monstatifs ou imitatifs » ou même de « cris naturels expressifs ».

## **II - Le XIXe siècle et Saussure**

### **II.1 La grammaire comparée et historique**

En 1786, l'Anglais William Jones, dans un discours fait devant la Société royale d'Asie, établit des ressemblances frappantes du sanskrit (vieille langue sacrée de l'Inde) avec le latin, le grec et les langues germaniques. Pourtant, des textes sanscrits sont parvenus bien avant en Europe (dès XVIe siècle), et il fallait attendre cette date pour découvrir cette parenté. Par ailleurs, une entreprise entamée par Dante au début même XIVE siècle et qui consistait à inventorier les dialectes italiens dans le but de les comparer, ou encore de ranger en familles les langues européennes.

L'importante découverte de Jones en 1786 est située dans une étape (fin du XVIIIe siècle) où il y avait d'autres tentatives dans un dessein similaire de regrouper les langues à partir d'origines communes. Au début du XIVE siècle, il a été question de proposer un travail comparatif des langues fondé sur leur structure grammaticale, et c'est dans ce cadre que Wilhem von Humboldt ou Friedrich Schlegel (qui est le premier à parler de grammaire comparée), proposent une typologie basée sur leur structure.

Dans le même sens de cette perspective comparative, les travaux réalisés par le Danois Rasmus Rask ainsi qu'aux Allemands Franz Bopp, Jacob Grimm et August Schleicher, ont été décisifs. En 1816, Bopp publie un mémoire sur *Le système de*

*conjugaison du sanskrit comparé à celui du grec, du latin, du persan et du germanique.* Dans celui-ci, les formes grammaticales de plusieurs langues indo-européennes font l'objet de confrontation. Son but était de comparer ces langues, mais aussi de les rattacher à une langue mère qui serait l'indo-européen. Pour le mémoire de Rask rédigé en 1814, mais publié quatre ans plus tard, est intitulé *Investigation sur l'origine du vieux norrois ou islandais*. Rask étudie les relations entre l'islandais, les langues scandinaves, le grec, le latin, l'arménien, le slave, les langues germaniques... Les comparaisons portaient essentiellement sur des critères grammaticaux, mais il ne néglige pas de s'intéresser au vocabulaire. L'approche de Rask ne se veut pas seulement grammaticale, mais traite aussi les aspects lexical et phonique en visant les changements de lettres et les variations phoniques, et c'est pourquoi il fallait une méthodologie rigoureuse établissant le passage d'une langue à l'autre. De même pour Rask, son approche comparative n'a pas un caractère proprement historique, car elle procède d'une manière synchronique et compare des états de langue.

Si la méthode comparative est fondée grâce aux travaux remarquables de Bopp et de Rask, et d'autres aussi, Grimm vient comparer les langues dans une perspective historique dans sa *Deutsche Grammatik* en 1819. A son tour, Schleicher essaie de remonter à cette hypothétique langue originelle, en se basant sur des lois de variations phonétiques systématisées.

Vers la fin du XIXe siècle un groupe de jeunes linguistes (Brugmann, Osthoff, H. Paul...) se forme à Leipzig sous le nom de « néo-grammairiens ». Ils remettent à l'extrême certains aspects de la linguistique historique en proclamant la méthode de celle-ci comme étant « la seule étude scientifique du langage ». Ils protestent contre le caractère insuffisamment régulier des lois de transformation déjà formulées, et projettent d'établir des lois à caractère universel et immuable. Ils rejettent en revanche les travaux tentant de reconstruire l'indo-européen, et préfèrent travailler sur des données présentes.

## **II.2 Saussure et le *cours de linguistique générale***

La naissance de la « linguistique moderne » est attachée au nom de Ferdinand de Saussure (1857-1913) à travers le fameux *cours de linguistique générale*. Cette œuvre n'est pas rédigée par Saussure lui-même, mais publiée par ses deux disciples Ch. Bally et A. Sechehaye en 1916, à partir de notes d'étudiants prises durant les trois cours de

linguistique générale dispensés par Saussure entre 1906 et 1911. Le Cours de linguistique générale constitue une « coupure épistémologique », une considération différente des faits du langage. En proposant une approche non historique, descriptive et systématique, le *Cours* a opéré une rupture avec les travaux du XIX<sup>e</sup> siècle liés au langage. L'œuvre de Saussure présente un tournant historique dans l'histoire de la linguistique, ses notions ont été largement reprises et exploitées, et ont inspiré le courant structuraliste. Dans ce qui suit nous présentons les différents points fondamentaux autour desquels s'articule la pensée Saussurienne selon le *Cours*.

### II.2.1 Définitions autour de la langue et de la linguistique

A la différence de ses prédécesseurs procédant à la collection des faits, Saussure entame une réflexion théorique sur la nature de l'objet du langage et la méthode pour l'étudier. Dans ce sens, il apparaît comme un novateur, mais aussi fondateur du statut scientifique de la linguistique. Il assigne à la linguistique la *matière* la plus vaste à savoir toutes les manifestations du langage humain, sans restriction aucune. C'est dire toutes les langues, toutes les époques, toutes les formes d'expression. Une définition ayant pour but d'en faire une science descriptive qui devra dégager des lois générales, et non plus une discipline normative, qui cherche principalement des règles pour évaluer les formes « correctes » et les formes « incorrectes ».

Mais à travers la quantité des faits linguistiques considérables, le linguiste doit se définir un objet en se basant sur un principe théorique unificateur qui n'est pas donné d'avance, mais résulte de la construction d'un point de vue :

D'autres sciences opèrent sur des objets donnés d'avance et qu'on peut considérer ensuite à différents points de vue ; dans notre domaine, rien de semblable. [...] Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces manières de considérer le fait en question soit antérieur ou supérieur aux autres.<sup>18</sup>

L'objet de la linguistique est la langue et non le langage qui est une faculté humaine, vaste et moins spécifique par rapport à la langue caractérisée par son autonomie et « son ordre propre » :

Il faut se placer de prime abord sur le terrain de la langue et la prendre pour norme de toutes les autres manifestations du langage. En effet, parmi tant de dualités, la langue

---

<sup>18</sup> Saussure (de), F. (1995), *Cours de linguistique générale*, éd. de Mauro, Payot et Rivages, p. 23.

seule paraît être susceptible d'une définition autonome et fournit un point d'appui suffisant pour l'esprit.<sup>19</sup>

Saussure, en définissant la langue comme étant un système de signes comparable à l'écriture, à l'alphabet des sourds-muets, etc. il envisage la possibilité d'une « science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale ». Cette science générale qui engloberait la linguistique, et qui elle-même ferait partie de la « psychologie sociale », est nommée sémiologie.

Dans le même cadre de la définition de la langue et de la linguistique, le Genevois entendrait faire la différence entre ce qui est « étranger » au système de la langue qu'il désigne par « linguistique externe », et ce qui est « interne » à son système qu'il appelle « linguistique interne ». Autrement dit, la linguistique externe décrit les rapports déliés de ce qui concerne son fonctionnement interne et autonome.

## II.2.2 Langage/ parole

Si on comprend maintenant que le langage ne peut se confondre avec la langue : le langage ne peut être approché par une discipline unique, d'autres encore s'y intéressent, telles la psychologie, la sociologie, la philosophie, etc. la langue, au contraire, est définie comme un « tout en soi et un principe de classification ». De plus le langage est une faculté, à la différence de la langue qui est un produit social, une convention adoptée par les membres d'une communauté linguistique. Reste à situer la langue par rapport à la parole, étant donné que Saussure quand il récapitule les caractères de la langue, il dit nettement que « la langue, distincte de la parole ».

La séparation de la langue de la parole, c'est distinguer le caractère social de la langue du caractère individuel de la parole. Si la langue est ce système de signes, la parole relève de la variation individuelle dans l'utilisation de cet ensemble systématique de conventions où se concrétisent la liberté, la création, l'originalité, puisque les combinaisons des signes dépendent de la volonté et de l'intelligence des locuteurs. Dans ce sens Zaboot ajoute : « C'est sa mise en pratique, son actualisation »<sup>20</sup> quand il parle du rapport langue parole, mais le domaine de la parole concerne aussi les actes de phonation nécessaires à matérialiser le système de la langue. Les signes et les règles de

---

<sup>19</sup> *Ibid.*, p.25.

<sup>20</sup> Zaboot, T. (2013), *Théories linguistiques. Cours de systèmes grammaticaux*, Carrefour Culturel, Tizi-Ouzou, Algérie, p.36.

celle-ci demeurent potentiels sans la réalisation de cette virtualité. Saussure assimile la langue à une symphonie dont sa caractérisation dépend de son exécution par la parole. Référons-nous au tableau ci-dessous<sup>21</sup> emprunté à Gadet et qui résume les caractéristiques distinctives de la langue et la parole d'après Saussure :

Langue	Parole
Social	Individuel
Essentiel	Accessoire plus ou moins accidentel
Enregistrée passivement	Acte de volonté et d'intelligence
Psychique	Psychologique
Somme d'empreintes dans chaque cerveau	Somme de ce que les gens disent
Modèle collectif	Nom collectif

La différence établie entre la langue et la parole amène à distinguer, et même à hiérarchiser deux types de linguistique : la linguistique ayant pour objet la langue et une « linguistique de la parole » dite secondaire :

l'étude du langage comporte donc deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu ; cette étude est uniquement psychique ; l'autre, secondaire, a pour objet la partie individuelle du langage, c'est-à-dire la parole y compris la phonation : elle est psycho-physique.<sup>22</sup>

Mais si la « linguistique proprement dite » est attachée essentiellement à celle dont la langue est l'objet unique, les travaux ultérieurs ont beaucoup développé le champ de cette linguistique de la parole, et qui ont donné naissance à plusieurs théories, telles la stylistique, la pragmatique, l'analyse du discours, la linguistique textuelle, etc.

Quant à la question des deux aspects de la langue, et lequel des deux est l'objet de la linguistique, d'après le *Cours*, Saussure est bien catégorique sur la séparation de l'oral et de l'écrit : « Langue et écriture sont deux systèmes distincts ». La langue parlée constitue bien le seul objet de la linguistique, et non pas la « combinaison du mot écrit et du mot parlé ». Pour Saussure, le système d'écriture n'est que pour représenter la langue parlée. Il ne faut pas donc croire pouvoir mieux « connaître quelqu'un » en

---

<sup>21</sup> Gadet, F. (1996), *Saussure, une science de la langue*, PUF, p.77.

<sup>22</sup> Saussure (de), F., *op. cit.*, p.37.

regardant sa photographie plutôt que « son visage » (métaphore utilisée par Saussure pour comparer l'oral et l'écrit au visage et sa photographie<sup>23</sup>). Il s'agit donc de ne pas confondre les deux systèmes, et s'affranchir de l'« artificiel » au profit du « naturel ».

### II.2.3 Le signe

Il ne s'agit ici d'une approche philosophique sur la « nature du signe », mais d'une définition de la langue comme système de signes. Le signe linguistique est défini comme entité double qui unit un « concept » et une « image acoustique », et non une chose et un nom. Pour marquer l'opposition entre ces deux aspects du signe, et du total dont ils font partie, Saussure remplace « concept » par « signifié », et « image acoustique » par « signifiant ». On est donc loin d'une « relation de représentation » entre le signifiant et le signifié, mais celle d'une association, comme le souligne clairement Milner :

la doctrine port-royaliste du signe se fondait sur la relation de représentation. Cette relation asymétrique : A représente B n'implique pas que B représente A. Or, il est remarquable que Saussure ne parle justement pas de représentation. Le terme décisif dans la doctrine est celui d'association ; or, la relation est réciproque : A est associé à B implique que B est associé à A. Le signifiant ne représente pas le signifié ; il lui est associé, et, du même coup, le signifié à son tour est associé au signifiant [...] On assiste là à un déplacement décisif : Saussure construit un modèle du signe qui se disjoint de toute théorie de la représentation.<sup>24</sup>

Saussure ne mêle pas donc la réalité (monde réel ou pensée) à la définition du signe linguistique. La conception de ce dernier loin de la réalité, rompt avec la vision classique considérant le signe comme représentant d'une idée, et avec la correspondance entre la langue et le monde.

Saussure affirme que le lien qui unit le signifiant au signifié est *arbitraire*. Mais cela ne veut pas dire que le signifiant obéit au *libre choix du sujet parlant*. C'est dans ce sens qu'il propose le mot *immotivé* pour nuancer la question de l'arbitraire du signe. Il s'agit donc de nier un quelconque rapport de motivation entre le signifié et le signifiant. Saussure donne l'exemple suivant : l'idée de « sœur » n'a pas de relation qui peut expliquer la suite de sons [sœr] associé à cette idée. Un autre exemple avancé dans la même question de l'arbitraire ou de l'*immotivation* du signe. La diversité des langues

---

<sup>23</sup> *Ibid.*, p.45.

<sup>24</sup> Milner, J.-C. (2002), *Le périple structural. Figures et paradigme*, Seuil, p.28.



exclut qu'un tel signifiant soit accolé à un tel signifié. Le signifié « bœuf » a pour signifiant en France [bœf], mais [oks] en Allemagne.

Par la suite, Saussure note qu'il y a une échelle dans l'arbitraire : *l'arbitraire absolu et l'arbitraire relatif*. Pour exemplifier, il donne le cas des nombres *vingt* et *dix-neuf*. Le premier signe est absolument arbitraire, alors que le deuxième l'est relativement. *Dix* et *neuf* sont des signes qui justifiaient la composition *dix-neuf* : il y a donc un lieu de motivation entre le signifiant et le signifié. Mais, ces signes relativement motivés viennent de signes eux-mêmes immotivés.

De fait, la thèse de l'arbitraire du signe appelle deux principes fondamentaux. Le premier concerne l'aspect social de la langue : comme les signes sont arbitraires, la seule validation du système est le consensus social. Le second est lié à la considération des changements linguistiques. Les signes peuvent évoluer : le lien entre le signifiant et le signifié n'est pas de caractère naturel.

Dans la thématique du signe, un autre principe, mais qui caractérise seulement le signifiant, en l'occurrence sa linéarité. La linéarité des signifiants se déroulent dans le temps. Saussure explique :

Par opposition aux signifiants visuels (signaux maritimes, etc.) qui peuvent offrir des complications simultanées sur plusieurs dimensions, les signifiants acoustiques ne disposent que de la ligne du temps ; leurs éléments se présentent l'un après l'autre ; ils forment une chaîne. Ce caractère apparaît dès qu'on les représente par l'écriture et qu'on substitue la ligne spatiale des signes graphiques à la succession dans le temps.<sup>25</sup>

Contrairement à ce qui est visuel et fonctionne comme simultanément dans le temps, les signifiants *acoustiques* s'enchaînent et se succèdent dans le temps. Le système d'écriture peut bien expliquer cette dimension temporelle du signifiant : la succession des signes graphiques correspond à une succession dans le temps.

#### II.2.4 Le système

Le concept de système apparaît à plusieurs reprises dans le Cours de linguistique générale (CLG) de Saussure, et constitue sans aucun doute un élément principal dans la pensée saussurienne. Ainsi figure le terme de *système* dans le contexte de distinction entre langue et langage (tandis que le langage est hétérogène, la langue ainsi délimitée est de nature homogène : c'est un système de signes), ou dans celui parlant de la

---

<sup>25</sup> Saussure (de), F., *op. cit.*, p.103.

sémiologie mettant l'accent sur l'importance de la langue (« la langue est un système de signes exprimant des idées [...] Elle est seulement le plus important de ces systèmes »).<sup>26</sup> Il est à noter la vision de la langue comme étant un système est déjà présente bien avant Saussure, mais la nouveauté, c'est qu'il considère la nouveauté de la langue du point de vue de leur place leurs relations à 'intérieur du système, et non pas leur description isolée et diachronique comme le faisait ses prédécesseurs. Les unités de langue sont définies les unes par rapport aux autres comme le résume Milner :

Le signifiant et le signifié d'un signe donné ne tiennent ensemble que par l'enserrement où ce signe est pris. Ce signe n'a de propriétés que par les relations de différence qu'entretient son signifiant avec tous les autres signifiants de la langue-et son signifié avec tous les autres signifiés de la langue.<sup>27</sup>

D'après Saussure, pour étudier l'objet de la linguistique, deux démarches opposées se présentent, une étude *synchronique* et une étude *diachronique*. L'approche synchronique se penche sur un état de langue dans son fonctionnement à un moment donné de l'histoire, l'approche diachronique s'intéresse à une phase d'évolution de la langue. C'est ainsi qu'il est affirmé par Saussure :

Mais pour mieux marquer cette opposition et ce croisement de deux ordres de phénomènes relatifs au même objet, nous préférons parler de linguistique *synchronique* et de linguistique *diachronique*. Est synchronique tout ce qui se rapporte à l'aspect statique de notre science, diachronique tout ce qui a trait aux évolutions. De même synchronie et diachronie désigneront respectivement un état de langue et une phase d'évolution.<sup>28</sup>

Saussure, et la linguistique structurale après, ont donné la primauté à l'étude synchronique de la langue, une rupture avec les approches dominantes de l'époque (grammaire comparée et historique) qui ne consistaient à examiner les changements que pour remonter au passé. En outre ces visions peuvent bien constituer un autre danger comme l'explique la citation suivante :

Cette perspective historiciste de la linguistique présentait un autre danger, celui de l'émiettement, de la fragmentation : en ne retraçant que l'évolution d'un mot ou d'une catégorie grammaticale par exemple, ou néglige l'aspect systématique de la langue et le vœu de scientificité se réduit souvent à un empirisme tâtonnant. En ce sens, on ne peut assimiler la linguistique diachronique de Saussure à l'ancienne linguistique historique,

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p.33.

<sup>27</sup> Milner, J.-C., *op. cit.*, p.35.

<sup>28</sup> Saussure (de), F., *op. cit.*, p.117.

puisque que l'histoire d'une langue est toujours l'histoire d'un système linguistique ; autrement dit, on doit considérer la diachronie comme une succession de synchronies.<sup>29</sup>

Pour illustrer la distinction mais aussi la primauté du synchronique par rapport au diachronique, le genevois reprend la métaphore du jeu d'échecs. Si on prend deux personnes, la première qui assiste à toute la partie du jeu, et la seconde qui vient voir l'état du jeu à un moment donné difficile. La première n'est pas plus avantagée que la seconde, il est complètement indifférent de lui rappeler la partie du jeu manquée. Donc pour saisir les mécanismes d'un système linguistique dans son fonctionnement actuel chez les locuteurs, il ne sert à rien de s'intéresser aux phases d'évolution de la langue concernée. Dans ce contexte, les auteurs de la citation dernière vont jusqu'à affirmer qu'« il est impossible de faire une étude diachronique sans considérer le fonctionnement global du système »<sup>30</sup> car les changements opérés pour certains éléments linguistiques, tels ceux d'ordres phonétiques ou sémantiques, impliquant une configuration autre du système.

Saussure attache plus d'importance à la définition de la langue comme *forme*, et non une *substance*. On pourrait distinguer d'une part, l'arbitraire du signe concernant l'absence de relation de motivation entre le signifié et le signifiant, et d'autre part, l'organisation des signes dans le système de la langue. En définissant ces deux principes, il nomme le mode d'existence des signes : ceux-ci n'ont pas d'existence en soi, mais par les rapports d'opposition dans lesquels sont engagés. C'est donc les jeux d'opposition qui vont donner valeur à ces signes. La valeur, comme l'ont défini Catherine Fuchs et Pierre Le Goffic dans *Les linguistiques contemporaines*, « peut formuler comme la primauté des rapports entre les éléments sur les éléments eux-mêmes, qu'il s'agisse des signifiés, des signifiants ou des signes »<sup>31</sup>. C'est ce qu'illustre encore la métaphore du jeu d'échec : chacune des pièces, considérées séparément, n'a pas de sens, elle prend sa valeur dans le cadre du système (règle de fonctionnement du jeu).

La conception selon laquelle la langue est considérée comme un système de valeurs fonderait le structuralisme en linguistique. Signalons que Saussure n'a pas parlé

---

<sup>29</sup> Chiss, J.-L., Filiolet, J. & Maingueneau, D. (1983), *Linguistique française. Notions fondamentales, phonétique, lexicale*, éd. Hachette livre, Paris. P.30.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p31.

<sup>31</sup> Fuchs, C. & Le Goffic, P. (1992), *Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques*, Hachette Livre, p19.

de structure, mais seulement de système. Saussure met au premier plan la notion de système : les signes n'ont pas de sens que dans un système, et « s'oppose ainsi à l'atomisme de ses prédécesseurs au sens où la description des lois organiques et la primauté des relations sur les éléments s'opposent à la simple somme d'éléments »<sup>32</sup>

Après avoir défini le caractère systématique et la nature relationnelle de ses unités, reste maintenant à rendre compte de leur fonctionnement. Deux types de relations entre les unités sont à considérer : les relations syntagmatiques et les relations associatives. Le premier type de rapports (syntagmatique) repose bien sur le caractère de la *linéarité* du signifiant : les unités de la langue s'organisent les unes à la suite des autres. Il n'est pas possible de prononcer deux éléments à la fois. Ces combinaisons forment ce que Saussure nomme *syntagme*, et qui est composé de deux ou plusieurs unités consécutives.

Paveau et Sarfati leur (les rapports syntagmatiques) citent trois éléments caractéristiques<sup>33</sup> :

- les rapports syntagmatiques reposent sur des éléments effectivement présents dans la chaîne parlée ;
- l'enchaînement des éléments obéit à un ordre contraint : le préfixe dans *re-lire* par exemple est obligatoirement à gauche ;
- le nombre des éléments est limité : un syntagme ne peut enchaîner un nombre infini d'éléments.

Dans le cas des rapports associatifs, se forment dans le cerveau du locuteur des associations entre les termes. Ces rapprochements s'organisent en série en fonction du rapport en question. Le type de la relation par exemple réunissant les mots *enseigner, enseignement, enseignons*, repose sur un radical commun. Les termes *enseignement, instruction, apprentissage, éducation*, sont associés par le sens. De même les deux auteurs soulignent les caractéristiques dont sont dotés les rapports associatifs<sup>34</sup> :

- il s'agit d'une activité mentale, donc ces rapports n'ont pas de présence effective dans la chaîne parlée ;

---

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Paveau, M.-A. & Sarfati, G.-E. (2014), *les grandes théories de la linguistique, De la grammaire comparée à la pragmatique*, Armand Colin. p78.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p.79.

-il n'y a pas lieu d'une contrainte de linéarité, c'est pourquoi l'ordre d'enchaînement est indéterminé ;

-hormis des cas (les séries flexionnelles par exemple), le nombre des éléments est indéterminé.

Il est à constater que la pensée saussurienne exposée dans le *CLG (cours de linguistique général)* repose bien sur la définition de l'objet langue, rejetant deux orientations, celle de l'histoire, et celle de la réalité objective. L'apport saussurien a alimenté une série d'études sur le caractère systématique et formel des langues. Ainsi, les travaux du cercle de Prague dans le domaine de la phonologie paraissent être bâtis sur la théorie saussurienne. Sur le plan de la grammaire, la syntaxe fonctionnelle de Martinet, entre autres, est fondée sur la définition saussurienne de la langue comme étant un objet formel. Au-delà de l'Europe, les travaux de Saussure inspirent des postulats théoriques, tels le distributionnalisme américain. D'autres études néanmoins s'avèrent bien s'écarter de la démarche saussurienne, remettant en cause la double orientation rejetée, et visant d'articuler le champ de la linguistique à d'autres domaines, tels la psychologie, la sociologie, etc. En dépit de ces contestations, il n'en reste pas moins que la théorie saussurienne présente un tournant décisif dans l'histoire de la pensée linguistique en changeant le cours des réflexions sur le langage.

### **III - La linguistique au XXe siècle**

#### **III.1 Le cercle de Prague**

C'est dans l'article intitulé « functional linguistics » réalisé par le fondateur du cercle V. Mathesius (1822-1945) et publié pour la première fois en 1929 qu'apparaissent la méthode et les approches de la linguistique pragoise. Ainsi, d'après Paveau et Sarfati, Mathesius rappelle deux éléments fondamentaux du fonctionnalisme pragois : « le choix de la synchronie, fil rouge de la linguistique fonctionnelle, et les liens que les recherches linguistiques entretiennent avec le champ social de l'art et de la création »<sup>35</sup>. L'approche synchronique vient en opposition à la vision néogrammaire diachronique dans la recherche en linguistique. Cependant avec la « nouvelle linguistique » et la perspective synchronique de la langue, Mathesius ne

---

<sup>35</sup> *Ibid.*, p.111.

rompt pas avec les réflexions linguistiques passées. L'auteur de l'article souligne le lien entre le fonctionnalisme pragois et la production littéraire de cette période. Pour rappel, c'est avec Jakobson, avec l'intérêt accordé à l'usage poétique du langage, que se comprendra davantage cette relation entre littérature et linguistique.

La caractéristique principale de l'Ecole de Prague est qu'elle combine le structuralisme et fonctionnalisme. Cela veut dire que son objet est bien la langue comme système, mais encore un système *fonctionnel* qui se préoccupe de questions en termes de fonctions et de tâches.

Quant aux thèses de Prague qui sont au nombre de neuf, elles sont publiées dans le premier volume du *Travaux du cercle linguistique de Prague* préparé pour le premier congrès international des slavistes de Prague en 1929. Les trois premières ont pour objet un programme de recherche en linguistique générale. Les six autres portent sur des propositions en vue d'étudier le tchèque et les langues slaves. Nous résumons les trois premières thèses selon Paveau et Sarfati dans *les grandes théories de la linguistique* (2014).

Quatre principes fondamentaux fondent la première thèse. Le premier définit la langue comme étant un système fonctionnel *approprié* à une finalité. Le deuxième met l'accent sur le privilège accordé à l'analyse synchronique sans pour autant tourner le dos à l'aspect diachronique. Le troisième consiste à exploiter plus largement la méthode comparative dans un double but synchronique et diachronique. L'objet du dernier principe est de substituer la théorie de « l'enchaînement selon les lois des faits évolutifs » à la théorie des changements isolés et produits arbitrairement.

Dans la deuxième thèse (« Recherches relatives à l'aspect phonique de la langue »), on trouve les premiers substrats de la phonologie pragoise ainsi qu'une théorisation relative au mot, et une autre syntaxique (la première « grammaire fonctionnelle » due à Mathesius). Le premier point de cette thèse affirme la nécessité d'établir deux disciplines distinctes : la phonétique et la phonologie. L'objet de la phonétique sera l'aspect physique du son, et son aspect fonctionnel (le phonème) sera l'objet de la phonologie. Le deuxième point lié à la théorie de la dénomination s'intitule « Recherches sur le mot et sur le groupement des mots ». Celui-ci comporte deux phénomènes : la reconnaissance d'une part de l'existence du mot comme « le résultat de l'activité » linguistique dénommatrice » ; et d'autre part, intégrer le mot dans deux dimensions syntagmatique et sémantique. Le dernier point (« Théorie des procédés

syntagmatiques ») qu'on doit essentiellement à Mathesius met la notion de prédication au cœur de la syntaxe. Il est à noter ici que la question de la morphologie y est considérée aussi et qu'elle « les (lexicologie et syntaxe) croise l'une l'autre ». Dans ce contexte Siouffi et Van Raemdonck disent que « l'école de Prague se propose d'étudier la forme des mots ou des groupes de mots, la morphologie, ainsi que leurs combinaisons syntaxiques »<sup>36</sup>

La 3<sup>ème</sup> thèse intitulée « Problèmes des recherches sur les langues de diverses fonctions » s'articule autour de trois points différents. Le premier est centré sur le concept central de fonction de la langue qui fondera les approches fonctionnalistes ultérieures, les deuxième et troisième amènent respectivement un nombre de propositions sur « la langue littéraire » et « la langue poétique ». Le premier point précise le principe de base du courant fonctionnaliste : la structure de la langue est déterminée par la nature des fonctions linguistiques. On insiste ensuite sur la question de la structure de la langue et on pose les types de fonction du langage (fonction sociale du langage, fonction de communication et fonction poétique) qui feront l'objet d'étude de Jakobson plus tard. En outre, cet élément aborde aussi le mode de manifestation du langage ainsi que la question liée à la variété des langues.

Le deuxième point de cette troisième thèse portant sur la « langue littéraire », fait la distinction entre celle-ci et la « langue populaire ». Là-aussi l'aspect fonctionnel est donné comme explication à cette démarcation : la langue littéraire « exprime la vie de culture et de civilisation », et peut répondre au besoin d'abstraction et de formalisation de la pensée. Cette langue se distingue par un certain nombre de propriétés. D'autres distinctions - langage continu (écrit ou oral) vs langage discontinu (écrit ou oral) et langage littéraire écrit vs langage littéraire oral- s'y ajoutent, et qui présentent des aspects à considérer dans l'étude de la langue littéraire.

Quant au troisième point qui s'intéresse au langage poétique, celui-ci fait l'objet d'une définition qui le situe au croisement de la parole et de la communication, mais aussi qui l'autonomise par rapport aux codes existants ou passés. A propos de cet élément, on insiste sur la relation étroite qui lie « les différents plans de la langue poétique » : le rythme (« principe organisateur ») s'articule avec tous les plans de la

---

<sup>36</sup> Siouffi, G. & Van Raemdonck, D. (1999), *100 fiches pour comprendre la linguistique*, éd. Bréal, Rosny, p. 193.

langue (phonologique, morphologique, lexicaux et syntaxique). De plus, ce qui est favorisé dans cette langue poétique, est une considération pour la forme à la différence des méthodes dont le but est la description du sens. Notons que les propositions liées à la langue poétique, dues surtout à Jakobson, constituent les bases de la future poétique au XXe siècle.

Si la théorie phonologique, qui a influencé la linguistique ultérieure européenne et américaine, constitue l'apport principal du Cercle de Prague, il n'en reste pas moins que de nombreux autres travaux s'intéressant à des questions de langues littéraire et poétique, tels ceux de Jakobson qui ont fondé la poétique. Enfin, la linguistique fonctionnelle développée plus tard par André Martinet s'inscrit dans la lignée du fonctionnalisme pragois.

### III.2 Martinet et le fonctionnalisme

La pensée fonctionnaliste d'André Martinet (1908-1999) se situe dans le prolongement de l'école de Prague et de Saussure. Son but est de délivrer une description objective de la réalité des phénomènes langagiers. La linguistique de Martinet est fondée sur le principe théorique qui définit la langue comme « instrument de communication doublement articulé et de manifestation vocale »<sup>37</sup> dans son fameux ouvrage *Eléments de linguistique générale*.

D'après Martinet, toute recherche scientifique est fondée sur le principe de pertinence, « et c'est la pertinence communicative qui permet de mieux comprendre la nature et la dynamique du langage »<sup>38</sup>. Martinet insiste sur la fonction de communication, et considère comme pertinent tout objet ayant pour fonction de fournir une information. Il distingue deux types de pertinence, la pertinence distinctive des phonèmes, et celle significative des monèmes.

La distinction établie prend place dans la notion de double articulation du langage. Le langage est doublement articulé : deux niveaux de combinaisons s'y dégagent, le premier concerne les phonèmes, unités dites de *première articulation*, et le second les monèmes, unités de *deuxième articulation*. La notion de première articulation consiste à combiner des unités minimales significatives entre elles, appelées *monèmes*, comportant

---

<sup>37</sup> Martinet, A. (1991), *Eléments de linguistique générale*, Armand Colin, p.20.

<sup>38</sup> Martinet, A. (1989), *Fonction et dynamique des langues*, Armand Colin, p53.



un signifiant et un signifié, et qui ont un sens et une forme vocale. Cette notion rend compte de la pertinence communicative que possèdent ces unités. Ainsi dans l'exemple suivant : *je montrai* et *je montrais*, les deux monèmes verbaux –ai et –ais s'opposent dans les formes, le premier exprime le passé simple et le second l'imparfait.

Les monèmes (ou unités de première articulation) ne sont possibles que grâce à la succession d'unités plus petites, dénuées de sens. Ces unités distinctives sont les phonèmes (unités de deuxième articulation) qui permettent de distinguer les monèmes. Dans les monèmes *pain* et *bain*, ce sont bel et bien les phonèmes / p / et / b / n'ayant pas de sens qui donnent deux unités significatives différentes. Rappelons qu'en raison du caractère évolutif de la langue, la liste des monèmes n'est pas limitée, ce qui n'est pas le cas des phonèmes, où leur nombre est déterminé. Le concept de double articulation du langage permet un nombre extraordinaire d'énoncés (avec par exemple 39 phonèmes actuellement dans l'alphabet phonétique du français, on peut en faire des milliers de monèmes).

Les principes qui viennent d'être exposés dans cette « grammaire fonctionnelle » amènent Martinet à distinguer quatre domaines autonomes : la phonologie, la monématique (l'étude des monèmes), la synthématique (l'étude des synthèmes, signes combinant des signes minimaux, mais se comportant comme un monème unique) et la syntaxe. A ces quatre disciplines autonomes, Martinet adjoint deux disciplines *transversales* : la morphologie et l'axiologie.

Le fonctionnalisme s'intéresse à l'aspect fonctionnel de la langue (la communication). Il étudie les fonctions des éléments linguistiques. Cela permet de distinguer le système de la langue des autres systèmes de symboles qui diffèrent dans leurs fonctions.

### **III.3 Guillaume et la psychomécanique du langage**

Les travaux de Gustave Guillaume (1883-1960) s'inscrivent dans la continuité du structuralisme. Il a étudié les grandes oppositions de Saussure mais dans une perspective plus mentaliste d'où le préfixe psycho- de psychomécanique. Des caractéristiques distinguées présente l'approche de Guillaume, et du point de vue de la méthode de recherche, et celui de l'objet d'étude.

Pour Guillaume, à propos de la notion clé de système, il « est une abstraction qui procède d'une construction intellectuelle ; ce n'est pas un donné qui se laisserait

immédiatement appréhender par une simple observation »<sup>39</sup>. Selon Guillaume, le travail du linguiste, pour construire son objet, consiste à aller au-delà des phénomènes observables. Il s'oppose ainsi au positivisme et subordonne l'étape d'observation empirique à un travail *intellectif de reconstruction*. Autrement dit, le passage de la langue au « discours » implique une durée infinitésimal que Guillaume propose d'appeler le *temps opératif*, qu'appartient au linguiste de décrire : « L'attitude continuelle du linguiste doit consister en une quête continue d'un voir immanent à une grande compréhension »<sup>40</sup>. Ce qui est assigné à la théorie linguistique (pour Guillaume) est de comprendre les mécanismes et opérations constructeurs réglant l'élaboration du langage.

Guillaume s'intéresse à l'un des aspects centraux de la linguistique, en l'occurrence les rapports entre la forme (le signifiant) et la matière (le signifié), et dépasse par conséquent une certaine conception structuraliste de la langue comme étant un pur système de rapports, vide de tout contenu. Et à cette matière qu'il attache plus d'intérêt, mais surtout à la question des opérations de la pensée constitutive des signifiés. Ce genre de recherche appelée la psychosystématique qui « n'étudie pas les rapports de la langue et de la pensée mais les mécanismes définis et construits que possède la pensée pour opérer une saisie d'elle-même, mécanisme dont la langue offre une reproduction fidèle »<sup>41</sup>. Dans ce sens, Guillaume explique que la pensée dans son activité délimite de grands procès au moyen de *coupes*, et les recoupe par la suite par de nouvelles *coupes* pour donner au signe représentatif une valeur différente.

Guillaume distingue donc deux types de coupes. La première est donnée comme un mouvement allant de l'universel au singulier, et ayant une valeur de schème explicatif très fécond. Les différents mouvements constituent « la langue » dans la conception de Guillaume, c'est-à-dire un système de schèmes dynamiques (« cinétiques »). La deuxième série de coupes assurant le passage au « discours » en saisissant et en interceptant le mouvement à une certaine étape de sa progression, pour conférer au signe une valeur différente.

---

<sup>39</sup> Fuch, C. & Le Goffic, P., *op. cit.*, p. 41.

<sup>40</sup> Guillaume, G. (1973), *Principes de linguistique théorique*, Presses de l'Université de Laval, Québec, et Klincksieck, Paris, p. 80.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 94.

Guillaume distingue trois domaines d'analyse :

-le premier, la *psychomécanique* du langage, est lié à cette notion de *temps opératif*, qui est un temps bref, concret et matériel, et dont l'objet est d'étudier les phénomènes et opérations relatifs au passage de la langue au discours. Pour rappel Guillaume corrige le couple *langue parole* par *langue discours*. Parole paraît-elle concerner l'exploitation orale de la langue.

-le deuxième est la *psychosystématique* du langage, celle-ci étudie le système de la langue, en tant que système de représentation du monde qui permet une vision commune à tous les locuteurs d'une même langue.

-le troisième, la *psychosémiologie* du langage, a pour but l'étude des phénomènes liés au signifiant linguistique. Guillaume est amené à distinguer ce qui est de l'ordre de la puissance, qui est la langue, et ce qui est de l'ordre de l'effet, qui est le discours. Il résulte alors un signifié de puissance (du côté de la langue) et un signifié de d'effet (du côté du discours). Ainsi, le signifiant *table* a pour signifié de puissance (« idée de quelque chose de plat »). Ce signifié de puissance peut donner en discours différents signifiés d'effet (table de cuisine, table de multiplication, ...).

La réflexion de Guillaume a inspiré de nombreux disciples, en particulier en Europe et au Québec. Avec sa tradition mentaliste, il propose une description grammaticale liée étroitement avec des hypothèses sur le fonctionnement de l'esprit. Il anticipe sur ce que sera plus tard la linguistique cognitive.

### III.4 Tesnière

Si Tesnière (1893-1954) repose sur les acquis structuralistes, sa démarche présente un certain nombre de particularités. Tesnière considère précisément la notion de « fonction » en syntaxe qui n'était pas au centre de la pensée saussurienne. Il souligne dans son ouvrage principal *Éléments de syntaxe générale* qu'il faut « découvrir, derrière la nature proprement physique des phénomènes, leur aptitude à être chargés de fonctions proprement linguistiques »<sup>42</sup>. Il fait remarquer dans le même ouvrage que l'approche morphologique a été l'objet de la plupart des syntaxes publiées depuis un siècle. Ainsi Tesnière se focalise sur une syntaxe structurale, dont l'objet est l'étude de la phrase.

---

<sup>42</sup> Tesnière, L. (1988), *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris, p.40.

Tesnière appuie, à l'image de Humboldt, le principe de l'autonomie de la syntaxe, et fait bien la distinction entre la forme extérieure du langage (la morphologie) et sa forme intérieure (la syntaxe). Il s'éloigne ainsi de la perspective de la grammaire comparée, et rejoint des linguistes tel le suisse Bally cité par Tesnière pour son dit mérite de réhabilitation de cette forme extérieure du langage.

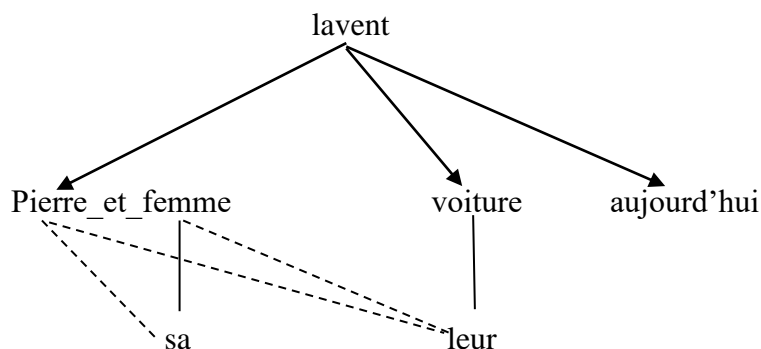
La théorie de Tesnière apporte plusieurs concepts, dont celui de *connexion*. Cette notion affirme que la phrase tient à l'existence de certains rapports entre ses éléments. En outre, les connexions en question sont hiérarchisées : elles lient un terme régissant, supérieur, à un terme inférieur qui lui est subordonné. Pour faciliter l'analyse structurale d'une phrase, Tesnière a recours à un schéma en arborescence appelé *stemma* :

L'ensemble des traits de connexion constitue le *stemma*. [II] montre clairement la hiérarchie des connexions, fait apparaître schématiquement les différents nœuds qui les nouent en faisceau, et matérialise ainsi visuellement la structure de la phrase<sup>43</sup>

Les relations de connexion (de dépendance) permettent de distinguer deux plans d'élaboration du discours, *l'ordre structural* où se définissent les fonctions et *l'ordre linéaire*. Ainsi le *stemma* est un passage de l'ordre linéaire à l'ordre structural, comme l'illustre l'exemple suivant :

ordre linéaire : *Pierre et sa femme lavent leur voiture aujourd'hui*

ordre structural :



A propos de ces deux ordres, Tesnière dit qu' « il y a antinomie entre l'ordre structural qui est à plusieurs dimensions, et l'ordre linéaire, qui est à une dimension. Cette antinomie est la « quadrature du cercle » du langage. Sa résolution est la condition *sine qua non* de la parole »<sup>44</sup>. Dans la même thématique, il ajoute que « parler, c'est établir entre les mots un ensemble de connexions [...], comprendre, c'est saisir l'ensemble des

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 21.

connexions qui unissent les mots »<sup>45</sup>. L'analyse de Tesnière dans sa syntaxe se propose d'établir une opposition entre « l'activité parlante » (ou parole) et la langue.

Un autre concept figure la syntaxe structurale de Tesnière est celui d'*actant*. Le concept d'actant que propose Tesnière vient se substituer aux catégories logiques de la grammaire traditionnelle, surtout l'opposition sujet/ prédicat. Ce concept désigne des personnes ou des choses qui participent au procès, et qui peut occuper les anciennes fonctions sujet (*prime actant*), complément d'objet direct (*second actant*) et indirect (*tiers actant*).

La théorie de Tesnière parle aussi de *nœud verbal* qui représente « tout un petit drame », c'est l'exemple imagé que Tesnière donne pour illustrer la phrase selon le point de vue structural. Le procès, les acteurs et les circonstances deviennent le verbe, les actants et les circonstants. Ainsi dans la phrase suivante : *Alfred fourre toujours son nez partout*, les actants (*Alfred* et *nez*) ainsi que les circonstants (*toujours* et *partout*) dans lesquels se déroule le procès, sont organisés autour du nœud verbal (centre absolu), le verbe *fourre*.

Quant au concept de *valence*, Tesnière l'utilise pour désigner le nombre d'actants qu'un verbe peut avoir sous sa dépendance. Ainsi Il fait la différence entre quatre types verbaux. Les verbes *avalents* correspondent aux verbes impersonnels de la grammaire traditionnelle (ex. il pleut). Le deuxième type est les verbes dits *monovalents* qui désignent les verbes intransitifs (ex. *Alfred dort*). Un troisième type de verbes nommés *bivalents* correspondent à la catégorie des verbes transitifs, tel *Alfred frappe Bernard*, ou *Alfred se tue*. Enfin les verbes *trivalents*.

En outre Tesnière procède à une refonte des catégories traditionnelles (parties du discours) qu'il estime hétérogène. Il divise les mots en *mots pleins*, chargés d'une fonction sémantique, et en *mode vides* dénués de sens. Il s'agit là de l'opposition mots lexicaux et mots grammaticaux. Les mots pleins sont les verbes, les substantifs, les adjectifs qualificatifs, certains pronoms et adverbes suffisamment autonomes. Cependant les déterminants, les pronoms et les adverbes non autonomes entrent dans la catégorie des mots vides, et ne peuvent pas assurer le statut de *nœud* dans une phrase, à la différence de celle des mots pleins.

---

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 12.

Nous avons déjà parlé de la distinction qu'a faite Tesnière un peu plus haut entre la syntaxe et la morphologie, mais qu'en est-il de la sémantique dans cette syntaxe structurale ? Tesnière subordonne bien l'aspect structural de la phrase à son aspect sémantique : « Le structural n'a de raison d'être que dans la sémantique »<sup>46</sup>.

Les concepts linguistiques qu'apporte la pensée de Tesnière sont variés, dont ceux d'actant, de circonstant, de valence, etc. Il a le mérite d'avoir tenté d'élaborer un système syntaxique qui se veut général.

### **III.5 Du distributionnalisme au transformationnalisme**

Le distributionnalisme désigne un courant linguistique apparu vers 1930 aux États-Unis, alors que se constitue la phonologie issue de la propagation de la pensée de Saussure. Le distributionnalisme présente des ressemblances avec les travaux européens contemporains, c'est pourquoi ils sont rattachés au même courant structuraliste. Mais ce qui les différencie peut tenir à ce qu'ils soient développés dans des conditions différentes. Les études en Europe correspondent à une théorisation linguistique à partir de l'étude de langues bien connues (Saussure lui-même était un spécialiste de la langue indo-européenne). La linguistique américaine l'était en face des langues amérindiennes encore inconnues ou peu décrites : elle se dégagait du caractère universitaire européen. La description de ces langues était leur premier objectif, mais il fallait réfléchir préalablement à une méthode pour y parvenir. Ainsi les réflexions théoriques sont tournées vers une tâche descriptive.

#### **Le distributionnalisme**

Le but de Harris (1909-1992) à travers ses travaux est de montrer que le système de la langue est régi par des régularités qu'on peut démontrer. Sa démarche vise à trouver une méthode généralisée pouvant rendre compte du fonctionnement du langage, tout en incluant ce « résidu d'éléments apparemment aberrants ou de types de structures qui ne semblent pas similaires aux types principaux, ainsi que d'éléments ou de séquences isolées qui se trouvent ne pas satisfaire à certaines propriétés de leur classe »<sup>47</sup>. Le résidu d'éléments ou de structures ne sont que les exceptions qui peuvent

---

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>47</sup> Harris, Z. S. (1971), *Structures mathématiques du langage*, Dunod, Paris, p. 193.

déroger aux règles générales stables. La linguistique distributionnelle se propose de décrire des règles générales du fonctionnement du langage tout en considérant la question des exceptions.

Pour Harris, *les unités de la langue peuvent être décrites*, en termes d'éléments phonématiques d'un côté, et en termes d'éléments morphématiques d'un autre côté : tout énoncé est une combinaison de phonèmes et de morphèmes.

Après la construction d'un corpus qui est un ensemble d'énoncés, comme échantillon de la langue, on procède à la segmentation de la chaîne sonore, pour isoler les éléments phonétiques, à partir des énoncés comparables. Mais il faut dire ici que le principe de la segmentation est uniquement formel, et la ressemblance sémantique n'y est pas prise en compte. Cette démarche aboutit à la production de classes de segments définis par la totalité de leurs positions dans la chaîne parlée. Il est à noter que ce procédé est différent de celui de la tradition phonologique européenne assise sur un critère sémantique, telle liée à la fonction sémantique des phonèmes (/p/ et /b/ permettent de distinguer *pain* et *bain*).

En ce qui concerne les éléments morphématiques, la définition que propose Harris des morphèmes ne ferait pas appel au sens. De plus, « le sens américain du terme *morphème* est différent de celui qui a cours en Europe : il s'agit ici d'un équivalent approximatif de *signe* ». Quant à la segmentation en morphèmes, elle ne se fait pas sans certains problèmes. Notons à propos que la conception de l'unité pour les distributionnalistes diffère de celle de Saussure. L'unité pour celui-ci n'est définie que dans le système de langue, mais aussi négativement par rapport aux autres, tandis que pour la linguistique distributionnelle, il s'agit déjà de leur (les unités) inventaire, ce qui laisse entendre qu'elles sont posées à l'avance.

Quant à la deuxième étape qui cherche à établir des règles déterminant leur mise en relation est appelée *distribution*, dont ce courant linguistique tire son nom. On peut bien expliquer la notion de distribution par celle d'environnement. Soit un élément A dans un énoncé, phonématique ou morphématique, il est entouré d'éléments, appelés des co-occurents. La distribution d'un élément est la somme de toutes les positions dans lesquelles apparaît l'élément A dans les énoncés constituant le corpus. Il y a lieu en outre de pouvoir définir la distribution à travers d'un autre procédé qui est la substitution. Si deux éléments A et B sont substituables dans les mêmes environnements, on dit qu'ils ont la même distribution.

La linguistique distributionnelle a des limites. Si le swahili est tant cité, c'est pour le caractère clair de sa structure, et il n'y a que tenter un découpage en morphèmes d'un texte français pour se rendre compte de la difficulté de la tâche, les éléments en français présentent beaucoup plus de d'enchevêtrement.

### **Le transformationnalisme**

Dans les années 1960, l'intérêt de Harris est porté vers les deux plans de la phrase et du discours. A travers l'observation des phrases, il cherche moins de rendre compte de la totalité des phrases productibles, que d'établir une distinction entre les combinaisons de segments qui constituent des phrases et celles qui n'en constituent pas. Si toutes les combinaisons ne sont pas réalisables, pour Harris, cela permet de définir les « restrictions imposées sur les combinaisons des éléments simples (les phonèmes) »<sup>48</sup>. Le renouvellement de la perspective distributionnelle est opéré par l'introduction de la notion de transformation, pour analyser la structure de textes entiers (discours).

La notion de transformation rend compte de la question : comment les phrases sont reliées entre elles ? et non pas de celle de leur construction. Les phrases entretiennent des relations basées sur la transformation. L'une des procédures qui peut expliquer la production de phrases complexes est la transformation passive. La phrase suivante : *Cette robe a été faite par une couturière*, peut être analysée comme la transformation passive de la phrase originelle (*Une couturière a fait cette robe*). La phrase complexe : *Marie explique que Paul est malade* peut être comprise comme le résultat d'un rapport de subordination entre deux phrases simples (*Marie explique* et *Paul est malade*). Harris propose une typologie comptant douze transformations possibles, dont la transformation passive, la subordination, la substitution pronominale. Notons que pour Harris, il n'est pas question d'une description exhaustive des phrases d'une langue, et encore moins d'un modèle abstrait de génération des phrases, il s'agit d'expliquer la diversité et la complexité apparentes des phrases par des combinaisons de phrases simples en nombre fini.

En 1952 Harris écrit un article dans la revue *Langage* intitulé « Discourse analysis », traduit en français en 1969 (*analyse du discours*). Il y parle de l'analyse

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 13.



d'une structure qui transcende la phrase, qu'il appelle « discours ». Il cherche à rendre compte du fonctionnement du texte par exemple en y appliquant la méthode distributionnelle. Il envisage l'analyse du discours selon deux perspectives : dans la première il s'agit d'une analyse formelle des textes (ce qui sera plus tard l'objet de la linguistique textuelle) ; la deuxième tient compte du social dans les productions verbales.

Il adopte une méthode consistant à l'établissement des classes d'équivalence au sein du texte considéré. Considérons l'exemple suivant : si dans le même texte on trouve les trois phrases suivantes (ph : *Les français sont gastronomes*, ph2 : *Les habitants de la France sont gastronomes* et ph3 : *Les habitants de la France aiment la bonne cuisine*). On peut distinguer dans cet exemple les deux classes d'équivalence :

$$X : \left\{ \begin{array}{l} \textit{Les français} \\ \textit{Les français} \end{array} \right\} \quad \text{et Y : } \left\{ \begin{array}{l} \textit{sont gastronomes} \\ \textit{aiment la bonne cuisine} \end{array} \right\}$$

Les éléments de chacun des deux classements X et Y apparaissent dans le même environnement, ils appartiennent à deux classes d'équivalence.

L'approche harissienne du discours a pour objet de montrer à travers l'analyse distributionnelle qu'il y a une grammaire de l'enchaînement des phrases, différente de la grammaire de la langue. Et les travaux linguistiques réalisés ultérieurement dans ce sens montrent l'intérêt que suscitent les questions relatives au discours (ou texte). Il est à remarquer que les théories transformationnelles seront exportées en France par Maurice Gross, mais en Amérique, elles feront l'objet de réinterprétation par Chomsky et le courant générativiste.

### III.6 Chomsky et la grammaire générative

La grammaire dite générative est associée au nom du linguiste américain Noam Chomsky, né en 1928 et élève de Harris. Cette grammaire est à la fois générative et transformationnelle. Mais Chomsky s'oppose au principe du corpus fini d'énoncés naturels (tradition du descriptivisme). Le modèle chomskien se caractérise par plusieurs versions. La première est appelée « théorie standard » dans les années 50 et 60. S'y succède la « théorie standard étendue » dans les années 70, et une dernière version appelée la « théorie des principes et des paramètres » dans les années 80 avec des

développements dans les années 90. Nous nous intéressons au modèle standard ayant dominé longtemps la linguistique aux Etats-Unis. Ce modèle a connu aussi un succès en Europe.

La théorie standard est exposée dans son ouvrage (1957) : *Structures syntaxiques* (traduction française en 1969). Pour lui, la syntaxe qui est au cœur de cette théorie des structures grammaticales est définie ainsi :

La syntaxe est l'étude des principes et des processus selon lesquels les phrases sont construites dans des langues particulières. L'étude syntaxique d'une langue donnée a pour objet la construction d'une grammaire qui peut être considérée comme une sorte de mécanisme qui produit les phrases de la langue soumise à l'analyse<sup>49</sup>

Il met l'accent sur un point qui rappelle celui du distributionnalisme harissien, à savoir l'autonomie de la grammaire par rapport au sens. Il examine plusieurs langages formels à la recherche de ce qui puisse adéquatement modéliser les structures syntaxiques de la langue.

L'un des types des grammaires formelles examiné est les grammaires à nombre fini d'états. Ce type de grammaires peut rendre compte de certains faits de contiguïté syntagmatique, mais limité quand il s'agit par exemple des constituants discontinus. De façon générale, ce genre se montre élémentaire et inadéquat pour générer tous les types de structures syntaxiques.

Comme le premier modèle présente des limites, Chomsky se penche vers l'analyse en constituants, qui est une approche en termes de structure syntaxique. Ce modèle propose un ensemble de règles dites de « réécriture » permettant de générer des phrases par une procédure d'une « dérivation ». Bien que ce modèle de grammaires syntagmatiques soit plus puissant que le premier, il demeure inadéquat puisqu'il « ne peut absolument pas s'appliquer à une langue naturelle »<sup>50</sup>. Ce type est limité quant à rendre compte de la formation des phrases anglaises. Le souci d'une description linguistique satisfaisante amène Chomsky, non pas à se détourner du modèle syntagmatique, mais à le prolonger, ce qui donne lieu à la grammaire transformationnelle.

Dans le modèle de la grammaire transformationnelle, il s'agit d'introduire de nouvelles règles dites « transformations grammaticales ». Chomsky définit deux genres

---

<sup>49</sup> Chomsky, N. (1969), *Structures syntaxiques*, Seuil, p. 13.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p.39.

de transformations : les transformations facultatives et les transformations obligatoires. La transformation passive par exemple est facultative, alors que l'auxiliation fait partie des transformations obligatoires. Deux types de phrases résultent de cette distinction : les phrases-noyau produites par les transformations obligatoires, et les phrases dérivées qu'engendrent les transformations facultatives. Trois niveaux successifs fondent l'architecture de cette grammaire. Le niveau de la structure syntagmatique correspond à la construction des séquences de morphèmes organisés selon les formules d'instruction. Le deuxième est lié à la structure transformationnelle procède à des transformations dont l'objet est les séquences de morphèmes, pour produire des séquences de mots. A leur tour, au niveau morphologique, les séquences de mots sont converties en séquences de phonèmes.

En 1965, Chomsky propose un exposé plus élaboré de la théorie standard dans l'ouvrage traduit en français en 1971 intitulé *Aspect de la théorie syntaxique*. Dans cet ouvrage sont introduits deux concepts principaux à savoir la distinction compétence/ performance, et la distinction structures profondes/ superficielles. Ces distinctions impliquent la présence de schémas internes au sujet, antérieurs à la production des phrases. Le modèle de Chomsky acquiert ainsi une dimension mentaliste qui le fait écarter plus de l'empirisme et du mécanisme distributionnaliste.

Pour Chomsky, le travail du linguiste doit s'intéresser à la compétence des locuteurs, c'est-à-dire aux connaissances intuitives qu'un sujet parlant a de sa langue :

Une grammaire générative n'est pas un modèle du locuteur ou de l'auditeur [...], elle tente de caractériser de la manière la plus neutre la connaissance de la langue qui fournit sa base à la mise en acte effective du langage par le locuteur-auditeur<sup>51</sup>

Cette théorie donc n'envisage pas de rendre compte des productions effectives des locuteurs, ce qui est le domaine de la performance. L'opposition compétence/performance présente une analogie avec la distinction saussurienne langue/parole, mais ce qui caractérise la compétence est son trait dynamique comme étant un système de règles, et non statique comme un inventaire d'éléments.

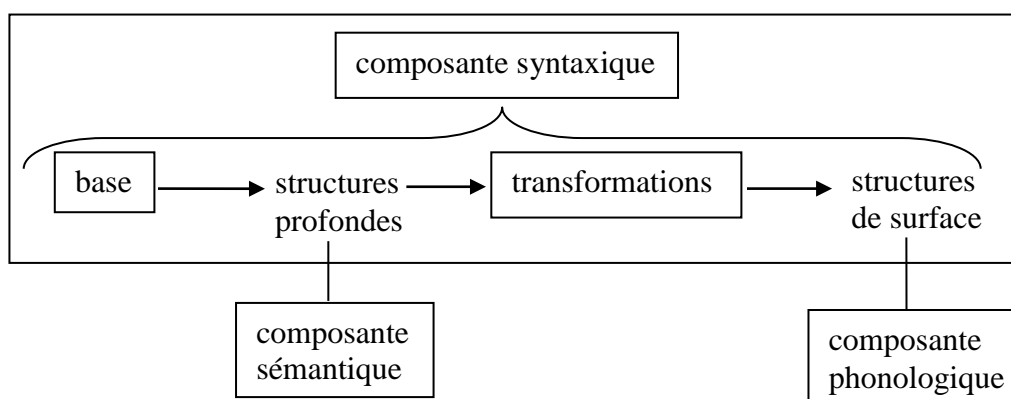
Par ailleurs, le modèle de la transformation amène à postuler un niveau de structuration syntaxique non superficiel, appelé les structures profondes. Les deux phrases suivantes : *Pierre promet à Marie de venir* et *Pierre permet à Marie de venir*, sont apparemment analogues, mais il y a des relations grammaticales cachées qui les

---

<sup>51</sup> Chomsky, N. (1971), *Aspect de la théorie syntaxique*, Seuil, p. 19.

rendent différentes (dans la première phrase il s'agit de la venue de Pierre, dans la deuxième celle de Marie). A propos de ces deux phrases Chomsky dit qu'elles « ont la même structure de surface, mais (qu') elles sont très différentes du point de vue de la structure profonde qui leur est sous-jacente et qui détermine leur interprétation sémantique »<sup>52</sup>

Le modèle standard de Chomsky repose sur trois composantes : la composante syntaxique qui est centrale, et sur laquelle s'articulent deux autres composantes dites « interprétatives » à savoir les composantes sémantique et phonologique. La composante syntaxique comprend les règles de réécriture qui engendrent les structures profondes, et les transformations qui engendrent les structures de surface à partir des structures profondes. La composante sémantique, sans relation avec la composante syntaxique, s'appuie sur elle en structure profonde, et comprend toutes les données nécessaires à la compréhension. Quant à la composante phonologique, elle permet l'habillage des structures de surface. Ces trois composantes peuvent être schématisées ainsi :



Avec le temps, la théorie chomskienne prend une évolution de plus en plus abstraite. Avec la théorie « standard étendue », son intérêt grandissant est porté sur le rôle des structures de surface dans l'interprétation sémantique. Ainsi ses réflexions débouchent sur la notion de « forme logique de la phrase ». Et c'est dans la « théorie des traces » que la structure de surface est seule considérée comme pertinente pour l'interprétation sémantique.

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 41.

La théorie de Chomsky a eu un retentissement en linguistique, tant aux Etats-Unis qu'en Europe et beaucoup de travaux s'en réclament. Il est à noter qu'il a apporté aussi et considérablement dans les domaines de l'acquisition et de la philosophie du langage.

### III.7 La linguistique de l'énonciation

La linguistique de l'énonciation est née dans les années 70 d'une critique de l'hégémonie régnante de la linguistique de la langue, et veut se tourner vers l'étude des faits de la parole, c'est-à-dire la production des énoncés par les locuteurs dans la réalité de la communication. Bien que les distinctions existent entre la « langue » et la « parole » (Saussure), et entre la « compétence » et la « performance » (Chomsky), le domaine de l'énonciation reste longtemps omis des études de la linguistique, du moins par les pensées dominantes structuralistes et formelles, et ce parce que, dit-on, que ce champ nouveau ne se prête pas à une théorisation scientifique. Donc tout en affirmant les liens entre les deux domaines de la langue et de sa manifestation, Emile Benveniste reconnaît bien qu'ils constituent « deux univers différents [...]». Il y a d'un côté la langue, ensemble de signes formels, dégagés par des procédures rigoureuses, étagés en classes, combinés en structures et en systèmes, de l'autre, la manifestation de la langue dans la communication vivante »<sup>53</sup>

Parmi les postulats de la linguistique que cite Catherine Kerbrat-Orecchioni, et qui limitent son champ d'investigation à la langue, est qu'elle « est une linguistique du *code*, auquel doivent être ramenés tous les faits de la langue »<sup>54</sup>. Ce postulat omet d'un côté la grande variété dans les usages de la langue, et d'un autre côté ne s'intéresse pas à l'aspect de sa manifestation dans le discours. Un autre postulat réduit la question de la production du sens aux éléments lexical et structurel et ne considère pas le rôle que peuvent assurer les unités phonétiques, graphiques, rythmiques, etc. : « *Le mécanisme de production du sens* est relativement simple ; on lui reconnaît un double support :

- le signifiant lexical [...]
- certaines constructions syntaxiques [...]. »<sup>55</sup>

---

<sup>53</sup> Benveniste, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, tome I, Gallimard, Paris, p. 130.

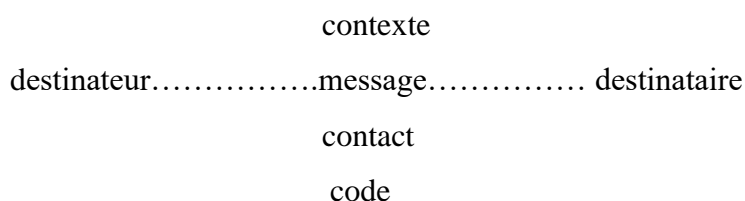
<sup>54</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (2009), *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris, p. 8.

<sup>55</sup> *Ibid.*

La perspective énonciative émergeant dans les années 70 où on travaillait toujours sur la question de la langue, ne doit pas être comprise comme une opposition radicale au structuralisme. D'une part, les linguistes, tels Bally, Benveniste et Culioli, à l'origine de cette nouvelle orientation étaient des structuralistes, et d'autre part, cette linguistique de l'énonciation se focalisera à ses débuts sur les marques qui appartiennent à la langue, traces de l'inscription du locuteur dans son énoncé.

Bien que la tradition cite le nom d'Emile Benveniste comme fondateur de la théorie de l'énonciation, les questions appelant un traitement énonciatif apparaissent bien avant, dans les années 1910 et 1920. C'est ainsi que dans le cadre d'une polémique relative au discours indirect libre en français, Charles Bally adopte une approche énonciative dans l'analyse du fonctionnement de celui-ci. Il y a également avant Benveniste le théoricien russe Mikhaïl Bakhtine (1895-1975) qui considère le caractère nécessaire du facteur énonciatif dans la conception du langage : pour lui la dimension sociale est déterminante dans la question du sens.

Par voie de conséquence, les approches du langage qui en faisaient un moyen de communication entre les sujets, telles celles du fonctionnalisme, font l'objet de révision. Dans le schéma classique de la communication de R. Jakobson (1963)<sup>56</sup> :



Les règles d'organisation des messages selon le code peuvent être déliées des opérations d'encodage et de décodage. La prise en compte de la dimension énonciative fait apparaître plusieurs critiques résumés par Paveau et Sarfati :

- Ce schéma dessine une communication homogène et linéaire alors qu'il faudrait plutôt parler d'une compréhension partielle entre le destinateur et le destinataire ;
- le code est situé extérieurement à la communication alors qu'il est constitué des savoirs internes des sujets parlants ;
- rien n'est dit des compétences extralinguistiques (encyclopédiques, psychiques ou culturelles) ;
- ce schéma n'intègre pas de modèle de production (à l'encodage) et d'interprétation (au décodage)<sup>57</sup>

---

<sup>56</sup> Roman, J. (1963), *Essais de linguistique générale*, Minuit, Paris, p. 214.

<sup>57</sup> Paveau, M.-A. & Sarfati, G.-E., *op. cit.*, p. 39.

Benveniste considéré comme « père » de la théorie de l'énonciation donne la définition suivante : « L'énonciation est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation »<sup>58</sup>. Benveniste explique ensuite la distinction entre ce qui relève de la langue et ce qui relève de la parole, en établissant un parallèle entre sémiotique et sémantique. Pour lui « tout ce qui relève du sémiotique a pour critère nécessaire et suffisant qu'on puisse l'identifier au sein et dans l'usage de la langue »<sup>59</sup> alors que « la notion de sémantique nous introduit au domaine de la langue en emploi et en action »<sup>60</sup>. L'énonciation est située donc dans le champ de la sémantique.

Par ailleurs, cette mise en fonctionnement individuelle de la langue est délimitée par l'unité de la phrase : « Nous en concluons qu'avec la phrase on quitte le domaine de la langue comme système de signes, et l'on entre dans un autre univers, celui de la langue comme instrument de communication, dans l'expression est le discours »<sup>61</sup>. Mais la phrase dont il s'agit ici est une phrase instantanée réalisée par un sujet, et non pas la phrase-modèle des grammairiens et des générativistes.

La définition de Ducrot de l'énonciation : « c'est l'événement historique constitué par le fait qu'un énoncé a été produit, c'est-à-dire qu'une phrase a été réalisé. »<sup>62</sup> rejoint celle de Benveniste, sauf que Ducrot fait la différence entre la phrase qui est l'enchaînement syntaxique abstrait et l'énoncé qui est le segment qui est effectivement réalisé par le sujet. Quant à la méthode de travail, elle est la même : elle est centrée sur les éléments de la langue, indices de l'inscription du sujet de l'énonciation dans son énoncé. Pour rappel la question du sujet de l'énonciation est centrale dans l'approche énonciative, à la différence des travaux structuraliste et générativiste qui ne prêtent pas attention au sujet, car ce sont les marques de présence du sujet qui constituent l'objet de travail du linguiste.

Dans un contexte historique énonciatif, un autre théoricien mérite d'être cité aussi à côté des deux autres, Benveniste et Ducrot, en l'occurrence Antoine Culioli (né en 1924). Ses travaux sont marqués par des réflexions théorique et épistémologique. Il cherche à élaborer un modèle du langage défini dans son ensemble.

---

<sup>58</sup> Benveniste, E. (1974), *Problèmes de linguistique générale*, tome II, Gallimard, Paris, p. 80.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 222.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 224.

<sup>61</sup> Benveniste, E. (1966), *op. cit.*, p. 130.

<sup>62</sup> Ducrot, O. & Shaeffer, J. M. (1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, p. 603.

Ainsi, il revoit la question de la nature de la linguistique, mais aussi de son objet. Selon Culioli, l'objet ne peut se faire qu'à travers les productions des locuteurs (les textes) dans le cadre de leurs langues. Il explique : « l'activité de langage renvoie à une activité de production et de reconnaissance des formes, or, ces formes ne peuvent pas être étudiées indépendamment des textes, et les textes ne peuvent être indépendants des langues »<sup>63</sup>. L'objet de la linguistique est défini donc par une relation dialectique entre le langage dans sa double activité de production et de reconnaissance et les langues. La conception du langage comme activité de production et d'interprétation s'oppose à la définition de l'objet de la linguistique comme un système homogène fermé : « le langage est un système, mais un système ouvert »<sup>64</sup> pour articuler le langage à l'extralinguistique, mais aussi pour articuler la linguistique à d'autres domaines (la psychologie, la psychanalyse, etc.).

Culioli met l'accent sur la situation d'énonciation et la subordonne aux deux paramètres de production et de reconnaissance. Cette double activité confère à chacun des deux sujets deux fonctions d'émetteur et de récepteur : l'émetteur est à la fois son propre récepteur, et le récepteur est un émetteur potentiel, d'où la préférence de *co-énonciateurs* qui « sont les termes primitifs sans lesquels il n'y a pas d'énonciation »<sup>65</sup>. Le dialogue donc la dimension fondamentale de la communication. Et cela implique à ne pas assimiler l'énonciation à une théorie de l'information, et à ne pas croire à l'existence de code neutre.

Pour Culioli, toute théorie mettant à l'écart des phénomènes considérés comme des « ratés » de la communication est inadéquate. Une conception pareille de l'énonciation amène à une redéfinition des problèmes de la sémantique, ou plutôt d'une « sémantique formelle » pour nommer le domaine des exemples trouvés dans les articles de Culioli. Cette sémantique formelle a pour objet l'étude des conditions d'énonciation d'un côté et les systèmes de dérivation paraphrastiques d'un autre côté.

Culioli est amené à décrire le fonctionnement du langage sur le plan énonciatif par des opérations. L'une des opérations est l'opération de repérage consistant à rendre

---

<sup>63</sup> Culioli, A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation ; opérations et représentations*, tome I, ophrys, p. 14.

<sup>64</sup> Culioli, A. (1973), « Sur quelques contradictions en linguistique », *Communications*, n°20, Seuil, Paris, p. 87.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p.88.



compte de l'élaboration des énoncés dans la situation de la co-énonciation. Ce concept est défini par deux autres concepts, celui de *localisation*, et l'autre de *détermination*. Dans cette opération, il s'agit de repérer un élément x par rapport à un autre élément y. Dans l'énoncé : *le livre est sur la table*, « le livre » est repéré par rapport au repère « la table », les deux éléments « le livre » et « la table » constituent respectivement repéré et repère. Le deuxième type d'opérations, *opérations constitutives d'un énoncé*, sont au nombre de cinq, dont la relation ordonnée (ou primitive) et la relation prédicative (ou orientée). La relation ordonnée unit deux domaines notionnels (on parle aussi de relation à deux arguments), les relations partie/tout ou intérieur/extérieur par exemple, en font partie. L'opération de relation primitive est fondée sur l'idée qu'il préexiste une grammaire des relations primitives à un niveau profond qui fait abstraction de la différence entre syntaxe et sémantique. En ce qui concerne la relation prédicative, elle fait participer plus de deux arguments, ce qui donne des structures, telles les structures factitives. Ces trois figures Benveniste, Ducrot, Culioli opèrent un tournant remarquable dans les réflexions linguistiques. Si nous n'avons pas parlé de « l'appareil formel de l'énonciation », ou de la théorie de la polyphonie de Ducrot par exemple, c'est parce qu'il y aura tout un chapitre consacré à l'énonciation.

### III.8 La pragmatique

L'origine de la réflexion pragmatique est expliquée par une situation problématique de la philosophie qui remonte à la fin du XIXe siècle. Cette crise contraint des philosophes et des théoriciens à opérer un retour radical à la question du langage et ses fonctions, motivé par bien des aspects impropres des langues naturelles. Dès l'émergence de cette préoccupation linguistique, il s'est produit (en Grèce) une distinction fondatrice entre le domaine de la *logique* et le domaine de la *rhétorique*. Le premier s'intéresse aux conditions de vériconditionnalité de l'énoncé par l'analyse de la proposition ; le second, approche le langage comme un moyen pour agir dans la société. « Le domaine de la rhétorique, l'étude des moyens qui permettent de rendre persuasif le discours, préfigure assez bien le domaine que balise à présent la pragmatique »<sup>66</sup>.

---

<sup>66</sup> Maingueneau, D. (2015), *Manuel de linguistique pour le texte littéraire*, Armand Colin, p. 17.

La naissance de la pragmatique comme discipline de l'étude de de langage est très ancienne, et est rattachée traditionnellement au philosophe et sémioticien américain Charles Morris. En se consacrant à l'élaboration d'une théorie générale de signes (*Foundations of the theory of signs* (1938)), il considère trois domaines dans l'approche de tout langage formel ou naturel :

- la syntaxe étudie les relations entre les signes ;
- la sémantique traite des relations entre les signes et leurs référents ;
- la pragmatique a pour objet la relation entre les signes et les usagers, ou plus précisément « l'emploi du système par les utilisateurs ».

Ainsi le domaine de la pragmatique recouvre un ensemble très vaste de phénomènes psychosociologiques.

Notons que la pragmatique définie dans la théorie de Morris n'a pas cependant de portée strictement linguistique. L'adaptation progressive de la pragmatique à la linguistique est déterminée à la suite des deux débats historiques (Benveniste/Austin et Ducrot/Searle). La tripartition établie par Morris soulève ultérieurement la question qui s'interroge sur l'autonomie de la pragmatique par rapport à la sémantique, ou plus généralement sur la place de la pragmatique dans la linguistique à propos desquelles Garric et Calas rappellent deux positions majeures<sup>67</sup> :

- la pragmatique radicale liée à la tradition philosophique et logicienne anglo-saxonne, dont Charles W. Morris et Hebert Paul Grice. Ce point de vue considère la pragmatique comme une discipline dissociée de la sémantique, tout en lui réservant un rôle résiduel. La sémantique est censée étudier le contenu représentatif des énoncés en interrogeant leurs conditions de vérité (les aspects de vériconditionnalité). L'analyse des informations impliquées par l'aspect contextuel des phrases dérogeant au critère de vériconditionnalité relève de la pragmatique, l'usage est séparé du sens. Dans l'exemple suivant : *veux-tu venir ici ?* exprimant un ordre et non pas une demande, pour interpréter cet énoncé, l'adverbe « ici » implique la connaissance du lieu où se trouve le sujet parlant. En outre, cette injonction ne peut être approchée en terme de vérité ou de fausseté, elle échappe au critère de vériconditionnalité ;
- la pragmatique intégrée se situe dans la tradition francophone que marquent surtout les travaux d'Emile Benveniste (1966) et d'Oswald Ducrot (1980). Selon cette conception,

---

<sup>67</sup> Garric, N. & Calas, F. (2007), *Introduction à la pragmatique*, Hachette Livre, pp. 7-8.

la compréhension d'un énoncé implique, d'une part, l'accès à son contenu descriptif, et d'autre part, la prise en compte du sens apporté par sa relation avec ses utilisateurs. Le sens pragmatique est compris dans les formes linguistiques, et ne leur est plus extérieur, et se comprend conventionnellement à travers des indices insurrectionnels. Cette pragma-sémantique qui s'intéresse aux formes linguistiques de détermination textuelle du sens est bien illustrée par la Sémantique argumentative de Jean-Claude Anscombe et Oswald Ducrot (1983).

Nous pensons bien être utile de passer par un exemple pour illustrer la question du sens à titre d'exemple dont s'attache à rendre compte l'analyse pragmatique. Soit l'énoncé : *j'ai mal à la tête*, celui-ci peut avoir différentes interprétations, selon le contexte de son utilisation. Il peut signifier à propos fête accompagnée de musique que *la musique est trop forte*. S'il est question d'une causerie quelque peu houleuse, cet énoncé peut signifier *Tais-toi, tu parles trop*, ou *Taisez-vous, vous parlez trop*. Il peut être prononcé par un écolier pour dire *je ne veux pas aller à l'école*. La théorie pragmatique exige de tenir en compte de ce genre d'informations non linguistiques (contextuelles) pour accéder à l'interprétation du sens de l'énoncé. Si la pragmatique est définie très généralement comme « l'étude du langage en contexte » ou « l'étude de l'utilisation du langage », le caractère difficile de lui donner une définition unifiée est constamment exprimé. Outre le caractère hétérogène des différents objets qu'elle a pour but d'étudier, il n'y a pas d'accord sur sa place dans la linguistique. De plus, ses préoccupations traversent l'ensemble des disciplines ayant affaire au sens et à la communication. Cependant « il existe indéniablement quelques idées-forces partagées par les spécialistes de pragmatique : en particulier, l'idée que le langage est une activité, et même une interactivité, l'idée que l'énonciation est foncièrement réflexive (= elle ne parle du monde qu'en parlant aussi d'elle-même), l'idée que l'activité verbale est une réalité institutionnelle, régie par des normes »<sup>68</sup>.

Une importante mise au point terminologique soulignée par Kerbrat-Orecchioni concernant la définition très générale de la pragmatique comme « l'étude du langage en acte »<sup>69</sup>. Selon cette auteure, l'expression « langage en acte » laisse entendre deux acceptions :

---

<sup>68</sup> Maingueneau, D. (2015), *op. cit.*, p. 18.

<sup>69</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (2016), *Les actes de langage dans le discours ; théories et Fonctionnement*, Armand Colin, pp. 1-2.

-le langage en situation, actualisé dans un acte d'énonciation particulier. Il est question dans cette perspective de s'intéresser aux traces, et notamment aux modalités de l'inscription dans l'énoncé des énonciateurs dans le cadre de ce processus d'actualisation. Autrement dit l'expression en question renvoie à l'objet de la linguistique (ou pragmatique) de l'énonciation, à savoir la « subjectivité langagière », notion adoptée à la suite d'Emile Benveniste ;

-le langage envisagé comme un moyen d'agir sur le contexte interlocutif, et là le langage est approché comme un moyen pour accomplir des actes spécifiques. Par *Speech acts* qui veut dire en français « actes de langage », ou « actes de discours », ou « actes de communication », on veut rendre compte de la dimension actionnelle du langage.

Ainsi Kerbrat-Orecchioni distingue deux formes de la pragmatique : la première correspond sans doute à la linguistique de l'énonciation, puisqu'elle la désigne aussi par pragmatique de l'énonciation ; la deuxième est celle qui a pour objet les actes de langage, dans leurs versions classiques, *directs et indirects*, d'Austin et de Searle. Cependant l'auteure laisse à la pragmatique interactionniste, le nom de la « pragmatique du troisième type », approche qui vient réviser et enrichir récemment la théorie des actes de langage. Et pour marquer le caractère d'influences mutuelles entre des individus impliqués dans un processus de communication, elle compare le passage du terme action à celui de *interaction*, à la reformulation de la notion de subjectivité en intersubjectivité.

Enfin, pour éviter certains emplois concernant les dénominations liées à la pragmatique, Paveau et Sarfati proposent les définitions suivantes :

Le terme « *pragmatique* » qualifie un domaine d'étude, sans spécification d'objet a priori ; l'expression « *pragmatique philosophique* » désigne soit le fait que la pragmatique dérive historiquement de la philosophie, ce qui constitue une redondance, soit les projets de refondation des grandes questions de la philosophie (connaissance, morale, politique...) à partir des acquis de la philosophie analytique ; l'expression « *pragmatique linguistique* » désigne l'ensemble des théories élaborées, dans le cadre de la linguistique, à partir de l'intégration des concepts et perspectives de travail de la philosophie du langage ordinaire. Nous réserverons l'expression « pragmatique du langage » pour désigner l'ensemble des modèles de type pragmatique ayant pour objet

l'étude des différents aspects du langage non articulé (notamment les systèmes culturels en tant que systèmes de communication intégrants)<sup>70</sup>

### III.9 L'analyse du discours

Le terme « analyse du discours » au début a été utilisé le linguiste distributionnaliste Z.S. Harris en 1952 pour intituler un article (« *Discours Analysis* »). L'« analyse » dont il s'agit ici s'inscrivait dans une perspective structuraliste. Son but qui relèverait de la linguistique textuelle consiste à analyser (dans le sens de décomposer) la structure d'un texte à partir de la récurrence de certains de ses éléments. Son projet envisage aussi de mettre en relation la structure ainsi dégagée à l'intérieur du texte avec des phénomènes de nature sociale.

Les problématiques qui actuellement relèvent de l'analyse du discours remontent à la fin des années 60, et font et font apparition principalement aux Etats-Unis, en France et en Allemagne. Si l'objet de la linguistique structurale est principalement la langue, et non pas la parole, dans l'analyse du discours, affirme Maingueneau, « il ne s'agit pas là d'une simple extension de la linguistique à des données qu'elle ne prenait pas en compte jusque-là [...]. Il s'agit plutôt d'une entreprise foncièrement transdisciplinaire, voire pour certains postdisciplinaire, qui, traversant l'ensemble des sciences humaines et sociales et des humanités, va à l'encontre de la tendance à la division du savoir en domaines de plus en plus spécialisés. »<sup>71</sup> Le champ de l'analyse du discours s'appuie donc sur plusieurs disciplines connexes (sociologie, psychologie, histoire, psychanalyse, etc.).

Rappelons que quand les problématiques liées à l'analyse du discours se font jour dans les années 1960, il n'y avait pas de projet unifié, aussi bien pour les disciplines qui intègrent ce champ de recherche que pour les pays où émergent les dites problématiques, on y travaille indépendamment les uns des autres. Et ce n'est qu'à partir des années 1980 que les savoirs théoriques prennent une dimension mondialisée. En effet, en 1986, T. Van Dijk publie un ouvrage collectif en quatre volumes intitulé *Handbook of Discourse Analysis* qui réunit des travaux très divers réalisés de part et d'autre de l'Atlantique.

---

<sup>70</sup> Paveau, M.-A. & Sarfati, G.-E., *op. cit.*, p. 208.

<sup>71</sup> Maingueneau, D. (2014), *Discours et analyse du discours ; Une introduction*, Armand Colin, p. 3.

« Il est difficile de retracer l’histoire de l’analyse du discours »<sup>72</sup> comme le reconnaît Maingueneau, puisqu’elle correspond à un champ de recherche foisonnant, constitué de courants et d’évolutions inscrits dans des contextes épistémologiques et idéologiques particuliers. Aussi il n’est pas question de précision du lieu de son émergence. Cependant le rôle joué de certains noms tels E. Goffman, L. Wittgenstein, M. Foucault ou M. Bakhtine dans l’histoire de cet immense champ reste indéniablement important.

Dans les années 1960 aux Etats-Unis par exemple, des courants très divers inspiraient les études émergentes ayant pour objet le discours, telles l’ethnographie de la communication, l’ethnométhodologie, l’analyse conversationnelle. D’autres réflexions comme celles d’E. Goffman servaient ce type de perspective discursive. Pour le cas de la France cependant, dans le même espace parisien, les conceptions autour de la question de l’analyse du discours étaient très éloignées les unes des autres, comme en témoigne l’hétérogénéité des visions de J. Dubois, de M. Pêcheux et de M. Foucault.

L’analyse du discours en France, l’un des principaux lieux de théorisation et de développement de ce champ, est marquée par l’année 1969. Trois travaux importants sur la question du discours se font jour dans cette année. La célèbre revue de linguistique *Langages* consacre un numéro spécial (13) titré « l’Analyse du discours ». Quant aux deux autres publications parues la même année, il s’agit du livre de M. Pêcheux intitulé *Analyse automatique du discours*, et de l’ouvrage de M. Foucault *Archéologie du savoir*.

Le numéro spécial de *Langages* appelé « l’Analyse du discours » dont le responsable est J. Dubois, comprend aussi l’article de Z.S. Harris publié en 1952 en français sous le même titre donné à l’ensemble du volume. Pour Dubois, dans l’analyse du discours, il s’agit d’étendre les travaux de linguistique aux relations entre langue et société, d’actualiser en quelque sorte les méthodes de la philologie. Dans le projet de Dubois, auteur d’une thèse en 1962 sur le vocabulaire social et politique à la fin de XIXe siècle, l’analyse du discours se montre comme une discipline permettant non seulement l’étude des textes prestigieux, habitudes très limitatrices des facultés des lettres, mais tous genres de textes, en faisant appel à des outils linguistiques, pour mieux comprendre les relations entre les textes et les situations sociohistoriques de leur

---

<sup>72</sup> Charaudeau, P. & Maingueneau, D., *op. cit.*, p. 41.

production. La perspective de Dubois qui fait un consensus en France s'y voit largement diffuser.

Michel Pêcheux (1938-1983), auteur d'*Analyse automatique du discours*, philosophe marxiste et chercheur alors dans un laboratoire de psychologie sociale du CNRS à laquelle est associée l'université de Paris VII, élabore sa théorie du langage à la fois sur le marxisme de Louis Althusser (1918-1990), la psychanalyse de J. Lacan et la linguistique structurale. Sa démarche articulant marxisme et psychanalyse a une portée doublement politique et épistémologique. Pour lui l'idéologie précède en quelque sorte la production du discours, en analysant (en décomposant) des textes, on cherche à révéler l'idéologie dissimulée qui leur sont antérieure. Ce qui revient à souligner la dimension discursive de l'idéologie.

Quant à M. Foucault (1926-1984), l'auteur de *L'Archéologie du savoir*, il récuse la question de la langue dans sa démarche, contrairement à J. Dubois et M. Pêcheux, comme le souligne Maingueneau, il s'agit d'un « programme de recherches sur la formation et les mutations des pratiques discursives, excluant toute forme d'analyse des faits de langue »<sup>73</sup>. Ce qui intéresse Foucault, ce sont les rapports entre pratiques discursives et pratiques sociales, et non pas des questions d'ordre linguistique.

Sa démarche consiste à étudier des « groupes d'énoncés » dans leurs rapports entre eux et dans leurs rapports avec des phénomènes non discursifs (sociaux, politique, etc.). Le problème central posé ; quelles sont les conditions qui permettent de parler d'un discours. Il en arrive à décrire quatre éléments de réponse, « les objets », « les types d'énonciation », « les concepts » et « les choix thématiques ». Foucault explique que si l'on peut définir des régularités entre ces quatre éléments cités « on dira, par convention, qu'on a affaire à une formation discursive »<sup>74</sup>. Les conditions d'existence de ces quatre éléments appelées « règles de formation » configurent l'identité d'une formation discursive. Il est amené à donner au discours la définition suivante : « un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive »<sup>75</sup>. Ce qui l'intéresse, ce sont les règles qui déterminent la production des énoncés dans une culture donnée. Ce qui est difficilement compatible avec les visions de beaucoup d'analystes en

---

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>74</sup> Foucault, M. (1969), *L'Archéologie du savoir*, Gallimard, Paris, p. 53.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 153.

matière de discours, pour qui des aspects tels le vocabulaire, la structure textuelle et les stratégies d'interaction, constituent l'objet de leur analyse.

Bien que la réflexion de Foucault soit indirecte, son influence sur l'analyse du discours a été considérable. Leurs apports (les philosophes Foucault et Pêcheux) s'inscrivent dans ce qui est connu aujourd'hui sous le nom de la théorie du discours. Quant au linguiste J. Dubois, sa conception s'ancre dans les sciences du langage en vue de l'analyse des pratiques verbales d'une société. Son projet va alimenter des travaux sur le discours politique, stimulés par la situation sociale des années d'après 1968. Ces trois problématiques « initiales » vont servir les recherches ultérieures en matière d'analyse du discours.

Un ouvrage important autour de la question du discours réalisé par Maingueneau et publié en 1984 s'intitule *Genèses du discours*. Dans cet ouvrage, Maingueneau formule sept hypothèses constituant un programme de l'analyse du discours que nous résumons brièvement <sup>76</sup>:

- les productions verbales sont étudiées dans leurs relations interdiscursives ;
- les discours entretiennent une relation d'*intercompréhension* ;
- « l'existence d'un *système de contraintes sémantiques globales* » ;
- les énonciateurs possèdent une compétence interdiscursive leur « permettant de produire et d'interpréter des énoncés » dépendant de leur formation discursive ;
- le discours ne doit pas être conçu seulement comme « un ensemble de textes, mais une *pratique discursive* », c'est-à-dire social, culturelle, intellectuelle, etc. ;
- cette pratique discursive n'est pas considérée séparément d'autres systèmes de signes, elle est une « pratique intersémiotique » ;
- la pratique discursive n'est pas dissociée d'autres données de sa situation sociohistorique.

Ce programme de l'analyse du discours de Maingueneau, bien qu'il ait connu une évolution, il inspire toujours les recherches actuelles en raison de son importance théorique et méthodologique.

D'une manière plus générale, l'analyse du discours, qui peut être définie comme une discipline qui a pour objet l'étude « des productions verbales au sein de leurs conditions sociales de productions », est servie d'apports relevant de la philosophie et

---

<sup>76</sup> Maingueneau, D. (1984), *Genèses du discours*, Mardaga, Bruxelles, p. 11.



de la linguistique, dans ce sens le « tournant linguistique » de la philosophie témoigne de l'intérêt porté de la philosophie à la question du langage. Par ailleurs son impulsion vient de l'ouverture de l'analyse du discours sur les concepts issus des courants pragmatiques, des théories de l'énonciation, de la linguistique textuelle. Et c'est à propos de l'émergence de cette nouvelle discipline qui s'est développée à partir des années 60, « visant à dégager des régularités au-delà de la phrase, fournissant aux analystes du discours des instruments précieux pour appréhender la structuration des textes »<sup>77</sup>, qu'il sera question dans le chapitre quatre.

Ainsi, comme le montre cet aperçu, l'avènement de Saussure et l'œuvre du *C.L.G.* opèrent un tournant historique dans l'approche des faits du langage. Cette œuvre marque une rupture épistémologique avec les conceptions du XIXe siècle et ce malgré les progrès réalisés avec la grammaire comparée, quant à l'époque antérieure, les réflexions linguistiques ne peuvent se libérer du poids de la philosophie ou de la logique. Sa réflexion théorique sur le langage et sur les conditions de son étude le font distinguer de ses prédécesseurs, et le font apparaître comme fondateur de la linguistique moderne, comme étant une véritable démarche scientifique. Ses notions reprises et exploitées nourrissent largement le courant structuraliste. Plus tard, la linguistique ne reste pas cantonnée à l'objet de la langue, elle s'est ouverte sur la question du sens et l'activité du langage. Elle franchit par ailleurs les limites de la phrase pour l'analyse des textes et des discours.

---

<sup>77</sup> Maingueneau, D. (2014), *op. cit.*, p. 12.

**CHAPITRE DEUXIEME :**  
**PRAGMATIQUE ET ARGUMENTATION**

Après avoir exposé ce panorama historique retraçant l'évolution des différentes réflexions linguistiques depuis l'Antiquité, nous mettons l'accent dans ce qui suit, après un bref rappel sur les théories liées à l'argumentation, sur deux théories qui ont marqué l'histoire de la pragmatique linguistique, à savoir la théorie des actes du langage dont les principaux représentants sont J. Austin et J. Searle et la théorie de l'argumentation dans la langue de Ducrot et Anscombre. La théorie des actes du langage est venue mettre en cause la dissociation entre sémantique et pragmatique, en s'opposant à la conception selon laquelle le sens de l'énoncé correspond à l'état du monde qu'il représente indépendamment de son énonciation. Parmi les problématiques que traite cette théorie, le performatif et l'illocutoire. Quant à Ducrot et Anscombre, ils se sont intéressés aux moyens linguistiques que possède le sujet parlant pour l'orientation de son discours, éléments occultés auparavant : la rhétorique ou la logique naturelle dominaient l'argumentation plutôt que la linguistique. La théorie de l'argumentation, comme elle est une théorie pragmatique, interroge aussi la distinction entre sémantique et pragmatique et par conséquent lui est opposée l'approche de « la pragmatique intégrée » à la sémantique. Ce courant pragmatique français est développé à partir des années 1970 en France et constitue un prolongement de la linguistique de l'énonciation car il considère l'ensemble des faits liés à l'énonciation.

## **I - Bref aperçu sur les théories de l'argumentation**

### **I.1 De la rhétorique d'Aristote à la nouvelle rhétorique de Perelman**

La rhétorique est une création ancienne qui remonte à l'antiquité occidentale en tant qu'école de l'argumentation ayant pour but l'art de persuader à travers le discours. Aristote mettait dans son ouvrage *Rhétorique*, réalisé entre 329 et 323 av. J.-C., les bases de l'art de persuader. Pour cela, il distingue trois grands types de discours : l'épidictique, le judiciaire et le délibératif. La théorie d'Aristote inscrit cet art persuasif dans un contexte politique et institutionnel, où son usage est régi par les règles de la *polis*. Ces règles représentent une sorte de convention qui servira de base à l'orateur dans la construction de son argumentaire. Ainsi, toute rhétorique se trouve étroitement liée, dans les pratiques traditionnelles grecques, à ces trois types de discours. Le judiciaire et le délibératif relèvent du politique et de tout objet de l'avenir, l'épidictique en revanche est un discours cérémonial, c'est-à-dire prononcé lors des commémorations et des louanges. Ces trois discours importants pour l'orateur sont régis par un cadre

éthique de l'honnêteté et du bien, contre le mensonge et le mal. Ainsi, la rhétorique aristotélicienne doit servir la cité, et établir un ordre en partage où les parties, orateurs et auditeurs, sont du même avis.

Au moyen-Âge et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la rhétorique post-aristotélicienne se voit évoluer. La rhétorique conçue comme art de bien dire prévaut sur le discours argumentatif. Ce qui entraîne une disjonction entre le raisonnement dialectique, au sens philosophique chez Aristote, et la rhétorique réduite au style (figures et tropes).

Le discours dans la rhétorique classique est fondé sur quatre parties différentes : l'invention consistant à une recherche de matériel discursif ; la disposition des éléments du discours ; l'évolution qui repose sur le style utilisé ; la mémorisation du discours ; enfin l'action qui se manifeste dans l'exercice de la parole à travers la voix et le geste.

L'évolution de cette rhétorique classique s'est opérée par le délaissement des étapes de l'*invention* et de la *disposition* ainsi que l'affaiblissement de la fonction de l'exercice oral du discours (l'*élocution*). Cette rupture est due à une restitution des connaissances et de leur conception au Moyen-Âge, cadre du Trivium des arts libéraux, où la rhétorique prenait place entre grammaire et dialectique (non pas au sens hégérien) et a pour but d'étudier les moyens discursifs relatifs à la démonstration et au refus.

Ainsi, ce qui relèverait du raisonnement (topos) dans la rhétorique se trouve déplacé à la dialectique. La rhétorique vidée de la topique et de la disposition est réduite à un art de l'ornement. La rhétorique réduite à l'élocution crée une brèche entre fond et forme que la stylistique moderne perpétue dans l'étude consacrée par Gérard Genette aux livres de Dumarsais (*Des tropes* en 1730) et de Pierre Fontanier (*Les figures du discours* (1821-1830)).

En 1972 Genette dans « Rhétorique restreinte » évoque la réduction topologique initiée par Dumarsais et par Fontanier, et à propos de laquelle Ruth Amossy souligne : elle « oriente résolument la rhétorique vers les seules relations de similitude (la métaphore) et de contiguïté (la métonymie) »<sup>78</sup>. Le courant structuraliste vient renforcer la composante figurale de la rhétorique dès les années 60. Néanmoins, cela s'est traduit par un double déplacement par rapport aux traités traditionnels, d'une part, poursuit Amossy, « le structuralisme ayant intégré l'idée de système dans la langue, on tend à examiner les faits de discours en émettant des lois générales pour construire des

---

<sup>78</sup> Amossy, R. (2006), *L'argumentation dans le discours*, Armand Colin, Paris, p. 12.

modèles d'intelligibilité »<sup>79</sup>, d'autre part, ces travaux conduisent à l'étude de l'art oratoire entamé dès l'époque classique. L'intérêt porté à la rhétorique est centré sur le discours littéraire et d'une manière plus générale à l'esthétique. Ceci amène Amossy à considérer que : « De Ramus aux néo-rhétoriques issus du structuralisme, on est aux antipodes du modèle aristotélicien que reconduit et prolonge l'analyse argumentative dans le cadre des sciences du langage contemporaines. L'importance de la réflexion sur les figures ne peut manquer cependant de soulever des questions fécondes sur le rapport complexe qu'entretient le style avec l'argumentation »<sup>80</sup>

Chaïm Perelman et L. Obrechts-Tytera opèrent une rupture avec les rhétoriques restreintes dans leur ouvrage *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique* (1958) et réédité plusieurs fois dès 1970, pour eux celles-ci ne consistent qu'à une analyse des figures et de leur classification. Ils définissent l'argumentation dans son cadre communicationnel comme l'ensemble des techniques discursives provoquant ou renforçant l'adhésion des esprits aux thèses qu'on propose à leur approbation. On insiste ainsi sur l'élément de l'adaptation de l'orateur à son auditoire pour le passage de ses idées. A ce propos, Amossy explique : « L'orateur tente d'infléchir des choix et de déclencher une action ou, tout au moins, de créer une disposition à l'action susceptible de se manifester au moment opportun »<sup>81</sup>

L'action en question implique la prise en compte des opinions en cours qui comportent les croyances, les convictions, etc. Perelman en situant l'argumentation dans un contexte de communication, il rompt définitivement avec sa conception comme un raisonnement logique. Il décrit trois étapes permettant de convaincre son auditoire :

- partir de l'idée d'un accord sur des concepts communs, ce qui constitue les prémisses de l'argumentation.
- appuyer son argumentation sur des lieux communs (les *topos* chez Aristote) dans lesquels on intègre progressivement ses idées et arguments propres.
- finalement, cela permet de reconduire l'accord octroyé initialement.

Dès lors l'argumentation est définie dans un contexte précis qui prend en compte à la fois les paramètres des interlocuteurs et des lieux communs. La démonstration est

---

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>81</sup> *Ibid.*

distinguée de l'argumentation. Pour Perelman, il est nécessaire de situer les arguments et leur articulation dans le cadre de la communication entre l'orateur et son auditoire, même s'il n'y a pas une participation active par la parole de ce dernier. Une relation de dynamique discursive entre l'orateur et son auditoire avec leur influence réciproque apporte la « nouvelle rhétorique » de Perelman à la rhétorique aristotélicienne. Perelman réhabilite l'épidictique aux côtés du judiciaire et du délibératif comme la rhétorique classique (celle-ci considère l'épidictique comme un genre qui se caractérise par une argumentation faible).

Perelman reconsidère ce genre et lui accorde une dimension argumentative plus importante, le discours épidictique n'est pas un simple morceau d'apparat ou un spectacle, mais il est destiné pour augmenter l'adhésion de l'auditoire à certaines valeurs et donc à « créer une certaine communion autour de certaines valeurs reconnues par l'auditoire » en utilisant l'ensemble des moyens dont dispose la rhétorique pour amplifier et valoriser. A ce sujet, Amossy dit qu' « en revalorisant l'épidictique dans sa forte dimension argumentative, Perelman en étend le domaine et enrichit la signification du rapprochement qu'avait déjà élaboré la rhétorique traditionnelle entre l'épidictique et le littéraire, uniquement orientés vers le beau et non vers l'exigence d'un exposé où une démonstration est soutenue. La littérature et le discours d'apparat se trouvent ainsi reconduits dans le champ de l'argumentation en même temps que l'éloquence judiciaire et politique »<sup>82</sup>

La nouvelle rhétorique de Perelman apporte une analyse des techniques argumentatives et une « étude typologique des liaisons argumentatives et leur classification tout en prenant en compte les fonctionnements langagiers sans les étudier en tant que tels ». Son approche philosophique du discours offre « à l'analyse du discours un cadre essentiel dans la mesure où elle insiste sur quelques constituants majeurs : l'importance de l'auditoire, le caractère fondateur des prémisses et des points d'interaction argumentative, et les lieux communs qui balisent l'argumentation »<sup>83</sup>. Ce qui présente une innovation pour les linguistes et analystes dans la recherche linguistique.

---

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p.16.

## I.2 Les approches logiques

Si l'argumentation est pour Perelman, tout comme Aristote, relève du domaine du vraisemblable, d'autres approches procèdent selon les règles de la logique formelle. Ainsi Perelman fait la distinction : « dans les domaines où il s'agit d'établir ce qui est préférable, ce qui est acceptable, les raisonnements sont ni déductions formelles correctes, ni des inductions allant du particulier au général, mais des argumentations, de toute espèce, visant à gagner l'assentiment des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment »<sup>84</sup>.

Les problématiques des chercheurs tels Wittgenstein, Frege, Russel, Quine, etc. diffèrent de celle de Perelman. Pour ces chercheurs explique Robrieux :

toute tentative d'assimilation du discours à la logique suppose qu'il n'y a, en dernier ressort, que du rationnel dans le langage. Perelman part au contraire du principe selon lequel l'argumentation n'existe que parce qu'il y a un auditoire, principe qui relativise le caractère « logique » du discours et qui pose une différence ontologique entre le langage *formel* de type logico-mathématique, exempt d'ambiguïté parce qu'il ne traite que de propositions évidentes, et le langage *naturel* dont les possibilités sont infinies et la souplesse nécessaire, puisqu'il doit gérer les incertitudes de la sémantique (connotations...) et le caractère affectif des relations entre les incertitudes.<sup>85</sup>

## I.3 La logique naturelle de J.-B. Grize

Si le langage logico-mathématique ne comprend aucun sujet énonciateur, pour Grize, le langage naturel définit bien le cadre énonciatif puisqu'il s'agit de deux interlocuteurs en situation de communication. L'argumentation est conçue comme l'ensemble des stratégies discursives opérées par l'auteur à l'intention d'un auditoire particulier, et ce pour modifier, dans un certain sens, son jugement.

Grize fonde sa vision de la communication sur le rapport établi entre le locuteur et l'allocutaire. Amossy dit que la représentation discursive que propose l'orateur à son auditoire est construite sur l'idée qu'il s'est fait sur celui-ci.

Les deux auteurs Perelman et Grize, en dépit de leurs conceptions différentes du discours, établissent des principes fondamentaux pour l'analyse argumentative. Ils se mettent d'accord sur le paramètre de la situation avec au moins deux locuteurs pour le déploiement de l'argumentation. Ils s'accordent aussi sur les caractères discursives et dialogiques de l'argumentation qui modèlent les façons de penser à travers les idées

---

<sup>84</sup> Perelman, C. (1977), *L'empire rhétorique. Rhétorique et Argumentation*, Vrin, Paris, pp. 9-10.

<sup>85</sup> Robrieux, J.-J. (2015), *Rhétorique et argumentation*, Armand Colin, Paris, pp. 37-38.

qu'ils se font l' « un de l'autre avec tous les préconstruits culturels (prémises, représentations, topoï) caractérisant l'échange ».

#### **I.4 Les approches pragmatiques**

Il est à rappeler que les travaux de Perelman s'inscrivaient dans une période du structuralisme, où la langue comme étant un système dominait les réflexions. La dimension rhétorique était occultée et s'éloignait du domaine des linguistes. Grize fonde sa conception de la communication sur le rapport qui s'instaure entre locuteur et allocutaire. C'est dans le cadre de cette interaction que se construit le discours grâce aux travaux de John L. Austin et de John R. Searle en philosophie analytique que la rhétorique, comme théorie de l'argumentation, se fait une place légitime dans le champ des sciences du langage. On parle alors d'actes de langage, c'est l'acte d'agir sur un allocutaire qui est au centre de cette théorie, renouant ainsi avec une tradition théorique séculaire dont l'intérêt s'est estompé au fil des siècles. Nous reprenons à ce propos le passage suivant de Maingueneau : « Dès l'émergence en Grèce d'une pensée linguistique, il s'est produite une dissociation fondatrice entre le domaine de la *logique* et celui de la *rhétorique* [...] Le domaine de la rhétorique, l'étude des moyens qui permettent de rendre persuasif le discours, préfigure assez bien le domaine que balise à présent la pragmatique »<sup>86</sup>. Dans la Grèce antique, la rhétorique était appréhendée à côté de la logique, le langage était un moyen d'exercer un pouvoir sur autrui dans un contexte déterminé.

La pragmatique aujourd'hui note Amossy, « offre parallèlement, à côté d'une linguistique de la langue, une linguistique du discours »<sup>87</sup>. Dans ce sens, les travaux qui relèvent de la pragmatique étudient la langue comme une activité humaine où se profile une dynamique énonciative dans une situation donnée. En considérant ses divers intérêts, elle se présente plus comme une appréhension du langage qu'une discipline à part entière. Selon Maingueneau, la pragmatique révèle *la force des signes, le caractère actif du langage, sa réflexivité fondamentale (le fait qu'il réfère au monde en montrant sa propre activité énonciative), son caractère interactif, son rapport essentiel à un cadre permettant d'interpréter les énoncés* [...]

---

<sup>86</sup> Maingueneau, D. (2015), *op. cit.*, p. 17.

<sup>87</sup> Amossy, R., *op. cit.*, p. 22.



De nos jours, la relation essentielle entre rhétorique et pragmatique est admise, Philippe Blanchet affirme que les rhétoriciens « réfléchissent aux liens existant entre le langage, la logique (notamment argumentative) et les effets du discours sur l'auditoire »<sup>88</sup>.

Ainsi les sciences du langage font appartenir la rhétorique dans le champ de leurs recherches sur le discours, et considèrent la parole dans son aspect d'influence et non dans celui de sa pratique.

### **I.5 L'argumentation selon Ducrot et Anscombe**

Jusqu'aux travaux de Ducrot (1973 et 1980 b) et d'Anscombe et Ducrot (1983), le domaine de l'argumentation relevait plus de la rhétorique (ancienne ou moderne) que de la linguistique. En d'autres termes, l'étude de l'argumentation s'est davantage penchée sur les stratégies de discours ayant pour but la persuasion ou modes de raisonnement que sur les moyens linguistiques qu'a le sujet parlant pour l'orientation de son énoncé et la recherche de certains buts argumentatifs. Les phénomènes argumentatifs dont il est question dans cette théorie portent d'une part sur les marques argumentatives (opérateurs et connecteurs argumentatifs) et d'autre part sur les *topoi*, règles qui permettent l'activité argumentative. La théorie de l'argumentation de Ducrot et Anscombe vient opposer une conception de la « pragmatique intégrée » à la sémantique considérant les fonctions argumentatives et énonciatives du langage, à la séparation entre sémantique (liée à la fonction représentationnelle du langage) et pragmatique. Cette théorie de l'argumentation a pour but de poser les bases d'une pragmatique du discours idéal.

D'autres recherches aussi importantes concernent les approches conversationnelles de l'argumentation. Jacques Moeschler initiateur de ces approches a pour objet les interactions développées par Christian Plantin : le cadre dialogique dans lequel ils situent l'argumentation les rapproche. Pour Moeschler, l'interaction verbale s'inscrit dans un cadre de « coaction et d'argumentation ». Il s'intéresse à l'examen du rapport entre faits argumentatifs et faits conversationnels, et définit le cadre comme l'espace de l'engagement d'actions précises ou de déductions visées.

---

<sup>88</sup> Blanchet, P. (1995), *la pragmatique. D'Austin à Goffman*, Bertrand, Lacoste, Paris, p. 10.

## II- La théorie des actes de langage

### II.1 John L. Austin

Le philosophe anglais nous laisse une œuvre importante qui sonne comme un manifeste intitulé *How to do Things with Words*, titre traduit en français par *Quand dire, c'est faire*. Un ouvrage qui regroupe ces conférences, et qui entraîne des critiques l'accusant de manque de profondeur. Austin s'intéressait à la philosophie problématique. Il dit que si les solutions d'une problématique ne peuvent pas nous satisfaire, c'est peut-être parce que la question n'a pas été comprise, ce qui fait qu'elle ne traduit qu'une partie du problème. Austin donc serait à la recherche d'une grande clarté dans la description et la définition des faits problématiques.

Pour Austin, qui valorise le langage ordinaire, celui-ci n'est pas aussi banal qu'on le croit : les mots ordinaires qu'on utilise quotidiennement sont employés d'une manière subtile. Pour lui, les expressions du langage tirent leur caractère précieux du fait qu'elles soient courantes.

En se référant au langage ordinaire, Austin s'élève contre le privilège généralement accordé par les philosophes du langage aux énoncés de type *statement* (Austin préfère dire « constatifs »), et corrélativement, à la question du vrai et du faux. Pour les philosophes, ces énoncés doivent être classés soit comme vrais soit comme faux. Austin s'oppose donc tout à la fois à « l'illusion constative », et à l'impérialisme de la sémantique « véri-conditionnelle ». Une telle suprématie est injustifiée et réductrice, selon Austin, car un grand nombre d'énoncés en langue naturelle déroge à cette problématique et ne fonctionne pas de la même manière. Il s'agit des énoncés « performatifs ».

Contrairement aux énoncés constatifs, les propositions performatives ne sont ni vraies ni fausses, elles visent à faire quelque chose, c'est-à-dire exécuter une action (une exécution partielle ou totale). A ce propos, Austin donne les exemples suivants :

-Oui [je le veux] (c'est-à-dire, je prends cette femme comme épouse légitime) – ce « oui » étant prononcé au cours de la cérémonie de mariage.

-Je baptise ce bateau le Queen Elizabeth – comme on dit lorsqu'on brise une bouteille contre la coque.

-Je donne et je lègue ma montre à mon frère – comme on peut dire dans un testament.

-Je vous parie six pence qu'il pleuvra demain.

Pour ces exemples, il semble clair qu'énoncer la phrase (dans les circonstances appropriées, évidemment), ce n'est ni décrire ce qu'il faut bien reconnaître que je suis en train de faire en parlant ainsi, ni affirmer ce que je le fais : c'est le faire. Aucune des

énonciations citées n'est ni vraie ni fausse : j'affirme la chose comme allant de soi et ne la discute pas.<sup>89</sup>

Les énoncés que donne Austin ne peuvent être dits vrais ou faux, à leur sujet, on peut se demander si l'acte qu'ils désignent et accomplissent est « réussi » ou non. Ces verbes performatifs diffèrent à ceux dits constatifs, qui sont censés décrire un état du monde indépendamment de leur énonciation (« je cours », « j'aime mon pays »...), et à propos desquels on peut dire qu'ils sont vrais ou faux. Austin en opposant cette classe singulière de verbes performatifs, entend critiquer l'approche « descriptiviste » selon laquelle la fonction du langage serait de représenter des états du monde.

S'il a été question de « verbes performatifs », il vaudrait mieux parler d'*énonciation performative*. Il n'y a pas de verbes performatifs hors emploi. Si on dit par exemple *Paul baptise les enfants par immersion* ou *je l'ai juré hier*, on n'accomplit aucune action, ce sont des énoncés constatifs où il est question de décrire un état de chose délié de l'acte d'énonciation. Pour qu'il y ait une énonciation performative, il faut un présent déictique et un JE. Les deux éléments sont indissociables puisque le caractère performatif implique une exacte coïncidence entre le sujet de l'énonciation et le sujet de l'énoncé (celui du dire et celui du dit) : quand on profère *je le jure*, le JE ne renvoie pas à celui qui parle comme une personne du monde, mais à l'énonciateur même en tant qu'il est l'énonciateur de cette énonciation où apparaît « je ».

Dire *je promets de venir*, c'est accomplir un acte, qui est celui de promettre. Cet énoncé ne pose pas la question de sa véracité ou de sa fausseté, même si on n'a pas l'intention de l'accomplir puisqu'il promet effectivement, mais on peut se demander si cette proposition est sincère ou non. Kerbrat-Orecchioni définit l'énoncé performatif comme suit : « *un énoncé performatif est un énoncé qui, sous réserve de certaines conditions de réussite, accomplit l'acte qu'il dénomme, c'est-à-dire fait ce qu'il dit faire du seul fait qu'il le dise.* »<sup>90</sup>

Par la suite Austin déconsidère cette distinction entre « constatifs » et « performatif » : il se rend compte qu'il est impossible de trouver des énoncés dépourvus de valeur performative, qui se limiteraient à représenter le monde. Cela veut dire que même un énoncé comme *il pleut* instaure une réalité nouvelle, accomplit lui aussi une action, à savoir l'acte d'affirmation. Selon Austin, les deux énoncés *il pleut* et

---

<sup>89</sup> Austin, J. L. (1970), *Quand dire, c'est faire*, Seuil, Paris, p. 41.

<sup>90</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (2016), *op. cit.*, p. 9.

*j'affirme qu'il pleut*, ne présenteraient qu'une différence d'explicitation : la valeur performative existe dans les deux énoncés, elle serait seulement « explicite » dans le second, et « primaire » dans le premier. Il est certain que des actes tels « soutenir », « affirmer », « ordonner »...ne correspondent pas au même type que des actes institutionnels comme « jurer », « baptiser » ou « décréter », cependant tous les deux types font cas d'actes de langage. Rappelons qu'en français, on emploie aussi les termes « actes de parole », « actes de discours », ou « actes de communication » pour traduire l'expression anglaise *speech acts*.

Dans cette perspective, tout énoncé est doté intrinsèquement d'« une valeur d'acte », même les assertions, elles ne se contentent pas de faire savoir, mais visent à influencer d'une manière ou d'une autre. Ducrot explique :

Comprendre, par exemple, l'énoncé de *Viens !* comme un ordre, c'est supposer qu'il attribue à son énonciation le pouvoir d'obliger à venir quelqu'un qui, avant elle, n'avait pas une telle obligation. Ou encore, interpréter un énoncé comme interrogatif c'est y lire que son énonciation oblige à donner une information à quelqu'un qui pouvait très bien, auparavant, garder cette information pour lui. La même analyse vaut, quoique d'une façon moins apparente, pour les actes assertifs. Si l'on voit dans un énoncé un acte d'assertion, on doit, entre autres choses, admettre qu'il prête à son énonciation la vertu d'obliger l'interlocuteur à croire vrai le fait annoncé.<sup>91</sup>

Austin distingue trois activités complémentaires dans l'énoncé. Proférer un énoncé, c'est en même temps :

- réaliser un acte locutoire, produire un enchaînement de sons pourvu d'un sens dans une langue (dire quelque chose) ;
- réaliser un acte illocutoire étant l'acte effectué en disant quelque chose ;
- réaliser une action perlocutoire, c'est-à-dire entraîner des effets dans la réalité par la parole.

Dans l'énoncé « Qu'as-tu fait ce matin ? », en combinant des mots et des sons, j'effectue un acte locutoire, dont résulte un certain contenu sémantique, identifiable au contenu propositionnel ; j'effectue aussi un acte illocutoire du moment que cette suite a pour but avoué d'obtenir du destinataire une certaine information ; j'effectue enfin un acte perlocutoire, provoquer un effet dans la réalité, tel embrasser l'interlocuteur, ou lui montrer de l'intérêt.

---

<sup>91</sup> Ducrot, O. *et al.* (1980a), *Les mots du discours*, Minuit, Paris, p. 37.

Le texte d'Austin établit les bases d'une théorie complète des *speech acts* par la mise en place des composantes suivantes :

a) l'affirmation selon laquelle tout énoncé possède une force illocutoire, et qui inclut même les énoncés « constatifs » ;

b) une classification des différents types de « malheurs » (*infelicities*) qui peuvent se poser comme écueil à la réalisation des actes illocutoires (on peut parler ici d'échecs, d'insuccès et abus qui peuvent toucher aux énoncés performatifs) ;

c) la distinction entre trois sortes d'actes : *locutoires*, *illocutoires* et *perlocutoires* ;

d) un inventaire de cinq grandes classes des valeurs illocutoires que peut recevoir une énonciation quelconque :

1) les *verdictifs* ou actes « judiciaires » (comme « acquitter », « condamner », « décréter », etc.),

2) les *exercitifs* qui formulent un jugement, favorable ou non, sur une conduite préconisée (comme « ordonner », « exhorter », « pardonner », etc.),

3) les *promissifs* (ou *commissifs*) visent à obliger le locuteur à se conduire d'une certaine manière (« promettre », « garantir », « jurer de », etc.),

4) les *comportatifs* exprimant une attitude du locuteur envers la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un (« s'excuser », « remercier », « déplorer », « critiquer », « maudire », etc.),

5) les *expositifs* qui sont utilisés pour exposer une idée, conduire une argumentation, clarifier l'emploi des mots... (« affirmer », « nier », « objecter », « concéder », « expliquer », etc.).

Dans sa dernière conférence, il fait la conclusion suivante : « Dans ces conférences [...] j'ai présenté un programme, c'est-à-dire que j'ai dit ce qui doit être fait, plutôt que je n'ai fait quelque chose »<sup>92</sup>. Le programme en question ne sera pas pris en charge par Austin lui-même, mais par d'autres chercheurs en pragmatique, dont son successeur, le philosophe américain J.R. Searle.

---

<sup>92</sup> Austin, J. L., *op.cit.*, p.164.

## II.2 John R. Searle

Searle publie un ouvrage en 1969 intitulé *Speech acts*. Dans celui-ci, il traite le même objet que celui d'Austin :

Premièrement, parler une langue, c'est réaliser des actes de langage, des actes comme : poser des affirmations, donner des ordres, poser des questions, faire des promesses, et ainsi de suite [...]; deuxièmement, ces actes sont en général rendus possibles par l'évidence de certaines règles régissant l'emploi des éléments linguistiques, et c'est conformément à ces règles qu'ils se réalisent.<sup>93</sup>

Searle aussi s'appuie sur la même hypothèse qu'Austin et considère que l'énoncé linguistique comporte un acte particulier (ordre, question, promesse, etc.) : un énoncé cherche à produire un certain effet et une certaine modification de la situation d'interlocution. L'énoncé possède une composante qui lui donne sa valeur d'acte appelée force illocutoire. Cette force vient s'associer au contenu propositionnel de l'énoncé. Considérons les énoncés suivants :

- (1) *Jean fume beaucoup.*
- (2) *Jean fume-t-il beaucoup ?*
- (3) *Fume beaucoup, Jean !*

Les trois énoncés portent sur le même contenu propositionnel, à savoir l'attribution du prédicat « fumer beaucoup » à l'objet auquel réfère « Jean », cependant ils se départagent quant à leur force illocutoire (le premier apporte une assertion, le deuxième une question et le troisième un ordre).

Il est important donc de distinguer les trois termes : actes de langage (ou actes illocutoires), forces illocutoires et verbes illocutoires :

a) Les actes de langage concernent les différentes actions qu'on peut accomplir par le langage, telle l'action de promettre ou d'ordonner.

b) Les forces illocutoires, terme donné à la composante, dans un énoncé donné, qui le dote d'un acte particulier. Cependant, il est à noter que l'expression « force illocutoire » est considérée plus tard par l'auteur dans *Sens et expression* (1982) comme une « source de confusion » dans le sens où elle laisserait entendre que ces différentes forces se distinguent par leur degré, alors qu'il s'agit en premier lieu d'une distinction de nature, et en second lieu « le degré d'intensité dans la présentation du but

---

<sup>93</sup> Searle, J. R. (1972), *Les actes de langage*, Hermann, Paris, p. 52.

illocutoire »<sup>94</sup>. L'exemple suivant : *ferme la porte !* applique une force illocutoire d'ordre sur le contenu propositionnel pour lui donner sa valeur globale. Ainsi le contenu d'un énoncé est la combinaison :

d'une force illocutoire + un contenu propositionnel

Kerbrat-Orecchioni exprime une idée pareille :

Tout énoncé est ainsi doté d'une charge pragmatique, certes plus ou moins forte et évidente selon le cas mais toujours présente. En d'autres termes : le « contenu propositionnel » ne s'actualise jamais seul, il est toujours pris en charge par une « valeur illocutoire » de nature verbale.<sup>95</sup>

c) les verbes illocutoires correspondent aux unités lexicales qui permettent de désigner les différents actes illocutoires.

Searle s'emploie à déterminer les conditions « nécessaires et suffisantes » pour l'accomplissement effectif des actes illocutoires. En d'autres termes, il s'agit de décrire les composantes élémentaires qui constituent la valeur illocutoire de promesse (un cas particulier mais exemplaire). Searle compte douze conditions, nous nous contentons de souligner les éléments suivants dont les trois premiers sont propres à la promesse :

a) l'une des conditions est appelée *condition essentielle*, cette appellation est due à la caractéristique essentielle d'une promesse qui « consiste, pour le locuteur, à contracter l'obligation d'accomplir un certain acte ». Il s'agit donc de l'engagement du locuteur à accomplir l'acte promis ;

b) le caractère bénéfique de l'acte pour l'allocataire, à propos de ceci, Searle dit que « l'allocataire « préférerait l'accomplissement » de l'acte par le locuteur « à son non-accomplissement », et celui-ci « pense que c'est le cas » ;

c) il n'est pas question que l'acte doit avoir été déjà accompli lors de l'énonciation, la promesse implique normalement un événement futur ; cette condition est dite *condition de contenu propositionnel* ;

d) les « conditions normales de départ et d'arrivée » qui donnent le sens à toute communication verbale, tels le partage des interlocuteurs de la même langue, et l'effacement de tout empêchement physique de communiquer ;

e) le principe selon lequel il n'est pas évident pour tous les deux interlocuteurs que le locuteur serait conduit de toute façon à réaliser l'acte en question. Cette condition

---

<sup>94</sup> Searle, J. R. (1982), *Sens et expression*, Minuit, Paris, p 40.

<sup>95</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (2001), *Les interactions verbales*, T1, Armand Colin Paris, p. 22.

dite *préliminaire* concerne l'application du principe très général de pertinence à l'acte particulier de la promesse. Il s'y agit de parler à propos et non hors de propos, ne pas en tenir compte peut provoquer des « implicatures particulières ». Searle s'explique :

Il est pour moi hors de propos de promettre de faire quelque chose s'il est évident aux yeux de tous ceux que concerne cette promesse, que cette chose, je vais la faire de toute façon. Si je fais une telle promesse, mes interlocuteurs [...] devront supposer que, pour moi, il n'allait pas de soi que j'accomplisse la chose promise. Si un mari heureux promet à sa femme de ne pas l'abandonner la semaine suivante, il provoque probablement plus d'anxiété que de réconfort.<sup>96</sup>

f) pour la *condition de sincérité*, Searle parle de « promesses sincères » et de « promesses non sincères ». Dans le premier type, « le locuteur a l'intention d'effectuer l'acte promis » ; dans le deuxième type, « il n'a pas l'intention de l'effectuer ». Pour lui, même les promesses non sincères n'en sont pas moins des promesses.

Comme Austin, Searle propose sa propre taxinomie des actes illocutoires, mais il est à noter que Searle reproche à Austin de confondre actes illocutoires et verbes illocutoires, des enchevêtrements de catégories et erreurs de recensement. Sa classification est basée sur douze « dimensions de variation significatives ». Cette taxinomie attache une place principale aux conditions essentielles qui se ramènent au *but illocutoire*, et à la *direction d'ajustement entre les mots et le monde*. Pour Searle, il fait partie au but illocutoire de certaines illocutions d'ajuster les mots conformément au monde, alors que pour d'autres, leur but illocutoire consiste à rendre le monde conforme aux mots.

Searle tient compte aussi des conditions préparatoires, et ce par exemple en ce qui concerne « la différence de statut ou de condition entre le locuteur et l'auditeur ». Il donne l'exemple d'un général et d'un soldat de deuxième classe : la demande de nettoyage de la pièce que le général adresse au soldat est vraisemblablement « une injonction ou un ordre ». Si la même demande de nettoyage de la pièce vient du soldat à l'intention du général, « c'est vraisemblablement une suggestion, une proposition ou une requête », mais il ne s'agit ni d'un ordre ni d'une injonction.

Enfin, d'autres facteurs de caractère plus accidentel sont considérés aussi dans cette classification, comme le fait que le verbe illocutoire associé à l'acte en question

---

<sup>96</sup> Searle, J. R. (1972), *op. cit.*, p. 101.



puisse ou non avoir un emploi performatif, ou des facteurs aussi ambigus que la différence de « style » dans la réalisation de l'acte illocutoire.

Sur la base de ces douze dimensions, Searle définit cinq catégories générales d'actes illocutoires :

a) Les assertifs dont le but est « d'engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) sur l'existence d'un état de choses, sur la vérité de la proposition exprimée ». Quant à leur direction d'ajustement, elle va des mots au monde.

b) La catégorie des directifs qui consistent « dans le fait qu'ils constituent des tentatives de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l'auditeur ». Ces tentatives peuvent être très modestes (« inviter », « suggérer », etc.) comme elles peuvent être ardentes (« ordonner », « réclamer », « insister »), selon l'axe du degré d'intensité de la présentation du but.

c) Quant à la catégorie des promissifs, Searle reprend la définition d'Austin, ceux-ci sont des actes ayant pour but « d'obliger le locuteur (ici aussi, à des degrés variés) à adopter une certaine conduite future ».

d) Les expressifs ont pour but « d'exprimer l'état psychologique spécifié dans la condition de sincérité, vis-à-vis d'un état de choses spécifié dans le contenu propositionnel » (« remercier », « féliciter », « s'excuser », « déplorer », etc.).

e) Enfin, la catégorie des déclarations dont le but est d'arriver à un changement de situation par la déclaration. Pour la réussite des déclarations, selon Searle, l'existence d'une institution est nécessaire. Il cite les Eglises, le droit, la constitution, la propriété privée, les jeux et leur réglementation, les entreprises, etc. A ce sujet, Françoise Armengaud dit qu' « Il n'est d'ailleurs pas facile de clore la liste, car toutes les formes de vie culturelle, rituelle, etc., sont candidates, et on retrouverait vite la prolifération wittgensteinienne des jeux de langage. »<sup>97</sup>

Bien que nombreux chercheurs suivant la voie ouverte par Austin et Searle viennent affirmer, critiquer ou problématiser tel ou tel élément de cette théorie, cette réflexion sur les actes de langage vient donner une impulsion décisive, et met en cause la dissociation entre sémantique et pragmatique, en s'opposant à l'idée que le sens de l'énoncé coïncide avec l'état du monde qu'il représente, indépendamment de son

---

<sup>97</sup> Armengaud, F. (1990), *La Pragmatique*, P.U.F, Paris, p. 90.

énonciation. La théorie des actes de langage souligne l'importance du contexte qui fournit d'importants éléments pour l'interprétation du sens de l'énoncé.

### III- La théorie de l'argumentation dans la langue (TALD)

Nous avons signifié plus haut que la mise en place de la théorie de l'argumentation dans la langue de Ducrot et Anscombe vient remettre en cause la distinction posée entre sémantique et pragmatique. En effet, à travers la parution de plusieurs articles et études entre 1975 et 1981, les deux auteurs jettent les fondements d'une théorie de l'argumentation basée sur les phénomènes de l'énonciation et des actes de langage. Ainsi ils contribuent à l'élaboration d'une théorie du discours qui considère les concepts de topoï, d'argument, d'enchaînement et de connecteur argumentatifs, de valeur argumentative, etc. mal compris jusque-là.

L'une des questions théoriques posées dans cette problématique nouvelle est la distinction entre inférence et argumentation. Comme l'affirment Ducrot et Anscombe, l'inférence logique et l'argumentation discursive font deux processus de nature différente, l'inférence logique est fondée uniquement sur le contenu informatif ou représentatif des propositions de l'énoncé ; l'argumentation repose, au moins en partie, sur des propriétés linguistiques spécifiques qui déterminent une « orientation argumentative » inhérente des énoncés. Ducrot exprime ainsi sa vision : « pour moi, raisonnement et argumentation relèvent de deux ordres tout à fait différents, l'ordre de ce qu'on appelle habituellement logique et l'ordre de ce que j'appellerai “ discours “. »<sup>98</sup> Considérons l'exemple suivant : *Bon on annule le pique-nique*, si le locuteur profère cet énoncé après avoir constaté qu'il pleut à verse, la relation entre le fait (la pluie) et l'énoncé produit est une relation d'inférence. Un autre exemple illustre une relation pareille, si quelqu'un dit à propos de son examen : *J'ai raté mon examen de linguistique*, et que l'autre lui répond : *Tu dois être déçu*, le fait qu'énonce le premier (l'échec) amène l'autre à produire par inférence l'énoncé (la déception).

#### III.1 La relation argumentative

Si l'inférence est une relation qui articule un énoncé et un fait (le fait est à l'origine de l'énoncé), l'argumentation est une relation de nature discursive qui lie deux

---

<sup>98</sup> Ducrot, O. (1980), *Les Echelles Argumentatives*, Minit, Paris, p. 10.

énoncés, un argument et une conclusion, et dans laquelle l'argument vise à admettre la conclusion. Considérons les deux répliques (question, réponse) : *Tu as fini ton travail ?* et *Oui, presque*, la valeur informative de la réponse du second locuteur est « Je n'ai pas fini mon travail », *presque* veut dire que le travail n'est pas encore fini. Mais le *Oui* exprime manifestement une réponse affirmative, celle-ci est porteuse d'une fonction argumentative qui prime la valeur descriptive et détermine le sens de l'énoncé.

Moeschler fait la distinction entre une relation logique et une relation argumentative<sup>99</sup>. Il donne les deux exemples suivants :

(1) *Tous les linguistes sont schizophrènes.*

*Or X est linguiste. X est donc schizophrène.*

(2) *Le baromètre a baissé. Il va donc pleuvoir.*

Les deux énoncés (1) et (2) contiennent la même marque (*donc*), mais il ne s'agit pas du même type d'opération. Dans (1), pour des raisons logiques la conclusion *X est schizophrène* est obligatoire. Dans l'énoncé (2), seule une connaissance du monde et le sens de *Le baromètre a baissé* permet la conclusion à *il va donc pleuvoir*. La conclusion dans (2) est argumentée, et non prouvée : le fait que le baromètre a baissé amène à penser à une pluie imminente.

Juste après, Moeschler donne un autre exemple pour distinguer la fonction descriptive de la fonction argumentative d'un énoncé. Soit l'énoncé *X est intelligent*, pour lui, il serait à admettre que, fondamentalement, l'énoncé en question pose une relation entre un nom (X) et un prédicat (*être intelligent*) qui définit une propriété. Il s'agirait d'un énoncé primitivement descriptif (description d'un individu X dont le sujet parlant dit qu'il est intelligent). Cependant l'énoncé en question peut figurer dans des contextes où il ne peut avoir qu'une fonction « évaluative » (plus précisément argumentative) :

(3) *Je crois que cette personne vous conviendrait : elle est intelligente et aussi sympathique.*

(4) *Pierre est un bon parti : il est gentil et même intelligent.*

Aussi bien dans l'exemple (3) que (4), l'énoncé *X est intelligent* n'intervient pas dans sa fonction descriptive, mais argumentative. Cet énoncé fonctionne dans le cadre d'un acte d'argumentation : il possède le statut d'un argument destiné à servir une certaine

---

<sup>99</sup> Moeschler, J. (1985), *Argumentation et Conversation, Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Hatier, Paris, pp. 46-51.

conclusion, *cette personne vous conviendra* dans l'énoncé (3) et *Pierre est un bon parti* dans l'énoncé (4). Selon Moeschler, la propriété argumentative de *X est intelligent* dans (3) tient uniquement dans les propriétés axiologiques « favorable », « positif » de *intelligent*, analogues à celles de *sympathique*, qui permettent aux deux énoncés de fonctionner comme des arguments pour la conclusion *cette personne vous conviendra*. En revanche, ce qui fait le statut argumentatif de *X est intelligent* dans (4) est le connecteur argumentatif (*même*), dont le rôle est d'introduire un argument plus fort, décisif, par rapport à l'énoncé qu'il modifie. Ainsi le locuteur en énonçant *X est intelligent* peut bien ne pas faire une description comme il dit *il pleut*, mais une appréciation positive de X ou un acte d'argumentation.

Pour Ducrot et Anscombe, la valeur argumentative prime la valeur informative. Bracops souligne que :

c'est la thèse du primat de l'argumentation de la pragmatique intégrée. A ce titre, la pragmatique intégrée est une théorie argumentative et non vériconditionnelle, puisque l'information communiquée par l'énoncé, évaluable en termes de vérité ou de fausseté, y est vue comme secondaire – ou, plus exactement, comme dérivable de la valeur argumentative de la phrase.<sup>100</sup>

Comme nous l'avons signifié, la définition classique de l'argumentation comme étant une stratégie de la persuasion n'intéresse pas Ducrot et Anscombe. Leur conception de l'argumentation est que « la langue dispose d'une série de potentialités argumentatives inscrites dans son lexique et de ses structures, et ces potentialités se réalisent dans le discours en donnant lieu à des relations argumentatives »<sup>101</sup>. Ce type de relations présente un intérêt pour la pragmatique intégrée.

Moeschler dans son ouvrage *Argumentation et Conversation, Éléments pour une analyse pragmatique du discours* décrit quatre propriétés pour la relation argumentative :

a) On parle de relation argumentative entre deux énoncés A et C, lorsque (A) est donné pour faire admettre (C). A est l'argument, C la conclusion. Tous les deux éléments peuvent être soumis à la réfutation. De plus, la seule information linguistique contenue dans l'argument n'est pas suffisante pour établir une relation argumentative : si l'énoncé *Il fait beau. Je vais donc sortir* pose une relation argumentative, ce n'est pas

---

<sup>100</sup> Bracops, M. (2010), *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*, Editions Duculot, p. 177.

<sup>101</sup> *Ibid.*, pp.177-178.

le cas pour l'énoncé *Gaston mesure 1 mètre 80. Il ne mesure donc pas 1 mètre 50*, bien que le contenu sémantique soit acceptable.

b) Il n'est pas nécessaire que la relation argumentative articule deux entités linguistiques (énoncés). La nature de la conclusion aussi bien que celle de certains arguments constitutifs de la relation peut être implicite. Dans cet exemple, *même* signale qu'une conclusion implicite est signifiée, de même que certains arguments :

- *Comment était ta soirée ?*

- *Même Achille est venu.*

*Même* indique d'une part, que la réponse est à interpréter comme un argument visant une conclusion positive (« ma soirée était très réussie ») ou négative (« quelle catastrophe »), et d'autre part, que l'argument donné présente un élément déterminant pour cette conclusion par rapport à d'autres arguments non exprimés (présence de Paul, Pierre ou Jacques) moins décisifs.

c) Dans le cas où la conclusion est implicite, elle doit répondre au principe de son accessibilité. Moeschler s'explique sur le principe d'accessibilité de la conclusion (PAC) : les informations que fournit le contexte ou le cotexte dans lequel l'énoncé est situé doivent être suffisantes pour que l'interlocuteur puisse rétablir la conclusion lorsque celle-ci n'est pas exprimée. Le défaut de ce principe l'autorise à poser la question *pourquoi tu dis ça ?*

Ainsi dans l'exemple : *Achille est intelligent, mais lubrique*, en raison de la difficulté que pose le connecteur *mais* pour la reconstruction de la conclusion implicite, l'interlocuteur sera absolument en droit de demander au locuteur des explications sur les raisons de son énonciation.

Cependant, même si dans la majorité des cas la conclusion implicite est exprimable au moyen d'un certain contenu sémantique, comme l'énoncé *Il fait beau* par lequel je peux très bien argumenter pour formuler à mon interlocuteur la demande de sortir (la conclusion correspond à une valeur illocutoire de requête), une telle explication n'est pas toujours réalisable. Dans l'exemple *Achille est intelligent*, il est nécessaire pour son interprétation de reconnaître l'attitude négative du locuteur vis-à-vis d'Achille (et non nécessairement un contenu comme « Achille est un mauvais parti », « je ne lui ferai pas confiance », etc.). En d'autres termes, le principe d'accessibilité de la conclusion n'implique pas qu'il faille comprendre la notion de contenu en termes de constituants linguistiques.

d) Dans une relation argumentative, l'argument « destiné à servir une certaine conclusion » possède une orientation argumentative. Celle-ci détermine la valeur argumentative d'un énoncé (le fait de son interprétation comme un argument pour une conclusion). Dans ce sens, Moeschler distingue les arguments coorientés et les arguments anti-orientés. Deux arguments sont coorientés quand ils participent de la même orientation argumentative, c'est-à-dire destinés à servir une même conclusion ; deux arguments sont anti-orientés quand ils ont une orientation argumentative opposée, en d'autres termes destinés à servir des conclusions inverses.

Considérons l'exemple suivant :

*Cornélius est très savant : il sait le latin, le grec et même le transcrit.*

Au-delà de la coorientation des arguments de cet énoncé, *même* signale que l'argument « savoir le sanscrit » est un argument plus fort que les deux autres arguments « savoir le latin » et « savoir le grec ». Dans l'énoncé :

*Cornélius est savant, mais brouillon.*

En plus du caractère d'anti-orientation des deux arguments qu'indique le morphème *mais*, celui-ci signale que le deuxième argument *Cornélius est brouillon* est plus fort que le premier *Cornélius est savant*.

Un argument peut donc être décrit en fonction de sa force argumentative ainsi qu'en fonction de la contradiction qu'il établit. Pour ce second principe, explique Moeschler, si un argument  $p$  est orienté vers une conclusion  $r$ , alors il y a nécessairement un argument  $\acute{p}$  qui vaut pour la conclusion inverse  $non-r$ . Ces deux principes de la force argumentative et la contradiction argumentative révèlent d'un côté le caractère orienté de l'argument, et d'un autre côté le caractère graduel de cette orientation. Cela veut dire que l'argumentation serait un phénomène relatif et non absolu.<sup>102</sup>

### III.2 L'orientation argumentative

Nous avons dit plus haut que, dans une relation argumentative, l'argument est orienté argumentativement vers une certaine conclusion. Cette orientation argumentative est déterminée par des moyens linguistiques, en d'autres termes des marques montrant explicitement les vertus argumentatives inscrites dans la structure de

---

<sup>102</sup> Moeschler, J., *op. cit.*, pp.52-55.

la langue. Ces marqueurs « sont des termes à contenu procédural appelés opérateurs argumentatifs ou connecteurs argumentatifs »<sup>103</sup>. A ce propos, les termes à contenu procédural sont distingués de ceux à contenu conceptuel : ceux-ci sont des mots qui « renvoient à des entités du monde, ou aux événements et actions dans lesquels ces entités sont impliquées ». Ces mots peuvent être des substantifs, tels *maison, chien, table, livre*, etc., des verbes, comme *chanter, plaire, finir, détruire*, etc. En revanche, les termes à contenu procédural, ne renvoient pas à des objets, des propriétés ou des actions du monde, mais « livrent des instructions, des procédures sur la façon d'utiliser les phrases dans la communication ». Parmi ces mots, les pronoms personnels (*je, tu...*), certains verbes (les performatifs d'Austin, tels que *promettre, remercier...*), des conjonctions (*mais, car, donc, et... ; parce que, puisque...*), des adverbes (*franchement, d'ailleurs, enfin, en effet...*).

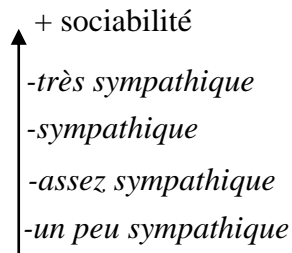
Au sujet de ces marques ou instructions linguistiques définissant une orientation argumentative, Moeschler affirme dans le même ouvrage cité que « Le caractère conventionnel de l'acte d'argumentation peut être associé à trois types de marques argumentatives, responsables de l'activité argumentative : les marques axiologiques, les opérateurs argumentatifs et les connecteurs argumentatifs ». Pour illustrer ceci, il donne les trois énoncés :

- (1) *Achille est très sympathique.*
- (2) *Il n'est que huit heures.*
- (3) *Ce film est excellent. En tout cas les images sont superbes.*

Moeschler explique que ce qui donne la valeur argumentative à l'énoncé (1) est la valeur axiologique de *sympathique* ayant une propriété positive. Cette valeur axiologique oriente d'une part l'énoncé vers une conclusion positive, et d'autre part le définit comme relativement élevé à l'intérieur de l'échelle argumentative de la « sociabilité ». Ainsi, dans ce paradigme, « très sympathique » se distingue des contenus de « sympathique », « assez sympathique », « un peu sympathique », etc. telle que le représente l'échelle suivante :

---

<sup>103</sup> Bracops, M., *op. cit.*, p.178.



L'énoncé (1) constitue un argument positif plus fort *qu'Achille est sympathique* ou *Achille est assez sympathique*.

Quant à l'énoncé (2), poursuit Moeschler, c'est l'introduction de *ne...que* dans l'énoncé *Il est huit heures* qui détermine sa valeur argumentative : ce marqueur vient limiter ses potentialités argumentatives. A partir de *Il est huit heures*, il est possible de construire les argumentations (4 et (5), tandis que l'adjonction de *ne...pas* limite ces argumentations :

(4) *Il est huit heures. Presse-toi*

(4') ? *Il n'est que huit heures. Presse-toi*

(5) *Il est huit heures. Inutile de te presser*

(5') *Il n'est que huit heures. Inutile de te presser*

Si l'interprétation de (4') demande un contexte particulier pour indiquer à son interlocuteur qu'il n'y a pas suffisamment de temps tel qu'il le pense, (5') est beaucoup facilement interprétable. Ainsi *ne...que* joue un rôle modificateur de la possibilité d'argumenter à partir de l'énoncé premier *Il est huit heures*.

Enfin l'énoncé (3) est marqué argumentativement par l'intermédiaire du connecteur (*en tout cas*). Ce connecteur a pour fonction d'assurer un enchaînement d'énoncés à valeur argumentative, en fournissant des instructions sur leur statut d'argument ou de conclusion et la façon d'interpréter cette relation. *En tout cas* articule deux arguments coorientés pour une conclusion positive (comme « va voir ce film »), il indique que le second argument est déterminant pour la position du locuteur<sup>104</sup>.

Il s'avère que l'acte d'argumentation est signifié par des marques linguistiques conventionnelles ayant pour rôle principal de signaler l'activité argumentative.

---

<sup>104</sup> Moeschler, J., *op. cit.*, pp.57-58.



Il est à souligner aussi le rôle essentiel que jouent les facteurs discursifs à savoir les différents enchaînements discursifs dans l'orientation argumentative de l'énoncé : celle-ci n'est pas forcément définissable *a priori*. Ceci veut dire qu'un contenu informatif correctement interprété exige souvent que son orientation ait été judicieusement établie, et ramène au-dessus de l'argumentation par rapport à l'information. Soit l'exemple suivant :

*Le thermomètre affiche presque dix degrés.*

L'orientation argumentative établie par *presque* est déterminée par les enchaînements discursifs ; ceux-ci peuvent orienter l'énoncé vers le haut (« la température est à peine inférieure à dix degrés ») ou vers le bas (« la température est à peine supérieure à dix degrés ») :

*Regarde comme la température a monté : le thermomètre affiche presque dix degrés.*

*Regarde comme la température a baissé : le thermomètre affiche presque dix degrés.*

Toutefois, il ne suffit pas de parler des seuls facteurs linguistiques et d'enchaînement discursif comme éléments déterminants dans l'orientation argumentative, les *topoi* est un principe important dans la relation argumentative. Avant d'aborder cette notion, il est à distinguer opérateur argumentatif et connecteur argumentatif.

### **III.3 Opérateurs et connecteurs argumentatifs**

Il est à distinguer en sémantique linguistique les marques de relation qui relient deux entités sémantiques à l'intérieur d'un même acte de langage et ceux dont la fonction est d'articuler deux actes de langage.

Prenons l'exemple suivant dont se sert Moeschler pour la distinction des connecteurs argumentatifs et opérateurs argumentatifs :

*Gaston ne bat pas sa femme parce qu'il l'aime.*

Cet énoncé présente deux lectures différentes : dans la première, le locuteur nie l'existence d'un lien causal entre « aimer sa femme » et « battre sa femme » ; dans la seconde, il justifie la négation de l'assertion *Gaston bat sa femme* par l'assertion *il l'aime*. Moeschler explique que la première interprétation peut être explicitée par la structure sémantique :

« il n'est pas vrai que le fait que Gaston aime sa femme est la cause du fait qu'il

la batte »,

alors que pour la structure qui peut correspondre à la seconde interprétation :

« le locuteur nie que Gaston bat sa femme et justifie sa dénégation en assertant que Gaston aime sa femme »

Pour lui, dans la première lecture, *parce que* est opérateur sémantique, tandis que dans la seconde, il est connecteur pragmatique. A ce titre, un opérateur sémantique est un « relateur propositionnel », alors qu'un connecteur pragmatique est un « relateur d'actes illocutoires ».

Moeschler, en se référant au Groupe  $\lambda$ -1 (1975) et Anscombe et Ducrot (1977) pour la distinction d'opérateur et connecteur, fait comprendre que lorsque l'application des critères de transformations négatives, d'interrogation et d'enchâssement agit sur l'ensemble  $p R q$  (c'est-à-dire l'ensemble  $p R q$  est nié, interrogé ou enchâssé),  $R$  est opérateur. Cependant dans le cas où  $R$  est connecteur, la structure  $p R q$  éclate obligatoirement, et par conséquent, seul le premier constituant  $p$  qui répond à la négation, l'interrogation ou l'enchâssement.

Il applique les tests de transformations négatives, d'interrogation et d'enchâssement au premier énoncé pour illustrer le cas d'opérateur sémantique :

*Achille est malade parce qu'il a trop mangé*

Ce qui donne les trois énoncés suivants :

*Achille n'est pas malade parce qu'il a trop mangé*

*Est-ce qu'Achille est malade parce qu'il a trop mangé ?*

*Je suis sûr qu'Achille est malade parce qu'il a trop mangé*

Dans ces trois énoncés, selon l'interprétation la plus immédiate, c'est tout le bloc  $p$  *parce que*  $q$  qui se trouve respectivement nié, interrogé et enchâssé :

« Il n'est pas vrai qu' (Achille est malade parce qu'il a trop mangé) »

« Je me demande si (Achille est malade parce qu'il a trop mangé) »

« Je suis sûr qu' (Achille est malade parce qu'il a trop mangé) ».

Pour montrer le cas de connecteur pragmatique, il donne l'énoncé :

*Achille est malade puis qu'il a trop mangé,*

et fait remarquer que les transformations en question entraînent une séparation du bloc  $p$  *puisque*  $q$  et n'ont d'effet que sur un des actes de langage. Pour le premier type de transformations (la négation) :

*Achille n'est pas malade puisqu'il a mangé*

« (il n'est pas vrai qu'Achille est malade), (puisque'il a mangé) »

\*« Il n'est pas vrai qu' (Achille est malade puisque'il a mangé) ».

Pour le deuxième type de transformation (l'interrogation) :

*Est-ce qu'Achille est malade puisque'il a trop mangé ?*

« (Je me demande si Achille est malade), (puisque'il a trop mangé) »

\*« Je me demande si (Achille est malade puisque'il a trop mangé) ».

Pour le troisième type de transformation (l'enchâssement) :

*Je suis sûr qu'Achille est malade, puisque'il a trop mangé*

« (Je suis sûr qu'Achille est malade), (puisque'il a trop mangé) »

\*« Je suis sûr qu' (Achille est malade puisque'il a trop mangé) ».

Moeschler en arrive à distinguer parmi les marqueurs argumentatifs définis comme l'ensemble des morphèmes qui donnent lieu à un acte d'argumentation, les opérateurs argumentatifs et les connecteurs argumentatifs :

a) L'opérateur argumentatif est un morphème qui opère une transformation des potentialités argumentatives d'un contenu auquel est appliqué ce morphème (*bien, presque, ne...que, peu, etc.*). Soit deux contenus  $p$  et  $q$  ( $p' = p + x$ ),  $x$  est dit opérateur argumentatif si les deux contenus offrent des possibilités d'argumentation différentes, et ce indépendamment des informations qu'introduit  $x$ . Dans l'énoncé *Il n'est que huit heures* à la différence de *Il est huit heures*, l'opérateur *ne...que* n'entraîne pas une modification de la valeur informative de cet énoncé, mais sa valeur argumentative.

Nous prenons les deux exemples suivants :

*Il est huit heures. Presse-toi*

*Il n'est que huit heures. Presse-toi*

Si le premier énoncé est tout à fait acceptable comme il est déjà dit, le second énoncé demande un contexte d'interprétation différent. A ce titre, un opérateur argumentatif, dit Moeschler, « limite donc les possibilités d'utilisation à des fins argumentatives des énoncés qu'il modifie ». Et par rapport à la classe des opérateurs sémantiques, les opérateurs argumentatifs constituent une sous-classe de celle-ci, étant donné qu'ils ont une portée interne au contenu de l'énoncé.

b) Le connecteur argumentatif est un morphème qui articule deux énoncés ou plus participant d'une stratégie argumentative unique. Ce morphème peut être une conjonction de coordination, une conjonction de subordination, un adverbe, une locution adverbiale, etc. Le connecteur argumentatif diffère de l'opérateur argumentatif

en ce qu'il articule des actes de langage, c'est-à-dire des énoncés proférés dans le but de réaliser des actes d'argumentation. La définition d'un connecteur argumentatif implique de considérer les éléments suivants :

1) l'environnement matériel du connecteur est à distinguer des variables argumentatives qu'il articule. A l'image de Ducrot, Moeschler distingue la séquence  $X$   $CA$   $Y$  ( $X$  et  $Y$  renvoient aux segments matériels qu'articule le connecteur argumentatif  $CA$ ) de la séquence  $p$   $CA$   $q$  ( $p$  et  $q$  correspondent aux variables argumentatives articulées par le connecteur).

2) les variables argumentatives objet d'articulation du connecteur peuvent d'un côté varier en nombre, et d'un autre côté réaliser des fonctions argumentatives différentes. Du point de vue du nombre, Moeschler distingue les prédicats à deux places des prédicats à trois places. Un connecteur est un prédicat à deux places ( $CA(p, r)$ ,  $r$  renvoie à la conclusion), si les segments  $X$  et  $Y$  reliés en surface peuvent répondre à une fonction argumentative, et s'il n'est pas besoin qu'un troisième élément implicite à fonction d'argument ou de conclusion se fasse intervenir. A cet effet, les morphèmes *donc*, *alors*, *par conséquent*, *car*, *puisque*, *parce que* sont des prédicats à deux places. En revanche, s'il y a nécessité de faire introduire une troisième variable implicite à fonction d'argument ou de conclusion entre les deux variables argumentatives associées à  $X$  et  $Y$ , on dit que le connecteur argumentatif est un prédicat à trois places ( $CA(p, q, r)$ ). A ce titre les connecteurs *décidément*, *quand même*, *pourtant*,  *finalement*, *mais*, *d'ailleurs*, *même* sont considérés comme des prédicats à trois places.

Du point de vue de la fonction argumentative de l'énoncé introduit par le connecteur, Moeschler distingue les connecteurs introducteurs d'arguments (*car*, *d'ailleurs*, *même*, *mais*) et les connecteurs introducteurs de conclusion (*donc*, *décidément*, *quand même*,  *finalement*). Dans le cas où le connecteur est un prédicat à trois places, il est à distinguer les connecteurs articulant des arguments coorientés (*décidément*, *d'ailleurs*, *même*) de ceux articulant des arguments anti-orientés (*quand même*, *pourtant*,  *finalement*, *mais*).

Nous terminons ce résumé des opérateurs et connecteurs argumentatifs d'après Moeschler<sup>105</sup> par le tableau suivant qui expose les différents types de connecteurs en fonction des trois critères de la nature du prédicat (sa valence), de la fonction

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, pp.60-64.

argumentative de l'énoncé introduit par le connecteur, et du caractère de coorientation ou d'anti-orientation des arguments :

Valence Fonction	Prédicats à 2 places	Prédicats à 3 places	
		arguments coorientés	arguments anti-orientés
introduceur d'argument	<i>car</i> <i>puisque</i> <i>parce que</i>	<i>d'ailleurs</i>  <i>même</i>	<i>mais</i>
introduceur de conclusion	<i>donc</i> <i>alors</i> <i>par conséquent</i>	<i>décidément</i>	<i>quand même</i> <i>pourtant</i> <i> finalement</i>

#### Les types de connecteurs argumentatifs

### III.4 Les topoi

La théorie de l'argumentation de Ducrot et d'Anscombe permet de revenir à la matérialité du discours dans la mesure où elle fait appel à la notion d'Aristote de *topos* en l'intégrant dans une perspective considérant l'agencement d'une suite d'énoncés. En effet, le lieu commun se montre comme un principe qui garantit un enchaînement discursif. Dans l'exemple suivant : « la politique culturelle consacre la décadence de l'esprit, qu'elle est censée combattre : elle subordonne toutes ses activités à la production d'une identité nationale, historique, populaire, de classe, de sang, un peu de tout cela à la fois », ce qui légitime le passage entre « consacrer la décadence de l'esprit » et « subordonner toutes ses activités à la production d'une identité » est un principe admis selon lequel « subordonner les activités de l'esprit à une cause, c'est le desservir », « la subordination de l'esprit lui est néfaste ». Il s'agit donc d'un lieu commun qui permet l'enchaînement des deux énoncés. Le *topos* chez les pragmaticiens désigne un lieu commun qui articule deux énoncés, ainsi il joue un rôle de « chaînon argumentatif » dans le discours.

Si l'argumentation chez Ducrot est définie comme un enchaînement d'énoncés, la fonction du *topos* n'en n'est pas moins cruciale puisque c'est lui qui garantit

l'articulation des énoncés à partir d'une idée communément admise. Prenons l'exemple de Ducrot :

*Il fait chaud, allons-nous promener,*

penser à une promenade vient de l'idée que la chaleur est propre à la promenade. Un autre enchaînement est également illustratif :

*Sa thèse est excellente, il a toutes les chances d'obtenir le poste.*

Un principe selon lequel la qualité d'une thèse suffit à garantir l'accès à un poste.

Pour la définition pragmatique des *topoi*, nous nous référons à celle donnée par Anscombe, différente bien entendu de la conception aristotélicienne dite rhétorique :

Principes généraux qui servent d'appui aux raisonnements mais ne sont pas des raisonnements. Ils ne sont jamais assertés en ce sens que leur locuteur ne se présente jamais comme en étant l'auteur (même s'il est effectivement), mais ils sont utilisés. Ils sont presque toujours présentés comme faisant l'objet d'un consensus au sein d'une communauté plus ou moins vaste (y compris réduite à un individu, par exemple le locuteur). C'est pourquoi ils peuvent très bien être créés de toutes pièces, tout en étant présentés comme ayant force de loi, comme allant de soi.<sup>106</sup>

Les topos sont définis selon trois traits principaux :

a) le topos est une règle générale permettant une argumentation particulière. Ainsi ce trait le rend distinct d'une part du syllogisme et d'autre part des règles de la déduction naturelle. Soit les exemples suivants :

(1) (a) *Tous les hommes sont mortels*

(b) *Or Socrate est mortel*

(c) *Donc Socrate est mortel*

(2) (a) *S'il pleut ; je vais au cinéma*

(b) *Or il pleut*

(c) *Donc je vais au cinéma*

(3) *Cette voiture est bon marché. Il faut l'acheter.*

L'énoncé (c) dans les deux exemples (1) et (2) est tiré obligatoirement selon un raisonnement logique, ce qui n'est pas le cas de (3). Il n'y a pas un lien obligatoire entre l'énoncé *cette voiture est bon marché* et la conclusion *il faut l'acheter*. Le statut de règle générale des *topoi* ne veut pas dire qu'ils aient un caractère obligatoire.

b) le topos est une règle supposée partagée, ou communément admise. Si l'argumentation (3) est acceptable, c'est qu'elle relève d'une certaine façon du sens

---

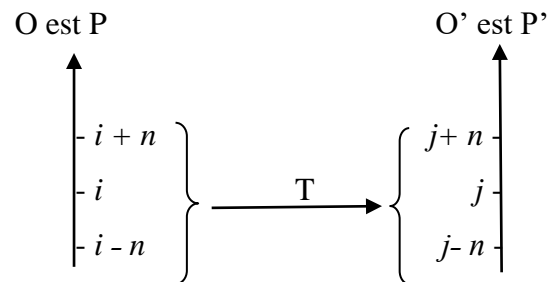
<sup>106</sup> Anscombe, J.-C. (1995), *Théorie des topoi*, Kimé, Paris, p. 39.

commun associant à la propriété « bon marché » le prédicat « acheter ». Cela ne signifie pas que l'argumentation est régie par les normes du « bon sens », la conclusion est tirée à partir de croyances considérées comme communes dans une collectivité.

c) le topos est graduel, c'est-à-dire la forme d'un topos est de type :

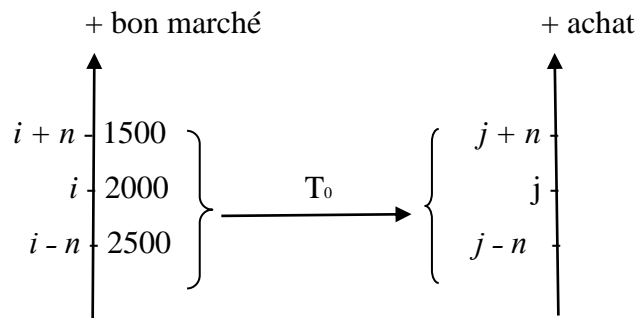
$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Plus} \\ \text{Moins} \end{array} \right\} \text{ O est P, } \left\{ \begin{array}{l} \text{plus} \\ \text{moins} \end{array} \right\} \text{ O' est P'}$$

Cette expression veut dire qu'un topos met en correspondance deux échelles argumentatives (P) et (P') :



(i et j indiquent respectivement les degrés de propriétés (P) de O et de propriétés (P') de O')

Ce qui rendrait acceptable le passage de la donnée à la conclusion dans l'exemple (3) : *Cette voiture est bon marché ; il faut donc l'acheter*, est le topos (T<sub>0</sub>) sous-jacent qui met en correspondance deux échelles argumentatives :



T<sub>0</sub> : plus une voiture est bon marché, plus il faut l'acheter.

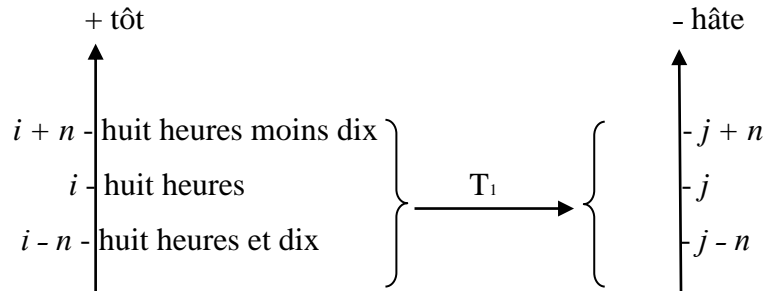
Prenons un autre exemple du caractère scalaire des topos qui fait appel à un opérateur argumentatif :

(4) *Il n'est que huit heures*

(5) *Il est presque huit heures*

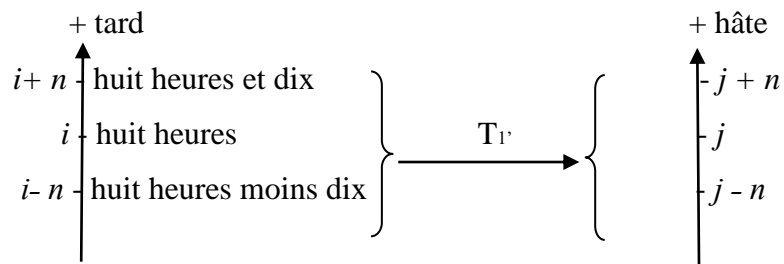
Les énoncés (4) et (5) sont tous les deux orientés : le premier vers le tôt, et le second vers le tard, cette orientation rend possible l'utilisation d'un topos. *Il n'est que huit heures* appellera un topos de type (T<sub>1</sub>) : « Plus on a de temps (pour faire quelque chose),

moins il faut se presser ». L'énoncé *Il est presque huit heures* convoquera un topos de type (T<sub>1</sub>) : « Moins on a de temps (pour faire quelque chose), plus il faut se presser ». Cela veut dire que la situation du contenu *Il est huit heures* sur l'échelle du tôt ou du tard détermine sa relation avec une autre échelle qui est le deuxième élément du topos. Ainsi le temps qui correspond à (4) peut être comme suit :



T<sub>1</sub> : Plus on a de temps (pour faire quelque chose), moins il faut se presser.

En ce qui concerne le topos utilisé dans (5), il peut avoir la forme suivante :



T<sub>1</sub>' : Moins on a de temps (pour faire quelque chose), plus il faut se presser.

On peut comprendre que la conclusion de l'énoncé argumentatif est fournie automatiquement et précisément par le contenu correspondant à la deuxième partie du topos :

Plus } O' est P'  
Moins }

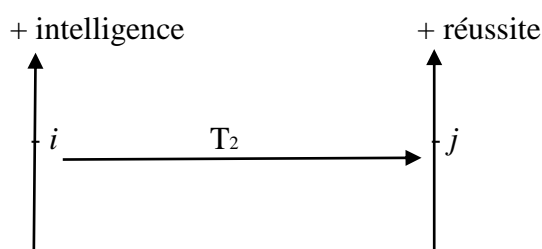
Qu'en est-il maintenant du fonctionnement des topoï dans le cas des connecteurs pragmatiques ? Il est à distinguer dans ce cas les énoncés où le connecteur est un prédicat à deux places et ceux où le connecteur est un prédicat à 3 places. Dans le premier type d'énoncés, le topos met en relation deux échelles argumentatives, l'échelle de l'argument et l'échelle de la conclusion. Le rôle du topos ici ne met pas l'accent sur les éléments de la relation argumentative, puisqu'ils sont explicites, mais consiste à garantir leur mise en relation. En revanche, le rôle des topoï s'avère plus important dans le cas des prédicats à 3 places. Considérons l'exemple suivant avec *mais* dont la



fonction est de marquer l'anti-orientation de l'argument introduit, mais aussi son caractère déterminant de la conclusion :

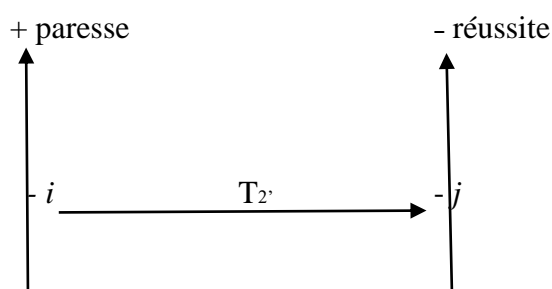
*Mon fils est intelligent, mais il ne travaille pas*<sup>107</sup>.

Dans cet énoncé, deux topoï opposés ( $T_2$  et  $T_2'$ ) interviennent pour légitimer deux conclusions inverses. La première partie de l'énoncé *Mon fils est intelligent* est orientée vers la réussite, cette proposition peut être garantie par le topos ( $T_2$ ) :



$T_2$  : Plus il est intelligent, plus il réussira à l'examen.

La deuxième partie de l'énoncé *il ne travaille pas* introduite par le connecteur argumentatif *mais* oriente l'argument vers une conclusion négative que peut légitimer un topos comme ( $T_2'$ ) :



$T_2'$  : Plus il ne travaille pas, moins il réussira à l'examen.

A la différence des topoï convoqués dans  $T_1$  et  $T_1'$  qui sont l'opposé l'un de l'autre, dans le cas de *mais* il ne s'agit pas d'une opposition ; ce connecteur argumentatif fait appel à deux topos  $T_2$  et  $T_2'$ , et marque la supériorité de  $T_2'$  sur  $T_2$ , à savoir qu'il faut choisir  $T_2'$ . Par un connecteur de type *mais* donc, il s'avère que le locuteur non seulement réalise deux actes d'argumentation mais aussi effectue un choix entre eux.

Cependant il est possible que les caractéristiques de généralité, de sens commun ou de gradation se voient contestées ou refusées. Selon Moeschler, cette réfutation peut avoir lieu selon trois façons :

---

<sup>107</sup> Exemple cité par Rivara, R. (2004), *Pragmatique et Enonciation*, Publications de l'Université de Provence, p. 95 (mais l'explication est la nôtre).

a) on peut mettre en cause la pertinence du topos : contester la correspondance établie entre les contenus  $p$  et  $q$  de l'acte d'argumentation et les propriétés P et Q du topos. Dans l'exemple déjà cité :

*Cette voiture est bon marché (p), il faut donc l'acheter (q),*

l'application du topos (T<sub>0</sub>) :

Plus une voiture est bon marché (P), plus il faut l'acheter (Q), peut être refusée, et ce par la convocation d'une raison, telle que le fait qu'une voiture est bon marché, n'est pas une bonne raison, ou une raison suffisante ou son achat.

b) il se peut que la pertinence du topos n'est pas l'origine du refus : dans ce cas, soit sa valeur est relativisée, et par conséquent, comme le cas de *mais*, on peut présenter un argument plus fort, tel que *oui, mais sa couleur n'est pas belle*, soit un topos inverse lui est opposé, comme le type de réponse *je n'achète que des voitures chères* qui peut correspondre à T<sub>0</sub> :

Plus une voiture est chère, plus il faut l'acheter.

c) Enfin il est possible qu'on accepte un topos, mais non pas son application particulière. Ceci correspond à la situation où l'interlocuteur refuse l'évaluation du degré de propriété P de l'objet O. La voiture estimée bon marché par le locuteur ne l'est pas suffisamment pour l'interlocuteur pour en arriver à la conclusion qu'il faille l'acheter<sup>108</sup>.

Le topos donc est un concept important dans l'argumentation, il est un principe rendant possible une argumentation. Il permet d'un côté de légitimer les enchaînements conclusifs dans une argumentation, et d'un autre côté de déterminer le choix de la conclusion dans le cas où plus d'un acte d'argumentation est réalisé. Il est de ce fait lié étroitement aux marques argumentatives (les opérateurs et les connecteurs argumentatifs), ainsi qu'à la notion d'acte d'orientation argumentative, puisque son application se fait à partir de ces instructions.

### III.5 Le sens de l'énoncé

La question du sens est principale dans les études pragmatiques puisque l'énoncé est produit par un acte d'énonciation. Comprendre un énoncé revient à considérer les raisons de son énonciation. Ducrot définit le sens d'un énoncé comme « une image de

---

<sup>108</sup> Moeschler, J., *op. cit.*, p. 71.

son énonciation ». Pour lui, l'énonciation est une composante fonctionnelle de la structure de la phrase, et les raisons énonciatives sont inscrites dans les structures linguistiques de la phrase. Selon Ducrot, interpréter un énoncé s'accomplit en deux étapes successives qui ont appel à un composant linguistique et un composant rhétorique ou pragmatique.

Pour *le composant linguistique*, l'analyse se fait à partir des éléments de la syntaxe et de la sémantique. La syntaxe a pour objet les relations entre les constituants de la phrase, et la sémantique rend compte des relations entre les signes et leurs référents. Ces éléments donnent à la phrase une signification indépendante de tout contexte qui est le composant linguistique. De celui-ci résulte donc la signification de la phrase ; de plus ce composant permet l'accès aux présupposés relatifs à l'énoncé :

*Mon amie est italienne.* (« Mon amie existe »)

*Leur père est musicien.* (« Leur père existe »)

*Ton dessert est délicieux, mais n'insiste pas.* (« Tu as préparé un dessert »)

*Le composant rhétorique* (ou pragmatique) quant à lui s'applique sur la signification de la phrase que donne le composant linguistique. A partir de cette signification et en considérant les circonstances de l'énonciation, ce composant assigne une valeur aux variables contenues dans la phrase. Le sens de l'énoncé est le résultat du composant rhétorique qui intègre le contexte de l'énonciation. « Etant donné qu'elle cherche à établir ce sens, dit Bracops, la pragmatique intégrée est une théorie sémantique »<sup>109</sup>.

Deux sous-composants constituent le composant rhétorique :

a) le premier sous-composant rhétorique tient compte des valeurs référentielles qui permettent l'accès au sens littéral de l'énoncé. Ces énoncés exemplifient l'attribution des valeurs référentielles :

*Mon amie est italienne.* = *Anna est romaine.*

*Leur père est musicien.* = *Charles est violoniste.*

*Ton dessert est délicieux...* = *Lily, ton clafoutis est délicieux...*

Pour l'attribution d'une valeur argumentative :

*Ton clafoutis est délicieux (p), mais n'insiste pas (q).*

Le connecteur *mais* argumentatif donne une instruction à l'interlocuteur sur l'interprétation des deux termes de l'énoncé, à savoir que le premier est orienté vers la

---

<sup>109</sup> Bracops, M., *op. cit.*, p. 184.

conclusion *r*, et le second vers la conclusion déterminante *non-r*. Et c'est dans la situation de communication qu'est attribuée une valeur aux variables conclusives *r* : « Ressers-moi du clafoutis » et *non-r* : « Ne me ressers pas de clafoutis ».

b) Dans le cas où le sens de l'énoncé est non littéral, l'analyse pragmatique fait intervenir le second sous-composant rhétorique. Celui-ci, en partant du sens littéral et en tenant compte des circonstances d'énonciation, permet l'accès au sens non-littéral de l'énoncé. Les sous-entendus relèvent de ce sens non-littéral. Ce sous-composant rhétorique repose sur un ensemble de normes appelées « maximes conversationnelles » par Grice ; d'autres préfèrent l'appellation lois du discours. Ducrot définit ces lois comme des normes fixées par la collectivité linguistique au sein de laquelle a lieu la communication, elles ne portent que sur le contenu posé de l'énoncé. Nous présentons dans ce qui suit certaines d'entre elles.

### III.6 Les lois du discours

Rappelons que ces règles n'ont pas un caractère obligatoire et inconscient comme celles de la syntaxe ou de la morphologie, mais une sorte de code de bonne conduite des interlocuteurs, supposées respectées dans le cadre de l'échange verbal. Ces lois explique Maingueneau « font partie d'une sorte de compétence pragmatique, composante elle-même de la compétence communicationnelle, de l'aptitude à parler, pour une certaine société, de manière appropriée dans une situation déterminée »<sup>110</sup>. En citant D. Lewis (1969), Maingueneau dit que celui-ci a comparé ce type de convention à des jeux de coordination dans lesquels les participants règlent leurs conduites à celle des autres sans passer pour autant un accord explicite. C'est comme le cas de deux rameurs qui synchronisent leur cadence...ou accomplit quelque chose en se conformant à une règle, et l'on attend le même comportement des autres<sup>111</sup>.

a) La loi d'informativité. Cette loi qui est l'une des plus utilisées entend exclure de parler « pour ne rien dire ». Selon cette loi, si un énoncé est présenté comme une source d'information, il induit le sous-entendu que l'interlocuteur ignore cette information, voire éventuellement s'attendrait à l'information contraire. La notion d'informativité varie en raison des destinataires et des situations. Au théâtre, la violation de cette loi est exploitée comme un moyen de comique :

---

<sup>110</sup> Maingueneau, D. (2015), *op. cit.*, p. 308.

<sup>111</sup> *Ibid.*, pp. 308-309.

*Du bois*  
*Monsieur, il faut faire retraite.*  
*Alceste*  
*Comment*  
*Du Bois*  
*Il faut d'ici déloger sans trompette.*  
*Alceste*  
*Et pourquoi ?*  
*Du Bois*  
*Je vous dis qu'il faut quitter ce lieu.*  
*Alceste*  
*La cause ?*  
*Du Bois*  
*Il faut partir, monsieur, sans dire adieu.*  
*Alceste*  
*Mais pour quelle raison me tiens-tu ce langage ?*  
*Du Bois*  
*Pour la raison, monsieur, qu'il faut plier bagage.*

*(Le Misanthrope, IV, 4)*

b) La loi d'exhaustivité. Pour cette loi, « le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire ». Cette loi peut paraître comme une redondance de la loi d'informativité. Selon cette règle l'énoncé doit fournir l'information « pertinente maximale ». Soit les deux exemples suivants et leur explication empruntés à Bracops <sup>112</sup>:

*Le médecin reçoit le samedi.*

Si à l'entrée d'un cabinet médical est affiché cet énoncé, le contexte est déterminant pour son interprétation. Si l'usage est que le samedi est un jour de réception, l'énoncé sous-entend que « Le médecin reçoit *seulement* le samedi » : l'interprétation neutre « Le médecin reçoit le samedi » ne répond pas en effet à la loi d'informativité, l'énoncé du locuteur porte sur une information déjà connue par l'interlocuteur. Si maintenant

---

<sup>112</sup> Bracops, M., *op.cit.*, p.186.

d'habitude les médecins ne reçoivent pas le samedi, le sens est « Le médecin reçoit le samedi » contrairement à ses confrères. Cette fois-ci l'interprétation neutre est préservée et ne peut être bloquée par la loi d'informativité. Pour le second exemple :

*Certains de mes collègues sont hypocrites,*

étant donné que *même* introduit un argument plus fort sur l'échelle de la force argumentative, l'articulation de cet énoncé avec ce connecteur : *Certains de mes collègues sont hypocrites, et même tous*, indique que *certain(e)s* est plus proche de tout(e)s que de *certain(e)s seulement*. La loi d'exhaustivité a pour effet de jouer contre la valeur argumentative de *certain(e)s*, et de contraindre à l'interprétation « Certains seulement de mes collègues sont hypocrites », en laissant entendre « Certains de mes collègues ne sont pas hypocrites ».

c) La loi de litote. Cette loi amène à interpréter un énoncé, pour des raisons liées à la situation de communication, comme disant plus que son sens littéral. Elle est une loi complémentaire de celle d'exhaustivité. Soit les deux énoncés suivants :

*Ce film est peu réussi.*

*Marianne a bu peu de vin blanc.*

Dans le premier énoncé, le locuteur sous-entend probablement que « Ce film est raté » ; dans le second, il voudrait bien signifier que « Marianne n'a pas bu de vin blanc du tout », dans ce cas, une réplique de la part de l'interlocuteur comme *Tu peux le dire : elle n'a pas touché son verre !*, est bien plausible. Dans les deux, la loi litotique atténue la portée de l'affirmation relative au présupposé de l'énoncé (« Ce film est réussi », « Marianne a bu du vin blanc »). Alors que dans les deux énoncés :

*Albert avait un peu bu*

*Marianne a bu un peu de vin blanc*

l'interprétation litotique atténue la portée de la restriction sur la quantité exprimée par *un peu (de)*. Dans le premier énoncé, il se peut bien qu'Albert avait au contraire pris beaucoup de vin ; dans le second, le locuteur sous-entendrait probablement que Marianne a bu beaucoup de vin blanc.

d) La loi de négation. Pour cette loi, selon Ducrot, si un argument *p* appartient à la classe argumentative déterminée par la conclusion *r*, sa négation *non-p* sera considérée comme un argument pour la conclusion *non-r* :

*Olivier est serviable (r) : il m'a aidée à ranger le garage (p)*

Si, de l'argument (p), on peut tirer la conclusion (r), de même, on peut établir la relation argumentative dans laquelle (non-p) : *il ne m'a pas aidée à ranger le garage*, constitue un argument pour la conclusion inverse (non-r) : *Olivier n'est pas serviable*.

e) la loi de faiblesse. Selon cette loi, si sur l'échelle argumentative déterminée par la conclusion *r*, *p* est un argument faible, alors *p* peut, dans certaines circonstances, être un argument servant la conclusion inverse non-*r* :

*J'ai de la chance (r) : le prochain bus passe dans dix-sept minutes (p)*

Il est certain que (p) est un argument pour la conclusion *r* (« J'ai de la chance ») : il serait mieux d'attendre dix-sept minutes que vingt-cinq ou quarante, mais un argument faible dans la mesure où *p* peut servir la conclusion opposée non-*r* :

*Je n'ai pas de chance (non-r) : le prochain bus passe dans dix-sept minutes (p)*

Il vaudrait mieux attendre dix minutes ou trois minutes que dix-sept minutes. L'argument *p* n'est censé servir que la conclusion positive *r*, mais vu qu'il est considéré comme faible sur l'échelle argumentative déterminée par la conclusion positive *r*, il peut constituer un argument pour la conclusion négative non-*r*.

f) La loi d'abaissement. Pour la loi d'abaissement, la négation (polémique et descriptive) *ne...pas* signifie « moins que ». Elle permet d'expliquer le sens litotique d'énoncés négatifs : il s'agit d'atténuer la force sémantique du terme sur lequel porte la négation :

*Il n'est pas tard.*

*Ce rôti n'est pas mauvais.*

*Cette robe n'est pas vilaine.*

Le premier énoncé signifie « Il est moins que tard » (« Il est assez tôt ») ; le second « Ce rôti est moins que mauvais » (« Ce rôti est plutôt bon ») ; le troisième « Cette robe est moins que vilaine » (« Cette robe est assez jolie »).

Toutefois, ce n'est pas le cas pour la négation métalinguistique définie par Ducrot, et qui ayant pour effet de contredire la loi d'abaissement. La négation métalinguistique consiste en un acte de rectification : elle vient contester explicitement les présupposés de l'énoncé positif correspondant et crée explicitement un effet majorant (elle indique que la négation *ne...pas* signifie « plus que »). Soit les deux exemples suivants :

*Martin n'est pas parvenu à me convaincre, en fait, il n'a jamais essayé de me convaincre.*

*Michel n'est pas intelligent, il est génial.*

On ne peut parler de ces deux énoncés sans avoir proféré les énoncés positifs correspondants : *Martin est parvenu à te convaincre* et *Michel est intelligent*. Il est clair que le présupposé « Martin a essayé de me convaincre » est explicitement nié dans le premier exemple. Dans le second, l'effet de la loi d'abaissement est contredit : Michel est dit « plus qu'intelligent », et non « moins qu'intelligent ».

La théorie des actes du langage étant donnée qu'elle intègre les éléments contextuels dans les études linguistiques, il est dès lors important de prendre en compte les informations que fournissent la situation d'énonciation (les partenaires, leur statut, le rapport de places entre eux, etc.). Ceux-ci jouent un rôle important dans l'interprétation du sens de l'énoncé. Aussi pour cette théorie, il n'est pas question que le sens d'un énoncé ne fasse que représenter le monde, mais au contraire elle y voit dans tout énoncé un acte illocutoire qui instaure une réalité nouvelle. Beaucoup de recherches dans le domaine de la pragmatique se sont fondées sur cette théorie. En ce qui concerne la théorie de l'argumentation dans la langue de Ducrot et Anscombe, elle est également une théorie qui n'est pas vériconditionnelle, elle est fondée sur le primat de l'argumentation : la fonction argumentative prime la fonction descriptive. Cette valeur argumentative est inscrite dans les structures de la langue. Elle est une théorie sémantique puisqu'elle s'intéresse à l'établissement du sens de l'énoncé. Les travaux de la pragmatique intégrée à la linguistique de Ducrot et Anscombe possèdent un caractère novateur et fondamental dans le domaine de la pragmatique.



## **CHAPITRE TROISIEME :**

### **L'ENONCIATION**

La naissance de la linguistique de l'énonciation est associée au nom d'Emile Benveniste dans les années 1970, c'est lui étant traditionnellement reconnu comme fondateur de la théorie de l'énonciation. Pourtant, des travaux ayant un caractère énonciatif apparaissent longtemps avant, avec Charles Bally et Mikhaïl Bakhtine dans les années 1910 et 1920. Rappelant que la question du sujet de l'énonciation est centrale dans l'approche énonciative. Et ce sont donc les unités de la langue, marques d'inscription du sujet qui intéressent la linguistique de l'énonciation. Ce chapitre donc, après avoir donné une présentation du concept d'énonciation, présentera un exposé sur ce genre de traces conditionnant l'accès au sens de l'énoncé, rangés sous le nom d'embrayeurs (appelés aussi déictiques). Cependant, au-delà des embrayeurs en question, la langue dispose d'autres unités (qu'on peut appeler marqueurs de modalité) qui permettent la mise en scène du sujet dans sa relation au monde et à l'autre. Pour la notion de modalité donc, le chapitre abordera la distinction *dictum/modus*, la modalité et ses types et notamment les modalités logiques et appréciatives et affectives. Il se terminera sur deux notions énonciatives aussi importantes : la polyphonie et la prise en charge.

## **I- L'énonciation**

Loin de la définition de Ferdinand de Saussure centrée sur le système de la langue, l'objet de la linguistique de l'énonciation devient l'énoncé comme résultat d'une activité humaine. Le sujet donc en tant qu'utilisateur de la langue prend une place centrale dans l'approche linguistique, et par conséquent de nouvelles données y acquièrent une importance particulière. Certaines catégories de la langue appelées « déictiques » (ou « embrayeurs ») impliquent pour leur interprétation la mise en relation avec l'acte d'énonciation par lequel elles sont produites. Ces unités de la langue relatives à la personne, le lieu et le temps permettent de poser la question de la relation des signes à la réalité. Ces formes possèdent des propriétés linguistiques comme les autres unités de la langue, mais leur fonctionnement sémantique et référentiel requiert la convocation de l'acte d'énonciation en question.

Si un étudiant dont la famille vient de déménager entre en salle de cours pour la première fois alors que le professeur énonce : ceux qui étaient absents ce jour-là devraient revenir au cours, c'est très important, il est certain qu'il ne comprendra pas grand-chose, ni des étudiants concernés, ni du cours dont il s'agit, ni du jour en

question. Ce type d'informations fait appel aux notions d'énonciation, de situation d'énonciation et d'énoncé qui interviennent dans la construction du sens.

Comme nous avons déjà dit, la linguistique de l'énonciation introduit une nouvelle unité d'analyse qui est l'énoncé. Cette approche s'inscrit dans une opposition avec celle de l'unité « phrase », longtemps considérée dans les études sur les langues. Notons que cette unité phrastique n'est pas exclue, mais elle est laissée à d'autres domaines de la linguistique. La distinction faite entre « énoncé » et « phrase » est fondée sur l'opposition langue/parole. L'énoncé est un résultat, le produit d'une pratique linguistique et sociale. Si la phrase est traitée comme une unité théorique, abstraite et autonome, au service de la description syntaxique, l'énoncé en revanche, est une réalisation effective, concrète et inscrite dans l'activité dont elle résulte et dont elle témoigne à la fois. Cet objet donc, comme il est un résultat, il porte les marques de sa « fabrication », celle-ci implique différents éléments qui se renouvellent à chaque acte langagier ou énonciatif.

Cependant, la notion d'énoncé ne peut avoir un sens sans faire appel à une autre notion qui est « l'énonciation ». Cette dernière comme l'a défini Benveniste « est cette mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation ». Notons que le sens « propre » de ce terme fait l'objet d'accord pour les linguistes, Anscombe et Ducrot aussi lui donnent la définition suivante : « L'énonciation sera pour nous l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle »<sup>113</sup>. Pour Mangueneau dans *Éléments de linguistique pour le texte littéraire* « un acte d'énonciation est un événement unique, réalisé dans des circonstances uniques ». Dans ce sens, elle est une opération d'actualisation singulière. Cet acte de « fabrication » de l'énoncé, « ne se reproduit jamais deux fois identique à elle-même ». Si elle peut être comparée à un événement, celui-ci, une fois réalisé, il ne peut que laisser un nouvel événement avoir lieu, lequel est nécessairement différent du premier. Il n'y a pas lieu de parler donc de reproduction d'un énoncé, sauf dans le cas des énoncés dits de vérité générale déliés de l'acte d'énonciation dans lequel ils sont actualisés.

L'énonciation comme étant un événement linguistique relève d'une activité de fabrication qui utilise la langue à l'intention de quelqu'un d'autre. Cette activité est accomplie dans une situation précise par un sujet qui entend influencer sur un destinataire.

---

<sup>113</sup> Anscombe, J.-C. & Ducrot, O. (1976), « L'Argumentation dans la langue », *Langages*, n°42, p. 18.

L'énoncé, objet linguistique résultant, portera les traces de cette activité énonciative qui conditionnent son interprétation en l'inscrivant « dans un système de repérage spatial, temporel et intersubjectif ». A ce propos, Flahaut souligne que l' « on ne saurait décrire le sens d'un énoncé en dehors des relations de celui-ci avec le cadre fourni par *les repères pertinents de son énonciation* »<sup>114</sup>. Dans le même contexte, et concernant ces traces linguistiques, les deux auteurs Lecointre et Le Galliot explicitent :

Il importe de distinguer rigoureusement ce qui est dit *-l'énoncé-* et la présence du locuteur à l'intérieur de son propre discours - *l'énonciation*. Si cette présence se dérobaît à une approche objective, la distinction qui précède se révélerait peu opérationnelle. Or il se trouve qu'une série bien répertoriée [...] de formes linguistiques traduit effectivement cette appropriation de son propre discours par le locuteur. On est donc conduit, dans des études de ce type, à isoler des systèmes d'indices parmi lesquels les pronoms personnels, les formes verbales, les informants spatiaux et, d'une manière générale, l'ensemble des modalités qui instituent les rapports entre les interlocuteurs et l'énoncé.<sup>115</sup>

Dans ce qui suit, nous nous penchons dans un premier temps vers ces signes linguistiques, indices des repères concrets de la situation d'énonciation. Au sujet de ces éléments, Kerbrat-Orecchioni souligne que :

Le système de repérage déictique n'est pas le seul auquel puissent recourir les langues naturelles, mais c'est sans doute le plus important, et sûrement le plus original, car ce repérage a la particularité de s'effectuer non par rapport à d'autres unités internes au discours, mais par rapport à quelque chose qui lui est extérieur et hétérogène : les données concrètes de la situation de communication.<sup>116</sup>

Quant à la définition qu'elle propose des déictiques :

ce sont les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel (sélection à l'encodage, interprétation au décodage) implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication, à savoir :

- le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé,
- la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire.<sup>117</sup>

Le terme d'embrayeurs, qui est une adaptation de l'anglais « shifters » utilisé par Jakobson, désigne aussi ce type d'indices.

---

<sup>114</sup> Flahaut, F. (1978), *La parole intermédiaire*, Le Seuil, Paris, p. 37.

<sup>115</sup> Lecointre, S. & Le Galliot, J. (1972), « L'appareil de l'énonciation dans *Jacques le Fataliste* », *Le Français moderne*, pp. 222-223.

<sup>116</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (2009), *op. cit.*, p.62.

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 41.

## II- Les embrayeurs

Le terme d'embrayeurs peut correspondre à tous les éléments lexicaux ou grammaticaux qui sont directement liés aux données constitutives de la situation d'énonciation. Maingueneau s'explique sur l'emploi métaphorique du terme d' « embrayeur » :

mot qui suppose que l'on articule deux plans distincts : d'un certain point de vue les embrayeurs constituent des *signes linguistiques*, appartiennent au code, mais en même temps ils constituent des *choses*, des faits concrets inscrits par leur occurrence dans un réseau déterminé de coordonnées spatiales et temporelles. Ils permettent la conversion de la *langue* comme système de signes virtuels en *discours* par lequel un énonciateur et son allocataire confrontent leurs dires sur le monde.<sup>118</sup>

### II.1 Les personnes

Comprendre les pronoms de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> personnes ainsi que les possessifs implique le recours à la situation d'énonciation. *Je – me – moi* font référence à celui qui dit ou écrit *je – me – moi* (la même chose se dit pour *mon – ma – mes...*). Pour les pronoms *tu – te – toi* et leurs possessifs correspondants renvoient à celui à qui je s'adresse. Le référent des termes de ces deux catégories change en fonction du locuteur qui en fait usage. En tant que morphèmes grammaticaux appartenant à la langue, ces termes sont référentiellement « vides », mais en tant qu'ils sont utilisés dans une situation d'énonciation unique, ils réfèrent à un sujet qui utilise le système de la langue et entre en rapport réversible avec quelqu'un qu'il prend comme allocataire.

Les pronoms *je* et *tu* ne sont pas les seuls embrayeurs qui permettent de désigner respectivement un locuteur et un allocataire, les pronoms pluriels *nous* et *vous* peuvent aussi jouer ce rôle. Mais leur fonctionnement dans le discours est plus complexe. *Nous* assure le rôle d'un pur embrayeur quand il réfère à *je + tu* et quand il a une valeur de 1<sup>ère</sup> personne atténuée (le *nous* du discours scientifique) ou amplifiée (le *nous* qu'on appelle de majesté = *je + je + je...*). Il permet ainsi au locuteur de se poser en individu mais aussi comme un sujet d'une certaine fonction ou statut social. Cependant, si *nous* sert à référer à *je* et une 3<sup>ème</sup> personne (= *je + il/ Pierre/ mon frère*), il redevient en partie pronominal.

Dans le cas de *vous* et ses associés possessifs, il est embrayeur strict quand il désigne plusieurs allocutaires (*tu + tu + tu*) ou quand il correspond à une forme dite de

---

<sup>118</sup> Maingueneau, D. (1999), *L'Énonciation en linguistique française*, Hachette Livre, Paris, p. 12.

politesse. Il peut aussi associer à *tu*, comme le cas de *nous*, une 3<sup>ème</sup> personne (*tu + il (+ il...)*).

Le choix entre *je* et *nous* ou entre *tu* et *vous* ne revient pas tant à une question d'ordre numérique comme il est spontanément tendance à considérer qu'à une opposition pertinente entre « personne strict » et « personne amplifiée ». Un locuteur singulier peut marquer, s'il préfère *nous* à *je*, son autorité ou sa modestie par rapport à son discours. En s'adressant à quelqu'un en employant *vous* au lieu de *tu*, c'est établir une relation conventionnellement reconnue comme moins familière.

Quant à la 3<sup>ème</sup> personne, elle est étrangère à la « sphère de la locution », elle renvoie à un univers extérieur, celui de la non-personne, à la différence des personnes participant à l'échange linguistique. Cette non-personne étant l'objet du discours permet aux interlocuteurs de discourir sur le monde. Elle correspond aux éléments ayant le statut syntaxique de groupes nominaux, en d'autres termes, les objets dont parle *je* et *tu*. Le morphème *il (elle)* qui n'est pas un embrayeur, comme *je* et *tu*, est un *pro-nom* au sens propre. Il a donc un rôle anaphorique qui remplace un groupe nominal déjà employé dans le discours, ou cataphorique quand il vient l'annoncer.

Entre les deux personnes et la non-présence, Maingueneau fait la distinction suivante<sup>119</sup> :

- Pour les personnes en tant qu'embrayeurs, seule la situation d'énonciation permet de les définir parfaitement, alors que les non-personnes peuvent être définies ou non (*le frère de Paul, certains amis, des livres...*).
- Il est nécessaire qu'il y ait un contact entre les personnes (pas seulement la présence physique). Néanmoins peu importe pour la non-personne de référer à un objet visible ou non, présent ou absent.
- Si les groupes nominaux auxquels correspond la non-personne possèdent une large variété de substituts pronominaux, les personnes n'ont pas de substituts possibles. L'énonciateur a recours à *je* et *tu* à chaque fois où il en a besoin. Quant à *moi* et *toi*, ce ne sont que des formes toniques de *je* et *tu*.
- La propriété des personnes, c'est qu'elles sont *à priori* des sujets parlants (ou au moins ayant la capacité de compréhension linguistique). Bien qu'il y ait des exemples d'énonciateurs s'adressant à des êtres inanimés, ces objets non-

---

<sup>119</sup> *Idem.*, p.24.

parlants sont constitués en sujets linguistiques, c'est-à-dire doués des prérogatives de la personne. La non-personne ne tient pas à cette propriété, ses référents peuvent être indifféremment humains ou non, animés ou non, concrets ou non.

En ce qui concerne le morphème *on* qui partage les propriétés syntaxiques des termes tels *je*, *tu*, *il*, il est à distinguer le *on* indéfini et le *on* substitut d'embrayeurs. Pour l'indéfini, morphologiquement parlant, il correspond à une 3<sup>ème</sup> personne du masculin singulier, mais dont l'opposition en genre et nombre est déconsidérée. Le pronom *il* et *on* indéfini se distinguent en ce que il est associé à un antécédent avec lequel il s'accorde, ce qui n'est pas vraiment le cas de *on* qui est un élément autonome renvoyant à un sujet humain indéterminé. Soit les deux exemples suivants :

(1) *Dans la boutique on n'a pas voulu nous servir.*

(2) *En France on est individualiste.*

Dans (1), on ignore même le nombre d'individus n'ayant pas accepté de servir les clients. Dans (2), on n'est pas sûr de la réponse à la question (à qui réfère *on* ?) bien qu'il puisse s'agir du locuteur. Dans les deux cas *on* fait référence à un ensemble humain plus ou moins large dont le contenu est peu informatif.

Dans le cas où *on* s'emploie comme substitut d'embrayeurs, il peut d'une part se substituer à nous (*On part demain en vacances... ; on n'est pas pressés*). D'autre part, *on* est appelé pour contourner la difficulté d'usage de la 2<sup>ème</sup> personne. Avec des allocutaires non-parlants, on peut recourir à ce type de *on* (*On a mangé sa soupe ?*). Le *on* s'emploie aussi quand on ne veut pas contraindre l'allocutaire à répondre ou que celui-ci n'est pas disposé à le faire (Ainsi le médecin s'adresse à un malade alité à l'hôpital : *Comment va-t-on ce matin ?*). Un autre usage de ce *on* peut apparaître dans une apparente question : *Alors, on a fait la fête hier ?* Le locuteur ici n'exprime pas une demande d'information comme dans : *As-tu fais la fête hier ?*, mais il s'agit plutôt d'un propos ironique, dans lequel *on* prend la place de l'embrayeur *tu*. A côté des personnes de l'échange linguistique il y a les indices spatio-temporels. Dans l'énoncé, ceux-ci donnent des informations sur l'espace et le temps par rapport au point de repère que constitue le locuteur.

## II.2 L'embrayage spatial

Le point de repère à considérer pour les embrayeurs spatiaux est la place qu'occupe le locuteur lors de son acte d'énonciation. Il y est à distinguer les démonstratifs, les présentatifs, les éléments adverbiaux, la proximité et l'éloignement.

Les démonstratifs comprennent deux catégories d'éléments, la première est celle des déterminants (*ce...ci/ la*) ; la seconde des pronoms (*ça, ceci, cela, celui-ci/ là*). Notons que le fonctionnement de ces éléments dépend du contexte : ils se comportent comme éléments anaphoriques aussi bien que déictiques situationnels. Ainsi, *ce* et *ça* sont des embrayeurs situationnels dans *Je prends ce livre* et *Regarde ça*, et des anaphoriques dans *J'ai lu « Candide »* ; *ce roman me plaît beaucoup* et *Paul a été gentil* ; *ça m'étonne de lui*. Les morphèmes à fonction situationnelle sont accompagnés souvent d'un geste du locuteur à l'adresse de l'allocutaire indiquant un objet perceptible dans la situation de communication. A propos de ce geste, Benveniste dit qu'un énoncé comme « Prenez cette chaise » s'accompagne obligatoirement d'un « geste désignant l'objet en même temps qu'est prononcée l'instance du terme »<sup>120</sup>.

La distinction emploi anaphorique et emploi situationnel est due à la considération de l'environnement spatio-temporel rendant possible l'identification du référent de ces morphèmes démonstratifs. Cet environnement peut être d'ordre discursif aussi bien que d'ordre linguistique :

- a) L'environnement discursif correspond aux signes linguistiques qui précèdent ou suivent ces démonstratifs (il est appelé parfois *cotexte*).
- b) L'environnement extralinguistique (appelé aussi *contexte*).

Les présentatifs (*voici/ voilà*) indiquent à l'adresse à l'allocutaire des référents nouveaux dans l'environnement du locuteur : *Voilà les invités qui arrivent !* Ces éléments peuvent fonctionner aussi comme des anaphoriques (*Pierre se peignait chaque année ses volets. Cela/ ce travail lui plaisait beaucoup. Voilà pourquoi il ne s'ennuyait jamais*).

L'ensemble des éléments adverbiaux comprend des adverbes et des locutions adverbiales. Il est à distinguer ces systèmes de découpage de la catégorie de la spatialité :

- *ici/ là/ là-bas*

---

<sup>120</sup> Benveniste, E. (1970), « L'appareil formel de l'énonciation », *Langages*, n°217, p. 15.



- *près/ loin*
- *en haut/ en bas*
- *à gauche/ à droite*, etc.

Notons à propos de ces éléments que la méconnaissance de la position du corps du locuteur rend opaque leur repérage spatial ; leur interprétation change également avec le changement de la place du locuteur. De plus ces embrayeurs peuvent désigner des référents différents si par exemple les deux interlocuteurs ne se trouvent pas au même endroit : ce qui était *ici* et *à gauche* pour l'un peut bien être positionné *là* et *à droite* pour l'autre, et ce sans que les objets en question aient subi un changement de position. Rappelons que l'adverbe *ici* peut servir à référer à un lieu qui englobe le locuteur (*Il est ici depuis hier*, ou *ici* = Lyon) comme il permet de désigner un endroit que celui-ci définit à l'extérieur de lui-même (*Regarde ici !*).

Quant aux paramètres de proximité et d'éloignement, il est à souligner que le couple (*i*)*ci* vs *là* est régi en principe par cette opposition (ce N-ci, ceci, voici, ici, celui-ci vs ce N-là, cela, voilà, là, celui-là). Mais le cas de *là* échappe souvent à ce principe et sert à repérer un objet aussi bien proche qu'éloigné ; on utilise *là-bas* pour palier à cette déficience et exprimer l'éloignement. Il est à remarquer que *ici* a un emploi fréquent pour signifier nettement la proximité, ce qui n'est pas le cas des autres formes en *-ci* qui témoignent d'un net recul.

## II.3 L'embrayage temporel

### II.3.1 Les embrayeurs temporels

Exprimer le temps, c'est situer un événement sur l'axe de la durée, à partir d'un repère temporel T pris comme référence. Cette référence temporelle T peut être :

- une date particulière considérée comme référence parce qu'elle constitue un événement historique important. L'émigration de notre prophète (bénédictio et paix sur lui) par exemple fonde notre système de datation de la numérotation des années.
- un moment T défini dans l'énoncé, il s'agit d'un repère cotextuel.
- le moment où l'énonciateur parle T<sub>0</sub>, il s'agit alors d'une référence déictique.

Si le système de repérage spatial considère la position qu'occupe le locuteur lors de son acte d'énonciation, le point de repère des indications temporelles est le moment d'énonciation, c'est-à-dire le moment où le locuteur parle, celui-ci définit le présent linguistique. La chronologie de l'énoncé du locuteur est organisée en référence à son

acte d'énonciation. Dans l'énoncé *Aujourd'hui je me sens mieux*, les indications temporelles (« Aujourd'hui » et le tems du présent) ne prennent sens qu'avec la connaissance du moment de la production de l'énoncé, elles constituent de ce fait des déictiques temporelles.

Pour ces indications temporelles, il est à distinguer celles qui sont repérées par rapport au moment d'énonciation de celles dont la référence est un repère différent du moment d'énonciation. Dans *Le lendemain de la fête, Paul s'est promené avec Sophie*, « Le lendemain » est situé par rapport à la référence de « la fête » et non par rapport au moment où l'énoncé est proféré. Cependant dans *Hier il s'est promené avec Sophie*, « Hier » est considérée à partir du moment d'énonciation. Pour ces éléments, nous parlons de déictiques temporels quand le repère considéré est le moment d'énonciation ; en revanche, ces éléments ne sont pas des déictiques dans le cas où le repère ne coïncide pas avec le moment d'énonciation.

Ces embrayeurs temporels peuvent être d'une part des éléments adverbiaux ou des syntagmes prépositionnels (*hier, en ce moment...*) et d'autre part, des informations apportées aux affixes des conjugaisons des verbes (les « temps »), qui distinguent le présent, le passé et le futur. Notons que parmi ces deux catégories d'éléments, les formes temporelles exploitent presque d'une manière exclusive le système de repérage déictique.

Nous recensons dans le tableau suivant des exemples d'éléments déictiques adverbiaux qui entretiennent un rapport de simultanéité, antériorité ou postériorité avec le moment d'énonciation, mais aussi d'autres non déictiques :

	Déictiques Repère = le moment d'énonciation	Non-déictiques Repère ≠ le moment d'énonciation
Coïncidence	actuellement ; maintenant	alors ; à ce moment-là
Antériorité	hier ; autrefois ; récemment ; l'autre jour	quelques heures plutôt ; peu avant ; la veille
Postériorité	demain ; immédiatement ; bientôt ; dans deux jours	le lendemain ; deux jours plus tard ; dès lors

En ce qui concerne les formes verbales qui contribuent eux aussi à la référence situationnelle temporelle, il faut dire que toute forme verbale porte un nombre défini d'informations grammaticales distinctives. Prenons l'exemple de *je savais* : elle s'oppose à l'intérieur du mode de l'indicatif du point de vue de la personne à *tu savais*, *il savait*, etc. ; du point de vue de l'aspect à la forme composée *j'avais su* ; du point de vue du temps à *je saurai* et *je sais*.

Ainsi, la terminaison verbale (au-delà de la question de l'accord avec le groupe nominal) nous renseigne sur trois éléments, en l'occurrence, la personne, le temps et l'aspect :

- elle est porteuse d'une information sur la personne grammaticale qui repose sur l'association avec je, tu ou une non-personne.
- donne une indication sur le temps, catégorie déictique, qui permet de situer le procès selon les trois dimensions présent, passé et futur.
- Quant à l'aspect, il rend compte de la manière dont on envisage le déroulement du procès dans le temps ; il est un critère derrière la distinction formes simples et composées ; il fonde aussi l'opposition par exemple entre imparfait et passé simple.

### II.3.2 Spécificité du mode indicatif

Rappelons que les trois informations en question sont conjointement présentes dans les formes verbales de l'indicatif ; cependant tous les modes ne fournissent pas les mêmes informations. Le subjonctif peut donner des informations sur la personne et l'aspect, mais non pas sur la valeur temporelle. Il se comporte de la même manière avec les trois formes de temporalité déictiques de l'indicatif dans l'exemple suivant :

*J'ai regretté que Paul soit là*

*Je regrette que Paul soit là*

*Je regretterai que Paul soit là*

L'impératif communique une donnée sur l'aspect, comme les formes opposées simple et composée (*chantez* vs *ayez chanté*), mais ses liens avec le temps et la personne sont limités. Un procès à l'impératif ne peut se manifester qu'au présent, et avec une seule personne (la 2<sup>ème</sup> personne), une forme comme *partons !* comprend nécessairement une 2<sup>ème</sup> personne. L'impératif, par les valeurs illocutoires qu'il traduit comme l'ordre, le conseil, etc. met en présence direct le locuteur et l'allocutaire dans un acte d'énonciation par lequel le premier tente d'influer immédiatement sur le second.

Quant à l’infinitif et le participe, ils sont réduits à ne donner qu’une information aspectuelle, telle la distinction *manger* vs *avoir mangé*, *mangeant* vs *avoir mangé*. Les données de personne et de temps sont fournies par le contexte linguistique.

Ainsi l’indicatif est le seul mode qui permet de localiser temporellement l’énoncé par rapport au moment d’énonciation. Dans le sens où il permet de mettre en relation l’énoncé et son énonciation, il est le mode de « l’actualisation maximale ». L’infinitif et le participe qui se contentent d’informer sur l’aspect s’avèrent moins actualisant que le subjonctif qui rend compte de la personne et de l’aspect. Pour le subjonctif, le défaut de capacité d’actualiser peut être expliqué par le fait qu’il soit privé d’autonomie syntaxique. Les formes de ce mode ne permettent pas de poser un énoncé en assertion, c’est-à-dire le présenter comme vrai ou faux : dans l’exemple *Qu’il parte !* comme dans celui de *Fermer la porte*, il s’agit d’un ordre et non d’une assertion. Pour asserter donc il faudrait employer une forme à l’indicatif.

L’indicatif demeure le seul mode dont les formes verbales porteuses des trois informations (personne, temps et aspect) sont susceptibles d’un emploi indépendant, fondé sur une localisation par rapport à la situation d’énonciation. De ce fait, seules ces formes relevant de l’indicatif, permettant l’assertion à la différence des autres modes. L’articulation de ceux-ci sur la situation d’énonciation ne se fait qu’avec des verbes à l’indicatif qui les accompagnent.

### II.3.3 L’aspect

Les informations qu’apportent le verbe et sa morphologie ne sont pas seulement d’ordre temporel et modal, le verbe exprime aussi la manière dont envisage le déroulement du procès, son mode de manifestation dans le temps. Ces considérations « relatives à la qualité ou de la quantité de l’action, appartiennent à cet ensemble de déterminations de l’idée verbale que l’on réunit sous le nom d’aspect »<sup>121</sup>. Ce concept est vaste et ses frontières en relation avec les grammaires appellent mode de procès (ou mode d’action) sont floues. Nous présentons dans ce qui suit certaines définitions autour de cette notion d’aspect.

On peut comprendre en se référant à la définition de Vet que aspect veut dire « toute information contenue dans une phrase qui se rapporte à la structure interne de

---

<sup>121</sup> Imbs, P. (1960), *L’emploi des temps verbaux en français moderne*, Klincksieck, Paris, p. 8.

l'intervalle I »<sup>122</sup>, où « l'intervalle I » renvoie à l'axe de temps pendant lequel la situation donnée est valable. En s'inspirant du cadre théorique de Verkuyl, Vet nuance : « le mode d'action (le type de situation qu'une phrase présente) exerce la structure de l'intervalle pendant lequel la situation est vraie ». Pour lui, la nature de la situation entraîne des conséquences pour la nature de l'intervalle pendant lequel la situation est valable. Selon cette conception, les deux catégories d'aspect et de mode de procès interfèrent ; en d'autres termes, il y a une relation réciproque entre le type de procès inscrit dans le verbe et ses compléments et la manière dont les procès se manifestent sous l'influence des éléments temporels.

Il est à noter que la catégorie de l'aspect présente des nuances d'une langue à l'autre. La connaissance des aspects verbaux des formes verbales d'une langue est « d'une très grande importance, et cela autant pour le traducteur que pour l'utilisateur, car en traduisant d'une langue à l'autre il faut connaître les nuances de sens qui distinguent les formes verbales les unes des autres et qui régissent leur emploi ».<sup>123</sup>

Riegel fait la distinction entre les deux notions de temps et d'aspect<sup>124</sup>. Il constate qu'en ce qui concerne le *temps*, l'action est vue d'un point de vue externe (chronologiquement), alors que l'*aspect* donne des informations sur le déroulement intérieur du procès exprimé par le verbe. Selon Riegel, l'aspect du verbe français se manifeste dans le sens même du verbe (aspect lexical) et/ ou dans la conjugaison du verbe (temps composé vs temps simple) et par l'affixation. Pour celle-ci, il donne l'exemple de l'aspect itératif (*peindre, repeindre*).

Gosselin distingue l'aspect grammatical de l'aspect lexical ; quant à Wilmet (1997) par exemple, il distingue l'aspect grammatical, l'aspect lexical et l'aspect sémantique. Pour Gosselin « L'aspect grammatical définit le mode de présentation du procès [...] tels qu'il est indiqué par les marques grammaticales »<sup>125</sup>. Ainsi, l'aspect grammatical est lié au verbe et à sa conjugaison ; les marques de conjugaison y jouent un rôle important. Dans ce type d'aspect, on peut parler de l'opposition aspect accompli/ aspect non accompli. En ce qui concerne l'aspect lexical, il « correspond au

---

<sup>122</sup> Vet, C. (1980), *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain : Essai de sémantique formelle*, Librairie Droz, Genève, p. 45.

<sup>123</sup> Matte, J. E. (1992), *Structures de la Pensée. Modes/ Temps/ Aspects/ Modes de procès en anglais et en français*, Peterlang Publishing, INC, New York, p. 28.

<sup>124</sup> Riegel, M., Pellat, J.-C & Rioul, R. (2004), *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris, p.291 et 296.

<sup>125</sup> Gosselin, L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Duculot, Louvain-La-Neuve, p. 10.

type de procès [...] exprimé par le lexème verbal et son environnement actantiel »<sup>126</sup>. Cela veut dire que l'aspect lexical repose essentiellement sur le sens du verbe.

Maingueneau quant à lui distingue mode de procès et aspect. Le mode de procès indique de quelle façon se déroule le procès. *Eclater* par exemple suppose un procès instantané ; *dormir* un procès qui dure. Pour Maingueneau, les modes de procès ne doivent pas être confondus avec l'aspect « qui, lui, n'est pas une catégorie lexicale mais grammaticale. »<sup>127</sup>. Les modes de procès, comme ils renseignent sur le déroulement du procès, participent d'une dimension aspectuelle, sauf qu'ils sont liés au signifié de chaque emploi du verbe (*prendre un livre/ prendre le frais*). Il souligne que « Si le mode de procès est imposé par le sens du verbe, le choix de l'aspect dépend en principe du locuteur : au passé, par exemple, choisira-t-il marchait (aspect imperfectif) ou marcha (aspect « perfectif ») ? »<sup>128</sup>. De plus, l'expression du mode de procès peut bien ne pas s'inscrire dans le seul élément du verbe, le déroulement du procès est signifié souvent par l'ensemble du syntagme verbal.

Maingueneau cite parmi les modes de procès les plus fréquents existant dans la littérature grammaticale<sup>129</sup> :

- itératif/ unique. On parle d'itération quand le procès est répété. Ainsi, le mode de procès de *sautiller* est itératif, alors que celui de *sauter* est unique. Il est à distinguer deux types d'itération : dans le premier, la même action est répétée ; dans le second, une seule action est prise dans sa globalité (*sautiller*).
- inchoatif/ non-inchoatif. L'inchoativité indique l'entrée graduelle dans un état (*jaunir*). Les verbes inchoatifs qui sont relativement limités peuvent généralement être paraphrasés par *devenir* + adjectif (*s'affaiblir* → *devenir faible*) ou par *rendre* + adjectif (*assouplir* → *rendre souple*).
- ponctuel/ duratif. Le verbe fermer est « ponctuel » (on ne peut pas dire \*Il ferme longtemps la porte), tandis que le verbe pleuvoir est dit « duratif » ( \*Il pleut en un instant).
- conclusif/ non-conclusif. Le mode conclusif concerne les verbes dont le procès tend vers son achèvement (*acheter, mourir*). Pour les verbes non-conclusifs, il n

---

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> Maingueneau, D. (1999), *op.cit.*, p. 64.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 65.

y a pas de tendance vers un terme (*détenir, habiter*). Généralement, les verbes conclusifs mis au passé composé peuvent s'associer avec des éléments adverbiaux comme *maintenant, en ce moment*, en revanche ceux-ci ne sont pas compatibles avec les verbes non-conclusifs (Si on peut dire *Il a maintenant atteint le rivage*, il n'est pas possible de dire *\*Il a maintenant habité ici*).

Maingueneau se réfère aussi à la classification de Vendler (1967) des verbes selon leur mode d'action<sup>130</sup>, celui-ci n'a pas procédé par traits mais il établit une typologie qui comprend les états, les activités, les accomplissements et enfin les achèvements :

a) Les accomplissements

La caractéristique de ce type de procès est qu'ils ont une durée, une fin déterminée. On ne peut dire *écrire une page par heure* que lorsque la page est effectivement achevée, c'est-à-dire que l'écriture de la page est arrivée à son terme. Il est difficile d'associer les accomplissements avec les repères temporels ponctuels. (*\* Il écrit une page à huit heures*). Cependant ils conviennent bien à *en + Nom temporel* (*Il écrit une page en un mois*).

b) Les activités

Ces procès n'ont pas de clôture temporelle et se déroulent d'une manière « homogène » et ininterrompue : à quelque moment que le procès s'arrête il est vrai qu'il a lieu (*nager*). Contrairement aux accomplissements, les activités ne sont pas compatibles avec *en+ Nom temporel*, mais ils s'accordent avec les indications ponctuelles (*\* Il a nagé en une heure/ Il a nagé à midi*).

c) Les achèvements

A l'opposé des accomplissements et des activités, les achèvements ne sont pas segmentables, ils sont instantanés ou ponctuels (*apercevoir*). Ils peuvent s'associer avec des indications ponctuelles (*Il a aperçu Jean à 8h*), mais mal avec *pendant + SN* (*\* Il a aperçu Jean pendant une minute*).

d) Les états

Les états ne présentent aucun déroulement temporel interne, on ne peut parler de début, de milieu ou de fin du procès. Ils ne peuvent s'associer ni avec des indications ponctuelles (*\* Léa est belle à midi*) ni avec le syntagme *en un + Nom temporel* (*\* Léa est belle en une heure*). Les habitudes selon Vendler font partie des états.

---

<sup>130</sup> *Ibid.*, p.66.

Quant à la catégorie de l'aspect en français, elle permet de distinguer le perfectif de l'imperfectif d'un côté, et l'accompli de l'inaccompli d'un autre côté. Dans l'aspect perfectif, on considère le procès comme entièrement réalisé, un tout indivisible qu'on ne peut décomposer en phases ou en parties (*il écrivit*). L'aspect imperfectif présente le procès de telle manière qu'une partie de ce procès est réalisée, alors qu'une autre partie n'est vue que comme potentiellement réalisée (*il écrivait*).

Les temps du passé simple et du passé composé sont affectés d'un aspect perfectif alors que pour l'imparfait il est imperfectif. Quant aux temps du présent et du futur, on ne peut les caractériser nettement de perfectif ou d'imperfectif puisque ces formes ne possèdent pas de « système d'oppositions entre " temps" comparable à celui qui existe entre les passé simple et passé composé et l'imparfait.

Maingueneau affirme que s'il est vrai généralement l'affirmation de l'imperfectivité du présent par beaucoup de grammairiens, cela est tributaire aussi du mode de procès du verbe et du contexte. L'énoncé *Je le prédis* n'est pas imperfectif tandis que *Je trouve quelque chose*, étant donné de son mode de procès ponctuel, est difficilement recevable s'il n'est pas question d'un présent historique ou d'une habitude<sup>131</sup>.

En revanche, tous les verbes, indifféremment de leurs modes de procès, sont compatibles avec le futur. Un verbe au futur simple selon le mode de procès et le contexte, poursuit Maingueneau, peut avoir une valeur perfective comme dans l'énoncé *Demain tu dormiras* ou imperfective : *Pendant qu'ils dormiront tu feras une promenade*, mais, en dehors de situations particulières comme dans l'énoncé avec *pendant que*, le futur est naturellement un temps perfectif. Il peut servir dans l'expression de la valeur « gnomique » comme le passé simple et le passé composé : *L'homme aima/ a aimé/ aimera (mais \*aimait) toujours son semblable*.

En ce qui concerne la distinction aspectuelle accompli/ inaccompli, elle correspond à la distinction forme simple/ forme composée. Pour Both-Diez, dans l'aspect accompli qui réfère à la finalité du procès, « l'énonciateur privilégie la notion du résultat du procès exprimé par le verbe »<sup>132</sup>. Autrement dit, on parle d'aspect accompli lorsque le procès est antérieur au moment indiqué par l'énonciation et qu'à ce moment-là, on considère le résultat de ce procès. L'énoncé *A midi Pierre aura fini de*

---

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>132</sup> Both-Diez, A.-M. (1985), « La pragmatique des temps verbaux », *Langue française*, n°67, pp. 14-15.



*dormir* veut dire qu'à midi Pierre a fini de dormir. L'accompli du présent par exemple constitue un présent qui indique le résultat présent d'un procès accompli antérieurement (*J'ai dormi, je me sens mieux*). Cependant dans le cas des activités comme nous venons de les définir, la forme d'accompli ne veut pas dire nécessairement que le procès est terminé. Si dans l'énoncé *Voilà, il a écrit sa page* le procès (accomplissement) est achevé, ce n'est pas le cas dans *Il a pleuré des heures, et il continue* où la forme d'accompli du procès (activité) n'exprime pas son achèvement, mais son résultat présent. Pour l'aspect inaccompli, Both-Diez le définit ainsi : « [...] un procès est d'aspect inaccompli lorsque le regard de l'énonciateur [...] considère le procès soit du dedans (imparfait) soit du dehors (passé simple) sans que la notion de résultat entre en ligne de compte »<sup>133</sup>. L'aspect inaccompli envisage le procès dans le cours de son déroulement, c'est-à-dire pris non à son terme mais en train de se réaliser au moment indiqué par l'énonciation. Dans l'énoncé *Pierre dormira demain*, le sommeil est situé dans la durée circonscrite par *demain*. D'après Both-Diez, les traits aspectuels du passé composé sont [accompli, perfectif], ceux du passé simple sont [inaccompli, perfectif] et ceux de l'imparfait [inaccompli, imperfectif].

### II.3.4 Les valeurs temporelles de l'indicatif

#### II.3.4.1 Le présent

Si le temps du présent est le temps de base du discours parce qu'il marque la coïncidence avec le moment d'énonciation, tous ses emplois ne sont pas équivalents. Il peut donc fonctionner d'une manière polyvalente, jouant un rôle tantôt déictique, tantôt un rôle non temporel.

Le présent dans son emploi déictique indique la coïncidence du procès de l'énoncé avec le moment de son énonciation. Cependant cette coïncidence avec l'actualité du discours peut bien référer à un temps légèrement antérieur (*je quitte mon bureau à l'instant, je rentre tout juste*) ou ultérieur (*Demain, je pars en vacances*). Cet espace-temps ne se laisse limiter d'une manière nette qu'en décalage par rapport au moment où le locuteur parle effectivement. Néanmoins, la contemporanéité de ce présent avec le moment de l'énoncé peut prendre des dimensions de dilatation selon le temps impliqué par l'énoncé, et c'est-là que le contexte joue un rôle déterminant. Dans

---

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 14.

l'exemple *je suis dépressif* (depuis une semaine, un mois, un an, etc.), sans le circonstant, on ne peut savoir depuis quand cette personne est en état de dépression. L'énoncé *Jean chasse le lapin* peut bien dire qu'il est en train de chasser, comme il peut signifier une activité coutumière (c'est un chasseur de lapin). La contemporanéité avec le moment d'énonciation donc peut concerner une action en cours, une propriété, un état stable, etc. Soit les énoncés suivants :

(1) *Tous les jours il part à 8h.*

(2) *Jules chasse le sanglier (= est un chasseur de sanglier).*

(3) *Pierre est gentil.*

L'énoncé (1) exprime un procès habituel, c'est-à-dire une répétition de procès durant une période déterminée (notons que le présent « d'habitude » est l'une des variétés de l'aspect itératif) ; en fait ici, c'est le circonstant « Tous les jours » qui marque l'habitude. L'énoncé (2) marque une propriété stable, déliée de tous déroulement dans le temps ; cependant la validité de cette propriété peut ne s'étendre que sur une période bien délimitée. Quant à (3) par opposition aux (1) et (2), le procès ne fait appel à aucune activité du sujet, aucune finalité, aucune progression temporelle.

L'extension du segment temporel dans lequel est inclus le présent actuel peut atteindre une dimension telle qu'il se rend propre à exprimer une vérité générale. L'énoncé *L'eau bout à cent degrés* est hors de toute insertion temporelle, cet énoncé émis par n'importe quel énonciateur dans n'importe quel contexte demeure valide : ce qui est vrai au moment où *je* le profère l'étant aussi de tout temps. Dans ce cas, il n'est pas question de phénomène d'embranchement, et le repérage temporel ne dépend pas de la situation d'énonciation ; on parle ici d'une forme temporelle « zéro », un présent atemporel ou « générique ».

En fait, ce qui fait la valeur générique de l'énoncé est non seulement l'affixe du présent mais l'ensemble de l'énoncé. Si dans l'énoncé *Les soldats reçoivent du pain de campagne*, le syntagme nominal « Les soldats » désignent une classe (la classe des soldats) et le présent a valeur générique, il s'agit d'un énoncé ayant un sens générique. En revanche, si on parle d'un ensemble limité de soldats, l'énoncé a un sens actuel.

Il est à noter que les énoncés de type scientifique, législatif, proverbial utilisent beaucoup le présent à valeur générique ; celui-ci permet la construction d'un univers de définitions, de propriétés, de relations tout à fait indépendant de toute situation temporelle :

- scientifique : *L'eau bout à cent degrés ; Tout corps plongé dans un liquide reçoit de ce liquide une poussée verticale...*
- législatif : *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.*
- proverbial : *charité bien ordonnée commence par soi-même ; la loi du plus fort est toujours la meilleure.*

Le présent aussi peut bien servir un énoncé relevant du récit, c'est-à-dire qu'on peut procéder par alternance de ce présent dit « historique » (ou présent aoristique) avec le passé simple, temps de base du récit. Il est à distinguer ce présent historique propre de la langue écrite de celui utilisé dans la langue parlée pour exprimer un temps passé ou futur, et qui est un temps déictique. Dans le passage suivant de *Mémoire d'outre-tombe* (p.58) de Chateaubriand, le procédé de passage du passé simple au présent historique peut produire un effet stylistique :

Bonaparte...*projeta* d'amener une branche du Nil dans le golfe Arabique : au fond de ce golfe son imagination *traça* l'emplacement d'un nouvel Ophir, où se tiendrait tous les ans une foire pour les marchands...Les cénobites descendent du Sinai, et le prient d'inscrire son nom auprès de celui de Saladin dans le livre de leurs garanties.

#### **II.3.4.2 Le passé composé**

Le passé composé, en vertu de sa forme composée, est défini comme un accompli du présent : le procès est accompli et réalisé au moment de l'énonciation (*Nous avons emporté de quoi faire du thé*). A la différence de la forme simple indiquant l'aspect non accompli (ou tensif) du procès en cours de réalisation au moment de l'énonciation, la forme composée marque le caractère révolu (ou extensif) du procès par rapport au repère de l'énonciation. Ce qui est considéré dans le passé composé est le résultat qui implique que le procès se soit déroulé antérieurement à l'énonciation (*J'ai dormi, je me sens mieux*) ; ce qui peut expliquer l'antériorité logique liée au passé composé.

Cependant, l'emploi du passé composé n'implique pas forcément que le procès est achevé ; le processus engagé antérieurement est susceptible de se poursuivre : *Pierre a travaillé toute la nuit (et il travaille toujours, à l'heure actuelle)*.

Le passé composé comme étant un temps perfectif peut bien être une assise temporelle à l'imparfait. Le passé composé (et le passé simple aussi) suffit de situer un énoncé dans la temporalité, alors que l'imparfait figurant seul dans un énoncé ne peut assurer cette inscription temporelle, et par conséquent il sera compris comme incomplet ou interprété comme ayant une valeur d'habitude. Soit les deux énoncés :

(1) *Inès a escaladé sans effort le col.*

(2) *Inès escaladait sans effort le col.*

Si le passé composé permet d'inscrire l'énoncé (1) dans le temps, l'énoncé (2) est privé de localisation temporelle ; c'est pourquoi, ce qui prime, ce sera la valeur itérative (l'habitude). Ainsi, en règle générale, le passé composé comme étant un temps perfectif permet de procurer à l'imparfait cette assise temporelle.

On peut citer encore d'autres valeurs, telle l'expression du futur proche, en présentant le procès comme rapidement accompli (*J'ai fini dans cinq minutes*) ; le passé composé peut être utilisé aussi pour marquer la valeur générique d'un énoncé (*L'homme a aimé toujours semblable*).

### II.3.4.3 Le futur

Le futur simple de l'indicatif permet de localiser un événement dans un temps à venir, postérieur à celui du présent d'énonciation. Mais le futur simple n'est pas la seule forme qui exprime le futur. Tous ces énoncés situent le procès dans l'avenir et leurs futurs relèvent du discours :

(1) *Paul chante demain à l'Olympia.*

(2) *Paul doit chanter demain à l'Olympia.*

(3) *Paul va chanter demain à l'Olympia.*

(4) *Paul chantera demain dans l'Olympia.*

Dans l'énoncé (1), il s'agit d'un futur qui est souvent utilisé dans la langue parlée. Ce futur se sert par économie du présent, temps de base du discours. Ce présent s'emploie pour l'expression d'un futur proche avec les personnes *je* et *tu*. Ainsi, si *Je m'évade demain* est un énoncé naturel, ce n'est pas d'un énoncé comme *La maison s'effondre avant dix ans*. Le futur de l'énoncé (2) rappelle la problématique des verbes modaux et celle de la polysémie du verbe *devoir* qui peut signifier la nécessité, la probabilité, ou exprimer seulement le futur. Quant à la particularité des énoncés (3) et (4), c'est que leurs verbes permettent une expression nette du futur sans l'aide d'un circonstant temporel.

Les deux formes de futur des énoncés (3) et (4) correspondent respectivement aux « futur périphrastique » (*aller + infinitif*) et « futur simple ». Ces deux formes peuvent se substituer dans un grand nombre de situations décrivant un procès fort éloigné du moment d'énonciation. Cependant, ils ne sont pas interchangeables dans tous les contextes, la divergence entre eux peut s'expliquer par certaines dimensions

énonciatives. Dans les exemples suivants, on peut saisir la particularité de ces deux temps, en expérimentant une commutation qui s'avèrera malaisée ou impossible :

- (1) *Je ne comprendrai jamais pourquoi vous faites ça.*
- (2) *Qu'est-ce qui va nous arriver maintenant ?*
- (3) *Il va aller au travail demain.*
- (4) *Il partira le lundi 15 juillet.*
- (5) *Tu honoreras ton père et ta mère.*
- (6) *J'en ai pour quelques minutes, je vais revenir.*
- (7) *Un jour l'humanité connaîtra un bonheur perpétuel.*
- (8) *La maison de mes rêves aura un jardin plein de roses.*
- (9) *Je penserai toujours à lui.*
- (10) *N'insiste pas, je n'irai pas.*
- (11) *Entre nous on va pas faire de manières.*

Si la commutation peut passer sans problème entre le futur simple et le futur périphrastique dans (3), le futur périphrastique ne peut se substituer au futur simple dans (1), (5), (7), (8), (10). Dans (2), (6) et (11), bien que le futur simple soit possible, son apparition « solennise ». Quant à (4), user du futur simple affecte le caractère naturel de cet énoncé.

Il apparaît donc que le futur paraphrastique inscrit le procès dans le prolongement immédiat du présent d'énonciation, tandis que le futur simple se montre plus coupé de ce présent. Mais cette valeur temporelle de proximité ou d'éloignement temporel ne doit pas occulter une autre dimension d'ordre modal et qui concerne la prise en charge plus ou moins forte de l'énoncé par le locuteur. Dans ce sens, Maingueneau affirme que la morphologie du futur est révélatrice des visées du locuteur à partir de son présent. Pour lui, on ne doit pas considérer les valeurs modales du futur « comme des emplois périphériques mais poser dès le départ qu'elles relèvent de plein droit du fonctionnement normal du futur et que ce sont plutôt les emplois non-modaux, « neutres » qui sont périphériques. Enoncer au futur, ce n'est pas situer un événement dans l'avenir, c'est désirer, ordonner, craindre, etc. Seule une vision réductrice du langage qui en fait un simple véhicule d'informations permet de rejeter dans les marges ce qui est en réalité l'essence même du futur : la tension modale. »<sup>134</sup>

---

<sup>134</sup> Maingueneau, D. (1999), *op. cit.*, p. 101.

### III. Deux attitudes énonciatives : discours et récit

Benveniste (1966), non satisfait d'une approche purement chronologique du système verbal français de ses précurseurs et contemporains, car celle-ci fondée sur les rapports d'antériorité/ postériorité ne permet pas de comprendre le rôle principal qu'a le locuteur dans cette classification. Ainsi, il s'intéresse à réexaminer le paradigme des temps par rapport à son approche énonciative de la langue. Il remet en question l'explication de concurrence entre le passé composé et le passé simple et les définit dans une relation de complémentarité. Pour lui, ces deux temps relèvent de deux attitudes énonciatives, le discours et le récit : le passé composé est le temps de base du discours, le passé simple est celui du récit.

#### III.1 Le discours

Le plan discursif met en relation l'énoncé avec l'acte d'énonciation ; il montre une « attitude de locution » inverse dans la mesure où le locuteur s'implique dans son énoncé, et entend influencer sur le destinataire. Le temps de référence est le présent de l'énonciation. Pour exprimer des faits antérieurs à ce présent, le discours a recours au passé composé ou à l'imparfait. Les futurs simple et paraphrastiques (*tu partiras/ tu vas partir*) sont aussi propres à ce régime. De plus, le discours autorise la présence d'embrayeurs spatio-temporels mais aussi des modalisateurs qui permettent au locuteur d'exprimer son attitude sur ce qu'il dit. Ce plan discursif établit aussi une relation entre les trois personnes verbales, la 3<sup>ème</sup> personne néanmoins n'a pas le même statut que celui du récit : elle y est opposée au couple *je/ tu* et est située par rapport à l'actualité du locuteur. Considérons le fragment suivant du *Horla* (Livre de poche) de Guy de Maupassant :

8 mai. Quelle journée admirable ! J'ai passé toute la matinée étendu sur l'herbe, devant ma maison, sous l'énorme platane qui la couvre et l'ombrage tout entière. J'aime ce pays, et j'aime y vivre parce que j'y ai mes racines [...] J'aime ma maison où j'ai grandi.

Cet extrait fait partie manifestement du plan du discours. On y relève les marques suivantes : le *je* (et *ma*) du locuteur, le démonstratif *ce*, les verbes au présent référant au moment de l'énonciation ; l'énoncé exclamatif marque une expression émotive du locuteur. Quant aux verbes au passé composé (*J'ai passé, J'ai grandi*), ils n'effacent pas la présence du locuteur mais ils marquent l'antériorité par rapport à l'énonciation, ils dépendent donc de son actualité.

### III.2 Le récit

Le plan historique est dépourvu de tout investissement subjectif, il est en rupture avec la situation d'énonciation. Il fait appel à un mode de référence non déictique, les instances énonciatives ne sont pas absentes mais effacées. Le temps de base du récit est le passé simple ; l'imparfait y est aussi utilisé, il est complémentaire du passé simple. A ceux-ci s'ajoutent les formes en *-rait* pour l'expression du futur dans le passé, la forme périphrastique dite « prospectif » (*aller* à l'imparfait + l'infinitif), le présent de « définition » ayant une valeur intemporelle et le présent historique. Quant au futur, il est *à priori* inconvenable : le rapport de faits par un narrateur omniscient et invisible n'est pas compatible avec la tension du sujet de l'énonciation vers des faits non-réalisés. Cependant, dans le cas d'anticipation sur la suite des événements, il ne s'agit pas vraiment d'un futur mais d'un « pseudo-futur » exprimant une sorte de fatalité, de nécessité.

Comme le récit n'est pas embrayé sur la situation d'énonciation, il n'utilise que des formes de 3<sup>ème</sup> personne (non-personne) ; les indices d'embrayage liés aux deux premières personnes sont exclus.

Dans le récit, comme dit Benveniste, « les événements semblent se raconter eux-mêmes » et que « personne ne parle ici ». Il n'y a pas lieu donc de recours aux termes de modalisation (comme les adverbes *sans doute*, *peut-être*, *certainement*, ou les expressions *il est probable*, *sûr*, *douteux que*) qui marquent la plus ou moins forte adhésion du sujet de l'énonciation à son énoncé. Ainsi l'énonciation historique va de pair avec la modalisation « zéro » puisque le sujet s'efface, ne laisse pas de marques dans son énoncé. L'extrait suivant de *Germinal* de Zola où l'ingénieur Négrel parti à la rescousse des mineurs coincés par un éboulement, cherche à percevoir des signaux de la part de ces ouvriers, est un exemple de ce plan d'énonciation :

En bas, Négrel tapa lui-même trois coups, largement espacés ; puis, il applique son oreille contre le charbon, en recommandant aux ouvriers le plus grand silence. Pas un bruit ne lui arriva, il hocha la tête : évidemment, le pauvre garçon avait rêvé. Furieux, Zacharie tapa à son tour ; et lui entendait de nouveau, ses yeux brillaient, un tremblement de joie agitait ses membres. Alors, les autres ouvriers recommencèrent l'expérience, les uns après les autres : tous s'animaient, percevaient très bien la lointaine réponse. Ce fut un étonnement pour l'ingénieur, il colla encore son oreille, il finit par saisir un bruit d'une légèreté aérienne, un roulement rythmé à peine distinct, la cadence connue du rappel des mineurs, qu'ils battent contre la houille, dans le danger. La houille transmet les sons avec limpidité de cristal, très loin.

Le temps de base du récit est bien le passé simple dont chaque emploi marque une étape postérieure à la précédente. Cette succession chronologique est jalonnée par des indications telles les adverbes *puis, alors, encore* ; la construction périphrastique *finir par entendre* ; les locutions *à son tour, de nouveau*. Le plus-que-parfait (*avait rêvé*) d'aspect accompli situe le procès dans un rapport d'antériorité, révolu par rapport au repère de la première tentative de l'ingénieur. Les imparfaits à valeur descriptive accompagnent les diverses phases du récit (*tapa à son tour* → *brillaient, agitait ; recommencèrent* → *s'animaient, percevaient*, etc.). En ce qui concerne les deux présents qui y figurent, ils ne réfèrent nullement au présent de l'énonciation du narrateur : l'énoncé (La houille transmet les sons) exprime une portée générale ; le second, il a tout au moins une valeur habituelle (*qu'ils battent contre la houille, dans le danger*). De plus, les embrayeurs sont exclus et 3<sup>ème</sup> personne (ou la non-personne) est exclusivement présente (*Négrez tapa, il appliqua, Zacharie tapa, tous s'animaient...*).

Le récit ne comporte pas de référence à l'instance d'énonciation, pas d'autres embrayeurs non plus. Le narrateur s'efface derrière les événements, en évitant toute implication dans son énoncé. En ce qui concerne les termes évaluatifs (*évidemment, le pauvre garçon avait rêvé*), ceux-ci ne constituent pas des traces appréciatives du narrateur mais une pensée sans équivoque de Négrez lui-même sur Zacharie.

Les appellations d'énonciation historique et énonciation discursive ne doivent pas laisser croire à une distanciation nette entre ces deux plans ; ceux-ci ne sont nullement concurrents : de nombreux textes font alterner ces deux types d'énonciation. L'exemple de citations au discours direct dans une narration relevant d'un récit illustre un passage au discours. En règle générale, il est difficile pour un récit d'une certaine longueur qu'il soit dépourvu d'éléments de discours. Le passage suivant de *Thérèse Desqueyroux* de F. Mauriac en est illustratif de cette alternance :

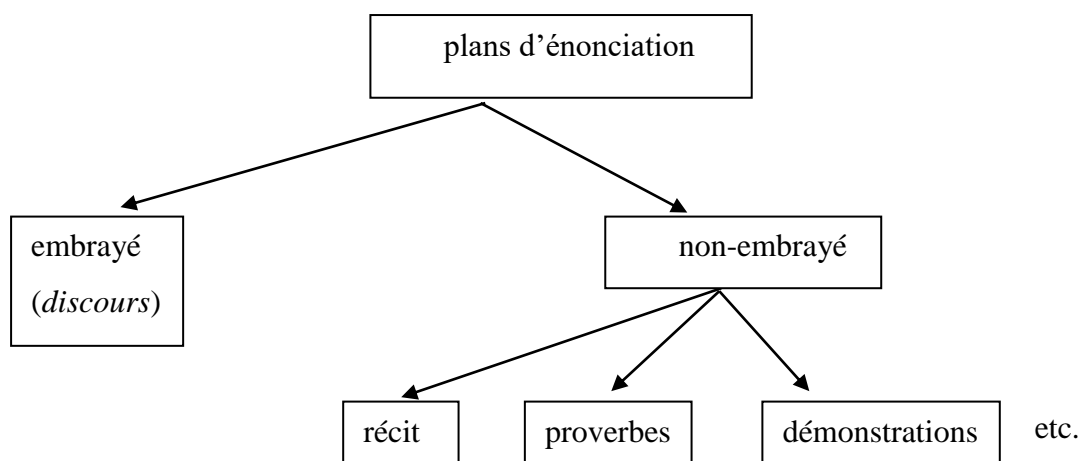
« L'avocat cria : « Non-lieu » et, se retournant vers Thérèse : « Vous pouvez sortir : il n'y a personne ».  
Elle descendit des marches mouillées. Oui, la petite place semblait déserte. Son père ne l'embrassa pas, ne lui donna même pas un regard.

Le discours direct coupe deux fois ce récit ; la troisième fois, d'une manière discrète, il est interrompu par un « oui » qui réfère à l'assertion d'un énonciateur qui peut être interprétée comme un discours indirect libre rapporté à Thérèse. A propos de cette alternance entre ces deux régimes qui sont à traiter en termes de dominante, on peut noter ces propos d'Herman Parret : « la « vie du discours » comporte deux versants et



oscille indéfiniment entre l'investissement et le désinvestissement de l'instance d'énonciation. L'instance d'énonciation se présente par des stratégies spécifiques, mais elle s'absentifie également, et par d'autres types de stratégies [...] »<sup>135</sup>

La définition du récit comme un plan d'énonciation qui n'est pas embrayé sur la situation d'énonciation pose en fait une difficulté : tous les énoncés sans embrayeurs ne sont pas forcément des narrations. Maingueneau<sup>136</sup> donne les exemples d'énoncés sentencieux (L'homme est un loup pour l'homme) ; il cite aussi les démonstrations mathématiques, les descriptifs de machines, etc. Il propose l'appellation de plan embrayé pour le discours et celle de plan non-embrayé pour divers types d'énoncés dont le récit :



Jean-Michel Adam dans un élément intitulé « Dépasser l'opposition réductrice du « récit » et du « discours » »<sup>137</sup> propose, outre ces deux régimes, deux autres sous-systèmes énonciatifs, à savoir *la diégétisation liée ou narration de discours* et *l'énonciation de vérités générales*. Pour Adam, la possibilité d'une narration au passé composé divise le « discours » en *narration de discours* et *énonciation de discours*. Les temps de base de ce sous-système distingué sont le passé composé narratif et l'imparfait, avec leurs formes d'accompli ; ces temps marquent la continuité diégétique. A ces formes principales, s'ajoutent la forme périphrastique du passé récent basée sur le verbe *venir* à l'imparfait (*Elle venait d'écrire*) et le plus-que-parfait. Ces deux formes

<sup>135</sup> Parret, H. (1983), « L'énonciation en tant que déictisation et modalisation », *Langages*, n°70, Larousse, Paris.

<sup>136</sup> Maingueneau, D. (1999), *op. cit.*, p. 80.

<sup>137</sup> Adam, J.-M. (2008), *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Armand Colin, Paris, pp. 187-193.

marquent une localisation rétrospective ; en revanche un regard prospectif peut être exprimé par le futur proche (l'imparfait du verbe *aller* ou *devoir* + *infinitif*) ainsi qu'au conditionnel. Ce type énonciatif correspond par exemple aux faits divers dont la narration est liée à l'actualité du journal et de son lectorat.

Quant au quatrième sous-système que considère Adam, il s'agit de *l'énonciation de vérités générales*. Adam explique que Benveniste inclue le « présent de définition » (présent intemporel) qualifié de « très rare » dans l'énonciation historique et n'établit pas un rapprochement entre celui-ci et le présent gnomique (employé dans les sentences, maximes, proverbes et dictons). Comme dans l'énonciation discursive, les temps s'associent préférentiellement avec les première et deuxième personnes et les adverbes déictiques, et dans l'histoire, les temps sont compatibles avec la 3<sup>ème</sup> personne (la non-personne) et les adverbes non déictiques. La forme de distanciation et la nature particulière qu'implique les présent de définition et gnomique, étant donné que ceux-ci s'accordent préférentiellement avec les pronoms sujets *on*, *tel*, *qui* ayant une valeur qui s'élargit à des individus génériques, incitent à tenir compte d'un autre sous-système situé entre le discours et l'histoire. Par rapport au régime histoire qui emploie un passé réel ou fictionnel et dont la validité des énoncés est inscrite dans l'espace-temps de la diégèse, celle des énoncés de définition ou gnomiques est ouverte, elle englobe aussi bien le passé que le présent ou le futur. Le tableau suivant décrit les quatre sous-systèmes considérés (<1> : *L'énonciation directe* ou « énonciation de discours », <2> : *La diégétisation liée ou narration de discours*, <3> : *L'énonciation de vérités générales*, <4> : *La diégétisation autonome* ou « énonciation historique ») :

*Position du sujet de l'énonciation*

<i>Représentation discursive (Rd)</i>	<i>Prise en charge des énoncés Énonciation impliquée</i>	<i>Non-prise en charge des énoncés Énonciation distancée</i>				
<p>Rd conjointe aux paramètres de la situation d'énonciation. <i>Monde actualisé ou actualisable</i></p>	<p>PRESENT énonciatif Impératif, PERFORMATIFS PASSE COMPOSE 1 FUTURS &lt;1&gt;</p>	<p>PRESENT de DEFINITION PRESENT GNOMIQUE &lt;3&gt;</p>				
<p>Rd disjointe de la situation d'énonciation. <i>Diégétisation</i></p>	<p><i>PR et FUTUR NARRATIFS</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;"> <p>&lt;2&gt; PASSE COMPOSE 2</p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: top;"> <p>&lt;4&gt; PASSE SIMPLE</p> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"> <p>IMP ARFAIT CONDI TIONNELS</p> </td> </tr> </table>		<p>&lt;2&gt; PASSE COMPOSE 2</p>	<p>&lt;4&gt; PASSE SIMPLE</p>	<p>IMP ARFAIT CONDI TIONNELS</p>	
<p>&lt;2&gt; PASSE COMPOSE 2</p>	<p>&lt;4&gt; PASSE SIMPLE</p>					
<p>IMP ARFAIT CONDI TIONNELS</p>						

Il n'y a aucun doute que les approches énonciatives ont prouvé leur importance dans l'analyse des productions langagières. La problématique de l'énonciation développé par Benveniste a souligné la place de l'homme dans la langue ; Benveniste affirme : « C'est dans et par le langage que l'homme se constitue comme *sujet* ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d' "égo". »<sup>138</sup> Cependant les problématiques sont diversifiées, c'est-à-dire qu'il y a différents aspects de processus énonciatifs de la production linguistique. Mais avant de nous pencher sur ces approches dans lesquelles la *modalité* est une notion centrale, il est très important de commencer par la distinction « dictum »/ « modus ».

#### **IV. Opposition « dictum » « modus »**

Le terme de « modalité » emprunté primitivement à la logique et récurrent dans la tradition grammaticale est réactualisé en linguistique par Charles Bally dès 1932. Au fond de cette conception logique des phénomènes langagiers, il y a la distinction entre « modus » et « dictum ».

Pour Charles Bally, « La phrase est la forme la plus simple possible de la communication d'une pensée. Penser, c'est réagir à une représentation en la constatant,

---

<sup>138</sup> Benveniste, E. (1966), *op. cit.*, p. 259.

en l'appréciant ou en la désirant. »<sup>139</sup> Bally appuie que toute énonciation de la pensée est une réaction à une pure et simple représentation, et la distinction justement entre dictum et modus relève d'une distinction entre les aspects « logiques » et « psychologiques » de la communication. A propos de ces deux constituants, Bally explicite :

La phrase explicite comprend donc deux parties : l'une est le corrélatif du procès qui constitue la représentation (p.ex. *la pluie, une guérison*) ; nous l'appellerons, à l'exemple des logiciens, le *dictum*. L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatrice à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un verbe *modal* (p.ex. *croire, se réjouir, souhaiter*), et son sujet, le *sujet modal* ; tous deux constituent le *modus*, complémentaire du *dictum*.<sup>140</sup>

La modalité désigne donc l'attitude réactive du sujet parlant vis-à-vis d'une représentation. Elle comporte un « sujet modal » qui est le plus souvent le « sujet parlant ».

En cherchant à illustrer les rapports qui unissent les termes « sujet modal », « verbe modal » et « dictum » d'une phrase logiquement constituée, il donne l'exemple : *Je crois que cet accusé est innocent*. Une phrase pareille présente un sujet pensant (*moi*) qui opère un acte de pensée (*croire*) sur une représentation (*l'innocence d'un accusé*) ; l'acte psychique fait que la représentation soit actualisée.

La définition de Bally décrit la phrase comme la combinaison de deux parties, l'une correspond au dictum ou contenu représenté, l'autre constitue le modus ou opérateur de modalité. La réalisation du premier se fait par l'association d'un sujet et d'un syntagme verbal ou prédicat ; le second peut se manifester de deux manières : soit il est dissocié du dictum et est marqué par un verbe modal et un sujet modal (seulement le sujet modal est non systématique), soit il se mêle par incorporation au dictum, et là une (des) unité(s) linguistique(s) véhicule(ent) l'expression simultanée des deux contenus. Les énoncés suivants exemplifient les formes en question :

---

<sup>139</sup> Bally, C. (1965), *Linguistique générale et linguistique française*, Francke, Berne, p. 35.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 36.

(1) *Je veux qu'il soit à l'heure.*

↓                                  dictum

modus (sujet modal + verbe modal)

(2) *Il faut qu'il soit à l'heure.*

↓                                  dictum

modus (verbe modal)

(3) *Il doit être à l'heure.*

modus + dictum (modus incorporé au dictum par le verbe modal « doit »)

Ducrot fait remarquer dans son étude sur l'énonciation et la polyphonie chez Charles Bally publiée en 1989 que la distinction entre modus et dictum implique que « toute pensée se décompose en un élément actif, ou subjectif, la réaction, et en un élément passif, ou objectif, la représentation »<sup>141</sup>. Plus tard, et dans une autre publication, il réitère une idée presque pareille et dit que « la notion de *modalité* [...] présuppose que l'on puisse séparer, au moins en théorie, l'objectif et le subjectif. Notamment elle exige qu'il y ait une part isolable de la signification qui soit pure description de la réalité »<sup>142</sup>.

L'idée que l'auteur paraît ne pas soutenir dans ces deux passages est la conception logique sur laquelle repose la définition de la modalité (Robert Vion<sup>143</sup> aussi soutient un point de vue pareil). La distinction dictum/ modus ou objectif/ subjectif postule l'existence d'énoncés qui pourraient parler du monde sans l'intermédiaire d'un sujet et d'une subjectivité. Plus explicitement, Ducrot exprime une sorte de pessimisme :

J'indiquerai schématiquement pourquoi j'aimerais, sans en être vraiment capable pour l'instant, me passer de la notion générale de *modalité* : c'est que je crois que les mots de la langue incapable, de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. Il s'agit seulement de montrer des prises de position possibles vis-à-vis d'elles. Ce qu'on appelle *idée*, *dictum*, *contenu propositionnel* n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de positions<sup>144</sup>.

Notons que la position de Ducrot ne concerne pas seulement la « représentation » (Bally), mais d'autres théories linguistiques fondées sur cette conception logique :

<sup>141</sup> Ducrot, O. (1989), « Enonciation et polyphonie chez Charles Bally », in *Logique, structure, énonciation*, Editions de Minuit, Paris, pp. 166-167.

<sup>142</sup> Ducrot, O. (1993), « A quoi sert le concept de modalité ? », in N. Dittmar, & A. Reich (éd.) : *Modalité et Acquisition des langues*, Walter de Gruyter, Berlin, p.113.

<sup>143</sup> Vion, R. (2004), « Modalités, modalisations et discours représentés », *Langages*, n°156.

<sup>144</sup> Ducrot, O. (1993), *op.cit.*, p.128.

On trouve une décomposition à bien des égards analogue chez la plupart des « philosophes du langage » modernes (je pense notamment à la théorie des actes de langage telle qu'elle a été mise en forme par Searle). Ils disent que le sens d'un énoncé est toujours l'application d'une certaine force illocutoire (ordre, assertion, interrogation, etc.) à une certaine proposition, ou « contenu ». L'étude des forces illocutoires relève de la pragmatique, alors que celle des propositions relève d'une sémantique de type logique. Le point commun entre cette théorie moderne et la représentation traditionnelle de la pensée est toujours la dissociation entre un élément subjectif (la « réaction » de Bally, la « force illocutoire » pragmatique) et un élément objectif, appelé par Bally « représentation » et « proposition » par Searle<sup>145</sup>.

L'auteur doit donc accepter que le niveau du « dictum », du « dit », de la « représentation » ou du « contenu », ne peut se passer de l'intervention d'un sujet parlant, et par conséquent ses énoncés sont organisés dans la subjectivité. Or même si le dictum est un élément subjectif, on peut le distinguer d'un autre (modus) qui exprime la réaction du locuteur vis-à-vis de cette représentation subjective. Notons enfin que la plupart des approches énonciatives adoptent la conception logique des phénomènes langagiers, la conception fondée sur la distinction établie entre modus et dictum. De notre part, les termes utilisés dans le présent travail (ex. contenu propositionnel, contenu descriptif, etc.) réfèrent à un contenu par lequel on croit décrire objectivement le monde.

## V. La modalité

Au début, il faut dire que l'analyse et le classement des modalités se révèlent problématique en linguistique. Le Querler qui reprend le terme de Meunier, le qualifie de « nébuleuse ». Il n'y a pas d'unanimité sur une définition précise de la modalité, et généralement la conception linguistique de cette notion est vague et non facile à délimiter. Des anglo-saxons expriment eux aussi les difficultés que présente la caractérisation de ce terme. Dans ce sens, Perkins dit: « it is by no means easy to find out what modality actually is »<sup>146</sup>. La notion de modalité, vus son histoire, son origine logique et la diversité de ses usages, a fini par se montrer d'une complexité extrême.

Meunier note que « le terme de [modalité] est saturé d'interprétations qui ressortissent explicitement ou non, selon les linguistes qui l'utilisent, de la logique, de la sémantique, de la psychologie, de la syntaxe, de la pragmatique ou de la théorie de l'énonciation »<sup>147</sup>. Différentes disciplines n'ayant pas les mêmes conceptions abordent

---

<sup>145</sup> Ducrot, O. (1989), *op. cit.*, p.167.

<sup>146</sup> Perkins, M. (1983), *Modal expressions in English*, Frances Pinter, London, p. 1.

<sup>147</sup> Meunier, A. (1974), « Modalité et communication », *Langue française*, n°21, Larousse, Paris, p. 8.

la question de la modalité ; nous citons celles d'inspiration philosophico-logique et celles qui l'appréhendent comme une attitude du sujet parlant vis-à-vis de l'énoncé proféré.

Pour la tradition philosophico-logique, on considère la notion de modalité selon le fameux quaterne de la possibilité, la nécessité, la contingence et l'impossibilité. von Wright dans sa publication *An essay in modal logic*<sup>148</sup> distingue essentiellement quatre types de modalité : les modalités aléthiques, qui correspondent aux modes de la vérité ; les modalités épistémiques, qui sont les modes de la connaissance ; les modes déontiques, qui sont les modes de l'obligation ; et les modalités dynamiques qui tiennent compte des modes de la capacité. Quant aux modalités existentielles, pour von Wright, elles ne sont pas forcément modales (ce type de modalités n'est pas considéré comme une branche de la logique modale). Les opérateurs modaux de la possibilité (*pouvoir*) et de la nécessité (*devoir*) sont au centre de cette conception logique ; les types de modalités recensés (aléthiques, épistémiques, déontiques, dynamiques) rendent compte de la polysémie des verbes *devoir* et *pouvoir*.

En linguistique, les conceptions sont beaucoup variables, on distingue communément une conception large et une conception restreinte<sup>149</sup>. La première est celle des auteurs qui s'inscrivent dans une perspective énonciative ; la seconde fait appel à la tradition logique. La conception large définit la modalité par une attitude du sujet, et prend compte de toutes les traces énonciatives qui marquent la présence du sujet dans le discours. Cette perspective qui fait de la notion de modalité une notion étendue qui inclue divers éléments hétérogènes pouvant être entre autres : des déictiques, des adverbes de jugements, des expressions évaluatives, etc. Elle considère aussi les différents types de phrases qu'on peut reconnaître sous le terme de *modalité d'énonciation* (l'interrogation, l'exclamation, voir même l'affirmation simple) qui rappellent les actes de langage. Selon cette approche, tout énoncé est modalisé.

En ce qui concerne la conception étroite, elle semble se limiter « à des phénomènes tels que l'expression de *la possibilité, la nécessité, l'obligation et la permission* (les modalités épistémiques et déontiques) ». Dans ce sens, la modalité épistémique correspond aux emplois de possibilité et de nécessité (ex. *Il peut être là* (je

---

<sup>148</sup> von Wright, G. H. (1951), *An essay in modal logic*, North-Holland, Amsterdam, pp. 1-2.

<sup>149</sup> Pour cette distinction, on peut se référer par exemple à Herslund, M. (1989), « Modality : A presentation », in M. Herslund (éd.) : *On modality. Papers from meetings and discussions in the linguistic circle of Copenhagen*, Akademisk Forlag, København, pp.7-16.

ne sais pas) ; *Paul n'est pas là. Il doit être parti.*), alors que la modalité déontique s'associe à ceux de permission et d'obligation (ex. *Tu peux y aller (je t'y autorise) ; Tu dois partir (je te l'ordonne)*). Ainsi, dans la conception restreinte, il s'agit de deux types de possibilité (déontique et épistémique) et de même, deux types de nécessité (déontique et épistémique) qui constitueront le domaine de la modalité. Notons que l'une des questions soulevées par la conception étroite est les autres acceptions de la *possibilité* qui ne relèvent ni du domaine de l'épistémique ni de celui du déontique. Signalons encore que la plupart des travaux linguistiques portant sur la modalité témoigneraient d'une position médiane, c'est-à-dire qui se situent entre les deux pôles extrêmes dont parle Herslund.

Pour la présente étude, comme la perspective énonciative cherche à relever les traces de l'attitude du sujet par rapport à ce qu'il dit, nous trouvons bien que la tradition logique à travers les modalités épistémiques et déontiques particulièrement (celles-ci témoigneraient aussi d'un comportement attitudinal de la part du sujet parlant), ne s'éloigne pas en ceci de la conception énonciative. Nous nous situerons naturellement dans la perspective énonciative tout en nous inspirant de la conception logique.

## V.1 Les types de modalités recensées par les linguistes

Nous avons évoqué le caractère problématique de la notion de modalité, et ceci comprend aussi les classifications des modalités qui se montrent d'une extrême hétérogénéité. Dans ce qui suit, nous tentons de présenter divers types de modalités inventoriées par les linguistes ainsi que certaines définitions de la modalité.

### V.1.1 La classification de Culioli

A propos de cette typologie de Culioli (1984) (*Notes du séminaire de DEA. 1983-1984*), nous nous référons aux présentations faites par les auteurs Bouscaren et Chuquet<sup>150</sup>, Gilbert<sup>151</sup> et Vignaux<sup>152</sup>. Signalons que Culioli adopte un point de vue selon lequel, aussi bien pour le dictum que pour le modus, ceux-ci relèvent de la

---

<sup>150</sup> Bouscaren, J. & Chuquet, J. (1987), *Grammaire et textes anglais. Guide pour l'analyse linguistique*, Ophrys, Paris, pp. 36-37 et 167-168.

<sup>151</sup> Gilbert, E. (1993), « La théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli », in P. Cotte & al. (éd.) : *Les théories de la grammaire anglaise en France*, Hachette Supérieur, Paris, pp. 92-93.

<sup>152</sup> Vignaux, G. (1988), *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Ophrys, Paris, pp. 110-111.



subjectivité. Culioli distingue quatre types de modalités, chacun d'eux traduit une prise de position du sujet vis-à-vis de la validation de la relation de prédication :

a) La modalité de type 1 : celui-ci inclue l'assertion, positive ou négative ; l'interrogation ; l'injonction et l'assertion fictive (ou « hypothétique »). Ces modalités témoignent d'une relative « neutralité » de la part de l'énonciateur par rapport à la validation de la relation prédicative. Cela voudrait dire que le mode de verbalisation de cette relation ne relève pas d'« une prise de position » nécessairement consciente du sujet de l'énonciation. Ce type peut bien rappeler ce qu'on connaît sous le nom de modalités de phrase.

b) La modalité de type 2 : il concerne la modalité « épistémique » (certain, probable, possible, nécessaire, etc.) dont la manifestation se fait notamment par certains verbes modaux et de certains adverbes tels « peut-être », « certainement ». Ce type de modalité permet une évaluation quantitative des chances de validation de la relation.

c) La modalité de type 3 : il s'agit ici de la modalité « appréciative » ou « affective » qui traduit un jugement de qualité de la part de l'énonciateur. Au moyen de cette modalité subjective, s'expriment les évaluations du sujet, ses non-prises en charge, ses distances, mais aussi son implication vis-à-vis des propos construits.

d) La modalité de type 4 : est la modalité intersubjective, celle-ci est centrée sur la relation inter-sujets pour l'expression d'ordre, de permission, etc. Par la modalité intersubjective qui peut bien se révéler par la valeur « déontique » des verbes modaux, le sujet de l'énonciation tente d'influer sur autrui.

### V.1.2 Les modalités chez le Querler

Le Querler définit la modalité comme « expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé »<sup>153</sup>. Pour cette auteure l'assertion simple n'est pas modalisée : « Le contenu propositionnel est posé, l'attitude du locuteur est constative ou informative, sans aucun marqueur explicite de modalisation »<sup>154</sup>. Le fait d'envisager une catégorie d'énoncés objectifs pour Le Querler s'oppose à la conception selon laquelle il n'y a pas d'énoncés qui se limiteraient à décrire la réalité (ex. la théorie des actes de langage. Pour Searle, l'énoncé est composé de deux éléments, un contenu propositionnel sur lequel vient s'appliquer une force illocutoire).

---

<sup>153</sup> Le Querler, N. (1996), *Typologie des modalités*, Presses universitaires de Caen, p. 61.

<sup>154</sup> *Ibid.*

En ce qui concerne la sous-catégorisation établie par l'auteure :

Je proposerai un classement des modalités qui s'organise autour du sujet énonciateur :

- ou bien la modalité est l'expression seulement du rapport entre le sujet énonciateur et le contenu propositionnel : c'est une modalité subjective ;

- ou bien il s'agit d'un rapport établi entre le sujet énonciateur et un autre sujet, à propos du contenu propositionnel : c'est une modalité intersubjective ;

- ou bien encore le sujet énonciateur subordonne le contenu propositionnel à une autre proposition : il ne s'agit d'une modalité qui ne dépend ni de son jugement, ni de son appréciation, ni de sa volonté. C'est une modalité objective.<sup>155</sup>

En plus des deux modalités subjective et intersubjective, Le Querler parle de la « modalité objective ». Celle-ci nie toute trace du sujet dans son énoncé.

### V.1.3 Les modalités selon Charaudeau

Charaudeau définit la modalisation comme « c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les *positions du sujet parlant* par rapport à son interlocuteur (Loc. > Interloc.), à lui-même (Loc. > Loc.), et à son propos (Loc. > Propos) »<sup>156</sup>. Il distingue trois types de modalités :

a) Les modalités allocutives (Loc. > Interloc.) : dans ce type de modalités le locuteur implique très explicitement son interlocuteur dans l'acte d'énonciation ; neuf modalités distinctes y sont recensées, dont l'interpellation, l'injonction, l'avertissement, la suggestion, etc. ;

b) Les modalités élocutives (Loc. > Loc.) : celles-ci permettent au locuteur de situer « *son propos par rapport à lui-même*, dans son acte d'énonciation. Il révèle sa propre position quant à ce qu'il dit »<sup>157</sup>. Elles se subdivisent en douze catégories : l'appréciation, le constat, le savoir/ ignorance, l'obligation, la promesse, la déclaration, etc.<sup>158</sup>. Il est à remarquer que certaines de ces modalités portent sur le dit (ex. l'obligation) alors que d'autres portent sur le dire (ex. la promesse).

c) Les modalités délocutives : dans ce type de modalités « le locuteur *laisse s'imposer le Propos* en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable. Locuteur et interlocuteur *sont absents* de cet acte d'énonciation qu'on appellera DELOCUTIF, comme s'il était *délié* de la locution [...] » Il donne l'exemple type : « Il

---

<sup>155</sup> *Ibid.*, pp.63-64.

<sup>156</sup> Charaudeau, P. (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette Education, Paris, p. 572.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p 575.

<sup>158</sup> *Ibid.*, pp. 599-619.

est vrai que ce n'est pas simple »<sup>159</sup>. Cette catégorie inclue l'assertion et le discours rapporté.

Il y a quand même un flou concernant les modalités élocutives : celles-ci relèvent d'un rapport Loc. > Loc., alors que l'auteur les définit comme l'expression de la position du locuteur par rapport à son propos. De plus, il paraît bien qu'il y a un rapport entre les modalités délocutives et la modalité objective de Le Querler. Le mode impersonnel par lequel les deux auteurs voudraient rendre compte de cette non implication ou de cette apparente absence du sujet dans son énoncé rappelle bien celui de Benveniste qu'il cherche à atteindre par la notion de récit par opposition à discours.

#### V.1.4 Les modalités selon Nølke

Nølke définit la modalité comme le « regard du locuteur » sur sa production. Deux types de regards sont distingués par l'auteur : un regard dont l'objet est l'activité énonciative (le dire) et un regard dont l'objet est le contenu (le dit). Sur le premier (« modalités d'énonciation ») il dit :

Par modalités d'énonciation, j'entends les éléments linguistiques qui portent sur le dire, pour reprendre une expression chère à beaucoup de linguistes. Ce sont les *regards* que le locuteur jette sur son activité énonciative. A l'aide de modalités d'énonciation il peut en effet faire des commentaires qui portent directement sur les actes illocutoires ou sur l'acte d'énonciation qu'il est en train d'accomplir<sup>160</sup>.

Quant au second (« modalités d'énoncés ») il le définit comme suit :

Si les modalités d'énonciation portent sur le dire, les modalités d'énoncés portent sur le dit. Ce sont les regards que le locuteur pose sur le contenu de ce qu'il dit. Se servant de ces éléments, il peut en effet apporter des évaluations diverses quant aux valeurs de vérité, argumentative, etc. de son énoncé<sup>161</sup>.

#### V.1.5 Les modalités selon Arrivé, Gadet et Galmiche

Selon les auteurs Arrivé, Gadet et Galmiche dans *La grammaire d'aujourd'hui* (1986)<sup>162</sup>, la modalité est liée d'une part à la logique modale et d'autre part aux types de phrases :

---

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 575.

<sup>160</sup> Nølke, H. (1993), *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*, Editions Kiné, Paris, p. 85.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>162</sup> Arrivé, M., Gadet, F. & Galmiche, M. (1986), *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.

1. Sur le plan strictement logique (logique modale), la modalité est symbolisée par un système comportant deux valeurs : la nécessité et la possibilité. Ces deux valeurs entretiennent des relations d'équivalence moyennant l'opérateur de négation : *il est nécessaire que P = il n'est pas possible que -P*. Il convient de faire une distinction entre les modalités épistémiques et les modalités déontiques.

2. La modalité définit le statut de la phrase, en tenant compte de l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé et de son destinataire : assertion (= affirmation et négation), interrogation, exclamation et ordre. Certaines de ces modalités peuvent se combiner.

La définition de ces auteurs paraît bien limitative dans la mesure où elle ne considère que les modalités logiques et les modalités de phrase bien que l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé soit mentionnée.

### V.1.6 Les modalités selon Moeschler et Reboul

Pour Moeschler et Reboul :

La modalité est une façon de modifier le contenu d'un énoncé. On parle de modalité à propos de la possibilité : *Jean écrit un roman/ Jean peut écrire un roman* ; à propos de la nécessité : *Jean écrit à ses parents/ Jean doit écrire à ses parents* ; à propos de du temps : *Jean aime Jeannette/ Jean aimait Jeannette*, etc. <sup>163</sup>

L'appréhension de Moeschler et Reboul est limitative : en dehors de la temporalité, elle n'envisage que les catégories logiques de possibilité et de nécessité et ne fait pas mention de l'attitude du sujet vis-à-vis de son énoncé.

### V.1.7 Les modalités selon Riegel, Pellat et Rioul

Les auteurs de *Grammaire méthodique du français* (Riegel, Pellat et Rioul) <sup>164</sup> après le rappel fait à propos de l'opposition de Bally entre « dictum » et « modus », distinguent les modalités d'énonciation et les modalités d'énoncé. L'élément commun entre ces deux types de modalités est bien le sujet de l'énonciation, c'est-à-dire que toutes les deux se centrent sur ce sujet. Mais si les premières - qui se traduisent par les types de phrase déclaratif, injonctif ou interrogatif - marquent « l'attitude énonciative de celui-ci dans sa relation à son allocutaire », les secondes concernent « son attitude vis-à-vis du contenu de l'énoncé ». Par la suite, ces auteurs établissent un rapport d'équivalence entre l'expression de la modalité et celle de la subjectivité, que ce soit affective ou évaluative. Pour conclure, ils relèvent le caractère hétérogène des phénomènes linguistiques qu'embrasse cette notion : « La notion de modalité, on le

---

<sup>163</sup> Moeschler, J. & Reboul, A. (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Seuil, Paris, p. 532.

<sup>164</sup> Riegel, M., Pellat, J.-C & Rioul, R., *op. cit.*, pp. 579-583.

voit, rassemble des faits linguistiques hétérogènes, qui se situent à des niveaux différents, mais qui ont en commun d’impliquer le sujet parlant dans son énoncé.»

### V.1.8 La modalité autonymique

On parle aussi de modalité autonymique en tant que configuration énonciative et dialogique ; l’autonymie renvoie à la réflexivité de la langue. A propos de cette modalité Authier-Revuz dit :

La configuration énonciative étudiée, relevant de la réflexivité langagière, constitue un mode de dire complexe, dédoublé, dans lequel l’énonciation d’un élément X quelconque d’une chaîne s’accomplit, associée à une auto-représentation d’elle-même, sur le mode d’une boucle. Ainsi, en est-il [dans] [...] « La ligne politique qu’il exprime avec constance : une défense plutôt rugueuse, *comme on dit au rugby*, des principes communistes [...] ». <sup>165</sup>

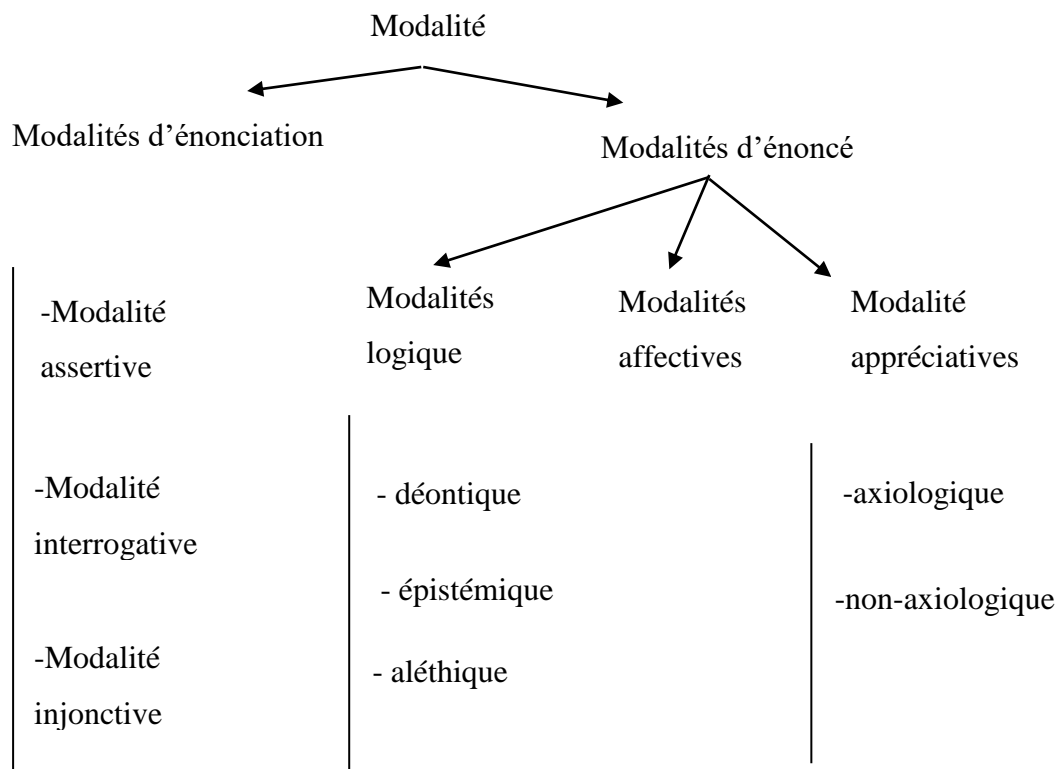
Comme le montre la citation, il s’agit d’une auto-représentation de son dire par le locuteur. Le terme « rugueuse » dans l’exemple fait l’objet d’un commentaire par « comme on dit au rugby ». La modalité autonymique relève d’une forme d’un dédoublement dans lequel une sorte de commentaire est fait à propos des éléments de l’autre, et par lequel « un énonciateur se représente en position de « surplomb » par rapport à son dire ». L’auteur affirme que cette forme de dédoublement opacifie « le dire [...] qui présente, structurellement, le cumul d’une référence à la chose et d’une référence au mot par lequel est nommée la chose. » <sup>166</sup>

Ce qu’on peut comprendre à travers ces différentes appréhensions du domaine des modalités est la distinction faite entre le regard porté sur le dit qu’on peut reconnaître sous le nom de modalités d’énoncé et le regard porté sur le dire (on parle ici par exemple de modalités d’énonciation). De plus, par rapport aux modalités logiques, d’autres mettent l’accent sur le type lié à la subjectivité du locuteur (ex. affective ou évaluative). Certains auteurs procèdent à la classification suivante :

---

<sup>165</sup> Authier-Revuz, J. (1998), « Énonciation, méta-énonciation. Hétérogénéités énonciatives et problématiques du sujet », in R. Vion (éd.) : *Les sujets et leurs discours. Énonciation et interaction*, Publications de l’Université de Provence, Aix-en-Provence, pp. 63-64.

<sup>166</sup> Authier-Revuz, J. (2003), « Le fait autonymique : langage, langue, discours », in J. Authier-Revuz, M. Doury & S. Reboul-Touré (éd.) : *Parler des mots : le fait autonymique en discours*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, Paris, p. 88.



Pour les besoins de notre étude mais aussi pour l'orientation de celle-ci, nous nous centrons sur les types de modalités logiques et subjectifs (affectives et appréciatives). Mais avant cela nous voudrions faire une mise au point terminologique autour des termes de *modalité* et de *modalisation*. Il est à signaler l'emploi courant du terme de modalité, quant à celui de modalisation, il est beaucoup utilisé comme équivalent du premier. On peut noter pourtant une relation simple entre ces deux termes : la modalisation désigne le *processus* par lequel le locuteur procède à une qualification modale, alors que la modalité renvoie au *résultat* de ce processus. Ainsi pour marquer une modalité, on fait appel à des *marqueurs modaux* ou des *modalisateurs*. Pour Frank, un modalisateur « est une expression linguistique, un morphème, un procédé typographique, ou bien un phénomène prosodique, qui marque le degré d'adhésion du sujet de l'énonciation à l'égard du contenu des énoncés qu'il profère. Cette adhésion peut être forte, moyenne, faible, ou bien nulle dans le cas du rejet »<sup>167</sup>. Une autre citation définit les modalisateurs comme « les éléments linguistiques qui révèlent non seulement la présence du sujet parlant mais aussi son attitude et sa prise de position

<sup>167</sup> Frank, N. (2000), *Lexique des notions linguistiques*, Nathan Université, Paris, p. 21.

dans son énoncé »<sup>168</sup>. Pour notre part nous distinguons les embrayeurs (ou déictiques) renvoyant aux repères concrets de la situation d'énonciation des modalisateurs ou marqueurs modaux, traces de la présence ou de l'implication du sujet dans son énoncé. A vrai dire nous ne comprenons pas vraiment cette assimilation des déictiques aux marqueurs de modalité sous le nom de modalisateurs.

Toutefois Vion par exemple établit une différence entre modalité et modalisation, pour lui la modalité « contribue directement au sémantisme des énoncés auxquels elle participe »<sup>169</sup>, alors que la modalisation pourrait être définie comme un phénomène de double énonciation dans lequel l'une des énonciations se présente comme un commentaire porté sur l'autre, les deux énonciations étant à la charge d'un même locuteur. Le critère de double énonciation n'implique pas que tout énoncé fait nécessairement l'objet de ce dédoublement. Considérons les deux énoncés suivants :

(1) *Pierre viendra jeudi.*

(2) *Pierre viendra certainement jeudi.*

Pour Vion, il est à distinguer dans (1) l'existence d'une énonciation simple alors que dans (2) il s'agit d'une double énonciation. Un premier énonciateur produit une assertion (*Pierre viendra jeudi*) qui est dans tous les cas subjective (pour Vion comme pour Culioli, Ducrot, il n'y a pas d'énoncé « objectif ») ; un second énonciateur correspondant au même locuteur fait un commentaire sur (1) par l'adverbe *certainement*. L'adjonction de *certainement* n'assure pas un degré élevé de certitude vis-à-vis de la venue de Pierre, mais situe celle-ci dans un ordre de probabilité plus faible : on perd de la certitude dans (2). L'adverbe en question ne fonctionne pas comme déterminant du contenu de (1), mais constitue un commentaire sur l'énonciation qui exprime la venue de Pierre. La conception de la modalisation comme un phénomène de « double énonciation » est donnée à titre indicatif ; dans cette étude nous ne considérons pas cette conception, pour nous, la modalisation est telle qu'elle est définie par Arrivé et al. (1986) comme « le processus par lequel le sujet de l'énonciation manifeste son attitude à l'égard de son énoncé ». Donc, comme nous l'avons dit plus haut, notre

---

<sup>168</sup> Korkut, E. & Onursal, I. (2009), *Pour comprendre et analyser les textes et les discours*, Le Harmattan, Paris, p. 27.

<sup>169</sup> Vion, R. (2004), *op. cit.*, p. 103.

intérêt portera sur les modalités logiques, et particulièrement épistémique, et les modalités affectives et appréciatives (ou évaluatives)<sup>170</sup>.

## VI - Les modalités logiques

### VI.1 La modalité épistémique

Étymologiquement parlant, le qualificatif *épistémique* vient du nom grec *episteme* qui veut dire savoir, connaissances. La modalité épistémique est liée à nos connaissances du monde, elle exprime les jugements du locuteur concernant la fiabilité de l'information donnée. Elle vient qualifier donc la valeur de vérité d'une proposition. A propos de cette modalité Lyons dit :

Any utterance in which the speaker explicitly qualifies his commitment to the truth of the proposition expressed by the sentence he utters, whether his qualification is made explicit in the verbal component [...] or in the prosodic or paralinguistic component, is an epistemically modal, or modalized, utterance<sup>171</sup>.

Selon cette définition, les moyens par lesquels est traduite la modalité épistémique sont hétérogènes. Ils peuvent être linguistiques, c'est-à-dire des moyens grammaticaux et lexicaux, ou extralinguistiques, tels les gestes (ex. un haussement d'épaules), la prosodie (ex. l'intonation).

Comme la modalité épistémique porte sur la proposition ou le « dictum » elle est une modalité extra-prédicative (ou *de dicto*). Celle-ci s'oppose à la modalité intra-prédicative (ou *de re*) qui porte sur la relation entre le sujet et le prédicat. Dans l'exemple : *il doit venir*, le verbe modal *devoir* porte sur la relation entre *il* et *venir*, il s'agit donc d'une modalité intra-prédicative. En revanche, dans l'exemple *il est peut-être venu*, le marqueur modal *peut-être* porte sur l'ensemble de l'énoncé *il est venu*. L'exemple *Il peut être malade*<sup>172</sup> exemplifie aussi cette modalité extra-prédicative : le *pouvoir* modal porte sur l'ensemble de la proposition *il est malade*.

La modalité épistémique peut s'exprimer par les opérateurs modaux de la logique modale exprimant la possibilité et la nécessité. La possibilité épistémique, comme l'affirme Le Querler, envisage les deux possibilités : « ce qui peut être, mais qui peut

---

<sup>170</sup> Nous utilisons l'adjectif « appréciative » comme équivalent de « évaluative ».

<sup>171</sup> Lyons, J. (1994), *Semantics*, Cambridge University Press, p. 797.

<sup>172</sup> Exemple tiré de Tasmowsky, L. & Dendale, P. (1994), « POUVOIRE, un marqueur d'évidentialité », *Langue française*, n°102, p. 45.



aussi ne pas être »<sup>173</sup>, c'est pourquoi elle est parfois dite une *possibilité bilatérale* pour qualifier son caractère présumé ou probable. Dans l'exemple *Peut-être qu'il est arrivé maintenant*, le modalisateur *Peut-être* marquant la possibilité épistémique exprime une éventualité : le sujet de l'énoncé *il*, peut être arrivé, comme il peut aussi ne pas être arrivé. Quant à la nécessité épistémique, elle est liée aux déductions et inférences du sujet parlant, comme le montre l'énoncé *Il doit être arrivé, puisque je l'ai vu partir d'ici déjà vers 13 heures*.

Etant donné que la modalité épistémique permet de nous exprimer sur nos connaissances du monde, elle englobe les marqueurs qui appartiennent à l'ordre de l'incertain mais aussi ceux qui relèvent de celui du certain. A ce sujet, Le Querler dit que la modalité épistémique permet au locuteur d'exprimer « son degré de certitude sur ce qu'il affirme » et ce degré de certitude du locuteur, poursuit l'auteure, « peut aller de la certitude absolue à l'incertitude totale »<sup>174</sup>. L'expression d'une modalité épistémique est souvent considérée comme situant le contenu propositionnel sur un axe certain-incertain. Les deux extrêmes de cet axe sont occupées par une assertion simple et sa négation. Entre ces deux pôles, il y a plusieurs nuances ; ainsi si *Pierre est dans sa chambre* et *Pierre n'est pas dans sa chambre* constituent les deux extrêmes sur l'axe en question, divers degrés entre ceux-là permettent de s'exprimer sur la valeur de vérité du contenu propositionnel : *Pierre est certainement dans sa chambre*, *Pierre doit être dans sa chambre*, *Pierre est probablement dans sa chambre*, *Pierre est peut-être dans sa chambre*, *Il est possible que Pierre soit dans sa chambre*, *il est douteux que Pierre soit dans sa chambre*, etc.

Le cas de l'assertion simple et sa négation comme le montre l'exemple du paragraphe précédent (*Pierre est dans sa chambre* et *Pierre n'est pas dans sa chambre*) qui sont souvent vues comme délimitant le domaine modal épistémique des deux côtés, et que toute autre expression doit avoir une place entre ces deux extrémités, sont souvent considérées comme non-marquées (ou modalement neutres). La conception selon laquelle il y a des énoncés « neutres », « objectifs » ou « non-modalisés » (c'est-à-dire qui ne contiennent pas de marqueurs explicites de l'attitude du locuteur) est contestée. Le Querler par exemple s'inscrit dans la lignée qui soutient la conception d'objectivité de l'assertion simple, contrairement à Robert Vion qui, pour lui, tout est

---

<sup>173</sup> Le Querler, N. (1996), *op. cit.*, p.37.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 71.

modalisé. Vion ne voit pas l'intérêt de postuler qu'il y a des énoncés constatifs qui seraient pures descriptions de la réalité. Il propose de rendre compte de ce type d'énoncés (*énoncés impersonnels*) par la notion d'*effacement énonciatif*.

La notion d'*effacement énonciatif*<sup>175</sup> qualifie la catégorie des propos impersonnels - qui ne présentent pas de marques d'un sujet énonciateur- par lesquels on croit pouvoir décrire objectivement le monde. Pour Vion *ce type de mise en scène* correspond à deux sous-catégories :

a) *Les énoncés apparemment descriptifs* par lesquels on fait jouer une « pure description » au langage. Outre ces énoncés dits descriptifs, on range les discours scientifiques. Ce type d'énoncés illusoire ne pourraient se limiter à un rôle constatif, c'est-à-dire représenter les choses d'une manière objective, encore moins quand ils sont utilisés dans un enchaînement discursif.

b) Les énoncés qui pourraient rappeler un sujet énonciateur abstrait, complexe, une sorte de voix collective représentative du « bon sens », de savoirs supposés communs. Dans ce cas de figure d'apparente absence énonciative, on pourrait regrouper les textes de loi, les slogans publicitaires, les articles de journaux non signés ou même les proverbes. L'instance énonciative correspondrait à une collectivité ou un ensemble non défini d'énonciateurs. Cependant il y a un grand écart entre ces deux modes d'effacement : c'est la source énonciative qui fait cette différence, si l'apparente objectivation du monde dans le premier se fait par une source qui semble absente, dans le deuxième elle s'accomplirait par un « trop plein » de voix, même si aucune ne se manifeste explicitement. Le terme *effacement énonciatif* ne devrait pas laisser entendre une absence du locuteur, celui-ci reste présent même si les embrayeurs sont absents. Plusieurs indices dénotent sa présence tels les choix du lexique, l'orientation des énoncés, les éléments prosodiques et non verbaux à l'oral. L'effacement des déictiques personnels donc dans le premier cas amènerait à croire à une absence, et dans le second cas à une voix plurielle déliée de l'instance énonciative.

La modalité épistémique peut être exprimée au moyen de marqueurs qui sont d'une grande diversité. Nous citons dans un premier temps les modes, les tiroirs verbaux et les auxiliaires modaux. Si l'impératif est lié à la modalité déontique, généralement le mode du subjonctif est associé à la modalité épistémique. Ce mode sert

---

<sup>175</sup> Vion, R. (2001), « Modalités, modalisations et activités langagières », *Marges linguistiques*, n°2, pp. 220-221. Récupéré de <http://www.lpl-aix.fr/~fulltext/1324.pdf>

à exprimer ce qui est irréel, incertain, virtuel, cependant il ne s'agit pas de relation obligatoire entre le subjonctif et l'épistémique. D'abord, il est à signaler son incapacité assertive, c'est-à-dire le fait par exemple que c'est le verbe principal qui véhicule une valeur modale. Aussi, outre qu'il peut servir des énoncés déontiques, il peut marquer des faits réels et non virtuels. Mais cela n'empêche que le subjonctif vient souvent reprendre et appuyer la modalité du verbe régissant. Dans l'énoncé *Je ne crois pas que Jean soit un bon candidat*, le subjonctif exprime une grande réserve que l'indicatif dans *Je ne crois pas que Jean est un bon candidat*. Quant au mode de l'indicatif, traditionnellement, il est considéré comme « neutre » ou « non-marqué », ce qui peut être contesté dans la mesure où ce mode exprime la factivité.

Les temps verbaux ne situent pas toujours un procès dans le temps, ils peuvent véhiculer aussi une valeur modale. Ainsi, le conditionnel peut traduire plusieurs valeurs modales : la potentialité dans un contexte hypothétique (ex. *S'il avait de l'argent, il achèterait une Mercedes*), l'éventualité (ex. *Elle cherche une théorie qui expliquerait l'univers*), une information incertaine (ex. *Une navette spatiale partirait bientôt pour Mars*), etc. Parmi ces emplois, il s'avère que le conditionnel d'incertitude informationnelle est associé directement à la modalité épistémique. En ce qui concerne le tiroir du futur, s'il permet de situer un événement dans l'avenir, il permet d'exprimer une modalité épistémique. Enoncer au futur, c'est faire une hypothèse probable, faire une prédiction sur ce qui est à venir. Pour Maingueneau, rappelons-le, c'est le fonctionnement modal du futur qui est normal (dans le sens de principal) et non la situation dans le temps.

Pour les auxiliaires modaux, nous nous limiterons aux auxiliaires *pouvoir* et *devoir* reconnus traditionnellement comme épistémique. Le *pouvoir* épistémique, rappelons-le, marque une possibilité hypothétique, éventuelle (ex. *Elle peut être malade*). Notons qu'il est à distinguer nettement la possibilité épistémique de la permission déontique. Quant à la nécessité épistémique qu'exprime l'auxiliaire modal *devoir*, à la différence de l'obligation déontique, elle dénote une déduction du sujet énonciateur et exprime un haut degré de probabilité (ex. *Jean doit être fatigué parce qu'il a beaucoup travaillé*<sup>176</sup>). De plus il est à distinguer cette valeur modale de *devoir* de sa valeur de futur.

---

<sup>176</sup> Dendale, P. (1994), « DEVOIR épistémique : marqueur modal ou évidentiel ? », *Langue française*, n°102, p. 30.

D'autres marqueurs aussi peuvent marquer le degré de certitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce, en l'occurrence les marqueurs lexicaux. Ces unités appartiennent à diverses parties de discours. Citons par exemple des adjectifs (ex. *possible, vraisemblable*), des adverbes (ex. *probablement, vraisemblablement*), des noms (ex. *possibilité, vraisemblance*), des verbes (ex. *croire, supposer*), des semi-auxiliaires (ex. *sembler, paraître*). Le domaine de la modalité épistémique comprend un nombre de notions sémantiques dont la certitude, la probabilité, la possibilité, les présuppositions, les déductions, les inférences, le doute, les impressions. Notons enfin que, vue la diversité des moyens d'expression de cette modalité, il n'est pas facile de déterminer tous ses marqueurs.

## VI.2 La modalité aléthique

La notion de *modalité aléthique* ne fait pas consensus chez les linguistes. Le sens dominant de cette notion est celui d'ordre logique, c'est-à-dire qui renvoie au carré logique d'Aristote (le nécessaire, le possible, le contingent et l'impossible). Les appréhensions des linguistes à propos de la nécessité aléthique reposent souvent sur la définition des logiciens, qui sont enclin à limiter cette nécessité aux propositions exprimant des vérités analytiques et tautologiques. Une autre conception comme celle de Kronning y fait comprendre la nécessité synthétique à côté de la nécessité analytique. Il est à noter que la nécessité analytique n'aurait pas bénéficié de suffisamment d'intérêt de la part des linguistes et cela pourrait s'expliquer par la rareté des énoncés témoignant de ce type de nécessité dans le langage naturel. De même, la possibilité aléthique n'a pas suscité beaucoup d'importance chez les linguistes. La possibilité aléthique diffère de la possibilité épistémique en ce qu'elle concerne le monde tel qu'il est ou tel qu'il est représenté, tandis que la possibilité épistémique concerne nos connaissances. Pour Gosselin, ce qui distingue les deux possibilités entre autres, est « l'instance de validation » : l'instance de validation dans les emplois aléthiques est « le réel lui-même »<sup>177</sup>, alors que dans les énoncés épistémiques, l'instance de validation est un sujet. Dans ce sens, la possibilité aléthique est une possibilité réelle (ou attestée) à la différence de la possibilité épistémique qui est éventuelle. Dans les deux exemples *L'équipe française peut toujours gagner la coupe du monde* et *Il peut faire un 6* (à

---

<sup>177</sup> Gosselin, L. (2000), « Le statut du temps et de l'aspect dans la structure modale de l'énoncé. Esquisse d'un modèle global », *Syntaxe et Sémantique*, n°2, Presses Universitaires de Caen, p. 59.

propos d'un jet de dé), il s'agit d'une possibilité aléthique. Dans le premier exemple, la possibilité de gagner la coupe est vérifiable à travers par exemple le classement de l'équipe française. De même dans le second, en regardant le dé, on peut vérifier la possibilité d'avoir un 6.

Le peu d'attention accordé à cette modalité pose bien une interrogation, si dans la modalité aléthique, il s'agit d'une possibilité réelle (ou attestée), c'est-à-dire une simple constatation d'un fait, une « affirmation d'une possibilité »<sup>178</sup>, comme l'affirme Ducrot à propos de l'énoncé *La venue de Pierre est possible*, nous nous demandons si cette modalité n'est pas assimilable à la modalité objective dont parle Le Querler par exemple qui, rappelons-le, ne dépend ni du jugement du locuteur, ni de son appréciation, ni de sa volonté. Enfin, dans ce flou, il y a lieu de souligner que la possibilité aléthique est unilatérale, et dont la validation est confiée au réel, à la différence de la possibilité épistémique qui est bilatérale (hypothétique).

### VI.3 La modalité déontique

Dans la modalité déontique le statut de l'interlocuteur ou le sujet auquel s'adresse le locuteur est central dans la mesure où l'attitude de celui-ci porte sur l'exécution de ce qu'il énonce. Dans cette modalité, il s'agit de faire faire quelque chose à quelqu'un ; donc il s'avère qu'il y a un lien étroit entre les énoncés déontiques et les actes directifs.

Quant à la distinction déontique/ épistémique, la possibilité épistémique permet d'exprimer une éventualité, alors que la possibilité déontique correspond à une permission. L'énoncé *Tu peux rentrer* veut dire *tu as la permission de rentrer*. En ce qui concerne la nécessité déontique, elle exprime une obligation, à la différence de la nécessité épistémique qui revient à des déductions. Dans l'énoncé *Pierre doit rester dans sa chambre*, il s'agit d'un *devoir* déontique (*Pierre est obligé de rester dans sa chambre*).

Le mode impératif et les verbes modaux *pouvoir* et *devoir* conviennent typiquement à la réalisation linguistique de la modalité déontique. Cependant le *devoir* déontique et l'impératif ne traduisent pas toujours une obligation, il peut s'agir d'un souhait, d'un conseil, etc. Bien plus, au-delà de la permission et l'obligation, le domaine déontique peut s'étendre aux intentions, aux désirs et aux volontés.

---

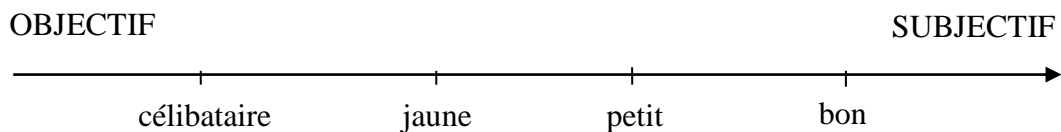
<sup>178</sup> Ducrot, O. (1991), *Dire et ne pas dire*, Hermann, Paris, p. 66.

## VII Les modalités affectives et appréciatives

Selon Kerbrat-Orecchioni, dans la problématique de la verbalisation, le sujet énonciateur a le choix entre deux types de formulations : le discours « objectif » dans lequel on s’efforce d’effacer toute trace de sa présence et le discours « subjectif » dans lequel le sujet se montre d’une manière explicite (ex. *je trouve ça moche*) ou se pose implicitement (ex. *c’est moche*). L’auteure après avoir noté le rôle de l’intuition dans le repérage des marqueurs de subjectivité des modalités affectives et appréciatives affirme bien que :

A la différence des termes objectifs, dont la classe dénotative a des contours relativement stables, celle des termes subjectifs est un ensemble flou : l’appartenance d’un X à la classe des professeurs, des célibataires, des anciens combattants, ou même des objets jaunes, est admise ou rejetée plus unanimement, et peut se vérifier plus facilement, que son appartenance à la classe des imbéciles, ou des beaux objets <sup>179</sup>.

Kerbrat-Orecchioni reconnaît que l’axe d’opposition objectif/ subjectif n’est pas dichotomique, mais graduel. Les unités lexicales de la langue portent en elles-mêmes un taux plus ou moins fort de subjectivité, comme le montre l’exemple :



Cet axe montre qu’un adjectif évaluatif comme « bon » implique d’une manière plus forte le locuteur que l’adjectif de couleur « jaune » par exemple. Deux types de modalités exprimant cette subjectivité du locuteur sont distingués, en l’occurrence les modalités affectives et les modalités évaluatives. Il est à noter que les marques de ces deux types de modalités sont variables : elles peuvent être des substantifs, des adjectifs, des adverbes, des verbes...Cependant nous nous centrons sur la classe des adjectifs : celle-ci présente un intérêt pour notre analyse.

### VII.1 Les modalités affectives

Les termes subjectifs affectifs sont en relation avec les sentiments, les passions, les émotions...Kerbrat-Orecchioni définit les adjectifs affectifs comme étant ceux qui « énoncent, en même temps qu’une propriété de l’objet, qu’ils déterminent, une réaction

---

<sup>179</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (2009), *op. cit.*, p. 80.

émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet.»<sup>180</sup> La modalité affective implique une présence affective du locuteur dans son énoncé. Ainsi des expressions telles *Cette pénible affaire, cette triste réalité, la malheureuse Madame B, la pauvre femme* sont considérées comme affectives étant donné qu'elles dénotent un engagement affectif de la part du sujet parlant.

L'auteure dit que ce type d'adjectifs sont proscrits de certains types de discours qui sont dits objectifs<sup>181</sup>, tel l'énoncé lexicographique. La conception actuelle des dictionnaires bannit les adjectifs affectifs, ce qui n'est pas le cas des dictionnaires d'Ancien Régime qui transgressaient cette règle stylistique, et utilisaient des expressions comme « ces malheureux esclaves » marquant une implication émotionnelle d'indignation et d'apitoiement du lexicographe.

La valeur affective, poursuit l'auteure<sup>182</sup>, peut être assurée par l'adjectif lui-même, c'est-à-dire qu'elle lui est inhérente, ou elle est faite par le concours d'un trait prosodique, typographique, ou syntaxique. Dans *le petit cadavre* ou *la pauvre victime*, le procédé d'antéposition dote l'adjectif d'une charge d'affectivité. Les deux positions de l'adjectif « pauvre » dans l'énoncé *la pauvre maison d'une femme pauvre* correspondent à deux valeurs différentes : la postposition dénote un statut social et économique, quant à l'antéposition, elle connote un apitoiement du locuteur.

## VII.2 Les modalités appréciatives

Dans cette catégorie il est à distinguer les modalités non axiologiques et les modalités axiologiques.

### VII.2.1 Les modalités non axiologiques

Ce type de modalités peuvent se traduire par une classe d'adjectifs dits non axiologiques. Cette classe regroupe :

Tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une double norme :

(1) interne à l'objet support de la qualité ;

---

<sup>180</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>181</sup> *Ibid.*

<sup>182</sup> *Ibid.*, pp. 95-96.

(2) spécifique du locuteur- et c'est dans cette mesure qu'ils peuvent être considérés comme « subjectifs »<sup>183</sup>.

Parmi les exemples que donne Kerbrat-Orecchioni pour illustrer cette classe d'adjectifs évaluatifs<sup>184</sup> est l'énoncé *cette maison est grande*. L'auteure explique qu'une phrase pareille doit être glosée comme : cette maison dépasse en grandeur l'idée que je me fais de la norme de grandeur des maisons, qui elle-même construite à partir de mon expérience personnelle. De même, l'emploi de « un peu » dans *j'ai bu un peu de vin* à la différence de la quantification objective de *j'ai bu un pot de vin*, dépend d'une part de l'objet que « un peu » quantifie, et d'autre part de la représentation que le sujet d'énonciation se fait de la norme quantitative. Utiliser une expression de quantification imprécise comme « un peu » implique une prise de position beaucoup subjective de la part du locuteur : ce qui est évalué comme « un peu » de vin par l'un est dit « beaucoup » de vin par l'autre. Ainsi, et en d'autres termes, « l'usage d'un adjectif évaluatif est relatif à l'idée que le locuteur se fait de la norme d'évaluation pour une catégorie d'objets donnée ».

De plus, l'auteur tient à préciser la notion d'objet-support par rapport auquel se détermine la norme d'évaluation, et distingue deux cas de figure<sup>185</sup> : le premier lorsque l'adjectif est donné de façon absolue ; le second lorsqu'il régit un complément de type « pour SN ». Dans le second cas, c'est-à-dire en présence d'un syntagme prépositionnel qui explicite contextuellement la classe dans laquelle se détermine la norme, le problème n'est pas compliqué. Une phrase telle *Jacques est petit pour un Français*, outre l'information qu'elle apporte comme *Jacques est plus petit que la moyenne des Français*, elle sous-entend : *Les Français sont plutôt grands*, c'est-à-dire leur taille moyenne est supérieure à celle de l'ensemble des humains. Lorsque l'adjectif manque de complément de ce type, l'auteure distingue deux cas selon le caractère générique ou non générique du SN que détermine l'adjectif en question. Dans le cas où ce SN est non générique comme l'illustrent les énoncés *La route est large (pour une route)* et *ce chien est gros (pour un chien)*, la norme d'évaluation correspond à la moyenne de l'ensemble de la classe des dénotés auxquels renvoie le substantif. Lorsque le SN est générique comme l'exemplifient les énoncés *un éléphant c'est gros (pour un animal)*, les

---

<sup>183</sup> *Ibid.*, pp. 96-97.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>185</sup> *Ibid.*, pp. 98-102.



*éléphants sont gros (pour des animaux) et une Cadillac c'est grand (pour une voiture),* la norme d'évaluation, c'est une norme déplacée, interne à la classe des dénotés qui correspondent à l'hypéronyme du substantif. Cependant, l'auteure admet que la formulation de la règle qui fait cette distinction reste bien approximative vu le fonctionnement réel des évaluatifs, et il faudrait par conséquent tenir compte d'autres éléments énonciatifs.

## VII.2.2 Les modalités axiologiques

Les modalités axiologiques peuvent être marquées par un autre type d'adjectifs évaluatifs. L'utilisation de ces évaluatifs implique une double norme comme ceux des adjectifs non axiologiques : la première « interne à la classe de l'objet-support de la propriété : les modalités du beau varient avec la nature de l'objet à propos duquel on prédique cette propriété [...] » et la seconde « interne au sujet d'énonciation, et relative à ses systèmes d'évaluation (esthétique, éthique, etc.). »<sup>186</sup> Dans ce sens, les axiologiques fonctionnent d'une manière analogue à celui des autres évaluatifs : l'exemple *cet arbre est beau*, veut dire que cet arbre est plus beau que d'autres types d'arbres selon la représentation que j'ai de la beauté pour un arbre. Toutefois ce fonctionnement présente beaucoup d'ambiguïté dans la mesure où l'échelle de référence pour la quantification que présuppose implicitement toute évaluation axiologique reste floue.

Mais les axiologiques, poursuit l'auteure, se distinguent des non axiologiques par le jugement de valeur qu'ils portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils qualifient, et ils présentent donc une double subjectivité<sup>187</sup>. D'une part, leur utilisation est liée à la compétence idéologique du sujet énonciateur, et d'autre part, ils marquent une prise de position positive ou négative du locuteur sur l'objet dénoté.

A la différence des axiologiques, la subjectivité non axiologique ne porte que sur le regard du locuteur et à un degré moindre<sup>188</sup>. Kerbrat-Orecchioni explique que la norme d'évaluation de grandeur, de cherté, de froidure par exemple font l'objet de consensus plus facilement que celle portant sur la beauté, ou même l'utilité. C'est pourquoi les énoncés à prétention scientifiques écartent soigneusement l'emploi des

---

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>187</sup> *Ibid.*

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 103.

axiologiques, pourtant ils acceptent des évaluatifs tels que « grand » ou « froid », et ce parce que leur subjectivité est beaucoup moins voyante.

L'auteure conclut en remarquant que le caractère subjectif de tous les adjectifs évaluatifs relève de certaines caractéristiques de la compétence culturelle et idéologique du locuteur<sup>189</sup>. Mais cette subjectivité présente des degrés variables : d'un côté, les axiologiques dans leur ensemble portent une charge subjective plus forte que les autres ; d'un autre côté, il y a des différences de fonctionnement à l'intérieur des deux classes d'évaluatifs, la norme par rapport à laquelle se fait la qualification évaluative dans un tel ou tel contexte peut être plus ou moins stabilisée dans une communauté donnée. Comparons les deux exemples : *cette voiture consomme beaucoup* et *Pierre travaille beaucoup*, on peut avoir plus d'accord sur la quantité normale de consommation d'essence que sur la dose moyenne de travail fournie par un individu. En d'autres termes, il peut être admis que la deuxième phrase est plus forte subjectivement que la première. Pour les qualifications axiologiques, une expression comme *il fait beau temps* (qui généralement fait référence au soleil) fera plus de consensus que sur une phrase comme *c'est un beau tableau, c'est un bon film*.

Enfin, la réalisation de la modalité n'est pas toujours explicite, aussi les marqueurs d'expression de modalités sont fort hétérogènes : des verbes, des adjectifs, des adverbes, des périphrases verbales, la morphologie flexionnelle, des indices prosodiques, les registres de langue, etc. En outre, la modalité n'est pas systématiquement traduite par un marqueur morpho-syntaxique ou sémantique isolable. Elle peut être le résultat d'une structure syntaxique, de l'ordre des mots, plus largement de l'ensemble de l'énoncé.

## VIII - Polyphonie et prise en charge énonciative

### VIII.1 La notion de polyphonie

D'abord, la notion de polyphonie a été utilisée par le linguiste russe M. Bakhtine (1970)<sup>190</sup> dans un contexte d'étude de textes littéraires (des romans) pour dire que plusieurs voix s'y font entendre. Pour Bakhtine, ces voix n'entretiennent pas de rapport hiérarchique entre elles, la voix du narrateur est en relation d'égalité avec celle des

---

<sup>189</sup> *Ibid.*, pp. 106-107.

<sup>190</sup> Bakhtine, M. (1970), *La poétique de Dostoïevski*, Seuil, Paris.

personnages. Mais si pour ce précurseur cette notion concerne le roman polyphonique, pour d'autres, la polyphonie peut s'appliquer au micro-niveau de l'énoncé. Ainsi, Ducrot redéfinit cette notion et prend pour objet d'étude des énoncés. Aujourd'hui, il existe d'autres approches théoriques qui trouvent cependant leurs origines dans les propositions de Ducrot dans les années 80 telle que la ScaPoLine.

Pour Ducrot, il s'agit de « montrer comment l'énoncé signale, dans son énonciation, la superposition de plusieurs voix »<sup>191</sup>. Nølke qui élaborait sa propre version de la théorie de la polyphonie et dont les travaux sur celle-ci datent depuis 1985, écrit en 1994 : « La polyphonie, c'est bien évidemment, cette présence de différents points de vue ou de « voix » dans un seul énoncé. »<sup>192</sup> Pour la ScaPoLine, il y a polyphonie, si l'énoncé véhicule plus d'un point de vue<sup>193</sup>.

La position de Ducrot vient contester l'idée selon laquelle traditionnellement un énoncé ne possède qu'une seule voix, un seul auteur. La remise en cause de « l'unicité du sujet parlant »<sup>194</sup> donc constitue un point fondamental dans sa théorie polyphonique de l'énonciation : l'énoncé peut présenter simultanément un certain nombre de points de vue ne renvoyant pas nécessairement à un être unique. Rappelons que l'idée embryonnaire de l'existence de pluralité de voix dans certains énoncés s'y trouve déjà chez des auteurs tels que Banfield (1979), Desclés (1976) et Plénat (1979), mais la reconnaissance de l'introduction de la notion de polyphonie dans les études linguistiques revient à Ducrot (1982 ; 1984).

La scission du sujet parlant au niveau de l'énoncé amène à distinguer trois entités de statuts linguistiques différents :

- Le *sujet parlant* (« empirique » ou encore « réel ») renvoie au producteur effectif de l'énoncé, c'est lui qui est chargé de « toute l'activité psycho-physiologique nécessaire à la production de l'énoncé »<sup>195</sup>
- Le *locuteur*, l'être présenté dans le sens même de l'énoncé comme étant le responsable de l'énonciation.

---

<sup>191</sup> Ducrot, O. (1984a), *Le dire et le dit*, Minuit, Paris, p. 183.

<sup>192</sup> Nølke, H. (1994), *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Peeters, Louvain/Paris. p. 146.

<sup>193</sup> Nølke, H., K. Flottum & Noren, C. (2004), *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Kimé, Paris, p. 52.

<sup>194</sup> Ducrot, O. (1984a), *op. cit.*, p. 171.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 189.

- Certains énoncés présentent simultanément plusieurs points de vue qui ne sont pas nécessairement attribuables au locuteur, ils sont attribués à des êtres théoriques appelés *énonciateurs*.

La spécificité de la conception de la polyphonie de Ducrot, par rapport à la ScaPoLine par exemple, est l'introduction des *énonciateurs* comme intermédiaires entre le *locuteur* et les points de vue. Notons que les *énonciateurs*, tout comme le locuteur, sont des « êtres discursifs », en tant qu'ils existent seulement dans le sémantisme de l'énoncé. Ducrot fait correspondre le point de vue à un *énonciateur*, présenté comme la source de ce point de vue. Le locuteur peut « avoir » différentes attitudes à l'égard de ces points de vue, médiatisés par des *énonciateurs*. Il peut ainsi avoir une attitude d'identification avec ces *énonciateurs*, comme il peut s'accorder simplement avec, ou s'opposer à eux, etc. Soulignons que ce qui intéresse Ducrot est non pas le rapport au sujet parlant, être qui n'est pas toujours facile à déterminer, mais ces êtres discursifs qui sont des êtres abstraits.

### VIII.1.1 Quelques phénomènes considérés comme polyphoniques

Ducrot traite à travers sa théorie de la polyphonie un nombre de notions langagières, à savoir par exemple la négation, la présupposition, les connecteurs, l'ironie.

#### ❖ Le cas de la négation

Soit l'exemple classique de Ducrot :

*Ce mur n'est pas blanc.*

Ducrot voit dans cet énoncé deux points de vue :

pdv1 : « Ce mur est blanc » (point de vue présupposé)

pdv2 : « pdv1 » est injustifié (pdv posé)

Dans cet énoncé, la polyphonie est marquée par le morphème de négation *ne...pas* : l'existence des deux points de vue est codée dans le matériel linguistique de la négation. Deux points de vue opposés correspondent à deux *énonciateurs* (E1) et (E2), mis en jeu par le locuteur de l'énoncé. Celui-ci y met en scène un premier *énonciateur*, source du point de vue positif « Ce mur est blanc », auquel il s'oppose, et s'identifie au deuxième *énonciateur* associé au point de vue négatif « Ce mur n'est pas blanc ».

#### ❖ Le cas de *puisque*

Le connecteur *puisque* dans la structure *p puisque q* apparaît là où il s'agit de raisonner et de convaincre. Pour Adam, *puisque* installe un rapport de cause entre ce

que l'on veut dire-faire et ce qui est déjà admis<sup>196</sup>. Ce connecteur permet au locuteur de justifier son énonciation en se référant à une instance différente de lui. Maingueneau affirme que *puisque* introduit un acte d'énonciation distinct de celui de la proposition principale. Le point de vue qu'apporte la proposition introduite par *puisque* est attribué à un asserteur distinct. Cet asserteur peut être un ON qui selon les cas englobera l'allocutaire, la rumeur publique, tel groupe d'individus, voire le locuteur lui-même mais considéré indépendamment de cet acte d'énonciation<sup>197</sup>. Il exemplifie par l'énoncé suivant :

*C'est un résultat inattaquable puisque l'appareil a été vérifié.*

Le locuteur- pour adopter la terminologie de Ducrot- s'il se montre admettant l'assertion selon laquelle l'appareil a été vérifié, il met celle-ci, présentée comme acquise, sous la responsabilité d'une instance différente.

Le fonctionnement de *puisque* peut être bien compris dans sa divergence avec *car* dans un contexte de reprise. Pour Ducrot, qui a travaillé souvent sur l'opposition entre ces deux connecteurs, la proposition qu'introduit *puisque*, si elle est accordée par le locuteur, elle n'est pas prise en charge par lui, ce qui n'est pas le cas pour *car*, dans une structure de type p *car* q, où le locuteur doit nécessairement prendre q à son propre compte<sup>198</sup>. Ducrot signale qu'on ne peut introduire par *car* la reprise d'une parole immédiatement précédente de l'interlocuteur, alors que cette reprise peut sans aucun problème être introduite par *puisque*. Considérons le dialogue tiré dans un autre article de Ducrot (2011) :

*X (qui a regardé la fenêtre) : Il pleut.*

*Y : Eh bien, restons à travailler puisque (\*car) il pleut.*

Ducrot dit que dans ce dialogue, le point de vue « Il pleut » dans la réplique de Y a pour origine X, aussi, il peut être admis que Y se contente de lui donner son accord.

Dans le deuxième exemple qui reprend le même dialogue, sauf que Y cette fois-ci répond après avoir lui-même regardé à la fenêtre et vérifié le dire de X :

*X (qui a regardé à la fenêtre) : Il pleut.*

---

<sup>196</sup> Adam, J-M. (1984), « Des mots du discours ; l'exemple des principaux connecteurs », *Pratiques*, n°43, Université de Metz, p. 122.

<sup>197</sup> Maingueneau, D. (1999), *op. cit.*, p. 145. Maingueneau, pour simplifier, établit une distinction entre l'énonciateur, celui qui produit l'énoncé, et l'asserteur, celui qui le prend en charge. L'énonciateur et l'asserteur donc peuvent bien correspondre respectivement aux locuteur et énonciateur dans le vocabulaire de Ducrot.

<sup>198</sup> Ducrot, O. (1983), « Puisque, essai de description polyphonique », *Revue Romane*, n°24, p. 166.

*Y (qui a, lui aussi, regardé) : Eh bien, restons à travailler car, tu as raison/  
comme tu l'as dit/ il pleut.*

Comme dans le premier exemple, Ducrot dit, l'interlocuteur X est la source du pdv « il pleut ». Mais Y dans sa réplique fait plus que donner son accord, il prend en charge la proposition en question.

Maingueneau illustre la différence entre *puisque* et *car* dans l'exemple suivant dans une situation de répétition<sup>199</sup> :

*A : Léon est malade.*

*B : Tu peux partir puisque (\*car) il est malade.*

L'emploi de *puisque* dans cet exemple est obligatoire parce que la responsabilité de *Léon est malade* est attribuée à A. L'emploi de *car* rendrait bizarre la réplique de B : l'énoncé en question est déjà pris en charge par A.

Le fonctionnement de *puisque*, poursuit Maingueneau, relève de la question plus générale de la présupposition qui consiste à poser des énoncés comme vrais sans que le locuteur (l'énonciateur pour Maingueneau) fasse porter son énonciation sur eux. Dans *Tu sais qu'il est parti* l'énonciation porte sur le savoir de l'interlocuteur, l'énoncé *il est parti* est présupposé vrai. Maingueneau ne voit pas à qui attribuer la responsabilité de la présupposition, sauf qu'à un énonciateur (asserteur pour Maingueneau) différent, un ON à l'extension extrêmement variable selon les contextes.

#### ❖ Le cas du discours rapporté

Si, en général, les grammaires traditionnelles se contentent d'envisager les questions liées au discours rapporté d'un point de vue essentiellement morphologique et syntaxique (la concordance des temps), la linguistique de l'énonciation l'approche comme un acte d'énonciation. La théorie de l'énonciation cherche à savoir comment une énonciation peut-elle en inclure une autre ; quelles ressources propose la langue pour ce phénomène de *double énonciation* <sup>200</sup>?

Plusieurs procédés permettent d'inclure un énoncé à l'intérieur d'un autre. En fonction du type de relations qui existent entre le discours citant (DCt) et le discours cité (DCé), on peut citer par exemple le discours direct (DD), le discours indirect (DI), le discours indirect libre (DIL). Nous nous contentons de distinguer le DD du DI.

---

<sup>199</sup> Maingueneau, D. (1999), *op. cit.*, pp.145-146.

<sup>200</sup> Pour ce terme, voir Ducrot, O. (1984), *op. cit.*, p. 203.

a) Le discours direct (DD) présente le DCé indépendamment du DCt. Dans cette stratégie, deux actes d'énonciation sont parfaitement distincts. Ainsi, le discours « rapportant » et le discours « rapporté » ont chacun un repérage différent par leurs embrayages. Cette séparation se manifeste à l'écrit par les guillemets qui marquent une autre situation d'énonciation. Soit l'énoncé suivant :

*Jean m'a dit à Lyon il y a huit jours : « Je suis content de partir demain d'ici ».*

Dans cet exemple il y a deux locuteurs, le locuteur du discours citant est je (*m'*) ; les déictiques : passé (*a dit*), *il y a huit jours*. Pour le locuteur du discours cité je (*Jean*) ; les déictiques : présent (*suis*), *demain*, *ici*. Les deux ensembles d'embrayeurs se rapportent chacun à une situation d'énonciation.

Dans le discours direct, les guillemets sont le plus souvent appuyés d'un verbe introducteur qui peut prendre divers emplacement : il peut précéder le DCé, à l'intérieur, ou à la fin de ce discours. Parfois le verbe introducteur est épargné et c'est le contexte linguistique qui marquera la présence du DD.

Le marquage de distance du DCé par le DCt peut être motivé par un souci d'être fidèle à la lettre du DCé. Ailleurs, ce sera plutôt une volonté de dégager sa responsabilité, et l'attribuant explicitement à quelqu'un d'autre, ou encore un désir de paraître objectif.

b) Dans le discours indirect (DI), il n'y a pas d'autonomie du DCé par rapport au DCt, le discours rapporté est subordonné à l'acte d'énonciation du discours rapportant. Si dans le DD, c'est la matérialité linguistique qui est l'objet de l'invariance entre les deux discours, dans le DI, celle-ci se trouve au niveau du contenu pensé. Il n'est pas question donc d'une reproduction mais de l'interprétation qu'en fait le rapporteur. Le DCé est subordonné syntaxiquement au DCt : le DCé constitue une simple complétive (complément d'objet) du verbe du DCt. Ainsi, l'acte d'énonciation lié au DCé cède la place à celui du DCt, ce qui se traduit par un effacement des traces énonciatives du DCé au profit du DCt. Dans l'énoncé *Elisabeth m'a dit que tu étais arrivé hier ici*, les embrayeurs *tu*, *hier*, *ici* dépendent de l'énonciation du locuteur rapportant.

L'introduction du discours indirect se fait aussi bien à l'écrit qu'à l'oral au moyen d'un verbe introducteur suivi d'une complétive objet. Les verbes introducteurs, s'ils signalent par leur sens et leur rôle qu'un acte linguistique a été accompli, communiquent de plus, d'autres types d'informations sur l'acte linguistique en question, dont dépend la manière d'interpréter du DCé par le récepteur. Certains verbes par exemple informent

sur la typologie du discours rapporté (*raconter, démontrer...*); d'autres soulignent le mode de réalisation phonique de l'énoncé (*chuchoter, crier...*); d'autres encore expriment une présupposition de la vérité ou de la fausseté du DCé (*prétendre, révéler...*), etc.

Les recherches de Ducrot semblent être centrées sur la polyphonie en langue. Son but est de rendre compte des interprétations *virtuelles* de tout énoncé à partir de sa forme linguistique. Son objet d'étude est la langue au sens de Saussure. Il s'intéresse au codage linguistique de la polyphonie au niveau du système et en relation à un discours idéalisé, à un discours associé au contexte que détermine la forme linguistique en soi.

Soulignons que si Ducrot se focalise sur la polyphonie en langue, qui prend pour objet l'analyse d'énoncés ou de courts segments isolés, d'autres chercheurs s'intéressent à la polyphonie discursive. Ils inscrivent la description polyphonique dans un domaine plus étendu, en insistant sur ses rapports à d'autres aspects de l'organisation du discours.

Pour notre analyse, il nous suffira d'adopter une approche polyphonique linguistique dans le sens de Ducrot, concentrée sur des réflexions linguistiques tels que locuteur, énonciateurs, point de vue. De plus, selon Nølke, la polyphonie linguistique qui part de la langue cherche à « relier langue et parole », a été appliquée à des textes et jamais aux énoncés, alors que « l'analyse littéraire se faisant uniquement au niveau de la parole n'a pour objet d'étude que les configurations polyphoniques »<sup>201</sup>. Nous pensons qu'une analyse qui commence par le micro-niveau de l'énoncé, et centrée sur le codage linguistique des effets polyphoniques, puissent bien être bénéfique. Ce qui est intéressant, c'est le produit des éléments de la langue, susceptibles de donner une certaine interprétation polyphonique de la parole. La polyphonie ducrotienne a eu un grand effet sur la sémantique française. Le vocabulaire utilisé dans la partie analytique lié à l'énonciation trouve sa référence dans la terminologie de Ducrot : le locuteur est le responsable de l'énonciation, qui est lui-même le sujet parlant (l'étudiant), il met en scène des énonciateurs qui présentent différents points de vue (ou voix). Il peut s'associer à certains énonciateurs, tout en prenant ses distances par rapport à certains autres.

---

<sup>201</sup> Nølke, H. (1999), « La polyphonie : analyses littéraire et linguistique », *Tribune*, n°9, Université de Bergen, Institut d'Etudes romanes, Bergen, p. 13.



## VIII.2 La notion de prise en charge

Les locutions de *prendre en charge*, *prise en charge*, *ne pas prendre en charge*, *non-prise en charge* peuvent avoir deux acceptions distinctes, selon qu'elles appartiennent à la langue commune, c'est-à-dire non spécifiquement linguistique, ou qu'elles s'utilisent dans le discours linguistique, et notamment énonciatif, ce qui leur donne un emploi technique. *Prendre en charge* s'emploie comme synonyme de « prendre soin de » « s'occuper de » ; quant à la deuxième acception, particulièrement linguistique et liée à certains aspects énonciatifs du langage, il s'avère qu'il manque de concordance sur la définition théorique de cette notion. Notons que l'emploi technique des termes *prendre en charge* et *prise en charge* se rencontrent régulièrement dans les travaux linguistiques liés à l'énonciation, tels que la modalité ; le discours rapporté ; la polyphonie énonciative, etc. et dans des cadres théoriques divers : théorie des actes de langage, théories de la polyphonie et du dialogisme, théorie des opérations énonciatives, etc. Dans la littérature linguistique, on trouve des termes souvent employés avec un sens proche de prise en charge/prendre en charge comme *responsabilité*, *adhésion*, *validation*, ou *se porte garant*, *assumer*, *prendre en compte*.

Les divergences concernant la notion en question portent sur plusieurs composantes de l'énonciation :

- L'aspect définitoire de la notion concerne en gros l'un des critères : vérité, source, énonciation, assertion, modalité, ou une combinaison de deux ou plus de ces éléments.
- Quel est le type d'être (ou d'entité) qui prend en charge : un agent réel ou un être de discours (locuteur, énonciateur) ?
- Quel est l'objet de la prise en charge : un énoncé, son contenu propositionnel, un acte illocutoire, une orientation argumentative ?
- La prise en charge est-elle indissociable de toute énonciation ou n'est-elle qu'occasionnelle, nécessitant par exemple la présence de marqueurs particuliers ?
- La conception absolue ou graduée de la prise en charge.

Nous présentons dans ce qui suit les définitions et théorisations de la notion de prise en charge de certains auteurs.

## VIII.2.1 Aperçu de conceptions de la notion de la prise en charge

### VIII.2.1.1 Conception d'A. Culioli

Culioli est considéré comme l'un des premiers utilisateurs du terme de prise en charge. Il propose dans un article la définition suivante : « Sens technique de prendre en charge : dire ce qu'on croit (être vrai). Toute assertion (affirmative ou négative) est une prise en charge par un énonciateur. »<sup>202</sup>

La prise en charge est définie ici comme une opération énonciative (*dire*) ; l'objet de *dire* est un état mental, une croyance (*ce qu'on croit*), dont le contenu porte sur la vérité (*être vrai*). Elle est associée à l'assertion (*Toute assertion (affirmative ou négative) est une prise en charge*) : une forme d'identification est établie entre assertion et prise en charge.

### VIII.2.1.2 Conceptions de Jean-Blaise Grize

La « Logique naturelle » (LN) que construit Grize consiste en un système qui se propose de représenter et organiser les opérations de pensée, dont la prise en charge, vue comme une polyopération<sup>203</sup>. Une polyopération est définie par Grize comme une opération qui produit « un résultat qu'il est possible d'analyser en plusieurs composantes dont aucune cependant ne peut se présenter seule ». Dans les trois versions que connaît la notion de prise en charge, deux idées-forces s'y trouvent articulées : tout discours est le produit d'un *sujet* défini comme celui qui *propose* une « schématisation » (une représentation) et une argumentation, dans le sens où le but du locuteur est de rendre acceptable la schématisation proposée.

Dans sa première conception de cette notion (1976), la polyopération de prise en charge (notée  $\sigma$ ) est définie comme celle qui fait passer d'une détermination à l'énoncé. La citation suivante, tirée d'un article publié en 1976 et qui fait partie d'un recueil d'articles réunis dans *De la logique à l'argumentation* de Grize (1982), en est illustrative :

[...] considérons l'objet le tabac et le prédicat être nocif. Pour parvenir à la proposition Le tabac est nocif, il est utile de considérer deux étapes. La première consiste à seulement prédiquer l'objet, à effectuer ce que j'appellerai une « détermination de l'objet », ce qui correspond à l'idée que le tabac être nocif. La seconde consiste à transformer la détermination en un « énoncé », par exemple en la proposition [Le tabac est nocif] mais

---

<sup>202</sup> Culioli, A. (1980), « Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives : l'aoristique », in J. David & R. Martin (dir.) : *La notion d'aspect*, Klincksieck, Paris, p. 184.

<sup>203</sup> Grize, J.-B. (1990), *Logique et langage*, Ophrys, Gap/Paris, p. 21.

tout aussi bien en Le tabac pourrait être nocif ou Certains cancérologues estiment que le tabac est nocif. Le passage de la détermination à l'énoncé joue un rôle capital en logique naturelle, dans la mesure où [...] toute schématisation est de nature dialogique. Tout énoncé, en effet, est pris en charge par un sujet, les déterminations sont imputées à une certaine source d'information et l'assertion simple ne représente qu'un cas particulier<sup>204</sup>.

Ainsi, la citation montre le lien indissociable de la polyopération de *prise en charge* et passage à l'énoncé. Tout énoncé est le résultat d'une application de l'opération  $\sigma$ , celle-ci ayant trois effets :

- Elle désigne une source d'information [...]
- Elle indique à la suite de quelle activité [un dire, une pensée, une expérience] la source désignée a été conduite à prendre en charge la détermination. [...]
- Elle marque une certaine attitude, une certaine distance entre la source et la détermination. Il s'agit [...] d'une modalité *de dicto*<sup>205</sup>.

L'énoncé résultant de cette opération de prise en charge appelle une source d'information qui, dans la LN veut dire ce qui assume la détermination, une activité de cette source, et une modalité. Notons que le marquage de ces trois effets n'est toutefois pas nécessaire.

Considérons les exemples suivants du même article de Grize :

- (1) *Luc a dit/estime/a constaté que le P.C.F. n'a pas changé*
- (2) *Selon Luc, le P.C.F. n'a pas changé*
- (3) *Il est probable que le P.C.F. n'a pas changé*
- (4) *Le P.C.F. n'a pas changé.*

Dans (1) et (2), l'application de la polyopération a pour effet le marquage de la source (Luc), ce qui n'est pas le cas de (3) et (4). Pour le deuxième effet de l'activité de la source, dans (1), il s'agit d'un dire, une opinion, une expérience, alors que dans (2) l'activité n'est pas marquée (dans (3) et (4), on n'en parle pas, la source elle-même n'y est pas marquée). Dans (3), l'opération marque une attitude de la source par rapport à la détermination. Quant à (4), il s'agit d'une assertion simple : aucun effet n'est linguistiquement marqué.

Si la source n'est pas marquée dans (1) et (2), cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas une : le locuteur A, pour Grize, est toujours en dernière analyse qui produit le discours, et qui est la source de l'énoncé. Le logicien montre ce fait par un enchâssement de polyopérations  $\sigma$  qui distingue  $\sigma_A$  d'un  $\sigma_S$  ( $\sigma_S$  symbolise la

---

<sup>204</sup> Grize, J-B. (1982), *De la logique à l'argumentation*, Droz, Genève, p. 225.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 234.

polyopération attribuée à la source marquée dans l'énoncé et qui est considérée comme distincte de A) selon l'expression suivante :  $\sigma_A (\sigma_S \delta(x))$  (les symboles  $\delta$  et  $x$  représentent respectivement l'opération de détermination et l'objet recevant une détermination  $\delta$ ).

Bien que A ne soit pas toujours marqué, il est toujours présent selon Grize et prend son énoncé en charge. Dans un énoncé avec je par exemple comme *J'estime que le P.C.F. n'a pas changé*,  $\sigma_A$  est marquée, mais il est à distinguer la source *je* du locuteur A : l'activité *OPINION* est attribuée à cette source, non au locuteur A. Le marquage de  $\sigma_A$  peut consister seulement à l'introduction d'une distance, d'une modalité comme dans l'exemple : *Luc aurait dit que le P.C.F. n'a pas changé*. Dans cet exemple, il y a une source (*Luc*) et une activité (*OPINION*). Pour Grize, le conditionnel marque A comme source et correspond donc à une seconde application de  $\sigma$ , celle-ci se réduit au seul effet d'introduire une modalité.

La deuxième conception de la notion (1983) à travers l'opération  $\sigma$  ne laisse que deux effets pour celle-ci : elle indique quel est le sujet énonciateur-source d'information ; elle marque la position du sujet et, en particulier, elle introduit des modalités. Est écarté donc l'effet relatif à l'activité de la source d'information et l'effet lié à la source d'information, devient celui du « sujet énonciateur-source d'information ».

Deux fonctions sont attribuées au terme de « sujet », la fonction « langagière » (instance qui parle) et la fonction « cognitive » (source d'information : celui qui sait). Les énoncés avec des verbes comme *dire*, *affirmer* sont décrits comme possédant deux énonciateurs-sources : l'un se charge de la détermination, et l'autre (A), effacé, attribue le dire ou l'affirmation. Il est à noter que même avec l'effacement de (A), celui-ci n'en reste pas moins responsable, et pour Grize, prend en charge l'énoncé.

Dans un exemple comme *La lune est un astre mort*, s'il arrive que l'interlocuteur le mette en question, c'est à A qu'il reviendra de défendre son énoncé. De même, si A recourt à l'argument d'autorité : *Les sélénogues disent que la lune est un astre mort*, qui est plus difficile à remettre en cause, il en garde une responsabilité, dans la mesure où c'est lui qui a pris en charge « que les sélénogues dire » et rien n'empêche de le contester.

Dans sa conception de la notion (2006), la polyopération de la prise en charge qui transforme la détermination (contenu de jugement) en un énoncé (Grize distingue celui-

ci des *sentences* de la logique naturelle, « propositions qui sont des entités en soi » et « n'en appellent aucun sujet »), est décrite en cinq opérations<sup>206</sup> :

La première opération « permet à l'énonciateur d'asserter le contenu de jugement en le situant dans son maintenant et dans son ici, donc par rapport à lui :  $\sigma$  (*que le ciel être couvert*)  $\rightarrow$  *le ciel est couvert.* ».

La deuxième amène à situer ce contenu « à un autre moment et à un autre endroit de l'espace-temps de l'énonciateur :  $\sigma$  (*que le ciel être couvert*)  $\rightarrow$  *le ciel était couvert* [ou] *le ciel est couvert à Lyon* ».

La troisième « sert à la modalisation ».

La quatrième, indique l'*aspect* sous lequel le sujet voit les choses :  $\sigma$  (*que le ciel être couvert*)  $\rightarrow$  *le ciel se couvre* ».

La cinquième « sert à renvoyer la responsabilité de la prise en charge à un autre locuteur :  $\sigma$  (*que le ciel être couvert*)  $\rightarrow$  *la météo dit que le ciel est couvert.* Il s'agit d'une sorte d'*effet parapluie* des plus précieux dans l'argumentation, « moi je vous le dis comme on me l'a dit » ».

D'une manière explicite et fondamentale, le terme de prise en charge est associé à « la façon par laquelle le sujet énonciateur intègre le contenu [de la détermination] dans une situation toujours donnée comme existante ». Cette notion est liée aussi à la question de la vérité, puisqu'elle permet d'asserter : « il est impossible de dire quelque chose sans laisser entendre qu'il s'agit du vrai, que ce que l'on prend en charge est le cas, même dans la négation ».

Dans les trois conceptions, tout énoncé est pris en charge, par définition. L'objet de la prise en charge est une détermination. Le locuteur A est l'ultime et le seul responsable de l'énoncé, une instance autre que lui peut être présentée comme prenant en charge une partie de l'énoncé.

### VIII.2.1.3 Conception de Henning Nølke

La notion de *prise en charge* pour la ScaPoLine est terminologiquement assimilée à celle de *responsabilité*. Aussi bien pour Nølke (1993) que pour la ScaPoLine (2004), la *responsabilité* est définie comme « un lien énonciatif », qui établit une relation entre un « être de discours » (ê-d) et un « point de vue » (pdv) et qui précise la position de cet

---

<sup>206</sup> Grize, J-B. (2006), « Métalinguistique et/ou métalogue », in D. Ducard & C. Normand (dir.) : *Antoine Culioli. Un homme dans le langage*, Ophrys, Paris, pp. 37-38.

ê-d à l'égard du pdv. D'autres liens énonciatifs sont distingués, mais celui de responsabilité est principal : « pour chaque pdv on doit se poser la question qui en est responsable ? »<sup>207</sup>.

Dans la conception de la responsabilité chez Nølke (1993) et dans la ScaPoLine (2004), ce qui est retenu en premier comme critère de définition du lien de la responsabilité est la *source énonciative*, l'*origine*, la « paternité » du point de vue et non pas celui de vérité, ou assertion comme c'est le cas d'autres chercheurs. Pour Nølke, dans la ScaPoLine, « X est responsable de pdv si et seulement si X est la source de pdv ». Notons que « être source d'un point de vue » veut dire « avoir ce point de vue » : « Les points de vue sont des entités sémantiques porteuses d'une source qui est dite avoir le pdv. Les sources sont des variables. »<sup>208</sup>. Dans l'exemple *Ce mur n'est pas blanc*, il y a deux points de vue, le premier, *Ce mur est blanc*, dont la source est l'allocutaire ou un tiers ; le deuxième pdv (pdv2 : *pdv1 est faux*), dont la source est le locuteur.

De plus, le sujet de la prise en charge dans cette conception est une variable qui peut correspondre à l'un des sept êtres discursifs distingués dans la théorie (2004), à savoir les deux locuteurs (lo, L), les deux allocutaires (ao, A), les tiers individuels et collectifs. La ScaPoLine donc recense sept instances responsables ou qui sont à l'origine des pdv et par conséquent prennent en charge un pdv.

Reste un point qui n'est pas nettement défini qui est celui du statut de la source par rapport au pdv. Pour la ScaPoLine le caractère « externe » de la source au pdv (un rapport de dépendance du type « source (pdv) ») n'est qu'apparent, la source en fait, est interne au pdv. Voici la forme générale d'un pdv : [X] (JUGE (p))<sup>209</sup>, X symbolise la source, JUGE le jugement et *p* le contenu.

La notion de responsabilité comme lien énonciatif de cette théorie fait appel à d'autres liens : les liens de non-responsabilité. Une catégorisation secondaire de ceux-ci introduite par la suite donne liens réfutatifs et liens non réfutatifs :

---

<sup>207</sup> Nølke, H., Flottum, K. & Noren, C. (2004), *op. cit.*, p. 44.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>209</sup> *Ibid.*

Responsabilité	Non- responsabilité		
	Non-réfutation		Réfutation
	Accord	Neutre ( ?)	

Un double critère régit la structuration de ces liens à savoir la source et la vérité. Il s'agit d'un lien de responsabilité quand un être discursif est en même temps source du pdv et juge vrai le dictum (p) du pdv. On parle de lien de non- responsabilité lorsque le jugement est attribué à un être de discours dont il n'est pas la source (originelle). Quant au lien d'*accord*, l'être de discours exprime un jugement vrai sur un pdv dont il n'est pas l'origine. Pour le lien *neutre*, il n'est pas clair pour la ScaPoLine, s'il faut prévoir un lien pareil.

Le premier critère de source fait une première distinction entre liens de responsabilité et liens de non-responsabilité. A l'intérieur de cette catégorie, c'est la question de vérité, qui est derrière les sous-catégories des liens de non-responsabilité établis.

#### VIII.2.1.4 Conception de Maria Luisa Donaire<sup>210</sup>

L'auteure dans son article<sup>211</sup> adopte une approche polyphonique de la prise en charge dans laquelle elle nie le caractère alternatif des emplois *prise en charge* et *non-prise en charge*. Selon elle, dans tout énoncé il y a à la fois prise en charge et non-prise en charge, les deux positions sont constitutives de l'énoncé ou de la « dynamique polyphonique » dont celui-ci résulte.

Avant de passer à une définition de la notion de prise en charge, l'auteure précise diverses notions entrant dans la description du concept de polyphonie, vues les différences importantes au niveau du sens dont celles-ci font l'objet :

- 1- *Locuteur (L)*, est l'instance énonciative que l'énoncé présente comme son origine. Il a des propriétés linguistiques. C'est lui qui met en scène les énonciateurs et organise les points de vue pour donner un sens à son énoncé.

---

<sup>210</sup> Université d'Oviedo

<sup>211</sup> Donaire, M. L. (2011), « La (non-)prise en charge, une dynamique polyphonique. Le cas de la stratégie concessive », in P. Dandale & D. Coltier : *La prise en charge énonciative. Etudes théoriques et empiriques*, Duculot, Bruxelles, pp. 55-74.

- 2- Les *pdv* sont des entités sémantiques qui déterminent le sens de l'énoncé.
- 3- *L* n'est jamais source de point de vue, ce sont les énonciateurs qui sont présentés comme source de *pdv*.
- 4- Être source de *pdv* veut dire source des entités sémantiques qui intègrent l'énoncé.
- 5- Il n'y a pas d'existence d'énoncé sans locuteur, ni de locuteur sans énoncé. De même, énonciateur et *pdv* sont indissociable, il n'y a pas d'énonciateurs sans *pdv* ni de *pdv* sans énonciateur.
- 6- Tout énoncé est polyphonique car il est habité nécessairement par au moins un énonciateur.

L'auteure arrive après à formuler quelques postulats en vue d'une définition énonciative de cette notion :

- La prise en charge entre en jeu dans la construction d'une représentation, celle-ci constitue le sens de l'énoncé.
- La mise en jeu d'énonciateur(s) dont les *pdv* constituent l'énoncé est une fonction du *L*, seul capable de prendre en charge un *pdv*. La prise en charge énonciative est un mécanisme polyphonique : elle rend compte du rapport locuteur-énonciateurs.
- L'énoncé est le résultat de la prise en charge d'un *pdv* par *L*.
- La prise en charge apparaît comme une opération consistant dans la sélection de *pdv* qui détermine le sens de l'énoncé, celui-ci sert dans l'orientation et les enchaînements discursifs.

L'auteure arrive enfin à formuler sa conception de cette notion. La prise en charge est :

Une *stratégie énonciative polyphonique* qui consiste dans la sélection par *L* du *pdv* qui détermine le sens de l'énoncé, parmi ceux dont les énonciateurs sont l'origine. Cette sélection peut adopter deux formes :

F1- *P* est montré et *P* seulement mentionné : (*ch P*)

F2- *P* est seulement mentionné et *P* est montré (*non-ch P*)

F2 ayant pour effet de rendre explicite la distance de *L* par rapport à *P*<sup>212</sup>

Soit l'exemple *Le mur est blanc*, *blanc* (*P*) est pris en charge ; *jaune*, *vert*, etc. (*P*) ne sont pas pris en charge. Pour *le mur n'est pas blanc*, (*P*) (*blanc*) est montré et donc mis à distance, et (*P*) (*vert*, *bleu*, etc.) est mentionné.

---

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 72.



La conception de Donaire se concorde sur plusieurs points avec celle de Ducrot. Les définitions données de certaines notions entrant dans la description de la polyphonie (ex. locuteur, énonciateurs, point de vue) sont presque les mêmes. Quant à la définition proposée de la notion de prise en charge, nous estimons bien, comme l'exprimait aussi Donaire, qu'elle ait en accord avec celle de Ducrot : « Prendre en charge un énonciateur c'est donner comme fin à l'énonciation d'imposer le point de vue de cet énonciateur »<sup>213</sup>.

#### VIII.2.1.5 Conception de Zlatka Guentcheva<sup>214</sup>

Le terme de prise en charge, pour Guentcheva, dans son article<sup>215</sup>, renvoie à une opération métalinguistique nécessaire dans la constitution de l'énoncé. Elle fait appel à l'opérateur d'énonciation (« JE...DIS ») où JE correspond au sujet énonciateur et DIS à un opérateur verbal d'énonciation. Cet opérateur n'est souvent pas exprimé directement dans les énonciations directes, mais il est toujours sous-jacent à l'énonciation.

Selon l'auteur, cette opération de prise en charge peut se composer avec plusieurs opérations élémentaires qui permettent de moduler l'engagement ou le désengagement du sujet énonciateur par rapport au contenu propositionnel, ce qui exclut que l'opération de prise en charge soit réduite à une opposition entre prise en charge/non-prise en charge.

En effet, Guentcheva distingue la *prise en charge énonciative*, la *prise en charge de la vérité d'un contenu propositionnel* et la *prise en charge de la plausibilité d'un contenu propositionnel*. La première déjà définie dans le premier paragraphe consiste en une expression métalinguistique d'un acte énonciatif déclaratif formulée ainsi : JE DIS (« ce qui est dit »), elle est constitutive de tout énoncé. La seconde : JE – DIS (est vrai (« ce qui est dit »)), permet à l'énonciateur de s'engager pleinement sur la vérité de « ce qui est dit », il s'agit d'une assertion pour l'énonciateur. Quant à la troisième, elle consiste à ne pas s'engager pleinement sur « ce qui est dit » et prendre en charge sa plausibilité. Cette dernière concerne les énoncés médiatisés qui ne sont pas fondés sur

---

<sup>213</sup> Ducrot, O. & Carel, M., (2006), « Description argumentative et description polyphonique : le cas de la négation », in L. Perrin, (dir.) : *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Université Paul Verlaine, Metz., p. 217.

<sup>214</sup> CNRS-LACITO (Le Lacito est un laboratoire du CNRS spécialisé dans l'exploration de la diversité linguistique à travers les cinq continents)

<sup>215</sup> Guentcheva, Z. (2011), « L'opération de prise en charge et la notion de médiativité », in P. Dandale & D. Coltier (dir.) : *La prise en charge énonciative. Etudes théoriques et empiriques*, Duculot, Bruxelles, pp. 117-142.

une constatation ou un vécu de l'énonciateur, mais résultant d'un processus d'inférence et de raisonnement fondé sur des traces perceptives ou les dires d'un tiers non spécifié.

De notre part, et dans le cadre de notre étude, nous tentons de donner des précisions autour de la notion de prise en charge. Nous estimons que la définition polyphonique proposée par Donaire pour qui la prise en charge consiste dans la sélection par le locuteur du point de vue qui détermine le sens de l'énoncé, donne une idée plus nette de ce qu'est la prise en charge. Rappelons que cette définition est proche de celle donnée par Ducrot (2006), pour qui la prise en charge d'un énonciateur revient à imposer (ou chercher à imposer) à l'énonciation le point de vue de cet énonciateur. De plus, nous comprenons bien d'autres définitions en concordance adoptées par ses deux auteurs relatives à la polyphonie : un locuteur, être discursif, est l'origine de l'énoncé, c'est lui « le meneur de jeu », qui convoque les énonciateurs et organise les points de vue, afin de construire le sens, l'orientation de l'énoncé.

Dans cette conception des choses, et surtout dans une situation d'argumentation, le rôle du locuteur dans la production d'un texte est fondamental. Donner un sens à son énoncé qui passe par la mise en scène des contenus, leur gestion en vue d'une orientation, implique naturellement cette présence. Tout le travail textuel argumentatif est fondé sur cette implication du locuteur dans son dire. Ainsi, la prise en charge est une marque de présence du sujet énonciateur. Par les différents comportements de dissociation, d'association, etc. vis-à-vis des points de vue est construite finalement l'orientation de l'énoncé. Par contre, faire appel à des contenus (vérités générales) par exemple dans son texte dans un but uniquement descriptif, ou manquer d'assumer des enchaînements d'énoncés, est sans aucun doute preuve de peu de présence, de distanciation du locuteur. Prendre en charge un énoncé, dans notre approche textuelle, revient à le défendre, à l'argumenter, ce qui est signe d'investissement, d'implication de la part du scripteur, alors qu'un comportement qui n'assume pas grand-chose dans son énoncé, signifie un manque de prise en charge. D'autres expressions sont utilisées aussi dans notre travail telles que prise en charge non explicite, non effective, pour rendre compte d'un degré faible ou moindre de prise en charge, car nous soutenons l'hypothèse selon laquelle il y a des degrés de prise en charge.

Un autre point à éclaircir encore concerne le cas des énoncés génériques (des contenus qui expriment une vérité générale, des propriétés, etc.). Pour Adam<sup>216</sup>, quand il aborde le sujet de la prise en charge des propositions, le locuteur dispose de trois manières de présenter la proposition (E : énonciateur, L : locuteur) :

- Si  $E=L$  : la proposition est valide dans l'espace du locuteur ;
- Si  $E \neq L$  : la proposition est valide dans un autre espace ;
- Si  $E = \emptyset$  : la proposition est posée comme valide dans l'ordre des choses, il donne l'exemple de l'énonciation historique, l'énonciation proverbiale.

Pour rappel, les deux premiers cas correspondent aux attitudes d'identification et de distanciation à l'égard d'un point de vue de la théorie polyphonique de Ducrot (1983). Quant au troisième, où le locuteur recourt à un énonciateur générique, qui se traduit par le rapport de propriétés et d'états généraux, c'est une absence de prise en charge, car le locuteur, explique Adam, présente les énoncés comme assertés, au-delà de sa personne. Faire appel à un énonciateur générique confère aux énoncés une validité singulière. C'est dans ce sens que nous traitons des propositions génériques pareilles dans notre corpus en les considérant comme manquant d'être prises en charge par le scripteur.

L'apport de la linguistique de l'énonciation dans l'analyse des productions langagières est confirmé très important. Les domaines qui se réclament aujourd'hui de l'énonciation sont diversifiés et le présent exposé n'est qu'un bref aperçu qui ne peut prétendre à l'exhaustivité. Les notions d'embrayeurs, de modalité, le phénomène de polyphonie et la notion de prise en charge renvoient tous à la question centrale de la présence du sujet dans son énoncé. Le sujet énonciateur, à travers l'énonciation, se situe par rapport à son allocutaire, à son énonciation, à son énoncé, au monde, aux énoncés antérieurs ou à venir et c'est l'énoncé comme produit de l'énonciation qui en portera les traces.

---

<sup>216</sup> Adam, J.-M. (1990), *op. cit.*, p.39 & 63-64.

**CHAPITRE QUATRIEME : LA**  
**LINGUISTIQUE TEXTUELLE**

Les premières réflexions sur des unités qui transcendent la dimension de la phrase sont à l'origine un phénomène américain. Au début des années 1950, Harris pose la problématique du transphrastique et du rapport entre culture et langue. La tradition allemande de linguistique textuelle (*Textlinguistik*) avec une orientation grammaticale mérite aussi d'être notée avec des auteurs tels que Petofi, Weinrich dont les études se voient diffuser en France au début des années 1970. En France, le domaine de la parole, était l'objet de la sémiotique et de l'analyse du discours, les études qui se penchent vraiment sur le texte sont rares et souvent d'ordre philosophiques. La théorisation en matière de linguistique du texte vient surtout des travaux du suisse Jean-Michel Adam, nombreux et évolutifs, qui peuvent constituer aujourd'hui une référence en linguistique textuelle. Ce chapitre donc présente les principaux aspects de la linguistique textuelle selon la conception adamienne.

## **I - Situation et description de la linguistique textuelle**

Dans le cadre de la conception selon laquelle l'approche du texte n'est pas une simple extension de la phrase au texte, Culioli dit : « Le texte écrit nous force, de façon exemplaire, à comprendre que l'on ne peut passer de la phrase (hors prosodie, hors contexte, hors situation) à l'énoncé, par une procédure d'extension. Il s'agit en fait d'une rupture théorique, aux conséquences incontournables »<sup>217</sup>. Dix ans plutôt, il reprochait l'idée naïve qui considérait l'énoncé comme une succession linéaire d'unités discrètes, celle-ci disait-il, « enferme le langage à double tour, en faisant de toute phrase un phénomène isolé »<sup>218</sup>. La compréhension d'un texte ne se réduit pas à une succession de phrases, un texte est un tout et non pas une addition de propositions juxtaposées.

A la suite de Saussure, Roman Jakobson et Emile Benveniste ont situé la phrase entre linguistique de la langue, centrée sur le signe, et analyse de discours. Pour Jakobson « dans la combinaison des phrases en énoncés, l'action des règles contraignantes de la syntaxe s'arrête et la liberté de tout locuteur particulier s'accroît substantiellement, encore qu'il ne faille pas sous-estimer le nombre des énoncés stéréotypés »<sup>219</sup>. Dans le même sens, Olivier Soutet souligne cette distinction en disant

---

<sup>217</sup> Culioli, A. (1984), « Préface », in F. Atlani et al. (dir.) : *La langue au ras du texte*, P.U. Lille, p. 10.

<sup>218</sup> Culioli, A. (1973), « Sur quelques contradictions en linguistique », *Communications*, n°20, p. 85.

<sup>219</sup> Jakobson, R. (1963), *op. cit.*, pp. 47-48.

que « dans le cas particulier du texte, le rapport du tout à la partie ne relève pas du même type de prévisibilité que celui qui existe entre chacune des unités subphrastiques et leurs constituants immédiats »<sup>220</sup>. Le caractère des liens syntaxiques entre unités de la langue est d'une portée limitée, quand la dimension de la phrase est franchie pour se situer dans un champ transphrastique, d'autres phénomènes (règles de connexions) interviennent, qui n'obéissent pas à des critères morpho-syntaxiques, mais sur des marques et des instructions relationnelles de dimensions variables.

A propos du signe et de la phrase, Benveniste nie le caractère de transition entre eux, et affirmant qu'un « hiatus les sépare ». Il dit à propos de la langue qu'elle comporte deux domaines différents, dont chacun demande son appareil conceptuel. Il fait de la phrase (qui équivaldrait à l'énoncé aujourd'hui) « l'unité du discours », qu'il situe au centre d'un domaine linguistique : « celui de la langue comme instrument de communication, dont l'expression est le discours »<sup>221</sup>. Dans « L'appareil formel de l'énonciation » (1970), il s'intéresse plutôt à l'acte d'énonciation : « C'est l'acte même de produire un énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objectif. Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte. »<sup>222</sup> A la fin de « Sémiologie de la langue » il fait cette conclusion catégorique :

En conclusion, il faut dépasser la notion saussurienne du signe comme principe unique, dont dépendraient à la fois la structure et le fonctionnement de la langue. Ce dépassement se fera par deux voies :

- dans l'analyse intra-linguistique, par l'ouverture d'une nouvelle dimension d'une signifiante, celle du discours, que nous appelons sémantique, désormais distincte de celle qui est liée au signe, et qui sera sémiotique ;
- dans l'analyse translinguistique des textes, des œuvres, par l'élaboration d'une métasémantique qui se construira sur la sémantique de l'énonciation.<sup>223</sup>

L'autre vision « plus continue », « voire homologique » amène à assimiler le texte à la phrase. Nous commençons par l'exemple de Pierre Le Goffic, en travaillant sur les « séquences de traitement » de groupements de phrases dans un corpus oral, il souligne l'« inévitable labilité du niveau supérieur (niveau textuel) »<sup>224</sup> après avoir affirmé que « Le texte est fait d'une suite de phrases syntaxiquement bien formées, clairement

---

<sup>220</sup> Soutet, O. (2005), *Linguistique*, PUF, Paris, p. 325.

<sup>221</sup> Benveniste, E. (1966), *op. cit.*, p. 129.

<sup>222</sup> Benveniste, E. (1974), *op. cit.*, p. 80.

<sup>223</sup> *Ibid.*, p.66.

<sup>224</sup> Le Goffic, P. (2011), « Phrase et intégration textuelle », *Langue française*, n°170, p. 22.

identifiables ». Ce caractère instable du niveau textuel amène Le Goffic à formuler « la nécessité d'un niveau inférieur (niveau syntaxique) stabilisateur, susceptible de fournir aux deux interlocuteurs un appui régulier, consistant, objectif : c'est, à nos yeux, le rôle que remplit le concept organisateur de « phrase » »<sup>225</sup>. Au niveau du traitement textuel chaque « séquence de traitement syntaxique [...] produite/ reconnue est immédiatement intégrée dans un processus global de construction du texte, au cours duquel l'autonomie de chaque unité constituante est réévaluée ». Il conclut ainsi :

Quelques que puissent être les problèmes à affronter ici ou là, c'est clairement la solidité du repère de la phrase qui ressort (et qui peut surprendre, à l'aune des idées communément professées). Au total, la phrase, négociée par « séquences » entre l'émetteur et le récepteur, apparaît bien comme un point stable, un point d'appui, le point clé de la construction du texte.<sup>226</sup>

Il n'y a aucun doute que la phrase est une unité-repère et un format de construction de sens approprié. De même, il n'est pas à contester que « le processus global de construction du texte » s'appuie sur une réévaluation par séquences de traitement de l'autonomie de chaque unité phrastique. Mais cette conception « continuiste » ne prévoit pas de « niveaux intermédiaires de structuration ».

Pour Harris (1952, traduit en français en 1969), il constate bien que la langue ne se présente pas en mots ou phrases indépendantes, mais en discours suivi, et ce quelques soient la longueur et la nature de l'énoncé considéré (un mot ou un ouvrage de 10 volumes, un monologue ou discours politique). A propos du texte, il parle de l'idée de « morceaux successifs » sur laquelle Adam dit avoir beaucoup travaillé : « Le texte peut être constitué de morceaux successifs, sortes de sous-textes à l'intérieur de texte principal, comme des paragraphes ou des chapitres »<sup>227</sup>. Mais, d'un point de vue méthodologique, il se limite aux « réarrangements structurels au niveau de la phrase », ce qui ne peut rendre compte des « groupements ordonnés de phrases » qui sera plus tard des *séquences textuelles* pour A. van Dijk.

Le processus global de production du texte s'appuie sur une réévaluation par « séquences de traitement » de l'autonomie relative de chaque unité phrastique ou sub-phrastique. Ces séquences de traitement pour la linguistique textuelle correspondent à la *période*, aux *séquences* et aux *segments* entrants dans la composition des *parties d'un*

---

<sup>225</sup> *Ibid.*, p.21.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>227</sup> Harris, Z. S. (1969), « Analyse du discours », *Langages*, n°13, Larousse, Paris, pp. 24-25.

*plan de textes*. La tâche principale de la linguistique textuelle est de théoriser ces « niveaux intermédiaires de structuration textuelle » et de leurs frontières.

La linguiste danoise Lita Lundquist dans le cadre de son étude consistant à inviter des sujets à déterminer si une suite de phrases données dans le désordre forment ou non un texte, et à remettre en ordre le texte dont elles pourraient être tirées, démontre les jugements de « grammaticalité » de ces sujets sont aussi convergents que ceux qu'ils formuleraient à propos de phrases bien ou mal construites. Lundquist considère que la tendance d'une partie très importante des sujets à donner le qualificatif « non-texte » « comme un fait empirique attestant l'existence de ce que Milner appelle un « jugement de grammaticalité » (Milner 1995:53), au niveau du texte »<sup>228</sup>. Elle formule l'hypothèse d'un *continuum* cognitif entre la phrase et le texte/ discours. Une hypothèse pareille défend Charolles dans le cadre de la grammaire cognitive de Ronald V. Langacker (2008) et surtout de l' « approche fonctionnelle de la grammaire » de Talmy Givon. Charolles cite Givon :

La grammaire est un instrument de codage commun aux informations relevant de la sémantique propositionnelle (phrases simples) et de la cohérence pragmatique discursive (discours). [...] Le gros du codage grammatical se déploie dans le domaine de la pragmatique discursive, signalant ainsi la cohérence de l'information véhiculée dans son contexte situationnel, inter-phrastique et culturel.<sup>229</sup>

L'homologie d'organisation formelle des systèmes sémiotiques que postulait Roland Barthes en 1966 (2002 a) dans « Introduction à l'analyse structurale des récits »<sup>230</sup>. Après avoir affirmé « un rapport homologue entre la phrase et le discours » comme hypothèse de travail, il formulait la conclusion suivante : « le discours serait une grande « phrase » (dont les unités ne sauraient être nécessairement des phrases), tout comme la phrase, moyennant certaines spécifications, est un petit « discours » ». En prolongeant la célèbre étude de Benveniste sur « Les niveaux de l'analyse linguistique » (1964), Barthes, dans un article (1970) compare :

Le système du discours reproduit d'une façon en quelque sorte homographique le système de la phrase, avec ses deux coordonnées : d'une part, substitution, segmentation et

---

<sup>228</sup> Lundquist, L. (1999), « Le *Factum Textus* : fait de grammaire, fait de linguistique ou fait de cognition ? », *Langue française*, n°121, p. 58.

<sup>229</sup> Charolles, M. (2001), « De la phrase au discours : quelles relations ? », in A. Rousseau (éd.) : *La sémantique des relations*, Septentrion, Villeneuve d'Asq, pp. 237-260.

<sup>230</sup> Barthes, R. (2002a), « Introduction à l'analyse structurale des récits », in *Œuvres complètes II*, Seuil, Paris, p.828-865.



relations distributionnelles entre segments d'un même niveau, et d'autre part, intégration des unités de chaque niveau dans une unité de niveau supérieur, qui lui donne sens ».<sup>231</sup>

Pour Adam il a fallu rompre avec cette conception réductrice du discours à la phrase sur le mode de l'homologie de structure et sur un mode additif de composition phrastique pour la constitution d'une linguistique du texte et du discours. Comme l'explique Adam : « En franchissant la frontière du noyau de la phrase simple pour aborder les produits naturels de l'interaction langagière que sont les textes, on ne procède pas à une simple extension transphrastique des limites de la linguistique »<sup>232</sup>. Il s'agit pour Michel Prandi que cite Adam<sup>233</sup>, de passer de « la dimension phrastique, régie par la grammaire, à une dimension textuelle, régie par la cohérence des concepts supportée par des moyens cohésifs appropriés ». Pour Adam, la « rupture théorique, aux conséquences incontournables » dont parle Culioli (1984 :10), c'est par rapport à une tradition grammaticale qui s'obstine à privilégier, selon Prandi à qui fait référence encore Adam, « les formes par rapport aux contenus, les règles par rapport aux options, la dimension phrastique par rapport à la dimension textuelle »<sup>234</sup>.

Adam affirme bien avoir souscrit à la distinction établie par Eugenio Coseriu, à qui on devrait l'introduction du terme de « linguistique textuelle », entre *grammaire transphrastique* et *linguistique du texte* dans *Linguistica del texto. Introduccion a la hermenéutica del sentido* (2007)<sup>235</sup>. Adam, en citant Coseriu, trouve très juste la considération de celui-ci de la grammaire transphrastique comme « une science auxiliaire indispensable pour la linguistique du texte », elle constitue un prolongement de la syntaxe phrastique et de la grammaire d'une langue donnée. Cette grammaire transphrastique ne peut prétendre être une science du texte en général, car à la différence de la linguistique textuelle, elle n'a pour tâche ni l'étude du « texte comme organisation supra-idiomatique des actes linguistiques », ni la description « des classes de textes et de genres comme le récit, le rapport, l'histoire drôle, l'ode, le drame, la nouvelle ».

---

<sup>231</sup> Barthes, R. (2002b), « La linguistique du discours », in *Œuvres complètes III*, Seuil, Paris, p. 616.

<sup>232</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, p.47.

<sup>233</sup> *Ibid.*

<sup>234</sup> *Ibid.*

<sup>235</sup> Adam, J.-M. (2010a), « l'analyse textuelle des discours. Entre grammaire de texte et analyse du discours », conférence lors d'une journée d'hommage à P. Charaudeau : *L'analyse du discours dans les sciences du langage et de la communication*, Lyon II, pp. 3-4. Récupéré de <https://www.unil.ch/files/live/sites/fra/files/shared/ATD.pdf>

Néanmoins Adam nuance la position de Coseru : il considère la grammaire transphrastique, qui prolonge la syntaxe phrastique et la grammaire d'une langue donnée, comme une composante de la linguistique textuelle.

La *linguistique du texte*, pour Adam dans les cours donnés à l'université d'Aarhus<sup>236</sup>, a pour tâche « la théorie générale du texte et des opérations de textualisation ainsi que la description des types et genres de textes ». C'est-à-dire qu'elle ne trace pas de limite quelconque pour son corpus. La *linguistique du texte* comme théorie générale de la textualité a pour but d'aborder diverses formes les plus ordinaires comme les plus élaborées de production textuelle de sens. Il n'y a pas de préférence : l'oral aussi bien que l'écrit, le littéraire ou le philosophique aussi bien que les textes dits « ordinaires » ou « triviaux » ; elle n'exclut pas également le verbal découplé de l'iconique. La linguistique textuelle incluant la grammaire ou la linguistique transphrastique, doit intégrer les acquis de celle-ci dans une théorie des agencements d'énoncés/ phrases au sein des textes. Elle doit tenir compte des travaux relevant de la linguistique transphrastique, c'est-à-dire des théories locales, dans les langues particulières : des anaphores, des temps verbaux, des connecteurs, etc.

Adam note que son modèle théorique tient à la distinction de différents niveaux d'analyse, et évoque les raisons théoriques et méthodologiques-didactiques qui y sont derrière<sup>237</sup>. Pour les raisons théoriques, ces différents niveaux ou modules d'organisations de la textualité des suites d'énoncés font appel à des théories partielles pertinentes : la théorie des actes de discours ou actes illocutoires ; la théorie des genres ; la théorie des séquences textuelles (Adam) ; la linguistique de l'énonciation et les théories du point de vue ; la théorie de l'argumentation (Ducrot). Pour les raisons méthodologiques et didactiques, vue la complexité de l'objet d'étude, il est nécessaire, souligne Adam, de le diviser et de distinguer des modules d'analyse et même de théorisation. Chaque niveau constitue un moment d'une analyse, une unité de recherche et d'enseignement liée aux autres mais assez distincte des autres pour former un tout.

---

<sup>236</sup> Adam, J.-M. (2013), « Problèmes du texte. La linguistique textuelle et la traduction », cours et conférences donnés par Adam à l'occasion d'une invitation à l'université d'Aarhus auprès du département de français, publiés par *Pré Publications*, n°200, Forfatterne, Aarhus, p.18. Récupéré de [http://cc.au.dk/fileadmin/dac/Arrangementsfoto/Prepub\\_no\\_200\\_-\\_nov\\_2013.pdf](http://cc.au.dk/fileadmin/dac/Arrangementsfoto/Prepub_no_200_-_nov_2013.pdf)

<sup>237</sup> *Ibid.*, pp. 19-20.

## II - Le texte dans la linguistique textuelle : définition et évolution.

Étymologiquement, le mot *texte* vient du latin *textus* dérivant du verbe *texere* (« tisser, tramer ») veut dire « chose tissée, tissu, trame ». L'accent est donc mis sur la texture, une composition non disparate, constituée d'unités linguistiques qui se tiennent les unes aux autres dans un enchaînement ; le tissage évoque l'idée de relations, d'un bloc, d'une structure cohésive et cohérente.

L'allemand Weinrich connu pour ses travaux intéressants pour la linguistique textuelle, souligne il y a longtemps le caractère d'interdépendance des éléments constitutifs du texte :

C'est manifestement une totalité où chaque élément entretient avec les autres des relations d'interdépendance. Ces éléments ou groupes d'éléments se suivent en ordre cohérent et consistant, chaque segment textuel compris contribuant à l'intelligibilité de celui qui suit. Ce dernier, à son tour, une fois décodé, vient éclairer rétrospectivement le précédent<sup>238</sup>.

L'idée d'unité du texte est plus précisée dans ce passage que cite et traduit en français Jean-Michel Adam de l'ouvrage de Halliday et Hasan, *Cohésion in English*, paru en 1976 :

Un texte [...] n'est pas un simple enchaînement de phrases [...]. Un texte ne doit pas du tout être vu comme une unité grammaticale, mais comme une unité d'une autre espèce : une unité sémantique. Son unité est une unité de sens en contexte, une texture qui exprime le fait que, formant un tout, il est lié à l'environnement dans lequel il se trouve placé<sup>239</sup>.

En affirmant le caractère sémantique de l'unité textuelle contre son unité grammaticale, les deux auteurs intègrent la dimension discursive en liant le tout textuel au contexte dans lequel il est placé.

Adam dans *Éléments de linguistique textuelle* fait la distinction suivante entre texte et discours :

[...] En d'autres termes, un discours est un énoncé caractérisable certes par des propriétés textuelles, mais surtout comme un acte de discours accompli dans une situation (participants, institutions, lieu, temps) [...]. Le texte, en revanche, est un objet abstrait résultant de la soustraction du contexte opérée sur l'objet concret (discours)<sup>240</sup>.

---

<sup>238</sup> Weinrich, H. (1973), *Le temps : le récit et le commentaire*, Seuil, Paris, p. 174.

<sup>239</sup> Adam, J.-M. (2010a), *op.cit.*, p. 5.

<sup>240</sup> Adam, J.-M. (1990), *op. cit.*, p. 23.

Adam part de la formulation mathématique suivante : DISCOURS = Texte + Conditions de production, ce qui que TEXTE : Discours - Conditions de production. L'objet discours intègre le contexte, c'est-à-dire les conditions extralinguistiques de sa production, tandis que le texte ne prend compte que du cadre cotextuel, en s'intéressant à l'arrangement de segments relevant de la dimension linguistique.

Dans son ouvrage de 1992, pour faire la distinction entre la notion de texte comme objet abstrait et la notion de texte comme objet empirique, Adam a recours au terme « énoncé », et précise :

Un énoncé – « texte » au sens d'objet matériel oral ou écrit, d'objet empirique – observable et descriptible, n'est pas le *texte*, objet abstrait construit par définition et qui doit être pensé dans le cadre d'une théorie (explicative) de sa structure compositionnelle. Cette définition du TEXTE comme objet abstrait, opposé au DISCOURS, est assez unanimement admise aujourd'hui<sup>241</sup>.

Bien que dans ces deux premiers ouvrages évoqués Adam adopte le même point de vue sur les présupposés épistémologiques ainsi que sur la conception du texte et de la textualité, il formule certaines réserves sur sa définition du texte par rapport au discours :

Le texte est un objet d'étude si difficile à délimiter qu'il est méthodologiquement indispensable d'effectuer certains choix. On peut laisser de côté, un instant, la dimension proprement discursive des faits de langue sans postuler pour autant une autonomie fictive des productions langagières : il s'agit seulement d'exposer un point de vue provisoirement limité sur un certain nombre de phénomènes<sup>242</sup>.

Dans un premier temps, selon la conception du texte comme objet abstrait, Adam le définit comme : « une suite configurationnellement orientée d'unités (propositions) séquentiellement liées et progressant vers une fin »<sup>243</sup>. Ce qui est à souligner dans ce passage, au-delà des notions de proposition et de séquence qui seront définies après, est la dimension configurationnelle du texte. Le texte ne se réduit pas à l'enchaînement d'unités à un niveau local, mais ses éléments doivent être conçus en fonction du texte complet. Le texte n'est ni la somme d'unités considérées séparément, ni l'addition de ses signes constitutifs, pour comprendre un texte, il faut pouvoir passer de la partie à la figure, c'est donc saisir le sens du texte dans sa globalité qui y est signifié. Par ailleurs,

---

<sup>241</sup> Adam, J.-M. (1992), *Les textes : types et prototypes. Récits, description, argumentation, explication et dialogue*, Editions Nathan, Paris, p. 15.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>243</sup> Adam, J.-M. (1990), *op.cit.*, p. 49.

l'auteur le définit comme une structure composée de séquences qui sont fondamentalement hétérogènes.

Toutefois, si Adam procède à la séparation des notions de texte et de discours au début des années 1990 particulièrement dans ses deux ouvrages, *Eléments de linguistique textuelle* (1990) et *Les textes : types et prototypes* (1992), ses travaux à la fin de cette décennie marquent des avancées décisives dans les théorie de la linguistique textuelle, fondés sur son articulation avec le champ de l'analyse du discours. Dans son livre de *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes* paru en 1999, l'auteur revoie sa conception antérieure strictement linguistique du texte et de la textualité, et y met l'accent sur l'intégration de l'analyse du discours dans la linguistique textuelle, sans toucher à la question des fondements et le cadre épistémologique de sa théorie séquentielle. L'auteur s'y rend compte des éléments manquants :

Pour la linguistique textuelle que je développe depuis une dizaine d'années, un texte est formé par la combinaison-composition d'unités élémentaires et il s'agit de décrire et de théoriser une compositionnalité qui doit être approchée par niveaux d'organisation et de complexité. [...] La linguistique textuelle ne prétend pas que ces niveaux d'organisation définissent à eux seuls et régissent de façon autonome l'unité interactionnelle complexe et toujours singulière qu'est un texte. [...] En d'autres termes, aux contraintes générales qui mènent des propositions à l'unité texte, il faut ajouter des contraintes qui sont, à la fois, celles de *l'interaction* en cours, avec ses paramètres situationnels et psychosociaux [...], celles de *la langue* choisie et celles enfin des *genres discursifs*<sup>244</sup>.

Une nouvelle façon de voir la textualité donc s'opère en ajoutant ces éléments extralinguistiques à l'approche antérieure d'ordre linguistique. En se référant aux théories d'Emile Benveniste et M. Bakhtine relatives à la discursivité, Adam reconsidère l'importance des notions de « discours » et de « genre », et définit la linguistique textuelle comme une théorie de la production co(n)textuelle de sens, qu'il est nécessaire de fonder sur l'analyse des textes concrets. Cette définition situe résolument la linguistique textuelle dans « l'analyse des discours ». Dans ce sens, l'auteur paraît bien penser la relation complémentaire de « linguistique du discours » et « linguistique de la langue », comme le dit Dominique Maingueneau :

La linguistique de la *langue*, du système, est constamment doublée par une linguistique du *discours* qui, au lieu de replier le langage sur l'arbitraire de ses unités et de ses règles, l'étudie en mettant en relation avec quelque référentiel social, psychologique,

---

<sup>244</sup> Adam, J.-M. (1999), *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Editions Nathan, Paris, p. 18.

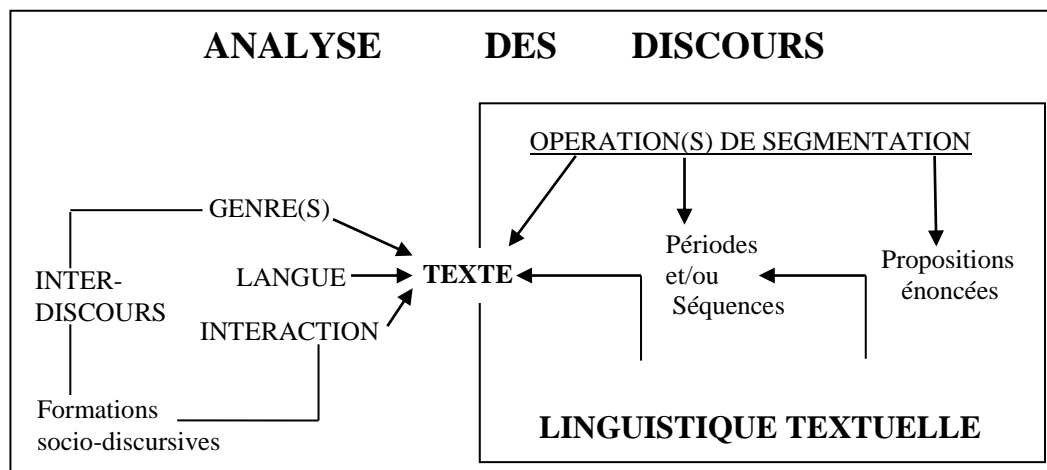
historique..., en le considérant comme l'activité de sujets qui interagissent dans des situations déterminées<sup>245</sup>.

Ce nouveau paramètre des faits de discours permettra de situer l'objet texte « entre la prise en compte de conditions de production et d'interprétation en grande partie extralinguistiques (dimension discursive des faits de langue) et les linguistiques de la phrase (linguistiques classiques, de la morphosyntaxe à la pragmatique) et des agencements transphrastiques (linguistique du texte comme objet, cette fois, abstrait et général). »<sup>246</sup>

La prise en compte des faits discursifs dans l'analyse des textes amènera Adam à déterminer les tâches et les objets, qui supposeraient à la fois une séparation et une complémentarité, de la linguistique textuelle et de l'analyse du discours :

La linguistique textuelle a pour tâche de décrire les principes *ascendants* qui régissent les agencements complexes mais non anarchiques de propositions au sein du système d'une unité TEXTE aux réalisations toujours singulières. L'analyse du discours [...] s'attarde quant à elle prioritairement sur la description des régulations *descendantes* que les situations d'interaction, les langues et les genres s'imposent aux composantes de la textualité<sup>247</sup>.

Adam schématise ainsi « le jeu complexe » de ces déterminations textuelles ascendantes correspondant à la linguistique textuelle et discursives descendantes correspondant à l'analyse du discours :



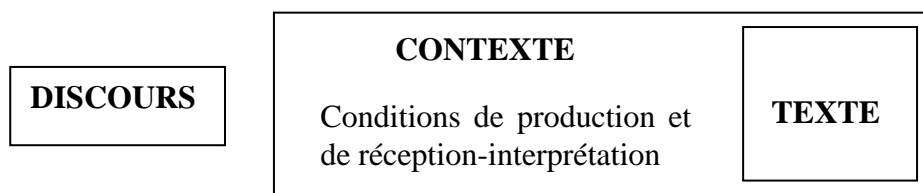
<sup>245</sup> Maingueneau, D. (1995), « Présentation de : Les analyses du discours en France », *Langages*, n°117, Larousse, p. 6.

<sup>246</sup> Adam, J.-M. (1999), *op.cit.*, p. 33.

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 35.

Le schéma en question délimite le champ de la linguistique textuelle, et garde le genre, malgré ses propriétés textuelles, dans le champ de l'analyse du discours, du moment qu'il est considéré surtout comme « une interaction langagière accomplie dans une situation d'énonciation » donnée.

L'inclusion de la linguistique textuelle comme un sous-domaine de l'analyse des discours entraîne la révision des définitions de texte et de discours. Les expressions mathématiques : « DISCOURS = Texte + Conditions de production » et « TEXTE = Discours - Conditions de production », utilisées dans *Eléments de linguistique textuelle* (1990) deviennent :



Il ne s'agit pas d'une opération d'addition et de soustraction du contexte dans le rapport texte discours, mais d'une situation du texte dans le champ des pratiques discursives.

Ainsi, sont stabilisées les définitions suivantes :

a. LE TEXTE comme objet abstrait est l'objet d'une théorie générale des agencements d'unités (ce qu'on appellera la texture pour désigner les faits microlinguistiques et la structure pour les faits macrolinguistiques) au sein d'un tout de rang de complexité linguistique plus ou moins élevé. Cet objet abstrait était celui des « grammaires textuelles », il reste, dans une autre configuration épistémologique, l'objet théorique de la linguistique textuelle. b. LE DISCOURS. Parler de discours, c'est ouvrir le texte (d), d'une part, sur une situation d'énonciation-interaction toujours singulière et, d'autre part sur l'interdiscursivité dans laquelle chaque texte est pris – en particulier celle des genres (c). c. LES GENRES DE DISCOURS sont le moyen de penser cette diversité socioculturellement réglée des pratiques discursives humaines. [...] d. LES TEXTES comme objets concrets, matériels, empiriques. Chaque texte se présente comme un énoncé complet, le résultat toujours singulier d'un acte d'énonciation. C'est, par excellence, l'unité de l'interaction humaine. Chaque texte étudié sera pour nous l'objet d'une analyse textuelle<sup>248</sup>.

Le texte est donc considéré d'un double point de vue. D'une part, il est un objet abstrait, et dans ce cas, ce sont les agencements d'unités qui sont visées, et d'autre part, comme objet empirique, produit d'un acte d'énonciation. : aux phénomènes proprement textuels (structure interne, texture, etc.) s'articule des faits discursifs. Il s'agit en fait, comme il

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 40.

est déjà dit, d'une séparation et d'une complémentarité du textuel et du discursif : une séparation d'ordre méthodologique, qui met l'accent sur les composantes différentes des produits de l'activité langagière, et une complémentarité pour les besoins de l'analyse. Cette complémentarité est scellée grâce à l'introduction de la notion de « schématisations textuelles » qui articule les deux composantes, textuelle et discursive.

Il est à noter que l'évolution théorique et méthodologique qu'apporte le livre de *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes* (1999) et dont l'importance est de renoncer « à la décontextualisation et à la dissociation entre *texte* et *discours* »<sup>249</sup>, fonde l'ouvrage de 2005 (*La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*). Celui-ci, dans sa deuxième édition, revue et augmentée de 2008, se caractérise par l'éclaircissement de divers points théoriques et l'ajout des recherches récentes, telles celle de la structuration non séquentielle des textes et celles des opérations de liage. Des remaniements théoriques entre l'intégration de certains concepts et quelques renoncements à propos du terme pragmatique et la grammaire de texte, sont constatés dans cette édition.

### III - Notions fondamentales de la linguistique textuelle

#### III.1 La cohésion

Le terme de *cohésion* est introduit par Halliday et Hasan (1976) pour parler de « cohésion transphrastique ». Ce terme désigne des phénomènes langagiers repérables par des marques spécifiques qui permettent d'assurer le lien entre les phrases en vue d'un texte. Pour Péry-Woodley, en citant Halliday et Hasan :

L'analyse la plus complète de la cohésion est celle de Halliday et Hasan (1976), qui la définissent comme « les moyens par lesquels des éléments qui n'entretiennent pas de relation de structure sont reliés entre eux parce que l'un dépend de l'autre pour son interprétation. »

Ces moyens sont grammaticaux - substitution, ellipse, conjonction – et lexicaux – répétition, collaboration. Pour ces auteurs, la notion de cohésion « rend compte des relations sémantiques essentielles qui permettent à un segment de discours oral ou écrit de fonctionner comme un texte. »<sup>250</sup>

Il s'agit alors des moyens formels qui garantissent les enchaînements entre les unités du texte. Préserver la cohésion d'un texte, c'est assurer à la fois aux niveaux intra- et inter-

---

<sup>249</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, p. 11.

<sup>250</sup> Péry-Woodley, M.-P. (1993), *Les écrits dans l'apprentissage. Clés pour analyser les productions des étudiants*, Hachette, Paris, p. 63.



phrastiques, par des traits linguistiques, les liaisons de sens entre les informations antérieures et postérieures.

Jeandillou l'oppose à la notion de *cohérence*, qui concerne strictement l'interprétation. Pour lui, la cohésion du discours est fondée « sur les relations sémantiques et, plus largement, linguistiques qu'il instaure entre les énoncés »<sup>251</sup>. Dans ce sens, les moyens, tels les reprises anaphoriques, les enchaînements syntaxiques, ainsi que les récurrences de thèmes ou de références, donnent au texte une forte dimension cohésive.

Adam pour sa part considère le trait sémantique de la cohésion au profit de l'unité textuelle, et explique que la notion de cohésion a pour but de répondre à des questions : « quand on lit et comprend un énoncé, on éprouve ou non un sentiment d'unité ? Comment rendre compte sémantiquement du fait qu'une phrase ne soit pas un tas de mots et un texte une simple juxtaposition de phrases ? »<sup>252</sup> Par ailleurs, pour Adam, l'un des facteurs qui amènent un sujet dans une situation d'écriture ou de parole à porter un « jugement de textualité » sur une suite d'énoncés est la cohésion, qui repose « sur un sentiment de totalité locale et globale » à l'intérieur des parties elles-mêmes et entre elles aussi, et ce en relation avec le tout textuel.

### III.2 La cohérence

Pour définir la notion de cohérence, Michel Charolles (1978), propose quatre méta-règles de bonne formation, conditions nécessaires à la cohérence de tout texte :

- 1) Méta-règle de répétition (MR I) : Pour qu'un texte soit (*microstructurellement ou macrostructurellement*) cohérent, il faut qu'il comporte dans son développement linéaire des éléments à récurrence stricte.
- 2) Méta-règle de progression (MR II) : Pour qu'un texte soit microstructurellement ou macrostructurellement cohérent, il faut que son développement s'accompagne d'un apport sémantique constamment renouvelé.
- 3) Méta-règle de non-contradiction (MR III) : Pour qu'un texte soit microstructurellement ou macrostructurellement cohérent, il faut que son développement n'introduise aucun élément sémantique contredisant un contenu posé ou présupposé par une occurrence antérieure ou déductible de celle-ci par inférence.
- 4) Méta-règle de relation (MR IV) : Pour qu'une séquence ou qu'un texte soient cohérents, il faut que les faits qu'ils dénotent dans le monde représenté soient reliés<sup>253</sup>.

---

<sup>251</sup> Jeandillou, J.-F. (2007), *L'analyse textuelle*, Armand Colin, Paris, p. 82.

<sup>252</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 25.

<sup>253</sup> Charolles, M. (1978), « Introduction aux problèmes de la cohérence des textes », *Langue française*, n°38, Larousse, Paris, p. 14, 20, 22 et 31.

Les éléments constitutifs de la première méta-règle assurant l'aspect de répétition concernent les pronominalisations (anaphores, cataphores), les définitivisations, les référentiations déictiques contextuelles, les recouvrements prépositionnels et les reprises d'inférence. La deuxième méta-règle porte sur les notions de thème et de rhème. Il s'agit ici de l'apport d'informations nouvelles pour assurer la progression du texte. S'il n'y a pas d'information nouvelle, le texte serait une « paraphrase perpétuelle ». Dans la troisième méta-règle Charolles parle de trois types de contradictions : les contradictions énonciatives concernant le système temporel et les modes de fonctionnement discursif ; les contradictions inférentielles et présuppositionnelles ; et le dernier type de nature pragmatique concerne les contradictions de monde(s) et les contradictions de représentations du monde. Dans ce dernier, il est question sûrement de la conformité des données textuelles avec les données extralinguistiques liées aux connaissances du monde des sujets. La dernière méta-règle également pragmatique comme la précédente est fondée sur le principe de relation de congruence, qui met la condition suivante ; « pour qu'une séquence soit admise comme cohérente il est nécessaire que les actions, états ou événements qu'elle dénote soient perçus comme congruents dans le type de monde reconnu par celui qui l'évalue »<sup>254</sup>. Charolles donne l'exemple des connecteurs pour vérifier la relation de congruence : « L'impossibilité de relier deux phrases par un connecteur naturel est d'ailleurs un bon test pour déceler une incongruité ».

De plus, il ne suffit pas de produire un texte intelligible, c'est-à-dire une suite de phrases cohérentes, le jugement du récepteur de la cohérence ou de l'incohérence de ce texte y constitue un paramètre important. Cela veut dire que la notion de cohérence dépend aussi de la subjectivité du décodeur dans l'interprétation du texte : la compréhension de celui-ci n'est pas seulement une réflexion liée à son unité, mais qui concerne aussi ses connaissances du monde que rapporte l'univers textuel. Il se peut qu'un texte soit linguistiquement cohérent, mais pose des problèmes d'interprétation au niveau de la réception, ce qui correspond à cette assertion : « La cohérence n'est pas une propriété des textes [...] le besoin de cohérence est, par contre, une sorte de forme à priori de la réception discursive »<sup>255</sup>.

---

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>255</sup> Charolles, M. (1988), « Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 1960 », *Modèles linguistiques*, n°10, p. 55.

Les conditions d'interprétation est un facteur figurant également dans la définition suivante d'Adam : « La cohérence n'est pas une propriété linguistique des énoncés, mais le produit d'une activité interprétative. L'interprétant prête à priori sens et signification aux énoncés et ne formule généralement un jugement d'incohérence qu'en tout dernier ressort. »<sup>256</sup>

Il faut dire aussi que la cohérence se construit grâce à des marqueurs signalés dans le texte. Le lecteur, orienté par ce type de marques de cohésion et de procédés discursifs, effectue une tâche cognitive qui lui permet d'organiser les liens logiques essentiels à l'interprétation du texte. Le travail cognitif de l'interprétant en question peut inclure ce qui relève d'une activité inférentielle. Ainsi la cohérence n'est pas une manifestation textuelle, mais le fruit d'une activité cognitive. Nous citons à propos la mise au point cognitive sur la notion de cohérence, celle-ci :

ne concerne pas le niveau linguistique mais l'organisation des représentations qui configurent l'univers mis en place par le texte. D'ordre extralinguistique avec une dimension cognitive, elle s'articule sur la compétence encyclopédique des sujets, qui peuvent alors juger de la conformité des données de l'univers textuel avec les données prélinguistiques qui constituent leurs croyances et leurs savoirs sur le monde<sup>257</sup>.

Enfin, nous jugeons pertinent de donner l'explication suivante de Jeandillou<sup>258</sup> pour qui la cohérence dépend « des conditions d'interprétation d'une suite d'énoncés selon un contexte donné, elle n'est pas directement soumise aux propriétés linguistiques du texte : seul le jugement du récepteur permet d'évaluer l'adéquation de ce dernier par rapport à la situation d'énonciation. » Jeandillou donne l'exemple suivant reproduisant la réponse qu'apporte Charles Bovary à la question que lui fait la jeune Emma Rouault : « Cherchez-vous quelque chose ? demande-t-elle.- Ma cravache, s'il vous-plaît, répondit-il. » (*Madame Bovary*), dont il dit parfaitement cohérente, et explique que la cohérence dans cet exemple va de pair avec un enchaînement syntaxique complétant le verbe en ellipse (*je cherche*). Il fait appel en outre à une autre illustration pour montrer que le maintien de rapports de cohérence n'implique pas des corrélations formelles aussi fortes, et que par le moyen d'une opération cognitive inférentielle logique, on peut comprendre la suite *Pierre grossit. Il mange trop*, qui s'appuie sur une proposition préalable (*Quand on mange trop on grossit*). Jeandillou poursuit et fait

---

<sup>256</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 22.

<sup>257</sup> Paveau, M.-A. & Sarfati, G.-E., *op. cit.*, pp. 188-189.

<sup>258</sup> Jeandillou, J.-F., *op.cit.*, p. 81.

dépendre cette fois-ci l'aspect de la cohérence de critères rigoureusement extralinguistiques : à la question *Quelle heure est-il ?* Des réponses telles *Le voisin vient de partir* ou *Le facteur est en bas* ou encore *Le journal télévisé commence tout juste*, sont pertinentes bien qu'elles soient décalées.

La différence entre les termes de cohésion et de cohérence est reconnue selon Charolles qui généralise ainsi : « tout le monde est à peu près d'accord pour opposer d'un côté la cohérence, qui a à voir avec l'interprétabilité des textes, et, de l'autre, les marques de relation entre énoncés ou constituants d'énoncés. Concernant ces marques, depuis M. A. K. Halliday et R. Hasan (1976), on tend à les regrouper sous le nom générique de cohésion. »<sup>259</sup> Il est clair dans cette citation que la distinction des deux notions est fondée d'une part sur la définition de la cohérence comme relevant d'une dimension interprétative et sur celle de la cohésion reposant sur des marques proprement linguistiques.

La cohésion opère comme un phénomène d'ordre local, c'est-à-dire que ses manifestations sont assurées au niveau de la coordination, et de la connexion entre les différents constituants textuels (mots, phrases, paragraphes...) grâce à des marques textuelles, elle recouvre dans ce sens une dimension micro-structurale, tandis que la cohérence est d'ordre macro-structurale, se construisant sur des facteurs extralinguistiques, d'ordres cognitif, interprétatif...

Mais, bien que les manifestations de chacun de ces deux principes soient définies, le partage entre cohésion et cohérence est moins clair qu'il n'y paraît. Maingueneau s'explique sur les deux notions :

En général, on considère que la cohésion résulte de l'enchaînement des propositions, de la linéarité du texte, alors que la cohérence s'appuie sur la cohésion, mais fait aussi intervenir des contraintes globales, non linéaires, attachées en particulier au contexte, au genre de discours. [...] Analyser la cohésion d'un texte, c'est l'appréhender comme un enchaînement, comme une texture, [...] où des phénomènes linguistiques très divers font à la fois progresser le texte et assurent sa continuité par des répétitions. Mais un texte peut exhiber les signes d'une cohésion parfaite sans pour autant être cohérent. Pour qu'un texte soit dit cohérent, il doit être rapporté à une intention globale, [...] La cohérence passe aussi par l'identification du thème du texte, de quoi il traite, à l'intérieur d'un certain univers (fictif, historique, théorique...) <sup>260</sup>.

---

<sup>259</sup> Charolles, M. (1988), *op. cit.*, p. 53.

<sup>260</sup> Maingueneau, D. (1996, janvier), *Les termes clés de l'analyse du discours*, Seuil, Paris, p. 22.

### III.3 La notion de progression thématique

La notion de *progression thématique* est introduite par des linguistes de l'école de Prague dans le but d'une analyse informationnelle des phrases en « cherchant à distinguer ce qui est présenté comme déjà connu et donc informativement faible, de ce qui est présenté au contraire comme nouveau, c'est-à-dire très informatif. »<sup>261</sup> Le « déjà connu » est appelé *thème* et le « nouveau » est nommé *rhème*. On peut comprendre donc que ce qui assure la progression d'un texte, c'est-à-dire l'apport d'informations nouvelles, ce sont les rhèmes.

Ainsi le texte est en « équilibre » entre la nécessité de la continuité ou de la répétition d'éléments antérieurs et la nécessité de la progression thématique. Bernard Combettes résume bien comment se montre un texte en l'absence de ces deux principes, à savoir la répétition et la progression, qui font appel aux notions de thème et de rhème : « L'absence d'apport d'information entraînerait une paraphrase perpétuelle ; l'absence de points d'ancrage renvoyant à du « déjà dit » amènerait à une suite de phrases qui, à plus ou moins long terme, n'auraient aucun rapport entre elles »<sup>262</sup>.

Une idée semblable est exprimée par Ducrot, bien que le contexte théorique soit différent, sous les notions de *condition de progrès* et *condition de cohérence*. Pour Ducrot, il est interdit de se répéter, chaque énoncé est censé apporter une information nouvelle, si non, il y a rabâchage ; pour la seconde, il émet l'obligation de la réapparition régulière de certains contenus dans le discours, ce qu'il appelle une sorte de redondance. Il s'agit de concilier deux exigences : assurer la redondance nécessaire et éviter le rabâchage<sup>263</sup>. Ces deux exigences rappellent bien les notions de la répétition et de la progression.

Le mode d'articulation d'un énoncé avec celui qui le précède se présente sous trois aspects principaux :

a) La progression à thème constant : dans ce type de progression, le même thème est repris dans chaque phrase ou proposition, et associé à des rhèmes différents. Elle s'effectue selon le modèle suivant :

phrase1: th1 → rh1

---

<sup>261</sup> Hidden, M.-O. (2013), *Pratiques d'écriture : apprendre à rédiger en langue étrangère*, Hachette Livre, p 53.

<sup>262</sup> Combettes, B. (1986), « Introduction et reprise des éléments d'un texte », *Pratiques*, n°49, pp. 69-84.

<sup>263</sup> Ducrot, O. (1991), *op. cit.*, p. 87.

phrase2: th1 → rh2

phrase3: th1 → rh3

Cet extrait du résumé du roman *Une femme dans l'enfer de Dien Bien Phu* (Editions des Arènes, 2003) illustre ce type de progression :

Geneviève de Galard a vingt ans quand la guerre d'Indochine commence. Descendante d'une prestigieuse famille française, elle rêve d'aventure et veut servir. Elle choisit le métier de convoyeuse de l'armée de l'Air. Sa mission : soigner les blessés lors des évacuations aériennes.

Un jour de mars 1954, son destin bascule. Accidenté, son avion sanitaire ne peut plus repartir. Dès lors, elle partage le sort de quinze mille soldats enterrés dans la nasse du camp retranché. Pendant deux mois, jusqu'au dernier baroud d'honneur, elle incarne pour eux l'infirmière, la confidente et l'image de la douceur dans la violence des combats.

Dans cet exemple, il s'agit du même thème de la jeune *Geneviève de Galard* à propos duquel sont développés des rhèmes différents. Les anaphores (pronom personnel – elle – et adjectifs possessifs – sa – sa, son) assurent la référence au thème en question.

b) La progression à thème linéaire : dans ce modèle, le rhème, ou l'un de ses constituants, de la phrase ou proposition précédente sert de point d'appui pour former le thème suivant. Il peut être schématisé ainsi :

P1: th1 → rh1

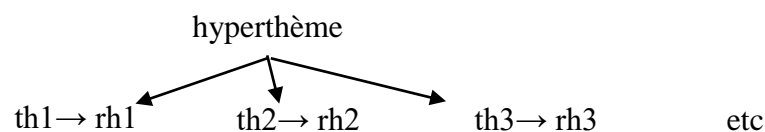
th2 (= rh1) → rh2

th3 (= rh2) → rh3

Dans l'extrait suivant du roman de Flaubert (*Salammbô*), le passage du rh n au th n+1 est assuré clairement grâce à des procédés anaphoriques :

Autour de l'appartement [th1] étaient rangés des escabeaux d'ébène [rh1]. Derrière chacun d'eux [th2], un tigre en bronze pesant sur trois griffes supportait un flambeau [rh2]. Toutes ces lumières [th3] se reflétaient dans les losanges de nacre qui pavait la salle [rh3]. Elle [th4] était si haute que [...]

c) La progression à thème dérivé : ce type de progression repose sur le développement d'un constituant (hyperthème) dont les éléments (sous-thèmes) sont à leur tour thématifiés, c'est-à-dire un point de départ à de nouveaux rhèmes :



th1, th2, th3 sont les thèmes dérivés à propos desquels sont développés les rhèmes rh1, rh2, rh3. Ainsi dans *La Belle au bois dormant* (Perrault) :

Cependant les fées commencèrent à faire leurs dons à la princesse. La plus jeune lui donna pour don qu'elle serait la plus belle personne du monde, celle d'après qu'elle aurait de l'esprit comme un Ange, la troisième qu'elle aurait une grâce admirable à tout ce qu'elle ferait, la quatrième qu'elle danserait parfaitement bien, la cinquième qu'elle chanterait comme un Rossignol, et la sixième qu'elle jouerait de toutes sortes d'instruments dans la dernière perfection.

La première phrase de cet extrait comporte un hyperthème (*les Fées*). La deuxième phrase expose les sous-thèmes dérivés avec leurs rhèmes correspondants :

Il n'est pas question de soumettre un type textuel à l'une de ces formules de progression, ces types peuvent bien se combiner selon les impératifs de tel ou tel passage. Néanmoins certains types contraignent les progressions, telle la description qui impliquera plutôt un thème dérivé, l'explication préférera une progression linéaire. En fait, c'est la stratégie du locuteur qui en détermine le choix.

#### **IV- La proposition-énoncé**

Pour Adam, il est difficile de garder la notion de phrase comme unité d'analyse textuelle, elle « est certes une unité de segmentation (typo)graphique pertinente, mais sa structure syntaxique ne présente pas une stabilité suffisante »<sup>264</sup>. Il propose de repartir de la position d'Emile Benveniste dont l'avantage est de considérer la limite de la prédication.

Pour faire comprendre le peu de pertinence de la phrase typographique dans l'analyse textuelle, Adam donne un corpus de petits textes de Félix Fénon qui écrivait en 1906 pour le journal *Le Matin*. Ces courts textes (T), explique Adam, relèvent du genre de la brève journalistique à l'époque, différent dans sa forme première de texte, par définition, très bref, sans titre, et donnant une information complète du point de vue de sa composition :

T1 : Ayant terrassé l'afficheur Achille, ils le tirèrent sur toute la longueur de la passerelle d'Alfort-ville, puis le précipitèrent.

T2 : A peine humée sa prise, A. Chevrel éternua et, tombant du char à foin qu'il ramenait de Pervençères (Orne), expira.

T3 : Au faite de la gare d'Enghien, un peintre a été électrocuté. On entendit claquer ses mâchoires et il s'abattit sur la marquise.

T4 : Entre Deuil et Epinay on a volé 1840 mètres de fils téléphoniques. A Carrières-sur-Seine, M. Bresnu s'est pendu à un fil de fer.

T5 : Un inconnu peignait d'ocre les murs du cimetière de Pantin. Dujardin errait nu par Saint-Ouen-l'Aumône. Des fous paraît-il.

---

<sup>264</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, p. 64.

T6 : Dans le lac d'Annecy, trois jeunes gens nageaient. L'un, Janinetti, disparut. Plongeon des autres. Ils le ramenèrent, mais mort.

Adam, après avoir signalé le nombre de phrases typographiques différent que comportent ces textes (une phrase typographique pour T1 et T2, deux phrases pour T3 et T4, trois pour T5 et finalement quatre pour T6), il fait remarquer que le lien entre les deux phrases de T3 diffère de celui qui réunit celles de T4, et ce pour la raison que les procédures de liage n'y sont pas les mêmes. Il constate en outre que malgré la similitude narrative des deux récits T2 et T6, ils ne sont pas segmentés de la même manière. Adam conclut, avoir besoin d'une unité qui n'est pas fondée sur une segmentation du continuum verbal, les procédés de découpage typographique des unités à l'écrit comme à l'oral, relèvent de la recherche de production d'effets de sens en texte<sup>265</sup>.

Adam, en visant un ensemble textuel plus vaste, s'en tient à une terminologie métalinguistique qui permette la description des unités minimales, dont la grammaire ne suffit pas à rendre compte. Il dit avoir métalinguistiquement besoin :

D'une unité textuelle minimale qui souligne la nature de produit d'une énonciation (*énoncé*) et d'ajouter à cela la désignation d'une micro-unité syntactico-sémantique (ce que le concept de *proposition* recouvre finalement plutôt bien). En choisissant de parler de *proposition-énoncé*, nous ne définissons pas une unité aussi virtuelle que la proposition des logiciens ou celle des grammairiens, mais une unité textuelle de base, effectivement réalisée et produite par un acte d'énonciation, donc comme un *énoncé minimal*<sup>266</sup>.

Ainsi Adam choisit pour son approche des textes l'appellation de « proposition-énoncé » pour désigner cette unité textuelle de base qui prendra en compte à la fois l'acte énonciatif qui donnera l'énoncé et le caractère syntaxique et sémantique signifié par le terme « proposition ».

L'unité textuelle minimale que propose Adam est une micro-unité syntaxique, mais aussi une micro-unité de sens. Dans ce sens, aussi bien les énoncés élémentaires, faits d'un sujet et d'un prédicat (énoncé verbal), que les énoncés nominaux, correspondent à la définition de cette unité de base. A ces deux types d'énoncés s'ajoutent les énoncés monorèmes, comme « Bravo ! », « Merde ! » ou « Toi ? ». Cette unité textuelle élémentaire comporte trois dimensions complémentaires, avec « le fait qu'il n'existe pas d'énoncé isolé »<sup>267</sup>. C'est-à-dire qu'il n'existe pas d'énoncé

---

<sup>265</sup> Adam, J.-M. (1999), *op. cit.*, pp. 49-50.

<sup>266</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, p.66.

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 68.



décontextualisé, émettre un énoncé vient en réponse et/ ou en appel à un ou plusieurs autres. Cette considération pour le liage des énoncés est justifiée par la dimension ou orientation argumentative de l'énoncé. Le schéma suivant<sup>268</sup> illustre les trois dimensions de la proposition-énoncé :

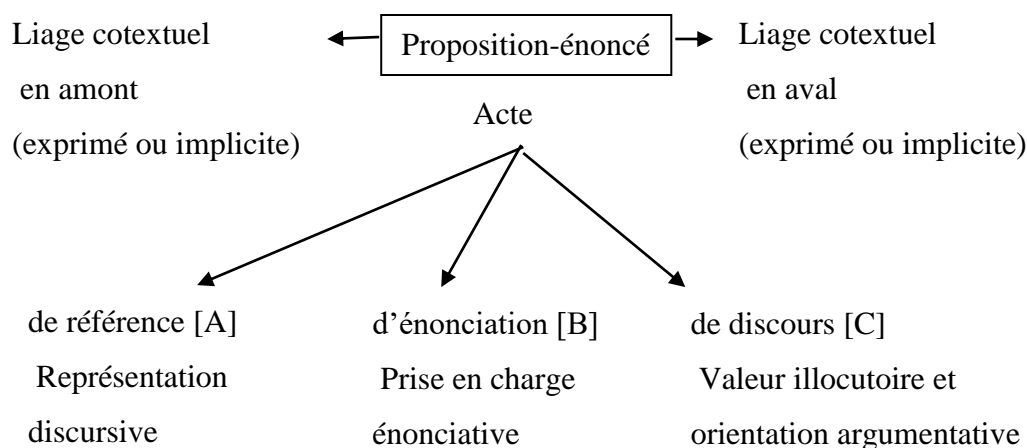


Schéma 1

#### IV.1 Les trois dimensions complémentaires caractéristiques de la proposition-énoncé

##### a) *Acte de référence et construction d'une représentation discursive*

Toute proposition-énoncé comprend une valeur descriptive, c'est-à-dire un micro-univers sémantique. La représentation (ou l'objet) construite communicable dans le cadre d'une activité discursive pose minimalement un thème ou un objet avec son prédication. Dans une proposition qui comporte un verbe, il est question d'examiner sa valence : verbes à une place, telle *la proposition Claude court*, deux places : *Claude mange une tablette de chocolat* ou trois places : *Claude une tablette de chocolat à Mélanie*. A l'aspect de la valence, se joindrait celui de la valeur : dans l'exemple *Claude est merveilleuse*, le verbe être exprime une valeur d'état ; une valeur d'action dans *Claude téléphone* ou d'événement dans *La tornade arrache les tuiles du toit*. Des constituants périphériques plus ou moins autonomes peuvent venir intégrer tant le syntagme nominal que le syntagme verbal de ce noyau propositionnel (thème et prédicat) : il s'agit de circonstants ou de constructions détachées (les circonstants, tel dans T4 : *Entre Deuil et Epinay* et T6 : *Dans le lac d'Annecy* ; pour les constructions

<sup>268</sup> Schéma inspiré des deux ouvrages de J.-M. Adam : celui de 1999 (p. 50) et celui de 2008 (p. 69).

détachées, il y a l'exemple de *Ayant terrassé l'afficheur Achille* dans T1 et celui de *tombant du char à foin* dans T2).

Maintenant, qu'est-ce qu'une construction d'une représentation discursive ? Le terme de « représentation discursive » est lié essentiellement à la notion de « schématisation » introduite par Jean-Blaise Grize dans le cadre de la logique naturelle à qui fait référence Adam<sup>269</sup>. Celui-ci cite le passage suivant de Grize (1982 : 72) dans *Linguistique textuelle* (1999) : « Si dans une situation donnée, un interlocuteur A adresse un discours à un locuteur virtuel B (dans une langue naturelle), je dirai que A propose une schématisation à B, qu'il construit un micro-univers devant B, univers qui se veut vraisemblable pour B. ». Adam poursuit en se référant toujours à Grize : toute action (inter)discursive donne lieu à une schématisation, dont le verbe schématiser veut dire construire un schéma, c'est-à-dire une représentation, ainsi tout texte propose une sorte de micro-univers ou « petit monde ». Par ailleurs, « le fait qu'un texte soit une schématisation nous met dans l'obligation de ne jamais oublier qu'il s'agit du produit d'une interaction verbale », souligne Adam, pour signifier la prise en compte du paramètre du destinataire dans la production d'un texte, mais aussi le principe de coopération entre les deux acteurs de l'interaction. Les sujets parlants ou écrivains œuvrent pour que leur produit comporte les indices qu'ils jugent nécessaires à la transmission de leur message. La schématisation ou la représentation qu'un schématiser A veut faire parvenir à un co-schématiser B, telle la sélection et le classement hiérarchique des informations, dépend largement des savoirs encyclopédiques, du degré de familiarité avec le genre et des buts de l'interprétant (terme qui souligne la part active du travail de l'auditeur ou du lecteur). Par la suite, Adam est amené à parler des finalités du schématiser : la question de buts, de visée(s), d'intention(s) du schématiser et du co-schématiser implique à considérer qu'à l'origine même du texte, il y a une interaction verbale. Un sujet a l'intention d'agir verbalement sur un (ou plusieurs) autre(s). Il en arrive à considérer, dans ces conditions « qu'une schématisation est le résultat et le moyen d'une intention d'(inter)action, et énumère quelques grandes actions que les sujets peuvent engager comme l'information, la persuasion, le divertissement, le jugement, etc. Outre la question de l'intention, Adam met l'accent sur *les attentes que le schématiser prête à son auditoire* en se référant au

---

<sup>269</sup> Adam, J.-M. (1999), *op.cit.*, pp. 101-108.

même auteur (Grize 1996 : 50) qui résume bien le rôle de la schématisation : « Une schématisation a pour rôle de faire voir quelque chose à quelqu'un, plus précisément, c'est une représentation discursive orientée vers un destinataire de ce que son auteur conçoit ou imagine d'une certaine réalité. » Enfin, Adam affirme qu'une bonne partie de l'activité des sujets est une reconstitution permanente de la réalité du moi, qu'on offre à autrui, et qui va être acceptée ou rejetée. Il énumère quatre types d'images de base qu'une schématisation comporte, dits répertoriés par Grize :

- des images de la situation d'interaction sociodiscursive en cours ;
- des images de l'objet du discours (thème ou référent) ;
- des images du schématiser ;
- des images du co-schématiser.

A ces quatre types cités, Adam en ajoute deux autres : « des images de la langue de l'autre ou celle que l'autre attend qu'on produise. » Construire une représentation discursive, c'est construire une schématisation textuelle qui est une proposition de monde à l'adresse d'un auditeur ou d'un lecteur qui sollicite une activité d'interprétation, c'est-à-dire une reconstruction de cette proposition de monde.

#### b) *Prise en charge énonciative*

La proposition-énoncé est énoncée par un locuteur inséparable d'un allocataire, elle est le produit d'un acte d'énonciation. La notion de *prise en charge énonciative* est liée au domaine de la linguistique de l'énonciation. Notons qu'il est déjà consacré un élément autour de cette notion dans le chapitre précédent. Pour Adam<sup>270</sup>, qui lui donne un sens large et inclusif, nombreuses sont les unités qui permettent de marquer le degré de prise en charge énonciative. En voici certaines catégories : les indices de personnes ; les déictiques spatio-temporels ; les temps verbaux ; les modalités ; les types de discours rapportés ; les indications d'un support de perception et de pensées rapportées ; etc.

#### c) *Valeur illocutoire et orientation argumentative*

« Tout énoncé possède une valeur argumentative », affirme Adam, et même dans une simple description dénuée de connecteurs argumentatifs comme dans l'exemple suivant (une légende de photo d'une falaise d'escalade)<sup>271</sup> :

*Cadre verdoyant*

*Rocher franc et massif*

---

<sup>270</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, pp. 74-77.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 77.

*Le Pas de l'Ours*

*A tout pour plaire.*

Adam explique que les trois adjectifs postposés, « verdoyant », « franc » et « massif », des deux premiers énoncés descriptifs orientent argumentativement le lecteur en direction de l'envie d'aller voir un tel paysage. La place du destinataire est laissée implicitement dans le prédicat verbal en dernière ligne : *A tout pour [vous] plaire ou pour plaire [à tout le monde]*. L'orientation argumentative est signifiée plus en fin de phrase typographique, dérivant d'une valeur illocutoire de *recommandation*. Derrière cette description est relevé l'acte de recommandation en discours dans l'interaction du journal avec ses lecteurs. De même, les notions de *valeur illocutoire* et de *d'orientation argumentative* sont déjà développées dans le chapitre II (Pragmatique et argumentation).

#### **IV.2 La segmentation des propositions**

La délimitation de l'unité phrase typographique par le couple majuscule-point ne coïncide pas toujours avec celle de la proposition (abréviation de la proposition-énoncé), en d'autres termes, toute proposition n'est pas repérée par le critère du couple en question. Adam considère différemment les deux constructions détachées du point de vue de la segmentation dans le passage suivant<sup>272</sup> : *Devant la porte de la prison, les forçats montèrent dans une voiture qui les attendait et qui partit à toute vitesse*. La relative restrictive à l'imparfait, explique Adam, ne peut supporter la transformation suivante : « Les forçats montèrent dans une voiture. [ ?] Celle-ci les attendait. », la deuxième unité est peu pertinente. En revanche, la relative en apposition au passé simple peut constituer une nouvelle unité assez autonome introduisant une nouvelle action selon la transformation-test : « Les forçats montèrent dans une voiture qui les attendait. Celle-ci partit à toute vitesse. » Autrement dit, le récit en question fait succéder deux actions autonomes, ce qui peut donner deux proposition-énoncés.

Adam reprend les textes T4, T5 et T1 (voir la page 192), toujours dans le but d'illustrer la segmentation des propositions<sup>273</sup>. Si la segmentation phrastique (majuscule-point) correspond à la délimitation propositionnelle dans les textes T4 et T5 : T4 et T5 comportent chacun deux phrases typographiques ou deux propositions, ce

---

<sup>272</sup> Adam, J.-M. (1999), *op.cit.*, p.53.

<sup>273</sup> *Ibid.*, pp.53-54.

n'est pas le cas en ce qui concerne T1, où l'organisateur « puis » et le verbe au passé simple marquent une suite d'actions dans le temps. « puis le précipitèrent » est une proposition narrative dont le sujet « ils » est en ellipse. En réexprimant le sujet de cette proposition, on pourrait bien écrire : « puis ses agresseurs le précipitèrent ». De plus, la construction détachée, « Ayant terrassé l'afficheur Achille », assure une autre proposition narrative malgré l'absence de verbe conjugué et d'agent. Un rapport d'antériorité s'établit entre les actions des agresseurs : *terrasser* la victime, la *tirer* avant de la *précipiter*. Nous pouvons bien délimiter donc trois propositions dans cette phrase typographique.

### V - Les types de liage des unités textuelles de base

Adam recense cinq grands types d'opérations régissant l'empaquetage des proposition-énoncés. Ces types d'opérations, combinables entre-elles, lient des propositions proches, mais éloignées aussi, dans les deux sens prospective et rétrospective, assurant ainsi la cohésion et la cohérence textuelle. Le schéma suivant montre ces types d'opérations de liage des unités textuelles de base<sup>274</sup> :

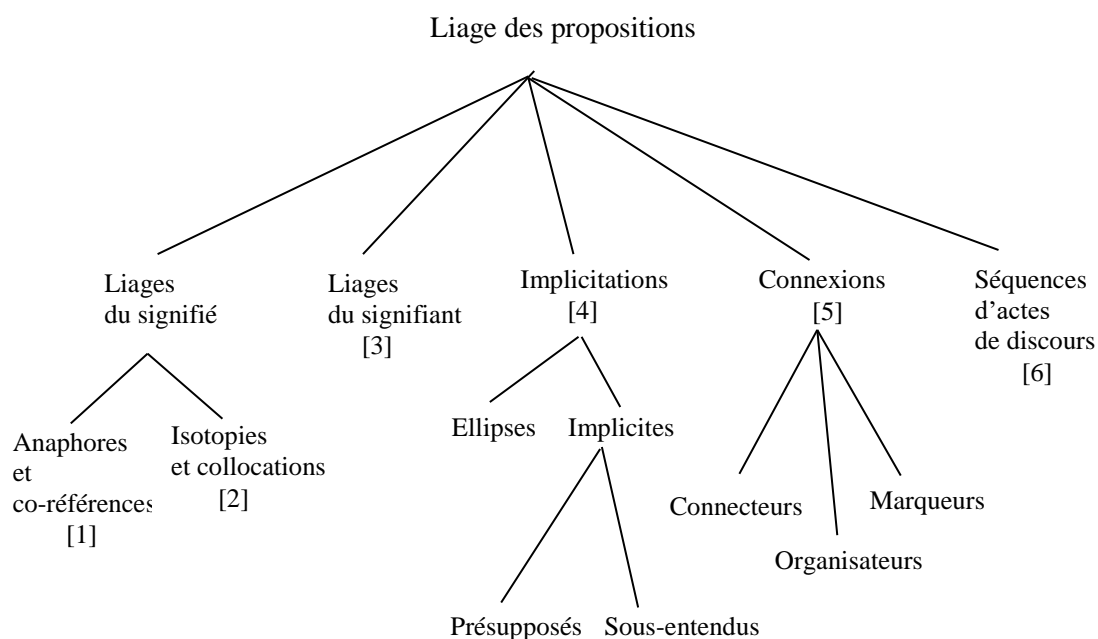


Schéma2

---

<sup>274</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, p. 83.

Chacun des types de liaages « est un facteur de textualité », mais non suffisant à lui-seul à assurer la cohérence d'un texte. Ces opérations fonctionnent en coopération entre elles, et il se peut qu'elles viennent compenser le manquement de l'une ou de l'autre d'entre elles. Elles sont présentes d'une manière variable selon les textes : un type de liage peut supplanter un autre type dans un texte ou partie d'un texte donné. Quant à la nature de ces éléments de liage, ils relèvent bien de savoirs linguistiques qu'on active aussi bien à la production qu'à l'interprétation. La linéarité selon laquelle sont posés ces éléments ne signifient ni qu'ils sont séparés ni qu'ils interviennent d'une manière ordonnée. Le schéma 2 présente 6 types d'opérations de liaages.

### **V.1 Liages du signifié [1] : anaphores et coréférences**

La continuité référentielle est présentée par la reprise d'éléments préalablement introduits dans le texte. Certaines propriétés de la langue assurent ces reprises textuelles. Il est préférable de ne pas assimiler anaphore et coréférence, la coréférence repose sur une relation d'identité référentielle entre des termes sémantiquement interprétable indépendamment l'un de l'autre. Une relation de coréférence lie un nom et une expression descriptive dans les exemples : *Napoléon/ le vainqueur d'Austerlitz ; Marie-Laurel/ l'élue de mon cœur*. Un autre exemple met en coréférence deux expressions descriptives dans : *le vainqueur d'Austerlitz/ le vaincu de Waterloo ; mon frère/ mon vieux confident*.

La relation de coréférence est dite anaphorique quand l'interprétation d'un signifiant se fait en fonction d'un autre présent dans le cotexte gauche, renvoyant à ce qui précède (anaphore proprement dite) ou dans le cotexte droit, renvoyant à ce qui suit (cataphore). Ainsi, il s'agit d'une anaphore dans : *Napoléon ← ce farouche conquérant, le nouvel empereur ← il* ; et d'une cataphore dans : *il est revenu le temps du muguet*. Les procédés dits anaphorique recouvrent les deux relations d'anaphore et de cataphore. Mais, qu'un terme renvoie à une (des) information(s) antérieure(s) ou qu'il anticipe sur une (des) donnée(s) ultérieure(s), il est courant de mettre la diversité de ces phénomènes sous le terme générique d'*anaphore*.

Parce que la connexion anaphorique est dynamique, elle ne se limite jamais à une pure répétition, elle fait appel à la mémoire et à la compétence interprétative du lecteur. Il y a représentation stricte quand le représentant renvoie précisément au représenté (le représentant et le représenté sont les deux éléments objet de la relation anaphorique). Le procédé anaphorique peut être de nature :

- nominale : *Un homme très âgé entra dans le hall...Peu après, CET/ NOTRE/ L'HOMME (très âgé) se dirigea vers la sortie.* Comme il y a substitution de déterminant (l'indéfini devient un démonstratif, un possessif ou défini), la reprise du syntagme précédent peut se limiter au noyau (homme). Il y a nominalisation quand il s'agit d'un élément verbal (verbe ou groupe verbal) à reprendre : *Un homme entra...CETTE ENTREE fut très remarquée ;*
- pronominale : dans ce type la continuité référentielle est assurée par un pronom. Dans les exemples : *Je lirai le livre que tu as acheté. Un homme âgé entra...IL/ CELUI-CI se dirigea...* la représentation est totale : chaque pronom fait référence à la globalité du groupe nominal. Parfois la reprise concerne seul l'adjectif : *Pierre est courageux, mais son frère ne l'est guère. Idiot que tu es !* La reprise peut porter sur un énoncé entier comme par les pronoms *le* et *en*, et les démonstratifs *ceci/ cela/ ce/ ça* : *Marie viendra, je LE garantis/ j'EN suis sûr/ CELA est certain ;*
- verbale : dans l'énoncé *Si Pierre range sa chambre, je n'aurai pas à LE FAIRE*, le verbe *faire* tire sa valeur du verbe *ranger*. Accompagné d'un pronom lui-même anaphorique, il renvoie à l'intégralité du groupe verbal ;
- adverbiale : ces énoncés illustrent le recours à des anaphores adverbiales (*Je viens d'acheter une maison ; c'est LA que je passerai l'été. Il parla d'un ton sec et elle lui répondit PAREILLEMENT*). L'exemple *Vous serez gracié, car TEL est mon bon plaisir* illustre une anaphore adjectivale.

Si le terme anaphorique porte sur une reprise indirecte de son antécédent, il s'agira d'une représentation détournée. Elle s'effectue alors au moyen :

- de pronoms possessifs ou démonstratifs, tels les deux énoncés : *J'ai perdu mon livre, prête-moi LE TIEN/ CELUI-CI* et *Paul a mangé deux gâteaux, Sylvie EN a mangé plus.* Si le signifié de l'antécédent est bien représenté par l'anaphorique, il est clair qu'il ne s'agit pas du même référent. Il se peut aussi qu'une partie seulement du référent est concernée par la reprise anaphorique : *Il a beaucoup d'argent, mais il EN gaspille souvent. Tous les étudiants sont là, mais CERTAINS sont arrivés en retard.*
- d'éléments lexicaux qui établissent une relation anaphorique plus ou moins lâche avec l'antécédent. Dans l'exemple *Jacques repeint les volets...CE LABEUR le fatigue*, la représentation repose sur une équivalence synonymique. Il peut y avoir un rapport d'inclusion entre les éléments lexicaux que concerne le procédé anaphorique : *la voiture ← le véhicule ; Marcel Proust ← ce grand prosateur.* Si maintenant toute une

partie textuelle de longueur variable (phrase, paragraphe, voire chapitre entier) est résumée par un groupe nominal, on parle d'anaphore conceptuelle : *Pierre a préféré partir avant minuit ; CETTE DECISION est regrettable*. Dans le cas où une relation synecdochique (de la partie au tout) lie le représentant à son antécédent, l'anaphore est appelée associative : *Ma voiture est trop vieille ; LE MOTEUR est fragile*.

Les procédés anaphoriques et de coréférence, s'ils visent certes à préserver un continuum sémantique et référentiel, ils jouent un rôle dans la progression du texte, par l'introduction de formulations différenciées, des informations nouvelles. La reprise d'éléments généralement ne se limite pas simplement à reprendre, il y a une orientation vers un référent distinct qui peut être à l'origine d'autre prédication implicite. Le cas par exemple des anaphores englobantes (*un chat ← le félin*) ou associative (*un voilier ← le grand hunier*) sollicite une contribution active du lecteur qui doit faire appel à ses connaissances sur le monde pour comprendre la logique. La question de la référence n'est pas immédiatement donnée dans son intégralité dans le cadre du texte, elle est toujours reconstruite par le lecteur.

## V.2 Liages du signifié [2] : isotopies et collocations

### a) Les isotopies

Le mot et le concept d'isotopie apparaissent pour la première fois chez Algirdas-Julien Greimas. Sa création venait pour rendre compte de l'idée « encore très vague, et pourtant nécessaire, de *totalité de signification*, postulée à un message »<sup>275</sup>. Greimas définit « L'isotopie du discours » en termes de récurrence de catégories linguistiques essentiellement d'ordre sémantique permettant une lecture uniforme. Il affirme pour l'existence du discours, c'est-à-dire non d'une suite de phrases indépendante, qu'il « ne peut être affirmée que si l'on peut postuler à la totalité des phrases qui le constituent une isotopie commune, reconnaissable grâce à un faisceau de catégories linguistiques tout au long de son déroulement. »<sup>276</sup>

Il est à noter que la définition de l'isotopie suscite des débats passionnants, et aboutissent à en préciser les présupposés et le champ opératoire. Il est convenu que ses unités sont des sèmes, définis comme des unités sémantiques minimales. Il est à rappeler que le signifié d'une lexie peut être composé en une série d'unités de sens

---

<sup>275</sup> Greimas, A.-J. (1966), *Sémantique structurale*, Larousse, Paris, p. 53.

<sup>276</sup> Greimas, A.-J. (1976), *Maupassant. La sémiotique du texte : exercices pratiques*, Ed. du Seuil, Paris, p. 28.



minimales appelées sèmes (ou traits sémantiques). L'ensemble des sèmes du signifié d'un mot est son sémème. Ainsi /siège/, /sur pieds, /possédant un dossier/ constituent le sémème du mot *chaise*. Les traits sémantiques d'un sémème peuvent être de deux types : des traits génériques et des traits spécifiques. Un sème générique est un sème qui marque le signifié d'un mot dans une catégorie sémantique très générale, s'il s'agit d'un substantif, on peut établir les oppositions suivantes : nom propre vs nom commun, concret vs abstrait, être animé vs objet non animé, être humain vs animal, masculin vs féminin, etc. ; dans le cas de l'adjectif, il est à opposer par exemple adjectif qualificatif vs adjectif relationnel<sup>277</sup>, adjectif transitif<sup>278</sup> vs adjectif intransitif, etc. ; si c'est un verbe, on oppose des verbes dont le signifié comporte le trait /statique/ et ceux dont le signifié comporte le trait /dynamique/, des verbes intransitifs et des verbes transitifs, etc. Le reste des sèmes relevant du sémème sont des sèmes spécifiques.

Au sens strict, comme le définit Stolz, « on appelle isotopie l'itération d'un sème d'une lexie à l'autre »<sup>279</sup>, et comme le sème peut être générique ou spécifique, on parle d'isotopie générique dans *Pierre converse avec son voisin* : les trois lexies *Pierre*, *converse* et *son voisin* ont comme sème générique : /être humain/. Les traits /animé/ et /humain/ rendent respectivement isotopes les couples de termes *enfant* et *endormi* d'un côté, *enfant* et *lisant* d'un autre côté dans la phrase *Cet enfant s'est endormi en lisant*. La cohésion qu'assure le deuxième sème disparaîtrait avec la substitution de *chien* à *enfant*, *ce chien* (animé non humain ne saurait lire) ; de même pour le premier sème, la cohésion disparaîtrait avec un sujet comme *ce camion* (un non animé ne saurait dormir), ces deux cas présentent une rupture d'isotopie ou une allotopie. Pour illustrer une isotopie spécifique, nous reprenons l'exemple qu'utilise Stolz : « L'aube allume la source », les trois lexies *aube*, *allume* et *source* contiennent le sème spécifique /début, commencement/<sup>280</sup>.

---

<sup>277</sup> Un adjectif relationnel est un adjectif qui exprime une détermination du nom permettant au récepteur d'en identifier le référent, ex. *la voiture présidentielle* (= la voiture du président), *la messe dominicale* (= la messe du dimanche).

<sup>278</sup> Un adjectif transitif nécessite d'être suivi d'un complément de manière fixe, c'est-à-dire avec une préposition imposée, ex. *relatif à*.

<sup>279</sup> Stolz, C. (1999), *Initiation à la stylistique*, Ellipses Edition Marketing S.A., Paris, p. 65.

<sup>280</sup> *Ibid.*

Les isotopies génériques, selon François Rastier<sup>281</sup>, se divisent en trois classes, comme les sèmes génériques :

- Une isotopie microgénérique définie par la récurrence d'un sème microgénérique, qui indexe des sémèmes appartenant au même taxème<sup>282</sup>. Dans l'exemple *ET l'entrecôte, bleu, saignante, à point, bien cuite ?*, la récurrence du trait /degré de cuisson/ constitue une isotopie microgénérique.

- Une isotopie mésogénérique définie par la récurrence d'un sème mésogénérique, indexant cette fois-ci des sémèmes qui appartiennent au même domaine. C'est ce que montre l'exemple *L'amiral Nelson ordonna de carguer les voiles* : le trait /navigation/ dans *amiral, carguer* et *voiles* constitue une isotopie mésogénérique.

- Une isotopie macrogénérique identifiée par la récurrence d'un sème macrogénérique, qui indexe des sémèmes appartenant à une même dimension. Rastier se sert de l'exemple *Le hérisson insectivore n'est pas de la même famille que le porc-épic* pour illustrer ce type d'isotopie qui repose sur la récurrence du trait /animé/.

Rastier explique que « les isotopies génériques possèdent des propriétés remarquables car elles sont liées en règle générale aux paradigmes codifiés en langue ou socialement normés », alors que les isotopies spécifiques « ne sont pas liées aux paradigmes codifiés, puisqu'elles sont constituées par la récurrence de sèmes spécifiques, précisément déclarés tels parce qu'ils ne marquent pas l'appartenance des sémèmes à des paradigmes, mais au contraire les singularisent en leur sein ».

La présence conjointe de plusieurs isotopies est appelée poly-isotopie, il s'y agit de déterminer des séries de réseaux lexicaux et sémantiques qui se combinent pour dessiner des isotopies concomitantes. La cohésion loin d'être simplement linéaire et univoque, elle y est au contraire plurielle. Pour exemplifier un cas de poly-isotopie Stolz donne l'exemple du sonnet *Les aveugles* de Baudelaire<sup>283</sup> :

*Contemple-les, mon âme, ils sont vraiment affreux !*

*Pareils aux mannequins, vaguement ridicules ;*

*Terribles, singuliers comme les somnambules,*

*Dardant on ne sait où leurs globes ténébreux.*

---

<sup>281</sup> Rastier, F. (1987), *Sémantique interprétative*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 112.

<sup>282</sup> Un taxème est constitué d'un ensemble de mots partageant le même archisémème, on dit d'un ensemble de sèmes communs à plusieurs sémèmes, qu'ils constituent un archisème de ces lexies.

<sup>283</sup> Stolz, C., *op.cit.*, p. 66.

Ce sonnet selon Stolz développe le thème du laid à travers deux isotopies différentes, la première du risible, et la seconde, celle du terrifiant, de l'horrible au sens étymologique du terme, et c'est l'adjectif, ajoute-il, « affreux » qui est l'embrayeur de ces deux isotopies, c'est-à-dire le mot qui permet le passage de l'un à l'autre.

#### b) Les collocations

Au sens premier, les collocations sont *des mots qui tendent à apparaître ensemble*, comme *argument de poids, brouillard à couper au couteau, rendre visite* ou *prêter attention*. De telles associations se différencient des expressions figées comme *pomme de terre, nid d'ange* où le sens du tout est difficilement prédictible à partir du sens des parties. La construction du sens ne se fait pas de façon compositionnelle. Ces combinaisons se distinguent également des associations complètement libres comme *argument intéressant, envie de chocolat*, dont le sens est analysable et prédictible.

Cette conception large des collocations introduite dans les années 1950 est reprise par des fonctionnalistes anglais, tels Halliday et Hasan (1976) pour qui les collocations jouent un rôle fonctionnel dans la cohésion textuelle.

Néanmoins depuis des années, dans la communauté des lexicographes et des lexicologues, il semble que la conception étroite soit largement adoptée, et qui définit la collocation comme une concurrence lexicale privilégiée de deux éléments linguistiques entretenant une relation syntaxique (cette définition s'inscrit dans les études théoriques en lexicologie (Cruse, 1986) et en lexicographie théorique (Mel'cuk, 1994 ; Haussman, 1989)).

Selon la définition donnée, la collocation combine deux éléments qui n'ont pas le même statut. Le premier composant est autonome (la base), il a un sens habituel ; le second (le collocatif) dépend du premier. Sur le plan sémantique, plusieurs cas de figure se présentent :

1- Le sens du collocatif en cooccurrence avec la base diffère du sens en dehors de cette association, par exemple *peur bleu, colère noire*. Dans ce cas (collocations opaques) la combinaison paraît arbitraire et non transparente sur le plan sémantique.

2- Le collocatif peut être interprétable, on dit que la collocation est « transparente », mais apparaît difficilement prédictible : *faim de loup, brouillard à couper au couteau, grièvement blessé, avoir faim*, etc.

3- Le collocatif inclut le sens de la base ou un sens très générique (*nez aquilin, l'âne brait, grande tristesse*). L'association est motivée et transparente. Le collocatif est à

base unique (on définirait le collocatif à l'aide de la base, comme dans le cas de *aquilin*) ou bien au contraire porte sur un paradigme qui semble pouvoir être défini à l'aide de traits sémantique. On en dira des collocations « régulières ».

En tant que cooccurrences lexicales privilégiées, les collocations dans ce sens présentent des particularités syntaxiques qui varient selon le statut des associations. Elles mettent en jeu des constituants spécifiques qui permettent de former des syntagmes nominaux ou des syntagmes verbaux, on peut trouver les constituants suivants :

Nom + adjectif (épithète) : *amour platonique*

Nom + (prép.) + nom : *bourreau des cœurs*

Nom (sujet) + verbe : *la colère s'apaise*

Verbe + nom (objet) : *commettre une agression*

Verbe + (prép.) + nom : *rougir de honte*

Verbe + adverbe : *exploiter efficacement*

Adverbe + adjectif : *sexuellement transmissible*

Cependant la liste peut bien être élargie à d'autres associations prenant en compte d'autres parties du discours, par exemple :

Prép. + nom : *de joie*

Adjectif + prép. + nom : *ivre de colère*

Verbe + nom (complément de l'adjectif) : *avoir quelqu'un en visite*

Adam entend démontrer à travers les exemples donnés que les collocations construites par un texte représentent un « facteur de cohésion sémantique ». Il dit aussi à propos de ces cooccurrences qu'elles sont derrière l'appariement d'énoncés, et qu'en constituant des réseaux complexes, elles s'affranchissent de la structure séquentielle du discours pour lui ajouter une organisation réticulaire<sup>284</sup>.

### V.3 Liages du signifiant [3]

Adam en se référant à Jakobson affirme que les diverses unités de la langue (les phonèmes, les graphèmes, les constructions morphosyntaxiques, les syllabes et leur décompte ainsi que les reprises de signifiants) jouent un rôle de structuration du

---

<sup>284</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, pp. 102-103.

discours. C'est ce que montre le passage suivant de Jakobson (1973) dans Questions de poétique que cite Adam<sup>285</sup> :

La science du langage, évidemment appelée à étudier les signes verbaux de tous leurs arrangements et fonctions, n'est pas en droit de négliger la *fonction poétique* qui se trouve co-présente dans la parole de tout être humain dès sa première enfance et qui joue un rôle capital dans la structuration du discours. Cette fonction comporte une attitude introvertie à l'égard des signes verbaux dans leur union du signifiant et du signifié et elle acquiert une position dominante dans le langage poétique.

Ainsi, Adam pour qui cette fonction « poétique » se manifeste au-delà du verset de la prose poétique dénomme quatre types de liages importants pour induire des relations d'équivalence entre des points d'une séquence verbale. Ces quatre types de répétitions portent sur les phonèmes, les syllabes, les lexèmes et enfin les groupes morphosyntaxiques<sup>286</sup> :

- répétitions de phonèmes (allitérations et rimes, programmes et anagrammes) ;
- répétitions de syllabes et/ou d'un certain nombre de syllabes ;
- répétitions de lexèmes et jeux sur l'homophonie, la synonymie, l'antithèse ;
- répétitions de groupes morphosyntaxiques (parallélismes grammaticaux).

Pour le type des répétitions de phonèmes, Adam reprend T1 que nous reproduisons ici : « Ayant terrassé l'afficheur Achille, ils le tirèrent sur toute la longueur de la passerelle d'Alfort-ville, puis le précipitèrent. » Il dit à propos de ce texte qu'il est saturé de reprises phoniques : groupe /laf/ de « L'AFFICHEUR » repris sous un ordre modifié /alf/ dans ALFort-ville ; groupe /il/ apparaît dans achILLE », « ILs » et « vILLE » et enfin la paronomase interne entre le nom propre « ACHille » et le nom de métier « L'AFFICHEUR ». Il souligne aussi que l'énoncé « ils le tirèrent sur toute la longueur de la passerelle d'Alfort-ville » s'étire et tranche par contraste avec la brutalité et la brièveté de « puis le précipitèrent » décrite très fortement allitérante avec les phonèmes /p/, /i/, et /r/. Adam fait remarquer que par ce travail intense de l'écriture que les brèves journalistiques de Félix Fénon se hissent au rang de formes brèves si non littéraires, du moins littérasées par le travail du signifiant et la paronomase<sup>287</sup>.

Pour le type de liages des répétitions de lexèmes, Adam exemplifie par T4 : « Entre Deuil et Epinay on a volé 1840 mètres de fils téléphoniques. A Carrières-

---

<sup>285</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>286</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>287</sup> Voir les deux ouvrages cités d'Adam, celui de 1999, p. 61 et celui de 2008, pp. 104-105.

sur-Seine, M. Bresnu s'est pendu à un fil de fer. » Adam parle de liens sémantiques possibles entre les deux propositions de T4 induits par la reprise lexicale de « fil (téléphoniques) » par « fil de (fer) »<sup>288</sup>. Il donne à penser à propos de ces liens sémantiques que si un bout de fil semblable sert à cette pendaison, 1840 mètres risquent de faire beaucoup de pendus autour des communes d'Épinay et surtout de Deuil au nom très funestement prédestiné. Nous nous contentons de ces deux exemples du moment que nous jugeons que notre corpus manque de ce type de liages liés au signifiant<sup>289</sup>.

#### V.4 L'implication :

La loi d'économie du discours permet aux locuteurs de ne pas tout dire, et leur laisse restituer ce qui y est implicite. On ne parle donc toujours pas explicitement. Lorsqu'on produit des énoncés, on en dit plus que ce qu'on dit. Ce contenu supplémentaire est appelé l'implicite, du latin *implicitus*, participe passé de *implicare* (*impliquer*). L'implicite dans un énoncé comprend toutes les informations n'étant pas clairement exprimées.

Il semble bien affirmé que la présence de l'implicite est importante dans l'énonciation ou dans la communication, pour ne pas dire qu'elle y est omniprésente. Kerbrat-Orecchioni explique :

Or, on ne parle pas toujours directement. Certains vont même jusqu'à dire qu'on ne parle jamais directement ; qu'« il fait chaud ici » ne signifie jamais qu'il fait chaud ici, c'est selon, « ouvre la fenêtre », « ferme le radiateur », « est-ce que je peux tomber la veste ? » ; « il fait frais ailleurs », « je n'ai rien de plus intéressant à dire », etc. : ce serait l'indirection qui serait la règle<sup>290</sup>.

Une affirmation similaire sur le caractère peu contournable du concept de l'implicite figure chez Blanchet :

toute communication est partiellement explicite, et partiellement implicite, toute signification se construit en partie sur des données implicites. [...] L'implicite est partout, car tout n'est pas dit [...] Faute de cet implicite, il serait impossible de communiquer, puisqu'il faudrait toujours tout expliciter, et le moindre message serait une spirale sans fin s'auto-explicitant et explicitant son auto-explication<sup>291</sup>.

---

<sup>288</sup> Adam, J.-M. (1999), *op.cit.*, p. 61.

<sup>289</sup> Pour bien comprendre cet élément de liages du signifiant, d'autres exemples sont donnés dans l'ouvrage cité d'Adam (2008).

<sup>290</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (1986), *L'implicite*, Armand Colin, Paris, p. 5.

<sup>291</sup> Blanchet, P. (1995), *La pragmatique d'Austin à Goffmann*, Bertrand-Lacoste, Paris p. 90.

Deux formes de contenus implicites sont distinguées, les contenus présupposés et les contenus sous-entendus.

a) Les présupposés

Kerbrat-Orecchioni définit comme présupposées « toutes les informations qui, sans être ouvertement posées [...] sont cependant automatiquement entraînées par la formulation de l'énoncé, dans lequel elles se trouvent intrinsèquement inscrites, quelle que soit la spécificité du cadre énonciatif. »<sup>292</sup> Il est facile de comprendre que si les présupposés sont liés à l'énoncé, ils ne dépendent pas d'un contexte précis, c'est-à-dire que le contexte de production n'y est pas pour grand-chose dans leur restitution. Elle ajoute :

les présupposés sont inscrits en langue, et le co(n)texte n'intervient pas pour lever une éventuelle polysémie (la grande majorité des présupposés ne posant d'ailleurs [...] aucun problème de ce type) ; les sous-entendus au contraire résultent de l'action conjuguée de facteurs internes et externes, le co(n)texte jouant cette fois un rôle positif dans le processus d'engendrement du contenu implicite<sup>293</sup>.

Dans l'exemple suivant : *Ma sœur s'est servie de la voiture*, présuppose que le locuteur a une sœur, et implique que sa sœur s'est servie de quelque chose.

Pour Anna Jaubert, le présupposé est un contenu implicite, inscrit dans la syntaxe même et/ou dans le vocabulaire de l'énoncé (c'est-à-dire linguistiquement marqué). A propos de l'énoncé de Ducrot, elle dit qu' « il est incontournable quelles que soient les conditions particulières de son énonciation. L'exemple-type, avec lequel Ducrot a fait, école, est celui du verbe *cesser* (« Pierre a cessé de fumer ») : signifiant un arrêt, il présuppose la situation antérieure par lui rompue. »<sup>294</sup> Elle considère comme Kerbrat-Orecchioni et Ducrot que « les présupposés sont inscrits dans l'énoncé et s'actualisent automatiquement sans égard aux circonstances particulières de l'énonciation ; l'émergence des sous-entendus résulte, elle, d'une combinaison d'informations internes issues de l'énoncé) et d'informations externes (issues du contexte avec ses diverses composantes). »<sup>295</sup>

---

<sup>292</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (1986), *op.cit.*, p. 25.

<sup>293</sup> *Ibid.*, p.26.

<sup>294</sup> Jaubert, A. (1990), *La lecture pragmatique*, Paris, Hachette, p. 197.

<sup>295</sup> *Ibid.*, p. 201.

Dominique Maingueneau quant à lui note pareillement le rôle du contexte dans l'inférence du sous-entendu, et le rattachement du présupposé à l'énoncé ; il attribue le caractère incertain au premier et la stabilité au second :

Le sous-entendu est inféré d'un contexte singulier et son existence est toujours incertaine ; le présupposé, lui, est stable. Le premier se tire de l'énoncé, le second de l'énonciation. [...] Tout locuteur connaissant le français peut en principe identifier les présupposés, alors que le décryptage des sous-entendus est plus aléatoire et leur nombre est par définition ouvert<sup>296</sup>.

Ducrot fait deux conceptions différentes pour les présupposés, ils sont en premier lieu comme « condition d'emploi » et en second lieu comme « éléments de contenu » :

a- les présupposés comme condition d'emploi. Dans cette conception « les présupposés d'un énoncé doivent être vrais pour que celui-ci puisse prétendre à une valeur logique (vérité ou fausseté), pour qu'il puisse être présenté comme une thèse, susceptible de vérification et de réfutation, susceptible aussi d'être conclue d'une autre thèse ou de lui servir d'argument. »<sup>297</sup>. Ducrot reprend deux énoncés illustratifs pour cette première conception :

(1) : *Il a cessé de battre sa femme*

(2) : *Cette corde est destinée à pendre le linge*

Ducrot explique que ces deux exemples ne sont utilisables que s'ils répondent aux questions :

(1') : *A-t-il cessé de battre sa femme ?*

(2') : *A quoi cette corde est-elle destinée ?*

Et poser des questions pareilles n'a de sens que si certaines conditions préalables sont déjà remplies. Pour la première, le présupposé est qu'il y a un mari brutal qui « avait l'habitude de battre sa femme. » ; pour le deuxième, le présupposé est que cette « corde est destinée à quelque chose. » ;

b- les présupposés comme éléments de contenu. Dans cette idée, Ducrot inscrit la présupposition dans l'énoncé et fait de « la présupposition elle-même un élément du contenu, et non pas une attitude vis-à-vis du contenu. »<sup>298</sup>

b) Les sous-entendus

Pour Kerbrat-Orecchioni, les sous-entendus incluent :

---

<sup>296</sup> Maingueneau, D. (1990), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Bordas, Paris, pp. 79-80.

<sup>297</sup> Ducrot, O. (1991), *op. cit.*, p.26.

<sup>298</sup> *Ibid.*, p.25.



Toutes les informations qui sont susceptibles d'être véhiculées par un énoncé donné, mais dont l'actualisation reste tributaire de certaines particularités du contexte énonciatif (ainsi une phrase telle que « Il est huit heures » pourra-t-elle sous-entendre, selon les circonstances de son énonciation, « Dépêche-toi ! », aussi bien que « Prend ton temps ! ») ; valeurs instables, fluctuantes, neutralisables, dont le décryptage implique un calcul interprétatif toujours plus ou moins sujet à caution, et qui ne s'actualisent vraiment que dans des circonstances déterminées, qu'il n'est d'ailleurs pas toujours aisé de déterminer<sup>299</sup>.

Kerbrat-Orecchioni tient compte des particularités du contexte qualifiées d'instables entre autres, et qui font que le décodage de l'énoncé n'est pas toujours facile à saisir.

Maingueneau comme Kerbrat-Orecchioni subordonne les sous-entendus au paramètre du contexte et note le caractère pluriel et instable de l'interprétation de l'énoncé : « les sous-entendus ne sont pas prédictibles hors contexte ; selon les contextes la même phrase pourra libérer des sous-entendus totalement différents. »<sup>300</sup>

Le même critère de référence au contexte pour rendre compte des sous-entendus se produit chez Ducrot. Pour exemplifier cette « dépendance par rapport au contexte, son instabilité », il donne l'énoncé suivant : dire au patron d'un hôtel « Ce matin, les croissants étaient frais », on laisse entendre qu'ils étaient secs les jours précédents. La deuxième caractéristique du sous-entendu, que Ducrot considère « moins négative », est l'existence pour chaque énoncé un « sens littéral » dont ses sous-entendus dit être « exclus », c'est-à-dire apparaissant « comme surajoutés ». « Le sous-entendu a ainsi la particularité – et l'incalculable avantage – de pouvoir toujours être renié. » L'énoncé « La situation n'est pas excellente » donne à penser dans de nombreuses situations qu'elle est franchement mauvaise, et le locuteur par crainte d'être accusé de défaitisme peut toujours se protéger derrière le sens littéral de ses paroles (« Je n'ai pas dit ça »), et responsabiliser ainsi l'auditeur en lui laissant la tâche de l'interprétation.<sup>301</sup>

La différence donc est claire entre les présupposés et les sous-entendus, ces derniers sont conclus à partir de l'énonciation, alors que les présupposés, « sauf effet de style particulier, sont présents dans toutes les énonciations de l'énoncé. Ils ne peuvent pas, d'autre part, être opposés à un « sens littéral » »<sup>302</sup> Ducrot marque cette distinction

---

<sup>299</sup> Kerbrat-Orecchioni, C. (1986), *op.cit.*, p. 39.

<sup>300</sup> Maingueneau, D. (1990), *op.cit.*, p. 90.

<sup>301</sup> Ducrot, O. (1991), *op.cit.*, p.132.

<sup>302</sup> *Ibid.*

en liant les présupposés au composant linguistique et en laissant les sous-entendus au composant rhétorique.

Les présupposés jouent un rôle important dans la cohérence textuelle. Une information posée dans un texte devient présupposée par la suite, ce qui assure sa progression, « faute de quoi on n'aurait qu'une suite d'énoncés sans lien ou la répétition indéfinie de la même chose. Les présupposés sont ainsi pré-construits, construits antérieurement à l'énoncé. »

Adam met dans l'élément d'implication à côté des présupposés et des sous-entendus la figure de l'ellipse dans laquelle il voit « une source de variantes expressives et d'effets de sens. » Il la considère comme une figure de construction textuelle<sup>303</sup>. Après avoir donné sa définition en se référant à Fontainier (1968) et à Bally (1951), il rapporte ce passage de Lucien Cherchi (1978 : 123) « La forme elliptique constitue, en tant que forme, un véritable opérateur de dépendance entre des énoncés distincts » pour souligner le rôle textuel que l'ellipse peut jouer dans le rapprochement d'énoncés en apparence non liés. Adam donne entre autres l'exemple des séries énumératives, et affirme sa fonction dans la construction et la structuration rythmique d'une portion de texte plus ou moins longue.

## V.5 Les connecteurs

Dès le début des années 1970, de nombreuses études ont été lancées, suite aux travaux d'Oswald Ducrot, et qui ont montré le rôle important de ce type de morphèmes appelés connecteurs dans l'articulation des énoncés entre eux. Plusieurs types de marqueurs peuvent bien appartenir à la classe des connecteurs : les marqueurs de structuration, les marqueurs métadiscursifs, les connecteurs temporels, les connecteurs pragmatiques. Mais ce dernier type recouvre des catégories différentes selon les auteurs et le cadre théorique dans lequel il est défini.

Dans le cadre de la pragmatique intégrée, Ducrot et al. (1980) propose une formule sémantique (*P conn Q*) régie par des instructions argumentative pour interpréter l'énoncé. La bonne interprétation de l'énoncé est déterminée par ces marques linguistiques.

Selon Roulet et al. (1985) dans le cadre de la pragmatique conversationnelle, les segments articulés par les connecteurs ne sont pas des énoncés ou des contenus

---

<sup>303</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, pp. 109-110.

propositionnels mais des unités discursives. Les connecteurs dans ce sens jouent un rôle de structuration du discours. Différents marqueurs sont classés dans la catégorie des connecteurs pragmatiques<sup>304</sup> :

- marqueurs métadiscursifs
- marqueurs de la structuration de la conversation
- connecteurs interactifs qui déterminent le rapport entre les constituants d'une intervention et se distinguent d'après leurs fonctions syntaxiques et pragmatiques. Ils regroupent les argumentatifs, les contre-argumentatifs (concessifs), les consécutifs et les réévaluatifs.

Il est à noter que les connecteurs pragmatiques sont distingués habituellement pour nommer les connecteurs interactifs. En outre l'ensemble des connecteurs interactifs peut correspondre aux connecteurs argumentatifs chez Ducrot et chez Moeschler (1985) : l'acte fondamental de la communication discursive est l'argumentation. Les appellations de connecteurs pragmatiques et connecteurs argumentatifs signifient parfois la même catégorie de marqueurs.

Moeschler quant à lui, basé sur la théorie de la pertinence de Sperber et Wilson, distingue les connecteurs pragmatiques des connecteurs logiques. Ces derniers relèvent du langage formel et sont régis par la syntaxe et la sémantique. Par la suite, il propose de ne pas analyser les segments objet d'articulation des connecteurs en termes de contenu propositionnels ou unités discursives, mais comme des éléments contextuels d'une part et des propositions d'autre part.

Il est à souligner à propos des connecteurs qu'il y a un flou terminologique et là où il s'agit pour certains de connecteurs pragmatiques, d'autres parlent de « connecteurs discursifs (Blakemore 1987), de connecteurs interactifs (Roulet et al. 1985), de mots de discours (Ducrot et al. 1980), de marques de connexion (Luscher 1994), etc. »<sup>305</sup> Parmi les raisons de cette diversité terminologique serait la focalisation des chercheurs sur une fonction ou un emploi particulier liés aux unités objet de la description. Cette variation reflète aussi les cadres théoriques différents dans lesquels s'inscrivent ces chercheurs traitant de la question des connecteurs. Nous exposons dans ce qui suit la typologie des connecteurs selon Riegel et al. (2004).

---

<sup>304</sup> Roulet, A. et al. (1985), *L'articulation du discours en français contemporain*, Peter Lang, Berne.

<sup>305</sup> Reboul, A. & Moeschler, J. (1998), *Pragmatique du discours*, Armand Colin, Paris, p. 79.

Selon Riegel et al. Les connecteurs sont répartis dans deux grandes classes : les connecteurs temporels et spatiaux, et les connecteurs argumentatifs, énumératifs et de reformulation<sup>306</sup>.

a) Les connecteurs temporels et spatiaux : les premiers s'emploient pour marquer une structuration chronologique. Ils permettent l'union des propositions en un ensemble homogène, ainsi que le marquage linéaire. Parmi ces connecteurs : *alors, après, ensuite, puis*. Les spatiaux organisent surtout une description. Des adverbes, des groupes prépositionnels ou des locutions adverbiales, tels *ici, là, en haut, à gauche, devant*, etc. marquent un repérage spatial.

b) Les connecteurs argumentatifs, énumératifs et de reformulation :

b1) Les connecteurs argumentatifs s'emploient quand il s'agit d'un raisonnement ou d'une argumentation. Dans le cas de l'argumentation, ils marquent l'orientation argumentative vers une conclusion. Ils comportent les groupes suivants :

- Opposition-concession. Le cas de *mais* par exemple peut exprimer deux idées différentes, la première la concession, la deuxième la reformulation (dans le cadre d'une réfutation). L'adverbe *pourtant* marque le caractère faible de l'argument. Dans cette sous-classe, on peut trouver encore : *cependant, néanmoins, en revanche*, etc.
- Explication et justification. On peut y trouver des connecteurs comme *car, parce que, puisque*. Ces connecteurs présentent des différences : *parce que* introduit la cause du fait exprimé dans la principale, *puisque* donne la justification dans l'énonciation. Quant à la conjonction *car*, elle aussi introduit une justification, mais différente de celle de *puisque*.
- Complémentation. Certains connecteurs servent à introduire un argument additif d'importance variable, dont ils marquent la force argumentative. On peut citer la conjonction *car* qui amène un argument décisif pour la conclusion, ou *d'ailleurs* qui introduit un argument excédentaire. On peut trouver aussi d'autres connecteurs comme *de plus, par surcroît, et même*.
- Connecteurs consécutifs. Ce groupe comporte des marqueurs comme *donc, aussi, par conséquent*.

---

<sup>306</sup> Riegel, M., Pellat, J.-C. & Rioul, R., *op.cit.*, pp. 618-623.

b2) Pour les connecteurs énumératifs, il s'agit d'une part des marqueurs additifs dont le rôle est de présenter seulement une série d'éléments, comme *et, ou, aussi, également*, ou d'indiquer une progression tels *encore, en outre, de plus*. D'autre part, les connecteurs énumératifs contribuent à la structuration du texte, en marquant par exemple l'ouverture : *d'abord, d'emblée*, etc. ou servent de relais intermédiaires : *alors, après, ensuite*, etc. ; d'autres encore marquent la clôture comme *enfin, bref, voilà*.

b3) Les connecteurs de reformulation quant à eux, ils permettent de mettre en relation des expressions présentées comme équivalentes dans le discours, ce qui lui donne la possibilité de revenir à ce qu'il a dit pour mieux préciser le sens par exemple. D'autres de ces connecteurs signalent la reprise de ce qui précède de façon métalinguistique (*autrement dit, en d'autres termes*, etc.). Les marqueurs de clôture temporels, argumentatifs ou énumératifs (*enfin, finalement, en somme, en résumé*, etc.) sont aussi des moyens linguistiques qui indiquent la reformulation. La reformulation permet au locuteur d'agir sur l'interprétation.

En linguistique textuelle, selon Adam<sup>307</sup>, les connecteurs appartiennent à une classe d'expressions linguistiques dont font partie certaines conjonctions de coordination (*mais, donc, or, car*), certaines conjonctions de subordination (*parce que, comme*), certains adverbes ou locutions adverbiales (*en effet, par conséquent, quoi qu'il en soit, ainsi*, etc.) et des groupes nominaux ou prépositionnels (*malgré cela*, etc.). Adam distingue dans « la classe générale des connecteurs » trois types de marqueurs de connexion : les connecteurs argumentatifs proprement dits, les organisateurs et marqueurs textuels et les marqueurs de prise en charge énonciative. Leur fonction est d'assurer un liage sémantique entre unités de grandeurs différentes (mots, propositions, paquets de propositions, voire portions larges d'un texte). Mais leur fonction fondamentale, précise Adam, consiste à marquer une connexité entre deux unités sémantiques afin de créer une structure *p CONNEX q*. Mais ce qui fait la différence entre ces marqueurs au-delà du rôle commun de d'établissement de connexion, c'est cumuler ou non une indication de prise en charge énonciative et/ou d'orientation argumentative.

a) Les organisateurs textuels ont pour rôle le balisage des plans de texte. Dans cette classe, Adam distingue ceux qui ont pour rôle de garantir les organisations

---

<sup>307</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, pp. 114-125.

temporelle et spatiale des parties de la représentation discursive, et ceux qui ont pour fonction essentielle la structuration de la progression textuelle et le repérage de ses différentes parties :

- les organisateurs spatiaux : (*à gauche/droite, devant/derrière, (au-) dessus/dessous, plus loin, d'un côté/ de l'autre côté, etc.*)

- Les organisateurs temporels : (*alors, d'abord, ensuite, [et] puis, depuis, après, la veille, le lendemain, trois jours plus tard...*)

- Les organisateurs énumératifs s'emploient pour découper et ordonner la matière textuelle, une valeur temporelle peut être combinée parfois à cette valeur d'ordre. Adam dans les énumératifs établit une distinction entre « les simples additifs » (*et, ou, ainsi que, avec cela, de même, également, en plus...*) et les « marqueurs d'intégrations linéaires » qui marquent l'ouverture d'une série (*d'une part, d'abord, premièrement, en premier lieu, d'un côté, etc.*), indiquent son prolongement (*ensuite, puis, en second lieu, et...*) ou sa clôture (*d'autre part, enfin, de l'autre, en dernier lieu, et, c'est tout, pour terminer, en conclusion...*).

b) Dans la catégorie des marqueurs de prise en charge énonciative, Adam met les introducteurs indicateurs de l'attribution d'une portion de texte à un point de vue. Pour illustrer, Adam donne le texte (T30) d'une brève journaliste-écrivain Félix Fénon : *SELON la mère du petit Maureau, de Mauberge, une bonne de 16 ans, Marthes Delvaux, a tenté d'empoisonner cet enfant idiot.* Il avance que Fénon place sa brève sous la dépendance du point de vue de la mère de l'enfant. Adam rapporte un autre exemple (le texte T53) du même auteur Fénon : *Robin et Cugnein ont été ramassés blessés, à Versailles [P1]. Victimes d'une agression, DISENI-ILS [P2]. Duellistes au couteau, CROIT-ON [P3].* Le fait décrit en [P1], explique Adam, est interprété selon deux points de vue différents, celui des protagonistes en [P2] et celui de « on » qui fait référence vaguement à la police et aux journalistes à la fois en [P3]. Quant au point de vue du locuteur, il n'est pas précisé s'il fait partie ou non de cet énigmatique pronom indéfini « on ».

Pour Adam, des marqueurs tels *selon, d'après, pour*, de source sûre, etc. et des indicateurs métonymiques, sont appelés *marqueurs de cadres médiatifs ou de sources du savoir*. L'exemple de cette publicité bancaire *Total Return* qu'il cite et explique : *Certains pensent préservation du capital. Nous pensons solutions de placement faibles*, présente deux sources dont la première non identifiée est disqualifiée. Un type de

marqueurs pareils indique une non prise en charge d'une portion de texte par celui qui parle, mais médiatisée par une autre voix ou point de vue. De tels marqueurs permettent de repérer et différencier les sources des divers savoirs véhiculés par un texte.

Adam inclut aussi dans la classe des marqueurs de prise en charge énonciative les *marqueurs de reformulation*, dont le rôle est de souligner une reprise méta-énonciative qui se montre souvent comme une modification de point de vue (*c'est-à-dire, autrement dit, en un mot, en d'autres termes...*). Une indication comparable à celle des marqueurs d'intégration linéaire conclusifs peut être combinée à cette reprise (*bref, en somme, finalement, en fin de compte, au fond, tout compte fait, somme toute, en résumé, en conclusion, pour tout dire, en réalité, en fait, de fait, enfin...*). A cette liste de connecteurs, Adam dit pouvoir joindre les marqueurs *après tout, en tout cas, de toute façon, de toute manière*.

Aux indicateurs référant à un point de vue et ceux métonymiques ainsi que les marqueurs de reformulation, Adam ajoute les *marqueurs de structuration de la conversation* comme *bon, ben, alors*, et les *phatiques* (*tu sais, tu vois, euh*, etc.). En ponctuant ces marqueurs, ils jouent un rôle dans la structuration des textes oraux. Adam les rapproche des organisateurs textuels, seulement leur caractère oral leur confère une tonalité énonciative et interactive plus marquée.

c) Les connecteurs argumentatifs pour Adam réunissent les fonctions de segmentation, de prise en charge énonciative et d'orientation argumentative. Le contenu propositionnel qu'ils introduisent peut être un argument, une conclusion, un argument d'étayage ou de renforcement d'une inférence, ou un contre-argument. Dans cette catégorie on peut trouver les argumentatifs et concessifs (*mais, pourtant, cependant, certes, toutefois, quand même...*), les explicatifs et les justificatifs (*car, parce que, puisque, si - c'est que...*), le *si* des hypothétiques réelles et fictionnelles, le *quand* des hypothétiques réelles et les simples marqueurs d'un argument (*même, d'ailleurs, de plus, non seulement...*).

Quatre grandes catégories de connecteurs argumentatifs sont distinguées :

- Les *connecteurs argumentatifs marqueurs de l'argument* : *parce que, puisque, car, en effet, comme, même, d'ailleurs*, etc.
- Les *connecteurs argumentatifs marqueurs de la conclusion* : *donc, alors, par conséquent*, etc.

- Les *connecteurs contre-argumentatifs marqueurs d'un argument fort* : *mais, pourtant, néanmoins, cependant, quand même, etc.*
- Les *connecteurs contre-argumentatifs marqueurs d'un argument faible* : *certes, bien que, malgré, quoique, etc.*

## V.6 Chaînes d'actes de discours [6]

Procéder à une analyse textuelle, c'est considérer l'ensemble des actes de discours qui y sont mis. Mais il ne suffit pas de les identifier séparément, mais en tant que structure. Le texte n'est pas une juxtaposition d'actes d'énonciation, mais une structure d'actes de discours liés entre eux.

En 1992 Vanderveken reproche aux travaux relatifs à la théorie des actes de discours leur caractère limité à l'étude d'actes isolés :

Jusqu'à présent, la théorie des actes de discours, qui a été fondée au milieu du siècle par Austin, s'est essentiellement limitée à l'analyse d'actes de discours isolés accomplis lors de l'énonciation d'un seul énoncé. Elle a négligé l'analyse de conversations entières et de discours complets où des locuteurs et allocutaires en état d'interlocution contribuent successivement et parfois ensemble à l'accomplissement de plusieurs actes de discours avec l'intention collective d'atteindre certains buts discursifs communs<sup>308</sup>.

L'idée de discours oral ou écrit chez Vanderveken se précise bien dans ce passage : « Sur le plan de l'usage du langage, ce sont des actes illocutoires complets (et non pas propositions isolées) qui sont les *unités de base de la signification* dans la poursuite du discours (qu'il soit oral ou écrit) »<sup>309</sup>.

Adam qui nie le caractère de simple succession de ces actes dans un texte et affirme leur fonctionnement en vue d'une action globale, qui lui assure sa cohésion et sa cohérence, donne et explique l'exemple de cette affiche de la Seconde Guerre mondiale signée par le général De Gaulle<sup>310</sup> :

A TOUS LES FRANCAIS  
*La France a perdu une bataille !*  
*Mais la France n'a pas perdu la guerre !*

[§1] Des gouvernants de rencontre ont pu capituler, cédant à la panique, oubliant l'honneur, livrant le pays à la servitude. Cependant, rien n'est perdu !

[§2] Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale. Dans l'univers libre, des forces immenses n'ont pas encore donné. Un jour, ces forces écraseront

---

<sup>308</sup> Vanderveken, D. (1992), « La théorie des actes de discours et l'analyse de la conversation », *Cahiers de linguistique française*, n°13, Université de Genève, p. 9.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>310</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, pp. 127-129.



l'ennemi. Il faut que la France, ce jour-là, soit présente à la victoire. Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. Tel est mon but, mon seul but !

[§3] Voilà pourquoi je convie tous les Français, où qu'ils se trouvent, à s'unir à moi dans l'action, dans le sacrifice et dans l'espérance.

Notre patrie est en péril de mort.

Luttons tous pour la sauver !

VIVE LA FRANCE !

Il souligne que le texte de l'affiche se présente comme un enchaînement d'actes de discours assertifs-prédicatifs, directifs, expressifs et d'assertions. Les assertions du début (chapeau et §1) constituent un macro-acte de réfutation structuré en deux actes de concession que marquent les connecteurs « Mais » et « Cependant ». Ce macro-acte de réfutation est étayé par une explication (§2) : l'énoncé qui commence l'explication (« Rien n'est perdu, parce que cette guerre est une guerre mondiale ») reprend la négation marquée par « Cependant » et enchaîne par le premier élément explicatif introduit par le connecteur « parce que ». « Voilà pourquoi » du §3 signale la fin du mouvement explicatif. Ce mouvement explicatif combine les micro-actes suivants :

- Acte d'assertion : « Cette guerre est une guerre mondiale »  
: « Dans l'univers libre...pas encore donné. »
- Acte assertif-prédicatif : « Un jour, ces forces écraseront l'ennemi. »
- Acte d'assertion : « Cette guerre est une guerre mondiale »
- Acte assertif-prédicatif : « Alors, elle retrouvera sa liberté et sa grandeur. »
- Acte d'assertion : « Tel est mon but, mon seul but ! »

L'enchaînement de l'explication à la réfutation participe à l'accomplissement de l'acte directif (§3) consistant à un « appel » de l'affiche (la variante écrite de l'Appel de 18 juin). L'acte directif objet du genre discursif de cette affiche atténué par l'invitation (« je convie »), relève Adam, est accompagné en revanche d'un acte très fort qui est un appel à la dissidence, à la désertion, à la désobéissance émanant d'un militaire (le général De Gaulle). De plus, l'acte directif en question correspond à la structure très formelle du performatif « je convie ». Le texte de l'affiche présente une structure argumentative globale de trois micro-actes : l'explication (II) joue un double rôle, fondamental dans l'étayage argumentatif de la réfutation (I), et dans la justification de l'appel (III).

Il ne s'agit pas seulement d'identifier les actes de discours accomplis, mais étudier les rapports qu'ils entretiennent les uns avec les autres. L'analyste afin d'analyser un acte de discours, il est tenu de considérer les correspondances pragmatiques existant

entre cet acte précis et les actes avec lesquels celui-ci se trouve dans un rapport de proximité. Le sens d'un énoncé réside dans le mouvement textuel dans lequel ces actes sont pris.

## VI - La théorie des structures séquentielles d'Adam

### VI.1 Les typologies textuelles

La notion de *type de texte* est née dans les années soixante-dix avec la mise en place d'un grand nombre de typologies de textes particulièrement d'origines allemandes (nous citons E. Werlich (1975), E. Gulich & W. Raible (1975), H. Isenberg (1978). Les catégories ont été très largement travaillées et discutées. Roulet relève ce nombreux classement : « [...], aujourd'hui, le problème est moins de trouver une typologie de référence que de choisir parmi toutes les typologies – il en a été relevé plus d'une centaine – qui sont offertes sur les marchés linguistique et didactique. »<sup>311</sup>

Vue cette grande diversité proposée par les linguistes, des didacticiens proposent même des typologies de typologies, telle cette étude qui fait une catégorisation de quatre grandes espèces :

[...] - les typologies fonctionnelles, fondées sur l'étude des fonctions des discours (dans la perspective de BÜHLER et de JAKOBSON) ; - les typologies énonciatives, qui traitent principalement de l'influence des conditions d'énonciation (interlocuteurs, lieu et temps) sur l'organisation discursive (voir les modèles inspirés par BENVENISTE et le travail de BRONCKART & al.,1985) ; - les typologies situationnelles, fondées sur l'analyse des situations de communication (dans la perspective de HALLIDAY, 1978 ; [...]) ; - les typologies cognitives, qui traitent principalement de l'organisation cognitive, pré-langagière, sous-jacente à l'organisation de certaines séquences (narrative, descriptive, etc. ; voir les modèles de WERLICH, 1975 et ADAM, 1987)<sup>312</sup>.

Selon Roulet, parmi ces différentes typologies, le modèle appelé « les typologies cognitives » issues des études d'Egon Werlich et Jean-Michel Adam, sont généralement suivies et appliquées par certains didacticiens de FLM. Ces typologies soulevaient d'après l'auteur de nombreux problèmes liés à leur pertinence et leur cohérence par rapport aux objectifs visés. Pour rappel, d'après Canvat, Werlich établit cinq types de textes :

- le texte descriptif (lié à la perception dans l'espace) ; - le texte narratif (lié à la perception dans le temps) ; - le texte expositif (lié à l'analyse et à la synthèse de

---

<sup>311</sup> Roulet, E. (1991), « Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive », *Etude de linguistique appliquée*, n°83, Didier Erudition, Paris, p. 117.

<sup>312</sup> *Ibid.*, p. 117-118.

représentations conceptuelles) ; - le texte argumentatif (lié au jugement et à la prise de position) ; - le texte instructif (lié à la prévision du comportement à venir et à l'action). Chacun de ces types de textes se caractérise par des marques linguistiques de surface, comme l'emploi de certains temps (l'imparfait dans le cas du texte descriptif, le passé dans le cas du texte narratif, l'impératif dans le cas du texte instructif) ou l'utilisation de connecteurs logiques (dans le cas des textes expositif et argumentatif)<sup>313</sup>.

D'autres didacticiens plus attentifs se sont posés la question de la typologie qu'il fallait adopter pour la didactique. L'un de ces didacticiens est Bernard Schneuwly qui proposait en 1987 trois critères qui permettent d'opérer un choix parmi la multitude de typologies proposées :

1. La typologie doit comprendre un nombre pas trop élevé de types que l'élève peut apprendre et maîtriser assez facilement. 2. Les types introduits doivent être facilement repérables. La base de typologisation et les critères d'assignation d'un texte donné à un type particulier doivent être appliqués aisément en utilisant des critères extralinguistiques ou linguistiques. 3 La connaissance des types de textes doit apporter des informations nouvelles et pertinentes sur le fonctionnement des textes : utilisation d'unités linguistiques particulières, structure textuelle, rapport au contexte, normes sociales à appliquer<sup>314</sup>.

L'auteur souligne aussi que ce sont les objectifs concrets qui seront déterminants lors du choix de la typologie la plus utile mais que le choix définitif dépendra d'une question de goût ou de finition et de solidité scientifique des typologies de textes.

Daniel Coste à propos des typologies pertinentes propose trois principes<sup>315</sup> qui seraient nécessaires à toute typologie. Le premier parle de trois niveaux dont la didactique doit prendre en compte : le niveau « des règles lexico-morpho-syntaxiques qui opèrent comme contraintes mais aussi comme jeux offrant latitudes et variations à l'intérieur du système » ; Le deuxième niveau est celui « des enchaînements et des organisations du discours (plusieurs plans, non nécessairement de même ordre, étant ici à distinguer comme le propose CHAROLLES ou, plus avant, ADAM) » ; le troisième niveau est celui « des textes, à penser chacun comme unité délimitée et comme hétérogénéité traversée d'autres textes, comme toujours irréductible à une classification unique mais aussi comme toujours produit, saisi, interprété (ne serait-ce que dans ses séquences constitutives) en relation (d'adhérence ou de rupture) à tels ou tels prototypes

---

<sup>313</sup> Canvat, K. (1999), *Enseigner la littérature par les genres. Pour une approche théorique et didactique de la notion de genre littéraire*, De Boeck & Larcier, Bruxelles, pp. 70-71.

<sup>314</sup> Schneuwly, B. (1987), « Quelle typologie pour l'enseignement ? Une typologie des typologies », *Actes du 3<sup>ème</sup> colloque international de didactique du français*, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, p.58.

<sup>315</sup> Coste, D. (1991), « Genres de textes et modes discursifs dans l'enseignement/apprentissage des langues », *Etudes de linguistique appliquée*, n°83, Didier Erudition, Paris, pp. 84-87.

disponibles en mémoire. » Coste fait remarquer que ces trois niveaux ne doivent pas nous détourner de la grammaire de phrase ni des représentations socio-pragmatiques auxquelles est rattachée la variété des pratiques textuelles d'une culture donnée.

Le deuxième principe recommande la présence conjointe de trois axes : grammatical, discursif et textuel :

[...] il est clair que l'articulation des trois axes distingués doit se faire en synchronie et non dans la durée découpée d'un cursus. Ceci d'autant plus que, complémentirement, la diversité textuelle ne saurait être désormais abordée et travaillée uniquement à propos de plans de texte ou de « contenu » : les aspects « micro »-linguistiques y ont pleinement leur rôle comme entrant dans l'étude et la pratique de la diversification.

Le troisième principe prône la diversification aussi des « modes de catégorisation des textes ». L'auteur appuie la multiplicité des typologies, ce qui permettrait d'éviter l'unicité typologique, et par conséquent le caractère normé de celle-ci.

## VI.2 De la typologie textuelle à la séquence

Depuis la publication de l'ouvrage d'*Eléments de linguistique textuelle* (1990) qui vient annoncer la mise en place de la discipline de la linguistique textuelle, Adam la veut démarquée d'un côté de l'empreinte de la grammaire textuelle dont les approches sont décrites ainsi :

Les approches qu'on peut ranger dans ce qu'on appelle la grammaire de texte se caractérisent par la recherche d'une sorte de continuité entre les niveaux et méthodes de la linguistique classique et le niveau du texte. [...]. Le cadre conceptuel de ces indispensables et importantes recherches reste dominé par la morpho-syntaxe et par une conception très locale de la sémantique et de la pragmatique<sup>316</sup>.

Et d'un autre côté des « typologies de textes » (nous rappelons que les premières propositions d'Adam concernant les types de textes étaient proches de ceux de Werlich qui distinguait cinq types de textes, et de ceux de Dresser qui distinguait trois (descriptif, narratif et argumentatif)) :

Les découpages typologiques trop globaux, qui parlent de « texte narratif », de « texte descriptif », de « texte argumentatif », etc. ne permettent pas de tenir compte de l'hétérogénéité propre à la mise en texte. C'est évidemment la position - et, de ce fait, la limite - des typologies textuelles existantes<sup>317</sup>.

Dans son ouvrage de 1999, Adam réitère sa séparation de la grammaire de texte et la remise en cause des typologies textuelles :

---

<sup>316</sup> Adam, J.-M. (1990), *op. cit.*, p. 12.

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 91.

L'hétérogénéité et la complexité de son objet ont eu progressivement raison des ambitions structuralistes initiales de la linguistique textuelle : élaborer, d'une part, une « grammaire de texte » et présenter, d'autre part, des « typologies de textes ». Ce double deuil étant aujourd'hui fait, la linguistique textuelle doit prioritairement se situer par rapport à deux domaines disciplinaires proches : l'analyse de discours et la pragmatique<sup>318</sup>.

La théorie des structures séquentielles est située dans un cadre épistémologique dont les principes ont fait appel à plusieurs disciplines, telles la psychologie cognitive, la pragmatique, l'analyse du discours. Les premiers éléments de cette théorie figurent dans *Éléments de linguistique textuelle* où il manifeste son rejet déjà manifeste de la question de typologies. Cette remise en question est expliquée par la constatation de la composition hétérogène des textes. Dans son ouvrage *Les textes : types et prototypes*, l'auteur appuie et approfondit cette hétérogénéité :

La réflexion qu'expose le présent ouvrage est dominée par la volonté de penser linguistiquement la nature compositionnelle profondément hétérogène de toute production langagière. Cette hétérogénéité est généralement à la base du rejet des démarches typologiques<sup>319</sup>.

Dans sa première conception du texte comme étant un objet abstrait, Adam définit d'abord le texte comme étant une structure séquentielle fondamentalement hétérogène. Il le décrit ultérieurement comme une structure composée de séquences. Il en est arrivé à définir la séquence comme :

Une STRUCTURE, c'est-à-dire comme :

- un réseau relationnel hiérarchique : grandeur décomposable en parties reliées entre elles au tout qu'elles constituent ;
- une entité relativement autonome, dotée d'une organisation interne qui lui est propre et donc en relation de dépendance/indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie<sup>320</sup>.

La définition du texte comme une structure séquentielle permet selon l'auteur d'aborder l'hétérogénéité de la composition textuelle de façon hiérarchique. L'unité constituante du texte (la séquence) est « constituée de paquets de propositions (les macro-propositions), elles-mêmes constituées de n propositions ». En considérant les grandes opérations de liages dont il est question plus haut, le regroupement sémantique des propositions-énoncés donne des unités textuelles de niveau croissant de complexité appelées séquences.

---

<sup>318</sup> Adam, J.-M. (1999), *op. cit.*, p. 17.

<sup>319</sup> Adam, J.-M. (1992), *op. cit.*, p. 16.

<sup>320</sup> *Ibid.*, p. 28.

La notion de « séquence », élément central de la théorie d'Adam trouve son origine dans l'inspiration des travaux de deux auteurs provenant d'horizons épistémologiques différents : les travaux en poétique du linguiste russe M. Bakhtine et les travaux en grammaire textuelle du linguiste hollandais T. A. Van Dijk.

Si Adam s'inspire de la réflexion du linguiste russe sur les genres du discours dans son ouvrage *Esthétique de la création verbale*, il adopte dans ses deux premiers ouvrages une orientation strictement linguistique et fait l'économie de toute théorie de la discursivité représentée par Bakhtine et Foucault. Dans son article « Aspects de la structuration du texte descriptif : les marqueurs d'énumération et de reformulation », il y a un prélude dans ce sens : Adam, en considérant les genres du discours de Bakhtine d'un point de vue linguistique, introduit la notion de « séquence textuelle » : « Pour aborder linguistiquement ces « genres du discours » - pour nous types de séquences textuelles -, la description est assurément un exemple particulièrement intéressant. »<sup>321</sup>

Toutefois, Adam préserve des travaux de Bakhtine les principes de compositionnalité et d'hétérogénéité qui explique : « L'une des raisons qui fait que la linguistique ignore les formes d'énoncés tient à l'extrême hétérogénéité de leur structure compositionnelle et aux particularités de leur volume [...] »<sup>322</sup>.

Par ailleurs, bien qu'il fasse l'économie du traitement de la notion de genre dans les deux ouvrages en question, il transpose la notion de « genre discursif » de Bakhtine à celle de « séquence ». Concernant son étude sur les genres du discours, Bakhtine les définit d'abord comme des « types relativement stables d'énoncés »<sup>323</sup> et distingue deux sortes de genres, les *genres premiers* et les *genres seconds* :

[...] Il importe, à ce point, de prendre en considération la différence essentielle qui existe entre le genre du discours *premier* (simple) et le genre du discours *second* (complexe). Les genres seconds du discours – le roman, le théâtre, le discours scientifique, le discours idéologique, etc. – apparaissent dans les circonstances d'un échange culturel (principalement écrit) – artistique, scientifique, socio-politique – plus complexe et relativement plus évolué. Au cours du processus de leur formation, ces genres seconds absorbent et transmutent les genres premiers (simples) de toutes sortes, qui se sont constitués dans les circonstances d'un échange verbal spontané. Les genres premiers, en devenant composantes des genres seconds, s'y transforment et se dotent d'une

---

<sup>321</sup> Adam, J.-M. & Revaz, F. (1989), « Aspects de la structuration du texte descriptif : marqueurs d'énumération et de reformulation », *Langue française*, n°81, Larousse, Paris, p. 61.

<sup>322</sup> Bakhtine, M. (1984), *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris, p. 288.

<sup>323</sup> *Ibid.*, p. 265.

caractéristique particulière : ils perdent leur rapport immédiat au réel des énoncés d'autrui [...]<sup>324</sup>.

Si Adam reprend dans son ouvrage *Les textes : types et prototypes* cette distinction, il assimile la définition du linguiste russe de « genres du discours » à celle de « genres premiers » :

Derrière certaines hésitations terminologiques et le caractère essentiellement programmatique des écrits du linguiste russe se profilent quand même deux hypothèses linguistiques fortes. La première a trait aux types relativement stables d'énoncés qu'il désigne comme genres du discours « premiers », présents aussi bien dans les genres littéraires (genres « second » par excellence) que dans les énoncés de la vie quotidienne<sup>325</sup>.

Les « types relativement stables d'énoncés » désignés par les « genres premiers », pour Adam, seraient des formes élémentaires qu'il est probable de considérer comme prototypiques :

L'hypothèse Bakhtinienne de « genres du discours » antérieurs [...] a le mérite de fonder la complexité des formes les plus élaborées sur un certain nombre de formes élémentaires qu'il faut probablement considérer comme prototypiques. En d'autres termes, des types relativement stables d'énoncés de base sont disponibles pour d'infinies combinaisons et transformations dans les genres « seconds ». Ainsi, la structure élémentaire de la séquence narrative se trouve à la base de l'épopée, de la fable, de la plupart des romans, des narrations théâtrales classiques d'exposition ou de dénouement, mais également du reportage et du fait divers journalistique, de la narration orale ou de l'anecdote quotidienne<sup>326</sup>.

Des « genres du discours » à celle de « genres premiers », ou « types relativement stables d'énoncés », Adam dans cette citation passe à une autre assimilation, celle des « types relativement stables d'énoncés » à celle de « séquences » en tant que structures élémentaires. Adam opèrerait une transposition ou un déplacement de la définition de « genres discursifs » de Bakhtine d'un champ à un autre :

C'est à une hypothèse sur ces unités minimales de composition textuelle, formes fondamentales du langage ordinaire, que, déplaçant l'analyse de Bakhtine du champ socio-linguistique des genres discursifs en direction de celui plus étroitement linguistique de la textualité, seront consacrés les chapitres qui suivent<sup>327</sup>.

La théorie séquentielle trouve en partie son fond dans cette transposition. Adam distingue cinq séquences prototypiques :

---

<sup>324</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>325</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p.12.

<sup>326</sup> *Ibid.*, pp. 12-13.

<sup>327</sup> *Ibid.*, p.13.

Mon hypothèse est la suivante : les « types relativement stables d'énoncés » et les régularités compositionnelles dont parle Bakhtine sont à la base, en fait, des régularités séquentielles. Les séquences élémentaires semblent se réduire à quelques types élémentaires d'articulation des propositions. Dans l'état actuel de la réflexion, il me paraît nécessaire de retenir les séquences prototypiques suivantes : *narrative, descriptive, argumentative, explicative* et *dialogale*<sup>328</sup>.

Quant aux deux auteurs T. Van Dijk et Kintsch, Adam dit avoir dû beaucoup à leurs travaux dans le fondement de sa théorie des séquences :

Mes propres travaux doivent beaucoup aux thèses de celui qui collaborera très tôt avec le psychocognitivist Walter Kintsch. Ma théorie des séquences et la réflexion présente sur les genres sont issues d'une discussion des « superstructures textuelles » proposées par T.A. Van Dijk et de la théorie cognitive des schémas (Bereiter et Scardomalia 1982 et 1987, Kintsch 1982)<sup>329</sup>.

En fait, la notion de « superstructure » est introduite dans les années soixante-dix par T.A. Van Dijk pour dissiper la confusion entre deux types de structures sémantiques globales, les structures déterminant le contenu et les structures déterminant la forme d'un texte. Ce sont les secondes qui sont désignées par le terme de « superstructures », on donne aux premières le nom de « macrostructures sémantiques ». Celles-ci sont définies comme :

[...] les structures sémantiques d'un niveau supérieur que l'on dérive des séquences propositionnelles à partir du texte à l'aide de macro-règles. Les macrostructures définissent la notion intuitive de « sens global », de « thème » ou de « sujet de discussion » d'un texte ou d'un fragment de texte<sup>330</sup>.

Quant aux « superstructures », Van Dijk les définit comme « des structures globales qui ressemble à un schéma »<sup>331</sup>. A la différence des macrostructures, ces superstructures « ne déterminent pas un « contenu » global, mais plutôt la « forme » globale du discours »<sup>332</sup>. Ainsi, l'auteur considère les structures narratives d'une histoire, ou les structures argumentatives dans une justification, dans une démonstration ou dans une conférence, comme des exemples typiques de superstructure. En ce qui concerne la forme globale, elle est conçue par Van Dijk en termes de catégories schématiques : il donne l'exemple des catégories de prémisse et de conclusion comme

---

<sup>328</sup> *Ibid.*, p.30.

<sup>329</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>330</sup> Van Dijk, T. A. (1980), « Etudes du discours et enseignement », *Linguistique et sémiologie*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, p. 22.

<sup>331</sup> *Ibid.*, p.26.

<sup>332</sup> *Ibid.*



principes globaux de l'organisation d'une argumentation, et celles d'exposition, de complication, de résolution (de l'intrigue), d'évaluation et de morale dans une histoire.

Adam, qui a systématiquement eu recours à cette notion de Van Dijk, souligne dans *Éléments de linguistique textuelle* que ce terme de « superstructures » est trop vague et confondant, et qu'il faudrait délaissier. Ainsi, il distingue les termes de « superstructures » et « structures séquentielles » :

Convenons de distinguer les termes de « superstructures » et de structures séquentielles (je propose, plus bas, de réserver la notion de macro-structure (sémantique) au thème ou topic global du discours). Le terme de « superstructure » est en passe de devenir trop vague et générateur de confusions. T.A. Van Dijk l'utilise aussi bien à propos du sonnet que du récit (1984) et ailleurs de l'argumentation (1981). [...] En découle, en effet, la définition du sonnet comme l'exemple d'une « superstructure prosodique » et du récit comme d'une « superstructure sémantique ». Il faut probablement envisager les choses autrement, en se débarrassant, à ce niveau de description, de la notion même de superstructure<sup>333</sup>.

Par conséquent il propose de limiter cette notion « à la description d'un niveau cognitif, pré-linguistique, des arrangements d'événements, d'états-propriétés et des concepts »<sup>334</sup>.

Adam adopte enfin le terme de structure séquentielle à la place de superstructure de Van Dijk : « [...] enfin, l'approche globale de la dimension séquentielle tient compte de ce qu'on appelle les « superstructures » textuelles (que je préfère appeler structures séquentielles) comme le récit, la description, l'argumentation, etc. [...]»<sup>335</sup>.

Donc, l'empaquetage sémantique des propositions-énoncés constitue une unité de rang supérieure appelée séquence. La notion de séquence est en effet substituée par Adam à celle de texte qui désigne une unité trop complexe et trop hétérogène pour présenter des régularités observables et formalisables. Il distingue cinq prototypes séquentiels : narratif, descriptif, argumentatif, explicatif et dialogal. Mais comme il n'est pas question dans notre corpus de types narratif ou dialogal, nous nous contentons des trois types restants, bien entendu selon la description d'Adam.

---

<sup>333</sup> Adam, J.-M. (1990), *op.cit.*, pp. 95-96.

<sup>334</sup> *Ibid.*, p. 97.

<sup>335</sup> *Ibid.*, p.25.

## VI.3 Les types d'unités compositionnelles de base : les séquences

### VI.3.1 La structure de la séquence argumentative

Une mise au point avant de commencer, la notion générale d'argumentation peut renvoyer soit au niveau du discours et de l'interaction social, et dans ce sens, elle consiste à construire une représentation discursive visant à agir ou modifier la représentation d'un interlocuteur à propos d'un objet de discours donné, autrement dit l'argumentation est envisagée en termes de visée illocutoire ; soit au niveau de l'organisation séquentielle de la textualité, c'est-à-dire si on postule la reconnaissance de schémas prototypiques de l'argumentation chez les locuteurs. Il ne faut pas donc confondre entre la structure argumentative comme étant une unité compositionnelle d'un texte et l'argumentation en général comme un acte illocutoire (dans le cadre des actes de discours) présente dans toute production discursive. De même, il est à distinguer la fonction descriptive – référentielle de la langue - de la procédure descriptive (pour ne pas dire la séquence descriptive) dont il sera question plus bas.

Dans le cadre de la séquence argumentative, il est à se demander si certaines suites de propositions répondant aux relations : *Argument (s) → Conclusion, Donnée(s) → Conclusion* ou encore *Raisons → Conclusion*. Ces variantes visent également, affirme Adam, à intervenir sur les opinions, les attitudes ou les comportements. La donnée-argument par définition vient pour étayer ou réfuter une proposition. La conclusion et la donnée sont des notions liées, en d'autres termes, si on parle de conclusion, c'est par rapport à une (des) donnée(s). Une séquence argumentative de base peut se conformer à la relation (Donnée → Conclusion) dans la mesure où elle marque une délimitation et un effet de clôture est ressenti. A propos, Borel exprime nettement ce lien : « Il n'y a pas de conclusion que *relativement* à des prémisses, et réciproquement. Et à la différence des prémisses, le propre d'une conclusion est de pouvoir resservir ultérieurement dans le discours, à titre de prémisse par exemple. »<sup>336</sup> Reste maintenant à décrire dans cette relation le passage de la (les) donnée(s) à la conclusion, c'est-à-dire l'étayage argumentatif de la conclusion.

---

<sup>336</sup> Borel, M.-J. (1991), « Notes sur le raisonnement et ses types », *Etudes de Lettres*, n°4, Université de Lausanne.

### VI.3.1.1 Un schéma de l'étayage argumentatif des propositions

Pour illustrer le principe de l'étayage des propositions Adam explique l'exemple suivant <sup>337</sup>:

(2) *La marquise a les mains douces, mais je ne l'aime pas.*

Cette suite de propositions constitue une séquence argumentative élémentaire : le connecteur *mais* donne des instructions de traitement des deux propositions qu'il articule. La proposition P (*La marquise a les mains douces*) peut être comprise comme une donnée-argument pour une conclusion C (*Je l'aime*) implicite. La proposition P vient justifier la conclusion C. La question à poser maintenant : comment peut-on passer de la donnée P à la conclusion C ? Qu'est-ce qui légitime ce passage de la douceur des mains de la marquise à l'amour qui lui est porté ? Une règle d'inférence ou un principe général qui permet de tirer la conclusion C de la donnée P. Dans cet exemple, c'est un topos actualisé dans l'énoncé (1) qui fonde l'inférence et vient étayer le passage de P à C :

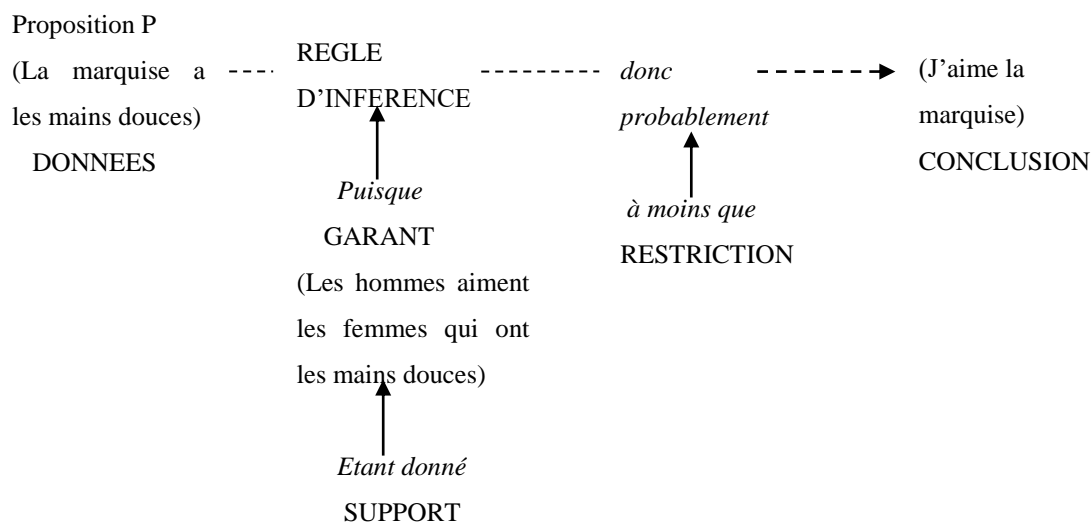
(1) *Les hommes aiment les femmes qui ont les mains douces.*

Toutefois, poursuit Adam, si, les inférences peuvent certes être étayées par un certain nombre de justifications ou supports, elles peuvent aussi, dans certaines circonstances, être interrompues. Il doit toujours y avoir une place prévue pour un éventuel non aboutissement des règles d'inférence, voir une réfutation. Autrement dit, même si la relation établie entre la donnée et la conclusion est probable, cela doit être envisagé dans le cadre d'une restriction (réfutation ou exception) possible. Ainsi, Adam définit le schéma de base de l'argumentation comme : « une mise en relation de *données* avec une *conclusion*. Cette mise en relation peut être implicitement ou explicitement fondée (*garant et support*) ou contrariée (*réfutation ou exception*). Si la donnée est l'élément le plus souvent explicite, le support est très souvent implicite et les autres composantes se situent entre ces deux pôles d'implication et d'explicitation »<sup>338</sup>. Le schéma du mouvement argumentatif de notre exemple peut être représenté comme suit :

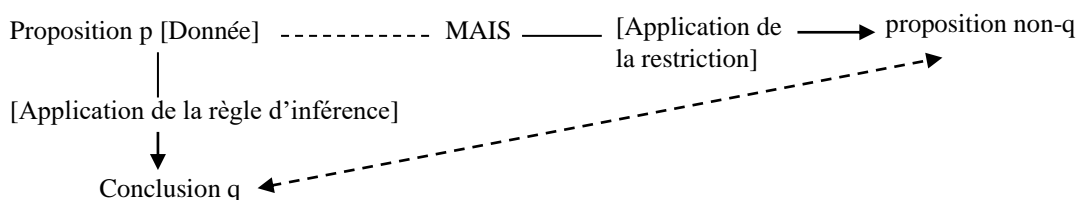
---

<sup>337</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 105.

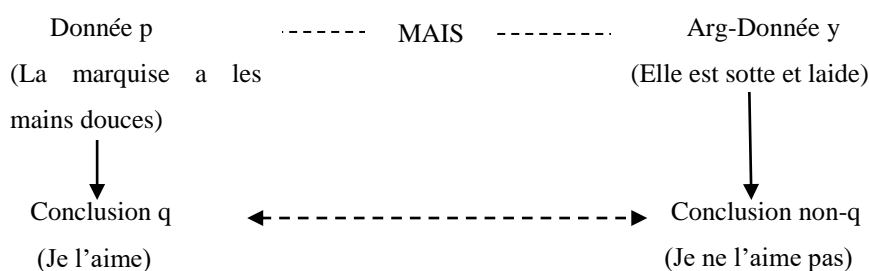
<sup>338</sup> *Ibid.*, p.106.



La restriction posée par l'introduction du connecteur concessif *mais* dans l'énoncé (2) bloque l'application de la règle d'inférence. Autrement dit la conclusion attendue est renversée. Voici donc le schéma concessif dans lequel la règle d'inférence se trouve échouée, la conclusion q cède la place à non-q :



Adam insiste sur la nature concessive de *mais*, ce connecteur peut être remplacé par ET POURTANT : *La marquise a les mains douces ET POURTANT je ne l'aime pas*. MAIS POURTANT par exemple peut aussi exprimer la nature concessive de l'opération argumentative : *La marquise a les mains douces MAIS POURTANT je ne l'aime pas*. Une raison comme : *A MOINS QUE la marquise ne soit trop sott, prétentieuse, jeune/vieille, réactionnaire, inculte pour moi*, pourrait venir s'interposer face à la règle d'inférence qui s'applique généralement et étayer la restriction en question :

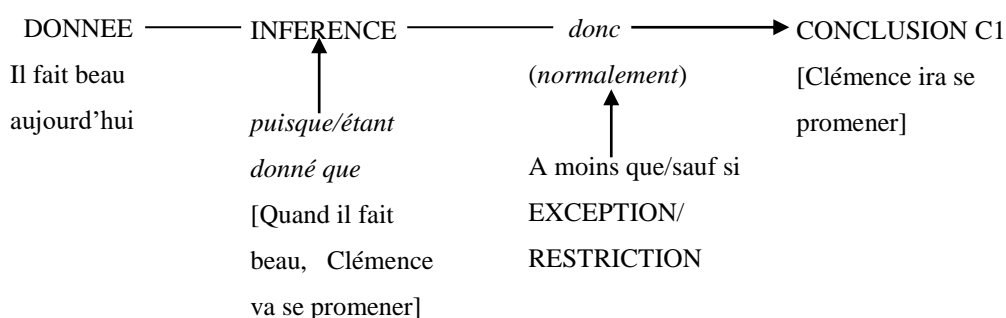


Un autre exemple illustratif de l'étayage argumentatif des propositions tiré de *L'analyse textuelle* de Jeandillou<sup>339</sup> :

*Il fait beau aujourd'hui mais Clémence n'ira pas se promener.*

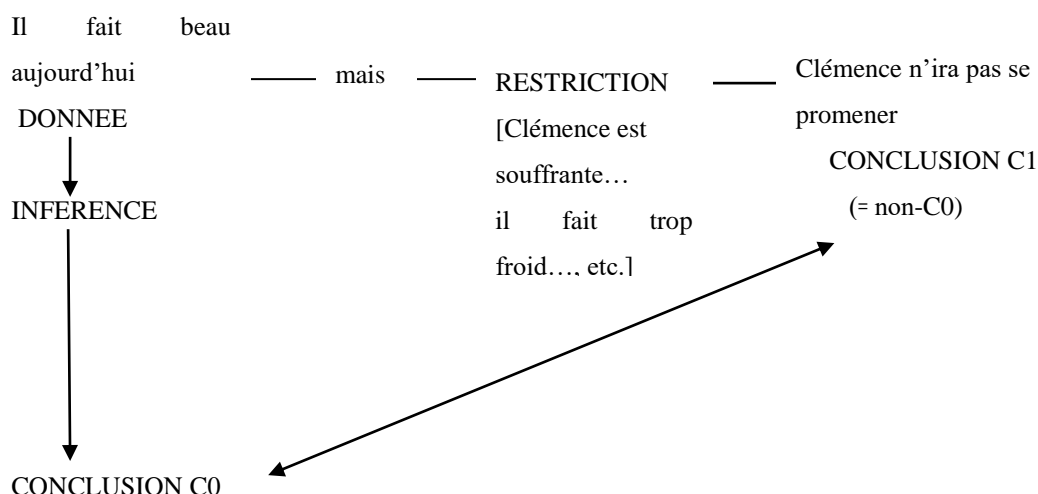
La première proposition de cette séquence minimale exprimant le beau temps donne à conclure que Clémence sortira pour se promener (conclusion C1). *Il fait beau aujourd'hui* constitue un argument (une donnée ou une prémisse) en faveur de C1. Le passage de [P1] à [C1] s'appuie sur une inférence sous-jacente. Cet étayage peut bien trouver sa légitimité dans une assertion plus générale qui pourrait être formulée : *Quand il fait beau, Clémence va se promener.* Ce mouvement d'inférence implicite et préalable se trouve invalidé par l'introduction du connecteur argumentatif *mais*. La déduction attendue se voit détournée parce que sa pertinence n'est pas absolue. Il s'agit d'une simple habitude que bien des circonstances l'empêchant de se produire et non une loi universelle et intangible. La règle d'inférence implicite ne pourra s'appliquer dans certaines situations, par exemple, s'il fait froid, ou si Clémence est souffrante ou si elle a envie de regarder la télévision, etc. Ce qui donnera la conclusion non-C1 : *Clémence n'ira pas se promener.*

Le schéma du mouvement argumentatif lié à cet énoncé peut se figurer comme suit :



L'entrée en jeu de la restriction laisse tomber la conclusion C1 et considère non-C1 :

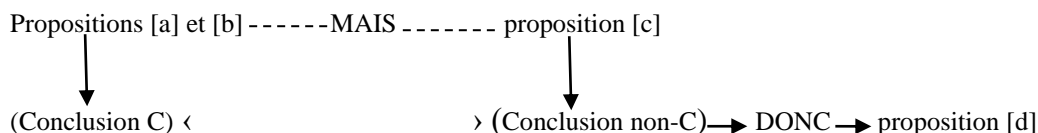
<sup>339</sup> Jeandillou, J.-F., *op. cit.*, pp. 143-144.



Il est important d'exposer un autre exemple<sup>340</sup> de l'auteur qui illustre non seulement le schéma prototypique de la structure argumentative, mais aussi la question de l'hétérogénéité textuelle :

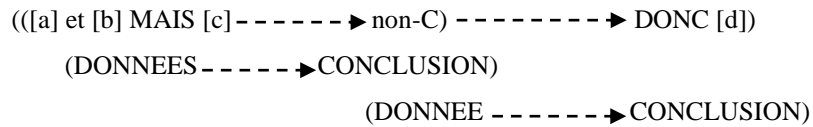
[a] Il y avait une fois un prince [b] qui voulait épouser une princesse, [c] MAIS une princesse véritable. [d] Il fit DONC le tour du monde pour en trouver une, [e] et, à la vérité, les princesses ne manquaient pas ; [f] MAIS, il ne pouvait jamais s'assurer si c'étaient de véritables princesses ; [g] toujours quelque chose en elles lui paraissait suspect. [h] EN CONSEQUENCE, il revint bien affligé de n'avoir pas trouvé ce qu'il désirait.

Les deux premières propositions données [a] *Il y avait une fois un prince* [b] *qui voulait épouser une princesse* laisseraient entendre l'inférence qu'il sera facile au prince de trouver une épouse (conclusion C implicite) : dans le monde des contes, les royaumes et les princesses ne manquent pas. La proposition descriptive qui s'ensuit [c] *MAIS une princesse véritable* introduite par le connecteur argumentatif ajoute un autre critère qui ferait penser à une conclusion non-C : il ne sera peut-être pas facile une trouvaille pareille. Le schéma suivant peut résumer le mouvement argumentatif que constituent les premières propositions :

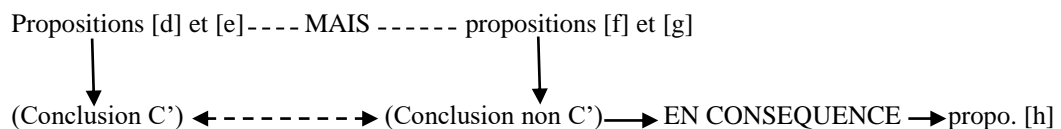


<sup>340</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 108.

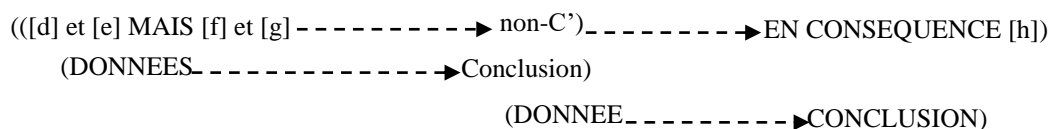
Adam poursuit : les propositions [a] et [b] amèneraient à la conclusion non exprimée non-C, cette dernière constitue à son tour une prémisse (donnée) pour une nouvelle conclusion [d] selon la représentation suivante :



La proposition [c] de la deuxième phrase *et, à la vérité, les princesses ne manquaient pas*, se range du côté de la conclusion C, alors que les propositions [f] *MAIS il ne pouvait jamais s'assurer si c'étaient de véritables princesses*, et [g] *toujours quelque chose en elles lui paraissait suspect*, introduites par le connecteur *MAIS*, viennent reprendre le mouvement argumentatif précédent. Quant à la proposition [h] *EN CONSEQUENCE, il revint bien affligé de n'avoir pas trouvé ce qu'il désirait*, elle est prise exactement dans le même mouvement que la proposition [d] :



Le schéma d'étayage de la proposition [h], s'il ressemble à celui de [d], il y est plus complexe :



Pour cet exemple, Adam parle de structure argumentative narrativisée, ce texte illustre une hétérogénéité de type [Séquence dominante › Séquence dominée]. Le caractère dominant du récit par rapport à l'argumentation consiste en des raisons linguistiques de surface (la présence de l'organisateur narratif *Il y avait une fois* et du couple verbo-temporel imparfait-passé simple accompagné de la 3ème personne) et des raisons génériques (ce texte est un conte). Dans ce texte, la structure argumentative est au service de la structure séquentielle narrative. Il explicite : « La « logique » de ce paragraphe est certes celle que les deux schémas des étayages argumentatifs des

propositions viennent de décrire, mais celle-ci ne prend tout son sens que dans la logique narrative propre aux contes »<sup>341</sup>.

### VI.3.1.2 Le syllogisme

L'étude de la syllogistique remonte à Aristote qui définit le mot *syllogismes* comme un discours dans lequel, certaines choses ayant été posées, quelque chose d'autre que ces choses posées résulte nécessairement par le fait qu'elles sont ainsi

Cette définition très générale laisse entendre que le syllogisme pour Aristote aurait la même signification que celle de déduction. Robert Blanché, historien de la logique, dit que la définition dans *Les Premiers analytiques* est celle du raisonnement déductif en général, et qu'à l'époque où elle a été formulée (celle des *Topiques*) « Aristote n'avait pas encore découvert ce que, à sa suite, on a appelé un syllogisme »<sup>342</sup>. Mais un peu plus loin, et dans cette même référence, Blanché revient pour dire à propos du syllogisme qu'il « s'identifie pour Aristote à la déduction, comme l'atteste la définition qu'il en donne »<sup>343</sup>.

Il est défini par ailleurs comme un raisonnement déductif dans lequel la conclusion est tirée de la mise en relation des prémisses. Considérons l'exemple suivant selon lequel le syllogisme est une suite de trois propositions catégoriques :

	Tout homme est mortel.	} (prémisses)
OR	Pierre est homme.	
DONC	Pierre est mortel.	(conclusion)

Un syllogisme selon la syllogistique traditionnelle comprend trois termes (« homme », « mortel » et « Pierre »), dont chacun figure dans deux des propositions. Cela veut dire qu'un des termes est commun aux prémisses mais absent de la conclusion : il est appelé le *moyen terme* (dans notre exemple c'est « homme »). Chacun des deux autres termes, c'est-à-dire ceux de la conclusion est « uni » au moyen terme.

Les deux termes de la conclusion qui sont dans notre exemple « Pierre » et « mortel » sont appelés *termes extrêmes*. Le *grand terme* du syllogisme désigne le prédicat de la conclusion, et le *petit terme* le sujet de la conclusion.

---

<sup>341</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>342</sup> Blanché, R. (1973), *Le raisonnement*, Presses Universitaires de France, Paris, p. 11.

<sup>343</sup> *Ibid.*, p. 97.



Dans un syllogisme, on peut distinguer au niveau des propositions, les *prémisses* qui forment « l'antécédent » et « le conséquent » qui désigne la *conclusion*. La prémisses dans laquelle apparaît le grand terme est appelée la *majeure*, et la seconde la *mineure* reconnue par le petit terme.

Quant à sa validité, le syllogisme doit obéir à certaines règles portant sur les termes et les propositions qui le constituent. Pour celles liées aux termes :

- 1) Le syllogisme doit comporter trois termes d'extensions différentes : le grand terme (G), le moyen terme (M) et le petit terme (P).
- 2) Dans la conclusion, les termes ne doivent pas avoir une extension plus grande que dans les prémisses.
- 3) Le moyen terme ne doit pas apparaître dans la conclusion.
- 4) Le moyen terme doit être pris universellement au moins une fois.

Pour les règles liées aux prémisses :

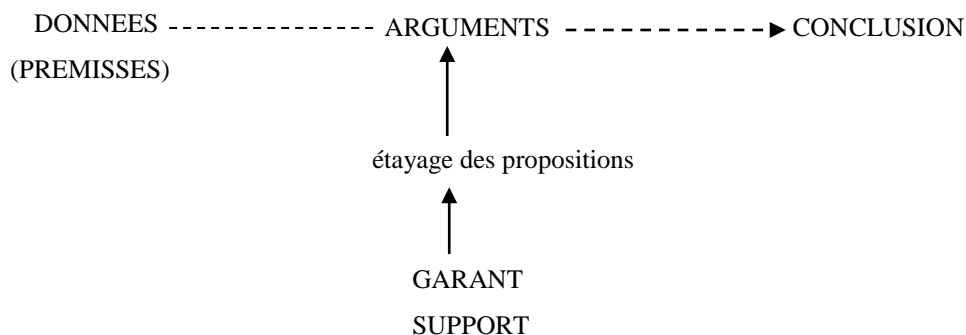
- 5) Les prémisses ne doivent pas être toutes les deux négatives.
- 6) De deux prémisses affirmatives, on ne peut tirer qu'une conclusion affirmative.
- 7) La conclusion doit toujours suivre la moins bonne des prémisses, c'est-à-dire, si une prémisses est négative, la conclusion sera négative ; si une prémisses est particulière, la conclusion le sera également.
- 8) Les prémisses ne doivent pas être toutes les deux particulières.

### **VI.3.1.3 prototype de la séquence argumentative**

Les exemples dont il vient d'être question donnent l'idée d'un modèle particulier de composition des propositions qui peut être progressif : données – [inférence] → conclusion ; ou régressif : conclusion ← [inférence] – donnés. Dans l'ordre progressif, le but du locuteur est d'amener son allocutaire à conclure (ex.  $p - \text{DONC} \rightarrow q$ ), alors que dans l'ordre régressif, on est plutôt dans l'explication, la justification (ex.  $p \leftarrow \text{CAR} - q$ ).

Si nous avons travaillé sur des structures argumentatives réduites dans les énoncés illustratifs donnés, c'est-à-dire d'un schéma procédural élémentaire, on peut dégager un modèle séquentiel commun. La stratégie adoptée pour faire admettre une thèse nouvelle par rapport à une autre est de fournir des arguments convaincants, d'exemples (et de contre-exemples), ou encore des citations. En passant à une dimension plus grande, tels que des parties textuelles, des textes, etc., il sera question de considérer le mouvement qui mène de la macro-proposition prémisses (ou données) à la macro-proposition

conclusion. Ce mouvement est le même, explique Adam, en citant Ducrot (1980 :81) dans les deux cas de démontrer ou de réfuter. Ainsi, Adam propose dans un premier temps le schéma simplifié suivant<sup>344</sup> :



Il est à noter que ce schéma simplifié ne prévoit pas les restrictions possibles dont il a été question plus haut. La prise en compte de cet élément, aussi bien que celui de la contre-argumentation dont Moeschler souligne l'importance : « Un discours argumentatif [...] se place toujours par rapport à un contre-discours effectif ou virtuel. [...] Défendre une thèse ou une conclusion revient toujours à la défendre contre d'autres thèses ou conclusions »<sup>345</sup>, amènent Adam à compléter ce schéma et proposer un prototype de la séquence argumentative<sup>346</sup>:

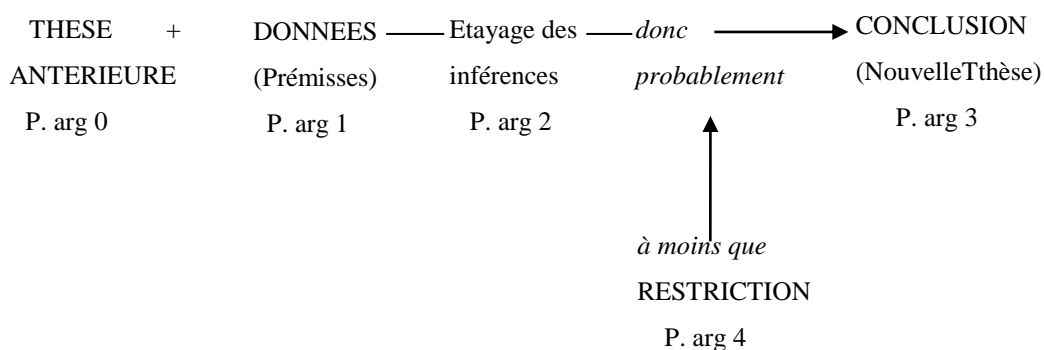


Schéma 3

Cette représentation est fondée sur la relation entre trois macro-propositions (P. arg 1, 2 et 3). Si l'argumentation implique une contre-argumentation, ces trois constituants ont pour rôle de réfuter une thèse antérieure (P. arg 0) implicite ou explicite. Une ou plusieurs restrictions (P. arg 4) peuvent, le cas échéant, intervenir et affecter ces trois

<sup>344</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 117.

<sup>345</sup> Moeschler, J. (1985), *op. cit.*, p. 47.

<sup>346</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 118.

constituants. Il n'est pas question dans ce prototype d'un ordre linéaire immuable de ces composantes : « la (nouvelle) thèse (P. arg 3) peut être formulée d'entrée et reprise ou non par une conclusion qui la redouble enfin de séquence, la thèse antérieure (P. arg 0) peut être sous-entendue »<sup>347</sup>.

Pour éclaircir plus ce schéma prototypique de la séquence argumentative, nous présentons une analyse d'un texte publicitaire (« Mir Rose », Doyle Dane Bernach Publicité) proposée par Adam et dans laquelle il revient sur les différents mouvements argumentatifs avec les principaux appuis inférentiels<sup>348</sup> :

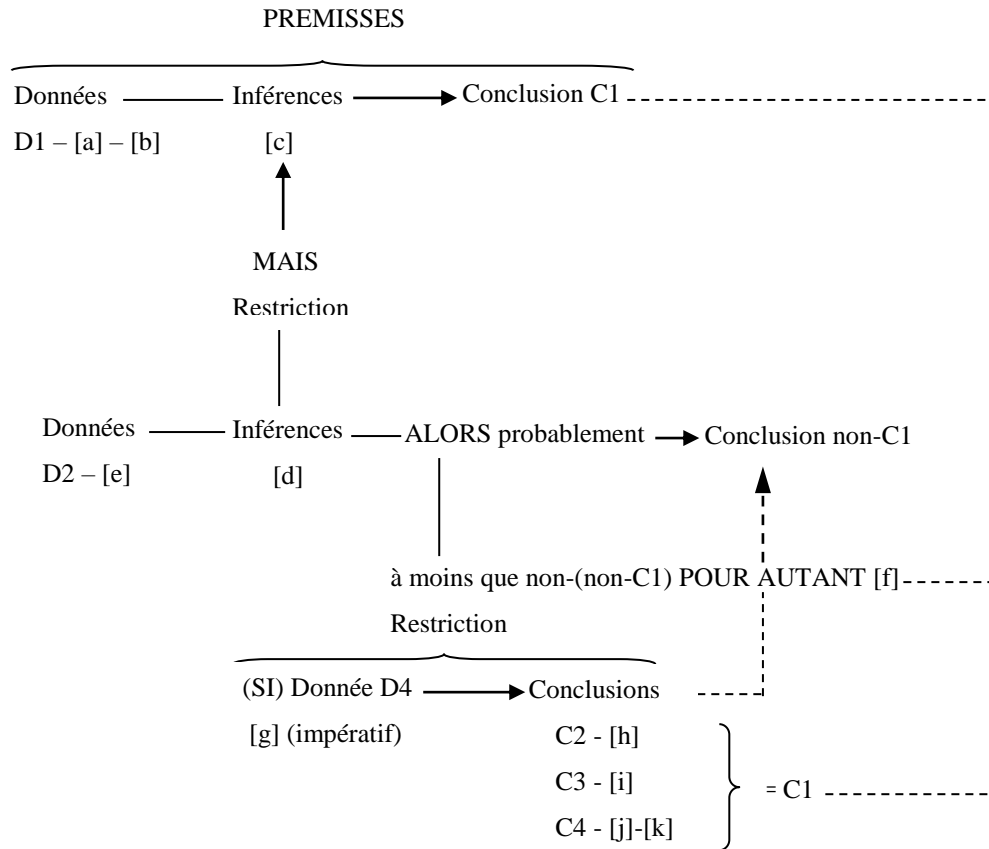
- [a] Les hommes aiment les femmes
- [b] qui ont les mains douces.
- [c] Vous le savez.
- [d] Mais vous savez aussi [e] que  
    Vous faites la vaisselle.
- [f] Alors ne renoncez pas pour autant  
    à votre charme, [g] utilisez  
    Mir Rose. [h] Votre vaisselle sera  
    propre et brillante.
- [i] Et vos mains, grâce à l'extrait  
    de pétale de rose contenu dans  
    Mir Rose, seront plus douces et  
    plus belles.
- [j] Elles ne pourront que vous dire  
    merci. [k] Votre mari aussi.

Adam schématise la structure argumentative de Mir Rose comme suit :

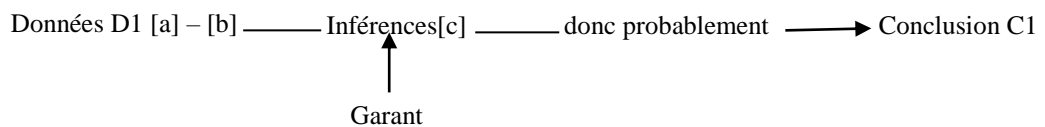
---

<sup>347</sup> *Ibid.*

<sup>348</sup> *Ibid.*, pp.120-124.



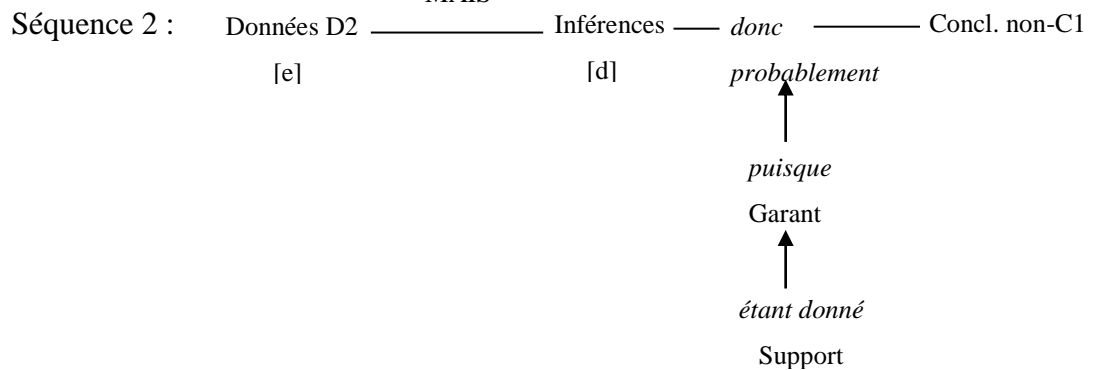
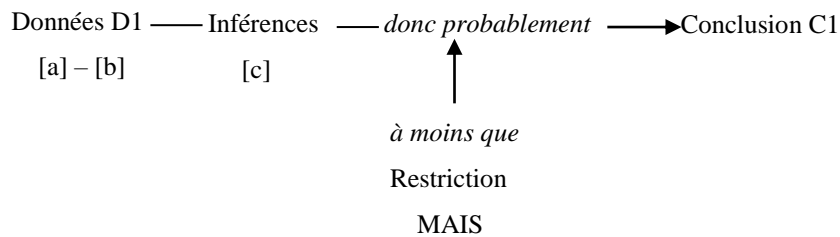
Le connecteur MAIS introduisant [d] marque les données articulés comme renvoyant chacune à une conclusion opposée. Les propositions [c] (« Vous le savez ») et [d] (« Vous savez aussi ») dénotent le caractère probable d’effectuer certaines inférences de la part de l’interprétant. Les propositions [a], [b] et [c] constituent une première séquence argumentative :



La proposition relative [b] paraît apporter une propriété restrictive par rapport à [a] : *seules les femmes qui ont les mains douces peuvent être aimées des hommes*. Une première conclusion C1 appuyée par [c] en découle : *Vous savez que si vous avez les mains douces, les hommes vous aimeront probablement*. Mais si on insiste sur cette inférence de l’interprétant, celle-ci est fondée sur un savoir partagé (le Garant) : « Les mains douces, c’est bon pour les caresses ».

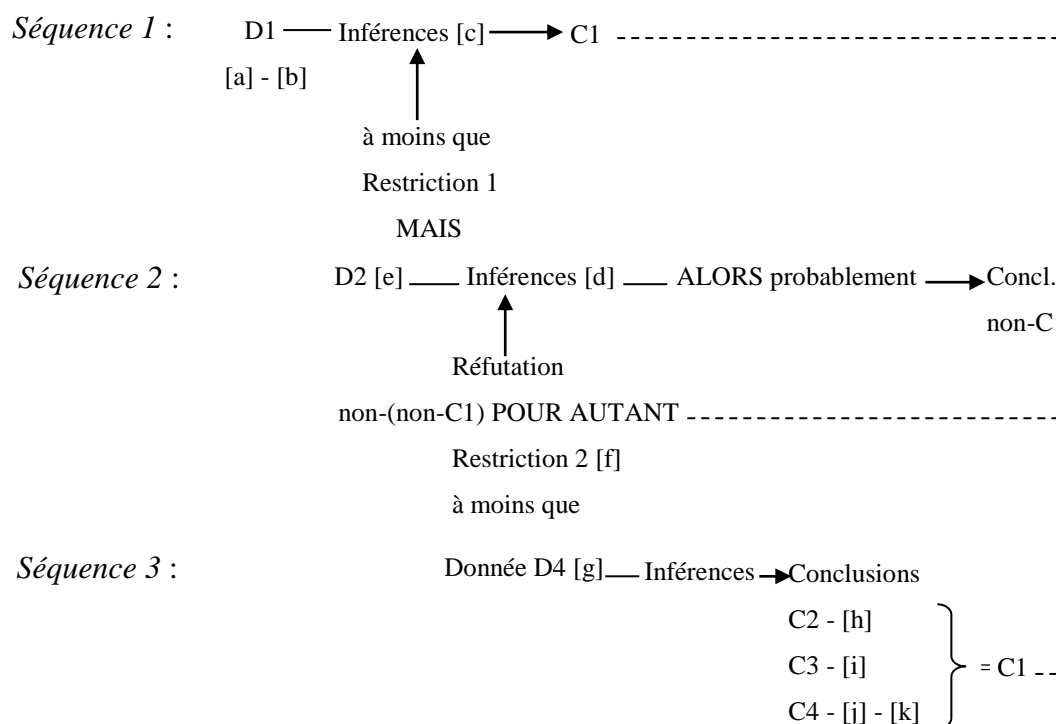
Une restriction intervient par l'introduction du connecteur argumentatif MAIS susceptible de détourner la conclusion C1 probablement attendue. Une deuxième séquence restrictive enchâssée est donc ouverte :

Séquence 1 :



La donnée (D2) (« Vous faites la vaisselle ») fait passer à la conclusion inverse probable non-C1 : *Les hommes ne vous aimeront vraisemblablement pas*. Une règle d'inférence peut légitimer la conclusion que fait naître [e] : *puisque faire la vaisselle abîme les mains, ainsi que (support) : étant donné que la vaisselle se fait avec les mains (sans gants protecteurs assez efficaces et sans lave-vaisselle)*.

Ce deuxième processus argumentatif se voit à son tour dévié par une troisième séquence :



L'énoncé minimal [f] (« Alors ne renoncez pas pour autant à votre charme ») laisse entendre que le parcours argumentatif est pour le moment favorable à la conclusion non-C1 (renoncer à plaire). Cette conclusion est inférée implicitement par la donnée D2 introduite par MAIS.

POUR AUTANT souligne que la conclusion non-C1 peut être rejetée, qu'elle diffère d'un point de vue du locuteur. Adam explique en se référant à Ducrot (1984 : 219-220), que l'emploi de l'impératif dans les propositions [f] et [g] dénote une prise en charge de la part du locuteur des énoncés qui suivent ALORS, quant au savoir de l'interprétant dont il s'agit dans les énoncés [b] et [d], il est posé comme un point de vue auquel il propose de renoncer. Le locuteur considère que le mouvement précédent émane d'un point de vue déclaré inadmissible et qu'il rejette impérativement.

La restriction (A MOINS QUE) trouve tout son sens dans l'usage du produit de vaisselle Mir Rose (proposition [g]). Il est à noter que l'emploi du futur dans les propositions [h], [i] et [j] marque une prédiction des conclusions liées à cette nouvelle donnée : SI vous utilisez Mir Rose ALORS votre vaisselle sera ..., vos mains ..., etc. La conclusion C3 rappelle directement la conclusion de la première séquence (D1 → C1). Quant à la seconde restriction (D4 - [g]) elle a pour rôle de compenser la première (MAIS D2 - [e]).

Pour conclure Adam revient aux effets énonciatifs des temps verbaux utilisés dans ce texte. Le locuteur se montre distant par l'emploi du présent de vérité générale. Viennent ensuite l'impératif et le futur à valeur prédictive où il est directement impliqué. Ces modes verbaux participent du mouvement argumentatifs comme un vouloir d'agir sur autrui en quelque sorte.

### VI.3.2 La description

La description a suscité longtemps des études théoriques. Les premiers théoriciens de la description font partie au courant narratologique d'inspiration structuraliste. A titre d'exemple, nous citons Roland Barthes avec sa célèbre analyse de l'effet de réel ; les études de Jean Ricardou sur la description de ses rapports avec la temporalité narrative ; l'intérêt porté à la description de Gérard Genette au cours de ses *Figures* ; la théorie l'iconicité des descriptions de Mieke Bal, et son intention de sortir de la vision structuraliste fonctionnaliste. Il est à souligner aussi l'importance des travaux de Michael Riffaterre et Harald Weinrich qui ont beaucoup inspiré la recherche française.

Il est à noter le caractère incertain des définitions données à la description. Legros souligne le caractère ambigu de la définition : « Description : pour être banal, le mot n'en est pas moins ambigu [...] pour pouvoir avancer il nous faudra feindre d'ignorer le problème insoluble que pose la définition même de notre objet ! »<sup>349</sup> Une remarque pareille est notée par Molino : « Notons d'abord qu'il s'agit d'une notion empruntée à la pratique et à la critique littéraire : c'est donc une notion floue, dont il n'est pas certain qu'elle corresponde à une réalité simple et aux contours bien déterminés »<sup>350</sup>. Un autre constat est fait par Gardes-Tamine en 1997 : « la description est loin d'être une catégorie unifiée »<sup>351</sup>.

Mais il semble que le tournant réalisé dans le domaine théorique de la description vient de Philippe Hamon qui fait un constat pareil : « le descriptif, tout d'abord, ne semble pas avoir aujourd'hui de statut bien défini »<sup>352</sup>. Hamon parle de la polysémie du mot « description », ce mot n'est pas lié aux seuls textes littéraires, il donne comme un échantillon représentatif des couples canoniques où le mot « descriptif » est affecté de

---

<sup>349</sup> Legros, G. (1976), « Description, la mal aimée », *Cahiers d'analyse textuelle*, n°18, pp. 107-108.

<sup>350</sup> Molino, J. (1992), « Logiques de la description », *Poétique*, n°91, p. 363.

<sup>351</sup> Gardes-Tamine, J. (1997), *La stylistique*, Armand Colin, p. 65.

<sup>352</sup> Hamon, P. (1993), *Du descriptif*, Hachette Supérieur, p. 6.

connotations à chaque fois diverses, selon les disciplines : descriptif vs narratif, descriptif vs normatif, descriptif vs explicatif<sup>353</sup>. La difficulté est double : d'une part, en littérature, relativement à l'homogénéité de l'objet, car ce que l'intuition considère comme « description » n'a pas de contours nets et à chaque fois reconnaissables, d'autre part, du côté du langage, où le mot « description » apparaît dans des situations différentes.

Dans son article célèbre « Qu'est-ce qu'une description ? », Hamon dit à propos du lecteur, qu'il « reconnaît et identifie sans hésiter une description »<sup>354</sup>. Le lecteur ordinaire peu soucieux des considérations qui occupent les spécialistes, semble être le seul à savoir identifier les descriptions, puisqu'il peut les « sauter » à l'occasion. L'idée de reconnaissance intuitive d'une description se trouve par exemple chez Apothéloz quand il observe que « Nous avons tous, intuitivement au moins, une idée assez claire de ce qu'est une description. Ainsi sommes-nous capables de sauter les passages descriptifs d'un roman pour rejoindre plus vite le cours du récit proprement dit »<sup>355</sup>, ou chez Bal qui souligne cette tension entre cette reconnaissance intuitive du lecteur et la tentative de définition du théoricien : « Ce fragment de James ne posera pas de problèmes de classification. C'est une description. Il a pour objet une personne. Une telle constatation ne fera pas avancer celui qui essaie de définir la description en général »<sup>356</sup>.

Donc, grâce à l'apport remarquable de Hamon « le descriptif » acquiert un statut d'objet d'analyse théorique, ainsi ses contours sont redéfinis et son étude se libère de vieilles représentations, ou « pièges » selon Hamon. Celui-ci parle de « système descriptif » : équivalence entre une dénomination (un mot, appelé « pantonyme ») et une expansion (une série de mots juxtaposés en liste ou coordonnés ou subordonnés dans un texte). Plusieurs idées originales sont utilisées (la « thématique vide », les « grilles stéréotypées », la « permutabilité interne des éléments d'un système descriptif », la « lisibilité »), et par lesquelles Hamon précise sa conception élaborée à partir de descriptions de type réaliste-naturaliste.

---

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> Hamon, P. (1972), « Qu'est-ce qu'une description ? », *Poétique*, n°12, p. 465.

<sup>355</sup> Apothéloz, D. (1998), « Eléments pour une logique de la description et du raisonnement spatial », in Reuter (éd.) : *La description : théorie, recherches, formation, enseignement*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, p. 18.

<sup>356</sup> Bal, M. (1980), « Descriptions. Etude du discours descriptif dans le texte narratif », *Lalies*, n°1, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, Paris, p. 99.



Dans le cadre de la linguistique textuelle, Adam et André Petitjean se sont inspirés de la réflexion d'Hamon. De nombreux travaux ont été consacrés à l'étude théorique de la description. Adam et ses collègues travaillent sur des textes variés aussi bien littéraires que non littéraires (extraits de la presse, de manuels scolaires, de brochures publicitaires). A propos de la description, Adam et Petitjean disent qu' « [...] une description est toujours une collection d'éléments groupés autour d'un centre thématique que nous désignons comme le *thème-titre* »<sup>357</sup>.

Par rapport au type narratif, entre autres, la non linéarité ou la « tabularité » de la hiérarchie descriptive est à distinguer de la progression chronologique de la structure narrative. Il est à rappeler que « L'hétérogénéité du discours narratif ne peut être réduite par une abusive simplification »<sup>358</sup>. L'une des tâches de la linguistique textuelle est de se pencher sur la question des « modes d'enchaînements séquentiels »<sup>359</sup>, ou les modalités de combinaison des séquences. Des relations qui s'établissent entre les séquences se dégagent un schéma hiérarchique entre une séquence dominante et une séquence dominée. L'une des structures fréquentes est que la description se trouve insérée dans un récit selon le schéma : [récit [description] récit]. Nous reviendrons plus tard sur cet élément de la structuration séquentielle.

Dans la prise de position théorique d'Adam, « [...] il s'agit, par-delà les différences purement référentielles et thématiques, de repérer une procédure descriptive beaucoup plus structurée qu'on ne le prétend généralement »<sup>360</sup>. Il propose ainsi un modèle hiérarchique constitué de quatre macro-propositions descriptives (Pd) qui se composent à leur tour de micro-propositions descriptives (pd). L'idée de niveaux de profondeur liée à la thématisation comme « opération essentielle pour penser l'expansion descriptive »<sup>361</sup> est centrale, celle-ci (la thématisation) entraîne le développement de micro-propositions descriptives à des niveaux de plus en plus profonds.

---

<sup>357</sup> Adam, J.-M. & Petitjean, A. (1989), *Le texte descriptif*, Armand Colin, p. 111.

<sup>358</sup> Adam, J.-M. & Petitjean, A. (1982), « Les enjeux textuels de la description », in *Pratiques*, n°34, Metz, p. 115.

<sup>359</sup> Adam, J.-M. (1987b), « Types de séquences textuelles élémentaires », in *Pratiques*, n°56, Metz, p. 58.

<sup>360</sup> Adam, J.-M. (1992), *op. cit.*, p.80.

<sup>361</sup> Adam, J.-M. (1987a), « Approche linguistique de la séquence descriptive », *Pratiques*, n°55, Metz, p. 11.

Voici la configuration que propose Adam<sup>362</sup> et qui se fonde sur l'articulation de quatre macro-propositions descriptives groupées deux à deux (propriétés + parties, situation + assimilation), et qui peuvent faire à leur tour l'objet d'extension (aussi bien pour les propriétés que pour les parties ou les éléments mis en relation, leur nombre est variable) :

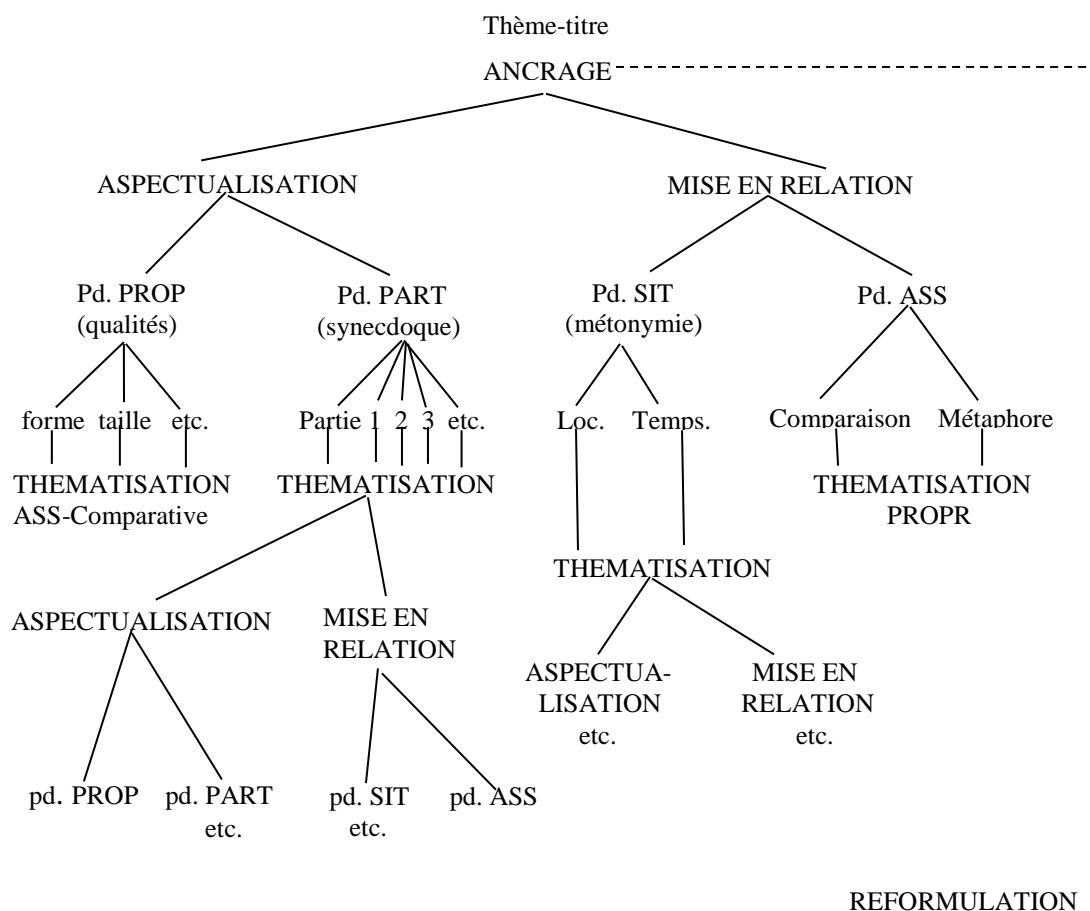


Schéma4

### VI.3.2.1 Opération de thématisation

On peut concevoir la description comme un mouvement de dérivation ou d'expansion lexico-sémantique à partir d'un thème noyau appelé « le thème-titre » (« hyperthème » également). Ses parties ou aspects peuvent à leur tour constituer, par thématisation, de nouveaux objets de description, et donner ainsi lieu à de nouvelles expansions. Ils deviennent alors des sous-thèmes dépendant au thème principal (le thème-titre). Comme le définit Adam, le thème-titre est « repère et générateur de la

<sup>362</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 84.

classe-objet »<sup>363</sup> qui indique un faisceau d'aspects de l'objet du discours posé par ancrage. Il est un « premier facteur d'ordre » dans la création d'une cohésion sémantique et référentielle. Cet élément peut être présent ou absent, annoncé par ancrage au début de la description ou désigné par affectation en position clausurale.

L'ancrage est une dénomination immédiate de l'objet qui ouvre une période descriptive et annonce un tout. Il peut être vu comme une sorte de « thématization de base ». L'extrait descriptif suivant de *Eugénie Grandet* de Balzac donne au préalable la dénomination générique « un homme », c'est-à-dire pose un thème-titre par ancrage, suivie d'une liste d'attributs énumérés l'un après l'autre :

Au physique, Grandet était un homme de cinq pieds, trapu, carré, ayant des mollets de douze pouces de circonférence, des rotules noueuses et de larges épaules ; son visage était rond, tanné, marqué de petite vérole ; son menton était droit, ses lèvres n'offraient aucune sinuosité, et ses dents étaient blanches ; ses yeux avaient l'expression calme et dévoratrice que le peuple accorde au basilic ; son front, plein de lignes transversales, ne manquait pas de protubérances significatives ; ses cheveux, jaunâtres et grisonnants, étaient blanc et or [...].

un homme → cinq pieds, trapu, carré

→ mollets	→ douze pouces de circonférence
→ rotules	→ noueuses
→ épaules	→ larges
→ visage	→ rond, tanné, marqué de petite vérole
→ menton	→ droit
→ lèvres	→ aucune sinuosité
→ dents	→ blanches
.....	.....

L'affectation est, à la différence de l'opération d'ancrage, une dénomination reportée du thème-titre en cours ou en fin de séquence : l'objet du discours n'est pas nommé au début. Ne pas annoncer immédiatement l'objet de la description peut créer un manque et entraîne des effets de sens comme l'incertitude ou l'étrangeté sur la nature exact du référent. Dans l'extrait suivant de *Cinq semaines en ballon* de Jules Verne, il n'y a pas d'ancrage préalable mais une affectation, le docteur Fergusson après avoir passé en revue les multiples subdivisions de l'aérostat, il déclare :

---

<sup>363</sup> Adam, J.-M. (1987a), *op.cit.*, p. 8.

Vous l'avez déjà compris, messieurs : l'appareil que je vous décris est tout bonnement un chalumeau à gaz oxygène et hydrogène, dont la chaleur dépasse celle des feux de forge.

Outre les deux manières par lesquelles s'applique l'opération de thématization, le thème-titre peut faire l'objet d'une reformulation, c'est-à-dire une nouvelle nomination qui intervient en fin de procédure descriptive. La « re-thématization » qui implique déjà une nomination de l'objet permet de désigner le thème d'une manière autre, et vient, selon Adam toujours, en interrompre la portée. Balzac, après avoir mis en scène le personnage de Gobseck et brossé son portrait à travers ses particularités (*cette figure pâle...*, *les cheveux...*, *les traits de son visage*, *ses petits yeux*, etc.), en arrive à une requalification finale et dépréciative par une indication liée à ses habitudes :

Ses actions, depuis l'heure de son lever jusqu'à ses accès de toux le soir, étaient soumises à la régularité d'une pendule. C'était en quelque sorte un *homme-modèle* que le sommeil remontait.

La reformulation peut aussi intervenir dans le cas où il s'agit d'un thème à caractère énigmatique par exemple ou mal défini :

La première chose qu'aperçut D'Artagnan [...] ce fut une grande boîte roulante, poussée par deux laquais et traînée par deux autres. Dans cette boîte il y avait une énorme chose verte et or qui arpentait, traînée et poussée, les allées riantes du parc. Cette chose, de loin, était indétaillable et ne signifiait absolument rien ; de plus près, c'était un tonneau affublé de drap vert galonné ; de plus près encore, c'était un homme ou plutôt un poussah dont l'extrémité inférieure, se répandant dans la boîte, en remplissait le contenu ; de plus près encore, cet homme c'était mousqueton.

Cet extrait tiré de *Le vicomte de Bragelonne* d'A. Dumas rapporte les successives dénominations concernant Mousqueton. Cette série de reformulations (*chose*, *tonneau*, et enfin *homme (Mousqueton)*) qui identifie tardivement la chose dont il s'agit accentue la dimension plaisante de la description.

Les possibilités d'ancrage ou d'affectation reliant le thème-titre au développement descriptif permettent d'établir la cohésion référentielle de la description, cohésion indispensable pour que le lecteur-descriptaire puisse appréhender la description comme un « tout significatif »<sup>364</sup>.

---

<sup>364</sup> Adam, J.-M. (1986), « Prolégomènes à une définition linguistique de la description », *Travaux du centre de recherches sémiologiques*, cahier 52, Centre de Recherches Sémiologiques, Université de Neuchâtel, p. 174.

### VI.3.2.2 Opération d'aspectualisation

L'opération d'aspectualisation qui repose sur la thématisation se trouve « au cours du processus descriptif »<sup>365</sup>. Cette macro-proposition regroupe deux procédés, la fragmentation ou la partition qui consiste à la sélection de parties (PART) de l'objet de la description, ou l'attribution de propriétés (PROPR) au tout et/ou aux parties retenues par la fragmentation. Autrement dit, l'aspectualisation permet de considérer différents aspects de l'objet en question de la description (parties ou propriétés). Adam distingue : « l'opération d'*ancrage* est responsable de la mise en évidence d'un *tout* et l'opération d'*aspectualisation* du découpage en *parties* »<sup>366</sup>. Dans l'extrait de Balzac décrivant le portrait de Grandet, on commence par trois qualités générales (*cinq pieds, trapu, carré*), puis on passe aux parties avec leurs propriétés, par les mollets (*douze pouces de circonférence*), les rotules (*nouveuses*), les épaules (*larges*), le visage (*rond, tanné, marqué de petite vérole*), etc. Quant à l'expression linguistique des propriétés, elle peut se faire au moyen de prédicats proprement qualificatifs (adjectifs, participe ou groupes nominaux), mais aussi de prédicats fonctionnels. Pour Adam, « L'opération de *qualification* est le plus souvent réalisée par la structure du groupe nominal nom + adjectif et par le recours prédicatif au verbe *être* [...] C'est souvent une relation prédicative de type *avoir* qui réalise l'opération de *partition*, rarement sans qualification liée »<sup>367</sup>. Le même exemple du portrait est illustratif :

Son menton était droit, ses lèvres N'OFFRANT AUCUNE SINUOSITE, et ses dents étaient blanches ; [...] son front, plein de lignes transversales, NE MANQUAIT PAS DE PROTEBURANCES SIGNIFICATIVES.

La procédure d'aspectualisation soulève la question de la dimension évaluative de toute description. Adam explique : « comme le choix des parties sélectionnées par le descripteur est contraint par l'effet recherché, le choix des propriétés (PROPR) permet, lui, de poser la question de l'orientation évaluative (argumentative) de toute description. »<sup>368</sup> Les adjectifs évaluatifs impliquant un jugement de valeur sont indicateurs d'une prise en charge énonciative. Qualifier quelqu'un de *grand* ou de *petit*,

---

<sup>365</sup> Adam, J.-M. & Petitjean, A. (1989), *op.cit.*, p. 134.

<sup>366</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 89.

<sup>367</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, p.142.

<sup>368</sup> Adam, J.-M. (1992), *op.cit.*, p. 91.

de *beau* ou de *laid*, de *mince* ou de *maigre* laisserait entendre un choix et dénoter un système de valeurs à partir duquel il fait cette évaluation descriptive.

#### VI.3.2.2.1 *Prédicats fonctionnels*<sup>369</sup> et « *description d'actions* »

Adam et Petitjean expliquent dans leur ouvrage *Le texte descriptif* que la séparation traditionnelle entre narratif et descriptif résulte communément d'une distinction entre « action » (FAIRE) et « état » (ETRE). L'idée dominante, c'est qu'on lie la description aux « objets » où les marques linguistiques caractéristiques sont le substantif et l'adjectif, et le récit aux « actions », c'est-à-dire le verbe comme particularité. Or cette caractérisation naïve ne répond pas à l'analyse effectivement produite. Adam appuie : même si les prédicats fonctionnels sont dominants dans le récit, « *les prédicats fonctionnels peuvent apparaître dans des séquences descriptives.* »<sup>370</sup>

Adam dans le même ouvrage envisage le fonctionnement des prédicats fonctionnels dans des situations diverses. Nous nous contentons d'en exemplifier certaines <sup>371</sup>:

- a) *Les prédicats fonctionnels décrivent des actions, dont il faut dériver les PROPRIETES d'un acteur*

Ce cas est utilisé souvent pour caractériser un personnage (ou un objet) par la description de son comportement. Adam donne l'exemple suivant de Giton et Phédon de la Bruyère :

Giton a le teint frais, le visage plein et les joues pendantes, l'œil fixe et assuré, les épaules larges, l'estomac haut, la démarche ferme et délibérée. Il parle avec confiance ; il fait répéter celui qui l'entretient, et il ne goûte que médiocrement tout ce qu'il lui dit. Il déploie un ample mouchoir et se mouche avec grand bruit ; il crache fort bien, et il éternue fort haut. Il dort le jour, il dort la nuit, et profondément ; il ronfle en compagnie.

Dans ce passage, on passe de la description du portrait de Giton à la description de sa démarche, et ce par des prédicats qualificatifs. (nom + adjectif), puis à celle de son parler et de ses habitudes, et cette fois-ci par une liste d'actions. Au sujet de telles listes d'actions, Adam cite le propos de Philippe Hamon (1981, p.57) : « de telles listes

---

<sup>369</sup> Jeandillou dans *L'analyse textuelle* (2007) définit les prédicats fonctionnels comme des verbes à valeurs intrinsèquement descriptive, assortis ou non de compléments.

<sup>370</sup> Adam, J.-M. & Petitjean, A. (1989), *op.cit.*, p.152.

<sup>371</sup> Les diverses situations sont exemplifiées dans le même ouvrage *Le texte descriptif* d'Adam et Petitjean (1989), pp. 152-175.

d'actions, plus ou moins ordonnancées, sont souvent réductibles à une qualification permanente (...), donc à la définition d'un type ou d'un archétype de personnage ».

Parmi la pluralité des exemples donnés par Adam, le passage suivant tiré d'un catalogue publicitaire, illustre le même genre de processus descriptif :

Le Krups Variomat râpe coupe en rondelle, émince fruits et légumes, coupe et hâche la viande et le poisson, écrase en purée les pommes de terre, émince les oignons, les fines herbes, les noix et les noisettes, tourne les sauces, mixe les desserts et les cocktails, bat la crème chantilly, pétrit les pâtes et coupe à taille idéale les pommes de terre pour faire des frites – toutes ces préparations dans un seul récipient.

Ce passage décrit les propriétés (le « comportement ») d'un robot ménager. Les qualités citées sont données à partir d'une liste d'actions réalisant les tâches de plusieurs robots : « râpe, hâche, mixe, etc. », il est donc multitâche, un râpeur, un hâcheur et un mixer.

b) *Les prédicats fonctionnels décrivent les actions de plusieurs acteurs considérés en tant qu'éléments (PARTIES) d'une situation*

Ce genre qui se rencontre fréquemment au début d'un récit est utilisé pour décrire la situation initiale (décors et acteurs). Si dans le premier cas les prédicats fonctionnels portent sur un seul acteur, dans ce cas, la description porte sur plusieurs acteurs d'une situation. L'incipit de *L'Education sentimentale* de Flaubert choisi par Adam en témoigne :

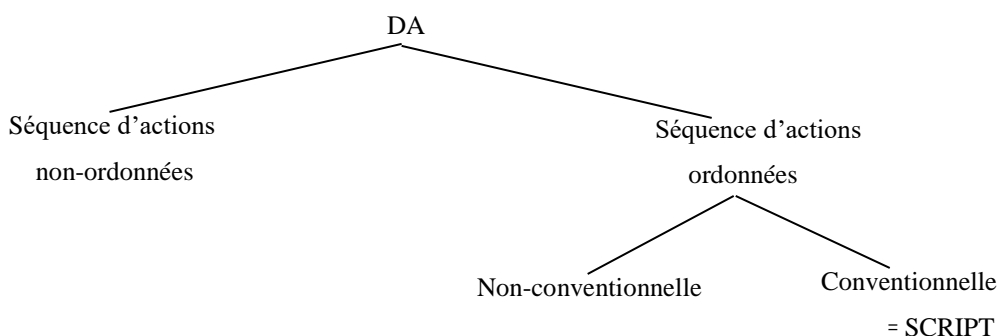
Le 15 septembre 1840, vers six heures du matin, la « Ville-de-Montereau », près de partir, fumait à gros tourbillons devant le quai Saint-Bernard.  
Des gens arrivaient hors d'haleine ; des barriques, des câbles, des corbeilles de linge gênaient la circulation ; les matelots ne répondaient à personne ; on se heurtait ; les colis montaient entre les deux tambours, et le tapage s'absorbait dans le bruissement de la vapeur, qui, s'échappant par des plaques de tôles, enveloppait tout d'une nuée blanchâtre, tandis que la cloche, à l'avant, tintait sans discontinuer. [Enfin le navire partit ;] (...).

Les actions dont il s'agit dans ce passage ne sont pas mises bout à bout dans le temps (non chronologique) mais données d'une manière spatiale, c'est-à-dire simultanées. Ces prédicats fonctionnels viennent décrire plusieurs parties d'une scène (« Des gens », « des barriques, des câbles, des corbeilles », « les matelas », etc.) juste avant le départ du navire.

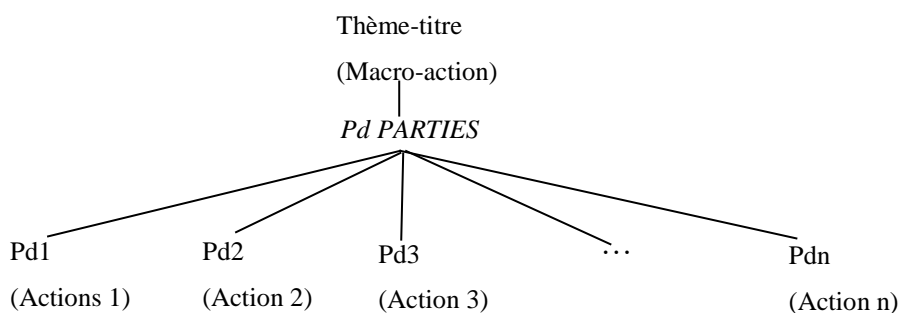
c) *Les prédicats fonctionnels décrivent les moments (PARTIES) d'une action*

Dans ce cas, le thème-titre correspond à une action, voire un ensemble d'actions. Pour ces descriptions d'actions (DA), il est à distinguer deux formes : une séquence

d'actions non-ordonnées, ce qui se présente le plus souvent comme une simple liste d'actions, ou une séquence d'actions ordonnées, conventionnellement ou non :



Plus explicitement, les actions peuvent être organisées comme suit :



Pour exemplifier le cas des actions non-ordonnées, Adam donne cet extrait de J. Gimpel (*Les Bâisseurs de cathédrales*, éd. du Seuil, 1980, p.108) :

Parallèlement au développement des sources d'énergie, toutes les activités humaines vont évoluer. On perfectionne le métier à tisser et on invente le rouet ; on durcit le fer. On améliore le tour et on invente l'horloge mécanique. On pratique la méthode expérimentale en agriculture et on creuse des puits artésiens. On intensifie l'élevage et on améliore les vignobles, on adopte la boussole et le gouvernail d'étambot. On construit des cheminées, on brûle du charbon, on s'éclaire avec des cierges de cire et on imagine la fourchette ; on porte des lunettes et le miroir apparaît, on fabrique du papier.

Il s'agit dans ce passage descriptif portant sur toutes les activités humaines d'une énumération d'actions qui n'est pas contrainte par un ordre déterminé. Cet exemple représente un cas limite du type descriptif : la liste. Les propositions descriptives constituent chacune une partie de l'ensemble désigné par le thème-titre.

En ce qui concerne la deuxième forme, celle de *séquences d'actions ordonnées*, elle peut avoir deux types : le premier porte sur des actions qui décrivent par exemple « des opérations techniques », « des processus de fabrication », « les phases du développement d'êtres vivants ». Adam illustre ce type par un extrait de N. Rabatel (*Au*



*temps des métiers*, Ovaphil ; 1982, p.148) qui décrit les actions de la phase du polissage :

(...) Vient l'ultime étape du polissage.

Le lapidaire démonte le diamant du premier ciment et l'introduit dans un autre mélange d'étain et de plomb fondu, d'où n'émerge que la partie à polir. Il prend une tenaille d'acier, pince la coquille, l'applique contre la roue de la meule, recouverte d'huile d'olive et d'égrisée. Cette fois encore, l'ouvrier doit bien suivre le fil de la pierre, sans quoi il perdrait à la fois le diamant et son outil, qui pourrait être profondément entamé.

Le deuxième exemple que donne Adam toujours pour montrer ce processus de description qui fait appel à des actions ordonnées mais aussi à des nominalisations est l'extrait de R. Carrera (*Nos artisans hier et aujourd'hui*, Mondo, 1981, p.65) qui porte pareillement sur une étape d'un processus de fabrication :

La potière racle le fond de son ouvrage. Le *tournassage*. Finit à la spatule d'écaille le plat du fond. Passe au *biseautage*. Retourne le pot. Donne des coups de canif sur le bord opposé au goulot. Ajoute de la terre mouillée là-dessus, lui donne la forme de l'anse en l'étirant, en la massant avant de coller le bas contre le pot. Un pinçon pour donner la forme.

Adam souligne que ce type de DA ne pose aucun problème du moment que son système verbal est au présent, à la différence du deuxième type, celui-ci est plus difficile à approcher : les séquences d'actions ordonnées écrites sont mises à l'imparfait (voire au passé simple). Elles se confondent souvent avec des séquences narratives.

### **VI.3.2.3 Opération de mise en relation**

L'opération de mise en relation consiste à approcher l'objet de description d'un ou de plusieurs autres. Elle s'effectue soit par une mise en situation dans l'espace ou dans le temps, tel que l'exemplifie le passage suivant de Guide Michelin dans *l'Irlande* :

La capitale de l'Irlande est située sur la Liffey ; le port s'étend de part et d'autre de l'estuaire, dans la baie de Dublin. La ville conserve d'un XVIII<sup>e</sup> siècle prospère bon nombre de monuments néo-classiques.

soit par une assimilation qui fait appel à la comparaison ou la métaphore à laquelle fait appel Flaubert dans *L'éducation sentimentale* :

Dans les cépées de charmes, des houx pareils à du bronze se hérissaient ; puis venait une file de bouleaux, inclinés dans des attitudes élégiaques.

Notons que, si le schéma 4 (voir page 243) illustre les quatre macro-propositions (PROPRIETES + PARTIES, situation + assimilation), un segment descriptif ne paraît évidemment pas défini par la présence de toutes ces quatre unités. Jeandillou

remarque : « Il est évident qu'un pareil modèle, théorique et maximal, n'est pas actualisé intégralement dans chaque passage descriptif. »<sup>372</sup> Ceci amène à dire que dans une procédure descriptive, il s'agit d'une sélection de telle ou telle de ses ramifications. Les variations de cette représentation théorique peuvent porter sur<sup>373</sup> :

- L'ordre d'apparition des unités. Il se peut que ces macro-propositions principales procèdent à une substitution en raison de la focalisation et à l'effet qu'on voudrait produire. Elles peuvent aussi prendre place dans la même phrase ou, figurer dans plusieurs phrases.

- L'effacement, en surface, d'une ou plusieurs composantes. Dans cet extrait de *La Rabouilleuse*, Balzac, après avoir décrit trois éléments situationnels de la jupe de celle-ci, il passe à une comparaison (et ce dans le cadre de mise en relation) beaucoup plus *parlante* que tout procédé d'aspectualisation :

La jupe [THEME], passée entre les jambes [SIT.1], relevée à mi-corps [SIT.2] et attachée par une grosse épingle [SIT.3], faisait assez l'effet d'un caleçon de nageur [ASSIMIL. : COMPAR.].

- L'enchâssement de nouvelles séquences, dont nous avons déjà parlé dans l'opération de thématization, et qui consiste à reprendre un aspect du thème pour qu'il soit thématized à son tour. Le sous-thème faisant l'objet d'une description introduit une séquence qui constitue hiérarchiquement une séquence subordonnée à la principale.

La question de l'ordre non stable des macro-propositions descriptives amène Adam à relever le caractère faible de cette dite séquence descriptive, en remarquant qu'à « la différence des quatre autres types de séquences la description, la description ne comporte pas d'ordre de regroupement des propositions-énoncés en macro-propositions liées entre elles »<sup>374</sup>, et non pas loin de cette remarque, il explique que l'impression d'anarchie descriptive résulte de l'absence d'ordre séquentiel de ces opérations. Ainsi, il met la description entre période et séquence. Parlant moins de séquence, il utilise par exemple les termes de « période descriptive » ou « procédure descriptive ».

Les propositions-énoncés peuvent être regroupées en deux grands types d'unités de rang supérieur distingue Adam<sup>375</sup>, à savoir les périodes, qui sont des unités textuelles

---

<sup>372</sup> Jeandillou, J.-F., *op. cit.*, p. 152.

<sup>373</sup> *Ibid.*, pp. 152-153.

<sup>374</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, p. 139.

<sup>375</sup> *Ibid.*, p. 131.

faiblement typées ; et les séquences, des unités plus complexes et typées. La différence entre une séquence minimale et une période complexe ne réside pas tant dans le volume que dans la complexité de l'agencement des propositions-énoncés formé. Adam précise que les périodes sont d'amplitude potentiellement moins grande par rapport aux séquences. Celles-ci sont composées d'un nombre limité de macro-propositions, et ces macro-propositions constitutives de la séquence qu'Adam assimile aux périodes, dont la caractéristique principale est d'être liées à d'autres macro-propositions occupant des positions précises dans la structure ordonnée de la séquence.

### VI.3.3 La structure de la séquence explicative

Il paraît que le terme d'« explication » ne constitue pas au premier abord une notion complexe dans la mesure où il peut signifier « faire comprendre ». Pourtant, la diversité des contextes ne permettent pas de dire toujours qu'on est en train de faire comprendre quelque chose à quelqu'un : la confusion par exemple du texte explicatif et texte descriptif dans les premiers classements typologiques. Grize souligne bien que :

Le terme « expliquer » désigne des activités très diverses. Expliquer le point de vue que l'on adopte, expliquer une page de Proust et expliquer comment réussir un riz créole ne renvoient pas à un même sens. Il importe donc, pour commencer, d'y mettre un peu d'ordre, quitte à prendre parfois des décisions arbitraires<sup>376</sup>.

Si on estime qu'expliquer est une réponse à la question « pourquoi ? », il faudrait se demander si tous les « pourquoi » impliquent une explication. Borel donne l'exemple de l'énoncé : « Pourquoi es-tu venue ? »<sup>377</sup> qui peut avoir trois interprétations différentes. La première renvoie à une exclamative évaluative de type « Quel ennui ! », la deuxième signifie une injonction « Va-t'en ! », et la troisième fait comprendre une assertion normative « Tu n'aurais pas dû venir ». Ces exemples que peut avoir l'énoncé en pourquoi ne sont pas évidemment explicatifs, mais exprimant des actes de langage à travers d'apparentes exclamations. Pour le même énoncé, Borel en arrive au « pourquoi » qui demande des informations sur un but :

- *Pourquoi es-tu venue ?*
- *Pour te voir.*

Et un « pourquoi » appelant une réponse justificative :

---

<sup>376</sup> Grize, J.-B. (1981b), « Logique naturelle et explication », *Revue européenne des sciences sociales*, n°56, Droz, Genève, p.7.

<sup>377</sup> Borel, M.-J. (1981c), « Aspects logiques de l'explication », *Travaux du Centre de Recherches Sémiotiques*, n°38, CDRS, Neuchâtel, p. 12.

- *Pourquoi es-tu venue ?*

- *Parce que j'avais faim.*

Il ressort que l'explication dans le discours n'est pas soulignée explicitement par un « pourquoi ». Elle consiste en la verbalisation de la pensée, et se réalise par une composante cognitive (comprendre la logique causale) et une composante linguistique. L'acte d'explication est fondé sur une relation de causalité, verbalisée ou non, prise dans son sens le plus large, va de la causalité psychologique à la causalité physique. Et c'est dans ce sens semble-t-il que Charaudeau définit l'explication par le lien de causalité, pour lui l'explication :

S'appuie sur A1 pour aboutir à une conclusion A2, mais [...] A2 représente l'origine, le motif, la raison, bref la cause mentale (même si celle-ci relève de l'expérience) de la prise en considération de A1, étant donné une certaine inférence. Du même coup, A1 représente la conséquence de A2, et l'on peut dire que, dans l'explication, A1 et A2 se trouvent dans un rapport de causalité qui est orienté de la conséquence vers la cause<sup>378</sup>.

La relation causale du discours explicatif est formulée par Ebel<sup>379</sup> par l'expression « ceci explique cela ». Cette formulation causale simplifiée ne rend pas compte clairement du fonctionnement d'un discours explicatif. Raccah<sup>380</sup> fait la différence entre deux types de causalités, le premier où le lien causal manque de clarté et de précision (les causalités *de dicto*) et le second portant sur des faits, c'est-à-dire un lien causal réel (les causalités *de re*).

Charaudeau dans *Grammaire du sens et de l'expression* (1992) parle de quatre formes logiques de l'explication :

- *L'explication par syllogisme*, qui a la même forme de déduction que dans le cas du syllogisme, avec un « mode d'enchaînement » causal. Les assertions qui apparaissent dans ce cas sont liées par une « relation de sens » : « Il s'est cassé la jambe parce qu'il a fait du ski et qu'il ne sait pas faire du ski ».

- *L'explication pragmatique* : dans cette forme d'explication, la déduction est de nature pragmatique, avec un « mode d'enchaînement » causal. Quant au type de lien, il appartient au nécessaire, et appelle une particularisation. La cause (qui peut être

---

<sup>378</sup> Charaudeau, P., *op. cit.*, p. 796.

<sup>379</sup> Ebel, M. (1981a), « L'explication : acte de langage et légitimité du discours », *Revue Européenne des sciences sociales*, n°56, Librairie Droz, Genève, pp. 15-36.

<sup>380</sup> Raccah, P.-Y. (2005), « Explication, signe et cognition », in Raccah (éd.) : *Signes, langues et cognition*, Le Harmattan, Paris, p. 197.

ponctuelle) peut exprimer un désir ou une expérience personnelle : « Je peux en manger, c'est bon pour ma santé ».

- *L'explication par calcul* : outre le « mode d'enchaînement » qui est également causal, ce type d'explication est fondé sur une conséquence implicative, elle procède par raisonnement par extrapolation. Dans cet énoncé on remonte vers la cause : « Les choses sont ainsi parce qu'elles ont toujours été ainsi ».

- *L'explication hypothétique* : elle fonctionne différemment de la déduction, il s'agit de dire que c'est la cause qui est le début de la supposition : « Je ne suis pas entièrement fâché contre elle peut-être parce qu'elle ne l'a pas fait exprès ».

L'explication et la justification font parfois l'objet de confusion, Lecomte par exemple souligne l'effet pragmatique distinctif entre expliquer et justifier. Pour lui, si l'explication contient une sous-modalité performative, la justification renferme une sous-modalité informative<sup>381</sup>. Dans le premier cas, le locuteur prouve sa valeur explicative dans les conditions de vérité ou de fausseté ; dans le second, le locuteur s'implique dans les assertions qu'il propose, l'élément donné pour cause est de l'ordre du subjectif. Lecomte confirme que le locuteur d'une explication est témoin, tandis que celui d'une justification est agent. Borel<sup>382</sup> représente cette distinction ainsi :

	Modalité	Comportement	Résultat	« Parce que »
JE	{ Agent Témoin	DIRE	{ = informatif = performatif	{ justificatif explicatif

Brassard & al. Distinguent trois catégories pour l'explication<sup>383</sup> : l'explication, la justification et l'autojustification. L'explication se produirait dans le cas d'un changement d'hypothèse et expliciterait les éléments utilisés, alors que la justification maintiendrait l'hypothèse tout en étant explicite. Si le terme d'hypothèse semble avoir besoin de plus de justification, l'idée de changement ou de maintien d'état est intéressante, dans le sens où il souligne le caractère dynamique de l'explication, par

---

<sup>381</sup> Lecomte, A. (1981b), « I. Entre justifier et expliquer, dire et ce qu'on veut dire », *Travaux du Centre de Recherches Sémiotiques*, CDRS, Neuchâtel, n°38, p. 43-45.

<sup>382</sup> Borel, M.-J. (1981b), « Donner des raisons. Un genre de discours, l'explication », *Revue Européenne des sciences sociales*, n°56, Librairie Droz, Genève, p. 47.

<sup>383</sup> Brassard, D. & al. (1986), « Typologie des textes et des discours », *Repères*, n°69, INRP Edition, Paris, p. 92.

opposition à celui statique de la justification. Quant à l'autojustification, elle serait une forme de « raisonnement tautologique » dans la mesure où elle manquerait d'élément(s) d'explication ou de justification explicite.

Dans le cadre de la linguistique textuelle, et après avoir rappelé le parcours des principales publications sur l'explication réalisées dans les cadres de la sémiologie neuchâteloise et des recherches formelles, et le domaine de la recherche didactique, Adam souligne l'approche discursive dominante de ces travaux, et non la perspective textuelle. Nous résumons les conditions pragmatiques du contrat de l'acte de discours explicatif telles qu'elles sont données par Grize dans la perspective sémiologique<sup>384</sup> :

- 1) Le phénomène objet de l'explication est incontestable (un constat ou un fait) : on n'explique pas quelque chose déjà acquis.
- 2) L'incomplétude est un caractère de l'objet en question : ce qu'on cherche à expliquer doit se poser réellement.
- 3) Celui qui explique (ou l'orateur) doit satisfaire certaines conditions : la reconnaissance de l'interlocuteur de ses compétences cognitives, son désintéressement vis-à-vis de ce qu'il explique (l'objectivité).

Dans *Les textes : types et prototypes*, Adam reconnaît ses hypothèses de travail dans les prises de position de J.-B Grize<sup>385</sup> (Adam cite l'ouvrage de *Logique et langage* (1990)) et retient « qu'en limitant son enquête à l'analyse de *séquences explicatives* il adopte un point de vue résolument séquentiel, fondé sur la reconnaissance du fait que le texte est une unité trop hétérogène pour pouvoir subir une réduction typologique. »

Pour Grize, selon Adam, la structure générale d'une séquence explicative est la suivante :

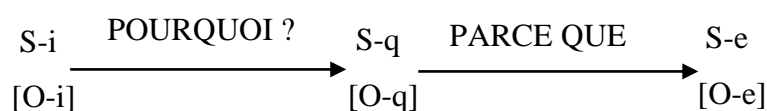


Schéma 5

Deux opérateurs sont soulignés dans ce schéma, un premier opérateur [POURQUOI], fait passer d'une schématisation initiale S-i, qui présente un objet complexe (O-i), à une schématisation S-q, qui pose un problème (objet problématique O-q) ; un second

<sup>384</sup> Grize, J.-B. (1981b), *op.cit.*, pp. 9-10.

<sup>385</sup> Voir la partie consacrée au prototype de la séquence explicative dans *Les textes : types et prototypes* (1992) d'Adam, pp. 127-138.

opérateur [PARCE QUE] permet de passer de S-q à une schématisation explicative S-e (O-e).

Pour Adam toujours dans ce début de partie consacrée au prototype de la séquence explicative, en soulignant le caractère implicite de la schématisation initiale (S-i), cette structure correspond à la première partie de celle que propose Danielle Coltier :

Phase de questionnement + Phase de résolutive + Phase conclusive

Adam en arrive à proposer la structure séquentielle de base en considérant la schématisation initiale à caractère facultatif dont il est question dans la structure de Grize, qu'il désigne par P. expl.0 (macro-proposition explicative 0) :

0. Macro-proposition explicative 0 : schématisation initiale
1. Pourquoi X ?  
(ou Comment ?) Macro-proposition explicative 1 : Problème (question)
2. Parce que Macro-proposition explicative 2 : Explication (réponse)
3. Macro-proposition explicative 3 : Conclusion-évaluation

Le premier opérateur [POURQUOI] appelle la première macro-proposition, quant au second, [PARCE QUE], il introduit la deuxième macro-proposition, et d'une manière générale, en se référant à Coltier, Adam tient compte d'une troisième macro-proposition déplaçable en tête de séquence, et dont la présence explicite n'est pas obligatoire (effet d'ellipse). L'autre composante prise en compte (schématisation initiale) selon Grize et placée en début de cet ensemble, consiste à une description destinée à amener l'objet problématique que thématise la macro-proposition explicative 1.

Avant de donner un premier exemple simple de cette séquence explicative, il est à noter que la structure typique de la séquence explicative que propose Adam est un modèle fondamental et maximal qui répond à la logique et la dynamique textuelles. Considérons le passage suivant tiré de *Le Calendrier*, PUF, « Que sais-je »<sup>386</sup> :

Ce calendrier a pour objet de régler les fêtes religieuses. Il s'adresse aussi à l'attention des laïcs parce que la plus part des jours fériés et des vacances sont associés légalement, en nos pays, aux fêtes chrétiennes.

P. expl.0 : *Ce calendrier a pour objet de régler les fêtes religieuses. Il s'impose aussi à l'attention des laïcs*

---

<sup>386</sup> Jeandillou dans *L'analyse textuelle* (2007) utilise ce passage pour illustrer la séquence explicative élémentaire, p.137 & p. 141.

P. expl.1 : ∅

P. expl.2 : *parce que la plupart des jours fériés et des vacances sont associés légalement, en nos pays, aux fêtes religieuses*

P. expl.3 : ∅

D'une part, cette séquence laisse entendre un problème qu'elle ne pose pas comme tel, et d'autre part, elle laisse inexprimée une conclusion. Il est clair que ce qui fait problème est compris dans la macro-proposition (P. expl.0) : la validité inattendue de ce calendrier se trouve hors de son propre domaine de pertinence. Cela suggère une question *pourquoi ?* (Pourquoi cette extension ?) à laquelle vient en réponse précise P. expl.2. En ce qui concerne l'absence d'appréciation, elle se justifie sans doute, selon Jeandillou, par la distance -ou la neutralité- que conserve ici le locuteur.

Un autre extrait venant d'un article politique d'un journal suisse romand, (J. Perrin, *La Nation*, n°1254, 18-01-1986) actualisant la séquence explicative prototypique, cite et explique Adam <sup>387</sup>:

(a) Nous estimons pertinente les raisons alléguées par M. Le Pen. (b) Ce n'est pas le cas de M. Levaï, ni celui de la *totalité* des journalistes qui ont commenté l'émission le lendemain.

(c) Pourquoi ?

(d) M. Le Pen a beau protester de son innocence, il est antisémite. (e) Il est souhaitable, il est nécessaire qu'il le soit. (f) Sa culpabilité a été reconnue à l'avance. (g) Ses justifications n'ont aucune importance [...]

(h) Rien n'y fera. (i) M. Le Pen hait les juifs.

(j) Peut-être la famille de M. Levaï a-t-elle souffert du nazisme. (k) Peut-être désire-t-il se venger. (l) Peut-être tressaille-t-il lorsqu'il entrevoit l'ombre du fantôme de la « bête immonde ». (m) Cela explique son ton passionné. (n) Nous le comprenons fort bien. [...]

Deux séquences explicatives s'y succèdent :

Séquence 1 :

P.expl.0 : (a)

P.expl.1 : Pourquoi (b) ?

P.expl.2 : Parce que (d), (e), (f), (g), (h) et (i)

Séquence 2 :

P.expl.1' : Pourquoi (m) ?

P.expl.2' : Parce que (j), (k) et (l)

P.expl.3' : (n)

---

<sup>387</sup> Adam, J.-M. (1992), *op. cit.*, pp.133-134.



Ces deux séquences se complètent d'une certaine façon : l'élément de l'introduction (P.expl.0) figure dans la première, mais manque à la seconde ; de même, la conclusion (P.expl.3') est présente dans cette dernière et absente dans la première. L'incomplétude de la structure explicative est en quelque sorte compensée par l'articulation des deux séquences. A observer aussi les phénomènes d'ordre des macro-propositions et de place des opérateurs : l'opérateur POURQUOI ne figure pas dans la séquence 2, il peut être fort bien implicite, il peut prendre place également, poursuit Adam, après la question posée dans la séquence 1. Dans celle-ci, il ne vient pas juste après la schématisation initiale (P.expl.0 (a)), mais suit la schématisation de l'objet problématique (P.expl.1 (b)). La schématisation explicative (P.expl.2) qui pose l'objet expliqué (O-e) s'enchaîne naturellement, sans explicitation de l'opérateur PARCE QUE.

En ce qui concerne la seconde séquence, l'élément de l'objet problématique (O-q) est reporté, il se situe dans la proposition (m) et signifié par l'anaphorique « cela » et l'emploi explicite du verbe « expliquer » : le report de l'objet problématique est un cas d'inversion d'ordre des macro-propositions. Les trois propositions (j), (k) et (l) constituent l'explication (S-e) ou P.expl.2' modalisée par l'adverbe « peut-être ». La proposition (n) est une conclusion évaluative exemplaire (P.expl.3').

Un autre exemple<sup>388</sup> illustrant une séquence explicative, qui est de plus enchâssée dans une séquence englobante. Dans cet extrait (*Télérama*, du 10 juillet 1996), de même selon Jeandillou, le chroniqueur Ivan Levaï explique pourquoi il a souhaité rester à France Inter en dépit de la nomination d'un nouveau directeur à la tête de cette station de radio :

[a] J'avais au moins une satisfaction : j'étais libre de choisir. [b] J'étais prêt à aller dans la maison dont je me sens le plus proche (Europe 1), [c] prêt aussi à m'engager dans la presse écrite. [d] Je m'interdisais seulement d'aller à la télévision.  
 - [e] Et pour quelles raisons ?  
 - [f] Je n'aime pas la télévision des années 90 [g] parce qu'elle a perdu ses repères, ses formats, ses habitudes citoyennes au profit de la « culture zapping ». [h] Elle est devenue une moulinette à consensus. [i] En dehors d' « Envoyé spécial » ou de « 7/7 », les bonnes émissions sont trop tardives. [j] On a remplacé les débats où l'on a le temps d'exposer de vrais arguments par des confrontations bidons. [k] Le journal télévisé va trop vite. [l] Ces dernières années, la radio et la presse écrite ont mieux évolué que la télévision.

Ce texte est segmenté en douze propositions-énoncés (de [a] à [l]) qui se rangent comme suit :

---

<sup>388</sup> Jeandillou, j.-F., *op.cit.*, pp. 141-143.

P.expl.0: [a] - [d]

P.expl.1: [e]

P.expl.2: [f] - [k]

P.expl.3: [l]

Les propositions [a], [b], [c] et [d] correspondent à la macro-proposition explicative 0 (P.expl.0) introduite pour expliciter la position intellectuelle du journal. S'ensuit une question sur les raisons de son refus marquée par la proposition [e] qui représente la macro-proposition explicative 1. La série de causes qui y succèdent ([f], [g], [k]) et qui constituent la macro-proposition explicative 3 débouchent sur une conclusion comparative (P.expl.3) qui vient évaluer dans [l] l'objet à expliquer qu'amène la schématisation initiale. Mais la P.expl.2 constitue à son tour une nouvelle structure séquentielle, comme le fait remarquer l'auteur :

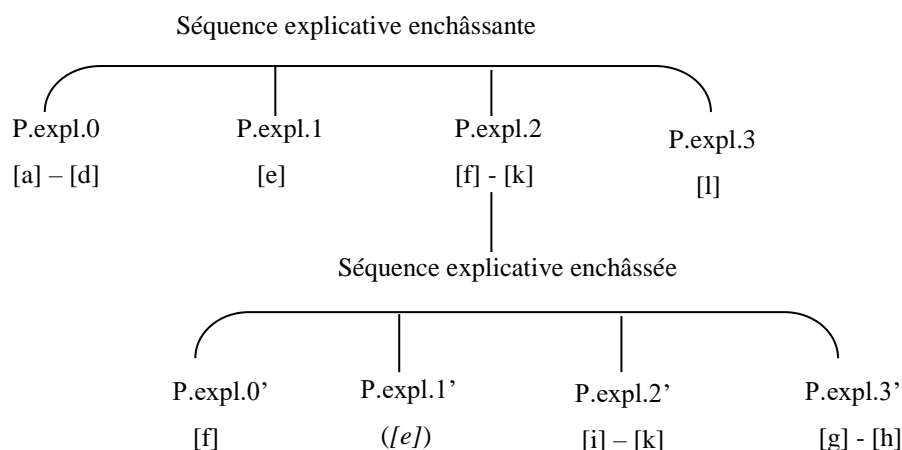
P.expl.0' : [f]

P.expl.1' : [∅] = [e]

P.expl.2' : Parce que [i] - [k]

P.expl.3' : [g] - [h]

L'assertion [f] (*je n'aime pas...*) appelle assurément une explication, elle devient une schématisation initiale (P.expl.0') pour la nouvelle séquence. Les exemples illustratifs donnés dans [i], [j] et [k] constituant P.expl.2' (les « bonnes émissions », les « débats » et le « journal télévisé ») viennent en réponse à l'objet problématique amené par l'assertion en question. Quant à l'absence explicite de question relative particulièrement à celle-ci, l'interrogation posée en [e] assure en quelque sorte un rôle pareil, elle n'a pas besoin d'être réitérée dans la séquence enchâssée. La macro-proposition évaluative P.expl.3' ([g] et [h]) vient juste après la présentation du problème : elle est déplacée sans que son rôle profond soit touché. La structure complète de cet extrait constitué d'une séquence enchâssante et une séquence enchâssée peut être représentée comme suit :



Notons enfin qu'Adam distingue la séquence explicative des *structures périodiques explicatives*<sup>389</sup>. Ces structures périodiques peuvent prendre la forme de phrase périodique au présent combinant SI (introduceur d'une proposition qui pose un problème) avec C'EST QUE ou C'EST PARCE QUE (introduceurs d'une explication). Adam donne les deux exemples illustratifs suivants (Publicité Agnesi) :

Si les sportifs de l'extrême se vendent, C'EST POUR gagner leur liberté.  
 SI la Ligurie est moins connue que la Toscane, C'EST QUE chez nous les tours sont parfaitement verticales. Nos pâtes ne sont pas en cause.

Adam note que bien que la structure périodique employée puisse avoir d'autres formes : [SI p, C'EST POUR QUE q] ou [SI p, C'EST EN RAISON DE q] ou [SI p, C'EST (QUE) q] ou encore [SI p, CELA TIENT A q], ces phrases périodiques explicatives supportent la transformation [C'EST (PARCE QUE/POUR) q QUE p], comme le montre ce chapeau d'un article de magazine :

C'EST PARCE QU'un roi décida de modifier la date du premier jour de l'année QUE nous pouvons maintenant nous livrer à des facéties le 1<sup>er</sup> avril.

Un autre type de structures est à distinguer également, il s'agit des *structures périodiques rétroactives*<sup>390</sup>. C'est une forme où l'explication, définit Adam, peut ne pas être signalée d'entrée et survient d'une relecture déclenchée par des connecteurs tels que *c'est/voilà pourquoi*. Adam exemplifie ce type par un petit poème de Raymond Queneau (*Courir les rues*, Gallimard, 1967) :

PLACE DE LA BASTILLE

---

<sup>389</sup> Adam, J.-M. (2008), *op. cit.*, pp.153-154.

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 155.

Il y a une lettre de Leibniz  
Datée du 14 juillet 1686  
Dans laquelle il signale l'importance  
Du principe de raison suffisante  
C'est une date dans l'histoire de la philosophie  
C'EST POURQUOI chaque année le peuple de Paris  
Sur les places publiques danse toute la nuit

A propos de ce texte, Adam souligne que l'explication peut ne pas être conforme à nos connaissances du monde en restant d'un point de vue structurel une explication.

## VII- Les textes dans leur structuration séquentielle et non séquentielle

Ce qui est à affirmer est que la compréhension d'un texte se fait par sa prise en sa totalité, Meyer affirme : « Certes le texte se matérialise bien par l'ensemble des phrases qui le composent, mais il les dépasse toujours »<sup>391</sup>. Plus explicitement, l'auteur veut dire que « comprendre un texte signifie le comprendre comme *un tout* »<sup>392</sup>. Le critère de totalité prend en compte les morceaux successifs qui font des sous-ensembles à l'intérieur du texte. Saisir ce tout textuel, dit Adam, « passe par la perception d'un plan de texte, avec ses parties constituées ou non de séquences identifiables. »<sup>393</sup> La perception d'un plan textuel se fait par la reconnaissance de ses parties et de l'ensemble qu'elles forment, ceci renvoie à l'identification d'une « succession » dans le sens de structure séquentielle au sens large du terme.

Le critère de totalité implique aussi cette unité sémantique et pragmatique qu'Adam dit « configurationnelle » après O. Mink et Paul Ricœur, dans la mesure où les parties sont conçues dans un ensemble en vue d'une saisie compréhensive du sens. C'est dans le sens que le texte ne sera pas interprétable s'il est pris dans ses parties isolées mais dans un tout, qu'il faut comprendre cette dimension configurationnelle.

Adam distingue deux types d'opérations qui constituent la dimension configurationnelle d'un texte : « l'établissement d'une unité sémantique (thématique) globale et (au moins) d'un acte de discours dominant. Unité thématique et unité illocutoire déterminent la cohérence sémantico-pragmatique globale d'un texte (ou d'une partie de texte). »<sup>394</sup>

---

<sup>391</sup> Meyer, M. (1992), *Langage et littérature*, PUF, Paris, p. 88.

<sup>392</sup> *Ibid.*

<sup>393</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, p. 164.

<sup>394</sup> *Ibid.*

Adam ajoute une autre composante qui est celle de la « structuration en réseau » qu'il met entre deux ordres de cohérence qui sont la succession et la configuration (saisie d'un tout). La structuration en réseau, déliée de la linéarité, comme le signifie son nom, « permet de mettre en relation des unités plus ou moins éloignées les unes des autres. »<sup>395</sup>

Le schéma suivant<sup>396</sup> résume cet ensemble de liages qui font toute la complexité de l'organisation textuelle :

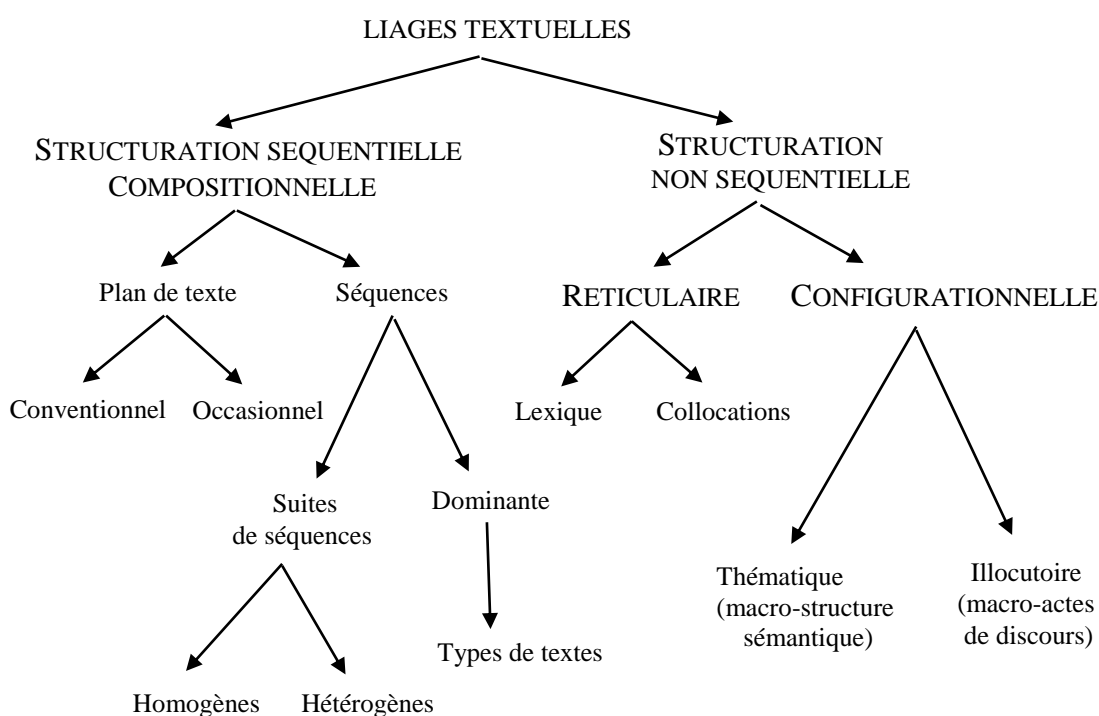


Schéma 6

### VII.1 La structuration compositionnelle des textes (les plans de textes)

Les plans de textes ont une grande importance dans la composition macro-textuelle du sens. Adam distingue deux types de plans de textes, les plans conventionnels et les plans occasionnels<sup>397</sup> :

- Les plans de textes conventionnels sont un type fixé par l'état historique d'un genre ou d'un sous-genre de discours. Ce type de plans avec les genres existent dans le système de connaissances des groupes sociaux. Ils régissent l'organisation globale au niveau de

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 165.

<sup>396</sup> *Ibid.*

<sup>397</sup> *Ibid.*, pp. 166-174.

la production et permettent sa reconnaissance au niveau de la reconstruction d'un texte prescrite par un genre. Adam donne l'exemple du plan canonique de la dissertation avec ses parties : introduction, thèse, antithèse, conclusion. Il cite aussi d'autres exemples, tels que les articles de dictionnaire avec cette composition : entrée, définition, exemple, les pièces théâtrales classiques structurées en cinq actes pour les drames et tragédies, trois pour les comédies, etc.

- Les plans de textes occasionnels à la différence des premiers, sont des plans inattendus, décalés par rapport à un genre ou à un sous-genre de discours. Le plan de texte éditorial, d'une chanson ou d'un poème, d'une nouvelle ou d'un roman, etc. font partie à cette catégorie. La structuration de textes pareils, explique Adam, se fait d'après une macro-segmentation (alinéas et écarts marqués) d'un côté, et des éléments péri-textuels (intertitres, changements de parties ou de chapitres), d'un autre côté. A propos de la construction ou la reconstruction de parties ou segments textuels d'un plan de texte occasionnel correspondant ou dépassant les dimensions de la période et de la séquence, Adam affirme qu'elle est une activité cognitive majeure qui fait appel à tous les moyens linguistiques de surface disponibles dont il a été question plus haut dans ce chapitre (voir les titres VI et VII).

## VII.2 La structuration séquentielle

Pour Adam, les séquences objet d'agencements, sont soit identiques (de même type), soit de types différents (cas le plus fréquent). Le mode de composition dominant résultant de combinaisons de séquences détermine le texte comme plutôt narratif, plutôt *descriptif*, plutôt *argumentatif*, plutôt *explicatif* ou plutôt *dialogal*. Considérons le schéma par lequel Adam résume cette structuration séquentielle<sup>398</sup> :

### Structuration séquentielle

#### 1- Types de séquences à la base des agencements :

- agencement uni-séquentiel (le plus simple et le plus rare)
- agencement pluri-séquentiel :
  - homogène (un seul type de séquences combinées) ;
  - hétérogène (mélange de séquences différentes).

#### 2- Combinaisons de séquences :

- séquences coordonnées (succession) ;

---

<sup>398</sup> *Ibid.*, p. 175.

- séquences alternées (montage en parallèle) ;
- séquences insérées (enchâssement).

3- Dominante (effet de type de texte) :

- par la séquence enchâssante (ouvrant et fermant le texte) ;
- par le plus grand nombre de séquences d'un même type ;
- par la séquence par laquelle on résume le texte.

L'agencement peut être uni-séquentiel (cas le plus simple et le plus rare), il porte sur une seule séquence. Il peut concerner plusieurs séquences, il est pluri-séquentiel ; dans ce cas, il est soit homogène, c'est-à-dire les séquences qu'il combine sont du même type, soit hétérogène, ce qui veut dire que les séquences ne sont pas identiques.

Quant aux combinaisons des séquences, Adam distingue trois types d'agencements de base définissant le lien des séquences entre elles :

- 1- agencement par succession : Séq.1 + Séq.2 + Séq.3 + Séq.n
- 2- agencement par enchâssement (ou par insertion) : [Séq.1...Séq.2...Séq.1]
- 3- agencement par alternance (montage en parallèle) : [Séq.1... [Séq.2... [Séq.1 suite [Séq.2 suite...Séq.1 fin] Séq.2 fin].

### VII.2.1 L'effet de dominante dans la caractérisation globale d'un texte

Malgré l'hétérogénéité fréquente des textes, on peut les caractériser globalement comme étant par exemple « plutôt *narratif* », « plutôt *explicatif* », etc. Cette caractérisation globale d'un texte vient de « l'effet de dominante », dit Adam<sup>399</sup>. Le concept de « dominante » a été utilisé en linguistique par Bally et Jakobson dans des cadres très différents. Jakobson parle de la dominante de la fonction esthétique dans l'œuvre poétique. Il décrit son rôle dans la structure :

La dominante peut se définir comme l'élément focal d'une œuvre d'art : elle gouverne, détermine et transforme les autres éléments. C'est elle qui garantit la cohésion de la structure. [...] La dominante spécifie l'œuvre. [...] Nous devons avoir constamment présente à l'esprit cette vérité : un élément linguistique spécifique domine l'œuvre dans sa totalité : il agit de façon impérative, irrécusable, exerçant directement son influence sur les autres éléments<sup>400</sup>.

---

<sup>399</sup> *Ibid.*, pp. 177-179.

<sup>400</sup> Jakobson, R. (1973), *Questions de poétiques*, Ed. du Seuil, Paris, p. 145.

Vus les types de combinaisons de séquences, la dominante est déterminée soit par le plus grand nombre de séquences d'un type donné dans un texte, soit par le type de la séquence enchâssante, c'est-à-dire qui ouvre et ferme le texte, explique Adam.

Adam donne l'exemple du conte et de la fable comme des genres narratifs : le type de la séquence narrative y est enchâssant. Si l'on considère l'enchâssement argumentatif dans la maxime de morale, on peut les considérer comme des genres argumentatifs. D'autres exemples donnés encore qui réunissent le genre épistolaire, l'interview et le théâtre dans les genres conversationnels en raison du caractère dominant et enchâssant du type séquentiel du dialogue. Le type séquentiel descriptif enchâssant fait du guide touristique un genre à dominante descriptive. Adam associe bien la question de la dominante séquentielle aux genres et sous-genres de discours. : « Ces faits de dominante séquentielle sont liés aux genres et sous-genres de discours qui fixent des relations hiérarchiques mouvantes et toujours susceptibles d'être modifiés. »<sup>401</sup> Le concept de dominante n'a rien à voir avec « l'hypothèse trop générale » des *types de textes*. D'après Adam toujours, les typologies textuelles établies ne tiennent pas compte de la complexité des combinaisons séquentielles, et ce au profit de ce qui n'était qu'un effet de dominante.

Si dans les structurations compositionnelle et séquentielle il s'agit d'une approche linéaire des textes, dans les structurations réticulaire et configurationnelle, il est question d'une structuration non séquentielle des textes, c'est-à-dire d'autres parcours de lecture que les parcours linéaires. Les cas des poèmes, des pièces de théâtre sont de bons exemples illustratifs. A propos de cette forme de structuration non linéaire (le poème), Adam affirme que sa lisibilité se trouve dans la mise en relation de ses éléments lexicaux et formels, sans pour autant déconsidérer son ordre linéaire. Il s'agit donc d'une double lecture, une lecture linéaire, ordonnée par la syntaxe, et une lecture tabulaire ordonnée par la forme visuelle et typographique du poème. Il insiste sur le fait que tout texte combine dans sa structuration le linéaire (la linéarité orientée des énoncés et des textes ayant un début et une fin) et le non linéaire. Deux modes de structuration non linéaires sont pris en compte : la structuration configurationnelle et la structuration réticulaire.

---

<sup>401</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, p. 179.



### VII.3 L'organisation réticulaire

La définition étymologique du texte est bien compatible avec cette dimension réticulaire, Legallois s'exprime sur cette dimension :

l'organisation réticulaire du texte est en parfaite congruence avec l'étymologie du mot *texte*. C'est bien un *tissu* de phrases enchevêtrées, une *trame*, une *texture*, toute une construction et une conception d'un objet complexe que met en évidence l'analyse de la répétition lexicale dans les discours<sup>402</sup>.

Il s'agit donc, comme le rappelle Adam<sup>403</sup>, de l'identification de répétitions de lexèmes ou de collocations de lexèmes qui jouent un rôle important dans la cohésion du texte. La répétition lexicale ou la co-occurrence est même un élément déterminant de la textualité.

### VII.4 La structuration configurationnelle

Nous nous référons à la définition qu'a donnée Adam de l'opération configurationnelle, celle-ci peut être définie comme :

Le fait d'instituer à la production et de dégager à l'interprétation une configuration à partir d'une succession. Le mode configurationnel de compréhension revient à considérer les propositions-énoncés, les périodes, les parties d'un plan de texte et les séquences qui le constituent comme les éléments d'un complexe concret de rapports. Comprendre un texte, c'est être capable de passer de la séquence (lire-comprendre les énoncés comme venant les uns *après* les autres) à la figure<sup>404</sup>.

Il est clair que la dimension configurationnelle n'est pas de l'ordre de l'articulation linéaire des unités textuelles, mais de la perception du texte comme un tout de sens. Et c'est dans ce sens, c'est-à-dire dans le rapport qu'entretient la partie avec la totalité, que Bakhtine définit la proposition-énoncé comme un élément signifiant de l'énoncé dans son tout, et qui « acquiert son sens définitif seulement dans ce tout »<sup>405</sup>. Deux aspects complémentaires font cette structuration configurationnelle, la *macro-structure sémantique* et le *macro-acte de discours* :

- la *macro-structure sémantique (thème, topic)*<sup>406</sup> qui voudrait dire l'unité thématique d'un texte. Cette macro-structure sémantique ou « thème-topic du discours » est traduite

---

<sup>402</sup> Legallois, D. (2006), « Des phrases entre elles à l'unité réticulaire du texte », *Langages*, n°163, Larousse, Paris, p.70.

<sup>403</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, pp. 180-181.

<sup>404</sup> *Ibid.*, pp. 182-183.

<sup>405</sup> Bakhtine, M. (1984), *op. cit.*, p. 290.

<sup>406</sup> Adam, J.-M. (2008), *op.cit.*, p. 183.

par un titre donné à la production pour guider l'interprétation ou à déduire lors de la lecture/audition d'un texte.

- le *macro-acte de discours (explicite ou implicite)*<sup>407</sup>. Comprendre un texte signifie aussi pouvoir répondre à une question d'ordre pragmatique : pourquoi ce texte a-t-il été produit ? Quelle visée argumentative amène l'auteur à écrire ce texte ? Autrement dit, comprendre un texte revient à saisir le but de « l'action langagière engagée » à travers ce texte. Adam explique : « Comprendre l'action langagière engagée en dérivant ainsi un macro-acte de discours d'une suite plus ou moins hiérarchisée d'actes est une autre façon de résumer un texte et donc de l'interpréter dans sa globalité »<sup>408</sup>. Le discours du général De Gaulle du 18 juin 1940 (voir page 217), rappelle Adam, est résumé par son acte de discours dominant « Appel du 18 Juin ». Le titre que choisit la rédaction de *L'Aurore* pour la lettre ouverte de Zola au président Félix Faure (« J'accuse »), ajoute Adam, s'appuie sur le macro-acte dominant étant devenu le titre-résumé de l'article.

Ce chapitre expose différents éléments traités dans les principaux ouvrages d'Adam pour présenter sa théorie des structures séquentielles. Après avoir fait une description de la linguistique textuelle et défini son objet évolutif (le texte), il part de la plus petite unité textuelle de base (la proposition-énoncé). Ces unités minimales vont donner des unités de niveau supérieur (les séquences) à travers les cinq grands types de liages qui sont des opérations assurant l'empaquetage des propositions-énoncés. Cinq différents types d'agencements préformatés de séquences sont retenus (nous n'avons présenté que les types argumentatif, explicatif et descriptif dont nous aurons besoin dans notre analyse). Enfin, l'unité la plus complexe est le texte qui se présente comme une entité compositionnelle et configurationnelle. Nous recommandons vivement de lire ses ouvrages, et principalement ceux des années 1990, et d'une manière particulière celui de *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours* édité pour la première fois en 2005.

Une longue histoire ont traversé les travaux sur le langage avant d'aboutir à l'appréhension du texte. Une fois les réflexions transcendant l'unité de la phrase, et le texte est devenu objet d'analyse linguistique, apparaît l'utilité de considérer d'autres aspects dans son organisation : le texte ne peut se réduire à une addition d'unités juxtaposées. Le rapport qui lie le tout à la partie ne s'assimile pas à celui qui régit

---

<sup>407</sup> *Ibid.*, p.185.

<sup>408</sup> *Ibid.*

l'unité (sub)phrastique et ses constituants immédiats. L'unité d'un texte implique la considération de plusieurs niveaux d'organisation de la textualité en interaction relevant de plusieurs théories linguistiques, sémantique, argumentative, structurelle, énonciative.

**PARTIE DEUXIEME : ANALYSE DES**  
**PRODUCTIONS ECRITES**

Après la partie théorique exposant les différents concepts sur lesquels repose notre travail, nous arrivons à cette deuxième Partie dont l'objet est d'analyser les trois productions écrites choisies. Rappelons-le, la Partie conceptuelle est fondée essentiellement sur des notions relatives à la linguistique textuelle, à l'argumentation, mais aussi à l'énonciation. Donc, cette Partie analytique vient décrire à la lumière de ces notions chacune des productions écrites d'un point de vue textuel. Autrement dit, nous cherchons principalement dans cette étude ce qui peut faire défaut à la (re)constitution du sens des textes, et par conséquent s'il y a un objet argumentatif (puisque les textes des productions en question sont censés procéder à un traitement argumentatif selon les deux consignes au choix proposées). Ainsi, cette analyse tâchera modestement de répondre à des questions telles, qu'est-ce qui peut affecter le sens des énoncés ? Comment est structuré le texte ? Quel(s) comportement(s) énonciatif(s) caractérise(ent) le texte ? Des interrogations entre autres qui amèneront des réponses à la question de l'intelligibilité du texte, mais aussi de la question de sa dimension argumentative. C'est pourquoi certains aspects liés à la langue, d'ordre orthographique par exemple, bénéficient de moins de considération quand ils sont jugés n'ayant pas un rapport direct avec la problématique centrale de la *dimension configurationnelle* du texte, dans ses deux composantes, sémantique et argumentative. Pour tenter donc de voir ce qui mettra en cause cette dimension, trois aspects sont considérés dans cette analyse textuelle. Le premier est centré sur le plan sémantico-référentiel, le deuxième sur le plan argumentatif et structurel, et le troisième sur le plan énonciatif. Chacun des chapitres 6, 7 et 8 de cette Partie donc présente une analyse d'un texte d'un point de vue linguistique au niveau de ces trois plans. Quant au chapitre 5, il décrira quelques éléments liés à la méthode et la définition des plans d'analyse.

**CHAPITRE CINQUIEME : ELEMENTS**  
**EXPLICATIFS LIES A LA METHODE ET**  
**LA DEFINITION DES PLANS**  
**D'ANALYSE**

Ce chapitre consiste comme le signifie son nom à décrire des éléments liés à la procédure de l'analyse d'une part, et la définition des plans de l'analyse d'autre part. Deux consignes au choix donc ont été proposées le mois de novembre 2015 à 118 étudiants de deuxième année universitaire qui préparaient une licence de français en système LMD à l'université de Mascara. Parmi les 118 sujets ayant remis leurs productions, nous comptons 38 garçons, et 80 filles. Donc les deux consignes en questions invitent le public d'étudiants à dissenter en argumentant à propos d'une thématique d'actualité, et que nous pensions bien favorable à l'expression. Autrement dit, nous les jugions abordables, et nous nous attendions à ce que notre public y ait tant de choses à dire. La première donne à opposer des aspects avantageux et désavantageux du téléphone mobile, et est formulée ainsi : le téléphone mobile présente des avantages, mais aussi des inconvénients. Quelle opinion vous fondez-vous sur cette question ? Et la seconde à confronter des effets positifs et négatifs de l'internet sur l'apprentissage de l'étudiant par l'énoncé suivant : Est-il vrai que l'internet rend l'étudiant passif et paresseux dans son apprentissage ?

Nous le rappelons, l'objectif de ce travail est de tenter de faire une analyse textuelle de trois productions écrites d'étudiants. Les trois textes retenus font chacun l'objet d'analyse par rapport à trois plans différents. Il est à remarquer que les trois plans en question sont inspirés essentiellement des références bibliographiques de Jean-Michel Adam, et qui (les trois plans) sont le résultat d'une réflexion personnelle qui a essayé de synthétiser la manière d'approche textuelle de Adam qui tentait de décrire différents éléments et *plans d'organisation textuels* pour rendre compte de l'analyse d'un texte (voir la partie théorique). Ceux-ci prennent compte méthodiquement dans un texte de l'unité textuelle élémentaire qu'il appelle *la proposition-énoncée* jusqu'à la *dimension configurationnelle* qui perçoit le texte dans son tout. Donc, l'analyse de chacune des productions écrites est articulée autour de trois plans que nous avons nommés respectivement, plan sémantico-référentiel, plan argumentatif et structurel, et plan énonciatif, et qui, signalons-le, entretiennent un rapport nécessaire de complémentarité. Dans ce qui suit, nous décrivons dans un premier temps le procédé de segmentation des propositions à laquelle font objet les textes. Ce procédé tente de définir les différentes unités textuelles élémentaires qui constituent chacun des textes. Nous entamons ensuite une explication sur les différents plans d'analyse arrêtés qui fonderont cette deuxième partie analytique.

## I - Segmentation des propositions

Nous voudrions dans cet élément nous expliquer un peu sur le principe de délimitation des propositions en nous appuyant sur la définition donnée de *la proposition-énoncée* dans la partie théorique. Il faut dire aussi que l'analyse au niveau du plan argumentatif et structurel mais aussi énonciatif permettra encore plus de comprendre le procédé de découpage des propositions. Il est à signaler de plus que nous utilisons simplement l'abréviation proposition au lieu de *proposition-énoncée*, et symbolisons la *proposition-énoncée* par (p), quant au chiffre qui l'accompagne, ce n'est que le numéro de l'unité dans le texte.

### I.1 Le texte 1

Dans le texte 1, sont recensées vingt-deux propositions, organisées en six parties différentes. La première partie (I) est composée de trois propositions. Les deux premières propositions de la première phrase (p1) (« Le téléphone mobile a des avantages ») et (p2) (« mais aussi a des inconvénients »), opposent bien deux idées différentes, le manque du sujet dans (p2) n'est qu'elliptique. Quant à (p3) qui correspond à la deuxième phrase (« Quels sont ces bienfaits et ces méfaits ? ») pose un questionnement sur les deux aspects du thème du mobile en question.

La partie (II) dans sa première phrase établit une relation de cause entre (p4) et (p5). (p5) (« parce que aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile ») vient manifestement en justification à (p4) (« Sans doute, le téléphone mobile comme tous les autres appareils, a une grande importance dans la vie et surtout la vie d'aujourd'hui »). Quant aux éléments de cette dernière (« comme tous les autres appareils ») et (« et surtout la vie d'aujourd'hui »), ils ne sont que des extensions qui portent sur l'un et l'autre constituant, thème et prédicat, de cette unité textuelle (p4).

Quant à (III), cinq propositions font cette partie du texte. Les trois propositions (p6) (« D'abord, il est un moyen de communication, qui sert à contacter avec les autres »), (p7) (Ensuite, il déminue les langues distances entre les pays qui sont très loins entre eux »), et (p10) (« Donc, il transforme le monde à une petite ville grâce à sa vitesse et sa rapidité »), coïncident chacune avec une phrase, et amènent chacune une prédication à propos d'un sujet. Les relatives de (p6 et (p7) ne sont que des compléments explicatifs de leurs antécédents, non susceptibles de constituer d'autre représentation (idée). On peut supprimer la relative de (p6) sans que le sens soit changé.



Et on peut substituer un qualificatif à celle de (p7) pour dire simplement *les pays* très éloignés. Mais, ce n'est pas le cas des deux propositions restantes. La phrase ((p8) + (p9)) (« (p8) Enfin, il est un moyen de l'éducation, (p9) car l'étudiant grâce à eu, il peut faire des recherches informatives et aussi des exposés dans tous les matières soit littéraires ou scientifiques ») articule deux unités textuelles de base (p8) et (p9) dans rapport de cause. La seconde vient apporter une réponse à l'assertion de la première. En ce qui concerne le syntagme (« dans tous les matières... »), de même que celui de (p10) (« grâce à sa vitesse et sa rapidité »), ce ne sont que des circonstants ajoutés au noyau des deux propositions.

La partie suivante (IV) correspondant à une phrase que nous pensons bien enchaîner deux propositions différentes (« (p11) Mais malgré tous ces avantages, (p12) il a bien sûr des inconvénients »). Si (p12) est une proposition explicite, (p11) n'est jugée qu'elliptique. Il suffit de la reconstituer pour se rendre compte qu'elle pourrait bien avoir le même sens que : *Mais malgré* qu'il ait *tous ces avantages*. Un sujet et une prédication, deux éléments suffisants pour en faire une représentation ou une unité de sens indépendante.

S'ensuit la portion (V) qui, si nous croyons les signes typographiques de la majuscule et le point, met en scène deux phrases. Dans la première, quatre idées distinctes y sont succédées. La première (p13) (« D'une part, il perdu le temps ») thématise la question de la perte de temps. La deuxième viendrait définir en quelque sorte le phénomène de l'addiction dans (p14) (« car la personne qui aime beaucoup ce moyen, il ne peut pas faire éloigner »). Si on réexprime (p14), ça peut donner simplement une proposition comme : *car la personne addict* ne peut s'en passer. (p15) (« donc, si cette personne c'est un étudiant, tous les études sont négligées ») verbalise la négligence des études. Quant à l'expression (« si cette personne c'est un étudiant »), elle ne vient que pour désigner la catégorie des étudiants. (p15) pourrait bien être paraphrasée : *donc*, pour un étudiant, *tous les études sont négligées*. La dernière proposition (p16) apporte une idée visiblement plus forte qui serait l'échec de l'apprentissage ou l'échec des études dans (« et l'éducation sera absente »). Et nous allons voir aussi dans l'analyse du plan argumentatif et structurel que les quatre propositions ont de plus chacune un rôle dans les relations d'inférence que présente cette phrase, ce qui confirmera à chacune son statut de proposition. La seconde phrase entend bien rapporter un discours ou des paroles d'un tiers qu'on attribue aux

scientifiques. (p17) (« D'autre part, dans le dernier siècle, les recherches médicales scientifiques confirment ») vient signaler l'instance des scientifiques mise en scène qui est une information importante d'un point de vue énonciatif. L'élément textuel qui vient juste après répond à la question : que confirme les recherches médicales scientifiques ? D'où la réponse (p18) (« que le téléphone mobile est un danger pour la santé humaine »). Les deux unités (p17) et (p18) nous donnent deux éléments informatifs différents, la première (p17) nous renseigne sur la source du discours rapporté qui figure dans la seconde (p18). Le danger sanitaire que thématise (p18) dit confirmé par les études scientifiques trouve une explication dans (p19) (« car il provoque des maladies très graves comme le cancer par exemple »). Cette phrase donc compte trois unités textuelles distinctes qui feront l'objet de plus d'explication sur leur statut de proposition dans l'analyse argumentative et structurelle relative à cet énoncé.

Dans la dernière partie conclusive (VI), il n'est pas difficile de repérer les trois propositions qui la constituent, et qui apportent chacune une représentation. (p20) (« A la fin, on peut dire que le téléphone portable a deux cotés, l'une positive et l'autre négative ») vient affirmer les deux aspects positif et négatif du thème en question. (p21) (« donc la personne achete le téléphone mobile pour le développement ») réaffirme manifestement le côté avantageux de l'objet qu'il conditionne par un bon usage dans (p22) (« mais, il faut bien l'utilisé »).

## **I.2 Le texte 2**

Le texte 2 délimite vingt-trois propositions, mais comme ses parties conventionnelles sont confondues les unes avec les autres, nous nous sommes proposé une structuration de quatre parties distinguant la partie de l'introduction (I), les deux parties du développement (II) et (III), et la partie de la conclusion (IV) (nous nous expliquerons sur ce découpage dans l'analyse liée au plan argumentatif et structurel de cette production). Cinq propositions sont considérées dans le découpage suggéré de la partie (I) (« Aujourd'hui...d'une autre part »). Nous avons fait de la première phrase de cette partie une première proposition (p1) (« Aujourd'hui, nous vivons la modernisation qui touche toutes les domaines, surtout le domaine de la technologie. »). Un circonstant (« Aujourd'hui ») pour exprimer le temps actuel du scripteur, un sujet et un prédicat qui caractérise notre vie ou notre monde technologique. Mais qu'en est-il de la construction (« qui touche toutes les domaines ») ? Il serait peu pertinent de dire : Aujourd'hui, nous vivons la modernisation. Celle-ci touche toutes les domaines, surtout le domaine de la

téchnologie. La relative paraît bien revêtir un caractère plutôt explicatif, et non pas déterminatif. Ce ne serait pas donc significatif d'en faire deux propositions. L'unité textuelle qui s'ensuit thématise le caractère pluriel des inventions dans (p2) (« Ce dernier connu plusieurs inventions modernes »). Quant à l'énoncé qui y succède, il lie deux propositions dans un rapport causal marqué par la conjonction « car ». (p4) (« car il est le plus utilisable à nos jours grâce à ces application.») vient expliquer ou justifier le choix du locuteur du thème à traiter qu'exprime (p3) (« j'ai choisis le téléphone mobile comme un sujet pour le traiter »). La proposition qui clôt la partie (I) met en scène une information selon laquelle *la majorité* des gens partagent le même avis sur les côtés bénéfique et très dangereux de l'objet dans (p5) (« Bon, la majorité de la nation trouvent que cet appareil est bénéfique d'une part et très dangereuses d'une autre part. »). Le locuteur se prononce naturellement sur les deux côtés opposés de la consigne en impliquant *la majorité* des gens. Le locuteur ne donne pas l'impression qu'il se réfère à une instance énonciative particulière comme le cas par exemple de la deuxième phrase de (V) du texte 1.

La partie (II), quant à elle, commence par établir une relation causale entre deux propositions (p6) et (p7). Dans (p6) (« je suis totalement d'accord avec ce genre des gens »), le scripteur exprime son adhésion à la majorité des gens sur la question, et tente ensuite de donner un motif à cet accord dans (p7) (« car je trouve que le téléphone mobile est un arme de double tranche »). Les deux premières idées qui sont avancées par la suite au profit de la thématique des avantages proprement dite sont apportées l'une dans (p8) et l'autre dans (p9). (p8) (« il nous donne la facilité de contacter des gens qu'ils ont habités dans des régions très loins ») rappelle l'effet de la facilitation du contact des gens que permet l'appareil, et (p9) (« il facilite la communication entre les familles, les amies...etc ») reprend l'avantage de la facilitation de la communication entre les proches... Sauf que dans (p8) on établit une précision dans la relative (on souligne les gens habitant *dans des régions* très éloignées), mais qui ne reste qu'un périphérique venant expliquer son antécédent. Il serait peu pertinent de faire deux propositions de (p8). Les unités qui viennent immédiatement après amènent chacune un sujet (« on ») pour signifier l'utilisateur et donne à son propos une prédication, le fait de pouvoir jouer dans (p10) (« même on peut jouer des déférent jeux »), et le fait de pouvoir écouter de la musique dans la proposition elliptique (p11) (« écouter notre musique favorable»). Quant à l'énoncé qui s'ensuit, mis entre deux virgules, poursuit et

coordonne deux propositions (p12) et (p13) par la conjonction (« et »). (p12) évoque la fonction de photographie dans («on peut prendre des photos dans n'importe temps »), et (p13) la fonction de sauvegarde dans (« et les gardès comme des souvenir dans notre carte mémoire de cet appareil »). Toutes les deux disposent d'autres éléments décrivant des circonstances autour du verbe *pouvoir* qui figure dans plusieurs unités. La dernière proposition constitutive de cette partie n'est pas très différente et vient énoncer une autre fonction du mobile à savoir le pouvoir de contacter via internet par les réseaux sociaux par exemple dans (p14) (« on peut contacté les gens avec les modernes applications qu'ils les ont trouvé dans le téléphone mobile comme le Facebook, messenger...etc. »). Là aussi et au-delà du périphérique circonstanciel, la relative n'est pas en mesure de se constituer une proposition pour la même raison que celle de (p8).

Quant à la partie (III) relative à la thématique des désavantages (« le téléphone...dans une seule appareil »), elle paraît être régie par le même procédé de structuration. Il n'est pas difficile de repérer les trois couples simples de propositions que marquent les deux signes de ponctuation, les deux virgules et le point final. Les deux premières unités (p15) et (p16) sont liées par une relation de cause signifiée explicitement par la conjonction (« car ») dans l'énoncé (« (p15) le téléphone mobile connu plusieurs inconvinients (p16) car il coupe plusieurs chose très nécessaire dans notre vie »). Les deux propositions juxtaposées et liées implicitement qui s'ensuivent, (p17) et (p18), (nous rétablirons le rapport de cause fort probable qui les réunirait dans l'analyse argumentative et structurelle), apportent deux prédications, la première dans (p17) (« il combatre la lecture a cause de l'application internet »), pour dire l'effet négatif sur la lecture, et la seconde dans (p18) (« on trouve toute les informations dans cette application »), pour exprimer manifestement la richesse du réseau internet. De même pour le troisième couple, il coordonne les deux unités (p19) (« avec cet appareil l'homme devenu fignient ») et (p20) (« car il trouve tous qu'il besoin dans une seul appareil ») par la même relation causale. La structure binaire selon laquelle est construite cette partie consiste à valider une relation prédicative simple (une seule prédication) dans le premier terme et revient donner une explication ou justification par un élément prédicatif aussi simple que le premier dans le deuxième terme. Autrement dit, on avance une représentation assertive dans la première proposition à laquelle on répond par une seule représentation dans la seconde proposition.

Dans la dernière partie (IV), trois idées simples sont exprimées chacune dans une proposition. Dans la première, (p21) (« pour moi je trouve que le téléphone mobile a des avantages plus que les inconvénients »), le locuteur (« je ») donne son point de vue sur la question en minimisant manifestement les risques de l'objet devant ses avantages. L'expression (« que le téléphone... »), n'est que la complétive qu'appelle syntaxiquement le verbe d'opinion (« trouve »), et il ne s'agit nullement d'une autre proposition. La proposition suivante (p22) (« alors il doit d'être raisonnable de comment utiliser cet appareil et pourquoi ») s'apparente à un conseil dans lequel on recommande simplement, mais fortement, un usage rationnel de l'objet, et (p23) (« l'homme qui peut faire cet appareil soit bénéfique soit dangereuse ») qui finit le texte vient responsabiliser (« l'homme ») utilisateur de l'appareil.

### **I.3 Le texte 3**

Le texte 3 quant à lui compte vingt-sept propositions que nous avons décrites en cinq parties. La première phrase de la partie (I) répond à la première proposition (p1) (« Dans cet époque exactement au XIX em siècle, nous avons observé plusieurs révolutions, plusieurs développements et créations qui désignent les nouvelles technologies. »). Une prédication simple qui se voudrait historique par le circonstant en tête de la phrase. Quant à la relative, elle n'a qu'une fonction explicative de son antécédent, et ne peut par conséquent avoir le statut d'une autre proposition. La phrase nominale suivante correspond à la deuxième unité textuelle de base (p2) (« Parmi ces créations, l'internet. ») qui vient nommer le thème de l'internet dont il s'agit dans la deuxième consigne. Mais si les deux premières phrases représentent chacune une proposition, la troisième phrase donne deux informations ou deux représentations distinctes. (p3) (« L'internet est un réseau social plus vaste ») amène une première prédication en tentant de définir le thème (« L'internet »), et le caractère relatif de la seconde (p4) (« qui permette à tout le monde devenir un petit village ») vient apporter de plus une autre idée qui thématise l'un des effets dit positif du sujet (l'internet). Cette relative diffère de celle de la première phrase en ce qu'elle ajoute une autre information autonome en tant que représentation, de l'unité dont on la fait dépendre (p3). S'y succède (p5) (« Elle présente des avantages mais aussi des inconvénients ») qui débouche sur une question dans (p6) (« Est-ce que l'internet est un obstacle et témoignage dans l'apprentissages, les capacités et la pensée chez les étudiants ? »), non pas

compliquée à vrai dire, surtout si on ne considère pas trop les termes juxtaposés à celui de « l'apprentissages » (l'apprentissage), et encore moins de « témoignage ».

L'énoncé (p8) (« l'internet est une chose très importante dans la vie de l'étudiant parce que ») séparé typographiquement de (III), et seul énoncé de la partie (II), n'est qu'un élément d'une relation de cause dont son second élément qu'annonce « parce que » est inexprimé. L'énoncé (p8) est bien une proposition qui donne un sujet (« l'internet ») dont on dit *une chose* très importante *dans la vie* estudiantine.

Des énoncés plus ou moins simples commencent la partie (III) introduits par les premiers organisateurs textuels. Mais ce qui fait la différence entre ces trois propositions est que (p9) et (p10) sont prolongées de constructions relatives, ce qui n'est pas le cas de (p8). (p8) (« Toute d'abord, elle est le sentre de recherche le plus riche ») pose le même sujet de l'internet qu'elle essaie de lui donner un attribut, alors que (p9) et (p10) rajoutent chacune un périphérique à son noyau propositionnel. Cependant, ni la relative de (p9) (« elle contient des nombreux informations, des documents, des recherches que tous les étudiant besoin »), ni celle de (p10) (« en plus, elle dumunie le temps de recherche des différants sujet, qui nous cherchons. ») ne sont susceptibles de constituer une prédication pertinente pour en faire une autre unité textuelle. En quoi pourrait nous être utile de dédoubler les énoncés (p9) et (p10) ? En ce qui concerne l'énoncé amené étroitement par l'adverbe (« enfin), il présente bien une relation inférentielle entre deux unités élémentaires marquée par le morphème « danc ») (*donc*). Chacune des unités est structurée simplement en un sujet, toujours le même (« elle ») pour faire faussement référence à l'internet, un verbe et un complément de verbe suivi d'un circonstant selon la séquence suivante (« (p11), enfin, elle ouvrit des plusieurs chances pour la conaissance avec des gens du multiples nationalité dans le monde (p12) danc, elle a dumunié la déstance entre les quartier et les payé »). Le dernier segment de cette portion, lui aussi, réunit deux énoncés, mais par un rapport de cause qu'exprime le connecteur (« parce que ») (il n'est pas question ici de commenter la pertinence de ce rapport). Là aussi, et sans accorder plus d'attention à la succession des éléments, compléments du verbe, les deux énoncés connectés ne sont que des énoncés minimaux qui correspondent à deux prédications, où le deuxième est donné en réponse au premier, selon (« (p13) et ou même temps l'internet devloppe l'apprentissages, les capacités et surtout la métrise des langues étrangés chez nous ((p14) parce que nous avans des etudiants français »).

De même que la partie (III) se termine par un énoncé mettant en scène un rapport causal, la première phrase typographique de (IV) schématise le même type de lien de cause entre ces deux propositions constitutives (« (p15) Cependant, elle considère comme un obstacle des capacités (p16) parce que les étudiants utilisent l'internet beaucoup aujourd'hui »). Quant à la phrase qui s'ensuit (« (p17) Quand des enseignants demandent faire quelque chose de recherche, directement nous dirigeons vers l'internet, (p18) écrit la question (p19) et copier coller à l'internet (p20) et après imprimé son livre, son comprendre. »), ses différents éléments sont ponctués de signes typographiques (la virgule) et linguistiques (la conjonction (« et »)). Il est à remarquer que chacun de ces éléments comporte un prédicat accompagné ou pas d'un sujet. La première prédication est centrée autour du verbe d'action (*se diriger*) dans (p17), l'expression (« Quand des enseignants demandent faire quelque chose de recherche »), à vrai dire, n'est qu'un circonstancier qui contextualise ce qui s'ensuit, et qui pourrait bien être glosée : en cas de tâche (ou d'un travail) de la part des enseignants. La deuxième prédication elliptique est fondée sur le verbe d'action (*écrire*) dans (p18). Et de même, les verbes faire un copier-coller et *imprimer* sont un noyau aux troisième et quatrième prédications elliptiques également respectivement dans (p19) et (p20). Ainsi cette phrase est la succession de quatre propositions (p17), (p18), (p19) et (p20). En ce qui concerne la phrase évaluative qui leur succède directement (p21) (« donc c'est ça le malheur »), il n'y a naturellement aucun doute sur son statut propositionnel. Reste enfin dans cette partie l'énoncé marqué par un alinéa, et qui ne verbalise à vrai dire que deux simples idées, c'est-à-dire deux propositions. La première dans (p22) (« Aujourd'hui les étudiants n'ont pas allé à la bibliothèque pour bouquiner, faire des lectures des romans et des livres ») qui, après correction donnera : Aujourd'hui, *les* étudiants ne vont *pas* aux bibliothèques... pour sous-entendre que les étudiants ne lisent pas. Quant à l'expression (« pour bouquiner... »), c'est bien un complément de circonstance de but. L'élément textuel qui lui est juxtaposé (p23) (« nous avons utilisé l'internet surtout »), bien qu'il soit structuré syntaxiquement en deux prédications différentes, la première (« nous avons utilisé l'internet ») et la seconde (« surtout ») (c'est tout), ça ne ramènerait en fait qu'à une représentation simple qu'on pourrait bien signifier par une proposition telle : nous usons mal de l'internet. La seconde unité donc ne mériterait pas de constituer pertinemment une proposition à part. Un autre élément lexical ou syntaxique lié à (p23) pourrait bien remplir la fonction de cette prédication.

La dernière partie (V) vient recommander l'usage consciencieux de l'internet dans (p24) (« Pour conclure, il faut utiliser l'internet avec conscience »), et donne pour cela dans un rapport de cause trois raisons. La première correspond à (p25) (« parce que nous avons des adulte »), corrigée ainsi : *parce que nous sommes majeurs*. La deuxième raison dans la proposition elliptique (p26) (« et des étudiant universiteur »). Et la troisième avance dans (p27) (« Et se n'est pas des enfants ») pour dire que nous ne sommes pas des enfants.

## **II - Les trois plans d'analyse**

### **II.1 Le plan sémantico-référentiel**

L'analyse relative au plan sémantico-référentielle rendra compte de ce qui peut toucher particulièrement la question du sens à l'intérieur de la *proposition-énoncée*, mais aussi le rapport de sens entre propositions. Ce type d'analyse fait appel plus aux notions de *cohérence*, de *cohésion*, de *connexité* : ces principes permettent de s'arrêter sur les points liés à l'intelligibilité du texte. On s'intéresse bien à ce qui peut nuire au rapport de cohérence censés entretenir les énoncés entre eux, mais aussi au rapport mots monde. Des questions qui mettent en cause par exemple le lien logique entre énoncés, ou donner un élément textuel difficile à lui trouver un référent dans la réalité, sont des cas capables d'affecter un texte dans sa cohérence. Quant au principe de la cohésion, il s'agit plutôt de tenir compte des éléments de la langue qui assurent une bonne compréhension à partir de la proposition et qui conservent aussi une continuité sémantique tout au long du texte. Dans ce sens, le bagage lexical joue un rôle très important dans la construction d'une représentation. Un lexique pauvre et/ou imprécis influencerait certainement mal sur l'expression de la pensée. Le côté sémantique est également fondamental dans l'interprétation des énoncés. Avoir des défaillances par exemple au niveau de l'entité psychique (signifié) des mots peut bien fausser l'idée à extérioriser. Par ailleurs, la méconnaissance des règles grammaticales de la langue est un autre aspect susceptible de causer un problème au décodage. Est inclus aussi dans ce type d'approche le rôle des connecteurs dans l'expression des relations d'argumentation par exemple, ou dans l'organisation des éléments textuels. Ainsi, et sans limiter les cas manifestement derrière le problème de sens en question, qui sont cités moins pour signaler les problèmes repérés, que pour mentionner la nature des éléments objet



d'étude de ce plan d'analyse, ce qui y est considéré, est ce qui peut mettre en cause le sens de l'énoncé, ainsi que les relations sémantiques entre les énoncés.

## II.2 Le plan argumentatif et structurel

Le plan argumentatif et structurel, bien entendu, considère un autre aspect de l'analyse des productions écrites. Comme le signifie son nom, ce plan traite la question de l'argumentation d'une part, et de la structuration d'autre part. Il est à noter d'abord que chaque texte a fait l'objet de segmentation en parties (partie (I), partie (II), etc.) comme le montrent les accolades à la marge des textes. Les parties en question ne correspondent qu'aux composantes textuelles conventionnelles d'une dissertation, à savoir l'introduction, le développement et la conclusion. Seul le développement est fragmenté en deux parties, naturellement pour rendre compte des deux aspects à opposer selon l'énoncé de l'une ou de l'autre consigne dans le texte 2, et plus de deux parties dans le texte 1, lisibles selon des critères thématique et/ou typographique. Et de même dans le texte 3, sauf que dans ce dernier, nous en avons fait trois parties, non pas pour dissocier les parties (II) et (III), mais pour souligner l'interruption que marque (II) par rapport à (III). Nous avons préféré de commencer la description par les parties ouvrant et fermant chacune des productions, l'introduction et la conclusion, avant de revenir à l'analyse de la substance textuelle qui est le développement. Cette composante a fait l'objet d'analyse argumentative et structurelle proprement dite.

Les différents éléments composant le développement correspondent, soit à des énoncés minimaux, c'est-à-dire des propositions, soit à des énoncés mettant en rapport des propositions. C'est pourquoi les éléments qui font l'objet d'analyse sont décrits seuls comme les propositions (p6) et (p7), ou en structures comme l'énoncé (E1)<sub>1</sub> ou l'énoncé (E1)<sub>2</sub> dans le texte 1 par exemple. Ainsi, les énoncés qui figurent dans l'analyse argumentative et structurelle du développement de ce texte sont : (E1)<sub>1</sub>, (p6), (p7), (E1)<sub>2</sub>, (p10), ((E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>) et (E1)<sub>5</sub>. (E1)<sub>1</sub> qui fait la partie (II) articule les propositions (p4) et (p5) selon la formule (E1)<sub>1</sub> : ((p4) + (p5)). La partie (III) comporte les propositions (p6), (p7), l'énoncé (E1)<sub>2</sub> et la proposition (p10). La structure de (E1)<sub>2</sub> est l'enchaînement des propositions (p8) et (p9) comme le symbolisent l'expression ((E1)<sub>2</sub> : (p8) + (p9)). Et enfin les deux éléments constitutifs de la partie (V) à savoir ((E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>) et (E1)<sub>5</sub>. Le premier énoncé composé ((E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>) met en relation quatre propositions (p13), (p14), (p15) et (p16) qui sont décrites pour une raison

méthodologique dans deux énoncés consécutifs (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>. Le premier établit un lien entre (p13) et (p14) dans (E1)<sub>3</sub> : (p13) + (p14)), et le second réunit (p15) et (p16) selon ((E1)<sub>4</sub> : (p15) + (p16)). L'énoncé (E1)<sub>5</sub>, quant à lui, articule trois propositions (p17), (p18) et (p19) dans la formule ((E1)<sub>5</sub> : (p17) + (p18) + (p19)). Il est à noter que le même procédé régit la délimitation des éléments à analyser dans les deux autres textes.

Comme nous l'avons signifié plus haut, ce plan considère la dimension argumentative d'un côté, et la manière dont sont structurés les textes d'un autre côté. L'approche argumentative adoptée dans cette analyse, nous le rappelons, est inscrite dans la théorie *du primat de l'argumentation* sur l'information de la pragmatique intégrée de Ducrot et Anscombre, et qui valorisait bien entre autres le concept de la présence d'éléments linguistiques, marques de la valeur argumentative de l'énoncé. C'est pourquoi, dans les textes analysés, nous avons procédé à décrire leur développement à travers l'absence ou la présence de ce genre de marques d'argumentation. Quant à l'aspect de la structuration, il tient compte de l'agencement des différentes propositions constitutives des textes que nous sommes amené à voir leur organisation selon l'approche textuelle de Jean-Michel Adam des *séquences prototypiques*, et qui se proposait de décrire cinq types de séquences (narrative, descriptive, argumentative, explicative et dialogale). Il en résulte donc de déterminer dans un premier temps les types de séquences ou de démarches employées dans les productions écrites réalisées, et dans un deuxième temps de comprendre la manière dont sont combinées ces dites séquences textuelles. Ce qui permet par conséquent de vérifier *l'effet de dominante*, selon Adam toujours, critère qui donne une caractérisation au texte. En outre, il s'agit dans cette approche structurale de considérer un autre niveau de structuration qui se joint à celui de *la structuration séquentielle*, et qui concerne *l'organisation globale* des textes, autrement dit le plan textuel. La perception d'un plan est l'un des éléments concourant à la reconstitution du sens d'un texte. Cependant, les structurations *séquentielle* et *compositionnelle* ne peuvent décider seules de ce qui peut faire entre autres l'unité sémantique d'un texte, c'est pourquoi ce type de description prévoit aussi de relever ce qui est susceptible de poser un problème au rétablissement de *la structure sémantique* des textes. A la différence donc du premier plan qui se charge de la question du sens des énoncés et le rapport de sens entre eux, celui-ci de sa part, se propose de joindre la description de la dimension argumentative (et là l'argumentation est envisagée aussi bien comme étant une fonction de la langue qu'un type de séquence)

et la structuration dans ses deux aspects matériel (compositionnel et séquentiel) - c'est ce que nous préférons de l'appeler- et sémantique. Toutefois, une analyse d'ordre énonciatif est importante pour comprendre et expliquer d'autres phénomènes textuels.

### II.3 Le plan énonciatif

Le plan énonciatif traite la question principale de la prise en charge de l'énoncé. En d'autres termes, l'analyse énonciative est centrée sur l'élément de la présence du sujet dans son énoncé. D'où la distinction discours récit qui soulève les notions d'objectivité et de subjectivité dans le langage. La présence en question passera par des traces, dites entre autres traces énonciatives, qui ne sont pas toujours faciles à repérer ou à évaluer. Parmi les éléments auxquels s'intéresse cette *opération* dite *composite* est la nature de l'énoncé mis en scène. L'élément informationnel a bénéficié d'une description assez large dans notre analyse vu les contenus auxquels on fait appel dans ces textes. La nature de l'information appelle la question de la source de l'énoncé proféré. Mettre en scène un savoir commun, ou emprunter un discours ou des paroles à un tiers par exemple n'engagent pas de la même manière le locuteur. Donner une information comme admise par exemple alors qu'elle susciterait l'interrogation ne serait pas naturellement acceptée. Donc, si on comptait agir, déjà la matière première poserait un problème à un lecteur. Ainsi la nature de l'énoncé mis en scène est l'un des éléments sur lequel se penche cette approche énonciative. Par ailleurs, la question de la présence ou du comportement de distanciation ou d'implication que nous cherchons à décrire, nous interpelle dans un autre type d'énoncés qui concernent les relations établies entre eux. L'argumentation, par définition, est une *mise en relation* entre une donnée et une conclusion. La question qui se pose : comment le scripteur présente les liens en situation d'argumentation ou d'inférence entre les énoncés ? C'est-à-dire, de quelle manière on bascule d'un élément à un autre ? Outre ces deux points, à savoir la nature du contenu et la manière dont on se comporte dans l'établissement des enchaînements en question, objet d'attention de ce plan, il n'est pas à omettre bien entendu de nous intéresser aux marques linguistiques susceptibles de dénoter l'attitude du locuteur à l'égard de ce qu'il dit, qui n'est qu'une autre forme de manifestation de ce dernier dans son texte. Ces marques linguistiques appellent bien le concept de modalité, notion liée à l'opération de prise en charge énonciative. Nous ciblons donc dans cette analyse énonciative les modalités ou degré d'implication du scripteur, (naturellement si implication il y a) à

travers l'identification des énoncés employés, les relations établies et les éventuelles moyens linguistiques marqueurs de modalités.

**CHAPITRE SIXIEME : ANALYSE DE LA**  
**PREMIERE PRODUCTION ECRITE**

Comme c'est déjà dit dans le chapitre précédent, ce premier texte est segmenté en vingt-deux propositions. Chacune des propositions est symbolisée par son initiale (p) et marquée d'un chiffre indiquant son ordre dans le texte. De plus, ces unités textuelles sont groupées dans six parties distinctes que permettent à repérer des critères typographique et/ou thématique. Les parties (I) et (VI) correspondent respectivement à l'introduction et à la conclusion. Quant au développement du texte, ses différentes propositions sont structurées en quatre parties. Sa première partie (II) vient annoncer et introduire le premier aspect de la thématique, à savoir les avantages du mobile. La partie (III) marquée par un alinéa donne des éléments de réponse à ce qui est annoncé dans (II). Une fois ces éléments terminés, une autre partie (IV) à part soulignée de même d'un alinéa signale la transition au deuxième aspect des inconvénients de l'objet que concrétise la dernière partie du développement (V). Ce chapitre présente d'abord une copie fidèle du texte 1, où sont déterminées les différentes propositions que délimitent les parties chiffrées en question. S'ensuit l'analyse textuelle proprement dite qui s'articule autour des trois plans sémantico-référentiel, argumentatif et structurel, et énonciatif. Un élément est prévu en fin de chaque plan en guise de résumé pour présenter ses résultats d'analyse. Enfin et vu le lien étroit de complémentarité entre les trois niveaux d'analyse, une partie synthétique naturellement marque la fin du chapitre.

## I - Le texte de la première production écrite

(I)	{	(p1) Le téléphone mobile a des avantages, (p2) mais aussi a des inconvénients. (p3) Quels sont ces bienfaits et ces méfaits ?
(II)	{	(p4) Sans doute, le téléphone mobile comme tous les autres appareils, a une grande importance dans la vie et surtout la vie d'aujourd'hui (p5) parce que aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile.
(III)	{	(p6) D'abord, il est un moyen de communication, qui sert à contacter avec les autres. (p7) Ensuite, il déminue les langues distances entre les pays qui sont très loins entre eux. (p8) Enfin, il est un moyen de l'éducation, (p9) car l'étudiant grâce à eu, il peut faire des recherches informatives et

	aussi des exposés dans toutes les matières soit littéraires ou scientifiques.
(III)	(p10) Donc, il transforme le monde à une petite ville grâce à sa vitesse et sa rapidité.
(IV)	(p11) Mais malgré tous ces avantages, (p12) il a bien sûr des inconvénients.
(V)	(p13) D'une part, il perd le temps (p14) car la personne qui aime beaucoup ce moyen, il ne peut pas faire éloigner (p15) donc, si cette personne c'est un étudiant, toutes les études sont négligées (p16) et l'éducation sera absente. (p17) D'autre part, dans le dernier siècle, les recherches médicales scientifiques confirment (p18) que le téléphone mobile est un danger pour la santé humaine (p19) car il provoque des maladies très graves comme le cancer par exemple.
(VI)	(p20) À la fin, on peut dire que le téléphone portable a deux côtés, l'un positif et l'autre négatif. (p21) donc la personne achète le téléphone mobile pour le développement, (p22) mais, il faut bien l'utiliser.

## II - Le plan sémantico-référentiel

### II.1 (E1)<sub>1</sub> : ((p4) +(P5))

Dans l'énoncé (E1)<sub>1</sub> : « (p4) Sans doute, le téléphone mobile comme tous les autres appareils, a une grande importance dans la vie et surtout la vie d'aujourd'hui (p5) parce que aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile », l'étudiant entendrait certainement souligner la « grande importance » que revêt le mobile. L'expression comparative introduite « comme tous les autres appareils » fait comprendre que, non seulement notre appareil présente ce caractère de haute importance, mais d'autres aussi le sont. Cela présuppose que dans une série d'« appareils », le mobile n'y a rien de différent. De plus, il est légitime de se demander à quels objets font référence « les autres appareils » qu'on a posés tout naturellement, comme si le lecteur savait préalablement à quels outils renvoient-ils. Aucune anaphore qui pourrait faire l'objet de reprise de cet élément (« les autres appareils ») ne figure ailleurs dans le contexte, ni après ce syntagme, ni même avant. Si le scripteur compte sur le caractère évident de son référent à y accéder dans le contexte, tels les nouvelles technologies de l'information et de la communication (micro-ordinateur, tablette, etc.),

il n'en reste pas moins illisible l'emploi de l'adjectif indéfini « tous » qui marque la totalité ou bien un grand nombre d'objets ! Au-delà de cette ambiguïté référentielle, jusqu'ici, le mobile est mis également avec un ensemble d'outils, puisqu'il est aussi important qu'eux.

D'autre part, une autre question peut se poser quant aux occurrences de la lexie « vie » dans « dans la vie » et dans « surtout dans la vie d'aujourd'hui ». Si « la vie » d'aujourd'hui exprime bien un espace de temps qui fait référence à l'actualité de notre sujet, il devient raisonnable d'accorder au premier usage de « la vie » une époque ancienne. Et sans doute, cette époque renverrait au temps de l'apparition du téléphone portable, où ce moyen ne servait que pour la communication vocale et (puis) écrite (SMS), et où les gens n'étaient pas autant intéressés qu'aujourd'hui. Cependant, si la temporalité du verbe avoir dans « a une grande importance dans la vie » correspond bien à la vie présente (d'aujourd'hui), il ne sera pas de même pour la première occurrence de « la vie » qui désigne un temps révolu. D'un point de vue linguistique, rien ne marque cette époque comme telle, le temps verbal utilisé indifféremment pour l'un et l'autre référent de cette lexie « vie » peut bien nuire à la clarté du sens de (p4).

Quant à (p5) : « parce que aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile », elle vient porter la « grande importance » de (p4) à un degré très intense, qui rend le mobile indispensable aux utilisateurs (« aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile ») (si nous entendons *utilisateur* par « personne »). Ainsi, le mobile est rendu tout d'un coup spécifique, et pourquoi pas unique dans son genre. Le caractère d'extrême nécessité que verbalise (p5) n'est synonyme que de l'état de profonde addiction à l'appareil dans lequel se trouveraient les utilisateurs.

Pour (p4), le mobile ne présente aucun trait distinctif, sauf qu'il est d'une grande valeur, tout, comme « les autres appareils » (qui restent vaguement déterminés d'un point de vue référentiel) auxquels il est comparé. Par contre (p5) marque l'objet comme étant singulier dans son espèce. L'incohérence constatée donc est due à ce passage d'une normalisation du caractère d'importance du mobile à une discrimination absolue.

## **II.2 La proposition (p7)**

Pour (p7) : « Ensuite, il déminue les langues distances entre les pays qui sont très loins entre eux », sans aucun doute, l'étudiant voudrait signifier l'impression de vie en commun que procure l'usage du mobile. Rester en contact continu avec ses



correspondants, par la voix, et surtout par l'image, donne la sensation que les longues « distances » sont réduites. Mais si l'appareil met les utilisateurs, les uns en présence des autres, il n'en reste pas moins que cette présence ne peut remplacer la réalité de la présence physique. Le locuteur, après avoir situé son discours dans *un univers de discours* réel, passe brusquement à un autre *univers* qu'on peut traiter de psychologique. On ne peut croire qu'une distance quelconque peut être amoindrie, ou diminuée que dans un autre *espace sémantique* sensationnel. Aucun *marqueur* linguistique d'*univers de discours* ne signale ce passage soudain d'un « monde » de « réalité » à un autre qu'on peut qualifier de virtuel.

A propos du syntagme « les langues distances », la relation établie entre ces deux lexèmes « langues » et « distances » n'est pas possible, d'un point de vue isotopique. Les traits / langage/ ou / organe de parole/ du contenu de *langue* est incompatible avec le trait / espace/ de celui de *distance*. L'incohérence constatée vient de cette incompatibilité ou de cette allotopie entre les deux lexèmes. Mais il n'est pas difficile de prévoir l'origine de cette erreur d'orthographe qui confondrait l'adjectif *longue* avec le substantif *langue*. La seule unité minimale distinctive des deux lexies est [ã], dans la première ou [õ] dans la seconde. Il se pourrait bien donc qu'une caractéristique vocalique échappe à notre scripteur et qui aurait emprunté le graphème *an* au mot *langue*.

### II.3 (E1)<sub>2</sub> : ((p8) + (p9))

Dans l'énoncé (E1)<sub>2</sub> : « (p8) Enfin, il est un moyen de l'éducation,(p9) car l'étudiant grâce à eu, il peut faire des recherches informatives et aussi des exposés dans tous les matières soit littéraires ou scientifiques », l'étudiant pour dire que « grâce » au téléphone mobile, il est possible de « faire des recherches », il utilise le pronom prépositionnel « eu » (*eux*) au lieu de son substitut grammatical singulier *lui*. Au-delà de la fausse orthographe de ce mot qui se confond avec la forme du participe passé de *avoir*, cette référence anaphorique pronominale erronée est due apparemment à une insuffisance ou une confusion entre des éléments de cette sous-classe grammaticale.

### II.4 (E1)<sub>2</sub> : ((p8) + (p9)) en lien avec (E1)<sub>4</sub> : ((p15) + (p16))

Le scripteur fait usage de « éducation » dans (p8) («... il est un moyen de l'éducation » et dans (p16) de (E1)<sub>4</sub> : « (p15) donc, si cette personne c'est un étudiant,

tous les études sont négligées (p16) et l'éducation sera absente ». Dans (p8), la lexie *éducation* est liée à un contexte dans lequel le mobile est donné comme un « moyen » pour « faire des » exposés « dans » toutes « les matières ». Le fait de pouvoir apprendre à travers ce moyen serait bien signifié dans (p9). De même, dans le cas de (p16) (« et l'éducation sera absente »), cette occurrence est encore associée à une situation pareille à la précédente, et qui est celle des « études ». Donc, tous les deux usages de *éducation* sont unis par le thème d'apprentissage. Ainsi, l'étudiant entendrait signifier *apprentissage* par « éducation ». Mais, l'apprentissage dont il est question, et auquel nous pensons, comme il est défini dans le dictionnaire de pédagogie<sup>409</sup>, est « l'appropriation par un élève, du savoir qu'on veut lui faire acquérir », et qui est un processus qui « demande du temps » et « déploie des procédures complexes », le déploiement de « l'activité intellectuelle demeure primordiale ». Quant au terme *éducation*, dans un sens plus large, « recouvre toute activité sociale visant à transmettre à des individus l'héritage collectif de la société où ils s'insèrent ». Le terme « inclut tout autant la socialisation du jeune enfant par sa famille, la formation reçue dans des institutions ayant une visée éducative explicite [...] l'influence du groupe des pairs, des mass-médias, etc. ». Cela signifie que toute « action » dont le but est de véhiculer la « culture » et « les valeurs d'une société », peut être comprise dans le champ de cette définition<sup>410</sup>. Par ailleurs, le dictionnaire de pédagogie définit l'éducation comme désignant « l'influence d'une génération sur des enfants, des jeunes ou des adultes pour en faire des êtres insérés dans une société donnée ». Le « contenu sémantique » de *éducation* embrasse donc « toute l'existence humaine » et différents agents (famille, école, association, etc.), avec « la tentation de subordonner l'éducation « aux formes dominantes de la société » (religion, politique, etc.). La même référence souligne « la production d'un ensemble d'éléments culturels » qui se traduit « dans des schèmes de pensée, de sentiment et d'action, caractéristiques de chaque communauté, classe sociale ou société ». Les deux dictionnaires cités mettent en relief la dimension de communication d'un « héritage » culturel d'une génération, pour définir le terme éducation, et soulignent le rôle des « institutions » ayant un caractère « éducatif » dans

---

<sup>409</sup> Arénilla, L., Gossot, B., Rolland, M.-C. et Roussel, M.-P. (2004), *Dictionnaire de pédagogie*, Bordas/SEJER, Paris.

<sup>410</sup> Ferréol, G., Cauche, P., Duprez, J.-M., Gadrey N. et Simon M. (dir.) (2012), *Dictionnaire de sociologie*, Armand Colin, Paris.

la « formation » et « la transmission des connaissances ». Ainsi, la lexie *éducation*, nous l'estimons, semble moins intéressée, à « cette activité psychique », ou ce « travail mental » sur lequel repose l'apprentissage, défini d'un point de vue psychologique, qu'une « insertion sociale » de l'individu qui paraît constituer la fin de l'éducation. Et d'ailleurs l'apprentissage n'est donné comme synonyme que pour qualifier l'« éducation professionnelle » qui consiste en une « formation » liée à une « technique » ou à un « métier »<sup>411</sup>. On peut dès lors comprendre l'orientation sociale de l'éducation et l'activité cognitive liée à l'apprentissage. Et c'est vraisemblablement cette nuance de sens qui serait à l'origine de prendre éducation pour apprentissage : le domaine de définition d'un terme peut bien induire en erreur l'interprétation. Cependant, on ne peut écarter une éventuelle méconnaissance de la lexie *apprentissage*.

## II.5 La proposition (p14)

Dans (p14) : « car la personne qui aime beaucoup ce moyen, il ne peut pas faire éloigner », le pronom « il » opère une substitution à un syntagme nominal qui doit être de genre masculin, or le sujet de cette phrase incomplète déterminé par la relative est déjà exprimé au féminin (« la personne »). Nous croyons bien que ce désaccord entre le substantif (« personne ») et son substitut grammatical « il » proviendrait d'une influence de la langue (L1) de notre locuteur, qui ferait qu'il emprunterait machinalement le genre du substantif à sa langue (la langue arabe) où « personne » est masculin, sans faire attention au genre qu'il a déjà mis correctement au féminin.

## II.6 La proposition (p20)

En ce qui concerne (p20) : « A la fin, on peut dire que le téléphone portable a deux côtés, l'une positive et l'autre négative », l'expression « l'une positive et l'autre négative » qualifie les « deux » côtés de l'objet du discours en question, à savoir les avantages et les inconvénients du mobile. « l'une » renvoie certainement au premier côté, et « l'autre » au second, s'ils sont utilisés au féminin, cela veut dire que « coté » pour notre sujet est féminin. Se tromper sur le genre de ce nom pourrait bien résulter d'une méconnaissance du genre de ce dernier, mais on ne peut exclure aussi qu'un

---

<sup>411</sup> Rey-Debove, J. (dir.) (2004), *Dictionnaire le Robert Brio*, Le Robert, Paris.

comportement pareil au précédent (le cas de (p14), celui de penser dans sa langue première (L1), soit à l'origine de cette interférence de genre (*côté*, traduit littéralement, donne un substantif féminin, et par conséquent les qualificatifs « positive » et « négative » sont eux aussi au féminin.

### **III- Résultats de l'analyse sémantico-référentielle**

A des énoncés divers dans ce texte, les imperfections repérées sont susceptibles de toucher le sens. Le premier aspect relatif à la langue se voit touché d'abord par une probable question sémantique consistant à l'emploi d'une lexie dont le sens est confondu avec celui d'une autre propre au cotexte. Vue l'analogie ou la proximité de signification qui y existe, l'une est prise pour l'autre, tel le cas des (p8) et (p16), qui ignorent les nuances de sens qui distinguent les deux lexies. Toutefois, et dans ce même cas de cet usage lexical inadéquat dans ces deux propositions, une explication lexicale est possible, dans la mesure où on y manquerait de mot(s) approprié(s). Autrement dit, on n'aurait pas dans son lexique actif un mot convenable à l'idée à exprimer. Outre ce cas d'insuffisance sémantique ou éventuellement lexical, et dans la même question de langue, l'autre type de lacunes se manifestant dans le texte est d'ordre grammatical. Une fausse expression de temporalité affecte (p4). L'unique procès du verbe de cette proposition ne peut convenir à deux situations différentes dans le temps. De plus, un autre cas d'incompétence relevé lié à la catégorie des pronoms personnels. La forme disjointe du pronom utilisé dans (p9) donne une fausse référence anaphorique au nom qu'elle est censée remplacer : on ne distingue pas entre des pronoms personnels du point de vue de l'indication de nombre. Il est à remarquer que si la cause de confusion dans (p9) est un problème de référenciation anaphorique lié à la question de nombre, (p14) accuse l'inadéquation en genre. La reprise pronominale se trompe singulièrement sur le genre du nom auquel elle est substituée. Il est probable dans cette situation que l'effet de L1 se fait plus sentir : l'étudiant penserait dans sa langue (L1). La question de genre refait surface, et vient se poser encore dans (p20) en attribuant le genre féminin à un substantif masculin, ce qui est dû vraisemblablement à une méconnaissance de genre, mais aussi possiblement à une interférence avec L1. Une autre caractérisation d'erreurs susceptible à influencer sur la signification concerne l'orthographe des mots. Deux manifestations exemplifient le cas en question. Les deux énoncés (p7) et (p9) confondraient chacun deux lexies présentant une parenté graphique qui, non seulement

sont sémantiquement différentes, mais aussi appartiennent à des catégories grammaticales distinctes. En ce qui concerne le second aspect relatif au texte, les deux premières ruptures de sens se concentrent dans (p4) et (p5). D'une part, l'ambiguïté référentielle d'un élément du texte qui se pose dans (p4), et l'incohérence que fait naître la présence conjointe de l'une et de l'autre proposition, d'autre part. S'y ajoute enfin le fait de manquer de marquer textuellement *l'univers de discours* dans lequel s'inscrit (p7) : omettre de souligner le passage du monde réel du texte au monde virtuel de cette proposition.

Ainsi, les imperfections relevées dans l'analyse sémantico-référentielle, touchent en premier lieu la signification à l'intérieur de la proposition. La non-maîtrise de certains aspects de la langue nuit à la construction d'une représentation correcte, c'est-à-dire qui ne correspond pas à l'idée qu'on voudrait signifier. Le cas d'insuffisance sémantique ou lexical constaté dans (p8) et (p16), et ceux grammaticaux liés à l'anaphorisation pronominale erronée dans les unités (p14) et (p20), et à la fausse référence temporelle qu'exprime (p4) sont autant de points qui peuvent mettre en cause la cohésion sémantique de l'énoncé minimal. En outre, la question d'orthographe des mots qui se pose à deux reprises en utilisant dans (p7) et dans (p9) des lexies qui renvoient à d'autres sémantiquement incompatibles avec le voisinage cotextuel immédiat, en est une autre manifestation qui peut fausser au niveau local la compréhension de ces dernières. A ces facteurs relevant de la langue, s'y joint un autre cas de rupture de sens, textuel cette fois-ci, et qui consiste à laisser indéterminé et flou dans (p4) un élément textuel du point de vue du référent.

Cependant, l'intelligibilité de certaines unités ponctuelles, n'est pas le seul niveau touché dans cette production, les relations sémantiques entre les propositions y sont aussi affectées. Deux premières manifestations viennent appuyer cet état. La première emploie dans (p9) un faux représentant anaphorique susceptible d'agir négativement sur la continuité référentielle. La seconde exemplifie un cas d'incohérence dans la suite des propositions (p4) et (p5), et pose un problème d'interprétation de cet enchaînement. Ainsi, les deux exemples, s'ils mettent en question deux types de liage de propositions distincts, l'un, sémantique, lié au caractère incohésif de la succession, l'autre, incohérent, dû à l'établissement d'une connexité peu logique, il n'en reste pas moins que tous les deux caractérisent un niveau supérieur qui transcende celui de l'unité textuelle de base (la proposition), et qui concerne un rapport inter-propositionnel. Enfin,

un dernier cas dû à l'absence de marquage linguistique de *l'univers de discours* sensationnel de (p7), constitue un manquement qui peut atteindre à cette relation de sens entre cet énoncé et la réalité du cotexte.

## **IV- Le plan argumentatif et structurel**

### **IV.1 Les parties (I) et (VI)**

La première partie (I) annonce clairement la thématique de la dissertation. Dans les propositions (p1) et (p2) : « (p1) Le téléphone mobile a des avantages, (p2) mais aussi a des inconvénients », il s'agit bien des deux aspects du téléphone, à savoir ses avantages et ses inconvénients. L'étudiant, après avoir affirmé d'emblée les deux volets du thème à traiter, il en arrive trop rapidement à l'énoncé (p3) (« Quels sont ces bienfaits et ces méfaits ? ») qui consiste en une interrogation. Mais la question posée ainsi fait-elle penser à une démarche argumentative ? Autrement dit, s'agit-il dans ce qui suit à argumenter l'une et l'autre thèse supposées par la consigne (celle-ci prévoit deux points de vue différents). La manière dont est posé l'objet en question sous-entend la reconnaissance toute naturelle des deux aspects du sujet, et par conséquent, dans ce qui suit, il s'agirait moins d'une argumentation que d'un autre procédé. Pas assez d'éléments indiquant qu'il y a opposition de deux points de vue, mais d'une démarche qui s'inscrirait dans un cadre plutôt descriptif, ou explicatif. Et même l'explication, en tant que type séquentiel en soi, est moins envisagé, du moment que, par définition, celui-ci annonce préalablement un objet suscitant le questionnement, une situation problématique qui se pose et qu'on a affaire à « faire comprendre ». L'objet donc n'est pas nettement problématisé dans le sens d'une argumentation.

Pourtant, dans le dernier paragraphe (VI), le scripteur est amené à conclure dans (p21) (« donc la personne achète le téléphone mobile pour le développement ») pour l'utilisation du mobile comme étant un outil avantageux (« développement »). Une utilisation conditionnée par un usage raisonnable de cet appareil exprimé dans l'unité (p22) (« mais, il faut bien l'utiliser »). L'étudiant entendrait dire, certes, le mobile a des avantages dans (p20) (« ... on peut dire que le téléphone portable a deux cotés, l'une positive... ») et qu'on peut y recourir pour en profiter (« pour le développement »), mais à condition qu'il soit « bien » utilisé, vus les inconvénients qu'il présente (« l'autre négative »). Ce paragraphe donc ferait bien croire à un développement, dans lequel est présupposé, que les « deux cotés » qualifiés, le premier de positif et le second de

négatif, ont été chacun l'objet d'une procédure argumentative. Ce qui semble mis en cause maintenant, c'est qu'il n'y a pas de stratégie claire dans le traitement du thème. Les deux composantes (les bienfaits et les méfaits de l'appareil) sont-elles considérées pour être argumentées ? Pour poursuivre notre description, nous supposons que les deux faces du thème constituent chacune l'objet d'une argumentation (la première correspond aux parties (II) et(III), et la seconde à la partie (V)). Nous passons à présent à l'examen de (III) renfermant des éléments censés étayer la dite thèse des avantages du mobile. Quant à la partie (II), nous y reviendrons juste après cet examen.

#### **IV.2 La partie (III)**

La portion (III) supposée appuyer la thèse des avantages est constituée des éléments (p6), (p7), ((P8) + (p9)) et (p10). Dans ce qui suit, nous les traiterons l'un après l'autre.

##### **IV.2.1 La proposition (p6)**

La proposition (p6) : « D'abord, il est un moyen de communication, qui sert à contacter avec les autres », pose une relation entre un pronom « il » qui réfère au téléphone mobile et un prédicat « est un moyen de communication ». Cette information décrit un état de chose portant sur un savoir supposé unanimement partagé. Le contenu représentatif de (p6) est loin de se conformer à une loi importante des *lois de discours*, en l'occurrence la *loi d'informativité*, en vertu de laquelle, l'énoncé quand il est *présenté comme une source d'information*, cela sous-entend que l'interlocuteur la méconnaît, voire *s'attendrait plutôt à entendre l'information* opposée. En effet, le contenu de (p6) ne peint qu'une connaissance du monde trop élémentaire de l'objet du discours considéré, mais aussi un constat flagrant de tous les jours. Et d'ailleurs, quelle serait l'objet de création du mobile, si ce n'était en premier lieu, pour la communication. Quant à la relative « qui sert à contacter avec les autres » n'est qu'une paraphrase qui vient redéfinir le syntagme nominal « un moyen de communication ».

De plus, Selon ce contenu propositionnel, le mobile ne se distingue en rien par rapport aux autres moyens de communication, tels le téléphone fixe, le fax, etc. puisqu'ils sont conçus pour la communication. La définition qu'apporte (p6) ne serait en rien utile à un lecteur, parce qu'elle ne serait pas susceptible d'étayer une conclusion qui va dans le sens de cette supposée première thèse. En effet, cette proposition ne porte pas

de marque(s) qui peut (peuvent) la doter d'une valeur argumentative, la valeur qui oriente l'énoncé vers une certaine conclusion. Par rapport à (p6) de l'étudiant, une proposition telle, le mobile *est un moyen de communication* très utilisé dans le monde ou le mobile *est un moyen de communication* très apprécié dans le monde, auraient certainement un effet différent que celui de (p6), et ce grâce à l'opérateur *très* et au participe passé *apprécié* ayant une valeur évaluative

De ce qui précède, la proposition (p6) revêt bien un caractère beaucoup plus descriptif qu'argumentatif. La nature de l'information donnée et l'absence d'éléments argumentatifs font d'elle un énoncé « neutre » du point de vue argumentatif, c'est-à-dire, elle est loin de « servir » une certaine conclusion.

#### IV.2.2 La proposition (p7)

La proposition (p7) (« Ensuite, il déminue les langues distances entre les pays qui sont très loins entre eux ») introduite par l'organisateur énumératif « Ensuite » vient citer un deuxième élément dans une série visant sans aucun doute l'appui des avantages de l'appareil. Cette assertion que nous avons déjà commentée d'un point de vue sémantique<sup>412</sup>, voudrait souligner visiblement l'effet positif que procure le mobile, à savoir l'impression de proximité produite chez ses utilisateurs, ce qui est exprimé par le verbe « déminue ». Mais si cette unité textuelle (p7) décrit une action, à la différence de (p6) représentant un état par la copule « est », il n'en reste pas moins que toutes les deux portant sur des propriétés de l'objet du discours considéré.

Assez différemment par rapport à (p6), dont nous avons dit manquant de « valeurs argumentatives » et d'*informativité*, l'énoncé (p7) par son contenu, paraît pouvoir constituer une raison au profit de l'argumentation pour les bienfaits du mobile. En effet, le scripteur mettrait l'accent sur le sentiment de rapprochement naissant de son usage, ce qui représente certainement un des résultats très positifs du mobile. Mais l'étudiant ici ne fait que signaler un résultat positif inhérent à la fonction de communication, et commun à plusieurs moyens, et non pas caractéristique de notre objet. Non seulement le téléphone portable permet le rapprochement des gens, mais aussi le fixe, le Skype, etc.

---

<sup>412</sup> Nous avons pris soin dans la mesure des possibilités d'être fidèle à l'ensemble du lexique et de la syntaxe du scripteur, à propos de (p7) « il déminue les langues distances... », nous invitons nos chers lecteurs qu'à chaque fois où elle apparaît, de penser à l'énoncé qui lui serait équivalent d'un point de vue sémantique (le mobile rapproche les gens).



mais certainement à des degrés divers. Qu'est-ce qui distingue donc ces différents moyens ? Tardons-nous un peu pour examiner l'exemple suivant : si on a plusieurs moyens de communication (le mobile, le Skype, le téléphone fixe, etc.) à classer selon le degré de rapprochement qu'ils permettent à leurs utilisateurs. Soit le tableau suivant :

Moyens Caractéristiques	Le mobile	Le Skype	Le fixe
Le son	+	+	+
L'image	-	+	-
La mobilité	+	-	-

Figure 1

La figure 1 décrit simplement quelques caractéristiques des trois moyens considérés (le mobile, le Skype et le téléphone fixe). Si le mobile ne permettait pas une image vidéo aux utilisateurs, il leur rend un service très précieux lié à sa mobilité : il permet un établissement de contact immédiat et presque partout. Le Skype, s'il réunit l'image et le son, ne dispose pas du caractère de portabilité. Enfin, le fixe semble l'outil le moins favorable, étant donné qu'il ne permet que le son. Si nous venons de décrire les propriétés de chacun des trois outils quelques années auparavant, que dira-t-on de notre objet, alors qu'il est maintenant pourvu de plusieurs applications ou programmes dont le Skype, et ne cesse par conséquent d'être parmi les multimédias les plus appréciés. Si nous nous servons de cet exemple, c'est pour montrer que le mobile revêt un intérêt plus important que celui des moyens auxquels il a été comparé, et ce grâce à ces propriétés distinctives. Il semble bien donc que la description trop générale de cet énoncé (p7) ainsi que le manque de procédés discursifs font que notre objet manque de valeur(s) suffisamment particulière(s), puisqu'il est mis, d'un point de vue linguistique, mais aussi discursif, au même niveau par rapport à d'autres outils ou applications.

Si les contraintes de temps et de l'espace s'effacent sensiblement grâce au téléphone mobile, pas d'éléments de langue assez significatifs ne permettent de le signifier. Autrement dit, dans une série de moyens de communication (fax, fixe, mobile, Skype, etc.) rien ne permet de marquer notre outil par rapport aux éléments de cette

série. Les propriétés ou applications dont on a doté notre téléphone, qui ont augmenté l'impression de proximité entre les usagers du mobile, n'ont point de traces linguistiques apparentes. Un énoncé comme (il *déminue* notablement *les langues distances*) - pour dire qu'il rapproche remarquablement les gens - aurait plus de force argumentative, grâce à cet adverbe d'opinion. Une proposition telle (il *déminue* constamment *les langues distances*), qui souligne une caractéristique précieuse de notre objet, à savoir cette impression de vie en commun en permanence, pourrait orienter l'énoncé vers une conclusion plus avantageuse. Les adverbes (*notablement* et *constamment*) n'en sont que des opérateurs parmi d'autres qui puissent tirer la description sommaire de l'objet du discours et la mette sur un itinéraire différent, celui de l'argumentation.

D'autre part, l'assertion (p7) qui affirme une des conséquences de l'usage de l'appareil est avancée de manière qu'elle puisse se suffire à elle-même manifestement en tant qu'argument. En effet, rien n'est donné à propos de l'information qu'elle apporte. Aucun élément n'est mis à son étayage, c'est comme s'il fournissait une preuve indiscutable qui n'a pas besoin d'être explicitée. Mais pourquoi donner un argument sans argumentation ? L'argumentation, par définition, est « une mise en relation » d'une (des) prémisses (donnée) avec une conclusion. Quelle serait donc l'objet de l'argumentation si ce n'est d'amener un interlocuteur ou un lecteur d'accepter un argument ou une conclusion<sup>413</sup> par divers procédés. Or aucun procédé apparent n'est convoqué pour soutenir (p7). Comment le mobile « déminue » -t-il les longues distances ?, en quoi diffère-t-il d'autres outils permettant ce rapprochement ?, sont autant de questions parmi d'autres qui appellent des réponses pouvant servir de démarche discursive au profit de l'affirmation (p7). En revenant à notre exemple portant sur les caractéristiques distinctives des moyens cités (figure 1), dont le mobile, il est possible d'établir la relation argumentative suivante, en essayant toujours, dans la mesure des possibilités, de garder l'intégrité lexicale et syntaxique de l'énoncé originel (de l'étudiant) :

*il (le mobile) déminue les langues distances, car il est pourvu de plusieurs fonctions.*

---

<sup>413</sup> Nous avons parfois utilisé indifféremment les termes argument et conclusion, car cette dernière peut servir à son tour comme un argument.

Dans cette structure régressive (la conclusion précède la raison), la conclusion détachée (p7) qu'a posée l'étudiant trouvera bien une justification dans les fonctions dont est doté notre appareil, et sera dès lors rattachée à une donnée (il est pourvu de plusieurs fonctions) qui la fonde. Cependant, ce simple enchaînement discursif, dont manque ladite procédure à l'argumentation de l'auteur, qui va de la donnée à la conclusion, et qui pose les jalons nécessaires, peut ne pas être suffisant à lui-même. Un lecteur pourrait bien repérer le passage brusque du contenu propositionnel (il est pourvu de plusieurs fonctions) à la conséquence (« il déminue les langues distances »). En fait, quel rapport lie les fonctions au sentiment de proximité ? Et c'est là qu'on pourrait mobiliser pas mal d'actes de langage, pour justifier sa conclusion. Pour cela, on pourrait s'étaler sur des propriétés de l'objet, confronter ses caractéristiques avec d'autres outils de communication, souligner ses traits distinctifs, etc. bref, autant de procédés à mettre en œuvre qui appelleraient, entre autres, aussi bien la description et l'illustration que la comparaison et l'opposition pour mieux appuyer l'assertion de (p7).

Jugez lequel de ces énoncés aurait le plus d'effet dans cet exemple comparatif :

(1) : *il déminue les langues distances*

(2) : *il déminue les langues distances*, car il est pourvu de plusieurs fonctions.

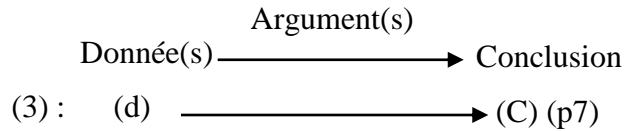
(3) : le mobile est pourvu de plusieurs fonctions, non seulement il permet un contact immédiat, mais aussi, grâce à la connexion internet, il joint l'image au son, c'est pourquoi...cet objet *déminue les langues distances*.

Si l'énoncé (3)<sup>414</sup> met des arguments nécessaires pour justifier la relation argumentative établie entre la donnée (d) (le mobile est pourvu de plusieurs fonctions) et la conclusion(C) qui est elle-même (p7) (« il déminue les langues distances... »), (2) omet un élément important dans ce processus argumentatif, puisqu'il articule (d) et (C) sans argument(s). Que dira-t-on donc de la proposition (1) qui, bien qu'elle avance (p7), comme si c'était un argument, de toute façon trop général et non assez orienté (pas assez de marque(s) argumentative(s) ou pragmatique(s)), n'établit même pas une relation argumentative, indispensable à l'argumentation ou à l'acte argumentatif.

En fait, un énoncé comme (3) suit un cheminement qui part d'une donnée (d), fournit des arguments en vue de l'appui d'une certaine conclusion. Ainsi, il satisfait le schéma d'une séquence argumentative élémentaire dont les composantes sont :

---

<sup>414</sup> L'énoncé (3) n'est qu'un exemple illustratif mettant en œuvre un enchaînement discursif.



De ce fait, ni (p6), ni (p7), telles qu'elles sont présentées, ne sont inscrites dans un processus argumentatif pareil. Une proposition aura une place quand elle assure un rôle dans un ensemble, ou dans une séquence. Dans l'énoncé (3), quand on dit (p7) est une conclusion (C), c'est par rapport à une (des) donné(s) (d), un argument ne peut fonctionner que s'il est appelé pour valider le passage de (d) à (C). Les éléments d'une séquence argumentative sont une unité indissociable, c'est-à-dire ils sont interdépendants les uns des autres. Ainsi les (p6) et (p7) semblent servir une certaine description de l'objet plutôt qu'une argumentation. Ces deux propositions, comme nous l'avons expliqué plus haut, décrivent des propriétés de l'objet du discours en question, l'une définit le mobile comme étant un moyen de communication, et l'autre décrit un résultat de l'utilisation de celui-ci à savoir la sensation de compagnie produite par le verbe « déminue ». C'est donc bien leur caractère descriptif qui prévaut à des degrés divers, qui laisse conclure pour une *procédure descriptive*. En effet, en termes d'opérations relatives à ce type de procédure, on peut identifier deux différentes opérations, à savoir l'opération d'*ancrage* et l'opération d'*aspectualisation* (Adam et Jeandillou). Schématisons textuellement nos deux propositions (p6) et (p7) en fonction des éléments constitutifs de la dite procédure descriptive :

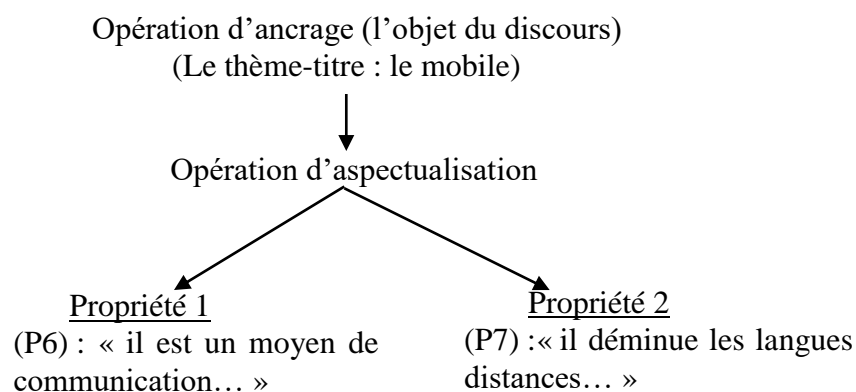


Figure 2

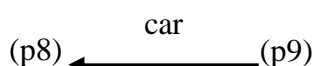
L'opération d'*ancrage*, dont parle la figure 2, n'est autre que la simple dénomination de l'objet en question, objet de la description, qui est dans ce cas le téléphone mobile, et qui est appelé aussi le *thème-titre*. Une fois l'objet nommé, vient ensuite l'opération

d'*aspectualisation*, qui considère des aspects du thème annoncé. Le descripteur attribue deux propriétés à l'appareil, par un prédicat, le verbe être et un groupe nominal « est un moyen de communication », la première le qualifie, en le classant sans la moindre distinction dans une classe d'outils de communication, et la seconde peint un effet habituel née de son usage à travers un *prédicat fonctionnel* (« déminue les langues ... »). De ce qui vient d'être dit, il s'avère bien que les premiers éléments de la partie(III), (p6) et (p7), s'inscrivent dans une démarche descriptive.

#### IV.2.3 (E1)<sub>2</sub> : ((p8) + (p9))

Par l'énoncé (E1)<sub>2</sub> : « (p8) Enfin, il est un moyen de l'éducation, (p9) car l'étudiant grâce à eu, il peut faire des recherches informatives et aussi des exposés dans tous les matières soit littéraires ou scientifiques », sans doute le scripteur voudrait souligner un service rendu par l'appareil, à savoir l'accès à l'information, ce que nous entendons par « des recherches informatives ». En effet, il devient possible à l'utilisateur, depuis son mobile, à avoir l'information dont il a besoin, et ce grâce à la connexion internet disponible sur nos appareils. L'utilisateur peut se mettre au courant d'une actualité, en consultant, à titre d'exemple, un site d'information sur le net. Il peut en outre se rafraîchir la mémoire par la consultation d'une définition qui lui échappe, etc. Mais si cet outil rend possible l'accessibilité à l'information, comment pourrait-il servir à « faire...aussi des exposés dans tous les matières soit littéraires ou scientifiques » ? Autrement dit, comment peut-il être un moyen pratique au service de l'apprentissage, si nous croyons avoir signifié l'apprentissage par le terme « l'éducation » ?

Contrairement à (p6) et (p7), au moyen du connecteur causal *car*, l'énoncé (E1)<sub>2</sub> établit une relation entre (p8) et (p9), dans laquelle il avance (p9) affirmant la possibilité « de faire des recherches » pour inférer manifestement la conclusion (p8) selon laquelle le mobile «est un moyen » au service de l'apprentissage :



Mais jusqu'où le sens commun peut admettre la conclusion qui fait du mobile « un moyen » convenable au service de l'apprentissage ? L'apprentissage est un processus comme celui-ci a fait l'objet de définition (voir plan sémantico-référentiel). Considérons l'exemple (É1)<sub>2</sub> suivant que nous pensons pouvoir reformuler l'énoncé (E1)<sub>2</sub> :

(É1)<sub>2</sub> : Le mobile permet de travailler sur des documents, (donc) *il est un moyen* au service de l'apprentissage.

Si nos outils peuvent être connectés à ce réseau d'internet, qui rend possible d'effectuer des recherches, en vue de consulter la documentation espérée qui peut servir un étudiant dans son apprentissage, il ne serait pratiquement pas aussi facile d'en profiter depuis un téléphone mobile. Référons-nous au tableau ci-dessous qui estime lequel de ces deux outils est plus favorable à apprendre :

Outils Caractéristiques	Le mobile	Le micro-ordinateur
Connexion internet	+	+
Dimension de l'écran	-	+
Grandeur du clavier	-	+

Figure3

La figure 3 compare deux moyens, le mobile et le micro-ordinateur, en fonction de quelques caractéristiques. Tous les deux outils sont égaux du point de vue du premier trait. En effet l'un et l'autre permettent la connexion internet, et de ce fait, on peut accéder, par différentes opérations de recherche, de téléchargement et de sauvegarde entre autres, à divers documents intéressants. En revanche, mise à part cette propriété, le micro-ordinateur l'emporte sur les deux caractéristiques restantes. Ce dernier ayant un écran beaucoup plus acceptable (+) que le mobile : sur un micro le contenu des documents est mieux visible, et par conséquent moins fatigant. Par ailleurs, son clavier est assez grand pour faciliter sa manipulation aussi bien pour lire que pour écrire. Ces deux principaux traits matériels procurent plus de disposition et de concentration nécessaires à l'apprentissage, surtout quand on est dans un endroit plus calme et en position plus confortable. Ainsi, l'utilisateur du téléphone portable serait rapidement gagné par la fatigue et l'ennui, et ne pourrait soutenir l'attention et la patience que nécessite la recherche ou l'acquisition de la connaissance. Le mobile donc serait beaucoup moins profitable à l'apprentissage ; la relation que le scripteur voudrait sans doute argumentative s'avère peu fondée. En fait, l'exemple relatif au tableau ci-dessus ne

vient valider autre chose qu'une forme topique (T) correspondant à l'énoncé (É1)<sub>2</sub> et qui vient le préciser selon la formule suivante :

(T) : plus O est P, plus Ó est P

Où O et Ó sont les deux objets mis en relation, qui sont, dans ce contexte, le même objet du discours, le téléphone mobile, et P et P, les deux propriétés attribuées respectivement à O et Ó. Si nous appliquons cette syntaxe sur l'énoncé (É1)<sub>2</sub>, ceci doit donner :

T1(É1)<sub>2</sub> : plus le mobile permet de travailler sur des documents, plus il est un moyen au service de l'apprentissage.

Le topos T1(É1)<sub>2</sub> montre bien que plus le mobile permet de traiter des documents, plus il est un outil pour l'apprentissage. Or, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, l'objet manque bien de propriétés matérielles plus compatibles à ce processus, et cela revient à dire que, si le téléphone portable répond moins aux dispositions de l'utilisateur, et notamment l'étudiant, il ne saurait de ce fait être considéré suffisamment comme étant un support au profit de l'apprentissage. Le principe sur lequel est assise l'argumentation de l'étudiant dans ce cas-là dévie bien d'un caractère important, qui est le caractère normatif de celle-ci. La nature humaine ne saurait préférer un outil peu approprié à l'apprentissage. Nous ne pensons qu'une norme sociale quelconque s'opposerait à la recherche de conditions favorables à l'acquisition et l'appropriation de la connaissance. Ainsi, il s'avère plus légitime d'appeler la forme topique inverse T2(É1)<sub>2</sub> qui répond plus communément au caractère moins approprié de l'objet, et dont la formule peut être :

T2(É1)<sub>2</sub> : moins le mobile permet de travailler sur des documents, moins il est un moyen au service de l'apprentissage.

En effet, dans ce cas de figure, la conclusion (moins il est un moyen au service de l'apprentissage) se tiendrait bien debout avec la donnée (moins le mobile permet de travailler sur des documents), si le mobile est moins utilisé à des fins d'apprentissage, c'est parce qu'il n'y dispose pas d'atouts plus avantageux.

Cependant, si l'étudiant s'attache bien à un point de vue, ou une conviction, malgré ce que nous avons dit sur le caractère peu conforme de l'inférence (p8) au sens commun (le mobile est peu approprié à des fins d'apprentissage), il n'a rien donné pour argumenter cette conclusion impliquée. La relation qu'il institue ne fournit aucun élément argumentatif étayant. Même si l'énoncé (E1)<sub>2</sub> se soumet à une structure matérielle ((p8) ← (p9)), d'un point de vue argumentatif, la justification n'est pas

fondée. S'il est possible, comme il est affirmé dans (p9), de « faire des recherches...et aussi des exosets... », cela n'a pas de lien direct avec (p8), et ne donnerait pas aussi rapidement à asserter que le mobile « est un moyen de l'éducation ». Sans doute, un lecteur aurait besoin de savoir plus sur l'itinéraire qui a mené à cette conclusion. Ce qui ne va pas ici, c'est la brusquerie de l'enchaînement d'un degré d'affirmativité exprimant la possibilité d'un service rendu par l'appareil à un degré ne laissant pas de marge à l'incertitude que le mobile soit un outil propre au profit de l'apprentissage. En effet, les deux propositions (p9) et p8) sont l'une et l'autre, deux contenus affirmatifs, présentés de manière à ce que la présence du second donne forcément existence au premier, comme s'il s'agissait d'une relation logique simple où la conclusion résulte obligatoirement de la donnée. La relation régressive que le scripteur veut instaurer entre les deux unités textuelles de base (p8) et (p9) ne serait facilement perçue, sans l'appel d'une procédure argumentative. Celle-ci n'est autre chose que les éléments discursifs dont nous avons constaté déjà l'absence à propos de (p7), et qui soient susceptibles de prendre en charge la relation en question, et mener un lecteur à partager la conclusion à laquelle on voudrait parvenir. Donc, ce qui caractérise en plus la relation établie par(E1)<sub>2</sub> est le manque de procédés discursifs assurant un cheminement argumentatif au liage trop forcé de ces deux unités.

Par ailleurs, si nous procédons à une illustration de l'énoncé (E1)<sub>2</sub>, ceci doit correspondre à la structure suivante :

Conclusion (p8) ←———— Donnée (p9)

La relation qu'établit (E1)<sub>2</sub> vient associer une conclusion à une donnée sans le moindre argument explicite. On voudrait faire manifestement une propriété à partir d'une quelconque possibilité à des fins d'apprentissage. Il est bien clair que, le lien entre les (p8) et (p9) est trop lâche, et (p9) seule ne pourrait soutenir l'affirmation catégorique de la propriété attribuée à l'objet comme étant un moyen au service du savoir. Ce qui veut dire que le bien-fondé de l'enchaînement n'est pas solidement établi, et par conséquent, le statut de conclusion supposé jusque-là de (p8) peut être contesté. L'étudiant ici est, en réalité, en situation d'asserter sans argumentation. Donc, le descripteur après avoir cité les deux aspects avantageux du mobile dans (p6) et (p7), d'abord comme étant un moyen de communication, et puis l'effet de compagnie qu'il procure, il en aborde un autre, qui le rend cette fois-ci un moyen commode pour l'apprentissage. Par un procédé linguistique pareil à l'énoncé (p6), un verbe d'état « est » et un *prédicat*



*définitionnel* « un moyen de l'éducation », il y introduit un autre élément (E1)<sub>2</sub> dont on voudrait discutablement argumentatif. Ainsi, la structure prétendue argumentative de (E1)<sub>2</sub> vient se juxtaposer aux deux propositions descriptives (p6) et (p7) et prolonger par conséquent la figure 2 comme suit :

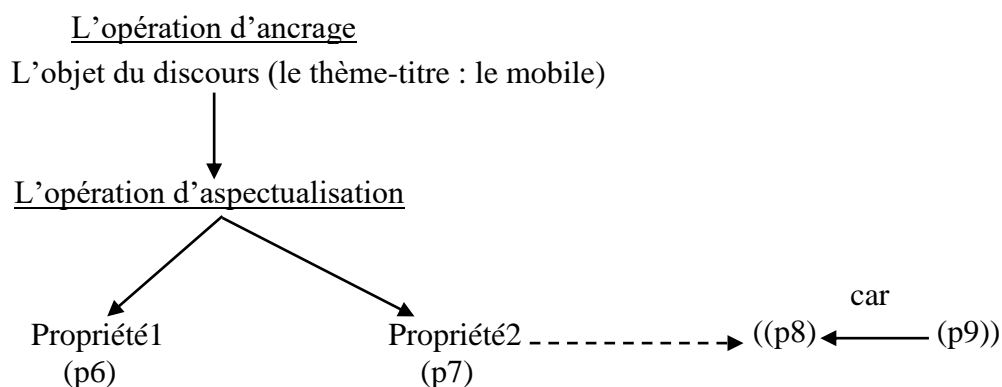


Figure 4

#### IV.2.4 La proposition (p10)

La proposition (p10) qui s'apparente à une métaphore (« Donc, il transforme le monde à une petite ville grâce à sa vitesse et sa rapidité »), se voudrait, selon toute évidence, récapitulative. L'auteur signale bien, par le morphème *donc* la clôture de cette portion textuelle relative à la supposée thèse des avantages. En effet, après avoir exposé les prétendus arguments, il parvient à conclure, une conclusion, qui ne vient à vrai dire que reprendre autrement le contenu de (p7). Grâce au caractère rapide et immédiat des contacts, se distingue le mobile, et par une expression qui semble devenue plus familière « il transforme le monde » en « une petite ville » ou « un petit village », l'étudiant signifierait bien l'impression de vie en commun produite par l'usage de cet appareil, malgré les longues « distances » qui séparent les utilisateurs.

La partie (III) donc, dont on attend apporter des arguments étayant la thèse des avantages du téléphone mobile, s'avère bien ne pouvoir témoigner d'une telle stratégie argumentative. Comme le montre le schéma de la figure 4, elle est une composition d'éléments hétérogènes, ses deux premiers éléments correspondent aux opérations d'ancrage et d'aspectualisation rendant compte d'une *procédure* descriptive, et le troisième apporte différemment un enchaînement de deux propositions, mais formellement argumentatif, et les organisateurs énumératifs (« D'abord », « Ensuite »,

« Enfin ») ne viennent qu'appuyer le mode de juxtaposition auquel obéit cette portion. Quant à la partie (II), elle constitue bien un énoncé qu'on voudrait introducteur des éléments qui viennent d'être l'objet d'analyse de cette portion (III).

#### IV.3 La partie (II)

Dans cette partie constituante de (E1)<sub>1</sub> : « (p4) Sans doute, le téléphone mobile comme tous les autres appareils, a une grande importance dans la vie et surtout la vie d'aujourd'hui (p5) parce que aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile », le scripteur réaffirme les avantages du téléphone portable. Bien que l'adverbe « Sans doute » exprime un doute, visiblement dû à une insuffisance de langue, l'étudiant voudrait bien certifier dans (p4) la « grande importance » de cet objet. (p5) introduite par le connecteur causal *parce que* vient accentuer un contenu déjà attesté clairement dans (p4). En effet, (p5), par l'adjectif à valeur de négation accompagnée par la particule *ne* reconstituée « aucune...(ne)» et *pouvoir*, souligne le caractère de nécessité qu'acquerrait l'appareil pour les personnes. Cette nécessité exprimée ainsi n'est synonyme que de l'état d'intense addiction dans lequel se trouveraient les utilisateurs. L'étudiant entendrait manifestement dire que *le téléphone mobile... a une très grande importance*, si bien que les utilisateurs ne peuvent s'en passer. Donc, le degré d'attachement plus élevé à l'appareil serait une conséquence de cette « grande importance ». L'énoncé (E1)<sub>1</sub> dans lequel (p4) est donnée comme l'effet de (p5) devrait être inversé :

(Si) *aucune personne ne peut vivre sans un téléphone mobile*, (c'est) parce que ...il *a une grande importance* ...

Dans cette structure, les deux segments se voient substitués l'un à l'autre : si les utilisateurs se sentent incapables d'y renoncer, c'est parce que le mobile revêt de grands avantages. Ce qui devrait être problématisé dans cette situation, c'est bien l'état de dépendance au téléphone, et auquel le segment « a une grande importance » vient donner une réponse. Ainsi, l'énoncé (E1)<sub>1</sub> modifié selon l'inversion opérée ci-dessus devient (É1)<sub>1</sub> :

(p'5) (Si) *aucune personne ne peut vivre sans un téléphone mobile*, (p'4) (c'est) parce que *sans doute, comme tous les autres appareils*, il *a une grande importance dans la vie et surtout la vie d'aujourd'hui*.

Sans attacher beaucoup d'importance à l'expression comparative « comme tous les autres appareils » qui paraît assez implicite et ambiguë à la fois, mais loin d'affecter le cours de cette description, un énoncé comme (É1)<sub>1</sub> sera plus cohérent avec les éléments de réponse insérés par les marqueurs d'énumération (« D'abord », « Ensuite », « Enfin ») de la partie (III) liés directement au thème portant sur le grand intérêt de l'objet. C'est-à-dire, il serait moins compatible de faire succéder ces éléments à (p'5) plutôt qu'à les associer à (p'4), car ceux-ci sont invoqués apparemment pour appuyer l'explication relative à la propriété d'importance que considère (p'4). Ce qui est clair jusqu'à présent, c'est que le développement (II) s'ouvre bien par une démarche explicative (dans le sens de la séquence explicative (J.-M. Adam)). Bien que le problème ne soit pas explicitement posé, (p'5) amène bien l'objet sur lequel porte la question implicite (pourquoi les gens deviennent addicts au téléphone mobile ?) (p'5) représente donc *une schématisation initiale* (Adam) introduisant l'objet problématisé. (p'4), quant à elle, fournit une première réponse au questionnement sous-entendu, et qui est considéré, de ce fait, comme un élément explicatif (parce que le mobile « a une grande importance »). Mais si le scripteur aborde l'aspect des avantages en faisant appel à un procédé explicatif, celui-ci n'est pas mené jusqu'au bout. Les éléments de la portion (III) censés être explicatifs selon le plan annoncé ne répondent pas à cette amorce.

En effet, la perspective explicative entamée par l'énoncé (É1)<sub>1</sub> sera rapidement abandonnée au profit d'une suite textuelle inappropriée (III). Bien que les deux parties (II) et (III) soient typographiquement séparées, il est important de signaler qu'elles devraient être indissociables : la même idée unit les deux portions. Ce qui se passe en fait, c'est que l'apprenant annonce une question implicite (pourquoi cette dépendance à l'objet ?) qu'il laisse en suspens : la proposition (p'4) reste très insuffisante pour expliquer un tel phénomène. Le fragment (III) qui en a suivi, comme nous venons de le décrire, n'est que la succession d'éléments alternant une relation contestable et des propositions descriptives. L'unité (p6) ne rapporte qu'une connaissance du monde partagée, et (p7), si elle souligne l'impression de vie en compagnie, ne revêt qu'un caractère encore descriptif, et n'invoque aucun autre élément explicatif à son appui. Ainsi, ni l'une ni l'autre ne manifestent la *volonté de faire comprendre* (le phénomène de la dépendance), paramètre caractéristique de la séquence explicative. Quant à la relation établie, la mise en cause de son objectivité, nuit préalablement à ce qu'elle soit

une pièce explicative. Les énoncés constitutifs de (III) donc ne sont pas en mesure de constituer des éléments proprement explicatifs ou une *macroproposition explicative* (Adam) capable de satisfaire à l'explication suggérée par le questionnement sous-entendu. Quant à l'hypothèse de l'argumentation, il s'avère bien qu'elle n'a pas d'existence effective. La thématique des avantages met en œuvre divers procédés qui basculent de l'explication à la description, puis à l'apparente argumentation (figure 4).

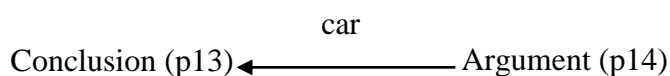
La partie (IV) marque évidemment la transition à la partie (V) qui compte traiter manifestement le côté des inconvénients. A l'image de (III), par un procédé organisateur presque pareil, cette portion présente deux éléments selon les marqueurs énumératifs (« D'une part », « D'autre part »).

#### IV.4 La partie (V)

##### IV.4.1 Les énoncés (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>

###### (E1)<sub>3</sub> : ((p13) + (p14))

Les énoncés (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub> abordent la question de l'addiction au téléphone mobile et ses conséquences. L'énoncé (E1)<sub>3</sub> (« (p13) D'une part, il perdu le temps (p14) car la personne qui aime beaucoup ce moyen, il ne peut pas faire éloigner ») établit un rapport, dans lequel, il justifie la perte de temps, occasionnée par l'usage abusif de l'appareil. Au-delà des insuffisances linguistiques<sup>415</sup> constatées et le statut propositionnel supposé de (p14) (nous y reviendrons), l'utilisation passionnée du mobile au point de ne pouvoir s'en passer que verbalise (p14) peut bien constituer un argument au service de la thèse des inconvénients et qui aboutit à la conclusion (p13), selon la structure suivante :

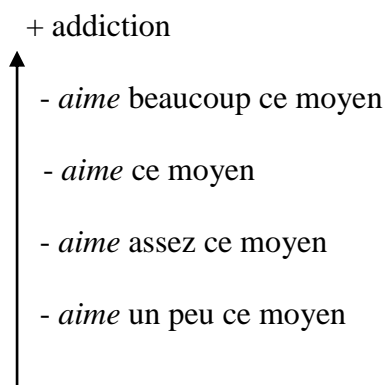


Par ailleurs, à la différence des (p6) et (p7) de la partie (III), (p14) dispose bien d'opérateurs argumentatifs qui l'orientent vers une conclusion négative. En effet,

---

<sup>415</sup> Nous signalons à nos chers lecteurs ces incompétences à titre indicatif : l'étudiant confondrait l'emploi transitif du verbe *perdre* de (p13) et le cas où il est associé au verbe *faire* qui rend le mobile responsable de cette perte. D'autre part, il ne maîtriserait pas la conjugaison de ce verbe étant donné qu'il a mal orthographié (terminaison) « perdu ». Quant à (p14) il semble bien qu'une incompétence lexicale contraindrait l'auteur à utiliser ce procédé métalinguistique (« la personne qui aime beaucoup ce moyen), qui s'apparente à une traduction littérale provenant de la langue première pour y remédier, pour signifier sans doute une personne addict. De même pour cette expression redondante (« il ne peut pas faire éloigner »), pour dire qu'il ne peut s'en passer.

l'adverbe « beaucoup » et celui de négation « ne...pas » appuient bien le phénomène d'addiction auquel s'exposeraient les utilisateurs, par l'excès d'usage de l'outil. La valeur argumentative de (p14) est plus déterminée par le degré de force que renferme la marque « beaucoup ». Sur une échelle argumentative qui évalue le degré d'addiction au mobile, nous pouvons définir cet argument par rapport à d'autres qui vont dans le même sens de cette conclusion :



Sur cette échelle argumentative, il est clair que l'argument qu'a donné le scripteur est plus fort que ceux qui y figurent. Un lecteur comprend bien que l'argument (p14) est plus puissant que (...*aime* assez ce moyen) et même (...*aime* ce moyen), d'autant plus qu'il est fermement accentué par la négation « ne...pas ». Il s'attendrait, par conséquent, à une conclusion plus convenable à la force de la raison avancée. On peut comparer les trois formes conclusives suivantes pour voir laquelle de ces variables conviendrait à notre argument (p14) :

(C) : L'utilisateur perd du temps avec le mobile.

(C1) : L'utilisateur perd beaucoup de temps avec le mobile.

(C2) : L'utilisateur perd assez de temps avec le mobile.

(C3) : L'utilisateur perd peu de temps avec le mobile.

Nous croyons bien qu'on se mettrait d'accord sur la (C1), parce que, si l'état de dépendance à l'objet est plus affirmé, cela impliquera un temps perdu plus long. Ainsi, la conclusion argumentative C (p13) établie dans (E1)<sub>3</sub> correspondant à (C) (l'utilisateur perd du temps avec le mobile) serait plus déterminante, si elle était plus marquée argumentativement. La correspondance que nous avons établie entre l'argument (p14) et la (C1) peut reposer sur une règle argumentative générale et graduelle (topoi), qui a fait l'objet d'une explication relative à (E1)<sub>2</sub> dans (III), et dont la formule peut être :

T(C1) : plus l'utilisateur *aime* ce moyen, plus il perd du temps

Si l'utilisateur manifeste plus d'attachement au mobile, communément, il sera plus crédible qu'il lui prend largement de temps. L'inconvénient exprimé par (p13) ne traduit pas assez linguistiquement la lourde conséquence qu'entraîne la dépendance à l'appareil signifiée par l'argument (p14), vis-à-vis du temps, du moins dans une société qui respecte et apprécie le temps. Autrement dit, la valeur argumentative que possède l'argument (p14) est moins accentuée dans la conclusion (p13).

**(E1)<sub>4</sub> : ((p15) + (p16))**

Quant à L'énoncé (E1)<sub>4</sub> (« (p15) donc, si cette personne c'est un étudiant, tous les études sont négligées (p16) et l'éducation sera absente »), il vient souligner les retombées négatives de l'utilisation exagérée de l'appareil sur les études, et du coup sur l'apprentissage : ce qu'on pourrait attendre d'un étudiant très passionné par le mobile, qu'un abandon de ses devoirs, dont, essentiellement les études.

Par un enchaînement discursif, l'étudiant donne la perte de temps, comme une conclusion intermédiaire à l'abus d'usage de l'outil, et comme un argument à la fois au préjudice lié à l'apprentissage (le propre de la conclusion est qu'elle peut servir également comme une donnée (ou argument) à d'autre(s) conclusion(s)). (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub> peuvent être schématisés comme suit :

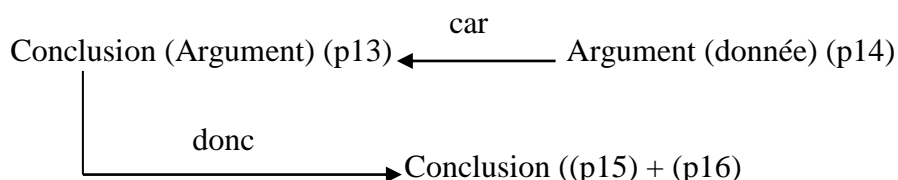


Figure 5

Par une structure ordonnée, et dont le lien entre ses parties est justifiée, la figure 5 satisfait les éléments constitutifs d'une séquence argumentative élémentaire.

Par ailleurs, la conclusion (p15) exprime bien le degré de négligence plus élevé dans l'expression « tous les études » (toutes les études), notamment par l'adjectif « tous », qui fait comprendre la portée de cette conséquence sur le cursus de l'étudiant. Cela présuppose que l'utilisateur, ou l'apprenant, s'adonne amplement à l'objet au point de délaisser ses études. L'argument (p13) donc, dont est inférée cette conclusion, ne répond pas mieux à cette importance affichée par cet opérateur argumentatif « tous ». (p13) ne signifie qu'une quelconque perte de temps, dont rien n'est dit à propos de son intensité. Sans doute, un lecteur s'attendrait à une raison plus

prononcée. Le scripteur donc est moins affirmatif dans l'argument (p13) que dans la conclusion qui en dépend. Ainsi, de même que la force argumentative n'est pas maintenue dans le passage de (p14) à (p13), l'argument (p13) n'exprime pas suffisamment l'effet escompté, plus marqué argumentativement dans la conclusion (p15).

Jusqu'ici, la description que nous avons faite à propos de (E1)<sub>3</sub> et de (E1)<sub>4</sub> repose sur la définition de quatre propositions (p13), (p14), (p15) et (p16), telles qu'elles sont présentées par le scripteur. Les (p14) et (p13) constituent deux arguments coorientés servant la conclusion (p15) et (p16). Mais si les unités (p13), (p15) et (p16) s'assurent, chacune à elle-même, une proposition, il n'en n'est pas de même pour l'expression « la personne qui aime beaucoup ce moyen, il ne peut pas faire éloigner » que nous avons traitée comme étant une proposition, c'est-à-dire, comme un élément pertinent pouvant avoir un statut dans la relation argumentative établie (figure 5). Si nous examinons cette tournure, nous trouvons que la relative « qui aime beaucoup ce moyen » n'a qu'un rôle déterminatif de son antécédent « personne », pour signifier sans doute une personne dépendante, et l'explication qui s'ensuit « il ne peut... » n'est synonyme que de l'état d'incapacité de se passer de l'objet, qui n'est qu'une redéfinition presque identique de la personne addict. Le syntagme nominal, la personne addict, peut bien résumer toute cette expression dont l'étudiant s'est servi. Ce procédé métalinguistique ou plutôt lexicographique n'apporterait rien d'informatif au lecteur. Il suffit de substituer ce syntagme à cette expression pour voir qu'il ne s'agit que d'un groupe nominale dont rien n'est dit à son sujet. La tournure en question dont on voudrait faire une proposition n'est en fait qu'un sujet sans prédicat, c'est-à-dire un thème qui n'est pas rhématisé. Nous avons reconstitué implicitement le prédicat inexprimé par l'idée de l'addiction dont la verbalisation fera l'objet d'explication dans le plan énonciatif relatif à (E1)<sub>3</sub> (voir (E1)<sub>3</sub>(b)). Quelle que soit l'origine de cette rupture, linguistique ou extralinguistique, d'un point de vue structurel, l'auteur fait bien asseoir la fuite du temps sur l'excès d'usage du téléphone, et le délaissement des études ou bien l'échec de l'apprentissage sur cette dernière qui exclue selon toute évidence la possibilité de se rattraper, et c'est pourquoi nous poursuivons cette analyse sur la base de la figure 5, c'est-à-dire sur la supposition propositionnelle de l'argument (p14), car il est une pièce importante dans le fondement de cet enchaînement.

#### IV.4.2 (E1)<sub>5</sub> : ((P17) + (p18) + (p19))

Le deuxième inconvénient qu'introduit le marqueur « D'autre part » porte sur les conséquences de l'utilisation du cellulaire sur la santé humaine. Par un procédé pareil qui domine dans cette production et qui va de la conséquence à ce qui l'explique ou qui la justifie, tels ( (p8)←(p9), (p13)←(p14)), l'étudiant dans l'énoncé (E1)<sub>5</sub> (« (p17) D'autre part, dans le dernier siècle, les recherches médicales scientifiques confirment (p18) que le téléphone mobile est un danger pour la santé humaine (p19) car il provoque des maladies très graves comme le cancer par exemple ») donne (p18) comme conclusion à la donnée (p19). Pour étayer ce passage ((p18) ← (p19)), il avance l'argument (p17). L'énoncé (E1)<sub>5</sub> est structuré ainsi :

Conclusion (p18) ← Argument (p17) ← Donnée (p19)

Figure 6

Les deux propositions (p18) et (p19) sont bien, l'une et l'autre, des assertions affirmatives. Par l'unité textuelle (p19), le scripteur affirme sans réserve la responsabilité du mobile de « maladies très graves comme le cancer ». En s'appuyant sur la dite confirmation des « recherches médicales », il en arrive simplement à faire du mobile « un danger pour la santé humaine ». En effet, par un verbe d'état et un prédicat nominal « est un danger », il attribue à l'objet une propriété comme étant un danger réel. Mais si le prétendu argument d'autorité auquel fait appel l'étudiant pour faire accepter la conclusion, et du coup la propriété de danger, pourrait paraître très convaincant pour certains, il ne le serait pas pour d'autres, plus éclairés sur la question de l'impact du téléphone mobile sur la santé de l'être humain, et notamment sur ceux qui en font un usage abusif, question qui ne cesse d'opposer les industriels, d'une part, et les scientifiques, les associations...d'autre part. Malgré la découverte de tumeurs cérébrales par les spécialistes et qu'on impute aux émissions électromagnétiques et des antennes relais, ceux-ci n'ont pas encore la certitude du lien direct établi entre la maladie et ces rayons émis. Une situation qu'on assimile à celle du tabac dont il a fallu attendre longtemps pour s'assurer des conséquences sanitaires néfastes, dont il est l'origine. Dans ce cas-là, le statut de donnée accordé à (p19) est mis en cause, car la responsabilité directe de l'appareil n'est pas prouvée : le contenu qu'on voudrait représentatif de (p19) ne décrit pas réellement un état du monde dans lequel s'inscrit ce discours. Il en résulte que la conclusion (p18) provenant de la donnée contestée sera mal admise, l'acte



d'argumentation, si acte il y a, ne sera pas réussi, car il manque à une condition essentielle des *conditions d'emploi* des actes illocutoires, en l'occurrence l'obligation contractée par le scripteur : le scripteur est tenu apporter du vrai à son lecteur, sauf si, lui-même, croit bien à la vérité du contenu de (p19). Si nous admettons cette croyance comme nous l'avons dit ci-dessus, un lecteur mal (insuffisamment) informé, peut bien admettre le schéma illustré dans la figure 6 en considérant le statut de chacun de ses éléments constitutifs. Pour ce lecteur, le mobile est un danger effectif, parce qu'il est bien à l'origine de cette maladie du cancer de cerveau. La structure qu'illustre la figure 6 revêt donc un caractère argumentatif du moment qu'elle légitime la conclusion tirée de la donnée par le biais de l'argument attribué aux scientifiques.

A la différence des deux portions ((II) et (III)) dans lesquelles l'étudiant ne fait qu'assembler des énoncés relevant de plusieurs types de séquences, celle-ci (V) présente deux différents arguments qui se versent tous les deux dans le sens de la thèse des inconvénients. Ils sont l'un et l'autre le résultat d'un mouvement argumentatif, comme le montrent les figures 5 et 6. Les deux séquences argumentatives de base que représentent (E1)<sub>3</sub>, (E1)<sub>4</sub> et (E1)<sub>5</sub> sont organisées ainsi :

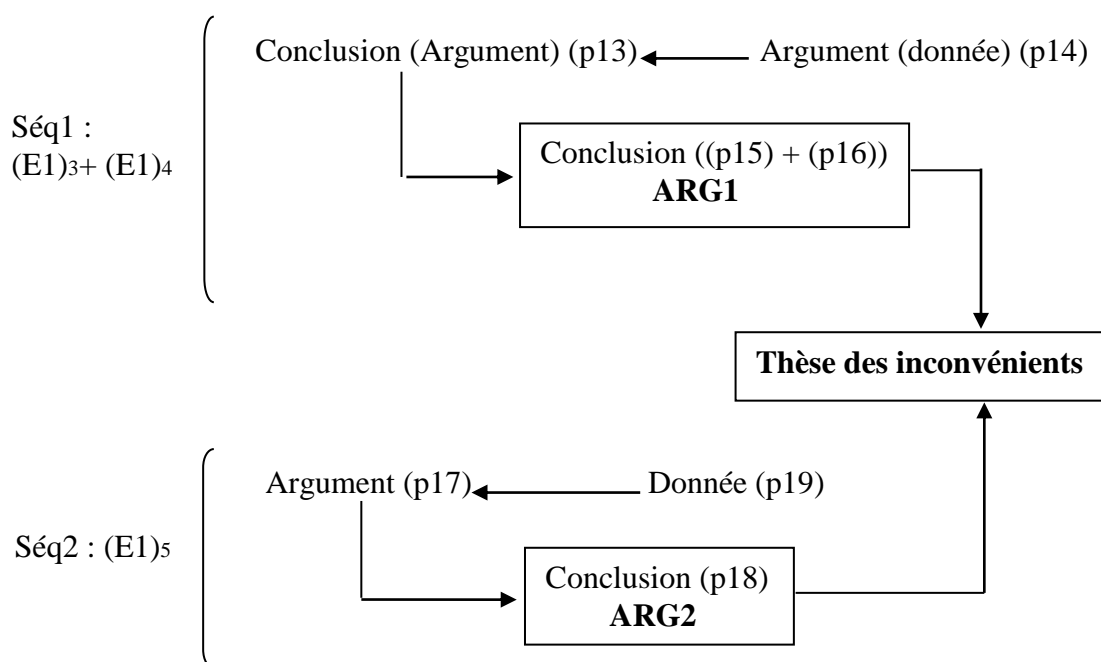


Figure 7

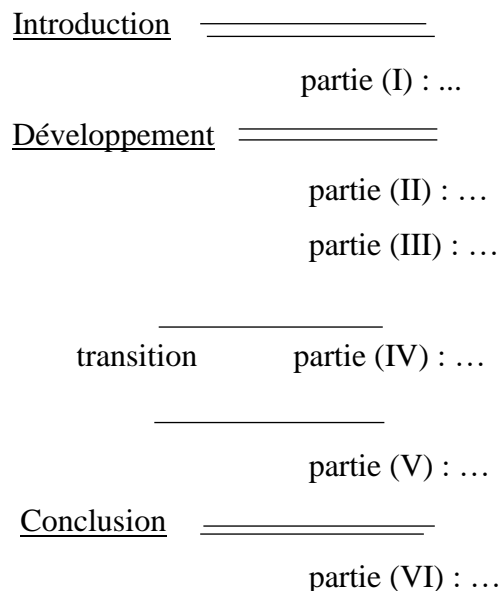
La figure 7 n'est que la combinaison des séquences 1 et 2. La conclusion ((p15) + (p16)) de la (séq 1) relative à la négligence des études et l'échec de l'apprentissage n'est

qu'un premier argument (ARG1) pour la thèse des inconvénients, et la conclusion (p18) de la (séqu 2) liée à la représentation du mobile comme étant un danger, n'est que le second (ARG 2). La portion textuelle (V) est donc une succession de deux séquences argumentatives, composant ainsi un type séquentiel argumentatif.

Si la partie (V) par les éléments qu'elle avance au profit de la thèse des désavantages, est la succession de deux structures, obéissant chacune au schéma d'une séquence argumentative simple, et donnant ainsi l'effet d'une séquence unifiée, ce n'est pas le cas de la partie relative aux avantages du mobile ((II) et (III)). Celle-ci fait appel à une procédure s'inspirant de plusieurs types de séquences en coordonnant d'une manière composite l'explication, la description et la dite argumentation. Donc, les parties ((II) et (III)) et (V) constituant le développement de cette production sont le résultat de la combinaison de démarches diverses loin de servir un type séquentiel dominant.

## V- Résultats de l'analyse argumentative et structurale

Schématisons enfin *l'organisation globale* de cette production :



La structure textuelle de ce travail se conforme au plan canonique formel d'une dissertation. Il est facile de reconstituer la segmentation des différentes parties. Il s'agit bien d'une introduction dans la partie (I). Par un questionnement, on annonce la double thématique sur laquelle portera la suite du texte (les avantages et les inconvénients du

mobile). La portion (II) signalé par l'alinéa entreprend bien le premier aspect de la question en annonçant la « grande importance » de l'objet comme suscitant l'explicitation, et c'est pourquoi la partie (III) qui s'ensuit immédiatement, vient en réponse à ce questionnement implicite. Bien que (III) soit marquée aussi typographiquement d'un alinéa, sans doute pour la souligner comme étant la substance de cette approche des avantages de l'objet, il est bien lisible quand même que les fragments (II) et (III) sont complémentaires, et viennent développer le premier côté bénéfique de l'objet. La portion (III) clairement structurée en trois éléments par les organisateurs textuels (« D'abord », « Ensuite » et « Enfin ») prend fin par le marqueur conclusif (« Donc »). En ce qui concerne la partie (V), qui vient nettement s'opposer aux ((II) et (III)) par sa thématique des désavantages, elle est organisée en deux éléments que soulignent les deux marqueurs de structuration (« D'une part » et « d'autre part »). Quant à l'énoncé (IV), ponctué par le morphème « Mais », il ne vient que pour signaler le passage qui oppose les deux aspects du développement. Certes, il assure à lui-seul un paragraphe, mais cela n'affectant pas la lisibilité de ce découpage : on comprend vite qu'il est un élément qui articule deux portions différentes. A propos du dernier paragraphe (VI), la locution (« A la fin ») et la simple dite synthèse sur laquelle débouche le développement sont autant de marques qui indiquent la clôture du texte.

Cependant, si les différentes parties compositionnelles de ce texte sont aisément identifiables, ce n'est pas le cas de l'agencement des séquences constituant le développement. Les portions (II) et (III) liée à l'aspect des avantages censées être indissociables présentent une incompatibilité. Elles sont le produit d'une articulation combinant d'une manière disparate une amorce explicative (II), une démarche descriptive et une apparente structure argumentative (III) : on annonce une explication à laquelle on répond par des éléments non propres au type séquentiel de l'explication. Quant à la partie (V) relative aux désavantages de l'objet en question, elle est structurée en deux séquences argumentatives (séq1 et séq2) rappelant l'unité séquentielle de cette portion. Le développement ainsi conçu : [amorce explicative (II) + (procédure descriptive + relation prétendue argumentative) (III) et ((séq1) + (séq2)) argumentatives (V)] est le résultat d'une combinaison de séquences hétérogènes loin de répondre ainsi à *l'effet de dominante* : on ne peut reconstituer un type séquentiel décisif (dominant) qui puisse unifier cette production et la caractériser comme argumentative, descriptive, ou autre.

De plus, les deux segments, l'introduction (I) et la conclusion (VI), censées renseigner un lecteur, peuvent bien fausser l'idée à se faire sur la nature du contenu du développement auquel elles se rapportent. L'introduction (I) par son caractère trop bref, pose une interrogation trop directe « quels sont ces bienfaits et ces méfaits ? » qui restreindrait la place à l'argumentation : il n'y a pas vraiment une problématique envisageant un traitement argumentatif de la thématique évoquée, comme attendu par la consigne. Dans le développement (II) et (III) qui s'ensuit, l'énumération de quelques qualités du mobile dans (III) laisse tomber l'explication esquissée dans (II) et paraît venir reconsidérer la question posée dans l'introduction suggérant une description : la (III) semble convenir en partie au premier terme de l'interrogation « quels sont ces bienfaits ? Enfin, la conclusion qui laisse entendre qu'on vient de confronter deux points de vue différents (seule la portion (V) trace un parcours allant dans le sens que présuppose la consigne et adopte un plan qui s'apparente à l'argumentation), n'est qu'une autre pièce qui accentue le manque et la non maîtrise d'une démarche claire dans le traitement du sujet.

Par ailleurs, les éléments constitutifs de (III) s'avèrent manquer d'objet argumentatif (bien entendu dans le cadre de la théorie *du primat de l'argumentation* sur l'information de la pragmatique intégrée de Ducrot et Anscombe, par la nature des contenus mis en scène et/ou les valeurs qu'ils renferment. Les propositions énoncées, elles viennent, soit décrire une connaissance du monde supposée bien partagée telle (p6) (définition rudimentaire du thème), d'autant plus qu'elle ne porte pas de marque(s) argumentative(s) la dotant d'une valeur argumentative, et de ce fait, très peu informative ; soit, se contenter d'un contenu qui, lui aussi, manquant d'orientation en matière d'argumentation comme le cas de (p7). Si donc la première déroge à la *loi d'informativité* du discours, il n'en reste pas moins, que toutes les deux unités textuelles ne présentent pas explicitement de signes marquant leur fonction argumentative. Quant à la structure formellement argumentative établie dans le troisième élément (E1)<sub>2</sub>, outre son organisation réduite à deux éléments (donné (ou argument) et conclusion) manquant ainsi à tout enchaînement discursif, si bref soit-il, elle omet une règle importante dans l'argumentation, en l'occurrence la règle des *topoi*. En ce qui concerne (V), elle est différemment conçue. Ses deux éléments constitutifs ((E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>) et (E1)<sub>5</sub> se conforment chacun à un mouvement argumentatif visant un argument dans le sens des désavantages de l'objet de discours en question. Structurellement parlant, ces deux

constituants, bien qu'ils soient élémentaires, satisfont le schéma de la séquence argumentative.

## VI- Le plan énonciatif

### VI.1 La partie (II)

(E1)<sub>1</sub> : ((p4) + (p5))

Dans (E1)<sub>1</sub> : « (p4) Sans doute, le téléphone mobile comme tous les autres appareils, a une grande importance dans la vie et surtout la vie d'aujourd'hui (p5) parce que aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile », le locuteur paraît très impressionné par l'objet. Le qualificatif « grande » de (p4) rappelant une modalité appréciative, dénote bien la valeur que revêt ce moyen dans « la vie » quotidienne. L'importance exprimée à l'égard de l'objet s'accroît encore pour justifier un jugement rendant le mobile comme étant indispensable dans (É1)<sub>1</sub> (l'inversion de (E1)<sub>1</sub> (p4 ← p5), voir plan argumentatif) :

(p'5) (Si) *aucune personne ne peut vivre sans un téléphone mobile*, (p'4) (c'est) *parce que sans doute, comme tous les autres appareils, il a une grande importance dans la vie et surtout la vie d'aujourd'hui.*

L'attitude du locuteur s'annonce très forte, dans (p5) (« parce que aucune personne peut vivre sans un téléphone mobile »), l'adjectif de totalité « aucune » suivi de *pouvoir* sont autant de marqueurs modaux qui expriment bien la négation de la possibilité de se passer de l'objet, pour signifier sans aucun doute, l'état d'extrême addiction au mobile. Le jugement évaluatif porté très haut dans (p'5) motive l'énoncé (p'4) introduit par le connecteur *parce que* qui donne la « grande importance » comme justification de l'énonciation de (p'5). Le point de vue que l'étudiant met en scène n'est point relativisé et montre l'opinion absolue qu'il se fait du mobile, mais aussi de ses utilisateurs, puisqu'il met tout le monde à un pareil état d'engouement devant ce moyen. Pour le scripteur, toute personne acquéreuse de mobile y est addict. Cela signifie qu'il fait abstraction des caractéristiques distinctives de chacune des catégories d'utilisateurs (sociales, économiques, intellectuelles, ...). Donc, la position qu'il adopte est non seulement radicale, parce qu'elle représente l'appareil comme étant d'une grande nécessité, mais aussi, généralisante en déconsidérant les divers statuts des usagers et leurs différentes pratiques. Quant à l'adverbe épistémique « Sans doute », par lequel le locuteur voudrait manifestement signifier un degré de certitude plus élevé, nous lui

préférons le marqueur *sans aucun doute*, plus compatible avec l'affirmation accentuée dans le syntagme « une grande importance », mais aussi avec le présent de l'indicatif du procès « a ».

## **VI.2 La partie (III)**

### **VI.2.1 La proposition (p6)**

Dans la (p6) (« D'bord, il est un moyen de communication, qui sert à contacter avec les autres »), le locuteur ne profère qu'une simple définition du téléphone mobile. Le segment « il est un moyen de communication » relève bien d'une vérité générale : le pronom « il » réfère bien à la classe des téléphones mobiles, quant au présent du verbe être « est » qui sert à la définition, il s'agit bien d'un présent atemporel hors de toute temporalité, c'est-à-dire il est valide à tout temps, au passé, au présent et au futur. L'énoncé (p6) n'est donc pas lié étroitement à la situation d'énonciation dans laquelle se trouve le locuteur. L'information rapportée ici est puisée dans un savoir supposé partagé, non seulement par l'ensemble de la communauté linguistique dont le locuteur fait partie, mais qui peut s'étendre pour prendre une portée universelle. L'origine de (P6) n'est autre qu'une instance d'autorité scientifique responsable de la relation prédicative « il est un moyen de communication » et à laquelle le locuteur adhère, mais sans traces modales explicites et écrites de sa présence. Une modalité appréciative, exprimée par un adjectif évaluatif, telle *efficace*, par exemple introduit à la (p6) (*il est un moyen de communication efficace*), marquerait sans aucun doute, une attitude du locuteur par rapport à son énoncé. L'information de l'autre est mise en scène par le sujet scripteur, cependant, rien n'a été émis à son propos.

### **VI.2.2 La proposition (p7)**

La p7 (« Ensuite, il déminue les longues distances entre les pays qui sont très loins entre eux ») exprime certainement l'effet de proximité (comme nous l'avons expliqué dans le plan relatif à l'argumentation) né de l'usage du portable. Mais tardons-nous un peu à examiner le présent du procès utilisé « déminue ». S'agit-il d'un présent actuel, ou autre ? La manière de présenter cette action donnerait à lire une valeur itérative, c'est-à-dire que le procès est répété pendant une période qui n'est pas déterminée, et n'est pas cerné seulement par le moment où l'énoncé est émis. De plus, le pronom « il » y figure aussi pour faire référence au mobile comme étant une classe et non comme individu. Le

locuteur semble vouloir dire qu'à chaque fois où il y a usage de l'appareil, ou même à la pensée que son correspondant (le correspondant de l'utilisateur du mobile) est joignable à tout moment, il y a nécessairement cette impression de rapprochement (bien entendu dans le cas d'éloignement). Autrement dit, le rapprochement dont il est question, est présenté comme une propriété du mobile, une propriété présente au moment de l'énonciation, mais valide aussi hors de la tranche temporelle de celui-ci. Le présent donc du procès utilisé « déminue » est un présent que le locuteur voudrait atemporel et par lequel il attribuerait un trait caractéristique à l'objet du discours en question.

Par ailleurs, si l'étudiant se contente d'affirmer dans (p7) l'impression de rapprochement qu'augmente (ou crée) l'usage du mobile sans aucune autre explicitation, il se pourrait bien qu'il considère cette information comme étant déjà admise et connue, et par conséquent, il ne serait pas appelé à y ajouter d'avantage. De plus, le contenu mis en scène dans cette unité (p7), et auquel s'identifie notre sujet, est exprimé de façon estimée familière (« déminue les langues distances »). La lexicalisation et la syntaxe utilisés nous rappelle une expression assez récurrente dans le langage courant chez des utilisateurs des nouvelles technologies. Ce qui donne à penser que probablement le locuteur ne ferait que reprendre une expression toute faite et devenue prête à l'usage. Ainsi, la manière de poser le contenu énoncé et le caractère lexical et syntaxique presque figé de sa verbalisation appuient l'hypothèse que le locuteur ne ferait que rapporter un déjà-dit à l'image d'un lieu commun, et donnerait donc l'impression de moins de présence dans son énoncé.

### **VI.2.3 (E1)<sub>2</sub> : ((p8) + (p9))**

Dans la (p9) de l'énoncé (E1)<sub>2</sub> (« (p8) Enfin, il est un moyen de l'éducation, (p9) car l'étudiant grâce à eu, il peut faire des recherches informatives et aussi des exposés dans tous les matières soit littéraires ou scientifiques »), l'étudiant exprime la possibilité d'apprendre au moyen du mobile «il peut faire... ». Mais de quelle possibilité parle-t-on dans cette proposition ? Il est bien confirmé dans (p8) («Enfin, il est un moyen de l'éducation ») qui signifierait que le mobile est bien un moyen au profit de l'apprentissage (voir plan argumentatif). Cet énoncé présente le pouvoir « faire des recherches informatives » comme justification de la conclusion que le mobile soit « un moyen » au service de l'apprentissage. La possibilité donc dont il est question est bien une possibilité réelle, dont il voudrait décrire une potentialité ou une fonction disponible

sur nos mobiles (d'autant plus qu'elle est accentuée par les circonstants « dans tous les matières soit littéraires ou scientifiques » marqué par l'indéfini de totalité « tous » et les qualificatifs qui semblent venir appuyer une grande adhésion à l'opinion qu'il met en scène), et non pas éventuelle, par exemple, tel le pouvoir épistémique qui présente le procès comme pouvant avoir lieu, ou ne pas avoir lieu. On peut paraphraser (E1)<sub>2</sub> comme suit :

C'est parce qu'en réalité on *peut faire des recherches informatives dans tous les matières...*, que je (locuteur) conclus, que le mobile *est un moyen* au service de l'apprentissage.

La séquence ((p8) + (p9)) a déjà fait l'objet d'un commentaire sur son peu d'acceptabilité argumentative, et nous pensons bien qu'une réflexion de nature énonciative clarifierait cette relation ((p8) ← (p9)). Le locuteur affirme bien que le mobile « est un moyen » au profit de l'apprentissage. Le verbe être « est » exprime un présent certainement qui n'est pas ancré uniquement sur cette situation d'énonciation. On ne peut imaginer que l'appareil soit un outil pour apprendre au moment où l'étudiant profère son énoncé et ne le soit pas dans d'autres situations. Sans aucun doute (p8) est un énoncé générique qui n'a pas de limite temporelle. Cela veut dire que l'objet est rendu propre à l'apprentissage. Mais l'étudiant enchaîne immédiatement l'énoncé (p9), qui n'est autre qu'une justification de (p8). Le contenu de (p9) viendrait probablement d'un besoin de revenir sur l'énonciation de (p8), car le scripteur jugerait que (p8) susciterait l'interrogation d'un lecteur qu'on peut formuler ainsi : le mobile est-il propre à l'apprentissage ? C'est pourquoi, par le connecteur « car », utilisé ou non à bon escient, il voudrait donner une raison à cette affirmation (p8). Dans une relation telle (p8, car p9), les énoncés (p8) et (p9) sont censés constituer respectivement la conclusion et la prémisses, celle-ci, par définition est supposée être partagée (connue), mais si (p9) est donnée comme une possibilité réelle, elle est estimée peu compatible avec les pratiques dont on fait de l'appareil. Et c'est précisément pour cette raison de peu de conformité topique, qu'est née notre distanciation d'un point de vue argumentatif avec le locuteur.

De plus, l'énoncé présente une structure élémentaire ((p8) ← (p9)), dans laquelle on conclut que le mobile est un moyen propre au service de l'apprentissage, à partir de la possibilité d'accéder à des informations et à des documents, et marque ainsi qu'il s'agit bien d'une inférence. Mais si l'étudiant fait sentir sa présence par l'inférence qu'il



établit entre (p8) et (p9), il n'a pas donné autre signe apparent de son implication dans cette relation, d'autant plus qu'elle est jugée peu compatible d'un point de vue topique. Aucun autre élément de discours (un argument) ne vient légitimer l'énonciation de (p8), et donnerait à celle-ci plus de crédibilité. Est-il possible que l'étudiant soit aussi direct et catégorique dans le passage institué entre la donnée et la conclusion, sans le moindre éclaircissement ? Un tel comportement pourrait traduire que le locuteur est incapable de s'y expliquer, c'est-à-dire par défaut d'expression, il met fin trop hâtivement à cette relation aussitôt commencée. Et dans ce cas, un problème de langue est à l'origine de cette brièveté. Mais, il se pourrait aussi que l'étudiant manque de vouloir être plus explicite sur le procédé inférentiel en question. Ne pas dire davantage sur l'énoncé (E1)<sub>2</sub> mis en scène peut donner à penser qu'on est moins disposé à argumenter. Dans les deux cas, que ce soit à cause d'un non pouvoir ou d'un non vouloir d'argumentation, l'énoncé proféré ainsi, ne traduit qu'une prise de distance du locuteur par rapport à son dire, synonyme de moins d'implication de sa part.

#### **VI.2.4 La proposition (p10)**

L'énoncé p10 « Donc, il transforme le monde à une petite ville grâce à sa vitesse et sa rapidité » ne vient que paraphraser (p7). Si le monde est transformé en « une petite ville », cela veut dire que les longues «distances » qui séparent les individus semblent s'accourcir au point d'avoir cette impression de vie en compagnie. Dans cette conclusion de la partie (III) censée résumer les idées proférées, à savoir ((p6), (p7), ((p8) + (p9))), le locuteur ne met l'accent que sur la fonction première qui est la communication exprimée dans (p7) : la communication constante et immédiate est la propriété démarcative du téléphone mobile (bien entendu, toute sorte de communication, vocale, par SMS, par les différentes applications dont est doté le mobile)). L'information qu'il prend en charge catégoriquement dans (p8) s'efface, ce qui veut dire peut-être que le point de vue qu'il paraît effectivement assumer est celui rapporté dans (p7).

## VI.3 La partie (V)

### VI.3.1 Les énoncés (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>

#### (E1)<sub>3</sub> : ((p13) + (P14))

Dans l'énoncé (E1)<sub>3</sub> : « (p13) D'une part, il perdu le temps (p14) car la personne qui aime beaucoup ce moyen, il ne peut pas faire éloigner », la (p13) souligne bien l'inconvénient de la perte de temps attribué à l'usage abusif de l'objet. Mais (p14) introduite par la conjonction *car* ne justifie pas l'énonciation de (p13). Ce qui est énoncé dans (p14) n'est qu'une tentative de définition ou d'explication de ce que signifie une « personne qui aime beaucoup ce moyen ». L'étudiant donne l'impression qu'il s'adresserait à quelqu'un qui ne sait pas que désigne une personne addict- l'étudiant semble ne pas disposer, du moins dans cette énonciation, d'un lexème qualificatif approprié, c'est pourquoi, nous le pensons toujours, qu'il a recours à cette périphrase : « il ne peut pas faire éloigner ». Une incompétence d'ordre lexicale serait à l'origine de ce procédé métalinguistique. Par ailleurs, l'explication ou la justification à laquelle s'attend un lecteur n'a pas été donnée. Toutefois, l'énoncé (p14) actualise un « phénomène » social qui est l'addiction au mobile. Nous pensons bien que ce qui devrait susciter le questionnement chez un lecteur, serait la question d'existence de personnes extrêmement addicts au portable. Autrement dit, le lecteur admettrait-il qu'il y ait des utilisateurs qui manifestent un profond attachement à l'appareil, au point de ne pouvoir s'en passer ? C'est cette interrogation qui paraît devoir constituer l'objet de discours. La question de la perte du temps n'est qu'une conséquence directe de la dépendance : si on accepte le fait de se consacrer trop longtemps au mobile, il sera raisonnablement admis le gaspillage du temps. Ainsi, nous envisageons deux lectures différentes de cette séquence ((p13) + (p14)) paraphrasable comme suit :

- (E1)<sub>3</sub> : (a) Le mobile fait perdre du temps, car il y a des personnes qui manifestent un véritable attachement au mobile, au point de ne pouvoir s'en passer.
- (b) Le mobile fait perdre du temps, puisqu'il y a des personnes qui manifestent un véritable attachement au mobile, au point de ne pouvoir s'en passer.

Dans (E1)<sub>3</sub>(a), par la conjonction *car*, on présente l'aspect de la dépendance à l'objet comme un fait réel. Le locuteur décrit un état du monde comme incontestable qu'on peut gloser de la manière suivante : Je (locuteur) dis que le mobile fait perdre du temps,

(pourquoi ?) parce qu'il y a réellement des personnes qui lui sont addicts. La certitude épistémique ici n'est qu'une prise en charge du contenu rapporté par « car il y a des personnes qui...s'en passer ». Le sujet, dans ce cas-là, appelle un point de vue, et y adhère, car il s'agit d'une réalité. Il assume ainsi la question de la dépendance à l'appareil. Dans (E1)<sub>3</sub>(b), *puisque* avance le phénomène comme étant préalablement admis. On peut exprimer autrement l'énoncé (E1)<sub>3</sub>(b) (« puisqu'il ...s'en passer ») : nous savons, (vous) et moi (locuteur), (qu'on dit) qu'il y a des utilisateurs accros du mobile, et ce n'est pas moi seulement (personnellement) qui l'assume, mais une entité, qui pourrait bien être collective, et à laquelle le locuteur peut faire partie. L'instance énonciative de cette opinion peut bien ne pas être aisément identifiable, telles, l'opinion commune, discours médiatique, point de vue d'une catégorie sociale, etc. Le locuteur se réfère donc à d'autres discours présumés vrais pour inférer l'énoncé (p13). Dans cet énoncé (p14), le sujet ne ferait que se dégager de la responsabilité personnelle du dire rapporté et l'attribuer à une autre source. Comme nous l'avons dit plus haut, le thème qui nécessiterait d'être l'objet de discours et sur lequel l'étudiant ne s'est pas attardé est bien la question de la dépendance au téléphone portable. Celle-ci est passée inaperçue et n'a constitué aucun commentaire de la part de notre étudiant, raison pour laquelle, nous appuyons bien l'hypothèse de la présupposition correspondant à (b), dans laquelle, par un procédé polyphonique, qui fait appel à une autre énonciation (un autre discours ou d'autres paroles), dans l'énonciation de la sienne, passe comme acceptée la question de la dépendance à l'objet. Et par conséquent, la dite inférence en question de la perte de temps affirmée dans (p13) fondée sur la présupposition appuyée de la dépendance ne peut que se réduire à une déduction logique, toute prête et facile à concevoir : toute personne d'une grande addiction finirait par lui consacrer largement de temps. Et nous disons même que le locuteur ne se donne pas lieu de plus d'implication du moment qu'il y a en quelque sorte tranché préalablement ou se représente la question comme déjà acceptée. Ce qui veut dire que le locuteur se fait moins impliqué dans ce propos et sa présence ne peut aller au-delà d'une expression de ce raisonnement.

**(E1)<sub>4</sub> : ((P15) + (p16))**

L'énoncé (E1)<sub>4</sub> (« (p15) donc, si cette personne c'est un étudiant, tous les études sont négligées (p16) et l'éducation sera absente ») porte évidemment sur l'impact négatif de l'usage abusif du mobile, et cette fois-ci sur les études. Mais l'étudiant

pousse à un point extrême la portée de ces conséquences. L'adjectif de totalité « tous » (toutes) de (p15) amplifie la négligence des « études », et (p16) tient un propos très fort qui est le qualificatif « absente » qui réduit l'étudiant à l'état d'abandon de son apprentissage, d'autant plus que cette proposition est donnée sur un mode plus affirmatif et certain par le futur utilisé « sera » qui ne laisse pas de doute sur cet effet, si on en croit le caractère conscient de ce mode temporel. Cela veut dire que tout est fini pour l'apprenant. Le locuteur « dramatise » la situation dans laquelle se trouve un étudiant addict. Le point de vue radical qu'il adopte donnerait l'impression qu'il s'agit d'un fléau social, tels des stupéfiants ou des boissons alcoolisées, qui mèneraient à la perte, et non du mobile. Le sujet donne une représentation trop alarmante de l'objet en ce qu'il serait directement responsable de l'échec des études.

Avant de quitter cette approche énonciative relative à (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>, nous jugeons pertinent de revoir comment est menée l'argumentation dans ces deux énoncés. Reconsidérons (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub> qu'illustre la figure 5 ( plan argumentatif), dans (p14), le locuteur fait porter la raison sur l'excès d'usage du mobile par un apparent procédé dictionnaire qui tente de définir la personne *addict* - pour rappel, expression qui ne revêt pas à vrai dire un statut d'argument, mais que nous avons reconstituée et considérée comme tel- « la personne qui aime beaucoup ce moyen » fait référence à toute personne addict au mobile. Cette classe d'usagers inclut donc indifféremment différentes tranches d'âge, des adolescents, des jeunes, des adultes, etc. ; divers statuts socio-économiques, pères de famille, ménagères, étudiants...; aisés, nécessiteux, etc. L'idée qui lui succède immédiatement dans (p15) (« donc, si cette personne c'est un étudiant ») ne paraît donner la catégorie des étudiants que comme un exemple pris d'une manière indéterminée dans un tout. Le « si », que nous pensons bien non hypothétique, introduisant le cas de ces derniers semble être valide pour les autres cas pourvu qu'ils répondent au critère de la dépendance. Ainsi, s'il s'agissait de jeunes ménagères, toutes les tâches domestiques seraient négligées ; s'il était question de pères de famille, ils failliraient à leur responsabilité, etc. Rien donc de particulier n'a été considéré pour la catégorie estudiantine, et qui pourrait la distinguer d'autres groupes. La mise au même pied d'égalité les apprenants avec d'autres classes semble bien dominer le raisonnement logique de notre sujet. Ce dernier présente un cas générique, où indifféremment, chacune des parties citées entre autres comme exemple, serait nécessairement comprise, c'est comme s'il calquait une copie sur un modèle prototypique. En outre, la

radicalisation qui accentue le comportement addictif jusqu'à l'abandon des « études », et par conséquent l'apprentissage, vient d'être signifiée aussi dans (p14) par la tournure « il ne peut pas faire éloigner » qui met tout individu passionné du mobile dans un état d'incapacité d'y résister. Le passage donc du tout ( toute personne addict au mobile) à la partie ( le cas des étudiants) fait bien penser à un syllogisme (S) dans lequel semble raisonner notre étudiant, et dont les premiers termes peuvent être glosés :

S1 : toute personne addict au mobile néglige ses devoirs.

S2 : or, comme il y a des étudiants addicts au mobile.

La conclusion logique qui doit en être inférée :

S3 : donc les étudiants addicts au mobile négligent leurs devoirs (les études et du coup l'apprentissage)

La relation que le locuteur établit dans (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub> paraît bien avoir été fondée sur ce syllogisme, partant d'une prétendue prémisse majeure (S1) que tout utilisateur addict à l'objet manque à ses devoirs, qui est un point de vue que nous avons jugé radical, puisqu'il mettrait l'appareil au même niveau de gravité que les autres fléaux sociaux d'une part, et ferait abstraction des différents degrés d'addiction d'autre part, ce qui semble topiquement moins crédible. Le deuxième terme (S2) mettant en scène une information selon laquelle l'existence d'étudiants addict est passée comme admise. Les deux points de vue présentés ainsi, la conclusion qui en découle est, forcément, celle qui exprime le délaissement ou l'échec de l'apprentissage. C'est dans ce cheminement logique et simplifié que serait conçue l'articulation des différents segments de (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>. Donc, ce qui caractérise le comportement énonciatif de l'étudiant dans cette situation, c'est qu'il se contente de poser implicitement un contenu qui pourrait bien se prêter à l'explicitation, car l'information qu'il apporte ne paraît pas une connaissance qu'on peut partager, mais relève plutôt d'un point de vue sans réserve aucune. L'assertion reconstituée selon laquelle le mobile met les gens addicts à l'état de négligence de leurs devoirs susciterait certainement l'interrogation. Ainsi, La dite prémisse majeure (S1) passée inaperçue ne fait l'objet d'aucune attention de la part du locuteur comme si c'était déjà admise. Le deuxième terme (S2) semble bien donner comme présupposée l'existence d'étudiants dépendants à l'appareil. Dans ce cas-ci, on donne l'information comme antérieurement partagée. Ce qui dénote que le scripteur s'y fait aussi moins présent et se dégage de ce qui pourrait l'impliquer davantage. Donc, il s'avère qu'on manifeste bien une distanciation par rapport à son dire du moment que la

conséquence (S3) donne à penser que les contenus supposés (les deux prétendues prémisses du syllogisme) sont passés comme relevant d'un savoir qu'on ne peut contester, et donc, il n'y a pas lieu de s'impliquer dessus. Quant à (S3) correspondant aux (p15) et (p16), elle n'est qu'une déduction logique à laquelle doit forcément parvenir les deux termes une fois acceptés, et y exclue ainsi encore une éventuelle intervention significative du locuteur. Bref, le locuteur semble beaucoup moins investi dans cet énoncé.

### VI.3.2 (E1)<sub>s</sub> : ((P17) + (p18) + (p19))

Dans (E1)<sub>s</sub> (« (p17) D'autre part, dans le dernier siècle, les recherches médicales scientifiques confirment (p18) que le téléphone mobile est un danger pour la santé humaine (p19) car il provoque des maladies très graves comme le cancer par exemple »), (p18) qui conclue pour la dangerosité sanitaire est introduite par un verbe introducteur de discours d'autrui « confirment » attribué à une source générique des scientifiques. D'après le locuteur, le discours rapporté ici fait bien référence à une vérité qu'on ne pourrait mettre en cause, car ça provient d'une autorité scientifique. De plus, le verbe « est » est un présent qui se voudrait générique, et le syntagme « le téléphone mobile » désigne la classe des téléphones cellulaires, l'assertion (p18) donc ne s'apparente autrement qu'à une vérité générale.

Quant à (p19) qui vient s'articuler à (p18) présente une certaine ambiguïté. Nous ne saurions déterminer les limites du discours originel : (p19) (« car il provoque des maladies très graves comme le cancer par exemple ») est-elle prise en charge par le locuteur lui-même, ou ça fait partie des propos des spécialistes ? Autrement dit, ce sont les scientifiques qui s'expliqueraient sur l'affirmation du « danger » réel que représente l'appareil, ou bien c'est le sujet parlant qui voudrait appuyer les dires de ceux-ci, et par conséquent, il se présenterait comme responsable de la raison donnée. Nous pouvons paraphraser les deux différentes lectures de (E1)<sub>s</sub> :

(E1)<sub>s</sub> : (a) Les scientifiques *confirment que le téléphone mobile est un danger pour la santé humaine car (d'après les scientifiques toujours) il provoque des maladies très graves comme le cancer.*

(b) Les scientifiques *confirment que le téléphone mobile est un danger pour la santé humaine (et moi je (locuteur) suis de ce point de vue) car il provoque (en réalité) des maladies très graves comme le cancer.*

Même si dans (E1)<sub>s</sub> (b), le locuteur semble vouloir prendre en charge l'information affirmée dans (p19), il ne ferait que rejoindre l'assertion des experts selon laquelle le portable est à l'origine de maladies cancéreuses, parce que l'accès à une telle information purement scientifique ne peut venir que d'une entité experte, qui a droit à confirmer ou infirmer, le lien entre l'apparition de tumeurs et les rayons émis par l'appareil. Ainsi, il n'y a pas de doute que le locuteur délègue la parole dans (p18), aussi bien que dans (p19) aux dits scientifiques. L'étudiant paraît très bien certain du discours mis en scène.

Le locuteur dans (E1)<sub>s</sub> se montre tout à fait sûr du discours qu'il rapporte aux spécialistes. Le lexème « confirment » pourrait bien signifier que notre sujet reconnaît qu'il y avait des doutes sur cette question, mais pas à présent. Le présent de l'indicatif de ce verbe dissipera ces incertitudes, d'autant plus qu'il est réaffirmé par les procès « est » et « provoque » mis tous les deux au même mode et à la même temporalité : on est sûr maintenant de la cause directe de l'appareil dans la maladie. Or, même la science, d'après nos connaissances, n'y a pas tranché, comme nous l'avons dit dans le plan argumentatif relatif aux (p18) et (p19). Quel est donc le type des propos mis en scène ici et d'où tiendrait notre locuteur l'information qu'il met sur la responsabilité des « scientifiques » ? Si le sujet avait eu accès à une source de savoir authentique, il n'y serait pas aussi catégorique qu'il est. Si non, il aurait mal interprété les propos originels, et conçoit la question comme tranchée. La deuxième lecture que nous jugeons plus probable est que notre rapporteur aurait appris cette connaissance d'un tiers (individuel ou collectif) provenant d'un énonciateur moins facilement identifiable. Ce qui est certain à propos de cette instance, c'est qu'elle est moins informée sur le lien entre la maladie et l'objet, et se représente ce lien comme un fait réel.

Dans (E1)<sub>s</sub> donc, le scripteur ne fait que rapporter ce qui est déjà prétendu confirmé. Sa présence se limite donc à rappeler un discours (des paroles) d'autrui que, s'il est vrai, on ne pourrait le contester, car il vient d'une instance scientifique. (p18) appelée pourrait bien être proférée par n'importe quel locuteur du moment qu'elle est donnée comme une vérité générale. Au-delà de la mise en scène de cette information, pas d'autre(s) élément(s) explicite(s) tranchant(s) de son implication dans cet énoncé, pas même la relation causale établie entre (p18) et (p19) dans la mesure où il est déjà conclu que (p19) n'est qu'une raison qui ne pourrait engager que les scientifiques. Et même l'adverbe d'intensité (« très ») joint au qualificatif (« graves ») qui pourraient être

des marques modales ne paraissent pas dans ce contexte pouvoir engager suffisamment le locuteur, car la maladie ne pourrait que être jugée communément de très grave : si le degré d'évaluation personnelle de la gravité de la maladie pourrait relever de l'attitude du locuteur, cela resterait un signe peu décisif de sa présence.

#### **VI.4 La partie (VI)**

Tout au long de cette production, il n'y a pas de marques de personne explicites renvoyant au locuteur, les propos émis sont donnés généralement sur un mode *impersonnel*, qui donne l'impression d'une absence d'un sujet auteur de son dire. (p20) (« A la fin, on peut dire que le téléphone portable a deux cotés, l'une positive et l'autre négative ») est la seule proposition qui comprend un pronom déictique « on » qui est une trace claire de la présence du sujet dans son discours, néanmoins cet embrayeur reste aux contours vagues. A qui peut-il référer ce déictique ? Si, bien entendu, l'étudiant se désigne par ce marqueur, volontairement ou involontairement, il se positionnerait dans un ensemble qui demeure indéfini, si non, pourquoi il n'aurait pas pris en charge son énoncé directement en disant *nous* ou *je* par exemple. Nous avons l'impression qu'un locuteur collectif prendrait la parole dans cette dissertation. « on peut dire... » laisserait entendre qu'il ferait référence à d'autres sujets ayant la même opinion que lui. Il semblerait vouloir les impliquer en disant : ce n'est pas moi seulement qui trouve que le mobile présente des avantages et des inconvénients, mais d'autres encore le pensent. Le discours de l'étudiant donc n'engagerait pas que notre locuteur, mais aussi éventuellement une entité locutrice plurielle.

### **VII- Résultats de l'analyse énonciative**

La partie proprement dite relative à la thématique des avantages du mobile (III) s'ouvre bien par une simple définition de l'objet de discours en question dans (p6). Une définition trop élémentaire et très peu informative qui ne reprend que l'objet premier pour lequel est créé le téléphone mobile à savoir la communication. Cette proposition proférée ainsi, c'est-à-dire sans trace(s) explicite(s) de l'attitude du locuteur, ne fait que rapporter une vérité générale, faisant partie à *un vivier de savoir* partagé, et à laquelle on ne peut qu'y adhérer indépendamment de la situation dans laquelle se trouve le scripteur. Sauf le rapport de cette connaissance du monde connue, le locuteur ne donne pas autre indice de sa présence dans cette unité. Le deuxième type d'énoncés se résume



dans l'une des propositions (p7) ou (p10). Toutes les deux, par leur caractère lexical et syntaxique, d'une part, et descriptif d'autre part, font penser à une expression toute faite, selon laquelle le mobile accroît le sentiment de vie en compagnie, comme si on vivait dans *une petite ville*. Autrement dit, le locuteur ne ferait que reprendre une tournure jugée déjà dite, et redite antérieurement dans d'autres situations. Ce qui fait dire que le comportement énonciatif du locuteur ne viendrait que reproduire un ouï-dire ou un déjà-dit, et donnerait ainsi à croire qu'il n'est pas assez personnel et investi dans l'expression de cette impression, si impression il y a. En ce qui concerne l'énoncé (E1)<sub>2</sub>, s'il obéit à une structure argumentative ((p8) ← (p9)) rendant le mobile propre pour l'apprentissage, le locuteur fait preuve d'une grande précipitation à conclure. La relation est clôturée à peine commencée. S'il se déclare comme assumant l'inférence de (p8) à partir de (p9), et marque ainsi la nature épistémique de l'énoncé, il fait abstraction du moindre élément pouvant légitimer l'énonciation de (p8), d'autant plus que celle-ci est estimée dérogeant à une règle topique. L'étudiant n'est présent que par le lien formel institué, ce qui veut dire que (E1)<sub>2</sub> manque de prise en charge effective de sa part.

Dans (E1)<sub>3</sub> ((p13) ← (P14)) de la partie (V) traitant le côté négatif, il s'avère que le locuteur n'assume pas grand-chose. D'une part, (p14) est fondée sur une présupposition, et d'autre part (p13) n'est qu'une déduction logique faite à partir de la présupposition : si on accepte d'emblée qu'il y a une vraie dépendance, la question de la perte de temps ne sera qu'un raisonnement simple de l'addition. Dans le premier procédé (la présupposition), on se dégagerait d'une prise en charge personnelle de (p14) et l'attribuerait à une autre instance ; et dans le second (la déduction), on s'y fait beaucoup moins présent, car le contenu de (p14) renferme implicitement celui de (p13). Un autre procédé logique se fait reproduire dans (E1)<sub>4</sub>. Les deux propositions (p15) et (p16) relatives à la négligence des études s'avèrent fondées dans un syllogisme, dans lequel on fait passer implicitement comme acceptée la dite prémisse majeure (S1) sur laquelle se base tout raisonnement logique de ce genre. Encore plus, on ne donne même pas de signe d'implication à propos du contenu de cette prémisse reconstituée jugée problématique qui présiderait au fondement de cette démarche. Le scripteur ne semble présent que par la déduction logique (S3) correspondant aux (p15) et (p16) qui, elle aussi, si on admet les deux termes (S1) et (S2) de ce dit syllogisme, on doit forcément l'admettre, et ce indépendamment du locuteur. (E1)<sub>4</sub> pourrait bien se gérer de lui-même, ce qui donne à penser à une grande distanciation par rapport à ce qu'on énonce. Quant

au dernier segment (E1)<sub>5</sub> de cette portion textuelle lié aux éventuelles conséquences du cellulaire sur la santé, notre locuteur ne fait référence qu'à un discours (paroles) rapporté prétendu confirmé par l'instance des scientifiques, sans trace(s) claire(s) et déterminante(s) de sa présence.

Différents comportements s'avèrent à l'origine des énoncés de ce texte. Le premier est régi par la reprise de contenus qui peuvent bien être déliés de la situation d'énonciation du locuteur, tel la vérité générale de (p6) et l'expression jugée toute prête de (p7) et reproduite dans (p10). Des contenus émanant d'autres instances énonciatives, et que le locuteur ne fait que rapporter. Un autre procédé dont témoigne (E1)<sub>2</sub>, et dans lequel, si on établit une relation qui s'apparente à une démarche argumentative, on ne donne aucun autre élément (argument), marque de son investissement dans son énoncé. Mis à part les deux constituants de base (donnée et conclusion) nécessaires à l'indication d'une forme argumentative, le scripteur ne se manifeste pas plus dans son dire. Quant aux énoncés(E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub> mis en scène, ils ne s'avèrent que le résultat d'un raisonnement logique, d'autant plus qu'il est fondé sur des présuppositions (problématique encore dans (E1)<sub>4</sub>), excluant ainsi une présence effective du scripteur. Enfin, le discours rapporté qui prend place dans le dernier énoncé du développement (E1)<sub>5</sub>, et dans lequel on délègue la parole à une autre entité, mais également sans trace(s) explicite(s) déterminante(s) impliquant le locuteur. Ainsi, que ce soit on ne peut, ou on ne veut pas se manifester davantage, tous les procédés énonciatifs appelés ne font qu'appuyer le comportement de distanciation prise à des degrés différents vis-à-vis de ses énoncés.

### **VIII- Synthèse de l'analyse de cette production**

Comme le révèlent les trois plans d'analyses de cette production, les insuffisances répertoriées se situent à des niveaux différents et appartiennent à des types divers. Le premier niveau de la proposition se trouve d'emblée sujet à des perturbations de sens liées à la langue, mais aussi au (con)texte. A ce niveau, les lacunes relevées, linguistiques (emploi lexical inapproprié, anaphore pronominale erronée, fausse situation temporelle, ou confusion d'ordre orthographique), ou textuelle liée à l'ambiguïté référentielle d'un élément textuel, affectent le principe de la cohésion ou de la clarté sémantique de l'unité textuelle de base, responsable entre autres de la construction d'une représentation. De plus, la question du sens se pose encore quand on

franchit le niveau local de l'énoncé minimal. Certaines propositions manquent d'assurer un rapport cohésif ou cohérent entre elles. Les cas de fausse reprise anaphorique, de connexion peu logique ou de non marquage linguistique de *l'univers de discours*, viennent toutes remettre en cause les liens sémantiques censées garantir les différentes unités. Par ailleurs, la succession linéaire des propositions aboutit à des unités textuelles plus grandes, qu'en est-il donc de la mise en séquences des propositions et de leur structuration ?

L'analyse structurelle décrit une composition hétérogène du premier aspect du développement, correspondant respectivement aux portions ((II) et (III)). Nous reprenons ici la structuration y compris la partie (V) (aspect négatif) : [amorçe explicative (II) + procédure descriptive + relation formellement argumentative (III) et deux structures ((séq1) + (séq2)) argumentatives (V)]. Les énoncés appelés dans le traitement du thème des avantages faisant référence à différents types séquentiels explicatif, descriptif et formellement argumentatif sont disposés d'une manière inconciliable. On ne peut parvenir à reconstruire un type séquentiel déterminant à cause du caractère composite de cet agencement qui manque à *l'effet de dominante*. Ce texte n'est caractérisé ni par une dominante explicative, ni descriptive, ni argumentative. Mais si le texte ne présente pas une structure unifiée, comment procède-t-il d'un point de vue énonciatif et argumentatif ?

Dans la portion ((II) et (III)) (seule (III) est considérée, (II) n'est qu'un élément isolé qui n'a pas de suite dans le texte), les deux premières propositions (p6) et (p7) viennent énumérer des traits positifs de l'objet en question (le mobile). Mais, bien que les deux contenus correspondants soient clairement différents du point de vue du *statut informationnel*, ils ne contiennent pas de trace(s) linguistique(s) explicite(s) susceptible(s) de les doter d'une valeur argumentative. Dans (p6), le scripteur ne fait que rapporter une connaissance du monde supposée bien connue, et à laquelle on ne peut qu'y adhérer. Et (p7) ne serait qu'une reprise d'un déjà-dit, sans être distinctement marquée argumentativement. Dans les deux cas, la valeur référentielle est dominante, surtout dans (p6), et le locuteur en l'absence de trace(s) modale(s) claire(s) de son attitude dans son énoncé, ne se montre présent que par le rapport d'une vérité générale ou d'un apparent déjà-dit. Quant à (E1)<sub>2</sub>, la relation causale qu'il établit entre (p8) et (p9) n'est que formelle. D'une part, l'enchaînement structuré ainsi ne considère pas une règle importante dans l'argumentation, à savoir la règle générale et graduelle des topoï.

D'autre part, le lien inférentiel institué ne fournit aucun élément discursif appuyant la dite conclusion de (p8), pourtant cette assertion se prêterait bien à l'explicitation. Outre donc le peu d'acceptabilité argumentative du mouvement établi, l'absence d'arguments d'étayage au profit de l'affirmation de (p8) ne peut se lire que comme une distanciation prise vis-à-vis de l'énoncé mis en scène.

En ce qui concerne la partie (V), la succession des premiers énoncés (E1)<sub>3</sub> et (E1)<sub>4</sub>, d'un point de vue structurel, satisfait l'organisation d'une séquence argumentative. Cependant, le lien établi entre les trois constituants de la structure argumentative (p13), (p14), ((p15) et (p16)) ne se réduirait énonciativement qu'à un syllogisme, d'autant plus que sa prémisse majeure implicite sans réserve apparente, ne se révèle qu'un contenu présupposé qui susciterait l'interrogation. Le contenu prétendu conclusif de (p15) et (p16) ne serait qu'une déduction logique très simple de ce procédé problématique, ce qui n'implique pas vraiment le locuteur dans son dit. Le second élément (E1)<sub>5</sub>, quant à lui, soulève préalablement la question de la vérité du discours (paroles) rapporté attribué à l'instance dite des scientifiques. Dans ce cas, il n'y a pas de raison de parler d'une relation argumentative. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, si le scripteur croit en l'information mise en scène, ce qui est l'une des *conditions d'emploi des actes illocutoires*, le schéma de (E1)<sub>5</sub> répondra structurellement à l'organisation d'une séquence argumentative de base. Mais, même dans cette situation, la présence du locuteur ne fait que rapporter ce qui est dit, sans autre(s) élément(s) clair(s) et décisif(s) de son implication dans cette énonciation.

Outre ces éléments se focalisant sur le développement relatifs au sens, à la structure, aux aspects argumentatif et énonciatif, une autre question s'y conjugue concernant les deux parties introductive et conclusive dans leur rapport avec le développement. L'introduction par son caractère trop concis et direct n'amène pas vraiment une problématique dans le sens d'une argumentation, et la conclusion laisse présupposer un traitement argumentatif de ce dernier. Si donc, dans l'ensemble, la production ne pose pas de problème de repérage de ces parties (introduction, développement, conclusion) qui obéissent à un plan conventionnel d'une dissertation, les deux parties semblent peu concordantes sur la démarche à mettre (ou mise) en œuvre dans le développement.

Ainsi, le texte cumule pas mal de facteurs affectant à des degrés différents son unité. A commencer par ce qui touche dans un premier temps la construction d'une

représentation au niveau de l'unité textuelle élémentaire, puis ce qui affecte les relations de sens entre ces unités. Les cas relevés ici, non seulement accusant des problèmes liés à la langue, mais aussi d'ordres textuel et logique. Par ailleurs, la suite des propositions entrant dans la composition des segments ou des séquences ne favorisent guère la reconstruction d'un type séquentiel dominant dans le développement. Si la deuxième partie (V) est structurellement argumentative, faire succéder dans la première partie ((II) et (III)) un apparent procédé argumentatif à une description qui vient en réponse à une annonce explicative ne revient qu'à mêler plus d'une procédure dans la même situation. Une structuration hétérogène qui n'est fixée ni sur une stratégie explicative, ni descriptive, ni argumentative, caractérise donc la substance textuelle de cette production. De plus, aussi bien dans les propositions descriptives que dans les structures dites argumentatives, le scripteur se fait moins impliqué dans son énoncé. Les contenus descriptifs ne font que reprendre une vérité générale ou un probable déjà-dit, sans trace(s) explicite(s) argumentative(s) distinguant leur valeur argumentative, ou énonciative(s) engageant le locuteur dans ce qu'il rapporte. Quant aux structures, chacune d'elles accuse un comportement énonciatif différent. L'un touchant la crédibilité de la relation établie : celle-ci fait abstraction d'une règle principale dans l'argumentation, en l'occurrence la règle des topoï, et cependant, aucun élément discursif n'est fourni pour son étayage. Un deuxième relève le caractère superficiel de la structure régie par un probable syllogisme, problématique encore dans sa prémisse majeure. Le dernier procédé, et au-delà de la question de la vériconditionnalité de l'information mise en scène, qui peut nuire à l'acceptabilité de la relation établie, manque d'élément(s) déterminant(s) de la présence du locuteur dans son énoncé. Tous ces comportements, s'ils mettent en cause la valeur argumentative à des degrés différents de ces enchaînements, ils ne font qu'appuyer un degré minimal de prise en charge de la part du sujet dans l'établissement de ces relations. Un autre point encore qui peut causer un problème au guidage de l'interprétation concerne les deux composantes textuelles, l'introduction et la conclusion. Si l'introduction manque d'éléments textuels problématisants, l'une et l'autre, par leur contenu, ne donnent pas à croire qu'on envisage une approche claire du thème en question.

**CHAPITRE SEPTIEME : ANALYSE DE**  
**LA DEUXIEME PRODUCTION ECRITE**

Le texte 2 contient vingt-trois propositions numérotées de (p1) jusqu'à (p23). Mais à la différence du texte 1, les frontières entre ses parties canoniques de la dissertation ne sont pas suffisamment délimitées. C'est pourquoi nous avons procédé à un découpage qui distingue quatre portions textuelles. Nous avons rangé les propositions de (p1) à (p5) dans la partie introductive (I) du texte. Quant au développement, nous estimons bien que (p6) commence sa première portion (II) qui lance le thème des avantages du téléphone mobile. La seconde portion traitant la thématique des désavantages de l'appareil (III), elle est nettement distinguée par le signe typographique de l'alinéa. En outre, de même que la première partie du développement (II) est confondue avec l'introduction (I), la conclusion (IV) et la seconde partie de celui-ci présentent un seul bloc. Cependant, il n'y a aucun doute que l'unité textuelle (p21) marque nettement le début de la portion conclusive (IV). Pour le plan de ce chapitre, il ne diffère pas de celui du deuxième chapitre puisqu'il approche une production écrite en considérant les mêmes aspects d'analyse textuelle. Après donc une transcription du texte de la production avec la délimitation de ses unités textuelles élémentaires, ainsi que ses parties constitutives reconstituées, y succède le corps de l'analyse. Celui-ci comprend une description analytique d'abord du point de vue sémantique et référentielle, ensuite argumentatif et structurel, et enfin énonciatif. A chaque plan est annexé un élément récapitulatif soulignant ses résultats. Enfin, le chapitre est clôturé, tout comme le précédent, en raison du caractère indissociable des plans d'analyse, par un élément qui synthétise et conclue bien entendu l'analyse de cette production.

## I- Le texte de la deuxième production écrite

(I) (p1) Aujourd'hui, nous vivons la modernisation qui touche toutes les domaines, surtout le domaine de la technologie. (p2) Ce dernier connu plusieurs inventions modernes, (p3) j'ai choisis le téléphone mobile comme un sujet pour le traiter, (p4) car il est le plus utilisable à nos jours grâce à ces applications.

(II) (p5) Bon, la majorité de la nation trouvent que cet appareil est bénéfique d'une part et très dangereuses, d'une autre part. (p6) je suis totalement d'accord avec ce genre de gens, (p7) car je trouve que le téléphone mobile est un arme à double tranchant, (p8) il nous donne la facilité de contacter des gens qu'ils ont habités dans des régions très loins, (p9) il facilite la communication entre les familles, les amis...etc (p10) même on peut jouer des différents jeux, (p11) écouter notre musique préférée, (p12) on peut prendre des photos à n'importe quel moment (p13) et les garder comme des souvenirs dans notre mémoire de cet appareil, (p14) on peut contacter les gens avec les applications modernes qu'ils ont trouvés dans le téléphone mobile comme le Facebook, messenger...etc.

(III) (p15) Le téléphone mobile connu plusieurs inconvénients (p16) car il coupe plusieurs choses très nécessaires dans notre vie, (p17) il combat la lecture à cause de l'application internet (p18) on trouve toutes les informations dans cette application, (p19) avec cet appareil l'homme est devenu dépendant (p20) car il trouve tout ce qu'il a besoin dans un seul appareil. (p21) Pour moi je trouve que le téléphone mobile a des avantages plus que les inconvénients, (p22) alors il doit être raisonnable de comment utiliser cet appareil et pourquoi, pour éviter les risques de téléphone mobile, (p23) l'homme qui peut faire cet appareil soit bénéfique soit dangereuse.



## II- Le plan sémantico-référentiel

### II.1 La proposition (p2) en lien avec (p15)

Dans (p2) (« Ce dernier connu plusieurs inventions modernes »), il est évident de constater que ce qui pose problème au sens de l'énoncé est bien le verbe *connaître* mis morphologiquement au mode du participe passé (« connu »). Cette proposition se prête à deux lectures différentes. Dans la première, le scripteur voudrait situer le procès au présent de l'indicatif, et par conséquent, on aurait : *Ce dernier connaît plusieurs inventions modernes*. Dans ce cas, le présent recouvre aussi une tranche temporelle référant à un passé récent exprimant la contemporanéité, ou l'actualité de notre scripteur. Dans la seconde, on ferait référence au passé composé pour dire qu'il y a eu pas mal de créations : *Ce dernier a connu plusieurs inventions modernes*. Seulement dans cette situation, par le verbe *connaître*, dont le mode de procès est non conclusif, c'est-à-dire qui ne tend pas vers un terme, le passé composé laisse entendre que les dites inventions ont eu lieu. Ce qui est considéré donc, c'est l'aspect accompli du procès en question, et rien ne présuppose qu'on prévoit d'autres « inventions », ce qui est difficilement acceptable du point de vue du contexte. De nos jours, les découvertes scientifiques se multiplient et annoncent qu'on est en plein progrès technologique. De plus, le circonstant (« Aujourd'hui ») et l'adjectif (« plusieurs ») sont autant d'éléments qui ne conviendraient pas au passé composé du procès du verbe *connaître*. On ne pourrait dire : *Aujourd'hui...Ce dernier a connu plusieurs inventions...Une invention implique une durée dans le temps, que dira-t-on de « plusieurs inventions ».*

Par ailleurs, une forme identique du même verbe (« connu ») se reproduit dans (p15) (« Le téléphone mobile connu plusieurs inconvénients »). S'agit-il d'un présent dont on méconnaît la conjugaison correcte, ou veut-on exprimer un passé ? Si nous considérons l'énoncé (p16) qui s'ensuit directement (« car il coupe plusieurs chose très nécessaire dans notre vie »), son procès (« coupe »), il est au présent. Et même le temps verbal dominant employé dans le reste du texte est le présent. On ne peut concevoir ce décalage dans le temps entre les (p15) et (p16) : décrire une situation passée (« connu ») par un énoncé dont le procès est au présent (« coupe plusieurs... »). Bien entendu, ce qui serait propre à (p15) est bien le présent de *connaître* parce qu'il reflète l'actualité du locuteur et est compatible avec le cotexte.

Enfin, dans les deux cas de (p2) et (p15), si une incompetence liée à la conjugaison des verbes de 3ème groupe au présent semble être derrière la forme erronée du verbe en question (« connu ») au lieu de *connaît*, tel que aussi « combattre » dans (p17), il ne faudrait pas ignorer la méconnaissance éventuelle de certaines valeurs temporelles du présent de l'indicatif propre à exprimer des procès divers dépassant le moment d'énonciation, qui pourrait être la cause du recours à la forme composée qui manque de l'auxiliaire (« connu »).

## II.2 La proposition (p5)

Outre l'usage du mot « bénéfique » dont nous ne pensons pas difficile à reconstituer la bonne orthographe (*bénéfique*), il ne fait aucun doute que ce qui ne va pas dans la proposition (p5) (« Bon, la majorité de la nation trouvent que cet appareil est bénéfique d'une part et très dangereuses d'une autre part ») est l'emploi de la lexie (« nation ») : *nation* serait-elle pertinente dans ce contexte ? Si nous revoyons sa définition, cette lexie signifie une « communauté humaine dont les membres, unis par des liens matériels [...] et spirituels [...], ont conscience de former une entité »<sup>416</sup>. Si nous considérons les éléments de sens cités (la vie en commun, le sens de l'unité, etc.) qu'implique la présence de *nation*, nous serons amené à nous interroger sur la nation dont il s'agit dans cette proposition : de quelle nation parle-t-on dans ce texte ? A vrai dire, aucun indice apparent ne revient sur le référent de cette unique occurrence de *nation* dans la suite du texte, hormis le syntagme nominal générique (« des gens »). Il n'y a donc manifestement pas de considération de quelque nature au terme utilisé, et le sens qu'on semble donner à ce mot correspondrait à « des gens » qui vient juste après dans (p6) (« je suis totalement d'accord avec ce genre des gens »)-pour dire *je suis totalement d'accord avec ce genre* de *gens*- pour désigner ce nom collectif. Ainsi Il s'avère bien qu'on n'a pas un sens précis de cette lexie (*nation*), vue la synonymie qu'on établirait entre celle-ci et *gens*, et qu'on voudrait bien signifier la majorité des gens par « la majorité de la nation ».

---

<sup>416</sup> Ferréol, G., Cauche, P., Duprez, J.-M., Gadrey N. et Simon M. (dir.), *op. cit.*

### II.3 La proposition (p7)

Dans « car je trouve que le téléphone mobile est un arme de double tranche », ce qui pourrait sûrement être mal compris, serait bien l'expression « un arme de double tranche ». La lexie *tranche*, qui est un nom féminin, a divers emplois, tant concrets que abstraits. On peut dire une tranche de pain pour désigner une partie *mince* coupée, recevoir une première tranche de son revenu pour désigner la première *partie séparée...d'une série*, etc. Ce qui est commun aux acceptions de tranche est *ce qui est coupée, tranchée*. Quant au nom masculin *tranchant*, ceci signifie le *côté mince destiné à couper, d'un instrument tranchant*. Ainsi la partie tranchante d'un outil est son tranchant, le tranchant d'un sabre désigne le côté aiguisé qui sert à couper. Une arme à double tranchant est un instrument dont les deux côtés sont effilés à couper. Il faudrait souligner aussi que les deux termes *tranche* et *tranchant* dérivent du même verbe *trancher* qui veut dire *couper, diviser*, etc. sans oublier bien entendu ses emplois figurés. Nous pouvons comprendre donc la confusion dont notre étudiant aurait été l'objet. Celui-ci prendrait *tranche* pour *tranchant*, ce qui est tranché pour ce qui tranche, le résultat de l'action de *trancher* et la partie tranchante. S'il connaissait *tranchant*, il n'aurait pas donné une « arme » à « double tranche ». D'une part, par un procédé métaphorique, il est plus logique de rapprocher les deux tranchants d'un instrument aux deux effets opposés d'un *procédé*, d'une technique, etc. pour en exprimer les deux côtés positif et négatif. D'autre part, cette locution figurée à *double tranchant* est assez connue, pour ne pas dire très connue en langue arabe, et qui peut bien signifier les bienfaits et les méfaits d'une même chose. Il est fort probable donc que le scripteur n'aurait pas dans son bagage lexical actif la lexie appropriée *tranchant* et ferait appel à *tranche* pour la simple raison que cette dernière est formée à partir du verbe *trancher*.

Reste maintenant l'emploi de la préposition « de » entre les deux syntagmes « arme » et « double tranche ». L'expression « un arme de double tranche » marque bien une relation de *caractérisation* entre le nom « arme » et le groupe « double tranche », une caractérisation par *accompagnement* qui veut dire une « arme » avec deux tranchants. Le complément du nom « arme » vient répondre à la question, comment est-elle cette arme ? D'où la réponse qui exprime la *forme ou la structure* de l'objet en question (« arme »). Ainsi on peut dire d'une arme avec canons qu'elle est une arme à deux canons ; une arme avec une baïonnette est une arme à baïonnette ; pour un poignard, une arme à *larme courte et assez large*. Le groupe « double » tranchant vient

exprimer *la manière d'être* de cette « arme ». Sans aborder certaines acceptions de *de*, il est bien certain que la nature du complément du nom qu'articule la préposition est déterminante dans le choix de l'une ou de l'autre préposition. L'emploi erroné donc de la préposition *de* viendrait sûrement de la non-maîtrise de certains emplois de la préposition *à*, mais aussi de la préposition *de*. Nous signalons enfin le genre masculin attribué faussement à « arme » dans « un arme » que nous imputons aux interférences avec la langue arabe : arme dans notre langue est masculin. Que ce soit volontairement, ou involontairement, la trace de la langue (L1) est présente dans la pensée du locuteur.

#### II.4 La proposition (p8) en lien avec (p14)

(p8) (« il nous donne la facilité de contacter des gens qu'ils ont habités dans des régions très loin » veut dire que le mobile « nous » facilite le contact avec « des gens » habitant « dans des régions » très lointaines. La construction (« qu'ils ont habités... ») est bien une relative qui précise les « gens » en question. Il s'agit bien des gens qui habitent « dans des régions » très éloignées. L'origine de la phrase qui correspond à (p8) est bien : *il nous donne la facilité de contacter des gens*, les gens habitent *dans des régions* très lointaines. La deuxième occurrence de « gens » assure naturellement la fonction de sujet du verbe *habiter*. Ce qui conviendrait donc à la substitution de l'antécédent « gens » serait bien le relatif *qui* et non pas « que » qui assure une fonction de complément d'objet direct. De même, en (p14) (« on peut contacté les gens avec les modernes applications qui ils les ont trouvé dans le téléphone mobile comme le Facebook, messenger...etc. »), le scripteur voudrait certainement dire : *on peut contacter les gens avec les modernes applications qu'ils trouvent dans le téléphone mobile*... Dans la tournure : *ils trouvent ces modernes applications dans le téléphone mobile*, le syntagme « modernes applications » est évidemment complément d'objet direct de trouver. Ainsi, il serait raisonnable le relatif *que* au lieu de « qui » appelé grammaticalement pour éviter la répétition d'un antécédent ayant la fonction de sujet et non de complément d'objet direct. Il est clair que l'étudiant a du mal à distinguer les deux relatifs *qui* et *que* ; et cela serait certainement dû à la méconnaissance de la fonction grammaticale de chacun des pronoms en question.

D'autre part, dans (p8), le pronom relatif *qui* (après correction) est censé remplacer « des gens », son antécédent. En substituant *qui* à son référent, ceci donnerait : *il nous donne la facilité de contacter des gens qui ont habités dans des*

*régions très loin*. On devrait donc effacer le pronom sujet « ils », si non le syntagme « des gens » serait en même temps désigné par deux substituts grammaticaux, qui et « ils », le relatif et le pronom sujet, ce qui est le cas de cette construction. Le pronom sujet est superposé d'une manière superflue au pronom relatif qui sert à lui-seul à éviter la répétition de l'antécédent. En ce qui concerne la relative de (p14), d'une manière presque pareille, le syntagme (« les modernes applications ») est désigné à la fois par deux pronoms anaphoriques, que (après correction) et « les ». Les deux relatives ainsi introduites dénotent non seulement la confusion des deux relatifs en question (*qui* et *que*) du point de vue de la fonction, mais aussi de leur catégorie grammaticale comme étant deux pronoms, ou deux substituts grammaticaux.

Quant aux verbes des deux relatives, évidemment, c'est leur temporalité qui pose problème au lecteur. Le passé composé (« ont habités ») donne à lire que le mobile a désenclavé « des gens » qui habitaient « des régions » très éloignées, ils communiquaient entre eux grâce à l'appareil. Mais qu'en est-il aujourd'hui, le mobile ne permettrait-il pas ce contact ? Le présent du verbe *donner* (« donne ») situe bien le procès au moment où cet énoncé est produit, mais aussi depuis l'invention du portable, et qui s'étend jusqu'à un temps indéterminé dans le futur : le mobile facilite le contact des gens éloignés. La vérité générale du présent (« donne ») impliquerait nécessairement un présent qui lui correspond, et non pas un passé composé (« ont habités ») qui limite cette propriété sur une période révolue. L'incompatibilité donc des temps des deux verbes, « donne » et « ont habités » est bien à l'origine de cette incohésion de cette proposition. Le même comportement linguistique est constaté dans (p14). Le verbe *pouvoir* (« peut ») exprime une possibilité réelle du contact, mais aussi générale, que les nouvelles « applications » permettent. La communication est devenue possible depuis que l'appareil est doté de ces nouvelles fonctions. Les deux procès (« peut » et « ont trouvé ») devraient être forcément synchronisés. Ce qui correspond au présent de *pouvoir* serait bien le présent de *trouver* et non pas son passé composé : *on peut* contacter les gens avec les modernes applications qu'ils trouvent dans le téléphone mobile... Difficile de savoir l'origine de cette non concordance entre le présent et le passé composé, mais il est possible que le scripteur ignore certaines valeurs temporelles du présent de l'indicatif : si notre étudiant savait que le présent est valide dans certaines conditions, aussi bien pour le présent que pour le passé et le futur, il n'aurait pas recours au passé.

## II.5 La proposition (p16)

Sans aucun doute, l'unité textuelle (p16) (« car il coupe plusieurs chose très nécessaire dans notre vie ») voudrait bien dire que le mobile occupe les utilisateurs de bien des choses. Le verbe *couper* serait certainement utilisé dans le sens de *séparer* ou *isoler*. On peut être coupé de quelqu'un, c'est-à-dire en être séparé ; on peut également être coupé de quelque chose, tel la réalité, pour signifier qu'on en est loin, etc. Selon (p16), le sens supposé voulu par le scripteur serait que le mobile nous coupe de *plusieurs* choses..., c'est-à-dire nous en éloigne. La fonction de complément d'objet direct du syntagme nominal « plusieurs chose... » dans (p16) rendrait la signification difficile et même inacceptable. Donner la fonction de complément d'objet indirect à ce groupe dissiperait le caractère incohésif de cet énoncé. Peut-être, notre étudiant n'est pas suffisamment instruit des divers emplois de cette lexie (*couper*), et par conséquent il en confondrait le sens. Et dans ce cas-là, cette incompréhension résulte d'une insuffisance sémantique. Si non, cela proviendrait d'une erreur d'ordre grammatical, en ignorant, ou en ne pensant pas à la fonction qu'occupe le syntagme en question.

## II.6 La proposition (p17)

Cette unité (p17) (« il combatre la lecture a cause de l'application internet ») voudrait probablement dire que l'application permettant la connexion internet dont est doté le mobile est la cause de l'éloignement de la lecture. Autrement dit, les gens s'intéressent beaucoup plus à ce multimédia, et par conséquent abandonnent la lecture. Il s'agit manifestement bien d'une distraction de la lecture et non pas d'un combat contre la lecture que fait naître la lexie *combattre*. Il n'est donc pas crédible de dire que le mobile par la fonction liée à la connexion à ce réseau s'oppose à (ou lutte contre) la lecture, mais il distrait les gens de lire. Nous ne sommes pas sûr de pouvoir donner une explication à l'idée de *combat* évoquée dans cette situation, mais si l'étudiant avait été plus concentré, il n'aurait pas utilisé un terme très fort pour le contexte, sauf s'il manque de lexie(s) appropriée(s) pour verbaliser sa pensée.

## II.7 La proposition (p20)

On ne doute pas que dans (p20) (« car il trouve tous qu'il besoin dans une seule appareil ») l'étudiant voudrait dire que le mobile satisfait l'utilisateur en beaucoup de

choses. Pour cela, il utilise l'expression tronquée « ...besoin... », dont l'origine est la locution verbale *avoir besoin de* qui signifie *vouloir comme nécessaire*. Ce qui manque déjà, c'est le verbe *avoir*, à moins qu'il ne se représente *besoin* comme étant un verbe, et dans ce cas-là, cela est dû à une confusion des catégories grammaticales. En outre, le complément devant être introduit par *de* dans la dite locution n'a pas de référence explicite, sauf qu'il pourrait très probablement être le relatif « qu' » faussement employé. Au lieu du relatif *dont* propre à cette substitution, le « qu' » revient encore une fois à tort, pour témoigner probablement de la non-maîtrise de ce genre de pronom anaphorique, quant à sa fonction grammaticale. Nous avons à présent (après correction) : *car il trouve tous dont il a besoin...* Le relatif *dont* implique la présence d'un élément qui doit être son antécédent, à chercher dans ce qui précède la relative (« il trouve tous »). Et comme celui-ci n'est pas exprimé explicitement, et qu'il devrait prendre place juste après l'adjectif mal orthographié (tout au lieu de « tous »), il ne pourrait s'agir que du pronom démonstratif *ce* qui sert à désigner *la chose qu'on a dans l'esprit*. Enfin, il s'avère que ce qui amène une telle construction (« tous qu'il besoin ») serait principalement la méconnaissance de la locution (*avoir besoin de*), mais aussi des difficultés d'ordre grammatical (prise de « tous » pour *tout*, absence du démonstratif *ce* et la probable confusion des pronoms relatifs liée à leur fonction).

## II.8 L'énoncé ((p19) + (p20))

Une autre forme de participe passé (« devenu ») apparaît aussi dans l'énoncé (« (p19) avec cet appareil l'homme devenu fignient (p20) car il trouve tous qu'il besoin dans une seule appareil »). Cette forme est-elle prise pour un passé composé ou un présent mal orthographié ? Autrement dit, l'étudiant veut dire est devenu ou devient ? Dans cet énoncé, ce que nous entendons par « tous qu'il besoin », ferait bien référence aux différentes applications dont on a équipé le mobile. Le scripteur lierait l'état de fainéantise à ces fonctions. Si l'étudiant voulait faire entendre le passé composé, on serait amené à considérer le résultat présent des pratiques rendues possibles par les dites applications, qui est l'état de paresse dans lequel serait tombé les utilisateurs. On est devenu fainéant, le procès du verbe *devenir* n'est pas en cours d'accomplissement, mais c'est déjà réalisé. Naturellement, le présent du verbe *trouver* ne devrait pas être lié étroitement au moment de l'énonciation. L'espace-temps que pourrait contenir ce procès dans le passé reste indéterminé, mais qui se situe logiquement après l'intégration

des différents logiciels à l'appareil. Par contre, si la forme « devenu » sous-entend le présent, on prendrait en compte le processus d'évolution en cours vers la fainéantise, ce qui est marqué dans ce cas, c'est l'*entrée graduelle* dans l'état en question. On n'est pas en condition de paresse, mais on a commencé à y être. Reste à dire dans ce contexte que s'il y a des utilisateurs qui sont devenus feignants, d'autres certainement, ne le sont pas encore. Considérer le procès dans son déroulement, ou saisir son effet comme déjà réalisé, serait beaucoup plus une question d'attitude à l'égard de l'information mise en scène.

### **II.9 La proposition (p22)**

A vrai dire, (p22) (« alors il doit d'être raisonnable de comment utiliser cet appareil et pourquoi, pour éviter les risque de téléphone mobile » » ne présente pas une difficulté qui touche directement son sens, mais nous voudrions quand même souligner cette sorte d'assemblage entre « alors il doit d'être raisonnable » et « de comment utiliser cet appareil et pourquoi ». Il est clair que la deuxième partie est mal jointe à la première. Ce qui semble convenir à la première partie finissant par un adjectif (« raisonnable ») serait bien un complément de celui-ci. La question qui viendrait spontanément à l'esprit peut être bien une question comme, en quoi il doit être raisonnable ?, d'où la réponse structurée : *il doit être* raisonnable en (dans)...valide même aussi quand on la traduit en arabe. Si l'étudiant a usé de cette périphrase assez verbeuse (de comment utiliser cet appareil et pourquoi »), c'est parce que, nous le pensons toujours, il manquerait de ressource lexicale lui rendant l'expression moins diffuse et plus significative. Mais plus probablement, ça viendrait de la non-pratique de la langue. Le contact permanent avec celle-ci peut bien prévenir de tournures mal collées, telle que celle-ci.

### **II.10 La proposition (p23)**

Nous pensons bien que ce qu'on voudrait signifier par (p23) (« l'homme qui peut faire cet appareil soi bénéfique soi dangereuse » ne pourrait s'éloigner d'une pensée comme : c'est l'homme qui décide de ce que l'appareil lui soit avantageux ou désavantageux. Il n'est pas aussi facile de déterminer l'origine de l'idée mal exprimée de cette proposition, mais il semble que l'élément où est concentrée l'incompréhension de cette construction résiderait dans l'usage du verbe « faire ». Il est probable que ce qu'on voudrait faire entendre par « faire » est un verbe comme *rendre*. En procédant à



la substitution, ça donnerait : *l'homme qui rend cet appareil soi bénéfique soi dangereuse*, pour dire que c'est l'homme par les pratiques qu'il fait de l'appareil qui le rend bénéfique ou dangereux, et cela peut redresser dans l'ensemble la signification de la proposition en question. L'hypothèse de l'absence active d'une lexie telle que *rendre* paraît plus plausible dans la mesure où les deux qualificatifs « bénéfique » (*bénéfique*) et « dangereuse » qui peuvent susciter l'interrogation, ont déjà fait apparition dans (p5), et qui n'ont soulevé aucun problème de sens.

### **III- Résultats de l'analyse sémantico-référentielle**

Le texte manifeste différentes insuffisances susceptibles d'agir sur sa bonne interprétation. Ces insuffisances sont liées parfois au lexique de cette langue. A ce niveau, les cas repérés révèlent l'emploi d'éléments lexicaux qui ne vont pas isotopiquement avec les autres constituants de l'énoncé. La lexie utilisée peut être complètement erronée, où le signifié constitue un contresens dans celui-ci, tel le cas de (p7), et peut-être de (p23) ; ou bien elle intervient d'une manière peu appropriée du moment que l'entité psychique conventionnellement correspondante (signifié) se révèle très forte pour l'idée qu'on voudrait signifier comme en témoigne (p17). Ce que nous expliquons par un probable manque actif d'une lexie qui conviendrait au cotexte immédiat. L'autre difficulté qui manifeste un autre type d'imperfection lexicale ignore la nature de l'élément en question : dans (p20) la locution verbale est confondue avec l'un de ses constituants nominal, résultat vraisemblable d'une méconnaissance de cette locution. Cependant, le lexique n'est pas le seul plan objet de faiblesse, d'autres situations pointent un autre aspect de la langue, à savoir le sens qu'on se représente d'un signe linguistique. L'énoncé (p5) fait usage d'un mot accusant une représentation mentale non précise. Il ne s'agit pas d'un contresens, mais le sens est dévié suffisamment de celui défini par la langue au point de pouvoir rendre la signification de l'énoncé peu concevable. Une autre manifestation du même genre, mais éventuelle cette fois-ci, dans la mesure où il se peut qu'on méconnaisse ou confonde certaines acceptions d'une lexie. Ne pas être assez instruit des emplois que peut prendre un mot pourrait être derrière un énoncé comme (p16). Outre ces deux aspects lexical et sémantique, des questions en matière de grammaire peuvent mettre en cause la compréhension de certaines idées dans le texte. Des questions diverses qui vont d'une méconnaissance de conjugaison de verbe à la non-maîtrise possible de connaissances

relatives au sujet des valeurs temporelles des verbes. S'il est objectif de ne pas trancher pour un problème de désinence dans (p2) et dans (p15), (p17) ne laisse aucun doute sur un problème de conjugaison de son verbe. D'autres propositions révèlent une autre incompétence grammaticale liée à la nature et à la fonction des mots de la langue. (p8) et (p14) dénote une non assimilation non seulement de l'aspect fonctionnel de certains pronoms relatifs, mais aussi même de leur nature grammaticale (substitués grammaticaux). Il est à noter ici qu'on ne peut exclure la méconnaissance de la fonction grammaticale de certains constituants qui puisse être un facteur derrière une proposition comme celle de (p16) qui ne distinguerait pas les compléments d'objet direct de celui d'indirect. A celles-ci, s'ajoute la confusion des rôles des deux prépositions *a* et *de* : on ne maîtrise pas d'après (p7) certains emplois de chacune des deux outils en question. Reste enfin un point très important auquel fait penser (p2), (p15), (p8) et (p14) qui soulèvent la question des temps verbaux. Ignorer certaines valeurs aspectuelles des procès verbaux pourrait générer des énoncés pareils pesant fort sur le sens, notamment les deux derniers qui se voient accorder des temps en discordance.

Il est à noter que la totalité des erreurs de langue relevées, dont le texte est l'objet, sont des cas qui peuvent perturber le sens au niveau de la proposition. Aussi bien pour les cas de pauvreté lexicale, que ceux dénotant des imperfections au niveau du sens, ce qui est mis en cause est bien la cohésion sémantique des unités en question. S'y joignent bien entendu pas mal de lacunes accusant un problème d'apprentissage grammatical, qui sont susceptibles elles aussi à influencer sur la signification. Cependant que ce soit le problème est d'ordre lexical, sémantique ou grammatical, on ne peut relever de cas mettant en question un rapport d'incohésion ou d'incohérence entre les énoncés minimaux.

#### **IV- Le plan argumentatif et structurel**

Avant de commencer l'analyse de ce qui suit, nous voudrions noter dans ce plan argumentatif et structurel que nous nous voyons contraint d'appliquer effectivement les commentaires faits sur certaines propositions, au niveau sémantico-référentiel. Les commentaires en question impliquent bien entendu des corrections qui, précisons-le, ne seront introduites que si le sens de la proposition est jugé affecté, c'est-à-dire, ces corrections ne seront appliquées que lorsque nous estimons que l'interprétation des unités textuelles sont susceptibles de constituer un problème au lecteur. Ainsi, par

exemple, (p8) donnera (p8)<sub>1</sub>, (p14) aboutira à (p14)<sub>1</sub>, (p17) à (p17)<sub>1</sub>, etc. Il faut dire que le procédé de correction ne toucherait ni la structure, ni le sens que nous avons veillé objectivement à reconstituer. Ces rectifications préservent autant que possible, et la syntaxe, et l'orthographe de l'étudiant, lorsque celle-ci est reconstituable (bien que parfois nous ayons donné la bonne orthographe). Cette démarche intervient dans le but d'aider le lecteur à dépasser certains éventuels problèmes de compréhension, et cibler beaucoup plus la perspective argumentative et structurelle de ce texte.

#### IV.1 Les parties (I) et (IV)

Pour approcher le thème en question, l'étudiant dans (p1) (« Aujourd'hui, nous vivons la modernisation qui touche toutes les domaines, surtout le domaine de la technologie. ») et (p2)<sub>1</sub> (*Ce dernier connaît plusieurs inventions modernes.*), commence par rappeler les « inventions » technologiques qui marquent notre temps. Cela est suivi d'une explication (ou d'une justification) sur la raison du choix du sujet à traiter dans l'énoncé ((p3) + (p4)) (« (p3) j'ai choisissis le téléphone mobile comme un sujet pour le traiter, (p4) car il est le plus utilisable à nos jours grâce à ces application. »). Une raison que nous croyons bien superflue, car elle n'apporte rien d'utile à l'introduction en question. Celle-ci est censée disposer d'éléments pertinents considérant principalement l'objet de la consigne, et liés surtout à la problématique à laquelle s'attendrait un lecteur. Quant à (p5)<sub>1</sub> (*Bon, la majorité des gens trouvent que cet appareil est bénéfique d'une part et très dangereux d'une autre part.*) qui commence un paragraphe différent, selon l'alinéa marqué, elle vient poser et opposer naturellement et simplement la question des deux aspects du thème en question à savoir les bienfaits et les méfaits du téléphone mobile. A vrai dire, aucun élément apparent ne laisserait entendre que la problématique avancée dans (p5)<sub>1</sub> est la conséquence (ou la suite) d'un enchaînement qui suscite le questionnement. On vient de dire une connaissance du monde pour exprimer la technologie qui caractérise notre époque actuelle et soudainement ça tourne à un sujet de discussion, si on en croit les deux points de vue contraires exprimés dans (p5)<sub>1</sub> (*est bénéfique d'une part et très dangereux d'une autre part*). Il n'y a pas en fait de pont qui lierait les premières propositions (p1) et (p2)<sub>1</sub>, et (p5)<sub>1</sub> qui thématise la problématique, celle-ci est assez coupée par rapport à ce qui la précède. Donc, ce qui caractérise cette partie qu'on voudrait certainement introductive est le manque d'indices textuels qui permettraient de contextualiser la question, objet de la dissertation.

Pour la dernière partie (IV) (conclusion) qui n'est pas marquée structurellement (elle est mêlée au développement (III)), elle conclue dans (p21) (« Pour moi je trouve que le téléphone mobile a des avantages plus que les inconvénients » en faveur des avantages du mobile, quant à (p22) (« alors il doit d'être raisonnable de comment utiliser cet appareil et pourquoi ») elle s'apparente à un appel d'une manière déontique (« doit ») à un usage raisonnable du téléphone portable en prévention de ses risques.

#### **IV.2 La partie (II)**

Comme il n'y a pas de signes typographiques de démarcation entre l'introduction (I) et (II) du développement, nous préférons considérer (p6) et (p7) («(p6) je suis totalement d'accord avec ce genre des gens,(p7) car je trouve que le téléphone mobile est un arme de double tranche ») comme étant un énoncé qui ouvre cette partie relative au premier terme de la consigne, en l'occurrence, les bienfaits du portable, d'une part, parce que nous jugeons qu'il apporte une idée sur laquelle s'enchaîne (p8), et selon cette considération nous ne pouvons l'exclure de cette portion textuelle (II), et d'autre part, nous ne trouvons pas de raison de l'annexer à (p5), c'est-à-dire à la problématique, et du coup à l'introduction, car (p6) vient en réponse anticipée à la question implicite de (p5), et de ce fait nous pensons que ce premier élément de réponse signifie qu'on passe au développement. Nous signalons que ce découpage est issu d'une réflexion personnelle, cependant, nous ne pouvons pas exclure d'autre(s) délimitation(s).

##### **IV.2.1 L'énoncé (E2)<sub>1</sub> : ((p6) + (p7)<sub>1</sub>)**

(p6) (« je suis totalement d'accord avec ce genre des gens ») vient apporter une affirmation exprimant sa conformité avec la vision de « la majorité » des gens, selon laquelle ce appareil a un côté positif et d'autre négatif. (P7)<sub>1</sub>(correction de (p7)) (*car je trouve que le téléphone mobile est une arme à double tranchant*) introduite par la conjonction « car » est appelée pour donner le motif de cet accord, mais un motif qui ne reprend en fait que ce qui est déjà dit dans (p5)<sub>1</sub>. L'expression (*le téléphone mobile est une arme à double tranchant*) n'est qu'une paraphrase redondante pour lexicaliser autrement le point de vue des deux faces avantageuse et désavantageuse de l'objet du discours. De ce fait, (p7)<sub>1</sub> dont on attend apporter du nouveau, c'est-à-dire compléter la relation causale ((p6) *car* (p7)<sub>1</sub>) commencée, ne s'avère que comme un piétinement du point de vue de la progression textuelle. Une situation que nous assimilons à celle

rencontrée dans le texte 3 quand l'auteur de cette production a laissé en suspens un énoncé, et que nous avons imputée à un défaut d'expression en vue de résumer ce qui est projeté (voir la partie (II) relative à cet énoncé dans le plan argumentatif et structurel du texte 3). Nous pensons de même qu'il y a une difficulté à verbaliser une pensée consistant à récapituler la suite prévue. La suite en question n'est que les éléments censés venir appuyer sa perception vis-à-vis de cet objet.

#### **IV.2.2 La proposition (p8)<sub>1</sub>**

(p8)<sub>1</sub> (*il nous donne la facilité de contacter des gens qui habitent dans des régions très éloignées*), nous le rappelons, n'est que (p8) (« il nous donne la facilité de contacter des gens qu'ils ont habités dans des régions très loins ») ayant subi la correction nécessaire de la relative (« qu'ils ont habités... ») dont le sens est affecté surtout par le temps verbal du passé composé (voir la description relative à cette proposition dans le plan sémantico-référentiel, page...). Cette unité textuelle (p8)<sub>1</sub> exprime une connaissance du monde partagée, à savoir que le mobile a facilité (ou facilite) la communication entre les gens. Le circonstant de lieu (dans des régions très éloignées) qui souligne l'éloignement dans l'espace viendrait manifestement caractériser l'appareil, car il paraît que ce n'est que quand on est très (trop) loin l'un de l'autre, qu'on sentirait beaucoup plus le besoin de contact, et du coup la valeur de ce moyen de communication. Il n'y a pas donc du nouveau qui trancherait en faveur d'une argumentation dans l'information qu'on rapporte, on est en train de donner une définition ou décrire un effet connu de l'usage de l'objet du discours.

#### **IV.2.3 La proposition (p9)**

(p9) (« il facilite la communication entre les familles, les amis...etc ») revient sur le même fait dit dans (p8)<sub>1</sub>, en l'occurrence cette formule verbeuse selon laquelle le cellulaire avantage « la communication entre les familles... ». En fait, les deux unités (p8)<sub>1</sub> et (p9) ne sont pas trop différentes l'une de l'autre, si la première marque l'utilité de l'objet pour les gens écartés géographiquement, la seconde ne vient que recommencer platement la première et nommer d'autres groupes sociaux à qui le mobile rend naturellement ses services, les familles et les amis entre autres. Si l'étudiant voulait manifester des effets positifs de cet outil sur les relations sociales, lexicalement, « contact » et « communication » surtout, ne font que ramener un lecteur à la même idée

de la communication. D'un point de vue textuel, on est au même point descriptif presque stationnaire et quasi-définitionnel, mais aussi très représentatif qui tourne autour de la fonction de communication pour laquelle est créé primitivement et essentiellement le téléphone portable. Il est à remarquer aussi dans ce cas qu'il n'y a pas de marque(s) décisive(s) d'une fonction argumentative dans ce contenu descriptif.

#### **IV.2.4 La proposition (p10)**

Après les deux propositions descriptives (p8)<sub>1</sub> et (p9), (p10) (« même on peut jouer des déférents jeux ») intervient pour avancer une autre propriété du téléphone mobile. En effet, par l'emploi de « même » de renchérissement sans doute, cette unité vient dire une autre caractéristique dont est pourvu l'appareil, à savoir qu'il offre la possibilité de jouer. Notons à propos, que la fonction de jouer, et la diversité des jeux dont disposent notamment les mobiles actuels, exerceraient un grand attrait, particulièrement sur les nouvelles générations recherchant des moments de fuite et de distraction. Mais, de même, l'étudiant ne fait que juxtaposer un autre segment descriptif portant cette fois-ci sur l'option de jouer qui, présentée ainsi, ne fait que rapporter une réalité technique dont sont dotés nos mobiles, à moins que le qualificatif (« déférents ») pour *différent(s)*, ne soit susceptible de représenter une marque argumentative qui puisse donner du poids à cette unité descriptive. Ce que nous hésitons de l'appuyer, car l'information selon laquelle le mobile dispose de jeux multiples, si elle peut instruire certains mal informés, n'est qu'un fait ordinaire connu pour d'autres qui puissent bien être majoritaires. Tout dépend du potentiel de savoir du lecteur. Donc, s'il y a très peu d'indécision sur le caractère peu argumentatif de (p10), il n'y a aucun doute que cette proposition énumère un autre trait du discours, en l'occurrence sa dotation de la fonction de jouer.

#### **IV.2.5 La proposition (p11)**

Une autre caractéristique est thématifiée dans la proposition suivante (p11) (« écouter notre musique favorable ») qui porte sur la fonction d'écouter de la musique que permettent nos mobiles. Le constat des pratiques indiscretes consistant d'écouter la musique à l'extérieur ne traduirait que la tentation à laquelle sont sujettes particulièrement nos jeunes. La trait liée à la musique n'est qu'un autre aspect avantageux qui s'ajoute aux précédents, celui relatif à la communication, et celui lié à la

fonction ludique. Mais si la possibilité d'écouter de la musique depuis le mobile constitue un savoir commun, qu'en est-il de l'adjectif (« favorable ») ? En ce qui concerne cet adjectif qui est peu propre à cette situation, et que nous lui préférons une lexie telle *favorite*, *préférée*, présuppose la disponibilité de logiciels qui permettent des opérations de téléchargements, d'accès facile au document musical désiré, entre autres. Les différents programmes à installer sur nos machines mobiles sont devenus possibles, et nous ne pensons pas que ce fait soit méconnu surtout des utilisateurs des nouvelles technologies, néanmoins nous prévoyons toujours à excepter certaines catégories non informées ou peu instruites du monde de la technologie. La question de l'effet du qualificatif (*favorite*) sur un lecteur comme étant une marque d'argumentation ou non tendant vers une certaine conclusion ressemble au cas précédent relatif à la lexie (différents) de (p10) que nous avons dit tributaire aux connaissances du lecteur.

#### **IV.2.6 Les propositions (p12) et (p13)**

Les propositions (p12) (« on peut prendre des photos dans n'importe quel temps ») et (p13) (« et les garder comme des souvenirs dans notre carte mémoire de cet appareil ») viennent allonger la liste des éléments énumératifs et évoquent d'autres propriétés de l'objet en question. La première cite le fait de pouvoir « prendre des photos » sans contrainte de temps, et la seconde souligne la fonction de stockage de l'appareil qui permet de garder des photographies entre autres en souvenir. Et il suffit de voir les pratiques quotidiennes des utilisateurs qui favorisent ces deux propriétés pour en apprécier le service rendu. A présent, on n'a pas besoin d'un appareil photo, ou d'une caméra, puisque ce multimédia est conçu pour exécuter plusieurs tâches. Encore une fois, (p12) et (p13) sont proférées presque sur le même procédé, et viennent décrire une autre qualité de l'objet du discours telle qu'elle est attestée en réalité.

#### **IV.2.7 La proposition (p14)<sub>1</sub>**

Jusqu'à la proposition (p14)<sub>1</sub> ((p14) après la correction qu'elle lui est introduite), fin de la partie (II), il n'y a pas de changement à noter dans la démarche descriptive adoptée dans cette portion textuelle. (p14)<sub>1</sub>(*on peut contacter les gens avec les modernes applications qu'ils trouvent dans le téléphone mobile...*) rapporte un autre avantage de l'appareil, lié à la connexion internet. En effet, depuis quelques années, il est devenu possible grâce aux nouvelles générations de la téléphonie mobile équipées

d'application permettant la connexion au réseau internet, de bénéficier de la possibilité d'accès aux différentes pages, dont celle de Facebook qui, dit-on, a avantage les relations sociales. Donc, une autre connaissance du monde est appelée pour caractériser le thème en question.

Ainsi, il n'est pas difficile de voir que toute cette partie (II) (exceptées (p6) et (p7)<sub>1</sub> que nous trouvons peu pertinentes) n'est qu'une juxtaposition de propositions descriptives qui viennent évoquer des aspects du thème (*thème-titre*). Donc, il s'agit bien d'une procédure descriptive qui énumère différentes fonctions liées au téléphone mobile (la communication, les jeux, la musique, la photographie, les applications liées à la connexion internet). De plus, ce qui domine dans ces unités constitutives est bien une valeur référentielle, c'est-à-dire une mise en mots d'un état du monde qui est notre thématique. Autrement dit, elles ne font que reproduire verbalement une réalité bien connue. La valeur argumentative, fonction de la langue, y est beaucoup moins présente (hormis les qualificatifs de (p10) et (p11) que nous ne jugeons pas assez significatifs). Il n'y a pas vraiment de signes argumentatifs apparents ou déterminants qui puissent enclencher ou faire repérer une conclusion quelconque : quasiment toutes les unités sont proférées d'une manière « neutre », et paraissent avoir manqué d'une valeur argumentative, et même si nous supposons qu'il y ait une fonction pareille, ça serait d'un degré faible.

D'autre part, les informations que rapportent les unités de (p8)<sub>1</sub> jusqu'à (p14)<sub>1</sub> sont supposées connues, et de ce point de vue, cela ne peut être utile à un lecteur informé sur les propriétés liées à ce multimédia, car elles sont émises selon un procédé énumératif. Les propositions en question juxtaposées ainsi donneraient l'impression de croire que le lecteur ignore ce genre de connaissances que nous pensons courantes, et qu'on est en train de l'instruire. Donc la partie (II) s'avère bien manquer à l'une des *lois de discours*, à savoir la loi d'*informativité*.

Si nous illustrons la structure de cette partie textuelle, ça doit prendre le schéma suivant :



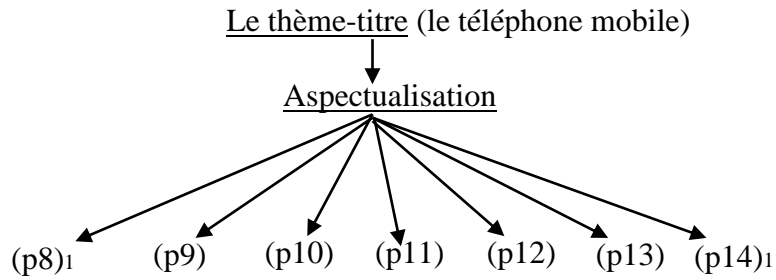


Figure 8

La figure 8 présente l'une des opérations de la démarche descriptive (l'opération d'*aspectualisation*) qui consiste à décrire des aspects du thème (*thème-titre*) qui est le téléphone mobile. L'ensemble des unités de (II) décrivent plusieurs fonctions de l'appareil permettant respectivement la communication dans (p8)<sub>1</sub> et (p9), le jeu dans (p10), l'écoute de la musique dans (p11), la prise de photos et leur enregistrement dans (p12) et (p13) et enfin la connexion internet dans (p14)<sub>1</sub>. La procédure descriptive caractérisant cette portion textuelle donc est loin de répondre au premier terme de la consigne qui présuppose un procédé argumentatif, puisqu'elle se contente de citer des aspects avantageux de l'objet du discours.

### IV.3 La partie (III)

#### IV.3.1 L'énoncé (E2)<sub>2</sub> : ((p15)<sub>1</sub>+ (p16)<sub>1</sub>)

Notons que les (p15)<sub>1</sub> et (p16)<sub>1</sub> ne sont que les propositions (p15) et (p16) après avoir appliqué les observations émises à leur propos dans le plan sémantico-référentiel. (E2)<sub>2</sub>((p15)<sub>1</sub> *le téléphone mobile connaît plusieurs inconvénients* (p16)<sub>1</sub> *car il nous coupe de plusieurs chose très nécessaire dans notre vie*) commence la partie (III) relative aux inconvénients du mobile par cette relation causale, où (p16)<sub>1</sub> vient s'exprimer sur la proposition qui la précède (p15)<sub>1</sub>. (p15)<sub>1</sub> affirme que le mobile présente « plusieurs » inconvénients, et (p16)<sub>1</sub> enchaîne en revenant sur cette affirmation pour avancer que ce dernier nous éloigne de beaucoup de choses qualifiées de très nécessaires dans la vie. Nous pensons bien que le verbe « coupe » et l'adverbe (très) qui accompagne le qualificatif « nécessaire »- s'ils sont utilisés à bon escient-sont autant de signes annonciateurs d'une démarche du moins pas descriptive. La question qui viendrait à l'esprit serait une question comme : comment le mobile serait un outil de distraction au point d'éloigner les gens de plusieurs choses très nécessaires dans la vie ? (p16)<sub>1</sub> donc s'apparente à une énonciation qui pourrait faire l'objet d'argumentation.

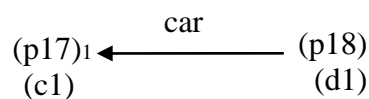
#### IV.3.2 L'énoncé (E2)<sub>3</sub> : ((p17)<sub>1</sub>+ (p18))

Comme nous l'avons expliqué, (p16)<sub>1</sub> qui affirme que l'appareil nous détourne de ce qui est très utile pourrait constituer une conclusion qu'un lecteur attendrait qu'elle soit étayée. (p17)<sub>1</sub> (*il (nous) distrait de la lecture à cause de l'application internet*) qui vient pallier au caractère peu propre de ce que signifie la lexie (*combattre*) utilisée dans (p17), donne l'application internet disponible sur nos appareils comme une cause de détournement de la lecture, ou plutôt ce qui est compris comme un manque d'esprit de la lecture. Parmi les choses dites très nécessaires, on a donc la lecture dont l'internet occuperait les gens.

L'application liée à la connexion internet donnée comme raison à l'abandon de l'activité (habitude) de lire est reconsidérée dans (p18) (« on trouve toutes les informations dans cette application »). Celle-ci, bien qu'elle laisse entendre une bonne impression vis-à-vis de ce service notamment par l'adjectif de totalité (« toutes »), elle vient manifestement lui imputer un effet négatif sur les personnes. En dépit de l'absence de signe de ponctuation ou de mot de liaison (coordonnant ou subordonnant) entre (p17)<sub>1</sub> et (p18), nous trouvons probable que cette dernière est appelée pour justifier l'énonciation de (p17)<sub>1</sub>. Les unités (p17)<sub>1</sub> et (p18) semblent pouvoir être liées ainsi :

*il (nous) distrait de la lecture à cause de l'application internet, car on trouve toutes les informations grâce à cette application.*

La disponibilité de l'information, et évidemment son accès, rendus possibles par cette application, pourraient bien constituer un motif à la distraction de la lecture qu'exercerait cette technologie. Autrement dit, la fonction permettant la connexion internet, et le fait de pouvoir avoir dans l'immédiat l'information désirée par un simple clic, cela aurait éloigné (éloignerait) les gens de s'intéresser à la lecture. Le rapport de cause rétabli paraît ainsi plausible dans cette situation, vue l'ampleur de temps consommé devant nos écrans. Dans ce cas, (p17)<sub>1</sub> et (p18) ne sont que les deux éléments d'une relation argumentative régressive, où la première présente une conclusion (c1) et la seconde une donnée (d1) selon la structure :



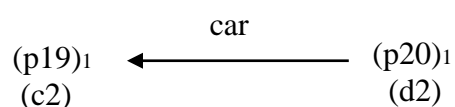
La première idée (p17)<sub>1</sub> donnée comme argument (Arg) désavantageux de l'internet est donc l'affirmation selon laquelle le mobile éloigne les gens de la lecture, le seul élément

venant à l'appui de cette conclusion est la grande satisfaction qu'on trouve dans ce moyen à savoir qu'il est connecté à ce fameux réseau d'internet exprimée dans (p18).

Cependant, (p18) seule, donnée comme argument serait-elle susceptible de donner du crédit à la conclusion (p17)<sub>1</sub> ? La distraction de la lecture imputée au seul fait qu'il est possible d'accéder à toutes les informations depuis son appareil n'aurait-elle pas besoin d'autres arguments lui donnant un supplément de force. Nous pensons que le fait de dire que le mobile détourne les personnes de lire à cause de l'application internet susciterait plus un complément d'argumentation. Sans doute, il manquerait d'éléments enchaînant sur la donnée (p18) qui mèneraient à bien (ou mieux) cette relation argumentative trop hâtive (nous n'allons pas y être plus explicite comme dans le texte 1, les dits éléments ne sont que les diverses démarches, telles l'explication, l'exemplification...). La précipitation donc à conclure à partir d'un seul élément caractérise cette structure argumentative.

#### IV.3.3 L'énoncé (E2)<sub>4</sub> : ((p19)<sub>1</sub>+ (p20)<sub>1</sub>)

L'énoncé (E2)<sub>4</sub>, quant à lui, il présente explicitement une structure explicative de type ((p19)<sub>1</sub> car (p20)<sub>1</sub>), dans laquelle (p20)<sub>1</sub> (*car il trouve tout ce dont il a besoin...*) est fournie comme une donnée (ou argument) à (p19)<sub>1</sub>. Le caractère de fainéantise dont parle (p19)<sub>1</sub> (avec *cet appareil l'homme* est devenu (devient) feignant) que nous pensons du moins assez assertive est justifiée par le contentement provenant des services que rendent les fonctions citées entre autres dans (II) dont est doté l'appareil. Il est à rappeler que, de même que dans la structure régressive reconstituée correspondant à (E2)<sub>3</sub>, la conclusion (p19)<sub>1</sub> précède la donnée (p20)<sub>1</sub> selon le schéma :



Ainsi, la conclusion (c2) qui correspond à (p19)<sub>1</sub>, selon laquelle le mobile rend les gens feignants n'est que le deuxième argument (Arg2) qui vient se verser dans le sens de la thèse adverse liée aux méfaits du mobile.

Toutefois, si (E2)<sub>4</sub> se conforme à une relation argumentative, elle s'avère trop simple (comme l'est la structure précédente relative à (E2)<sub>3</sub>) pour soutenir la conclusion (c2) en question. Autrement dit, la donnée (p20)<sub>1</sub> selon laquelle le multimédia répond grandement aux besoins des gens sans aucun doute par les tâches qu'elles lui sont

intégrées serait-elle suffisante à l'inférence (p19)<sub>1</sub> qui conclue brusquement pour l'assertion de la fainéantise des gens. Entre (p19)<sub>1</sub> et (p20)<sub>1</sub>, nous jugeons bien que la présence d'éléments discursifs explicitant comment les gens sont amenés à cet état de paresse à cause du portable puissent mieux soutenir et par conséquent rendre cette affirmation plus acceptable. D'autres arguments semblent bien manquants à l'étayage de l'argument (Arg2). Aussi bien donc en (E2)<sub>3</sub> qu'en (E2)<sub>4</sub>, les structures argumentatives sont trop abrégées pour donner plus de crédibilité à leurs conclusions.

Si comme nous l'avons supposé implicitement que la partie (III) met en scène deux arguments distincts, à savoir le délaissement de la lecture d'une part (Arg1), et le comportement (l'attitude) de fainéantise d'autre part (Arg2) (nous avons hésité avant de les considérer ainsi, car les propositions (p17)<sub>1</sub>, (p18), (p19)<sub>1</sub> et (p20)<sub>1</sub> paraissent beaucoup liées thématiquement à faire croire qu'on traite une seule idée), chacun des deux est le résultat d'un procédé argumentatif :

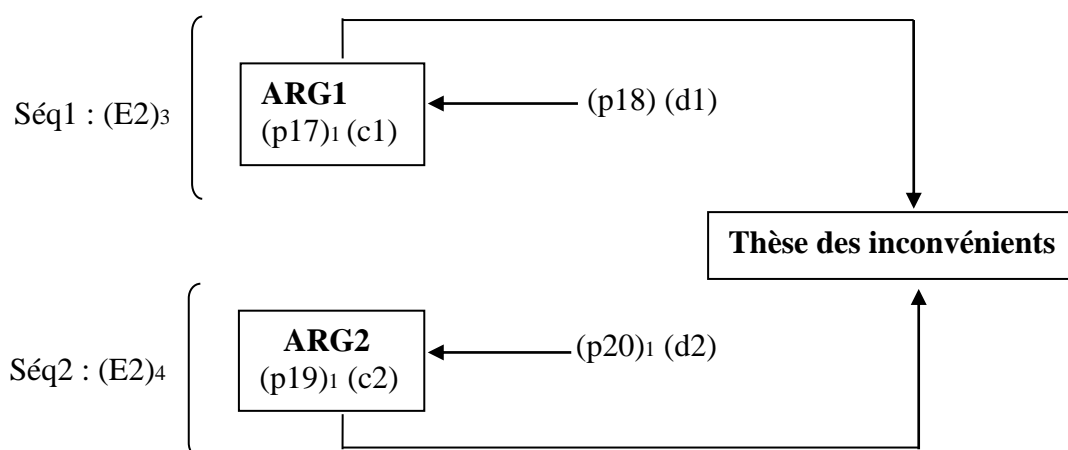


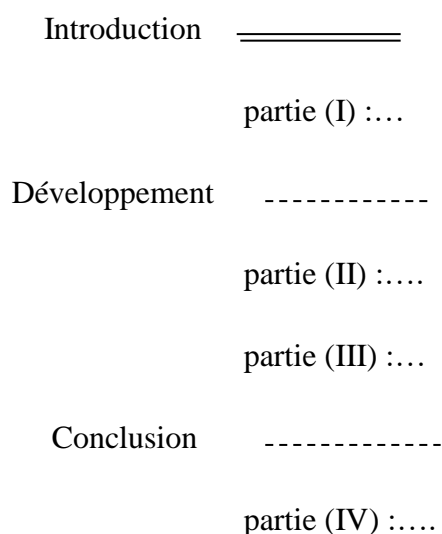
Figure 9

Ainsi la partie (III) est la succession de deux séquences argumentatives élémentaires relatives à la thèse des inconvénients (Séq1 et Séq2). La première amène l'idée selon laquelle le mobile cause cet abandon de la lecture comme premier argument (Arg1), et la seconde lui attribue l'attitude de fainéantise affectant les gens comme un deuxième argument (Arg2). Contrairement donc à la partie (II) qui est descriptive et venant tout simplement énumérer des qualités positives du téléphone mobile, cette portion s'apparente à une démarche argumentative, mais trop simple pour l'acceptation de ses deux arguments du moment que ses deux énoncés constitutifs (E2)<sub>3</sub> et (E2)<sub>4</sub> omettent chacun des pièces discursives importantes à l'étayage de sa conclusion. Enfin, le

développement s'avère bien le résultat d'une composition textuelle hétérogène qui combine la description et l'argumentation dans sa forme. Les deux portions (II) et (III) sont loin de servir le même type séquentiel argumentatif qu'implique l'énoncé de la consigne.

## V- Résultats de l'analyse argumentative et structurale

Le texte en cours paraît bien être conçu comme suit :



Si le premier texte présente nettement une structure assez conventionnelle au plan courant d'une dissertation, celui-ci omet d'y délimiter certaines parties. Ainsi, entre le développement (la partie (II)) et l'introduction (I) la délimitation n'est pas établie. S'il n'y a pas de difficulté à joindre le paragraphe que commence (p5)<sub>1</sub>(*Bon, la majorité des gens trouvent que cet appareil est bénéfique d'une part et très dangereux d'une autre part.*) signalé par un alinéa au premier paragraphe ouvrant la partie introductive (I), parce qu'il renferme un élément important, à savoir la problématique, ce n'est pas le cas pour la suite ((p6) et (p7)<sub>1</sub>) que nous avons considérée comme faisant partie de (II). Aucun signe de structuration apparent ne marque le passage au développement (traitement du premier aspect de la question) : les propositions de (p5)<sub>1</sub> jusqu'à (p14)<sub>1</sub> sont présentées quasiment comme un seul bloc mêlant ainsi le développement à l'introduction. En ce qui concerne la partie (III) liée à l'autre côté du thème, c'est-à-dire l'angle négatif, celle-ci, si elle est distinctement signalée typographiquement et thématiquement par rapport à ce qui la précède, elle n'est pas détachée de la portion conclusive (IV) étant donné que cette dernière est donnée à lire comme étant un complément à (III), sauf que dans ce cas-ci, à la différence du précédent, la jointure

n'est pas difficile à localiser, car il y a autant d'indices avertissant dans (p21) et (p22) qu'on est passée à la dernière étape de ce texte. Et c'est au sujet de l'empaquetage des propositions, ou de l'organisation textuelle des différentes parties que diffère cette production par rapport à la précédente.

D'un autre côté, l'élément clé dont on attend qu'il soit mis en relief, à savoir la problématique, paraît non contextualisée : le questionnement est assez détaché de ce qui le précède. L'introduction ne semble pas conçue dans une logique de questionnement. Celui-ci affirmant naturellement et d'emblée l'énoncé de la consigne, n'est pas donné dans le sens d'une vraie problématique.

En outre, au niveau de la structuration des séquences, le développement dans ses deux parties, (II) et (III), se révèle la combinaison de deux types de séquences différents, le premier descriptif, et le second structurellement argumentatif, organisés : [procédure descriptive (II) et ((Séq1) + (Séq2)) argumentatives (III)], brouillant ainsi la possibilité de sa catégorisation textuelle. Autrement dit, la disparité des séquences ne peut aider ni à l'identification (reconstruction) d'un texte à dominante argumentative, ni à dominante descriptive.

Un autre aspect se voit accorder très peu de place dans les deux parties en question (II) et (III), en l'occurrence l'argumentation, tant comme fonction de la langue que comme un type séquentiel. La nature des propositions données dans (II) sont quasiment toutes d'une fonction beaucoup plus référentielles, c'est-à-dire qui ne font essentiellement que représenter un état du monde (simple énumération des propriétés de l'objet du discours (le mobile)), sans traces linguistiques claires d'une valeur argumentative, mais aussi peu informatives, du moment que *le statut informationnel* des contenus rapportés ainsi ne présente pas de nouveauté, c'est supposé déjà connu. En ce qui concerne (III), les deux structures argumentatives sont conçues selon un modèle très réduit mettant en œuvre invariablement une articulation binaire de deux éléments (donnée et conclusion), de sorte que l'un suffira à l'inférence de l'autre : l'enchaînement discursif, substrat de la séquence argumentative, si court soit-il, y est complètement absent.

## **VI- Le plan énonciatif**

### **VI.1 La partie (I)**

Ce que nous pouvons relever dans cette partie introductive (I) est manifestement la bonne impression affichée préalablement vis-à-vis de l'appareil dans (p3) et (p4) (« (p3) j'ai choisissis le téléphone mobile comme un sujet pour le traiter, (p4) car il est le plus utilisable à nos jours grâce à ces application.»). Bien que ces dernières soient peu pertinentes d'un point de vue argumentatif (elles s'expliquent sur le choix du sujet à traiter, ce qui constitue un paramètre de la situation dans laquelle se trouve le scripteur), elles marquent un point de vue positif à l'égard de ce multimédia. En ce qui concerne (p5)<sub>1</sub>(*Bon, la majorité des gens trouvent que cet appareil est bénéfique d'une part et très dangereux d'une autre part.*), nous lions son commentaire à celui notamment de (p6). (p6) (« je suis totalement d'accord avec ce genre des gens ») vient valider une information exprimée dans (p5)<sub>1</sub> qui constitue un point de départ au développement, c'est pourquoi nous la reportons à la partie suivante (II).

### **VI.2 La partie (II)**

#### **VI.2.1 L'énoncé (E2)<sub>1</sub> : ((p6) + (p7)<sub>1</sub>)**

Dans l'énoncé (E2)<sub>1</sub> (« (p6) je suis totalement d'accord avec ce genre des gens » (p7)<sub>1</sub> *car je trouve que le téléphone mobile est une arme à double tranchant*), l'étudiant affiche explicitement une adhésion complète vis-à-vis de l'information qui attribue à l'appareil un côté positif et un côté très négatif. Le pronom déictique « je » de (p6) qui implique directement le locuteur et l'adverbe « totalement » que nous pensons assez évaluatif, sont autant de marqueurs de l'accord manifesté pour l'information mise en scène. Celle-ci met dans (p5)<sub>1</sub>(*Bon, la majorité des gens trouvent que cet appareil est bénéfique d'une part et très dangereux d'une autre part.*) que « la majorité » des gens « trouvent » que le mobile est bénéfique d'une part, et très dangereux d'autre part. Mais si l'appareil rend des services précieux aux personnes, et ses avantages ne seraient pas contestés, est-il certain que la grande partie des gens l'estiment aussi présenter un grand risque. Le présent du verbe *trouver* (« trouvent ») ne laisse aucun doute sur la certitude absolue de l'opinion exprimée. Rien n'est dit pour s'exprimer sur la source de cette assertion (p5)<sub>1</sub>(le deuxième terme relatif aux inconvénients), que nous estimons manquant d'éléments de fiabilité, tel son attribution à une étude scientifique assumant sa crédibilité. Si le point de vue convoqué est fait passer inaperçu, un lecteur aurait

besoin d'un commentaire sur la médiation épistémique qui ferait qu'un grand nombre de personnes considère le mobile très périlleux. Quant à (p7)<sub>1</sub> présentée comme justification à (p6) selon la relation (((p6), car (p7)<sub>1</sub>), elle n'a pas vraiment un *statut informationnel* qui pourrait éclairer un lecteur sur la raison de cette adhésion avec l'opinion de « ce genre » de « gens », du moment que l'expression (une *arme à double tranchant*) n'est qu'une paraphrase superflue qui relexicalise le point de vue exprimé dans (p5)<sub>1</sub>. Ainsi (p7)<sub>1</sub> n'est qu'un propos circulaire qui reprend autrement celui de (p5)<sub>1</sub>, et par conséquent il est loin de constituer une justification à (p6). Donc, non seulement (p6) peut bien être mise en cause, car elle est fondée sur une information donnée comme admise (on n'a rien dit sur l'instance énonciative qui pourrait en être l'origine), mais aussi elle reste une énonciation manquante d'un motif justificatif plus informatif.

### **VI.2.2 La proposition (p8)<sub>1</sub>**

(p8)<sub>1</sub> (*il nous donne la facilité de contacter des gens qui habitent dans des régions très éloignées*), comme nous l'avons signifié, ne fait que décrire un constat de tous les jours, à savoir que le mobile facilite le contact entre les gens. L'accent est mis sur la fonction première du téléphone qui est la fonction de communication puisque la facilitation du contact entre les personnes est un effet direct de cette fonction. La relation prédicative qu'établit (p8)<sub>1</sub> ne peut aller au-delà d'une vérité supposée partagée. Le pronom anaphorique « il » qui réfère bien à la classe des téléphones portables, et le syntagme verbal (facilite le contact des gens) que nous préférons à « donne la facilité de contacter des gens » ne comporte qu'un verbe atemporel débordant le moment d'énonciation, du moment qu'il ne s'agit que d'énoncer indirectement une propriété de l'objet (la propriété de la communication). Quant au pronom « nous », il marque bien la présence du locuteur, mais incluse dans un ensemble humain indéterminé, car le mobile, leur est naturellement destiné. C'est pourquoi nous ne pensons pas qu'il a une incidence dans une quelconque attitude du scripteur dans son énoncé. (p8)<sub>1</sub> ne rapporte donc qu'une connaissance du monde connue, en l'occurrence la facilitation de la communication, à laquelle on ne peut qu'y adhérer, sans trace(s) d'implication déterminante(s) du scripteur.



### VI.2.3 La proposition (p9)

D'un point de vue sémantique, mais aussi syntaxique, (p9) (« il facilite la communication entre les familles, les amies...etc ») ne diffère pas nettement de (p8)<sub>1</sub>. (p9) vient remettre l'accent sur la conséquence du mobile comme étant un moyen de communication sur les relations sociales. Ce qui est repris ici, c'est bien le fait que l'appareil avantage le contact « entre les familles, les amies,... ». Presque le même comportement énonciatif régit l'unité (p9). Une référence à la classe des mobiles par le pronom « il », et le présent générique du verbe *faciliter* qui ne se rapporte pas étroitement, bien entendu, à la situation d'énonciation, puisque celui-ci désigne une vérité hors la temporalité présente du locuteur. Ce qui est proféré dans (p9) est bien une information supposée connue, et qui ne laisserait pas repérer des traces modales formelles de l'attitude du scripteur dans son dire.

### VI.2.4 La proposition (p10)

La fonction relative au jeu dont est doté notre appareil constitue le trait caractéristique suivant que décrit (p10) (« même on peut jouer des déférents jeux »). Cette unité met en scène un contenu qui ne fait que verbaliser une réalité matérielle attestée et connue, en l'occurrence sa dotation de cette technique permettant de jouer. La possibilité qu'exprime le verbe pouvoir est une possibilité réelle, mais permanente aussi, car elle ne dépend nullement du sujet de l'énonciation, mais de l'objet décrit en question. Quant au pronom « on », s'il est un pronom indéfini par lequel certainement le locuteur fait référence à un ensemble humain indéterminé, il n'empêche qu'il se désignerait lui aussi par cet embrayeur, car cette fonction technique liée au jeu est disponible pour tout le monde. Dans ce sens, il est bien probable que le pronom « on » renverrait au même référent que désigne le pronom « nous » de (p8)<sub>1</sub>, c'est-à-dire cet ensemble indéfini de gens, y compris le sujet parlant. Reste le qualificatif « déférents » (*différent(s)*) qui, s'il peut relever d'une modalité appréciative, il n'est pas rendu assez décisif, car nous pensons bien qu'il intervient dans un contenu qui ne vient que pour décrire une réalité y rendant compte de la diversité des jeux. De même, hormis le signalement de la présence du locuteur par « on » au sein d'un groupe, nous ne pouvons relever d'éventuel(s) indice(s) engageant clairement le sujet dans son énoncé.

### **VI.2.5 La proposition (p11)**

Une autre réalité technique est décrite dans (p11) (« écouter notre musique favorable »). En effet, il est devenu possible d'écouter de la musique depuis nos appareils mobiles. Selon un procédé syntaxique, mais aussi énonciatif identique à celui utilisé dans (p10), on ne fait que mettre en mots un fait partagé, à savoir la fonction permettant d'écouter la musique. Ainsi, puisqu'il s'agit de dire une connaissance du monde vérifiée, il n'y a pas de marque(s) de modalité explicite(s) à repérer dans cette unité textuelle. Et même l'adjectif « favorable » que nous avons proposé à sa place un qualificatif comme *favorite*, ou *préférée* qui, s'il est susceptible de constituer une marque modale appréciative, il n'est pas assez déterminant, dans la mesure où toutes les opérations qu'implique cette lexie (le téléchargement de documents musicaux, le choix et l'accès rapide au morceau musical préféré) sont des faits techniques opérationnelles sur nos multimédias.

### **VI.2.6 Les propositions (p12) et (p13)**

Les propositions suivantes (p12) (« on peut prendre des photos dans n'importe temps ») et (p13) (« et les gardès comme des souvenir dans notre carte mémoire de cet appareil ») calquées sur le modèle des unités précédentes, notamment (p10) et (p11), paraissent également le résultat d'un procédé qui ne fait que se référer à la réalité « objective ». En effet, il est effectif de pouvoir faire des photographies à n'importe quel moment et partout aussi, puisque la fonction permettant cette tâche fait partie d'un savoir commun. De même pour (p13) qui thématise la technique de sauvegarde de photos dont est équipé l'appareil, elle n'est énoncée que pour rapporter ce qui est constaté et attesté dans la réalité sans porter un regard quelconque apparent sur ce qui est déjà dit. En ce qui concerne les pronoms « on » de (p12) et « notre » de (p13), que nous estimons bien se rapporter au même référent, qui bien qu'il soit indéterminé, il peut s'élargir à la société humaine tout entière, marquent autant sa présence que son appartenance à cet ensemble.

### **VI.2.7 La proposition (p14)<sub>1</sub>**

Jusqu'à la dernière proposition (p14)<sub>1</sub> qui termine la partie (II), le comportement qui consiste à ne dire que ce qui est attesté réellement n'a pas changé. (p14)<sub>1</sub>(*on peut contacter les gens avec les modernes applications qu'ils trouvent dans le téléphone*

*mobile...*) ne vient apparemment que valoriser un fait supposé déjà connu, qui est la possibilité effective de se connecter au réseau internet, et par conséquent avoir accès à la page Facebook par exemple. Presque du même procédé énonciatif, et même syntaxique (l'ensemble des propositions de (p10) à (p14)<sub>1</sub> commence par « on peut... »), est posée cette unité qui s'inscrit dans cette démarche descriptive très représentative, pas de marqueur(s) modal(aux) qui puisse(ent) dénoter une prise de position à souligner de la part du sujet.

### **VI.3 La partie (III)**

#### **VI.3.1 L'énoncé (E2)<sub>2</sub> : ((p15)<sub>1</sub> + (p16)<sub>1</sub>)**

(E2)<sub>2</sub> ((p15)<sub>1</sub> *le téléphone mobile connaît plusieurs inconvénients* (p16)<sub>1</sub> *car il nous coupe de plusieurs chose très nécessaire dans notre vie*) qui ouvre cette partie censée argumenter l'aspect négatif de l'appareil, s'annonce pouvoir susciter l'intérêt d'un lecteur. (p15)<sub>1</sub> affirme bien l'existence de « plusieurs » inconvénients, (p16)<sub>1</sub> revient sur cette affirmation, et avance que l'assertion en question est due à ce que le mobile nous éloigne de « plusieurs » choses très nécessaires dans la vie. Bien que (p16)<sub>1</sub> n'entame pas les arguments proprement dits attendus, parce qu'elle n'est qu'une proposition préparatoire à ceux-ci, elle paraît venir justifier l'énonciation de (p15)<sub>1</sub>. L'étudiant semble vouloir dire : *le téléphone mobile connaît plusieurs inconvénients* (et je (vous) dis pourquoi je dis cela), d'où la proposition (p16)<sub>1</sub> : *car il nous coupe de plusieurs chose très nécessaire dans notre vie*. Nous pensons bien que les indices, tels l'adverbe « très » (*très*) et le qualificatif « nécessaire » sont autant de marqueurs modaux plus explicites portant, si on en croit l'usage conscient de l'intensité du sens de ces deux éléments, plus haut le point de vue évaluatif sur le côté négatif de l'usage de l'appareil. Contrairement donc à la démarche descriptive très référentielle de (II), la portion (III) est porteuse dans son début de traces annonciatrices d'une attitude clairement affichée du scripteur dans son dire.

#### **VI.3.2 L'énoncé (E2)<sub>3</sub> : ((p17)<sub>1</sub> + (p18))**

Rappelons-le, l'énoncé (E2)<sub>3</sub> ((p17)<sub>1</sub> *il (nous) distrait de la lecture à cause de l'application internet* (p18) « on trouve toutes les informations dans cette application ») a fait l'objet d'un rétablissement d'une relation causale que nous avons jugée bien probable entre ses des deux segments (p17)<sub>1</sub> et (p18). L'insertion de *car* dans (E2)<sub>3</sub> a

donné : *il* (nous) distrait de la lecture à cause de l'application internet, car on trouve toutes les informations grâce à cette application (voir la description relative à (E2)<sub>3</sub> dans le plan argumentatif et structurel de ce texte). Le premier dit argument (Arg1) qu'apporte (E2)<sub>3</sub> par (p17)<sub>1</sub> est l'assertion selon laquelle le téléphone mobile distrait les gens de la lecture. Cette affirmation trouve une réponse dans (p18) qui vient justifier en attribuant cela à la disponibilité de l'information grâce à l'application liée à la connexion internet, selon la structure ((p17)<sub>1</sub>← (p18)). La conclusion de (p17)<sub>1</sub> à partir de (p18) est un procédé marquant une médiation épistémique, car le locuteur s'explique sur la manière dont il tient l'affirmation en question (p17)<sub>1</sub>. Un premier élément différent par rapport au comportement adopté dans (II) donc dénote du moins l'apparente implication du sujet dans sa production en ce qu'il montre assumant le *mouvement argumentatif* supposé : l'application de la connexion internet qui procure la disponibilité de l'information est donnée comme directement responsable du dit abandon de la lecture. Mais si l'étudiant donne l'impression comme étant plus présent dans son dire, par le signalement du *marquage épistémique* inférentiel (indication de la source de l'information), il n'a pas fourni suffisamment d'éléments pour l'appui de cette inférence (la structure en question trop courte pour l'étayage de la crédibilité de (p17)<sub>1</sub>), d'autant plus qu'il ne marque pas de réserve apparente sur cette relation. Du moins, sa certitude est affirmée dans l'ensemble de (E2)<sub>3</sub>, et nous estimons que divers éléments puissent en être l'origine, à commencer notamment par la temporalité du procès du verbe *combattre* que nous avons dû prendre pour un présent, et que nous lui avons substitué le verbe *distraindre* ; le lien direct et brusque qu'il institue entre (p17)<sub>1</sub> et (p18) ; et la structure syntaxique simple liant un GN (« il ») et un GV (combat *la lecture*) de (p17) ou (distraindre de la lecture) dans (p17)<sub>1</sub>. Ces trois indices rendraient non moins catégorique l'affirmation de (p17)<sub>1</sub>.

D'autre part, le présent du verbe *distraindre* est loin d'être un présent actuel étroitement lié au moment où l'énoncé est proféré, car la distraction dont il s'agit dans (p17)<sub>1</sub> avec le pronom anaphorique (« il ») qui désigne la classe des téléphones mobiles, sont autant d'indices que l'unité (p17)<sub>1</sub> est un énoncé générique débordant le moment d'énonciation. Ainsi, l'idée qu'on voudrait manifestement signifier est que le mobile serait un objet de distraction de la lecture, qui n'est synonyme que de l'attribution d'une propriété à l'objet.

### VI.3.3 L'énoncé (E2)<sub>4</sub> : ((p19)<sub>1</sub> + (p20)<sub>1</sub>)

Un comportement pareil à celui relatif à (E2)<sub>3</sub> caractérise l'énoncé (E2)<sub>4</sub> ((p19)<sub>1</sub> avec *cet appareil l'homme* est devenu (devient) feignant (p20)<sub>1</sub> *car il trouve* tout ce dont *il a besoin...*). (p20)<sub>1</sub> donne la satisfaction résultant des différentes fonctions intégrées à l'appareil comme une justification à l'état de fainéantise que thématise (p19)<sub>1</sub>. Il s'agit bien d'un procédé inférentiel qui dénote comment est venue l'affirmation de (p19)<sub>1</sub>. Dans cette structure argumentative régressive (p19)<sub>1</sub> ← (p20)<sub>1</sub>, on donne l'impression d'une implication par l'établissement d'une relation qui donne (p19)<sub>1</sub> comme conclusion à partir de (p20)<sub>1</sub> : pour l'étudiant, les différentes techniques dont est doté l'appareil constitue une bonne raison de rendre fainéant l'utilisateur (ou l'homme). Mais le lien qui réunit les deux constituants de (E2)<sub>4</sub>, à savoir (p20)<sub>1</sub> et (p19)<sub>1</sub> est aussi bref et simplifié que celui de (E2)<sub>3</sub>. Le locuteur n'a rien donné pour soutenir le passage en question. Bien plus, il n'a pas laissé de doute sur la relation établie. Tout porte à croire qu'on est clairement certain que ce qui donne cette attitude de fainéantise est bien le caractère multifonctionnel de l'objet : la relation prédicative simple établie dans (p19)<sub>1</sub>, par laquelle on attribue un qualificatif (*feignant*) par un verbe d'état (*devenir*) à un sujet ; le mode indicatif de ce verbe qui donne essentiellement le caractère de certitude à (p19)<sub>1</sub> ; et enfin l'absence d'arguments étayant la conclusion de cette unité.

De plus, la valeur aspectuelle du procès de *devenir*, que ce soit l'aspect accompli (est devenu) ou inaccompli (devient) (voir les deux possibilités prévues pour la forme verbale « devenu » de (p19) dans la description liée à cette proposition dans le plan sémantico-référentiel), associée à un sujet humain (« l'homme ») qui laisse entendre un référent aux contours très vastes, du moins un grand nombre de personnes, pour ne pas dire l'ensemble de la société humaine ( ou des utilisateurs), dénotent l'idée généralisante selon laquelle l'état de fainéantise a touché (ou touche) du moins un nombre important de personnes. Cela pourrait se comprendre qu'on n'a pas établi de distinction, ni entre les tranches d'âge des personnes, ni entre les divers groupes sociaux avec leur différent statut (économique, social, intellectuel, etc.) et sont mis sur le même pied d'égalité devant l'objet. Il est à remarquer que, et dans (E2)<sub>3</sub>, et dans (E2)<sub>4</sub>, le point de vue est non relativisé. Dans (E2)<sub>3</sub>, on présente l'objet comme étant proprement distractif, et dans (E2)<sub>4</sub> on attribue un comportement, et on entendrait universaliser l'état de fainéantise. Dans ce sens, les adjectifs de totalité « toutes » et (tout) qui figurent

respectivement dans (p18) et (p20)<sub>1</sub> soulignent bien la grande (pour ne pas dire l'absolue) impression positive qu'il aurait pour le mobile.

Les deux points de vue mis en scène par (E2)<sub>3</sub> et (E2)<sub>4</sub> rapportent des informations que nous pensons susciter la justification. Or les deux séquences correspondantes (Séq1 et Séq2) ne sont qu'élémentaires et ne répondent pas vraiment à ce qu'impliqueraient d'explicitation (d'argumentation) les deux affirmations (p17)<sub>1</sub> et (p19)<sub>1</sub> en question : en tant que lecteur, nous nous attendions à ce que l'étudiant se soit assez étendu sur les deux propositions conclusives. De plus, le locuteur se montre catégoriquement certain vis-à-vis des relations établies dans les deux énoncés (E2)<sub>3</sub> et (E2)<sub>4</sub>, qui rendraient respectivement le mobile comme proprement objet de distraction, et que tout le monde est gagné par cet état de paresse. Les deux points de vue n'en semblent pas moins extrême et généralisant, et ne laissent émaner de trace(s) apparente(s) d'une quelconque atténuation, ou modération, marqueurs de modalité. Le locuteur donnerait l'impression qu'il n'y a pas grand-chose à dire là-dessus, comme si les deux affirmations en question n'avaient pas besoin de plus d'arguments. Donc l'implication apparente dont il est question dans la description de (E2)<sub>3</sub> et (E2)<sub>4</sub> n'est qu'une indication épistémique (indiquer la source de l'information), et pas forcément une attitude à l'égard de son énoncé. Les deux assertions (p17)<sub>1</sub> et (p19)<sub>1</sub> sont données à l'image de l'assertion simple qui, pour certains, elle est neutre ou non modalisée, car elle ne porte pas de trace(s) modale(s) explicite(s) de l'attitude du locuteur.

#### **VI.4 La partie (IV)**

Dans (p21) (« Pour moi je trouve que le téléphone mobile a des avantages plus que les inconvénients »), par une prise en charge directe, le locuteur conclue par une appréciation positive pour le mobile. Pour lui l'appareil présente plus d'avantages que d'inconvénients. Les deux pronoms déictiques « moi » et « je » (malgré la redondance : « Pour moi » est synonyme de « je trouve »), ainsi que la position prise sont autant de marques d'un regard évaluatif dans son énoncé. Néanmoins, il paraît conditionner ce parti pris à un usage raisonnable de l'objet dans (p22) par le *devoir* manifestement déontique. L'étudiant entendrait dire : je reconnais bien les deux côtés positif et négatif du mobile ((p6) et (p7)<sub>1</sub>), mais ce dernier compte peu par rapport aux services qu'il offre, seulement, on doit être rationnel dans son usage.

## VII- Résultats de l'analyse énonciative

Pour traiter la question des avantages du mobile (II), l'étudiant ne fait que rapporter des propriétés de l'objet en question. Il décrit différentes fonctions du téléphone mobile qui permettent la communication, le jeu, l'écoute de la musique, la prise de photos avec leur enregistrement, et enfin la connexion internet, qui toutes sont une réalité technique supposée déjà partagée. Les propositions descriptives ne peuvent chacune aller véritablement au-delà d'un contenu auquel, et le locuteur, et un lecteur ne peuvent qu'y adhérer, car il s'agit de vérités qu'on ne peut contester. Donc sauf le rapport de ces connaissances, il n'y a pas de prise en charge explicite. C'est comme si le locuteur disait : je ne dis que ce qui est déjà dit et constaté. Le comportement énonciatif de l'étudiant nous rappelle bien les énoncés constatifs par lesquels Le Querler, par exemple, se propose de rendre compte de la modalité objective. Le *propos impersonnel*, par lequel le scripteur décrit des aspects d'une réalité matérielle (les différents traits du mobile) est bien dominant, pour ne pas dire qu'il est le seul type d'énoncés constituant cette partie, sans trace(s) explicite(s) catégorique(s) d'une modalité subjective. Quant aux termes « on », « nous », « notre », s'ils font référence au locuteur, l'ensemble de chacun des segments dans lesquels apparaissent, donne ces signes beaucoup plus comme objets faisant partie à l'univers du discours qu'embrayeurs. Dans (p8)<sub>1</sub> (*il nous donne la facilité de contacter des gens...*) par exemple, on veut dire que le mobile facilite aux personnes (dont le locuteur) de se contacter. (p10) (même on peut jouer...), c'est pour simplement signifier que les gens, y compris certainement le locuteur, peuvent jouer. Donc, signaler son appartenance dans un ensemble, est faite d'une manière passive, ce qui leur donne une fonction essentiellement anaphorique. La présence du scripteur par le contenu qu'il met en scène ne peut dépasser effectivement le simple constat et rapport des informations, qui ne sont que des connaissances générales et connues de notre monde réel, dépourvues de traces claires de son attitude dans sa production que nous ne pensons pas pouvoir avoir un quelconque effet sur un lecteur supposé en être informé.

En ce qui concerne la partie (III) relative à l'aspect des inconvénients, le sujet donne l'impression de vouloir argumenter. Les assertions (p17)<sub>1</sub> et (p19)<sub>1</sub> qu'il avance dans les énoncés (E2)<sub>3</sub> et (E2)<sub>4</sub> en témoignent. Or le comportement très hâtif de conclure, et la certitude affichée dans l'inférence des conclusions en question ne vont pas avec l'impression d'argumentation donnée. Trouver dans un seul argument (ou

donnée) une justification tranchante et suffisante pour chacune des deux assertions semble un comportement qui fait abstraction de toute réserve possible. Si dans la portion (II), le locuteur efface toute trace signifiante de son implication en ne proférant que des propositions dites constatives ; dans (III), il affiche une opinion d'une affirmation sans restriction, et n'y laisse apparaître des indices de sa présence autre que l'inférence très simple et directe instituée, qui ne laisserait entendre que tenter de poser des énoncés assez génériques par le comportement non relativisé adopté. Dans les deux cas, que ce soit d'une manière explicite dans (II), ou implicite dans (III), le locuteur semble vouloir se distancier de son dire, et ne laisser pas d'empreinte impliquante de sa présence.

### **VIII- Synthèse de l'analyse de cette production**

Le texte au niveau de la composante textuelle la plus simple qui est la proposition est exposé à ce qui peut porter atteinte à son sens. L'analyse sémantico-référentielle note différents points dont résulte cet état de fait. L'un des aspects de langue qui fait que le contenu de l'unité soit mal assuré est les insuffisances en matière de lexicale. La méconnaissance d'un élément lexical ou l'absence d'un élément approprié sont bien derrière la déviation du sens de l'énoncé. L'autre aspect concerne le côté sémantique des mots. Avoir un signifié peu net par rapport à celui défini par la langue ou ignorer certains emplois d'un mot, sont des cas présents qui ne font que rendre la signification moins claire. Outre ces deux facteurs lexical et sémantique, un bon nombre de propositions manifeste des lacunes en matière de grammaire de la langue. Celles-ci dévoilent des problèmes d'apprentissage liés à la conjugaison des verbes de 3<sup>ème</sup> groupe, à la valeur aspectuelle des procès verbaux. D'autres présentent des situations mettant en question des connaissances relatives à l'emploi des deux prépositions *à* et *de*, mais aussi à la question de la nature et de la fonction grammaticale des mots. Ce qui touche donc à la construction d'une représentation au niveau de l'unité textuelle de base est des imperfections d'ordre linguistique.

Du point de vue de l'organisation des séquences, le développement combine deux démarches différentes. Le premier aspect des avantages obéit à une procédure descriptive, et le second, lié aux inconvénients, met en œuvre un procédé structurellement argumentatif : [procédure descriptive (II) et ((séqu1) + (séqu2)) argumentatives (III)]. L'agencement de deux procédures différentes ne peut en aucun



cas aider à situer la production, ni comme étant à dominante descriptive, ni à dominante argumentative. Une telle structuration hétéroclite est loin de définir donc un type séquentiel décisif.

En ce qui concerne les deux dimensions énonciative et argumentative, tous les éléments constitutifs de la première partie du développement (II), excepté (E2)<sub>1</sub> (que nous trouvons peu pertinent du point de vue de la progression thématique), et dont on attend apporter des arguments au profit du thème des avantages, sont descriptifs, et énumèrent des traits positifs de l'objet en question. Les propriétés du multimédia citées, relatives à la communication ((p8)<sub>1</sub> et (p9)), aux jeux (p10), à la musique (p11), à la prise de photos et leur stockage ((p12) et (p13)), mais aussi à la connexion internet (p14)<sub>1</sub>, sont bien des fonctions dont sont dotés nos mobiles. Ces propositions donc ne viennent que rapporter des connaissances du monde qu'on ne peut contester, d'autant plus qu'elles ne comportent pas de trace(s) explicite(s) ou déterminante(s) soulignant leur fonction argumentative, et signe(s) d'implication du scripteur dans son énoncé. La valeur référentielle y est beaucoup plus présente, ce qui met en cause encore l'une des lois du discours, en l'occurrence la *loi d'informativité*. Quant à la partie (III) qui vient s'intéresser au côté des désavantages, les deux énoncés proprement dits (E2)<sub>3</sub> et (E2)<sub>4</sub>, si chacun apporte respectivement une conclusion (p17)<sub>1</sub> et (p19)<sub>1</sub>, ceux-ci ne mettent aucun élément de discours susceptible d'appuyer leur crédibilité. D'autre part, les deux relations établies n'affichent pas de réserve apparente dans l'établissement des dites conclusions : on paraît bien certain des assertions trop directes tirées. Un point de vue non relativisé, mais aussi non assez argumenté, ne dénote que le peu d'engagement du scripteur dans les enchaînements mis en scène.

Un autre point omettant de délimiter des parties du texte. Le développement dans sa première partie (II) est confondu avec l'introduction (I). Pas de signe de *segmentation typographique* ne vient signaler l'articulation entre les deux portions textuelles. De même pour la dernière partie conclusive (IV), elle n'est pas détachée de la deuxième partie (III) du développement. Toutes les deux font un seul élément. Le texte donc ne présente pas nettement un découpage définissant ces différents moments.

Un dernier élément qui peut accuser un manquement de fond à la présentation de la problématique. Celles-ci ne semble pas le résultat d'un enchaînement soulevant un véritable questionnement. L'introduction ne vient que poser naturellement une question implicite, sans éléments préalables problématisant dans le sens d'une argumentation.

Ce texte présente plusieurs points mettant en question sa bonne interprétation. L'unité compositionnelle minimale pose déjà le problème de sa signification. Des insuffisances de langue se révèlent bien à l'origine de la construction d'une représentation. Les cas repérés montrent des imperfections d'ordre lexical, sémantique mais aussi grammatical. Mais si le premier point relève la question du sens au niveau de la proposition, l'agencement des séquences manifeste un autre aspect problématique. L'analyse sur le plan de la structure accuse une combinaison de démarches discordantes dans l'approche du thème. Le développement est le résultat d'une combinaison de deux procédures différentes, la première descriptive, et la seconde structurellement argumentative. Ce qui ne permet pas de décider de la dominante du texte. Quant à la question énonciative et argumentative, les éléments descriptifs juxtaposés (II) ne font que reprendre des faits techniques de l'objet en question, sans trace(s) claire(s) ou décisive(s) marquant leur valeur argumentative. Ces éléments dits constatifs ne font partie que d'un savoir supposé partagé qui n'implique pas vraiment le locuteur. En ce qui concerne la deuxième démarche (III), les relations établies se révèlent obéir au même procédé énonciatif, un passage brusque à la conclusion, sans l'appel d'éléments justifiant les assertions inférentielles, et un comportement généralisant manquant d'atténuation dans les liens institués. Ce qui veut dire que dans les deux procédures, le sujet se fait moins présent, et la dimension argumentative s'avère être discréditée par le comportement adopté. Un autre élément se joint à ceux qui précèdent, auquel le texte déroge, et qui met en question la clarté de la délimitation des parties : typographiquement, le développement dans sa première partie (II) n'est pas détaché de la partie introductive (I) d'une part, et non séparé de la partie conclusive (IV) dans sa seconde partie d'autre part. Enfin, un dernier point censé situer et orienter l'interprétation, et amener essentiellement une problématique, concerne l'introduction. L'énoncé de la problématique s'avère manquer de lien thématique avec ce qui le précède. Ceci n'est pas donné dans une logique de questionnement.

**CHAPITRE HUITIEME : ANALYSE DE**  
**LA TROISIEME PRODUCTION ECRITE**

Le texte 3 fait quant à lui vingt-sept propositions rangées dans plusieurs parties qui font conventionnellement l'introduction, le développement et la conclusion. Selon des considérations typographiques et thématiques, il est évident de repérer la première partie de l'introduction (I), mais aussi de la dernière, celle de la conclusion (V). Quant au développement, nous en avons fait trois portions. La première portion (II) consiste à préparer et introduire, à l'image de la partie (II) du texte 1, la partie (III) suivante du premier aspect de la thématique des avantages proprement dite. Sauf que la partie en question (II) est un énoncé incomplet (p7) qui, laissé en suspens, présente une sorte de rupture par rapport à la partie qui lui est attachée (III). A ce propos, il est essentiel de signaler que le fait d'approcher les énoncés (p7) de ce texte, et (E1)<sub>1</sub> du texte 1- correspondant respectivement à la partie (II) des textes 3 et 1- comme étant des parties à part, c'est pour une raison méthodologique, et nullement pour les séparer textuellement de leurs parties qui leur sont liées. Autrement dit, il est pertinent d'un point de vue textuel de traiter chacune de ces portions séparément au profit de l'analyse. Décrire ces deux énoncés ou ces deux parties à l'écart nous fournirons une information textuelle importante du procédé adopté des deux scripteurs (nous en saurons davantage dans l'analyse argumentative et structurelle liée à la description de cette partie du développement (II) dans les deux textes 1 et 3). En ce qui concerne le deuxième aspect négatif du thème, il est pris en charge par la partie (IV) marquée d'un alinéa et d'un marqueur de restriction (*cependant*). Reste à rappeler en dernier lieu que ce chapitre est planifié de la même manière que les deux précédents. Une analyse au niveau de chaque plan, suivie de ses résultats. Et on débouche de même sur une synthèse et une conclusion indiquant la fin du chapitre.

### **I- Le texte de la troisième production écrite**

(I)	{	<p>(p1) Dans cet époque exactement au XIX<sup>em</sup>, nous avons observé plusieurs révolutions, plusieurs développements et créations qui désignent les nouvelles technologies. (p2) Parmi ces créations, l'internet. (p3) L'internet est un réseau social plus vaste (p4) qui permette à tout le monde devenir un petit village. (p5) Elle présente des avantages mais</p>
-----	---	---

- (I) aussi des inconvinions danc : (p6) Est que l'internet est un obstacle et temoignage dans l'apprantissages, les capacités et la ponsé chez les étudiants ?
- (II) (p7) l'internet est une chose très importante dans la vie de l'étudiant parce que.
- (III) (p8) Toute d'abord, elle est le sentre de recherche le plus riche, (p9) elle contient des nombreux informations, des documents, des recherches que tous les étudiant besoine.  
 (p10) en plus, elle est dumunie le temps de recherche des différants sujet qui nous cherchons.  
 (P11) enfin, elle ouvrit des plusieurs chances pour la conaissance avec des gens du multiples nationalité dans le monde (p12) danc, elle a dumunié la déstance entre les quartier et les payé (p13) et ou même temps l'internet devloppe l'apprantissages, les capacités et surtout la métrise des langues étrangés chez nous (p14) parce que nous avans des etudiants français.
- (IV) (p15) Cependent, elle consédère comme un obstacle des capacité (p16) parce que, les etudiant utilisent l'internet boucoup aujourd'hui. (p17) Quand des enseignents demendent faire quelque chose de recherche, dérectement nous dérigons vers l'internet, (p18) écrit la question (p19) et copier coller a l'internet (p20) et apré imprémé son lire, son comprendre. (p21) danc c'est ça le maleureur.  
 (p22) Aujourdhuis les etudiants n'ont pas allé a la biblioutheque pour boukini, faire des lectures des romans et des livres., (p23) nous avons utilisé l'internet setout.
- (V) (p24) Pour conclure, il faut utiliser l'internet avec consience (p25) parce que nous avans des adulte (p26) et des etudiant universeteur (p27) et se n'est pas des enfants.

Nous voudrions noter d'emblée le nombre assez grand d'erreurs d'orthographe lexicale qui caractérisent cette production. Le premier type d'erreurs consiste à confondre des graphèmes très proches ou identiques phonétiquement. La quasi-totalité de ce genre de mots erronés se trompe sur l'emploi de (en) ou (an), tels dans les mots « avantages » (p5) « apprentissages » (p6) et (p13), « différends » (p10), « demandent » (p17), au lieu de *avantage*, *apprentissage*, *différent*, *demander*. Il y a un autre cas qui confond les graphèmes (au) et (eau) ainsi que (ai) et (é) dans « raisau » (*réseau*) de (p3), et deux autres qui mettent (on) au lieu de (en) dans « ponsé » et « son » de (p6) et (p20) pour signifier *pensée* et *sans*. Il se peut que ce type d'erreurs persiste à cause d'une absence de contact régulier avec le système d'écriture de la langue française. C'est-à-dire que notre étudiant se trouverait peu (ou rarement) en présence, si non en présence d'esprit, avec l'orthographe des mots français, car même s'il a fait un mauvais apprentissage de certaines graphies du français telles les mots en question, la lecture serait un bon moyen de remédiation non seulement à ce genre de confusion d'origine phonétique mais à un bon nombre de difficultés relatives à l'écriture. Mais si le manque d'une lecture profitable laisserait perdurer un tel problème d'écriture, nous ne pouvons exclure une éventuelle difficulté de mémorisation visuelle de mots contenant des graphèmes ayant presque ou la même transcription phonétique (telle la dysorthographe). La seconde série de mots mal orthographiés procède pour la plupart à la substitution du phonème [i] (i) au [e] (é), ou bien le contraire du [e] (é) au [i] (i), comme dans les mots « disignent » (*désigner*) dans (p1), « déstance » (*distance*) dans (p12), « enseignents » (*enseignant*) dans (p17), etc. Si nous considérons que les fausses graphies données traduisent fidèlement chacune la représentation phonique qu'a l'étudiant de ces mots, « disignent » serait transcrite [dizɪ̃], « déstance », phonétiquement donnerait [destãs], « enseignents » correspondrait à [ãsjã̃]. Il est à remarquer que le problème dans ce cas est différent du précédent, car il s'agit de sons assez nettement distincts [e] et [i], et qui ne se prêteraient pas en principe à la confusion. Mais au-delà de l'origine de ce problème d'orthographe lié à la phonétique que nous ne pensons pas récent et non maîtrisé jusque-là, nous disons que si le contact avec la langue écrite du français ne pourrait résoudre une question pareille, nous ne saurions imputer le motif qu'au peu de souci de soigner sa langue. Le peu de motivation de surveiller son orthographe ou la spontanéité dans l'écriture se manifestent aussi dans l'orthographe instable du mot *étudiant* par exemple, celui-ci, dans les sept occurrences

qui figurent dans le texte, est écrit de trois manières différentes, « étudiants » dans (p6), « étudiant » dans (p7) et (p9), et « etudiant(s) » dans (p14), (p16), (p22) et (p26). Un autre cas de cette indécision orthographique se manifeste à propos du verbe *avoir* orthographié (« avans ») dans (p14) et correctement « avons » dans (p23) et dans (p25). Reste à noter en dernier lieu (exceptés d'autres cas rares) une autre manifestation d'écriture erronée d'origine phonétique toujours concernant cette fois-ci les mots *diminuer* et *utiliser*. Les deux cas figurant dans (p10) et (p12) liés au premier verbe donnent respectivement « dumunie » et « dumunié » ; pour le second verbe, c'est écrit « utilusent » dans (p16), « utilisé » dans (p23) et « utiliser » dans (p24). Ecrire [y] (u) à la place de [i] (i) et [i] (i) au lieu de [y] (u) viendrait sans doute appuyer l'hypothèse des habitudes phonétiques de l'étudiant, anciennes paraît-il, qui se traduisent forcément dans son écriture.

Par ailleurs, nous signalons un autre type de propositions caractérisant cette production, et qui concernent quelques unités textuelles, non pas dans leur signification proprement dite, mais dans leur rapport avec le monde qu'elles décrivent. Hormis (p1) qui situerait mal la naissance des nouvelles technologies, les autres propositions en question ne viennent que rapporter des connaissances du monde qui font partie d'un savoir supposé partagé. Les unités qui avancent une définition inappropriée ou même erronée liée à l'internet dans (p3) ou dans (p8), si elles ne relèvent pas d'une difficulté d'expression, soulèvent-elles la question de la représentation qu'on se fait de l'objet de discours en question ?

## II- Le plan sémantico-référentiel

### II.1 La proposition (p1)

Au-delà de la signification de la lexie *observer* qui veut dire *se conformer de façon régulière à (une prescription)*, le Grand Larousse illustré<sup>417</sup> donne trois acceptions à ce verbe. La première signifie *examiner attentivement...pour étudier* ; la deuxième est *regarder pour surveiller, contrôler* et la troisième dont le sens est de *prêter attention à...* Et nous nous demandons quel emploi pourrait correspondre à cette lexie (*observer*) qui figure dans (p1) (« Dans cet époque exactement au XIX<sup>ème</sup> siècle, nous avons observé plusieurs révolutions, plusieurs développements et créations qui

---

<sup>417</sup> *Le Grand Larousse illustré* (2005), Larousse, Paris.

disignent les nouvelles technologies »). Le trait sémantique | attention| est commun aux trois cas mentionnés, dans quel but donner *attention* à ces « nouvelles technologies » ? Aucun examen *attentif* qu'implique l'observation n'est présupposé dans (p1). L'étudiant donc ne voudrait nullement faire entendre un sens pareil, mais selon le cotexte, on laisserait penser plutôt à *vivre*, dans le sens de mener une vie marquée par de nouvelles inventions, ou *traverser tels événements*. Il suffit de remplacer « observé » par *vivre* pour redresser le sens de (p1) : *Dans cet époque...nous avons vécu plusieurs révolutions...Nous pensons que l'emploi erroné de « observé » viendrait d'une confusion des lexies [ʃa:hada] et [ʃahida] en langue arabe. [ʃa:hada] peut correspondre à observer en français dans le cas où le sens repose sur le trait sémantique | attention|, comme le montre le dictionnaire bilingue Elwafi (arabe français et français arabe) qui donne [ʃa:hada] comme équivalent de observer<sup>418</sup>. Quant à [ʃahida], elle peut bien être traduite par assister à, être témoin de qqch, prendre connaissance de qqch. etc. selon le dictionnaire bilingue Abdel-Nour al-Mufassal<sup>419</sup>. Ce qui veut dire que ce qui conviendrait au contexte de (p1) est [ʃahida], signifiée précédemment aussi par *vivre*, et non pas [ʃa:hada] (*observer*). On peut comprendre dès lors que l'étudiant prendrait [ʃa:hada] pour [ʃahida], ce qui veut dire qu'une méprise lexicale intralinguale liée à la langue première (langue arabe) serait à l'origine de ce contresens. Mais, il se peut aussi qu'on manque de lexie appropriée pour signifier [ʃahida] en français.*

## II.2 La proposition (p4)

(p4) (« qui permette à tout le monde devenir une petit village ») s'apparente à une expression devenue familière et reprise souvent quand le contexte se présente, et dont on veut certainement exprimer l'impression de proximité que procurent les nouvelles technologies, dont l'internet, le mobile, etc. Pour signifier une telle sensation, une expression telle : le monde est rendu comme un petit village, le terme « monde » est utilisé ici dans le sens de *la surface terrestre, où vivent les hommes* et non pas dans le sens de *l'ensemble des êtres humains vivant sur la Terre*. C'est parce que les distances sont senties réduites qu'on éprouve ce rapprochement. Dans ce cas-là, l'énoncé (p4) serait incorrect, car le syntagme « tout le monde » aurait un sens différent de *tout le monde* qui désigne *tous les gens*. On ne pourrait dire : tous les gens deviennent (sont

---

<sup>418</sup> Mohamed, M. (2005), *Alwafi dictionnaire*, Dar Ousama, Oman.

<sup>419</sup> Jabbour, A.-N. (2007), *Dictionnaire Abdel-Nour al-Mufassal*, Dar El- Ilm Lil-Malayin, Beyrouth.



devenus) « une petit village », car les trois lexies « gens », « deviennent », « village » ne sont pas isotopes. Par l'adjectif « tout » accompagnant le nom « monde » le scripteur se représenterait le monde entier dans sa dimension terrestre. Dans ce cas, ne pas être suffisamment informé des différentes acceptions possibles d'une lexie, serait bien une source d'erreur rendant le sens inconcevable.

Si non, si on considère le verbe « permette » et le syntagme « petit village », nous serons amené à interpréter autrement (p4). Le verbe transitif indirect *permettre* ne peut avoir comme complément d'objet indirect qu'un groupe nominal désignant un être humain : on dit *permettre...à qqn*, et ce quelqu'un pourrait bien être « tout le monde » employé donc à bon escient (*tous les gens*). Néanmoins, pour que cette lecture aboutisse, on devrait trouver une autre lexie complètement différente de « devenir », et insérer, en outre, un mot comparatif. Ceci fait, nous aurions : *L'internet...qui permette à tout le monde de vivre comme dans un petit village*. Ainsi, la conjonction *comme* est appelée pour donner un caractère irréel à cette vie en compagnie, et *vivre*, pour remplacer « devenir », qui doit prendre dans cette interprétation le sens de *vivre*, car celle-ci n'irait sémantiquement pas avec *permettre* et « petit village ». Le problème dans ce cas serait dû à la méconnaissance d'une lexie appropriée pour le cotexte.

### II.3 La proposition (p5)

Dans (p5) (« Elle present des aventages mais aussi des inconvinients danc ») pour faire référence au nom *internet*, on utilise le pronom sujet « Elle ». Cette anaphore pronominale figure à chaque fois où il y a substitution à ce nom : on compte sept occurrences de ce pronom anaphorique féminin employé pour remplacer un substantif masculin. Quant à « present », il s'agit naturellement de *présenter*. Le manque de la désinence (*e*), on peut l'attribuer à une confusion entre le substantif *présent* et le verbe *présenter*, vu la presque identique analogie morphologique des deux termes. Mais il paraît beaucoup plus qu'un facteur extralinguistique soit à l'origine de cette omission.

### II.4 La proposition (p6)

La proposition (p6) (« Est que l'internet est un obstacle et temoignage dans l'apprentissage, les capacités et la ponsé chez les étudents ? ») pose la question du rapport de l'internet à l'apprentissage. Autrement dit, elle thématise l'aspect des bienfaits et/ ou des méfaits de cette technologie. Mais si la lexie « obstacle » est interprétable, ce n'est pas le cas de « temoignage ». On ne peut trouver de lien

sémantique, ni dans le cotexte, ni avec la thématique de la consigne. Ce qui paraît bien certain, c'est que le sens que se représente le scripteur de *témoignage* est complètement erroné, c'est-à-dire que l'entité phonique (le signifiant) [temwaɲaʒ] ne correspond pas à l'image mentale (signifié) conventionnelle du signe linguistique de *témoignage*. Néanmoins, il semble bien que le sens qu'on a de ce lexème, n'est pas loin d'un des synonymes de « obstacle ». Non seulement parce que ce mot vient juste après « obstacle », mais aussi une idée pareille est signifiée dans (p15) par le syntagme nominal « un obstacle des capacité » et qui veut bien exprimer les inconvénients de ce réseau. « témoignage » donc conjointe à « obstacle » et ayant comme compléments « apprentissage » (apprentissage), « capacités » et « ponsé » (pensée) dénoterait un sens voisin, et servirait sans doute pour reprendre autrement un aspect de l'interrogation liée aux effets sur l'apprenant.

De plus, à propos du terme « obstacle » qui figure aussi dans (p15), nous trouvons que l'emploi de ce signe est assez fort pour le contexte. Si nous reconnaissons le grand attrait qu'exerce l'internet sur les utilisateurs, en deviendrait-il un *obstacle* à l'apprentissage ? Néanmoins si nous gardons cette lexie (ou un synonyme), c'est par fidélité aux propos de l'étudiant, nous l'atténuons et lui préférons parfois des mots tels *distraction* entre autres.

## II.5 Les propositions (p8) et (p 9)

Si la définition qu'on donne à l'internet dans (p8) (« Toute d'abord, elle est le sentre de recherche le plus riche ») apporte une connaissance erronée de la réalité, car tout simplement l'internet n'est pas *un centre de recherche*, (p9) (« elle contient des nombreux informations, des documents, des recherches que tous les étudiant besoin.» qui vient juste après s'annoncerait comme un élément qui vient expliciter la pensée qu'on voudrait signifier à travers (p8). (p9) par la lexie *contenir* représente le Net comme quelque chose qui peut *avoir, comprendre en soi, dans sa capacité*, alors qu'en réalité, comme on le sait, l'internet est *un immense réseau d'ordinateurs interconnectés* permettant d'*échanger des informations à travers le monde*. Dans ce sens, il est un outil qui nous rend des services précieux, dont la recherche et l'accès à l'information. Ça n'a rien à avoir donc avec la représentation liée à (*capacité*) signifiée dans (p9). Nous supposons que le manque d'attention à ce qu'on écrit, peut amener à donner une expression pareille. Le fait d'assimiler l'internet à l'idée de contenant semblerait emprunté au langage quotidien qui, par la force d'usage, nous le pensons, a rendu

familière cette tournure (l'internet contient...). Il ne serait pas loin dans ce cas que notre étudiant s'identifie à un locuteur spontané qui traduit littéralement une expression dialectale. Pourtant, nous ne pouvons faire abstraction d'une difficulté d'ordre grammatical et/ ou lexical dont pourrait résulter un semblable comportement langagier.

Quant à la subordonnée relative de (p9) (« elle contient des nombreux informations, des documents, des recherches que tous les étudiant besoin. », la locution verbale *avoir besoin de* manque du verbe *avoir*. L'absence de ce verbe et le « e » qui termine « besoin » laisse penser que le scripteur prendrait *besoin* pour un verbe. En outre, le complément que doit appeler notre locution devrait être introduit par *de*, et qui fait référence à « recherches », très probablement à « documents » et « nombreux informations » qui figurent dans (p9). Le pronom qui conviendrait donc à la relative serait *dont* et non pas « que ». Ce qui est bien probable donc, c'est l'ignorance de la locution en question (*avoir besoin de*) qui serait derrière la construction (« ... tous les étudiant besoin... »). Mais dans l'absence vraisemblante de cette locution, il se peut qu'il y ait un recours à L1 pour combler cette insuffisance. Pour *besoin*, la langue arabe dispose dans son lexique du nom ([ħa:dʒatun]) synonyme de cette lexie, mais aussi d'un verbe ([iħta:dʒa]) tiré de ce mot. Ce qui n'est pas le cas du français qui manque d'un verbe de la même famille que *besoin*, et qu'on peut signifier par la locution méconnue ou plutôt non active (*avoir besoin de*). Autrement dit, on créerait une forme verbale « besoin » à partir du nom *besoin* à l'image de (L1). Quant à l'emploi erroné de « que », il se peut bien aussi qu'on n'est pas suffisamment instruit des fonctions de certains pronoms relatifs.

## II.6 La proposition (p10) en lien avec (p12)

Avant de commenter le temps du verbe *diminuer* dans (p10) (« en plus, elle est dumunie le temps de recherche des différants sujet, qui nous cherchons »), nous notons l'emploi inapproprié du pronom « qui ». Celui-ci, s'il remplace son antécédent « différants sujet », il ne pourra assurer la fonction de complément d'objet direct de l'explicative (« nous cherchons »). Ce qui devrait donc jouer ce rôle, c'est bien le relatif *que*.

En ce qui concerne le verbe *diminuer*, celui-ci apparait dans l'une et l'autre unité textuelle (p10) et (p12). Dans (p10), pour dire que l'internet fait gagner du temps, l'étudiant utilise cette lexie pour exprimer l'accès rapide à l'information dont on a besoin. Mais ce qui suscite l'attention d'un lecteur, au-delà de son orthographe, est bien

la morphologie verbale de « est dumunie ». En voulait-on le présent ou le passé composé ? S'il s'agit du passé composé, on en a usé correctement dans (p12) (« danc, elle a dumunié la déstance entre les quartier et les payé ») en faisant accompagner le participe passé de l'auxiliaire avoir (« a dumunié »), pour souligner la sensation de vie de proximité que procure l'internet. Sauf si la présence de « est » dénote l'instabilité ou l'indécision dans le choix de l'auxiliaire qui convient au verbe *diminuer*.

Pour la seconde lecture qui appuie le présent, la forme « dumunie » ne porte pas de signe graphique de l'accent aigu sur le « e » final, caractéristique des participes passés des verbes du 1<sup>er</sup> groupe. Ainsi, cette forme ne pourrait amener à penser à un participe passé. De plus, on n'est pas non plus en situation de la voix passive où l'usage de « est » serait justifié, et laisserait par conséquent opter pour un éventuel oubli de l'accent, il n'y serait question ni d'un participe passé, ni d'un verbe mis à la voix passive, donc, le « est » pourrait bien avoir lieu d'une manière inconsciente, c'est-à-dire, un facteur non linguistique serait derrière cette intrusion. En tout cas, nous allons tester l'une et l'autre hypothèse pour voir l'effet de chacune d'elles sur le sens.

Si nous mettons le passé composé, après correction, (p10) donnera :

(p10)<sub>1</sub> : *en plus, il a diminué le temps de recherche des différents sujets que nous cherchons.*

Le passé composé marque évidemment l'aspect accompli du procès *diminuer*. Grâce à l'internet, on a accédé à l'information en peu de temps. Mais nous comprenons bien également que cela n'implique pas que le procès est nécessairement arrivé à son terme. S'il est vrai que ce réseau a permis l'économie de temps, cela ne veut pas dire qu'il ne continue pas à en épargner. Nous vivons cet effet de l'internet jusqu'à présent, et personne ne pourra dire que ce réseau a cessé, ou bien cesse ce gain de temps, car le procès n'est pas achevé, c'est-à-dire (si nous reprenons le même verbe *diminuer*) que l'internet a diminué le temps...et diminue encore...aujourd'hui. Mais cela est vrai, si nous déconsidérons la relative problématique (que *nous cherchons*).

Toutefois, le cas contraire (si on garde la relative) poserait un problème. Est-il possible de dire que l'internet a diminué *le temps de recherche* des différents sujets que *nous cherchons* actuellement ? Ça ne peut se concevoir ? Dans ce contexte, on ne peut faire correspondre un procès passé (a diminué) à un fait présent (*cherchons*), car la valeur temporelle du passé composé change et ne peut référer comme dans le cas précédent, à la continuité du procès. Calquer une situation passée sur un contexte

présent, c'est incompatible. Mais pour rétablir la logique ou la concordance temporelle dans (p10)<sub>1</sub>, il suffira d'user d'une temporalité qui va avec le présent du procès du verbe *chercher*. Ceci fait, nous aurions :

(p10)<sub>2</sub> : *en plus*, il diminue *le temps de recherche* des différents sujets que nous cherchons.

La temporalité qu'il faudrait au procès du verbe de la relative devrait être le présent du verbe *diminuer* (diminue). Il est à remarquer aussi que si le présent en question met en accord les deux situations (diminue et *cherchons*), il permet aussi d'exprimer une idée généralisante. (p10)<sub>2</sub> peut être paraphrasée comme suit : à chaque fois où on cherche une information, on y accède en peu de temps. Nous ne doutons pas que le locuteur ne voudrait exprimer l'accès rapide à l'information que permet l'internet, et du coup l'économie de temps, et nous ne doutons également pas que le présent en question ne serait pas un présent lié étroitement au moment de l'énonciation du locuteur. Si ce réseau diminue *le temps de recherche...*, cela est vrai dans un segment temporel débordant le moment actuel : si l'internet a diminué *le temps...* dans le passé, il le diminue à présent, et il le diminuera certainement dans l'avenir. L'idée généralisante de (p10)<sub>2</sub> donc ferait référence à la propriété de l'économie de temps qu'on attribue à ce réseau télématique. Ainsi, le présent du procès de *diminuer* répondrait le mieux et correctement à l'expression de cette propriété. Le scripteur voudrait certainement signifier : *en plus*, il diminue *le temps de recherche...*, et si le « est » n'est pas moins intentionnel, et est pris à tort pour marquer le passé composé, il est bien probable qu'on manque de savoir lié à la valeur générique du présent de l'indicatif.

## II.7 Les propositions (p11) et (p12)

Nous voudrions noter d'emblée la récurrence d'une expression figée telle qui figure dans (p12) (« elle a diminué la distance entre les quartier et les payé ») jugée devenue familière dans le discours de nos usagers des nouvelles technologies, surtout l'internet, un lieu commun signifié tantôt par une tournure telle, l'internet a diminué les distances..., ou l'internet transforme le monde en un petit village, etc. certainement pour dire tout simplement que la Toile a rapproché les gens. Un rapprochement que nous avons qualifié ailleurs (dans l'analyse du texte 1 par exemple, car il y a une expression pareille) de psychologique. C'est-à-dire que les correspondants via ce moyen, et surtout les réseaux sociaux, entretiennent des relations virtuelles, et non pas vraiment réelles. La distance géographique, c'est-à-dire, qui sépare deux points

différents dans l'espace, ne peut être réduite que dans un autre monde ou *espace sémantique* autre, et non pas le monde réel. Le sens non littéral de (p12) n'est signalé par aucun indicateur qui renverrait le lecteur à un autre *univers de discours*, l'univers sensationnel, l'univers dans lequel on peut sentir cette connaissance ou cette compagnie. Ainsi l'absence d'introducteurs d'univers de discours ponctuant le passage au monde hypothétique de (p12) serait certainement derrière cette brusquerie situationnelle.

Reste la question de la temporalité de chacun des verbes utilisés (« ouvre » et « a ouvert ») respectivement dans (p11) (« enfin, elle ouvre des plusieurs chances pour la connaissance avec des gens de multiples nationalités dans le monde ») et (p12) (« d'ailleurs, elle a ouvert la distance entre le quartier et le payé ») et leur correspondance. Mais nous voudrions commenter en amont la terminaison de « ouvre » qui présuppose le passé simple. Or nous sommes presque certain que cette désinence ne veut nullement exprimer ce temps, car ni le contexte, ni le cotexte, ni même la nature de la consigne ne se prêtent à ce genre de temporalité. Et nous estimons bien que l'apparente forme en question ne voudrait désigner que le présent de l'indicatif. Le verbe *ouvrir* est un verbe du 3<sup>ème</sup> groupe, et il est fort probable qu'on l'assimile à ceux du 2<sup>ème</sup> groupe, d'où la terminaison propre aux verbes du 2<sup>ème</sup> groupe. Il est à signaler aussi la présence injustifiée de « des » dans le prédicat (« ouvre des plusieurs chances... »). Il n'est pas aussi facile de déterminer l'origine de ce genre d'intrusion, et même l'interférence avec la langue première, source d'un bon nombre d'erreurs des apprenants de langue étrangère, ne peut expliquer un tel usage, car le verbe *ouvrir* en arabe ([fataħa]) aussi bien qu'en français ne peut supporter un complément introduit par deux déterminants à la fois « des » et « plusieurs » du nom en question (« chances »). Nous disons seulement que cette double détermination viendrait peut-être de cette spontanéité, c'est-à-dire de ce peu de souci de surveiller son expression dont fait preuve à maintes fois l'étudiant. En ce qui concerne l'expression (« pour la connaissance avec des gens... » de (p11), il se peut que notre sujet ne maîtrise pas les différents usages de ce terme (*connaissance*), dont la locution verbale, *faire connaissance avec...*, ou *faire la connaissance de qqn* qui marque la relation sociale qui s'établit entre personnes qui diffère du *fait*, ou *manière de connaître*. Donc, est-il conciliable le liage temporel des deux segments en question de l'énoncé ((p11) et (p12)), en l'occurrence le présent et le passé composé ?

Nous essayons de nous servir des observations faites sur les unités (p11) et (p12) pour la clarté méthodologique de l'analyse (pour nous concentrer uniquement sur les deux temps verbaux). Les deux propositions ainsi liées donneraient l'énoncé ((p11)<sub>1</sub> et (p12)<sub>1</sub>) : *enfin*, il ouvre *plusieurs chances pour faire connaissance avec des gens de multiples nationalités*, donc il *a diminué la distance entre les quartiers et les pays*. Le verbe *ouvrir* au présent ne doit pas situer uniquement le procès au moment où l'énoncé est proféré. Si l'internet ouvre des possibilités d'entrer en contact avec d'autres personnes étrangères, cela a commencé bien avant ce moment actuel lié à cette énonciation, et recouvre une validité temporelle plus large qui déborde l'espace-temps de celui-ci. Donc, il doit bien s'agir d'un présent permanent par lequel on voudrait manifester un autre trait de l'internet comme étant un outil qui favorise les relations sociales. La proposition inférée (p12)<sub>1</sub> à partir de (p11)<sub>1</sub> par le morphème (donc) est mise au passé composé (*a diminué*), qui, s'il doit signifier l'accompli du présent du procès du verbe *diminuer*, l'action n'est pas limitée par rapport au présent du locuteur. Autrement dit, si le Net a rapproché les gens (idée à laquelle nous avons déjà renvoyé nos lecteurs à propos d'une expression comme (p12)<sub>1</sub>), il ne cesse de les rapprocher, l'effet ainsi se fait sentir encore dans le présent. Jusqu'ici nous sommes en présence de deux situations présentées de manière à ce que le procès de la première renvoie à un présent générique, et celui de la seconde, par le passé composé, exprime l'inachèvement de l'action. Mais logiquement parlant, si on situe les deux procès (*ouvrir* et *diminuer*) dans le temps, le deuxième ne peut avoir lieu avant le premier : ce n'est qu'après que la communication est devenue possible entre les personnes, qu'on a senti ce rapprochement. Si on observe l'ordre chronologique des deux situations, nous sommes tenu à placer la première comme devant donner lieu à la seconde. Donc, ce qui conviendrait mieux à (p11)<sub>1</sub> serait bien le passé composé de *ouvrir*. Ainsi, il serait plus raisonnable de dire : *enfin*, il a ouvert *plusieurs chances pour faire connaissance avec des gens de multiples nationalités dans le monde*, donc il *a diminué la distance entre les quartiers et les pays*. Dans ce nouvel énoncé que nous désignons désormais de (E3)<sub>1</sub> et qui comprend (p11)<sub>2</sub> ((p11)<sub>1</sub> mise au passé composé) et bien entendu (p12)<sub>1</sub>, (p11)<sub>2</sub> serait bien compatible à l'inférence de (p12)<sub>1</sub>.

## II.8 La proposition (p13)

(p13) (« et ou meme temps l'internet developpe l'apprentissages, les capacités et surtout la métrise des langues étrangés chez nous ») vient exprimer l'apport positif de l'internet à l'apprentissage. Si l'internet est un moyen qu'on peut exploiter pour maîtriser les langues étrangères, par les services qu'il offre à l'apprentissage, ça devient un atout pédagogique. Par les nombreux documents de diverses natures (textes, illustrations, sons, possibilités de conversation, etc.) sont autant de ressources précieuses pour appuyer les compétences en langues étrangères, aussi bien au niveau de la compréhension qu'au niveau de la production. Dans ce sens, l'internet vient en aide à l'étudiant dans son apprentissage d'une langue. L'apprenant en profitant de ses supports rendra meilleur, plus satisfaisant son niveau de langue. La question de ce processus donc entre dans l'ordre de la qualité, et non dans l'ordre de la grandeur ou de l'importance qu'implique la lexie *développer* qui figure dans (p13) (« l'internet developpe l'apprentissages... »). C'est pourquoi nous lui préférons une tournure telle, l'internet favorise l'apprentissage, ou l'internet est au service de l'apprentissage.

D'autre part, ce qui est à remarquer aussi, c'est la pluralité des compléments utilisés pour le même verbe (*développer*). L'étudiant cite à la fois dans la même proposition les syntagmes, l'apprentissage, « les capacités », et enfin *la maîtrise des langues étrangères*. La multiplicité de ses idées suffisamment différentes se laisse tomber promptement pour ne valoriser que la question de la maîtrise des langues étrangères qui constitue l'objet de la dite explication dans la proposition suivante (p14). Et il est possible que l'accumulation des compléments (des rhèmes) en question soit derrière l'impropriété constatée dans l'expression « l'internet developpe l'apprentissages » : on voudrait en même temps associer l'apprentissage, « les capacités » et *la maîtrise des langues étrangères* au même verbe (*développer*). Il est à signaler à propos que ce comportement consistant à accumuler plusieurs compléments pas vraiment nécessaires se manifeste aussi dans (p1), par la succession des lexies « révolutions », « développements » et « créations » pour dire simplement les nouvelles technologies. Un troisième cas est repéré dans (p6) par les termes « apprentissage », « capacités » et « ponsé » pour ne retenir qu'une seule idée. Nous pensons donc que le procédé de vouloir concilier plusieurs compléments ou rhèmes avec le même verbe pourrait amener une combinaison pareille. Mais une seule explication de cette impropriété de sens serait bien limitative et peu prévoyante. Outre le peu d'attention



porté à sa langue constaté dans cette production, il se peut également qu'une incompétence lexicale (la méconnaissance d'une lexie appropriée à cette idée, telle, *favoriser, avantager*) serait derrière ce type d'erreur.

## II.9 La proposition (p14)

Nous pensons bien que (p14) (« parce que nous avons des étudiants français » s'articule particulièrement à la dernière partie de (p13) (« et surtout la maîtrise des langues étrangères chez nous »). L'étudiant établit un rapport de cause entre la maîtrise *des langues* étrangères que favorise l'internet et le fait qu'on a ou qu'on est *des étudiants français* (voir dans ce même plan le commentaire relatif à l'emploi de avoir dans (p14) dans la description de (p25)). Il n'y a pas lieu de discuter ici la nature du rapport établi entre (p14) et ce qui la précède, mais nous y reviendrons naturellement dans le plan argumentatif et structurel. Ce qui nous intéresse à présent, c'est le signifié que donne notre sujet à l'adjectif « français » dans le syntagme nominal « des étudiants français ». Que « nous avons des étudiants français » ou que *nous* sommes des étudiants *français*, ça ne change pas grand-chose dans le sens du syntagme en question, il n'y a aucun doute de vouloir désigner les apprenants ou nos apprenants de langue française. Le qualificatif *français* n'a autre signification que ce qui appartient à la France, ou ce qui est exclusivement français. « les étudiants français » ne font donc référence qu'aux étudiants de nationalité française. Or, pour établir un rapport à la langue française, il suffira d'introduire un signe déterminatif de ce lien qui peut bien être la préposition *de*, propre à exprimer de quels étudiants il s'agit. Enfin, s'il ne s'agit pas d'un oubli, on serait incapable de signifier un tel rapport, ce qui veut dire qu'on ignore certains rôles grammaticaux de liaison de cette marque (*de*).

## II.10 La proposition (p15)

Dans (p15) (« Cependent, elle considère comme un obstacle des capacité »), il est facile de comprendre que ce qui peut être à l'origine d'une construction pareille, c'est la méconnaissance de la voix passive ou plutôt le passage à cette forme. C'est l'internet qui est considérée comme un obstacle. C'est lui qui devrait être l'objet du procès de *considérer* et non pas le sujet de cette considération, puisque celui-ci est propre à un être humain.

Par ailleurs, au-delà de l'emploi inapproprié de la préposition « des », on est appelé à revoir l'association des deux lexies « capacité » et « obstacle » qui nous

paraissent non bien combinées du point de vue du sens dans « un obstacle des capacité ». Si nous consultons Le Nouveau Petit Robert<sup>420</sup> à propos de *capacité*, parmi les emplois qu'il lui donne, *qualité de qqn qui est en état de comprendre, de faire qqch.* On dit de quelqu'un qu'il a des capacités intellectuelles, pour signifier son intelligence ; de quelqu'un d'autre ayant des capacités artistiques, pour exprimer son talent, etc. De même pour le Grand Larousse<sup>421</sup>, il donne presque le même sens, sauf qu'il met à la place de *qualité aptitude*. Qu'elle (la capacité) soit naturelle ou acquise, ça ne pourrait correspondre qu'à un *état* qui est déjà là, à une *disposition* qui existe déjà. On ne pourrait traiter la chose que si elle est présente préalablement. On ne pourrait dire de quelqu'un qu'il lui manque des capacités de telle nature, mais naturellement et simplement qu'il n'a pas ces capacités. L'idée donc même de progression ne serait pas envisageable. Elle ne pourrait avoir lieu que lorsqu'elle est accomplie. On peut comprendre ainsi l'effet que produirait sur le sens la lexie « capacité » conjointe à « obstacle » (*un obstacle aux capacités*). *Obstacle* implique *ce qui s'oppose à l'action, à l'obtention d'un résultat*. Or *capacité* ne suppose ni une activité en cours, ni une action en vue d'un résultat. Mais, manifestement, l'idée que l'étudiant aurait l'intention de communiquer, c'est que l'usage de ce réseau se répercute négativement sur l'activité des étudiants et du coup sur leur apprentissage. Enfin, user d'une expression pareille, paraît spontanée, et non suffisamment raisonnée, une simple réflexion aurait permis d'éviter une telle combinaison, sauf si on manque de représentation mentale précise sur le signifié de ce signe (*capacité*).

## II.11 La proposition (p20)

(p20) (« et après imprimé son lire, son comprendre ») intervient dans un contexte pour qualifier le comportement des étudiants qui consiste à avoir l'information prête, et sans être soumise à la moindre attention ou au minimum d'examen. Ce qui est souligné ici, c'est cette tendance au copier-coller, lexicalisée par « son lire » et « son comprendre ». Nous comprenons donc qu'il ne pourrait s'agir de l'adjectif possessif *son*, mais de la préposition exprimant la négation *sans* pour nier l'esprit de lecture et de vouloir comprendre. L'usage de « son » au lieu de *sans* viendrait sans doute du fait que les deux mots sont proches par la prononciation ([sɔ̃] et [sã]), et que distingue

---

<sup>420</sup> Rey-Debove, J. et Rey, A. (dir.) (2008), *Le Nouveau Petit Robert de langue française*, Le Robert, Paris.

<sup>421</sup> *Le Grand Larousse illustré, op. cit.*

uniquement l'unité minimale [ã] ou [õ], mais manquer de signifier une distinction grammaticale simple et élémentaire traduit la non-maitrise du système d'écriture de la langue, ce que prouve également un bon nombre de mots mal orthographiés.

### **II.12 La proposition (p22)**

Un autre cas que nous lions avec ce qui fait la temporalité problématique de *diminuer* plus haut dans (p10) en comparaison avec (p12) apparaît dans (p22) avec le verbe *aller* (« Aujourd'hui les étudiants n'ont pas allé a la biblioutheque pour boukini »). Cette morphologie verbale erronée « ...n'ont pas allé... » marquée par la négation vient dire l'absence de fréquentation des bibliothèques par les étudiants. Utiliser l'auxiliaire *avoir* au lieu de *être* vient appuyer l'une des explications donnée à propos du verbe *diminuer*, figurant la première fois avec « est » dans (p10) et la seconde avec « a » dans (p12), et qui manifeste une non-maitrise d'un aspect pareil de la langue, à savoir le choix de l'auxiliaire à mettre avec le verbe en question.

D'un autre côté, le passé composé du verbe *aller* utilisé souligne une situation passée et achevée au moment où l'énoncé est proféré, et ne peut en aucun cas donner à penser que le procès peut se prolonger. Pourtant, le circonstant « Aujourd'hui » contredit l'usage du passé composé (*ne sont pas allés*) après correction et le complément prépositionnel mis au singulier (à *la* bibliothèque). Nous ne doutons pas que l'étudiant voudrait exprimer une valeur habituelle derrière cette indication temporelle (Aujourd'hui) : Aujourd'hui, les étudiants ne vont pas aux bibliothèques pour bouquiner. Ce qui veut dire qu'à présent les étudiants ne fréquentent pas les bibliothèques. Ce qui conviendrait à ce marquage temporel donc serait bel et bien le présent de l'indicatif. Ainsi, si le présent du procès de aller marque bien un temps actuel qui coïncide avec le moment d'énonciation, il saisit aussi une contemporanéité élargie par rapport au temps impliqué par l'énoncé.

### **II.13 La proposition (p23)**

La proposition (p23) (« nous avons utilisé l'internet setout ) ne semble pas suffisamment contextualisée. (p22) signifie que les étudiants désertent les bibliothèques, mais aussi, implicitement, affluent vers les lieux de connexion. Le scripteur sous-entendrait surtout par (« setout ») (c'est tout) que seulement cet engouement est inutile, ils perdent leur temps, car ils n'en tirent pas profit. L'internet est devenu beaucoup plus une mode, un plaisir. D'où cet énoncé qui laisse entendre une réflexion sur le mode de

pensée dominant de nos apprenants. Enfin, nous pensons simplement que cet énoncé est ramené d'assez loin et manque d'assez d'enchaînement avec ce qui le précède.

#### **II.14 La proposition (p25) en lien avec (p14)**

Dans la conclusion, notre sujet explique l'usage consciencieux de l'internet qu'il présente comme une obligation (« il faut utiliser l'internet avec conscience ») par le fait qu'on est majeur dans (p25), ayant un niveau universitaire dans (p26), mais aussi parce qu'on n'est pas *des enfants* dans (p27). Avoir *des adultes et des étudiants universitaires* ne pourrait être donné comme explication à l'impératif de l'utilisation raisonnable de l'internet. Cela pourrait bien être le cas avec des mineurs et des enfants. C'est pourquoi dans (« (p25) parce que nous avons des adulte (p26) et des etudiant universeteur »), il doit certainement s'agir du verbe d'état *être* et non *avoir*. Le scripteur prend le verbe *avoir* pour le verbe *être*, et entend sûrement dire *parce que nous sommes des adultes et des étudiants universitaires*.

Nous voudrions signaler finalement l'emploi de *avoir* dans (p14) (« parce que nous avons des etudiants français »). Il est possible que l'étudiant se désigne comme une partie d'un ensemble (les étudiants) par le pronom « nous », et dans cette situation, nous serions tenté de préférer *être* à *avoir* pour la même raison de confusion constatée dans (p25). Si non, *avoir* serait aussi correct si on considérait que le sujet parlant se distancie de cette catégorie estudiantine. Dans une situation pareille, une analyse énonciative pourrait bien s'avérer utile et pourquoi pas permettre de dire lequel des deux verbes irait plus à (p14).

#### **II.15 La proposition (p27)**

Il n'y a pas de doute que le pronom qu'on voudrait signifier dans (p27) (« et se n'est pas des enfants ») est le pronom démonstratif *ce* et non pas le réfléchi « se ». Mais que sert à marquer ce pronom ? L'idée à laquelle enchaîne ce démonstratif est bien l'affirmation d'être des adultes et des étudiants universitaires. Le *ce* ne doit donc que référer à cet élément de pensée exprimé dans (p25) et (p26). Cela revient à dire que le fait d'être majeur et étudiants universitaires n'est pas des enfants, ce qui n'a pas de sens. Toutefois, ce qui est certain, c'est que le pronom en question fonctionne comme le pronom personnel « nous » utilisé dans (p25), car il suffit de faire la substitution pour rendre la signification cohésive : *parce que nous sommes des adulte et des etudiant universeteur* et nous ne sommes *pas des enfants*. Donc, s'il est certain que l'étudiant

confond les pronoms homophones *ce* et *se* au niveau de l'écrit, l'emploi décontextualisé de *ce* paraît relever d'un langage non surveillé et moins réfléchi qui s'apparente au langage quotidien libéré parfois des règles de la langue.

### III- Résultats de l'analyse sémantico-référentielle

Plusieurs points touchent à des degrés différents la signification, et du coup le sens de l'énoncé. L'un d'eux, le plus important, affecte directement l'aspect isotopique par le choix inapproprié ou erroné d'un élément lexical. Dans cette catégorie, soit l'élément en question apparaît dans une acception polysémique, dont on confond le sens, l'y rendant incompatible, comme les combinaisons faites dans (p4) et (p11), ou n'y convient pas du tout (un cas rare), la représentation qu'on a du signifié du mot utilisé ne correspond pas à celle définie par la langue, ainsi que le montre le cas également de (p6) ; soit il convient indistinctement du point de vue du signifié à l'association des mots effectuée dans l'énoncé, telles les lexies utilisées dans (p13), (p6). Il est à rappeler à propos, qu'il arrive encore même de manquer de locution ou d'expression lexicale de la langue cible pour l'expression d'une idée, tel que le confirme (p9). Dans le premier cas, si le problème est d'ordre sémantique et qu'on n'est pas instruit du moins de l'un des sens que peut prendre une lexie, ou établit une fausse correspondance entre le signifiant et le signifié, dans le second, il n'y a pas de doute qu'on manque d'un lexique actif, précis et significatif, mais il se peut aussi même qu'on n'en dispose pas. Un autre cas omet de situer textuellement cette fois-ci son énoncé dans un *espace sémantique* différent se manifeste dans le rapport d'une expression semblant figée et récurrente (p12) : aucun élément introducteur d'*univers de discours* ne ponctue le passage à un monde sensationnel de cette proposition. Outre ces aspects sémantique, lexical, et textuel, fondant ces catégorisations, des incompétences d'ordre essentiellement grammatical constituent une autre caractérisation susceptible de porter atteinte au sémantisme de l'énoncé. On peut relever ici comme première difficulté le mauvais emploi de certains pronoms relatifs « qui » et probablement « que » dans (p9) et (p10), ce qui dénote une méconnaissance de leurs fonctions grammaticales. Une autre règle est l'objet de transgression dans (p15), et qui concerne la voix passive des verbes : user fausement d'un verbe à la voix active en lieu et place de la voix passive. En outre, dans ce même plan grammatical, il est à noter le double problème résidant dans l'énoncé (E3)<sub>1</sub>. D'une part, la temporalité mise en cause par la terminaison du verbe de

(p11), et d'autre part, une non-concordance temporelle entre ses deux propositions constitutives (p11) et (p12). Il est à remarquer à propos que la question relative à la valeur aspectuelle des procès verbaux que fait rappeler l'articulation des (p11) et (p12) serait derrière d'autres constructions douteuses, mais inconcevable certainement dans (p22). De plus, s'il n'est pas rare de se tromper sur l'usage courant pourtant du verbe ou de l'auxiliaire *être* : les deux emplois de *être* dans (p22) et (p25), et probablement dans (p14), se voient être substitués faussement à *avoir* ; nombreuses occurrences anaphoriques (pronominales) de « internet » le prennent pour un nom féminin, dû vraisemblablement à une interférence avec L1. Enfin, la non-maîtrise du système d'écriture de la langue dont témoigne le grand nombre de mots mal orthographiés signalés plus haut, peut influencer négativement sur la signification, particulièrement dans les homophones de (p20) et (p27), qui donnent respectivement les graphies du possessif et du pronom réfléchi pour une préposition et un démonstratif.

Parmi les différentes lacunes constatées, bon nombre d'entre elles affectent la signification au niveau ponctuel de la proposition. Dans ce sens, les emplois lexicaux touchant à l'unité isotopique dans (p4), (p11), (p6), (p13), et (p9), provenant de difficultés d'ordre sémantique ou lexical, sont des cas étant derrière le problème de la construction d'une représentation. Celle-ci se trouve perturbée également par d'autres faiblesses pointant la grammaire de la langue. Des aspects simples pourtant et non maîtrisés de la grammaire, tels la méconnaissance fonctionnelle de certains pronoms relatifs ((p9) et (p10)), la confusion dans l'usage des verbes ou auxiliaires *être* ou *avoir* ((p22), (p25) et probablement (p14)), mais aussi la fausse expression de la voix passive (p15) et de la temporalité (p11), sont bien derrière la mise en cause du sens de ces énoncés minimaux. A ceux-ci s'ajoute un autre cas grammatical accusant manifestement une absence de connaissances liées à la valeur aspectuelle des procès verbaux (cas explicite de (p22)). Se pose encore à la compréhension des propositions, la question flagrante de l'orthographe des mots, qui peut troubler le sens, particulièrement dans (p20) et (p27).

Les autres cas relevés, comme celui de la discordance temporelle entre (p11) et (p12), ou la fausse reprise anaphorique pronominale récurrente dans plusieurs unités, peuvent mettre en cause le rapport sémantique entre les propositions. Si le premier marque une connexité peu recevable, en exprimant mal la relation d'antériorité dans le temps, et le second nuit à la continuité thématique, tous les deux touchent la dimension

cohésive du texte. Reste enfin (p12) ayant omis de marquer linguistiquement l'univers dans lequel s'inscrit cette unité par rapport au reste des propositions, et que nous pensons un cas susceptible de toucher à la lisibilité de la relation inter-propositionnelle.

#### **IV-Le plan argumentatif et structurel**

De même que dans le texte 2, nous sommes appelé à tenir compte des commentaires dont fait l'objet un bon nombre de propositions de cette production, notamment à partir de (p8), sur lesquelles débouche l'analyse sur le plan sémantico-référentiel. Ainsi (p8) donnera (p8)<sub>1</sub>, (p9) renverra à (p9)<sub>1</sub>, (p10) à (p10)<sub>2</sub>, etc. Les corrections qui en résultent veillent bien à conserver le côté syntaxique des unités textuelles, et ne ciblent pas prioritairement l'orthographe des mots. Rappelons-le, l'application des rectifications en question n'intervient que dans les cas où nous estimons que la reconstitution du sens poserait une difficulté au lecteur.

##### **IV.1 Les parties (I) et (V)**

Pour amener le thème en question (l'internet), la partie (I) ((p1)... (p6)) commence par rappeler dans (p1) (« Dans cette époque exactement au XIX<sup>em</sup> siècle, nous avons observé plusieurs révolutions, plusieurs développements et créations qui désignent les nouvelles technologies ») les inventions et progrès technologiques réalisés dès la deuxième moitié du XX<sup>em</sup> siècle. Si l'étudiant a mis « XIX<sup>em</sup> siècle », c'est parce qu'il ne saurait pas vraisemblablement ordonner ces chiffres romains pour dire XXI<sup>em</sup> siècle, car nous pensons bien qu'il s'agirait du 21<sup>em</sup> siècle. Mais, il faudrait dire quand même qu'il a mal situé l'apparition des nouvelles technologies, certes, la science ne cesse de créer et que nous vivons aujourd'hui un développement technique continu, mais la naissance de certaines technologies, dont essentiellement l'internet, a eu lieu bien avant dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle : son histoire remonte à la fin des années 1960 avant qu'elle ne connaisse une croissance exponentielle dès 1995. On semble donc moins précis dans l'information qu'on donne. La proposition (p2) qui s'ensuit (« Parmi ces créations, l'internet. ») vient nommer le grand thème auquel est lié l'objet de la dissertation. Y succède l'unité textuelle (p3) (« L'internet est un réseau social plus vaste ») qui ne s'assimile qu'à une définition inappropriée de l'internet, pour ne pas dire erronée de ce concept, dans la mesure où la Toile ne saurait être définie ni proprement dit comme étant « un » réseau « social », mais un réseau informatique mondial constitué d'un ensemble de réseaux, ni être réduite à un réseau social, vu les

divers services qu'elle offre à ses utilisateurs. Encore une fois, la définition donnée à propos de l'internet dénote une connaissance du monde moins nette et confondante de la réalité. Quant à (p4) (« qui permette à tout le monde devenir une petite village. »), expression toute faite, et semble devenue récurrente chez des usagers de la Toile, ne vient que souligner l'effet de compagnie produit par son utilisation. Jusqu'ici, on a ni préparé le sujet véritable soulevé par la consigne, ni même sous-entendu la question d'éventuels méfaits de l'internet. (p5) (« elle present des avantages mais aussi des inconvinions danc ») affirmant *a priori* et naturellement les deux aspects que soulève la consigne en question, en l'occurrence les avantages et les inconvénients de l'internet, paraît moins contextualisée et assez isolée par rapport à ce qui la précède. Autrement dit, elle intervient d'une manière brusque et semble bien avoir besoin d'un lien logique, mais surtout textuel, avec les unités précédentes. (p6) interrogative («Est que l'internet est un obstacle et temoignage dans l'apprantissage, les capacités et la ponsé chez les étuduent ? ») qui clôt cette partie introductive est articulée au moyen du morphème « danc » (*donc*), qui dans cette situation ne peut être autre qu'une marque de reprise d'un déjà-dit (nous signalons l'absence de signe de ponctuation qui devrait prendre place juste avant ce morphème). Or rien n'a été dit antérieurement, ni explicitement, ni implicitement à propos de cet aspect problématisé (les méfaits du Net) dans le cotexte, sauf cette pauvre insertion détachée dans (p5) (*mais aussi des inconvénients*). Le retour opéré donc au côté négatif de la thématique par la conjonction *donc* s'avère beaucoup moins fondé dans l'absence d'un *liage propositionnel* qui amènerait d'une manière justifiée le questionnement de (p6). Ainsi, le manque d'éléments textuels concourant effectivement dans l'acheminement à la problématique semble bien à l'origine de ce clivage propositionnel.

Quant à la conclusion ((p 24), (p25)<sub>1</sub>, (p26) et (p27)<sub>1</sub>) s'annonce moralisante dans ((p 25)<sub>1</sub> *parce que nous sommes des adulte (p26) et des etudiant universeteur*), mais trop brève. Cette partie ne laisse entendre qu'on vient de s'étaler sur les méfaits de l'internet, et en arrive à dénoncer l'excès d'usage de cet outil, et peut-être son mauvais exploit dans (p24) (« Pour conclure, il faut utiliser l'internet avec consience »). Mais, le deuxième côté, celui des bienfaits n'a pas de trace claire dans cette portion textuelle. La conclusion ainsi omettrait une partie aussi importante du thème déjà traitée dans le texte, elle serait dans ce cas, non seulement trop concise, mais non adéquate. Comme



dans le texte 1, pour la clarté de la description, nous avançons l'analyse de (III), quant à (II), nous nous en occuperons juste après.

## IV.2 La partie (III)

Cette partie renferme les éléments textuels (p8), (p9), (p10), (p11), (p12), (p13) et (p14) supposés venir appuyant la thèse des avantages de l'internet. Dans ce qui suit, ces composantes feront l'objet d'analyse d'ordre argumentatif et structurel.

### IV.2.1 Les propositions (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub>

La relation prédicative qu'instaure (p8) (« Toute d'abord, elle est le sentre de recherche le plus riche »), comme nous l'avons signalé antérieurement (dans le plan sémantico-référentiel), paraît très spontanée et donne une représentation déconcertante de la réalité. Mais nous pensons bien que (p9) (« elle contient des nombreux informations, des documents, des recherches que tous les étudiant besoin ») pourrait suppléer l'idée mal exprimée en (p8). Par (p9), on pourrait bien comprendre que l'internet rend possible l'accès à de nombreuses informations, des documents, etc. Mais ce qui est signifié ici par la lexie *contenir* utilisée, bien qu'elle soit impropre à la situation, mais aussi par le qualificatif « nombreux », serait aussi certainement la quantité d'informations, de documentation disponibles sur le Net. *Contenir* renvoie au terme de *capacité*, et l'étudiant en faisant appel à *contenir*, quelle que soit l'origine de cet usage, voudrait souligner tant l'internet comme étant un moyen d'accès à l'information, que le nombre et la diversité des sources d'information publiée. On pourrait déduire dès l'ord que la pensée qu'il a derrière (p8), et notamment le prédicat (« est le sentre de recherche le plus riche ») ne serait qu'une redite du contenu de (p9). Nous ne saurions faire correspondre le superlatif « le plus riche » autre qu'à la multitude informative et documentaire explicitée immédiatement dans l'unité suivante (p9). Le syntagme nominal (*centre de recherche*), origine de cette incompréhension, ne pourrait que désigner le stock des connaissances accessibles via l'internet. Du point de vue de la progression thématique, en s'appuyant sur la reconstitution du sens de (p8), (p9) s'avère beaucoup moins informative, et ne serait dans ce cas qu'une paraphrase qui n'apporterait pas grand-chose au contenu de (p8) : l'idée transmise par (p8) n'est jugée que réexprimée d'une manière pas très différente dans (p9). Nous estimons objectif de maintenir le sens de l'unité (p9) étant donné qu'elle est la plus compréhensible et la plus explicite, mais tout en considérant le verbe d'état « est » et le superlatif (« le plus

riche ») de (p8), éléments très significatifs, surtout d'un point de vue énonciatif. Le premier peut bien signifier qu'on est en train de décrire l'objet de discours en question, et le second peut traduire une attitude du locuteur à l'égard de l'objet décrit. Pour poursuivre notre analyse, nous sommes tenu à paraphraser les deux segments, tout en nous efforçant autant que possible de préserver le sens, la structure et d'apparente(s) marque(s) argumentative(s), et / ou énonciative(s). Nous pensons que (p8) et (p9) pourraient se rapprocher respectivement des propositions telles (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> : ((p8)<sub>1</sub> Tout d'abord, il (l'internet) est un moyen d'accès aux sources les plus riches en documents de recherche. (p9)<sub>1</sub> Il permet de consulter de nombreuses informations, documents,...dont tous les étudiants ont besoin) (nous prions nos chers lecteurs de se rapporter à (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> que nous pensons pouvoir résumer l'idée supposée exprimée dans (p8) et (p9), toutes les fois où apparaissent (p8) et (p9).

(p8)<sub>1</sub>(Tout d'abord, il (l'internet) est un moyen d'accès aux sources les plus riches en documents de recherche) comprend bien une définition de l'objet du discours (l'internet). En effet, par la copule (est), la Toile est bien entendu un moyen d'accéder aux différentes sources, dont celles où sont publiés divers documents liés au savoir scientifique surtout. La relation prédicative établie met en relation le thème en question et un prédicat qui est une manière parmi d'autres de présenter ce réseau. Le superlatif (les plus riches) ajouté au contenu propositionnel paraît une marque argumentative qui pourrait orienter (p8)<sub>1</sub> vers une conclusion positive, vue la richesse incomparable (selon le locuteur) de la documentation disponible en ligne.

Quant à (p9)<sub>1</sub>, la correspondante à (p9), (Il permet de consulter de nombreuses informations, documents,...dont tous les étudiants ont besoin), elle ne communique pas vraiment une idée différente. On met toujours en avant l'internet comme étant un outil pour parvenir à l'information, à la documentation utile aux étudiants, avec cette expression soulignant la quantité considérable d'informations (nombreuses) existantes. On est toujours donc en présence d'un thème qui est le même à savoir l'internet et un prédicat qui vient décrire un aspect de celui-ci.

Les deux unités ainsi données dénomme l'objet en question par une anaphore pronominale (il), et se focalisent ensuite sur l'une de ses propriétés supposée bien partagée, en l'occurrence un moyen de recherche et d'obtention des informations, appuyées de signes qui, s'ils sont susceptibles de les marquer argumentativement, ils le

sont à des degrés différents. Nous avons donc au début de cette partie deux propositions décrivant un aspect avantageux du thème de l'internet.

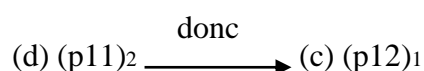
#### IV.2.2 La proposition (p10)<sub>2</sub>

Comme les deux segments (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> représentent un premier élément descriptif introduit par l'organisateur textuel (Tout d'abord), un deuxième élément (p10) (« en plus, elle diminue le temps de recherche des différents sujets, qui nous cherchons. ») est inséré par un marqueur pareil de structuration, en l'occurrence (« en plus »). Nous rappelons que la morphologie verbale du verbe utilisé (*diminuer*) rendant incohérent le sens de cette unité, a déjà fait l'objet d'une explication, et dont nous avons conclu pour le présent (voir le commentaire relatif à cette proposition dans le plan sémantico-référentiel). Nous reprenons la reformulation de (p10) déjà donnée que nous avons désignée par (p10)<sub>2</sub> : *en plus, il diminue le temps de recherche des différents sujets que nous cherchons.* (p10)<sub>2</sub> cite un autre avantage de la Toile, celui de l'accès rapide à ce dont on a besoin. En effet, par une simple adresse ou expression tapée via un navigateur, on peut avoir une multitude d'articles, de travaux, relatifs à la thématique recherchée en très peu de temps. L'économie de temps donc est un autre trait avancé sur le thème premier par le prédicat (*diminue le temps...*). L'aspect itératif ou fréquentatif de l'action exprimée par le procès (*diminue*) en fait une qualité : l'unité (p10)<sub>2</sub> ainsi ne vient que décrire un autre aspect de *l'unité thématique* (l'internet).

Cependant, l'information rapportée dans cette (p10)<sub>2</sub> serait bien une connaissance du monde supposée connue. Dire à quelqu'un que le Net rend un service consistant en un gain de temps paraît banal et plat. Difficile d'imaginer qu'un individu dans l'ère des nouvelles technologies (sauf peut-être certaines catégories rares) ignore l'épargne de temps que procure ces techniques particulièrement l'internet. De plus, cette unité non seulement manque de caractère informatif, car elle n'instruirait pas vraiment un lecteur, mais paraît aussi beaucoup plus représentative, c'est-à-dire décrit une réalité telle qu'elle est, et manque d'éléments déterminants qui la doteraient d'une valeur argumentative. Une simple instruction, telle l'adverbe *considérablement*, pourrait soustraire cet énoncé de son caractère trop descriptif : *en plus, il diminue considérablement le temps de recherche...* Lire ou entendre (p10)<sub>2</sub> ne semble pas réellement susceptible de servir quelque conclusion positive. Au-delà donc du statut de peu d'informativité de cette proposition, la valeur descriptive dominante semble bien l'origine de cette faiblesse argumentative.

#### IV.2.3 L'énoncé (E3)<sub>1</sub> : ((p11)<sub>2</sub>+ (p12)<sub>1</sub>)

(E3)<sub>1</sub>, nous le rappelons, est l'aboutissement des propositions (p11) et (p12) qui ont donné respectivement (p11)<sub>2</sub> et (p12)<sub>1</sub> après les rectifications (ou corrections) qui leur sont introduites. (E3)<sub>1</sub> : ((p11)<sub>2</sub> *enfin*, il a ouvert *plusieurs chances pour* faire connaissance *avec des gens de multiples nationalités dans le monde*, (p12)<sub>1</sub> donc il a diminué *la distance entre les quartiers et les pays*), est présenté de sorte qu'il annonce la clôture des éléments d'une liste. L'adverbe « enfin », vient souligner la transition à une troisième idée, après les deux précédentes annoncées, respectivement par Tout d'abord de (p8)<sub>1</sub>, et « en plus » de (p9)<sub>1</sub>. (p11)<sub>2</sub> dit que l'internet a offert plusieurs chances pour lier connaissance avec d'autres personnes dans le monde. En effet, grâce aux différentes applications dont est pourvu ce réseau (nous avons reconstitué ce qui serait implicite dans cette proposition), dont le service web, il est devenu possible de nouer contact avec d'autres internautes, proches ou éloignés, d'échanger des informations et des opinions. Le réseau social Facebook est l'un des lieux qui témoigne de l'importance des liens qui se tisseraient entre les personnes. L'unité (p11)<sub>2</sub> vient donc avancer une donnée portant sur les services précieux que rend ce réseau. (p12)<sub>1</sub> souligne une conséquence de l'usage de ces techniques facilitant la communication, à savoir qu'elles ont décloisonné les gens, qu'elles ont rendu proches les uns des autres. Le procédé utilisé ici part d'une donnée (d) pour en inférer une conclusion (c), selon la structure argumentative :



et le morphème donc marque bien cette inférence. Contrairement donc à (p8)<sub>1</sub>, (p9)<sub>1</sub> et (p10)<sub>2</sub> qui se contentent de décrire des aspects positifs de l'internet, d'une part, comme un outil de recherche et d'accès à une documentation très variée, et d'autre part comme un moyen rapide qui permet d'en tirer un gain de temps, (E3)<sub>1</sub> procède d'une autre manière, il fonde (p12)<sub>1</sub> thématissant la proximité sentie sur la multitude des moyens de contact rendus possible par ce réseau, instituant ainsi une relation argumentative entre (d) et (c).

Cependant, si la conclusion (p12)<sub>1</sub> exprimant l'effet de vie en compagnie, appelée pour rendre compte de l'un des avantages de la Toile, trouve son argumentation dans la donnée (p11)<sub>2</sub>, cette dernière est-elle susceptible de se suffire à légitimer la conclusion en question ? Autrement dit, un lecteur n'aurait-il pas besoin d'autres éléments

discursifs pour accepter cette inférence ? Nous estimons que le passage trop direct (p11)<sub>2</sub> —→ (p12)<sub>1</sub> serait plus convaincant, s'il avait mis entre (p11)<sub>2</sub> et (p12)<sub>1</sub> d'autres arguments pour appuyer cette transition. Nous pensons à un procédé explicatif, par exemple : exemplification(s), illustration(s), etc. enfin, pas mal de démarches pouvant rendre, du moins, moins hâtive la conclusion. Une proposition telle : grâce aux réseaux sociaux, l'interaction et l'échange sont devenus possibles entre les utilisateurs, étayerait sûrement l'inférence de (c). Il n'est pas question ici de dicter une démarche précise, ce n'est qu'un élément parmi d'autres, qui puisse fortifier la structure en question.

#### IV.2.4 L'énoncé (E3)<sub>2</sub> : ((p13)<sub>1</sub>+ (p14)<sub>1</sub>)

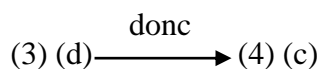
Les organisateurs textuels (Tout d'abord, « en plus » et « enfin »), si on en croit ce procédé énumératif, devraient marquer trois idées différentes. Or l'énoncé (« (p13) et ou même temps l'internet développe l'apprentissage, les capacités et surtout la maîtrise des langues étrangères chez nous ((p14) parce que nous avons des étudiants français ») portant sur la relation internet apprentissage thématise une quatrième, une quatrième qui vient se succéder à l'argument qu'apporte (E3)<sub>1</sub> censé avancer la fin d'une série (partie III), une annexion contredisant le marqueur (« enfin ») signalant que cette portion textuelle serait structurée en trois éléments différents seulement.

En ce qui concerne le rapport de cause établi entre (p13)<sub>1</sub> (*et en même temps... (l'internet) facilite la maîtrise des langues étrangères chez nous*) et (p14)<sub>1</sub> (*parce que nous avons (sommés) des étudiants de français*) dans (E3)<sub>2</sub> (rappelons-le, (p13)<sub>1</sub> et (p14)<sub>1</sub> sont le résultat des (p13) et (p14), après les rectifications qui leur sont portées, voir partie sémantico-référentielle relative à ces propositions), nous ne voyons pas sa pertinence. Nous ne comprenons pas comment le fait d'être ou d'avoir des étudiants de langue française pourrait expliquer ou justifier la question de la maîtrise des langues étrangères. Pour essayer de comprendre le lien qui unirait les deux unités (p13)<sub>1</sub> et (p14)<sub>1</sub>, nous allons tenter de reconstituer ce qui est implicite dans la relation que pourrait avoir l'une avec l'autre dans (E3)<sub>2</sub>. La dite reconstitution n'est qu'un essai de restituer des éléments que pourrait appeler une proposition pareille (p13)<sub>1</sub>. Soit l'énoncé reconstitué (Er) :

- (1) Nous avons (sommés) des étudiants de français (langue étrangère).
- (2) On a besoin naturellement d'autres ressources pour parfaire ses compétences en cette langue.
- (3) Le Net (nous) procure des documents pédagogiques très

intéressants dans ce domaine...(4) Donc, l'internet facilite *la maitrise des langues étrangères*...

Les deux propositions (1) et (4) ne sont que (p14)<sub>1</sub> et (p13)<sub>1</sub> déplacées, quant au verbe de (1), nous avons tenu compte des deux possibilités *avoir* et *être*, car si l'étudiant a utilisé la forme d'*avoir*, il se peut bien qu'il voudrait signifier le verbe *être*, par confusion des deux verbes, comme c'est le cas dans (p25) où nous avons conclu pour *être* au lieu de *avoir* ( nous renvoyons nos chers lecteurs à la partie sémantico-référentielle liée à (p14) et (p25) où ils trouveront plus d'explication). Le pronom indéfini (On) de (2) n'est utilisé que pour concilier les deux emplois verbaux en question impliquant deux pronoms différents (le sujet s'identifie aux étudiants ou il s'en distancie). Donc, dans cette reconstitution, (4) pourrait bien constituer une conclusion, qui est la même à laquelle l'étudiant voudrait manifestement parvenir dans (p13)<sub>1</sub>. Mais à quelle proposition donnée pourrait-on l'associer ? Nous pensons bien que ce qui semble pouvoir fonder une conclusion pareille ne serait qu'une unité comme (3) qui présente un fait à partir duquel le cheminement vers (4), soit bien acceptable selon le schéma suivant :



En effet, si ce réseau nous rend possible l'accès à une documentation pédagogique variée devant servir l'apprentissage des langues étrangères, cela pourrait bien constituer une donnée (d) sur laquelle peut s'élever une argumentation concluant pour l'avantage qui fait de l'internet un moyen pour parfaire ses compétences en matière des langues étrangères. Bien entendu, il y a toutes les possibilités de mettre tout un enchaînement discursif entre (3) et (4), si nous avons avancé (4), c'est pour rester le plus objectif possible sur la matière discursive qui pourrait relier les deux propositions. Ainsi (1) donnée comme explication (ou justification) dans (p14)<sub>1</sub> s'avère loin de prendre un rôle déterminant dans la relation argumentative reconstituée ((3) → (4)), si non un rôle secondaire comme étant une petite description introductive pour amener la relation en question. Il faut dire aussi que la réflexion que nous avons faite à propos de (E3)<sub>2</sub> et qui a donné cette reconstitution, n'a fait qu'établir un ordre entre les segments (1), (2), (3) et (4), et du coup entre (1) et (4) qui ne sont que (p13)<sub>1</sub> et (p14)<sub>1</sub> inversées de (E3)<sub>2</sub>. Donc, la relation causale instituée entre (p13)<sub>1</sub> et (p14)<sub>1</sub> par la conjonction « parce que » ne serait pas justifiée, car la raison donnée dans (p14)<sub>1</sub> (que nous trouvons assez spontanée)

est jugée non susceptible d'avoir un statut de donnée (ou d'argument) à la dite conclusion (p13)<sub>1</sub>. Jusqu'ici nous avons une assertion (p13)<sub>1</sub> qui manque d'éléments de son étayage, elle est de ce fait isolée et non argumentée (pour rappel, l'argumentation est définie comme une relation entre une (des) donnée(s) et une conclusion). Mais à quoi ressemble le fait d'avancer une assertion sans arguments ? Dans (p13)<sub>1</sub>, on ne fait que prendre un autre aspect du thème en question, car dire à quelqu'un, l'internet favorise la perfection des langues étrangères, et invoquer un motif qui n'a pas de lien direct avec cette affirmation, revient à annoncer tout simplement cet aspect (on en a rien dit à propos). Cette démarche est bien loin de l'argumentation et s'apparente à un procédé descriptif qui vient rajouter un autre trait de la Toile comme étant un moyen au service de l'apprentissage ou la maîtrise des langues étrangères. Ainsi (p13)<sub>1</sub> ne peut que s'aligner dans le rang des propositions descriptives (p8)<sub>1</sub>, (p9)<sub>1</sub> et (p10)<sub>2</sub> qui la précèdent et qui énumèrent des particularités de l'internet.

Ainsi, exceptée la structure (E3)<sub>1</sub> qui, bien qu'elle soit très simple, se conforme au schéma de la séquence argumentative de base, partant d'une donnée (p11)<sub>2</sub> pour en inférer (p12)<sub>1</sub>, la partie (III) du texte ne procède que pour décrire des caractéristiques de l'objet du discours (l'internet). D'abord, les (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> exposent le premier trait valorisant l'internet comme un moyen d'accès à l'information et à la documentation. Ensuite, (p10)<sub>2</sub> poursuit la présentation, et donne une autre propriété, qui cette fois-ci met en relief la rapidité de la recherche que permet cet outil, et finalement (p13)<sub>1</sub> qui vient évoquer l'effet positif de la Toile sur l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères, bien qu'on donne vainement l'impression de vouloir argumenter dans (p14)<sub>1</sub> (raison pour laquelle, rappelons-le, cette proposition est déconsidérée). Tous les trois éléments donc (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub>, (p10)<sub>2</sub> et (p13)<sub>1</sub> s'inscrivent dans une démarche descriptive, et ne viennent que énumérer certains aspects avantageux du Net. Si nous illustrons cette partie textuelle, cela doit prendre le schéma suivant :

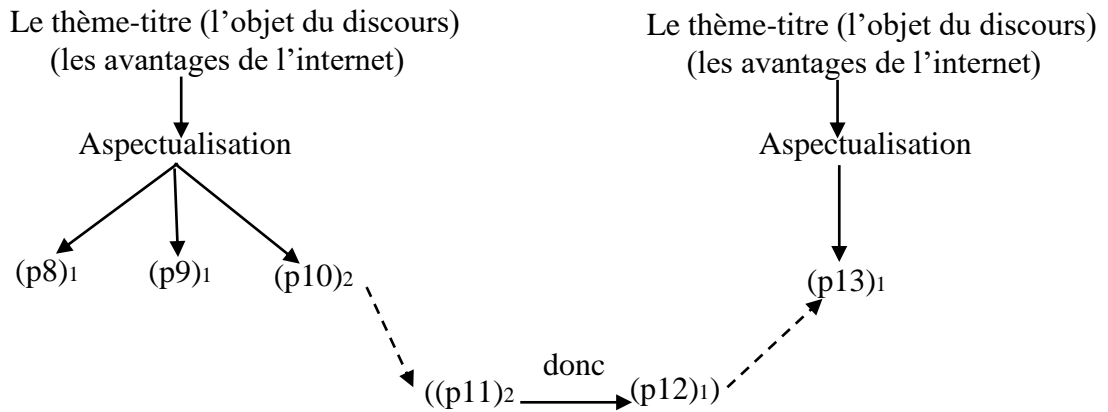


Figure 10

La figure 10 montre comment est structurée (III). L'étudiant commence par évoquer des traits positifs du thème en question (les avantages de l'internet) par l'*opération d'aspectualisation* (l'une des composantes de la procédure descriptive chez Adam). Celle-ci est un procédé qui considère des aspects de l'objet du discours (*le thème-titre*), thématisés dans (p8)<sub>1</sub>, (p9)<sub>1</sub> et (p10)<sub>2</sub>. La brève structure argumentative ((p11)<sub>2</sub> → (p12)<sub>1</sub>) vient interrompre la démarche descriptive qui commence à s'installer. Promptement, (p13)<sub>1</sub> reprend le même procédé descriptif et expose une autre caractéristique par la même opération d'aspectualisation dont il est question. Ainsi (III) débute par une description, suspendue par un passage argumentatif, et enfin terminée par un élément descriptif.

#### IV.3 La partie (II)

(p7) (« L'internet est une chose très importante dans la vie de l'étudiant parce que ») qui constitue la partie (II) est une proposition présentée d'une manière qui annoncerait un sujet de valeur, un thème très important. Dans le *prédicat définitionnel* (« est une chose très importante ») qui n'est qu'une autre façon de (se) représenter l'importance du thème en question, l'adverbe d'intensité « très » (*très*) joint au qualificatif (« important ») laisserait entendre l'intérêt porté à l'internet. La conjonction « parce que » viendrait sans aucun doute annoncer une explication sur la dimension marquée de la thématique. L'étudiant semble dire : l'internet revêt une grande importance *dans la vie de l'étudiant*, et je vais dire pourquoi. A travers cette proposition, on donne l'impression de présenter une « chose importante », et par conséquent, de vouloir l'éclaircir par la suite. Si nous acceptons qu'il y a un objet qui



mérite l'explication, à savoir l'utilité de l'internet dans la vie estudiantine, et qu'il y a un vouloir de s'expliquer sur celle-ci, (p7) pourrait correspondre à la première composante de la séquence explicative prototypique (Adam), en l'occurrence *la macro-proposition explicative 0* qui sert à amener *l'objet initial*, c'est-à-dire introduire un sujet intéressant, qui est les avantages de la Toile. En l'absence d'un élément qui poserait explicitement une question de type (pourquoi ?), la conjonction « parce que » est appelée pour introduire une réponse à l'interrogation que présuppose (p7). Ainsi, cet opérateur laisserait prévoir une procédure explicative ayant pour objet une réponse au questionnement sous-entendu. Les éléments de la partie(III) ((p8)<sub>1</sub>, (p9)<sub>1</sub>, (p10)<sub>2</sub>, (E3)<sub>1</sub> et (E3)<sub>2</sub>) donc, si on en croit le procédé introducteur de l'objet initial de (p7) et de son questionnement implicite, devraient constituer *la macro-proposition explicative 2* de la séquence explicative, censée apporter un éclaircissement de ce qui pourrait faire cette importance. Autrement dit, on s'attendrait pour ce qui s'ensuit, à ce qu'il s'inscrive dans la dite démarche explicative annoncée. Nous voudrions noter avant de quitter la description de cette unité textuelle (p7), le retour à la ligne opéré sans que la raison qu'impliquerait la présence de « parce que » ne soit donnée. L'étudiant a laissé en suspens un énoncé entamé par (p7) et est passé directement à l'énumération qui figure dans (III). Nous pensons que cette rupture dénote que l'étudiant a du mal à trouver un lien entre (p7) et (III), un lien tel une idée qui puisse résumer les points constituant la portion (III), c'est-à-dire une réponse globale annonçant les éléments en question.

Or le contenu de (III), comme nous l'avons déjà expliqué, est dominé par un comportement descriptif, coupé par une structure argumentative. La question qui se poserait naturellement à présent : est-ce que (III) constitue une suite convenable de l'amorce explicative que verbalise (p7) ? Autrement dit, la nature textuelle de cette portion répond-elle à la dite problématique annoncée dans l'énoncé incomplet (II). Nous ne pensons pas que la composition textuelle de (III) puisse répondre à la question liée à la grande importance affichée. L'explication se concrétise par *la volonté de faire comprendre les phénomènes*. Or les propositions dominantes ne sont que descriptives, c'est-à-dire exposent certaines qualités de l'internet, d'autant plus que ces qualités ne portent que sur des informations assez partagées, ou facilement inférables. Les connaissances relatives à l'internet, comme étant un moyen d'accès à l'information, ou comme permettant l'économie de temps, ou bien comme procurant des ressources favorisant l'apprentissage paraissent bien connues. Quant à la relation argumentative de

(E3)<sub>1</sub>, si nous acceptons qu'elle puisse servir l'explication supposée projetée, son isolement, sa situation au milieu d'une description rend peu propre, peu pertinent sa présence. Le caractère fluctuant de (III) s'avère ainsi loin de s'inscrire dans la prétendue stratégie explicative. Cela veut dire que l'interrogation sous-entendue dans (II) n'est pas menée à bout, et est rapidement laissée tomber au profit d'une énumération de quelques propriétés généralement connues, traversée d'une courte argumentation que nous jugeons assez hétérogène à la description entamée. Donc, ce qui rend discordant ces deux parties (II) et (III) est non seulement le caractère disparate de la composition de (III), mêlant l'argumentation à la description, mais aussi, sa non-compatibilité avec ce qui est amorcé comme un projet explicatif dans (II). Ces parties ne relèvent ni de l'explication, ni de l'argumentation, ni tout à fait de la description. Tous ces procédés sont mal utilisés, c'est pourquoi (II) et (III) donnent l'impression d'un assemblage d'éléments inconciliables rendant trop difficile la reconstruction du sens de l'aspect relatif au traitement du premier terme de la consigne, à savoir les bienfaits de l'internet. Enfin, s'il n'y a pas lieu d'argumentation à laquelle on s'attendait par la consigne, il n'y a même pas un type séquentiel bien défini.

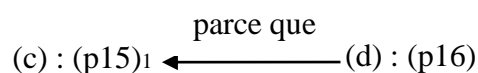
#### IV.4 La partie (IV)

Nous allons étudier à présent les différentes unités contenues dans cette partie et qui vont de (p15) à (p23). De même, cette portion liée à la thématique des effets négatifs de l'internet sur l'étudiant poursuivra l'analyse sur le plan argumentatif et structurel.

##### IV.4.1 Les énoncés (E3)<sub>3</sub> et (E3)<sub>4</sub>

###### L'énoncé (E3)<sub>3</sub> : ((p15)<sub>1</sub>+ (p16))

Nous rappelons que (p15)<sub>1</sub> n'est que (p15) ayant subi les rectifications nécessaires. (E3)<sub>3</sub> ((p15)<sub>1</sub> *il est considéré comme un obstacle* aux capacités (p16) « parce que les étudiant utilisent l'internet beaucoup aujourd'hui ») ouvre cette partie textuelle pour affirmer d'emblée les répercussions négatives de la Toile sur les capacités des étudiants. La raison qu'il donne pour cette assertion est que les étudiants s'adonnent à l'internet. En fait, dans cet énoncé on impute le niveau insatisfaisant des apprenants à l'usage abusif de l'internet que vient souligner l'adverbe « beaucoup » (*beaucoup*). (E3)<sub>3</sub> correspond ainsi à une structure argumentative régressive de type :



c'est-à-dire dans laquelle on avance la conclusion (c), puis on revient à la donnée (d). Dans ce schéma l'étudiant semble dire : l'internet est considéré comme un obstacle à l'apprentissage, et je dis pourquoi je (ou on) dis (dit) cela. Il s'y avère bien donc qu'il s'agit d'une justification. On voudrait justifier l'affirmation (p15)<sub>1</sub> qui pose que la Toile influe mal sur le comportement des étudiants et du coup sur l'apprentissage.

**L'énoncé (E3)<sub>4</sub> : ((p17)<sub>1</sub>+ (p18)<sub>1</sub>+ (p19)<sub>1</sub>+ (p20)<sub>1</sub>)**

Comme les rectifications deviennent assez récurrentes, les (p17), (p18), (p19), (p20) pourraient donner respectivement (p17)<sub>1</sub>, (p18)<sub>1</sub>, (p19)<sub>1</sub>, (p20)<sub>1</sub>. Bien entendu, ce qui fait l'objet de correction n'est que ce que nous jugeons pouvoir causer un problème de compréhension au lecteur (c'est pourquoi nous nous n'intéressons pas souvent à l'orthographe quand elle est assez facilement reconnaissable). (E3)<sub>4</sub> serait donc : (p17)<sub>1</sub> *Quand des enseignants demandent faire quelque chose de recherche, directement nous nous dirigeons vers l'internet*, (p18)<sub>1</sub> nous écrivons la question (p19)<sub>1</sub> et nous y faisons un copier-coller (p20)<sub>1</sub> et après nous imprimons sans lire, sans comprendre.

Il n'y a aucun doute que (E3)<sub>4</sub> vient donner un exemple de l'excès d'usage de l'internet donné comme justification dans (p16). Les actions décrites dans la *macro-proposition* (E3)<sub>4</sub> (*écrire...*, *faire...*, *imprimer...*) ne sont appelées visiblement que pour appuyer l'inférence de (p15). Dans ce cas-là, (E3)<sub>4</sub> peut bien avoir le statut d'argument légitimant l'énonciation de (p15) selon laquelle la Toile constitue un empêchement se dressant face aux étudiants. Si nous reprenons le schéma précédent ((p15)<sub>1</sub> ← (P16)), l'argument en question (E3)<sub>4</sub> ne doit que prendre place entre les deux éléments de cette structure, et qui la prolonge comme suit :

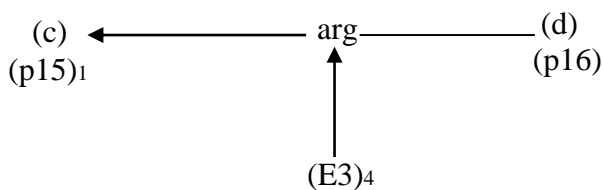


Figure 11

Donc les trois composantes de cette relation à savoir (p16), (E3)<sub>4</sub> et (p15)<sub>1</sub> répondent bien à un mouvement argumentatif régressif, qui fait précéder la conclusion pour venir ensuite se justifier sur celle-ci, et correspond ainsi à une séquence argumentative qui débouche sur un premier argument ( Arg) au profit de la thèse des inconvénients de l'internet, en l'occurrence l'empêchement que représente ce réseau pour les apprenants (nous nuancions que (arg) ( argument) est constituant de la structure argumentative, alors

que (Arg) est un argument étayant une thèse, la conclusion d'une séquence argumentative peut bien constituer un argument (Arg) servant une thèse. Dans notre cas, la conclusion (p15)<sub>1</sub> est un premier argument (Arg) venant à l'appui de la thèse des méfaits de la Toile).

Nous voudrions maintenant revoir la nature de la *macro-proposition* (E3)<sub>4</sub> invoquée manifestement pour donner une légitimité à la conclusion (p15)<sub>1</sub>. Elle est composée des unités (p17)<sub>1</sub>, (p18)<sub>1</sub>, (p19)<sub>1</sub> et (p20)<sub>1</sub>. Les actions relatées dans un ordre chronologique ne viennent rendre compte que d'un comportement présenté comme devenu habituel chez nos étudiants. (p17)<sub>1</sub> qui commence (E3)<sub>4</sub> se présente bien comme un élément introductif par le circonstant (*Quand des enseignants demandent faire quelque chose de recherche*) qui contextualise la conduite des étudiants quand ils sont chargés d'un travail, déjà la première action ou plutôt réflexe est là, *nous nous dirigeons vers l'internet*. L'action suivante est thématifiée dans (p18)<sub>1</sub>, il s'agit d'*écrire* ou de taper le thème ou l'expression portant l'objet dont on a besoin, via un navigateur. L'étape qui y succède consiste à copier textuellement et exactement le document recherché est décrite dans (p19)<sub>1</sub>. Et finalement, (p20)<sub>1</sub> clôture cette liste par l'action d'impression. Trois actions proprement dites (*écrire, copier, imprimer*) décrivent la tendance des étudiants. Il s'agit donc bien d'une *description d'actions* en vue de rendre compte d'une action globale qui n'est que le comportement donné comme répandu au sein des étudiants. Les trois prédicats fonctionnels ordonnés constituent ainsi chacun une partie d'un ensemble, sauf que l'ensemble ou le *thème-titre* ici désigne une *macro-action*, à la différence d'un objet, d'une personne, etc. La *séquence d'actions ordonnées* que renferme (E3)<sub>4</sub> peut bien être représentée ainsi :

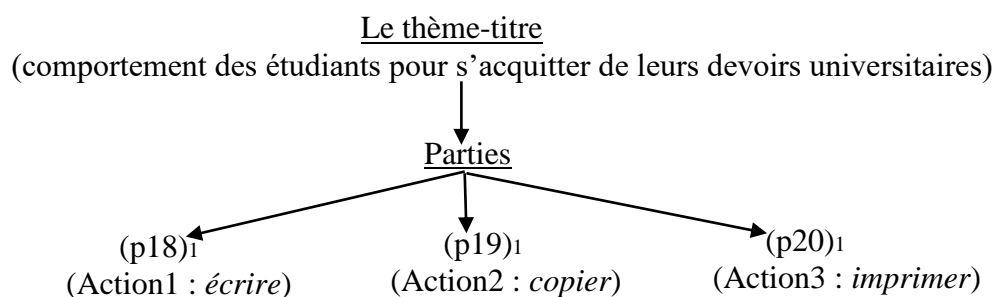


Figure 12

Comme nous l'avons dit, la figure 12 montre les trois propositions descriptives ((p 18)<sub>1</sub>, (p19)<sub>1</sub>, (p20)<sub>1</sub>), énumérant les différents moments (actions) d'une conduite donnée

comme devenue courante dans le milieu étudiant. L'argument (E3)<sub>4</sub> donc auquel fait appel notre sujet pour étayer sa première conclusion (Arg) constitue une macro-proposition descriptive rapportant des actions.

Si nous reprenons la figure 11 actualisant la séquence argumentative qui a débouché sur l'argument (Arg) (p15)<sub>1</sub> et nous remplaçons (E3)<sub>4</sub> par son schéma (figure 12), ça doit donner la représentation suivante :

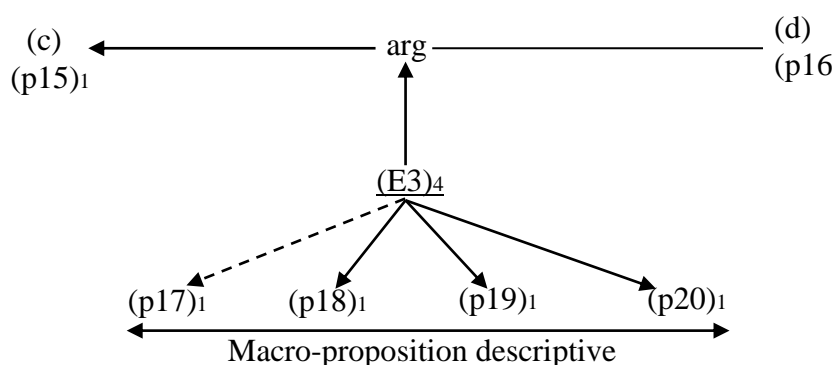


Figure 13

Si nous avons repris la figure 11, c'est pour montrer seulement comment est structurée notre séquence argumentative. La macro-proposition descriptive n'est que la partie enchâssée et la structure argumentative en question n'est que la séquence enchâssante. La figure 13 exemplifie bien un type de combinaison de séquences à savoir la composition par enchâssement (insertion), et donne ainsi l'effet de *dominante* de la séquence enchâssante. Quant à (p21) (« danc c'est ca le maleureur. »), nous n'allons pas en dire grand-chose, sauf qu'elle paraît très probablement comme une proposition affective (*malheur*) venant visiblement en réaction à ce type de comportement qui gagnerait de plus en plus les apprenants.

#### IV.4.2 L'énoncé (E3)<sub>5</sub> : (p22)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub>

Il faudrait dire d'abord à propos de (p22)<sub>1</sub> ((p22) corrigée, voir plan sémantico-référentiel lié à cette unité) que nous avons éprouvé une hésitation avant de la joindre à la partie en cours (IV). (p22)<sub>1</sub> (*Aujourd'hui les étudiants ne vont pas aux bibliothèques pour bouquiner, faire des lectures des romans et des livres*), nous paraissait au début un commentaire, une pensée annexe au sujet de l'argument (Arg) (p15)<sub>1</sub>, c'est-à-dire l'esprit de paresse et d'abandon qui s'y installerait. Or, comme l'étudiant ici évoque un autre point assez différent du premier, qui est celui de la lecture, ça (entre autres) nous a

donné raison de l'inscrire plutôt dans la même thématique des désavantages du Net, et de la considérer comme un autre élément indépendant venant apporter une autre pièce au deuxième aspect du thème.

(p22)<sub>1</sub> voudrait manifestement dire que les étudiants ne fréquentent pas les bibliothèques, pour sous-entendre visiblement le manque de l'esprit de lecture des habitudes des étudiants. L'élément textuel (p23)<sub>1</sub> (*nous avons utilisé l'internet, c'est tout*) paraît, comme nous l'avons interprété, comme une réflexion de la part de notre étudiant sur la manière de pensée qui se ferait asseoir dans les esprits des apprenants, et qui consiste à préférer les lieux de connexion, plutôt que de lire. L'étudiant poursuivrait : le problème, c'est qu'ils ne profitent pas de cette prise par l'internet..., ainsi ça devient une satisfaction d'en avoir usé. Si nous revoyons l'énoncé (E3)<sub>5</sub>, et nous nous proposons de combler ce qui nous semble implicite et manquant dans ce passage, ça pourrait s'apparenter à un énoncé comme :

(1)*Aujourd'hui les étudiants ne vont pas aux bibliothèques pour bouquiner, faire des lectures des romans et des livres,* (2) ils sont occupés par l'internet, ... (3) non pas pour en tirer profit... (4) mais pour le plaisir de dire l'ayant utilisé...

Par rapport aux propositions de notre énoncé, (1) n'est que (p22)<sub>1</sub>, (2) et (3) sont le complément en question venant rétablir des liens absents, quant à (4), ce n'est qu'une paraphrase de (p23)<sub>1</sub>, gardant surtout son sens littéral, sauf qu'elle est adaptée au liage reconstitué (naturellement la reconstitution en question ne peut rappeler toutes les idées supposées manquantes). Nous avons tenté à travers cette reconstitution de trouver un rapprochement entre les éléments éparpillés de (E3)<sub>5</sub> à savoir (p22)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub>, c'est-à-dire chercher une possibilité de réunir ces deux éléments dans une même relation argumentative, de sorte que l'un et l'autre puissent avoir chacun un rôle (un argument, une conclusion, ou une donnée). Mais les deux éléments, correspondant respectivement à (1) et à (4) dans l'énoncé reconstitué, semblent moins conciliables. Nous avons du mal à rétablir un lien probable entre les deux pour servir une quelconque relation argumentative (comment la désertion des lieux de lecture pourrait entrer en relation avec (4) qui semble venir affirmer une idée selon laquelle l'usage de l'internet sert un plaisir personnel ?). Nous ne pouvons exclure bien entendu un lien quelconque, mais lâche et faible dans cette situation. Pourtant, ce qui semble probable, c'est que l'affirmation que pose (4) paraît pouvoir constituer un objet d'explication, autrement dit une question qui mérite plus de souci de compréhension, ou pourquoi pas un objet

d'argumentation. L'information qui avance que les étudiants ne tirerait pas profit de ce réseau, et ça deviendrait beaucoup plus un moyen de divertissement, de distraction, semble avoir besoin plus de crédibilité. Et même dans (p22)<sub>1</sub>, bien que la désertion des bibliothèques soit constatable, si on en juge d'après certaines conduites, on ne devrait pas être aussi catégorique d'affirmer naturellement, et dire que les étudiants abandonnent les bibliothèques, car cela sous-entendrait qu'ils ne lisent pas. Pas la moindre réserve signifiée, ni dans (p22)<sub>1</sub>, ni dans (p23)<sub>1</sub>, tous les deux éléments sont donnés chacun comme une représentation d'un état du monde qu'on ne peut contester.

Cependant, si le lien d'argumentation entre ces deux éléments ne peut être restauré, il est à constater que ces deux derniers viennent donner une qualification au comportement des étudiants : (p22)<sub>1</sub> signifie que les étudiants désertent les bibliothèques, et (p23)<sub>1</sub> laisserait entendre qu'on ne profite pas de l'internet, c'est-à-dire, on en use mal. Les deux prédicats fonctionnels avancent ainsi d'autres aspects de la conduite des apprenants que, s'ils ne sont pas présentés textuellement comme indépendants à (E3)<sub>4</sub> descriptif, pourraient constituer un prolongement des propositions descriptives de celui-ci. Le morphème « danc » (*donc*) évaluatif de (p21) semble être un marqueur conclusif qui signale qu'on est arrivé au terme de la première idée relative aux inconvénients de la Toile. De plus, le délaissement des bibliothèques et le laisser-aller non profitable vers l'internet, ainsi que l'alinéa marqué, laissent entendre qu'on aborde un autre aspect de la question. Suffisamment de signes (structurel et sémantique) donc pour considérer séparément les deux énoncés (E3)<sub>4</sub> et (E3)<sub>5</sub>. Comme nous l'avons signifié, les deux éléments de (E3)<sub>5</sub> ne viennent que caractériser une autre conduite considérée fréquente selon le schéma suivant :

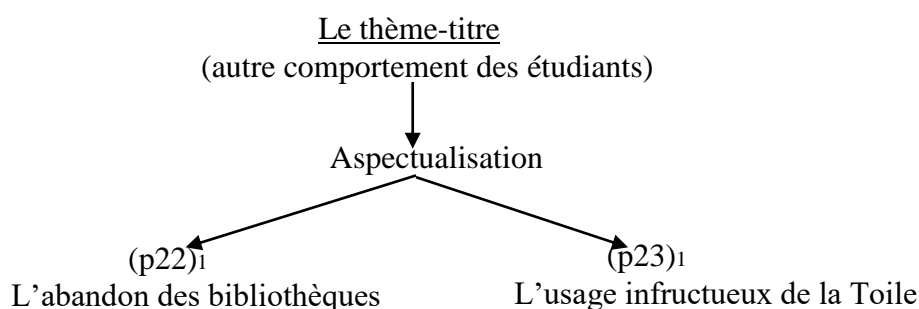


Figure 14

La figure 14 montre que les deux éléments de (E3)<sub>5</sub> décrivent chacun une propriété du comportement considéré récurrent des apprenants à travers des prédicats fonctionnels

(« description d'actions »), qu'on peut faire correspondre chacun à une nominalisation : l'abandon des bibliothèques d'une part, et l'usage infructueux de la Toile d'autre part.

Ainsi la partie (IV) fait alterner une séquence argumentative (figure 11 ou 13) et une description (figure 14). Deux stratégies différentes, la première essaie d'appuyer la conclusion relative à l'empêchement ou plutôt à la distraction que représenterait l'internet pour les étudiants, et là aussi l'arg (E3)<sup>4</sup>, rappelons-le, appelé pour l'étayer est de nature descriptive ; la seconde s'occupant à rapporter des aspects de conduite de ceux-ci, à savoir le délaissement de la lecture, et le laisser-aller inutile vers l'internet. On bascule de l'argumentation à la description. La succession incompatible de types séquentiels différents ne peut que rendre le sens moins concevable et la tâche difficile pour sa reconstitution, tout comme (III) qui, elle aussi comme déjà expliqué, n'est structurée que d'une suite peu conciliable de procédures (description- argumentation- description), venant après avoir annoncé paradoxalement une explication dans (II). La composition textuelle du développement de ce texte ((II), (III) et (IV)) s'apparente bien à une combinaison d'énoncés hétérogènes loin de répondre à une conception adéquate et certaine de l'objet de la consigne en question présupposant une procédure argumentative, qui constituerait l'unité de son sens.

## V- Résultats de l'analyse argumentative et structurale

Si nous illustrons la structuration de ce texte, ça doit prendre le plan suivant :

Introduction	=====
	partie (I) : ...
Développement	=====
	partie (II): ...
	partie (III): ...
	partie (IV):...
Conclusion	=====
	partie (V) :...

Le texte répond assez à un plan courant et conventionnel de la dissertation, dans le sens où il n'y aurait pas de difficulté à délimiter les grandes parties du texte (introduction, développement, conclusion), sauf le développement qui présente une segmentation inconvenable à propos des parties (II) et (III). On reconnaît aisément la partie (I) comme une introduction, notamment par la question posée finissant cette partie. S'ensuivent les



parties (II) et (III) qui viennent s'intéresser au premier aspect de la thématique à savoir les avantages de l'internet. En effet, l'alinéa et le questionnement implicite qu'apporte (p7) sont autant de signes graphique et thématique marquant le passage au deuxième élément, en l'occurrence le développement. Les portions (II) et (III) paraissent bien indissociables : la rupture constatée dans (II) qu'amorce (p7) ne reflèterait visiblement qu'une difficulté de trouver un enchaînement qui conviendrait à l'explication sur l'intérêt manifesté pour le thème en question de l'internet dans la vie de l'étudiant. Quant à (III), si elle est articulée autour de trois idées différentes, si on en croit les organisateurs textuels (Tout d'abord, « en plus », « enfin »), le quatrième élément (E3)<sub>2</sub> : ((p13)<sub>1+</sub> (p14)<sub>1</sub>) vient prolonger cette portion, et par conséquent remettre en question la structure de la triple énumération annoncée. De plus, si les trois éléments constituent chacun un paragraphe à part, le quatrième, n'est qu'annexé au troisième, pourtant thématissant une idée différente du reste, donc trois paragraphes avec quatre idées différentes :

partie (III) : *Toute d'abord* (1<sup>ère</sup> idée)  
*en plus* (2<sup>ème</sup> idée)  
*enfin* (3<sup>ème</sup> idée) + (4<sup>ème</sup> idée)

Dans le paragraphe ponctué par l'adverbe « enfin », l'empaquetage des propositions ne correspond pas aux deux idées mises en scène (un lecteur s'attendrait à deux paragraphes indépendants). Bref, ce qui fait défaut à ce niveau est la non compatibilité entre les marqueurs textuels et la structure interne réelle de cette partie. En ce qui concerne la partie (IV), l'alinéa et l'adverbe de restriction « Cependant » (*cependant*) signale la transition au côté opposé, à savoir les désavantages du Net, organisé en deux paragraphes différents. La partie (V), par l'alinéa marqué et l'expression explicite de la conclusion « Pour conclure », vient conclure et clôturer le texte.

Outre l'aspect de l'organisation globale du texte, est soulevée la question relative à la combinaison des séquences des parties constitutives du développement. Les deux fragments (II) et (III) liés à la thématique des bienfaits de l'internet est une succession d'éléments hétérogènes : [amorce explicative (II) + procédure descriptive ((p8)<sub>1+</sub> (p9)<sub>1+</sub> (p10)<sub>2</sub>) + séq argumentative (E3)<sub>1+</sub> procédure descriptive(E3)<sub>2</sub>]. On annonce une explication aussitôt interrompue par une description, celle-ci est coupée à son tour par une structure argumentative. De même pour le deuxième aspect désavantageux (IV), on ne fait que juxtaposer d'une manière composite une séquence argumentative ((E3)<sub>3</sub> et

(E3)<sub>4</sub>) et une démarche descriptive (E3)<sub>5</sub>. Aucun procédé ne peut décider de la dominante séquentielle de chacune des deux portions ((II) et (III)) et (IV), et par conséquent de l'unité textuelle du développement.

Par ailleurs, d'autres lacunes, concernant l'un et l'autre fragment textuel (l'introduction et la conclusion), et qui font que les deux composants ne répondent pas suffisamment au rôle censé remplir chacun dans un texte. D'une part, la problématique est exprimée de manière à confirmer naturellement et simplement l'objet de la consigne de la dissertation, et d'autre part, elle manque de lien textuel avec ce qui la précède. C'est-à-dire qu'elle est posée brusquement sans éléments assurant son acheminement. L'absence de problématisation caractérise bien le questionnement isolé de cette partie introductive. En ce qui concerne la conclusion, elle s'avèrerait inadéquate et ne rendrait pas compte de tout ce qui est abordé dans le développement : il n'y a pas de trace explicite référant à un envisagement de deux aspects opposés.

Quant à la question de l'argumentation, l'une et l'autre partie du développement rapportent des énoncés fluctuants. Ainsi la partie (III) abordant le côté positif du thème pose quatre éléments différents. Le premier type d'énoncés (p10)<sub>2</sub> ne peut aller au-delà d'un contenu propositionnel, qui ne fait principalement que rapporter un fait déjà connu qui, dépourvu de marque(s) argumentative(s) explicite(s), accentue son caractère plus insuffisant d'informativité. Le deuxième type d'énoncés (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> met en scène un contenu qui, bien qu'il rapporte une information aussi partagée, il est relevé de traces éventuellement susceptibles de le soustraire du statut peu informationnel caractéristique du premier type (p10)<sub>2</sub>. Ce qui veut dire que si les premières propositions viennent dire invariablement des connaissances jugées élémentaires de notre monde technique, la valeur argumentative se montre plus absente dans la première catégorisation. En ce qui concerne l'énoncé (E3)<sub>2</sub>, il est assez particulièrement différent, la structure dite argumentative établie n'est qu'apparente : le lien institué entre ses deux constituants ((p13)<sub>1</sub> et (p14)<sub>1</sub>) n'est pas fondé argumentativement. Ce qui fait que la dite procédure argumentative est avortée, et tourne de ce fait à une description (p13)<sub>1</sub> : on laisse tomber l'argumentation au profit de la description. Reste le dernier cas (E3)<sub>1</sub> qui, s'il obéit à une structure argumentative, celle-ci est très simplifiée, on conclue strictement à partir d'un seul élément ((p11)<sub>2</sub> → (p12)<sub>1</sub>) : aucun autre argument n'est prévu pour l'étayage de la dite conclusion. La partie (IV) relative au côté désavantageux du net, quant à elle, elle est partagée entre une séquence argumentative ((E3)<sub>3</sub> et (E3)<sub>4</sub>) et des propositions

descriptives ((p22)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub>) qui, présentées ainsi, c'est-à-dire comme admises, ne manquent pas de rapporter des contenus suscitant l'explicitation : celle-ci est cédée à la description. Seuls les deux segments (E3)<sub>3</sub> et (E3)<sub>4</sub> répondent à un schéma structuré et assez réfléchi qui satisfait celui de la séquence argumentative.

Ainsi, tous les éléments textuels constituant le développement se résument en des propositions descriptives et deux structures argumentatives. Les descriptives dominantes rapportent soit des contenus peu informatifs qui restent peu déterminants du point de vue argumentatif, soit des contenus assez assertifs, qui se prêteraient à l'explicitation, mais réduits (ou forcés) simplement à la description. Et même dans l'une des deux relations établies, l'argumentation est beaucoup plus formelle. L'unique élément qui procède à une mise en séquence argumentative assez consistante, est bien (E3)<sub>3</sub> et (E3)<sub>4</sub>. L'argumentation donc, ni comme étant une fonction de la langue, ni comme un type de séquence, ne s'avère constituer l'objet de ce texte.

## **VI- Le plan énonciatif**

### **VI.1 La partie (I)**

Ce qui caractérise cette introduction est que le locuteur marquerait déjà dans (p3) (« L'internet est un réseau social plus vaste ») son attitude sur le thème en question. L'adverbe « plus » associé au qualificatif « vaste » peuvent souligner son impression positive pour l'internet. La relative (p4) (« qui permette à tout le monde devenir une petite ville. ») qui s'ensuit vient reprendre une expression que nous trouvons toute faite et assez répandue. Comparer « le monde » à « un petit village » ou « une petite ville » viendrait sans doute rendre compte du sentiment de proximité né des différents services rendus par le réseau internet, et particulièrement celui de caractère social. Au-delà de la morphologie verbale du subjonctif (« permette »), que nous pensons bien vouloir exprimer le présent, et provenant d'une probable méconnaissance de la conjugaison de ce verbe, il se peut bien que cette tournure intervient pour mettre l'accent sur l'aspect avantageux du net.

### **VI.2 La partie (II)**

L'énoncé constitutif de (II) que commence (p7) (« L'internet est une chose très importante dans la vie de l'étudiant parce que »), s'il est inachevé parce qu'il manque d'une réponse qu'implique la présence de « parce que », marque bien le regard porté sur

l'internet. Le marqueur adverbial (*très*) joint à l'adjectif « importante » soulignent explicitement la grande valeur dont on se représente ce moyen dans la vie estudiantine.

### **VI.3 La partie (III)**

#### **VI.3.1 Les propositions (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub>**

Comme nous l'avons expliqué dans le plan précédent, il n'y a pas de différence signifiante de sens à souligner entre les deux propositions (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub>. Toutes les deux ((p8)<sub>1</sub> Tout d'abord, il (l'internet) est un moyen d'accès aux sources les plus riches en documents de recherche. (p9)<sub>1</sub>Il permet de consulter de nombreuses informations, documents,...dont tous les étudiants ont besoin) viennent définir le thème en question comme étant un moyen d'accès à l'information et à la documentation. Mais outre la définition que rapportent ces deux unités, le locuteur paraît bien impressionné par la multitude et la diversité des informations et des documents disponibles sur le net. Le superlatif (les plus riches) de (p8)<sub>1</sub> et le qualificatif ( nombreuses) de (p9)<sub>1</sub> sont des traces explicites évaluatives dénotant une appréciation à des degrés différents pour ce réseau, si la seconde marque estime la quantité d'informations disponibles en ligne, le syntagme (les plus riches ) porte plus haut cette impression :ce dernier signifierait qu'il n'y a pas de meilleur autant que l'internet en terme de richesse en documentation. Pour l'étudiant, ce moyen nous met à notre disposition un stock de documents incomparable. On commence donc cette partie proprement dite relative à l'aspect des avantages par une opinion bien favorable vis-à-vis de l'internet.

#### **VI.3.2 La proposition (p10)<sub>2</sub>**

(p10)<sub>2</sub> (*en plus, il diminue le temps de recherche des différents sujets que nous cherchons.*) portant sur l'économie de temps que procure l'internet, est une connaissance du monde que nous ne pensons pas ignorée. L'internet fait bien gagner du temps et ce dans toutes les recherches effectuées. Ce réseau télématique traite du point de vue de la vitesse toute instruction de recherche indifféremment de la nature du sujet autour duquel on désire avoir des informations (ou documents), de la personne ou de l'utilisateur opérant cette recherche, mais aussi du moment de celle-ci, car le présent du verbe *diminuer* est non actuel. L'ensemble de (p10)<sub>2</sub> est ainsi délié de la situation d'énonciation du locuteur. C'est pourquoi, (ni le pronom « nous »), ni même l'adjectif (différents) ne semblent rajouter une information pertinente d'un regard personnel du sujet dans son énoncé, et nous pensons que son emploi dans ce contexte sert bien une

description d'un fait connu qu'une évaluation du locuteur. Si le scripteur entend marquer sa présence dans cette unité textuelle, il a procédé non distinctement pour ce marquage, car (p10)<sub>2</sub> vient verbaliser une propriété du thème en question, à savoir que l'internet épargne un temps précieux sûrement à ses utilisateurs.

### **VI.3.3 L'énoncé (E3)<sub>1</sub> : ((p11)<sub>2</sub>+ (p12)<sub>1</sub>)**

L'énoncé (E3)<sub>1</sub> présente une structure argumentative entre ((p11)<sub>2</sub> (*enfin, il a ouvert plusieurs chances pour faire connaissance avec des gens de multiples nationalités dans le monde*), et (p12)<sub>1</sub> (*donc il a diminué la distance entre les quartiers et les pays*). L'étudiant donne la proximité sentie entre les personnes, exprimée par le prédicat (*il a diminué la distance...*) - expression jugée récurrente et toute faite- comme conséquence des services de ce réseau, ouvrant plusieurs chances à la connaissance. La relation établie entre les deux unités ((p11)<sub>2</sub> → (p12)<sub>1</sub>) est une manière de noter sa présence épistémique par l'information conclusive de (p12)<sub>1</sub>. Le scripteur se signifierait comme assumant le lien institué, et avance que l'internet a rapproché les gens par les applications disponibles dont il est doté, telle celle liée aux réseaux sociaux. Cependant, si le scripteur donne l'impression d'en être responsable, il ne s'est pas manifesté suffisamment dans son énoncé. Mise à part la liaison très directe établie entre les deux unités que nous avons considérées, l'une comme donnée (p11)<sub>2</sub>, assez implicite dans tous les cas, et l'autre comme conclusion (p12)<sub>1</sub>, on n'a fourni aucun autre élément discursif à l'appui de (p12)<sub>1</sub>, c'est comme si on ne voulait pas s'y impliquer davantage, ou trouvait (p12)<sub>1</sub> aisément inférable.

### **VI.3.4 L'énoncé (E3)<sub>2</sub> : ((p13)<sub>1</sub>+ (p14)<sub>1</sub>)**

Pour rappel, le rapport établi entre (p13)<sub>1</sub> (*et en même temps...(l'internet) facilite la maîtrise des langues étrangères chez nous*) et (p14)<sub>1</sub> (*parce que nous avons (sommés) des étudiants de français*) est jugé non fondé, car nous ne saurions trouver un lien direct logique ou argumentatif entre ces deux segments : en quoi le fait d'avoir ou d'être des étudiants de français pourrait constituer un argument dans la question de la maîtrise des langues étrangères ? Par conséquent, nous avons appuyé la nature descriptive de (E3)<sub>2</sub>, en déconsidérant (p14)<sub>1</sub>(voir l'explication liée à cet énoncé dans le plan argumentatif et structurel). (p13)<sub>1</sub> donne l'objet du discours comme un moyen facilitant l'apprentissage et la maîtrise des langues étrangères, sans se prononcer vraiment sur la (ou les) raison(s) de cette affirmation. Il se pourrait que la verbalisation d'un énoncé étayant (p13)<sub>1</sub>

constitue une difficulté à compléter la relation qui attend d'être soutenue et qu'annonce la conjonction « parce que ». Autrement dit, faute d'exprimer une idée justifiant la présence de cette conjonction, on laisserait tomber le contenu supposé manquant, en faveur d'une réponse (p14)<sub>1</sub> qui paraît spontanée et non appropriée à (p13)<sub>1</sub>. Dans ce sens, un problème d'expression est derrière ce cas. Si non, le scripteur trouverait le contenu de (p13)<sub>1</sub> une connaissance bien partagée (ce que nous appuyons le plus), l'information selon laquelle l'internet nous donne accès à des documents servant l'apprentissage des langues est un fait qu'on ne pourrait contester, ainsi il ne jugerait pas nécessaire de donner d'autre(s) explication(s). Ce qui veut dire que la valeur référentielle de (p13)<sub>1</sub> est dominante, et donc ne se prête pas assez au développement. Dans ce deuxième cas, c'est le choix du contenu (l'idée) peu informatif que fait le locuteur qui serait à l'origine de cet inachèvement.

#### **VI.4 La partie (IV)**

##### **VI.4.1 Les énoncés (E3)<sub>3</sub> et (E3)<sub>4</sub>**

Dans (E3)<sub>3</sub> ((p15)<sub>1</sub> il est considéré *comme un obstacle* aux capacités (p16) « parce que les étudiants utilisent l'internet beaucoup aujourd'hui »), on impute le comportement négatif des étudiants vis-à-vis de leurs études à l'excès d'usage de l'internet. L'étudiant en se justifiant sur la qualité insatisfaisante de l'apprentissage des apprenants marque bien sa présence épistémique dans cet énoncé, en validant l'inférence de (p15)<sub>1</sub> à partir de (p16). Bien que syntaxiquement, (p15)<sub>1</sub> soit à la voix passive avec effacement du complément d'agent, et donne à croire ainsi (si on en croit l'usage conscient de ce procédé) qu'il ne soit pas impliqué directement dans cette assertion (l'étudiant donne l'impression de se distancier en ne s'exprimant pas sur l'instance anonyme de ce point de vue qui considère que l'internet distrait les étudiants de leurs études), plusieurs éléments viennent appuyer son point de vue sur la question de l'effet négatif du recours à ce moyen sur l'apprentissage. En commençant par la trace évaluative (« beaucoup ») (*beaucoup*) qui souligne la fréquence d'usage de l'internet ou l'ampleur de temps qui lui est consacré par les étudiants. Outre cette marque explicite de l'attitude du locuteur, les énoncés (E3)<sub>4</sub> et (E3)<sub>5</sub> sont autant de pièces allant dans le sens de cette opinion : le premier (E3)<sub>4</sub> donné comme argument illustratif à l'appui de (p15)<sub>1</sub> ; et le second (E3)<sub>5</sub> relatif au dit abandon de la lecture et l'usage abusif de l'internet. Autrement dit, si le scripteur reste implicite sur l'instance énonciative de (p15)<sub>1</sub>, tout porte à dire qu'il partage l'avis de cette entité qu'il laisse indéterminée : le cotexte dénote son

identification à cette opinion, et dans ce cas-là, on ne ferait que se positionner et prendrait part à l'affirmation selon laquelle l'internet est derrière le niveau insuffisant des apprenants.

Quant à (E3)<sub>4</sub> ((p17)<sub>1</sub> *Quand des enseignants demandent faire quelque chose de recherche, directement nous nous dirigeons vers l'internet*, (p18)<sub>1</sub> *nous écrivons la question* (p19)<sub>1</sub> *et nous y faisons un copier-coller* (p20)<sub>1</sub> *et après nous imprimons sans lire, sans comprendre.*) comme il est déjà expliqué, il constitue un argument qui vient étayer la conclusion de (p15)<sub>1</sub>. Les propositions constitutives de (E3)<sub>4</sub> rendent compte d'un comportement présenté comme devenu récurrent chez les étudiants. La première unité (p17)<sub>1</sub> introduisant cette « description d'actions » ne comporte pas d'éléments liant particulièrement cet énoncé à la situation dans laquelle se trouve le locuteur. Le procès du verbe *demander* mis au présent, ainsi que la locution indéfinie « quelque chose » sont des traces instituant un cadre contextuel donné indépendamment du moment et de la nature du travail dont on charge l'étudiant. De plus, l'adverbe (*directement*) associé au verbe (*se diriger*) paraissent exprimer une pensée involontaire à laquelle seraient sujets les étudiants, plutôt qu'une action. L'étudiant semble vouloir dire : à chaque fois où il y a une tâche quelconque à réaliser, la première chose à laquelle nous pensons est l'internet. (p17)<sub>1</sub> est donc déliée de la situation d'énonciation, et entend présenter le recours à ce réseau comme une tendance devenue habituelle chez les étudiants. Quant aux unités qui lui succèdent (p18)<sub>1</sub>, (p19)<sub>1</sub> et (p20)<sub>1</sub>, si elles énumèrent les différents moments de cette conduite, en commençant par l'action d'écriture de la question objet de la recherche désirée dans (p18)<sub>1</sub>, puis le copier-coller effectué du document trouvé dans (p19)<sub>1</sub>, et finalement son impression dans (p20)<sub>1</sub>, elles ne font qu'appuyer son caractère routinier, mais infructueux aussi.

En ce qui concerne le pronom « nous », hormis l'occurrence de (p1)<sub>1</sub> (... *nous avons vécu plusieurs révolutions...*) où il se montre assez vague et indéterminé, les autres emplois qui apparaissent dans les unités telles (p10)<sub>2</sub>, (p13)<sub>1</sub>, (p17)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub> sont liés plus ou moins implicitement aux étudiants. Et ce n'est que (p26) qui finira par nommer explicitement le référent auquel renvoie ce pronom, et qui est bien les étudiants universitaires, pour ne pas dire les étudiants de français comme il est exprimé dans (p14)<sub>1</sub>, si nous prenons *avoir utilisé* pour *être*. Cela veut dire qu'à chaque fois où le locuteur se met en scène dans son texte, il le fait en se référant à un ensemble, qui est la catégorie des étudiants (sauf dans (p23)<sub>1</sub> que nous trouvons assez différente). Ainsi,

exceptés les deux cas signalés, celui de (p1)<sub>1</sub> et celui de (p23)<sub>1</sub>, les autres emplois de ce pronom ne sont pas de purs déictiques, s'ils réfèrent au sujet de l'énonciation, ils désignent aussi les étudiants comme élément faisant partie à l'univers du discours.

#### VI.4.2 L'énoncé (E3)<sub>5</sub> : (p22)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub>

Pour (E3)<sub>5</sub>, nous ne saurions trouver de lien justifié d'argumentation entre (p22)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub>, ce qui nous a amené à conclure pour la nature descriptive de chacun des deux segments, à savoir l'abandon de la lecture d'une part, et l'abus infructueux de l'internet d'autre part. (p22)<sub>1</sub> (*Aujourd'hui les étudiants ne vont pas aux bibliothèques pour bouquiner, faire des lectures des romans et des livres*) sous-entend que les étudiants délaissent la lecture (avec ce qu'implique l'expression connotée (l'abandon de la lecture)), et (p23)<sub>1</sub> ( nous avons utilisé l'internet c'est tout)) pourrait être paraphrasé : les étudiants (ab)usent mal de l'internet. Tous les deux éléments viennent décrire chacun un comportement posé comme étant préalablement partagé du point de vue informationnel. Pourtant, la nature du contenu de chacun des deux segments pourrait bien soulever le questionnement. Qu'est-ce qui fait trancher pour l'affirmation du délaissement de la lecture, et de même, qu'est-ce qui permet l'assertion de l'abus non profitable de l'internet. Cependant notre sujet ne s'est penché ni sur l'information rapportée dans la première unité textuelle (p22)<sub>1</sub>, ni même sur celle de (p23)<sub>1</sub>. Les deux constituants de (E3)<sub>5</sub> sont donnés à l'image de contenu propositionnel qui ne susciterait pas d'explicitation, si non pourquoi le locuteur se garderait de s'impliquer dans son énoncé, et ne rien dire sur les informations mises en scène.

Il est à noter à propos de l'emploi de « nous » dans (p23)<sub>1</sub> qui semble faire exception en comparaison avec les autres occurrences liées aux étudiants. (p23)<sub>1</sub> s'apparente, comme nous l'avons interprétée, plus à une réflexion de la part du scripteur rendant compte de l'état d'esprit régnant chez les étudiants. C'est-à-dire, le locuteur se présenterait comme étant au courant de la manière de pensée des étudiants utilisateurs du net. C'est comme s'il voulait dire : je connais les pratiques dont on fait de l'internet, on y recourt pour satisfaire un plaisir, et non pour le profit (l'apprentissage). Le « nous » dans ce cas, s'il désigne les étudiants, le sujet prendrait de la distance d'eux, à la différence des autres acceptions, où il se pose comme partie intégrante des étudiants, il prendrait part à tout ce qui est leur attribué (par exemple dans (p10)<sub>2</sub> (...que nous cherchons...), dans (p17)<sub>1</sub>(...nous nous dirigeons...)), alors que dans cette apparition, il semble qu'il s'en dégage, et prenne position défavorable vis-à-vis de ce comportement.



Ce qui distingue donc les deux références de « nous » dans le texte (excepté le cas de (p1)<sub>1</sub>) serait son emploi déictique et anaphorique dans le premier, et son acception anaphorique dans ce dernier.

### **VI.5 La partie (V)**

La partie conclusive(V) dans ses trois propositions paraît comme un appel dans (p24) (« Pour conclure, il faut utiliser l'internet avec conscience ») dont on ferait une nécessité aux étudiants de faire usage consciencieux de ce moyen, car ceux-ci présentent sans aucun doute par leur caractère d'intellectuels, mais aussi de majorité dans ((p25)<sub>1</sub> *parce que nous sommes des adulte* (p26) *et des étudiant universiteur*) une catégorie distinguée qui ne devrait pas en user d'une manière non responsable. Le verbe falloir dans l'expression (« il faut ») de (p24) dénoterait bien une modalité déontique pour dire qu'il est nécessaire d'y être raisonnable, car ça fait partie du bon sens, si non on serait des enfants dans (p27)<sub>1</sub> (*et non pas des enfants*) qui manquent de la notion de mesure et de profit.

## **VII- Résultats de l'analyse énonciative**

Au-delà de (II), les éléments constitutifs de (III) liés à l'aspect des avantages sont proférés assez différemment d'un point de vue énonciatif. L'un des procédés se concrétise dans (p10)<sub>2</sub> où le locuteur se contente de rapporter un fait (une propriété) supposé connu de l'objet en question que nous ne saurions faire correspondre qu'au type des énoncés constatifs pour rendre compte de la modalité objective. L'information mise en scène dans cette proposition pourrait bien être dite par n'importe quel locuteur et indépendamment de la situation d'énonciation dans laquelle se trouve l'étudiant. Hormis la reprise de ce qui est déjà dit et constaté, rien n'y est pris explicitement en charge. Le deuxième comportement consiste à établir ou poser des relations argumentatives élémentaires à deux constituants (donnée (ou argument) et conclusion) de sorte que le second est toujours inféré directement et simplement du premier, comme dans (E 3)<sub>1</sub>((p11)<sub>2</sub> → (p12)<sub>1</sub>) et dans (E 3)<sub>2</sub> ((p13)<sub>1</sub> ← (p14)<sub>1</sub>). Autrement dit, dans les deux cas, le scripteur conclut toujours à partir d'un seul et unique constituant. Ainsi, sauf le signalement comme assumant les inférences en question, le scripteur ne donne autre(s) élément(s) discursif(s) de son engagement dans ces deux énoncés. C'est comme si le locuteur entendait dire : ce que je peux valider, c'est que par les possibilités de lier connaissance que l'internet a ouvert aux gens, il a désenclavé (ou rapproché) ceux-ci

dans (E3)<sub>1</sub>, et que l'internet favorise l'apprentissage ou la maîtrise des langues étrangères dans (E3)<sub>2</sub> (la raison donnée est jugée très peu fondée), et je n'en dirais pas plus. Ce qui pourrait se lire comme, soit le locuteur ne peut s'impliquer davantage dans son dire, soit il ne veut s'y impliquer davantage. Reste le cas des (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> qui bien qu'elles ne portent que sur une définition partagée du thème de l'internet comme moyen d'accès à l'information et la documentation, elles sont ponctuées de marques modales évaluatives dénotant ainsi sa présence, et son attitude bien positive particulièrement dans (p8)<sub>1</sub>.

En ce qui concerne l'aspect des inconvénients, le locuteur agit autrement dans la structure instituée dans (E3)<sub>3</sub> ((p15)<sub>1</sub> ← (p16)) dans la mesure où l'inférence de (p15)<sub>1</sub> trouve un appui dans l'énoncé illustratif (E3)<sub>4</sub>. On ne conclue pas sur un seul élément, comme dans le cas des (E3)<sub>1</sub> et (E3)<sub>2</sub>, mais on a recours à une autre pièce discursive pour légitimer l'inférence de (p15)<sub>1</sub>. C'est comme si le scripteur cette fois-ci trouvait la relation insuffisante, et jugerait utile (ou se jugerait capable) d'appeler un argument (explicitation) pour valider le passage de (p16) à (p15)<sub>1</sub>. Ce qui serait certainement un signe de plus de présence et d'investissement de la part du locuteur. Quant aux deux derniers éléments composant (E3)<sub>5</sub> venant rendre compte d'autre comportement des étudiants, ils sont posés comme étant des informations acquises ou connues, car rien n'a été émis à leur propos. Mis à part le rapport affirmatif de ces deux contenus (p22)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub>, pas le moindre commentaire qui en ferait l'objet d'explicitation. Encore une fois, on s'en efface.

Ainsi, le comportement énonciatif de l'étudiant est fluctuant : s'il se montre présent dans l'énonciation des (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> marquant son impression favorable pour l'internet, et dans l'argumentation de (p15)<sub>1</sub> portant sur la dite distraction vis-à-vis des études exercé par ce moyen, il semble prendre de la distance à des degrés différents dans le reste de sa production, et qui s'avère très élevée dans (p10)<sub>2</sub>.

### **VIII- Synthèse de l'analyse de cette production**

Ce qui commence à toucher la reconstruction du sens global du texte est bien entendu ce qui affecte ces unités compositionnelles de base. Les cas relevés posent principalement deux types de difficultés concernant l'usage des éléments lexicaux. Le premier accuse des défaillances en matière du sens : on n'est pas instruit du signifié des lexies utilisées, et le second dénote un lexique actif sommaire et approximatif, mais

aussi manifestement non disponible. Outre la question du sens et du lexique, la production relève un apprentissage défectueux de plusieurs points de la grammaire. Les problèmes de méconnaissance de la fonction de certains pronoms relatifs, d'emplois erronés du verbe ou de l'auxiliaire *avoir*, de fausse expression de la voix passive et de la temporalité, et de manque de savoir lié à la question aspectuelle des verbes, sont tous des cas pouvant influencer mal sur la signification au niveau de la proposition. Quant à la question de l'orthographe lexicale des mots, elle dénote un autre facteur défaillant surtout dans son aspect vocalique, et qui peut fausser l'interprétation, notamment de certaines lexies. De plus, à un niveau dépassant la proposition, d'autres cas manquent de préserver un lien sémantique entre des énoncés minimaux. Ne pas signaler le passage à un univers différent, se tromper sur la concordance des temps verbaux, ou sur la référence d'un élément textuel, ne font qu'atteindre au principe de la cohésion du texte.

Par ailleurs, le texte présente une composition séquentielle très irrégulière dans son développement. Les deux fragments ((II) et (III)) de la thématique des avantages sont le résultat de procédures diverses : [annonce explicative (II) + procédure descriptive ((p8)<sub>1</sub>+ (p9)<sub>1</sub>+ (p10)<sub>2</sub>) + structure argumentative (E3)<sub>1</sub>+ procédure descriptive (E3)<sub>2</sub> (III)]. On projette une explication qui ne fait appel qu'à des éléments descriptifs, cette même procédure se voit interrompue d'une structure argumentative avant de reprendre et clôturer cette partie. La partie relative aux désavantages (IV), quant à elle, juxtapose deux démarches différentes : [séquence argumentative ((E3)<sub>3</sub> et (E3)<sub>4</sub>) + procédure descriptive (E3)<sub>5</sub>]. Donc, et dans les fragments ((II) et (III)), et dans (IV), le développement est bien la combinaison de procédés hétérogènes qui manque à l'effet de dominante. On ne peut reconstituer un type séquentiel déterminant : on n'est ni dans l'explication, ni dans la description, ni dans l'argumentation.

Quant aux composantes énonciative et argumentative, le développement dans sa partie proprement dite relative aux bienfaits de l'internet (III), commence par rapporter dans les trois premières propositions descriptives (p8)<sub>1</sub>, (p9)<sub>1</sub> et (p10)<sub>2</sub> ((p9)<sub>1</sub> est jugée peu pertinente du point de vue de la progression thématique) des connaissances du monde connues. Mais si dans (p10)<sub>2</sub>, la fonction représentative semble beaucoup plus prévalante, accusant peu d'implication du scripteur, les unités (p8)<sub>1</sub> et (p9)<sub>1</sub> paraissent assez différentes, en ce que les traces appréciatives relevées, affichant visiblement une bonne impression du locuteur pour le thème en question, seraient susceptibles de les marquer argumentativement. C'est dire que, s'il y a une valeur argumentative dans les

deux types d'énoncés, dans (p10)<sub>2</sub>, elle semble plus faible du moment que son contenu se focalise particulièrement sur la mise en mots d'un état du monde, ou d'un fait partagé. Quant aux deux énoncés restants (E3)<sub>1</sub> et (E3)<sub>2</sub>, apportant chacun une structure prétendant à une relation d'argumentation, le second (E3)<sub>2</sub> ne revêt qu'un caractère descriptif : (E3)<sub>2</sub> met en cause le bien-fondé du lien établi. En ce qui concerne le premier (E3)<sub>1</sub>, sauf le marquage épistémique de la relation établie, aucun autre argument n'est donné pour appuyer le lien inférentiel institué. Deux comportements (l'impertinence du lien de (E3)<sub>2</sub> et le manque d'étayage dans (E3)<sub>1</sub>) qui ne font que dénoter le manque de présence du scripteur dans ce qu'il dit.

Dans la partie (IV) traitant la thématique des effets négatifs de l'internet sur les étudiants, le scripteur, à la différence des deux structures de (III), se montre présent dans le premier élément mis en scène ((E3)<sub>3</sub> et (E3)<sub>4</sub>) par l'argument illustratif (E3)<sub>4</sub> auquel il fait appel pour justifier la relation qu'établit (E3)<sub>3</sub>. Toutefois, dans l'élément qui s'ensuit (E3)<sub>5</sub>, il ne fait que s'en distancier, en posant naturellement et catégoriquement, comme si c'étaient des faits, deux contenus (p22)<sub>1</sub> et (p23)<sub>1</sub> sur un mode descriptif, pourtant jugés suscitant le questionnement.

D'un autre côté, si globalement, la production ne pose pas de problème de repérage de ses parties conventionnelles de la dissertation (introduction, développement, conclusion), ce n'est pas le cas de la lisibilité de la structuration compositionnelle interne du développement. D'une part, celui-ci présente une interruption entre les deux fragments (II) et (III). La relation causale qu'apporte (II) reste suspendue en l'absence d'un élément textuel s'exprimant proprement sur l'énonciation de l'importance de l'internet thématisée dans la principale, et censée (la relation) annoncer le fragment (III). D'autre part, l'organisation de (III) ne se conforme pas à ce qui est signifié explicitement par les marqueurs d'organisation textuels. Ceux-ci marquent trois idées distinctes, alors que cette portion introduit réellement quatre éléments et segmentée seulement en trois paragraphes.

Un autre point met en question le rôle des deux composantes textuelles, l'introduction et la conclusion. L'introduction dont on attend aboutir à une problématique ne s'avère que venir reprendre simplement les deux aspects opposés du thème. Il n'y a pas vraiment d'éléments textuels qui préparent et fondent le questionnement posé. Celui-ci intervient d'une manière peu contextualisée. De même pour la partie conclusive, elle laisse présupposer qu'on s'est penché seulement sur

l'aspect désavantageux du thème, et ne mentionne pas explicitement qu'on en vient aussi d'approcher le côté avantageux. La conclusion ainsi manquerait d'éléments résumant adéquatement le développement.

Plusieurs types d'imperfection présente cette production, capables de toucher son intégrité. Les erreurs liées à la langue (sémantique, lexicale, grammaticale et orthographique) sont en premier lieu l'origine attendant au sens de l'énoncé dans sa dimension de base qui est la proposition. De plus, en transcendant les limites de cette unité de base, s'y manifestent certains cas d'ordres grammatical et textuel mettant en cause la cohésion sémantique entre propositions. Quant à la question de la structuration des suites de propositions, le développement se montre très hétérogène dans sa composition. Le premier aspect des avantages met en scène des procédés divers qui ne font que coordonner des éléments relevant de l'explicitation, de la description, et d'autres formellement argumentatifs. Et même le second aspect, il ne fait que succéder la description à l'argumentation. Aucun type de séquences ne donne l'effet de dominante au texte, ni explicatif, ni même descriptif ou argumentatif. En ce qui concerne les deux dimensions énonciative et argumentative, différents procédés régissent les éléments descriptifs et les apparentes structures argumentatives. Dans les premiers éléments descriptifs de (III), bien que le scripteur marque une attitude positive vis-à-vis de l'objet du discours, la valeur argumentative paraît minimisée, vraisemblablement par le statut informationnel des contenus supposés partagés, alors que dans les descriptifs de (IV), il y a peu de lieu de parler d'une dimension argumentative, les informations posées se prêtant bien à l'explicitation, sont réduites simplement à la description, ce qui est un comportement d'effacement du sujet. Quant aux structures établies, seule une relation se montre vouloir légitimer sa conclusion, le reste manque d'éléments argumentatifs, signe de peu d'implication du scripteur. L'unique énoncé où le locuteur se révélerait suffisamment présent et argumentatif est bien la relation en question. Par ailleurs, le texte dans son développement, présente un problème de segmentation de ses parties. D'un côté, il assure mal le lien entre les fragments (II) et (III), typographiquement séparés, et d'un autre côté, les organisateurs censés structurer un texte ne répondent pas correctement à l'énumération des éléments effectifs qu'apporte (III), les marqueurs utilisés donnent un faux découpage de ce fragment. Reste enfin un dernier point concernant les deux parties textuelles, à savoir l'introduction et la conclusion. L'une et l'autre partie manquent de répondre au rôle supposé remplir dans un texte.

L'introduction avance une problématique peu contextualisée, et la conclusion ne s'avère guère adéquate par rapport au développement.

## **IX- Bilan**

Chacun des plans d'analyse montre un aspect de la problématique du sens affectant l'unité textuelle des productions.

Le premier plan sémantico-référentiel, qui traite la construction d'une représentation du point de vue du sens, rend compte de plusieurs imperfections. Celles-ci sont susceptibles de perturber le sens au niveau ponctuel de l'unité textuelle de base (la proposition-énoncé) ainsi que le rapport de sens entre propositions. Les dysfonctionnements relevés sont classés comme étant d'ordre strictement linguistique, et là, la carence trouve une explication directe dans le système de la langue ou d'ordre dit textuel<sup>422</sup> (qu'on peut appeler aussi de contenu), qu'on ne saurait rendre compte par le système en question, bien qu'il soit difficile parfois de tracer des limites entre le linguistique et le textuel.

Pour ce qui est de l'ordre de la langue, à commencer par le domaine du lexique, les lacunes de ce genre repérées se résument dans l'usage de lexies peu ou non appropriées, ou de lexie complètement incompatible, et ce par rapport au cotexte immédiat. Dans le premier cas, les mots employés entretiennent un rapport d'analogie ou de proximité de signification avec ceux qui conviendraient proprement à l'énoncé. Nous pensons que ce rapprochement lexical qui recourt à l'emploi d'éléments lexicaux proches par le sens est dû à la méconnaissance de mots ayant des spécificités de sens et d'usage compatibles avec les autres unités constituantes de l'énoncé et répondant nettement à l'idée à communiquer. Dans le deuxième cas, il s'agit de lexie présentant un contresens, découlant manifestement d'une confusion entre des mots de même famille (effet de similitude formelle dans le domaine de la dérivation), mais opposés dans le sens. A ces deux types d'imperfection lexicale, s'ajoute un autre point qui accuse une méprise sur la nature grammaticale de l'élément lexical utilisé (méconnaissance d'une locution). Toutes ces manifestations pointent sans aucun doute un manque de lexique actif, précis et approprié dans la plupart des cas, donc des insuffisances lexicales

---

<sup>422</sup> A ne pas confondre ce type de dysfonctionnement qualifié de textuel influant sur l'aspect sémantique et/ou référentiel avec les défaillances textuelles liées à la structure, l'argumentation ou l'énonciation.

intralinguistiques du système de la langue étrangère (LE). Et le recours à des unités qui font défaut au sens, s'il apparaît comme une stratégie compensatoire, pour combler ces lacunes et surpasser les difficultés d'expression, il n'est pas à exclure la possibilité d'une méprise réelle sur le sens pour certaines lexies (prise d'une lexie pour une autre).

Quant à l'aspect où le signifié se trouve exposé, les énoncés déviants dominants s'expliquent par l'emploi de lexies traduisant une confusion (ou une méconnaissance) dans leurs acceptions : on n'est pas suffisamment instruit des divers emplois d'un mot. La concevabilité du sens se trouve aussi atteinte par d'autres manifestations mettant en question une représentation mentale floue et non précise du signifié, et même contradictoire avec son signifiant (cas unique). Ainsi, que les faiblesses soient situées dans le domaine du lexique ou celui de la sémantique, les carences lexico-sémantiques prennent une part de responsabilité dans la verbalisation au niveau de la proposition.

D'autres points divers aussi se superposent aux précédents et qui pointent les connaissances grammaticales de la langue. Il s'agit principalement des difficultés d'expression de la temporalité. Celles-ci se manifestent par le problème de désinence ; le caractère incombable d'un temps verbal avec des éléments renvoyant à des référents temporels incompatibles dans le même énoncé ; la question soulevée par les formes verbales qui se traduit elle aussi par une morphologie verbale simple se confondant avec le participe passé de la forme composée ; les formes verbales signifiant des temps verbaux en discordance au sein de la même proposition, ou une forme, dont le temps verbale est incompatible avec le circonstant présent dans l'énoncé. Mis à part le cas du temps verbal inconciliable avec la disparité des temps signifiés, si certaines manifestations dénotent une apparente défaillance de conjugaison des verbes de 3<sup>ème</sup> groupe, ça se complique, surtout dans d'autres cas explicites, par la non-maitrise vraisemblable liée au sujet des valeurs temporelles et/ou aspectuelles des procès verbaux. Il faut dire aussi que ce type d'incompétences feraient naître et peuvent poser de sérieuses interrogations sur la situation temporelle à reconstruire de l'énoncé.

D'autres propositions encore relèvent d'autres aspects non assimilés du système de cette langue. Il s'agit de la confusion dont résulte par exemple l'usage erroné du verbe ou auxiliaire *avoir* au lieu de *être*. Ce genre de fausse substitution apparaît aussi dans la méprise constatée sur les rôles des propositions *à* et *de* : on ne maîtrise pas certains emplois de chacun des deux outils. A ce genre de lacunes, on joint un autre point plus technique, concernant l'expression de la voix passive : user d'un verbe à la

voix active en lieu et place de la voix passive. A cela s'ajoutent les erreurs mettant en évidence les imperfections dues à la méconnaissance de l'aspect fonctionnel, notamment de certains pronoms relatifs et même de celui de leur nature comme étant des substituts grammaticaux. Un autre cas pour finaliser cet inventaire concerne la catégorie du genre : l'attribution d'un genre opposé au nom auquel on fait référence qui se traduit par une reprise pronominale ou adjectivale déviante à l'intérieur du même énoncé. Pour ce dernier cas, à la différence des précédents jugés intrinsèques au système de la langue cible, l'interférence avec L1 se fait plus sentir. A vrai dire, des acquisitions ratées, surtout comme celles de la transformation passive, le choix d'*être* ou *avoir*, ou de la nature et la fonction des mots relèvent d'un savoir élémentaire qui devrait avoir été approprié beaucoup plus tôt dans l'apprentissage de la langue.

Si ces différents dysfonctionnements manquant au respect des règles grammaticales de la langue perturbent le sens au niveau de l'énoncé minimal, les relations de sens inter-propositionnels se trouvent aussi affectées, cependant les cas notés sont moins nombreux. Les deux premières manifestations, liées toutes les deux à la catégorie des pronoms personnels, l'une s'exemplifie par une fausse référence anaphorique pronominale ne correspondant pas en nombre au nom auquel elle est censée renvoyer, l'autre, par une mauvaise reprise anaphorique se méprenant sur le genre d'un nom. Si toutes les deux sont susceptibles d'influer sur la continuité référentielle, par cette atteinte à la connexité, la première est de nature intralinguistique et résulte très probablement d'une confusion entre des pronoms personnels du point de vue du nombre, la seconde fait penser beaucoup plus à l'effet de L1. Réapparaît aussi ici la question temporelle : un mauvais établissement d'un rapport logique entre deux propositions en articulation par une non-compatibilité temporelle entre leurs deux procès verbaux, et ce selon toute vraisemblance pour les mêmes raisons données plus haut relatives à la conjugaison des verbes de 3<sup>ème</sup> groupe et/ou la non-maîtrise des valeurs temporelles et/ou aspectuelles des verbes. Ce cas de discordance temporelle rendra également moins facile l'interprétation de l'enchaînement établi.

Quant au système d'écriture de cette langue, excepté le caractère particulier du texte 3 par les nombreuses erreurs d'orthographe lexicale d'origine phonétique vocalique ( confusion de graphèmes très proches ou identiques phonétiquement mais aussi de sons assez nettement distincts) qu'il contient, imputées en fin de compte, au peu d'intérêt de soigner son orthographe, les graphies qui méritent d'être signalées



résultent de l'effet de paronymie ou d'homophonie. La parenté graphique de même que le caractère identique de l'aspect phonétique des lexies du français présentent une source d'erreurs susceptibles de porter atteinte au sens de l'unité textuelle de base.

Si différents domaines de la langue se trouvent impliqués à des degrés différents dans la (re)constitution et la préservation sémantique et référentielle des énoncés, et du coup du texte, les aspects dits textuels y ont aussi une incidence qui peut avoir elle-aussi une portée qui se limite à la dimension ponctuelle de la proposition ou la transcende affectant le maintien du rapport de sens entre les unités textuelles. Dans notre corpus analysé, les cas occasionnant ce genre d'incompréhension peuvent être produits par l'emploi d'un élément textuel dont le référent (contextuel) présente une ambiguïté : laisser indéterminé et ne fournir le moindre métalangage sur l'élément en question. Il peut s'agir aussi d'une manifestation, remettant en question le rapport de cause établi, tentant une justification incohérente dans la suite de deux propositions. Bien que des cas pareils soient limités à ces deux exemples seulement dans notre corpus, leur apparition suffira de causer une rupture de sens dans les segments textuels où ils se trouvent. Un autre point se joint à cette catégorie de défaillance textuelle lié à l'absence de marquage linguistique de l'univers de discours : à défaut d'inscrire linguistiquement un énoncé dans un espace sémantique qui lui correspond s'avère un manquement au sens de celui-ci. Outre donc les diverses lacunes linguistiques, l'analyse sémantico-référentielle nous renseigne sur d'autres cas de flou référentiel lié au contexte, d'incohérence ou de non-marquage linguistique de l'espace sémantique, qui n'impliquent pas du moins directement le système de cette langue. Ces carences linguistiques et textuelles, si elles touchent les principes de cohésion et même de cohérence selon les cas, les segments exposés se limitent à l'échelle de l'unité minimale de la proposition, et le cas échéant impliquant deux propositions.

Les imperfections d'ordres linguistique et textuel sont donc bien présentes, cependant, elles ne sont pas à considérer avoir le même degré d'incidence sur la question du sens. Il n'est pas à mettre sur le même pied d'égalité par exemple certains aspects d'apprentissage grammaticaux élémentaires ratés avec la question principale d'expression de la temporalité. De même, les lacunes en matière d'orthographe ne sont pas à assimiler aux défaillances lexico-sémantiques. Certains aspects non maîtrisés de la langue sont capables d'entraver sérieusement l'intelligibilité des énoncés, par la difficulté qu'ils posent à la reconstitution, ou plutôt le rétablissement du sens. Les

manifestations textuelles quant à elles, elles revêtent une place particulièrement déterminante, en mesure de subordonner la compréhension et de la laisser même en suspens. On n'est pas entrain ici de minimiser un domaine par rapport à un autre, ou un cas par rapport à un autre, mais la problématique du sens qui nous concerne le plus a des priorités.

L'autre moment d'analyse porte sur la question de la mise en séquences et leur (la) structuration dans les textes. Les trois productions objet d'analyse affirment le caractère hétérogène du développement. Le texte 1 dans sa partie seule des avantages juxtapose incompatiblement des segments textuels inspirés de trois types de structures séquentielles différents : l'explication, la description et l'argumentation. L'assemblage d'éléments hétérogènes se reproduit aussi dans le texte 2. Celui-ci met en œuvre une procédure descriptive pour traiter le premier aspect des bienfaits de l'objet, et inconvenablement un mode structurel argumentatif pour le second aspect (les méfaits). L'agencement de fragments textuels composites s'accroît particulièrement dans le texte 3, lorsqu'il convoque dans le même thème des avantages des démarches s'inscrivant dans divers types de séquences inconciliablement combinées : aux éléments explicatifs succède un mode descriptif, à celui-ci est jointe une structure argumentative, entrecoupée encore de cette démarche descriptive. Cette rupture de structuration apparaît aussi dans l'aspect négatif de l'objet par la mise en bout à bout de l'argumentation et la description. Aucune production n'a échappé à cette combinaison d'éléments composites qui déroge à l'effet de dominante et bloque la (re)constitution d'un type séquentiel donnant une caractérisation au texte, descriptive, argumentative ou explicative.

Manifestement, nos sujets n'ignorent pas à quoi ressemble une structure argumentative élémentaire et en forment plusieurs, et il y a peu de doute qu'on ne distingue pas entre une situation de description ordinaire ( citer simplement les aspects d'un objet) et une situation d'argumentation dans la mesure où les relations dites argumentatives établies sont quasiment marquées d'opérateurs causaux (car, parce que) ou inférentiel (donc). Cependant, ce n'est pas apparemment le cas pour l'explication. Les deux textes où apparaissent des indices de cette procédure dénotent une non-maitrise de la séquence explicative : les éléments qui tentent de répondre à la problématique implicite posée, l'un des éléments constitutifs de la séquence explicative, sont des énoncés faisant référence à des types de séquences divers, présentés d'une

manière désarticulés. Les segments descriptifs et argumentatifs qui y succèdent ne sont pas disposés ou mis à profit d'une séquence explicative selon les caractéristiques définitives structurelles de ce mode séquentiel. En d'autres termes, si la macro-proposition exp.0 qui amène l'objet initial (l'objet problématique) est présente, les éléments descriptifs et argumentatifs qui s'ensuivent ne satisfont pas les autres constituants, éléments explicatifs, censés apporter des réponses au questionnement sous-entendu. Nos sujets donc manqueraient d'habiletés à gérer une problématique dans le sens d'une explication : la structuration des énoncés au service d'un mode séquentiel explicatif est non maîtrisée.

Aussi, pour cette présence d'esquisse explicative qui, rappelons-le, ouvre l'aspect positif du développement, et qui fait croire à une approche explicative de celui-ci, appuie évidemment la confusion entre un traitement explicatif et un traitement argumentatif d'une question. On ne sait pas à quoi consiste chacune des deux démarches (en quoi diffère l'explication de l'argumentation du point de vue de la structure ?).

Comme nous l'avons signifié plus haut, le traitement argumentatif que présuppose la consigne n'est pas satisfait : les trois textes ne sont au service ni de la description, ni de l'argumentation, ni de l'explication. Sur cette composition d'éléments disparates qui manque à l'effet d'une dominante argumentative, deux différentes remarques sont à noter :

Il se peut bien que cet agencement hétérogène d'énoncés qui empêche une caractérisation textuelle argumentative est dû à l'inaptitude de combiner des éléments textuels en vue d'unités supérieures à la séquence de base. C'est-à-dire que les compétences des sujets se limitent à construire des structures courtes. Dans les trois copies examinées, il y a huit enchaînements propositionnels apparentés à l'argumentation : cinq structures à deux propositions, construites sur le modèle (Donnée → Conclusion), deux structures à trois propositions (Donnée → Argument → Conclusion) et une structure seulement est faite de plus de cinq propositions (Donnée → Arguments → Conclusion). Un cas seulement sur huit (ce dernier cas) procède par enchâssement (description d'actions), et le reste est des structures directes. Si les mouvements argumentatifs simples semblent ne pas poser de problème, ce n'est pas le cas pour l'organisation globale de la séquence argumentative : on ne peut passer sans difficultés du simple au complexe. On ne maîtriserait pas les procédés de combinaison des séquences (enchâssement, alternance...) dont résulte l'effet de dominante.

Le second point qui suscite la remarque porte surtout sur la structuration textuelle liée à l'aspect positif de l'objet, premier terme de la consigne. 2/3 des productions, dans la thématique des avantages, mêlent l'argumentation à la description ; la troisième opte intégralement pour un mode descriptif. Pour l'aspect négatif de l'objet, 2/3 des textes répondent à une composition argumentative par la succession de séquences élémentaires de même type, et une seule production fait exister la description à côté de l'argumentation. Hypothèse : l'aspect des bienfaits pose plus de difficultés structurelles que le côté opposé : nos sujets sentiraient que la thématique des bienfaits se prête moins à l'argumentation, ce qui pourrait expliquer la présence des propositions descriptives, qui se contentent, soulignons-le, de juxtaposer les traits positifs les plus connus. En d'autres termes, l'aspect positif est peu contestable, car c'est déjà acquis, à la différence du côté des inconvénients estimé discutable. Cette hypothèse pourrait mettre en cause le plan de développement adopté, en l'occurrence le plan binaire, qui traite chacun des deux termes de la consigne séparément, ce qui peut accuser une méconnaissance d'autre plan d'approche argumentative plus approprié. Toutefois, le plan critique par exemple, qui consiste à examiner successivement les arguments en faveur des avantages puis ceux des désavantages (les contre-arguments), se complique par la synthèse ayant pour but de bâtir à partir de ces arguments et contre-arguments sa position personnelle, ce qui présente une charge cognitive plus encombrante. Un autre plan donc ne résoudrait pas ou ne compenserait pas les défaillances encore une fois textuelles mais aussi vraisemblablement linguistiques, car nous pensons que ce qui bloque le scripteur est plus l'inaptitude de traduire textuellement ses idées qu'au défaut supposé du choix d'un plan. Et ce ne sont pas les informations ou les services précieux rendus de l'objet qui feraient défaut à nos jeunes étudiants, surtout dans ces domaines de technologie de la téléphonie mobile ou de l'internet, mais de rendre celles-ci intéressantes, d'organiser les arguments en structures au profit d'une argumentation : il s'agit par exemple d'établir des segments textuels plus longs transcendant la dimension locale de l'énoncé minimal ou de la phrase simple, bien structurés, mieux connectés...avec un lexique significatif...et préservant leur unité sémantique et argumentative. Si on dévie de ce projet argumentatif (rappelons-le, l'argumentation est par définition, une relation entre une (des) donnée(s) et une conclusion) et fait appel à ce comportement de description, banalisé de plus par la nature des informations juxtaposés données pour cet aspect positif, censé le plus défendu (nos sujets se déterminent manifestement pour ce côté

avantageux de l'objet), c'est qu'il y a un sérieux problème de mise en texte, mais aussi de langue. Et même si on impute ces difficultés de textualisation au niveau de l'étape de planification dans le processus d'écriture, le manque de savoirs et/ou de savoir-faire liés à la linguistique textuelle semble beaucoup plus pénalisant : l'étape de préécriture en question ne pourrait remédier au défaut d'appropriation de connaissances pareilles et de leur mise en œuvre dans le texte.

Formulons quelques points synthétiques et interprétatifs à partir de ce qui précède :

- Le développement présente une structuration hétérogène : aucun type séquentiel n'est dominant, ni la description, ni l'argumentation, ni l'explication. Toutes ces démarches sont incompatiblement mises en scène.
- L'organisation globale de la séquence explicative n'est pas réussie : l'explication annoncée n'est pas menée à bout. Les énoncés utilisés ne répondent pas aux composantes structurelles de cette séquence. De plus, du point de vue de la structure, le projet argumentatif est confondu avec celui de l'explication.
- Les structures argumentatives de base paraissent acquises : les enchaînements établis sont articulés à l'aide d'opérateurs causaux ou inférentiel. Toutefois, ce n'est pas le cas pour l'organisation de la séquence argumentative, celle-ci n'est pas satisfaite : les éléments textuels argumentatifs qui alternent avec ceux descriptifs ne servent pas le type de cette séquence. Incapacité de structurer argumentativement des unités plus longues que les relations courtes.
- Dans la plupart des cas, la procédure descriptive se limite à énumérer simplement des qualités de l'objet. Par rapport aux enchaînements dits argumentatifs, ces propositions descriptives en sont nettement distinctes : il n'y a pas de confusion apparente entre une situation de description simple et une situation d'argumentation.
- Le développement avec cette composition désarticulée dénote un défaut d'appropriation des propriétés structurelles séquentielles, et visiblement celles de l'argumentation et de l'explication, et les moyens d'agencement des énoncés (ou des séquences) en vue d'une dominante textuelle. Le facteur lié au plan argumentatif du développement ou celui de l'étape de planification, non moins importants, ne pourraient endosser dans la mise en texte les incompétences textuelles, et manifestement et surtout celles relatives à certains aspects de la langue (ex. lexicque, certains aspects grammaticaux).

- Dans ces difficultés d'organisation textuelle et linguistiques pénalisantes, l'attitude de description qui se relaie avec l'argumentation pourrait se lire comme une stratégie pour éviter de se retrouver au milieu d'une explication ou d'une argumentation, d'autant plus que les énoncés descriptifs employés sont syntaxiquement et lexicalement simples. Le caractère énumératif de la démarche descriptive semble être une tâche plus accessible en comparaison avec les caractéristiques structurelles de l'explication ou de l'argumentation qui consistent par définition respectivement à faire comprendre un phénomène (une question) ou amener quelqu'un à partager sa position. L'une ou l'autre entreprise impliqueraient plus d'implication de la part du sujet, et donc plus d'habiletés textuelles et linguistiques, et c'est peut-être à cause de cela que, les relations structurelles argumentatives sont cédées aussitôt aux propositions descriptives.

Après cet exposé centré sur une partie déterminante de tout texte, qui est le développement, du point de vue du type et de l'agencement séquentiels des éléments textuels mis en scène, ce bilan structurel arrive à l'aspect de la segmentation des parties textuelles ou ce qui est appelé le plan de texte. 2 textes sur 3 présentent un découpage conforme au plan conventionnel d'une dissertation dans ses parties principales (introduction, développement, conclusion). Assez de marque typographique (alinéa) et d'organiseurs textuels ponctuent le passage d'une portion à une autre. Ce qui n'est pas le cas pour le texte 2, en plus du constat d'absence de marqueurs de structuration, celui-ci accuse une segmentation qui ne répond pas au plan canonique en question : la délimitation n'est pas établie entre le développement dans son premier aspect et la partie introductive ; de même, le second aspect du développement constitue un seul bloc avec la conclusion.

A propos du développement, et précisément les éléments de réponse proprement dits qui le constituent : ceux-ci sont réunis dans une même portion et ce pour les deux facettes de l'objet (avantages et inconvénients), et il n'y a pas de découpage en paragraphes, qui permettraient de marquer les idées traitées. Sauf le texte 3, malgré le caractère court de ses idées, et malgré aussi la réunion relevée dans le même élément textuel de deux dits arguments différents, entraînant une non-correspondance entre ces idées et les marqueurs de structuration qui les annoncent, a quand même l'idée de mettre le reste des siennes en paragraphes.

En ce qui concerne les deux composantes textuelles, l'introduction et la conclusion, il apparaît que ce qui fait défaut à la première est l'élément fondamental qui

est la problématique. L'introduction, si elle n'est pas réduite en un simple questionnement direct, qui reprend de plus presque textuellement l'énoncé de la consigne comme le montre le texte 1, elle présente la dite problématique d'une manière peu articulée avec ce qui la précède. Ce qui est constaté, c'est le manque d'éléments qui mèneraient à celle-ci et la fonderaient (textes 2 et 3) : le questionnement n'est pas l'aboutissement d'un enchaînement soulevant une véritable problématique. Que ce soit pour le texte 1 ou les textes 2 et 3, la question vient appuyer et affirmer naturellement et simplement l'objet de la consigne et il ne semble pas que l'introduction est conçue suffisamment dans une logique de questionnement. Quant à la partie conclusive, il est à noter le caractère peu synthétique (texte3) qui omettrait de rendre compte de l'un des aspects traités dans le développement. Ainsi, si d'une manière systématique, l'introduction manque d'éléments importants qui permettraient d'exposer la question à examiner et faciliter ainsi l'entrée dans le développement, la conclusion aussi pourrait ne pas disposer d'éléments de synthèse résumant adéquatement celui-ci. Pourtant, il serait bien objectif d'avancer quelques chiffres sur l'ensemble des copies recueillies, au sujet de ces trois points liés au plan de texte, à savoir la délimitation des grandes parties (introduction, développement, conclusion), le découpage en paragraphes à l'intérieur du développement et la question de la problématique (l'introduction).

Notons d'emblée pour ce premier point relatif au respect de la structure globale d'un texte que, parmi les 118 copies passées en revue (y compris les 3 copies analysées), il y'a 9 cas déconsidérées pour plusieurs raisons (textes trop courts, disposition du texte très floue, écriture illisible...) qui nous empêche de les inclure dans cette catégorisation établie. 57 copies sur 109 présentent un texte où les 3 parties (introduction, développement et conclusion) sont délimitées. Pour une dizaine d'autres, l'une des parties, introduction ou conclusion, ne figure pas dans le texte (3 ne disposent pas d'une introduction, et 7 sans conclusion), les deux autres composantes textuelles sont déterminées. Les copies qui mettent toute la production en un seul bloc et omettent de marquer les parties en question sont au nombre de 25. Les 17 cas restants présentent diverses dispositions. 7 découpent leurs écrits en deux portions, la première correspond à l'introduction et la seconde mêlent la conclusion au développement. 3 textes sont segmentés en deux parties, la conclusion d'une part, et l'introduction avec le développement d'autre part. 2 cas font de l'introduction et l'aspect positif (avantages) du développement une seule portion, et de la conclusion et l'aspect négatif

(inconvénients) un seul bloc. 2 autres copies, sans introduction, joignent la conclusion au développement en une seule pièce. Les 3 dernières productions manifestent chacune une répartition. La première établit trois fragments distincts : sauf la partie conclusive qui est délimitée, l'aspect des avantages (AV) du développement est joint à l'introduction dans la même partie, et l'aspect des inconvénients (INC) est laissé en portion libre. La deuxième, si elle réserve un fragment textuel distinct pour l'introduction, elle réunit la conclusion et l'aspect négatif (INC), tandis que le premier aspect positif (AV) est isolé en un seul élément textuel. La troisième et dernière copie, sans conclusion, présente l'introduction et le développement en une seule partie.

Pour résumer, 52,3% des copies présentent un travail compatible avec le plan conventionnel d'une dissertation, avec une introduction, un développement et une conclusion, réservant une partie à chacune de ces composantes. 9,2% des sujets répondent partiellement à la structure canonique, en ayant l'idée d'organiser leurs textes en parties, sauf que ceux-ci sont tronqués par l'absence de l'une des composantes importantes du plan, à savoir l'introduction ou la conclusion. Toutefois, un taux important de 38,5% ne respectent pas l'empaquetage des propositions conformément au plan, dont 23% qui ne marquent pas de limite typographique entre les parties, tout y est mis en une seule unité. Une première atteinte à la lisibilité du plan dans ses parties principales figure donc dans un nombre consistant de textes produits (38,5%), sans parler aussi de ceux (9,2%) qui font omission de l'une des parties intéressantes introductive ou conclusive.

Il est à noter au passage une autre remarque concernant notamment les deux unités textuelles, en l'occurrence, l'introduction et le développement. Certaines productions donnent à croire qu'il y'a une confusion régnant sur la nature des éléments à paraître dans chacune de ces deux parties. En d'autres termes, même si la délimitation formelle entre ces deux composantes est établie, des éléments introductifs se poursuivent en début du développement. Ce (chevauchement) qui remettrait en cause le procédé de segmentation fondé sur les connaissances acquises en matière des textes.

Pour la question de découpage en paragraphes dans le développement : les copies où le développement n'est pas segmenté en paragraphes sont au nombre de 98 ; pour celles où le développement est mis en paragraphes, elles sont évaluées à 6 ; et pour celles qui délimitent en paragraphes le premier aspect (AV) et non pas le second (INC) sont au nombre de 2. Notons que cette fois-ci, 12 productions sont écartées de cette



caractérisation, pour des raisons pareilles aux précédentes. De plus, et concernant toujours la structure interne du développement, il est à souligner que 35 textes présentent celui-ci en une seule portion et ne procèdent pas à une distinction typographique des deux parties correspondant aux deux aspects traités. Un taux déterminant (92,45%) de textes manquent à l'idée d'organisation en paragraphes, et 35% de cas certains confondent en outre les deux parties : ces derniers ne procèdent ni à la segmentation en parties ni au découpage en paragraphes. Le procédé d'organisation des idées en paragraphes est absent dans un très grand nombre de textes produits, et même le marquage typographique des deux portions textuelles autour desquelles s'articule le développement est omis par un nombre non négligeable de sujets.

En ce qui concerne la problématique, et en examinant les différentes productions, la plupart des remarques faites sur le questionnement ne sont pas favorables. Quelles que soient les opinions formulées sur ce point (l'introduction) : pas assez problématisée, pas de problématique apparente, suffisamment problématisée, l'impression défavorable faite sur le contenu de l'introduction est dominante. Ce qui caractérise le grand nombre des écrits réalisés estimés à 83% (après avoir retranché les copies non satisfaisantes (5)) est le manque d'éléments pertinents qui amèneraient le dit questionnement. Ceux-ci, quand ils existent, sont assez superficiels et banals, et n'ont pas de lien bien articulé avec l'objet de la question posée d'une manière soudaine. Les cas, appartenant à cette catégorie, reprenant naturellement l'énoncé de la consigne représentent un taux de 44,25%. Un petit taux seulement (17%) est jugé assez problématisé. Les éléments problématisants s'avèrent systématiquement manquants et l'introduction apparaît comme une étape de formalité, ayant moins d'intérêt, pour aborder l'étape de développement.

Nous nous permettons enfin de faire une remarque à propos de la conclusion sur l'ensemble des copies examinées. La conclusion d'un grand nombre de productions est sommaire et d'un caractère moralisant, c'est-à-dire réduite en un conseil donné à propos du sujet comme nous l'estimons montrer les textes analysés, sans vraiment se pencher sur le point de synthétiser et de nuancer son opinion sur la question. Certaines copies manqueraient de plus même de considérer suffisamment dans cette composante textuelle un aspect ou des éléments présentés dans le développement.

Plusieurs aspects donc liés à la présentation d'un texte<sup>423</sup> ne sont pas satisfaits, et ce chez un nombre conséquent de sujets à des taux différents. Si une partie considérable de textes ne répondent ni à la segmentation des portions devant structurer le développement, ni même au plan canonique pourtant courant d'une dissertation, la disposition en paragraphes à l'intérieur du développement est absent dans presque la quasi-totalité des copies. Si la conception des paragraphes ou des séquences s'inscrit dans un travail préalable de réflexion et de recherche des idées, des exemples...et leur organisation, leur mise en texte implique au moins un minimum de capacités liées à la structure argumentative objet de notre consigne mais aussi à la langue. En d'autres termes, le caractère de linéarité ou de juxtaposition très dominant d'éléments textuels auquel procèdent nos sujets, s'il peut naître d'un défaut de préparation au niveau de l'étape de planification, il n'est pas raisonnable, bien que celle-ci ait une place importante, de lui imputer toute la responsabilité, les défaillances particulièrement structurelles et linguistiques ne sont pas à contester dans la textualisation, et donc dans l'organisation d'unités textuelles pareilles. L'absence de paragraphes paraît aussi bien une question de planification qu'une incompetence textuelle et linguistique. Pour ce qui est des deux unités textuelles, l'introduction et la conclusion, elles ne disposent pas suffisamment d'éléments substantiels censés être présents dans chacune de ces deux composantes. L'introduction attache moins d'intérêt au fondement du questionnement (problématique) et la conclusion semble assez détournée de son caractère de synthèse et de nuance. Ainsi se conjugue à la problématique de structuration séquentielle du développement, la question complémentaire liée au plan de texte, qui toutes les deux, agissent sur l'unité de sens textuelle, censée garantir entre autres ce plan argumentatif et structurel.

Le troisième aspect qui fonde cette approche des textes est la composante énonciative, qui ne peut être dissociée de la dimension argumentative. Dans les trois textes, le développement dans sa partie proprement dite, est tissé de propositions descriptives et de structures dites argumentatives. Deux types d'éléments descriptifs mis en scène y sont repérés. Le premier (texte1, texte2, et texte3) dont le statut informationnel est réduit en l'énumération de connaissances du monde supposées

---

<sup>423</sup> Dans l'aspect de la présentation textuelle, rappelons-le, est considéré l'ensemble des productions recueillies. Les 3 copies y sont estimées peu représentatives. S'en contenter pourrait fausser les résultats sur ce côté structurel du plan de texte.

partagées, d'autant plus qu'ils ne portent pas de trace(s) explicite(s) ou décisive(s) marquant leur valeur argumentative. Le défaut de cet type de propositions réside en premier dans le fait qu'il ne répond pas à l'une des lois du discours, en l'occurrence la loi d'informativité, et dont l'éventuelle fonction argumentative est dévalorisée encore par le manque d'indice(s) clair(s) ou déterminant(s) impliquant le scripteur dans ce qu'il rapporte. Le second (texte3), emploie des énoncés sur le mode de description, alors que ceux-ci pourraient bien constituer un objet d'argumentation ou d'explicitation. Ce genre se contente de poser naturellement des assertions jugées suscitant le questionnement, ce qui est encore un comportement de peu d'investissement de la part du sujet.

Pour les structures dites argumentatives, divers procédés énonciatifs sont constatés. L'un (texte1) ne tiendrait pas compte d'une règle importante dans l'argumentation (la règle des topoï), et pourtant aucun élément argumentatif ne vient appuyer cette relation. Un autre (texte1) se limite de rapporter une information en tant qu'argument, suscitant encore une interrogation sur sa vériconditionnalité, sans autre élément déterminant de son investissement dans l'enchaînement établi. Le bien-fondé aussi sans raison apparente définie est pointé dans une autre relation (texte3). Un quatrième (texte1), exemplifiant le caractère superficiel de la structure, se contenterait de concevoir celle-ci selon un syllogisme, discrédité en outre dans sa prémisse majeure. D'autres relations encore (textes 2 et 3), ne consistent que de poser les deux termes nécessaires d'une structure argumentative ( $d \rightarrow C$ ) sans le moindre élément d'étayage, avec même une attitude non relativisée dans les liens établis. Une seule relation (texte3), parmi les huit comptées dans les trois productions, se révèle disposer à justifier sa conclusion. Excepté cet enchaînement, les autres comportements, s'ils peuvent affecter la crédibilité à des degrés différents surtout pour certaines, montrent le manque d'éléments argumentatifs impliquant le sujet dans ses énoncés. Aussi bien donc dans les contenus descriptifs mis en scène qu'aux structures établies, la valeur argumentative apparaît minimisée : le peu de présence du sujet est une attitude dominante dans les productions réalisées.

Ainsi, la problématique du sens apparaît résulter de plusieurs facteurs relevant de plusieurs domaines (sémantique, structure, argumentation...). Si les lacunes linguistiques, surtout pour certains aspects, et dits textuels prennent une part de cette responsabilité dans l'aspect sémantico-référentiel pour la construction d'une représentation, les dysfonctionnements de structuration s'y montrent plus pénalisants,

dans la mesure où il n'est pas possible de reconstituer un type séquentiel dominant, qui donnerait une caractérisation au texte, comme à dominante descriptive, argumentative ou explicative. A côté de ces défaillances de structure, s'ajoute l'aspect complémentaire de la présentation du texte qui manque à l'idée de segmentation en paragraphes à l'intérieur du développement mais aussi même, complètement ou en partie, à la délimitation des parties conformément au plan conventionnel d'une dissertation. Dans ce plan toujours, il est à noter que les deux composantes textuelles, l'introduction et la conclusion, se révèlent non assez prises en charge dans leurs éléments de fond, la problématique et la synthèse. Quant à l'aspect énonciatif, autre composante fondamentale dans la construction du sens, elle accuse une fonction argumentative lâche et plus absente par la distanciation des sujets par rapport à leurs textes. Tant d'imperfections donc, textuelles, linguistiques, de contenu, peuvent expliquer la qualité non satisfaisante des productions de nos apprenants en matière du FLE, et donc certainement en communication en cette langue.

Aussi, l'aspect énonciatif qui révèle peu d'implication des sujets dans leurs productions fait naître une interrogation sur le facteur de disposition de ceux-ci à argumenter. La valeur argumentative manquante, résultat des différents comportements dans les contenus appelés (descriptifs ou les structures) porte à croire qu'il y'a un relâchement et peu de motivation de la part des apprenants. Et cela n'est pas le cas seulement des textes analysés mais s'étend à l'ensemble des sujets : les copies restantes ne sont pas meilleures dans l'ensemble et ce sur tous les plans. L'attitude sentie d'abandon ou de peu d'intérêt se manifeste aussi dans le côté structurel qui ne se soucierait même pas d'un minimum d'organisation formelle des textes selon les parties courantes et conventionnelles d'une dissertation, et ce pour une partie non négligeable de productions, et d'autre part, dans l'analyse sémantico-référentielle, par la persistance des imperfections de langue, notamment celles accusant un apprentissage raté dans ses aspects élémentaires, à ce niveau universitaire où l'on n'est pas loin de décrocher son diplôme de licence. Si donc les problèmes de texte et de langue ne sont pas à contester dans la problématique du sens, le facteur de motivation semble bien en mesure de renseigner, surtout sur le vide laissé par le manque de valeur argumentative dont témoignent les textes, et qui est responsable, dans la communication, de leur orientation argumentative.

Ainsi, les défaillances affectant la dimension cruciale du sens se révèlent la conjonction de plusieurs facteurs s'inscrivant dans des théories diverses (sémantique, structuration, énonciation/argumentation). Aux problèmes de textualisation se superposent les imperfections de langue. Mais s'y implique probablement aussi le paramètre extralinguistique de la motivation des sujets.

## **CONCLUSION GENERALE**

Notre recherche, rappelons-le, consistait à identifier les problèmes de textualisation auxquels font face un groupe d'étudiants de français langue étrangère, poursuivant une formation en vue d'obtenir une licence en cette langue. Pour ce faire, un thème est proposé à ce public invitant les sujets à une argumentation par écrit. Les trois productions sélectionnées posent la question de la reconstruction de leur sens : celles-ci ne répondent pas à l'unité textuelle que font les deux paramètres sémantique et argumentatif auxquels devrait répondre un texte. Problématique pour laquelle, nous avons avancé comme explications premières des incompétences d'ordres textuel et linguistique. L'approche textuelle appliquée dans cette étude, située dans le cadre de la linguistique textuelle (J.-M. Adam), repose sur la considération de trois plans principaux en interdépendance, qui chacun traite une part de la question du sens : l'aspect sémantique et référentiel, l'aspect de l'argumentation et de la structuration et celui de l'énonciation. Pour les deux grandes parties constituant ce travail, l'une met la lumière sur les différents concepts auxquels est liée notre problématique, à savoir l'argumentation, l'énonciation, et surtout les principes et applications permettant de comprendre la conception de J.-M. Adam de la linguistique textuelle et particulièrement sa théorie des séquences. La seconde, se lance dans l'analyse des productions écrites selon les trois plans prévus.

Chaque niveau d'analyse apporte une part de réponse à la problématique du sens auquel font défaut les textes. Pour la construction d'une représentation, l'aspect sémantico-référentiel accuse un nombre de lacunes appartenant à différents domaines de la langue (lexico-sémantique, grammaire, orthographe) mais aussi d'ordre dit textuel (ou de contenu), quand il ne s'agit pas du moins directement du système de la langue, affectant le sens de la proposition ou le rapport de sens entre propositions. Pour le domaine lexico-sémantique, la plupart des cas lexicaux déviants se révèlent le résultat d'une absence d'un lexique actif et précis. L'emploi d'unités lexicales non appropriées à l'énoncé, s'il se comprend comme une stratégie compensatoire, il n'est pas à écarter la possibilité d'une méprise effective sur le sens pour certaines lexies. Du côté du signifié, lorsque cette entité se trouve concernée, c'est la confusion (ou la méconnaissance) des acceptions d'une lexie généralement qui se montre derrière les emplois lexicaux mis en cause. Une représentation mentale imprécise de cette entité est aussi un facteur expliquant d'autres usages lexicaux flous relevés.

En grammaire, apparaît la question fondamentale d'expression de la temporalité comme difficulté à l'interprétation de la situation temporelle de l'énoncé. Si cela se traduit par un défaut apparent de conjugaison des verbes de 3<sup>ème</sup> groupe, s'y impose aussi la défaillance probable relative au sujet des valeurs temporelles et/ou aspectuelles des procès verbaux. S'y dévoile en outre un manquement aux règles grammaticales élémentaires de cette langue (les verbes ou auxiliaires *avoir* et *être*, les prépositions *à* et *de*, la voix passive, l'aspect fonctionnel et même la nature de certains pronoms relatifs), mais aussi à l'acquisition de la catégorie des pronoms personnels lorsque leur usage induit une fausse référenciation anaphorique en nombre ou en genre susceptible de perturber la continuité référentielle. En fait, dans les erreurs de genre, adjectivale ou pronominale constatées, l'interférence avec L1 apparaît plus responsable.

Pour ce qui est du système d'écriture, les graphies susceptibles d'affecter le sens de la proposition-énoncé sont l'effet de paronymie ou d'homophonie qui caractérisent certaines lexies du français. Quant aux nombreuses occurrences accusant un défaut d'orthographe lexicale de source phonétique vocalique qui particularisent l'un des textes analysés, si elles nuisent à l'entité du signifiant, elles sont estimées sans grande influence sur le signifié.

Quand il ne s'agit pas d'incompétences pointant le système de la langue, il est question de failles qualifiées de textuelles, et qui sont difficilement réparables du point de vue du sens. Celles-ci se manifestent par l'usage d'un élément textuel dont le référent contextuel est laissé indéterminé ou l'établissement d'un rapport de cause incohérent dans l'articulation de deux propositions. A cela s'ajoute le manquement au marquage linguistique de l'énoncé dans l'espace sémantique qui lui est compatible.

Linguistiques ou textuelles, ces imperfections, perturbant les principes de cohésion ou de cohérence selon les cas, ne sont pas vues ayant le même effet sur cette représentation : la question de non-maitrise d'expression de la temporalité ou les insuffisances lexico-sémantiques constituent des aspects plus préjudiciables à des degrés différents à l'intelligibilité du propos ; de même les atteintes de nature textuelle, incohérence ou flou contextuel, sont capables d'entraîner une rupture de sens dans les énoncés où elles se produisent.

Sur le plan de la structure, centré dans son premier aspect sur la mise en séquences et la structuration dans la composante textuelle du développement, celui-ci présente une composition hétérogène d'éléments textuels relevant de plusieurs types de séquences :



la description, l'argumentation et l'explication. Ces procédés inconciliablement combinés ne permettent guère une caractérisation textuelle, ni à dominante descriptive, ni argumentative présupposée par la consigne, ou à dominante explicative.

L'explication, amorcée dans le développement, par le questionnement implicite posé, dévie de l'organisation globale de la séquence explicative. Les énoncés donnés en guise de réponse qui s'ensuivent ne s'inscrivent pas dans une démarche qui puisse répondre aux composantes structurelles de cette séquence : l'essentiel de ce type séquentiel consistant à faire comprendre la question n'est pas satisfait. Ainsi, le projet explicatif est non seulement raté mais aussi confondu avec celui de l'argumentation.

Les éléments textuels mis en scène varient entre des propositions descriptives et des structures argumentatives élémentaires. Ces dernières sont marquées d'opérateurs causaux ou inférentiel. Les procédés d'agencement par alternance de ces types d'énoncés n'est pas au service de la structure de la séquence argumentative. Les enchaînements dits argumentatifs se limitent à des relations simples, et il n'y a pas d'organisation argumentative d'unités textuelles plus longues. La structuration argumentative textuelle est insatisfaisante.

La description dont il s'agit dans les productions analysées ne consiste qu'à énumérer simplement des traits de l'objet en question (*l'objet du discours*). Il n'y a pas d'extension au-delà de cette étape de base d'aspectualisation. Aussi, faute de combinaison, les éléments descriptifs généralement sont clairement distincts des passages argumentatifs : s'il règne une confusion entre l'explication et l'argumentation, il n'y a pas de méprise apparente sur une situation de description élémentaire par rapport à celle d'une argumentation.

La structure désarticulée du développement accuse une non-maitrise des caractéristiques structurelles, et manifestement celles des deux séquences de l'argumentation et de l'explication ainsi que les procédés de combinaison des éléments textuels (ou des séquences) au profit d'une dominante textuelle. La question du choix de plan argumentatif du développement ou celle de l'étape de planification, facteurs importants aussi dans l'écriture d'un texte, ne sauraient être rendus aussi responsables dans la mise en texte, que ces défaillances textuelles, mais aussi visiblement et particulièrement celles liées à certains aspects de la langue (ex. lexico-sémantiques et/ou celles relatives à certains savoirs grammaticaux).

La présence de la description à côté de l'argumentation laisse croire à un comportement que dicteraient les insuffisances de langue ajoutées aux problèmes de structuration qui manquent à l'effet de dominante. La modestie syntaxique et lexicale des énoncés descriptifs utilisés, qui se relaient avec les structures argumentatives, et leur juxtaposition éviteraient au sujet les implications d'une situation d'explication ou d'une argumentation. Celles-ci, consistant par définition à faire comprendre ou amener à partager sa position, supposeraient plus d'investissement de la part de celui-ci, et par conséquent plus de savoir-faire textuel et linguistique. Le recours à la description serait une stratégie compensatoire face à ces difficultés d'organisation textuelle et linguistiques.

Pour ce qui est du second côté de la structure complémentaire au précédent relatif au plan de texte, plusieurs points non pris en charge concernant sa lisibilité y apparaissent. Au manquement à la délimitation typographique des parties principales relevant du plan, pourtant usuel et conventionnel d'une dissertation (introduction, développement, conclusion) d'une part, et à la segmentation des portions à l'intérieur du développement d'autre part, se superpose très largement l'absence de conception de paragraphes au sein de celui-ci. Présenter le développement en un seul bloc et omettre de l'organiser en paragraphes ne peut être endossé par le seul travail préalable de préparation, les compétences structurelles et linguistiques s'y imposent dans la textualisation, et du coup dans la composition d'unités textuelles pareilles. Le procédé de juxtaposition grandement répandu d'éléments textuels pointe aussi bien l'étape de préécriture que les difficultés de mise en texte. Quant aux deux composantes textuelles, l'introduction et la conclusion, l'une et l'autre, généralement, ne répondent pas suffisamment au rôle censé jouer chacune dans un texte. L'introduction manque au fondement de la problématique : pas vraiment d'éléments conçus dans une logique de questionnement, et la conclusion, sommaire et moralisante, est non assez centrée sur son caractère de synthèse et de nuance.

L'aspect énonciatif qui termine cette approche textuelle et auquel est associée la composante argumentative est d'une importance particulière. La valeur argumentative se montre minimisée, et ce aussi bien dans les propositions descriptives que dans les structures dites argumentatives établies. Les contenus descriptifs, quand ils ne viennent pas rapporter un savoir du monde supposé partagé (cas dominants), ou reprendre un apparent déjà-dit, dénués de plus de marque(s) clair(s) ou déterminante(s) de la présence

du sujet, ils se limitent à poser naturellement, sur un mode descriptif, une assertion, qui pourtant, se prêterait bien à l'argumentation ou l'explication. Si le premier genre d'énoncés cumule le manque de trace(s) argumentative(s) explicite(s) ou décisive(s) et un statut informationnel dérogeant à la loi d'informativité, le second procède à la description à la place de l'argumentation ou de l'explication.

Quant aux enchainements, plusieurs procédés sont mis en œuvre dans l'établissement de ces relations. Quand le dit argument existe, ceci susciterait diverses remarques : une atteinte à la règle des topoï ; une vériconditionnalité (paroles rapportées) mise en doute ; bien-fondé sans raison logique apparente ; un raisonnement superficiel (syllogisme), discrédité en outre dans sa prémisse majeure. Si ces relations sont mises en cause dans leur étayage à des degrés différents, le reste des enchainements sont soumis simplement à une articulation directe (binaire, du type d (donnée) → C(Conclusion)), peu relativisée encore dans certains, dans la conclusion posée. Dans les uns ou dans les autres, les éléments argumentatifs impliquant le sujet dans ses énoncés font défaut. Le comportement de peu d'investissement du scripteur s'y impose et la fonction argumentative y apparaît dévalorisée.

L'approche énonciative, se soldant sur une dimension argumentative lâche, par l'attitude générale de distanciation régissant les éléments textuels (descriptifs ou structures), suscite le questionnement sur le facteur de motivation des sujets (ceux-ci sont-ils suffisamment disposés à argumenter ?). Un autre aspect de cette question se traduit dans le plan structurel, lorsque la présentation textuelle faillit à la simple délimitation, conventionnelle et courante, des parties essentielles d'une dissertation (introduction, développement, conclusion). S'y conjuguent les incompétences, résultats de l'analyse sémantico-référentielle, surtout celles relevant d'un apprentissage manqué dans ses aspects de base. Indices qui appuient davantage l'hypothèse de manque d'intérêt de s'impliquer dans leurs productions et de les soigner. Si les défaillances linguistiques et de textualisation sont effectivement présentes, la motivation y paraît bien un élément à ne pas perdre de vue, notamment dans le vide laissé par le manque de sens argumentatif des productions.

La problématique du sens dont rendent compte les productions relève de divers plans d'organisation de la textualité en interaction, sémantique et référentiel, structurel, énonciatif/argumentatif, et se situe à des niveaux d'unités textuelles de rang varié (propositionnel, inter-propositionnel, partie...). Si les incompétences de langue, mais

aussi de contenu, se montrent derrière les défauts de construction d'une représentation à l'échelle de l'unité minimale de la proposition-énoncé ou entre propositions, la structuration des éléments textuels pour la (re)constitution d'un type séquentiel dominant y est un autre aspect déficient, à laquelle s'ajoute le manquement au plan de texte d'une dissertation, et particulièrement en ce qui concerne l'absence d'organisation de paragraphes à l'intérieur du développement. Le troisième plan de l'énonciation, quant à lui, renseigne sur une autre composante du sens défailante, liée à la distanciation manifestée par rapport à ses propos (le sujet), à laquelle est associée une valeur argumentative dévaluée, qui soulève de plus la question de la motivation. Ainsi ce qui porte atteinte à l'unité textuelle dans ses deux composantes sémantique et argumentative apparaît le résultat d'une conjugaison de facteurs défailants d'ordres divers, linguistique, de contenu, structurel, énonciatif/argumentatif, mais aussi sans y exclure le facteur extralinguistique motivationnel.

Et s'il fallait poser le problème de taille de la motivation, vaste et complexe, d'une manière plus générale, pour essayer d'y comprendre certains éléments, il faudrait creuser un peu plus dans le passé récent et/ou lointain des apprenants. Ce qui supposerait un travail à part, et qui soulèverait certainement un tas d'interrogations diverses, dont les unes sur le côté du parcours d'apprentissage des sujets depuis le primaire, qui remettrait en cause en premier sans aucun doute le système éducatif en matière d'apprentissage du français, et particulièrement depuis la dite réforme. D'autres sur leur affectation dans le département de langue française et les critères adoptés dans cette orientation...Mais aussi faudrait-il ne pas oublier d'envisager entre autres la crainte d'un avenir professionnel incertain. Donc une diversité de facteurs politiques, pédagogiques, sociaux.

Etant conscient des limites de cette recherche : temps limité dans lequel a été effectuée, corpus réduit, textes courts...Donc une simple prise de conscience de ce que en sont une catégorie d'étudiants en matière de production écrite dans un but d'argumentation, et donc certainement en communication dans cette langue. Des niveaux déterminants en lien étroit avec la problématique du sens sont favorisés, d'autres points relégués (ex. orthographe grammaticale, ponctuation). Par ailleurs, nous avons éprouvé le souhait de compléter ce travail par un entretien pour comprendre certains comportements dans le processus d'écriture. Ceci permettrait de nous forger

une image plus claire et plus précise sur les difficultés éprouvées. Ce qui rendrait le travail de remédiation plus fructueux.

La linguistique textuelle (Adam) nous a été bénéfique dans la mesure où elle nous a fourni des outils d'analyse dans l'approche des textes, et montre qu'il y a un sérieux problème général de mise en texte sur tous les plans. Ce qui est certain, est que le niveau défectueux des apprenants en matière de production de texte écrit est à chercher surtout avant l'université. C'est pourquoi, un travail de remédiation et de révision implique un examen rétrospectif considérant tous les cycles scolaires (primaire, moyen et secondaire) afin d'établir un diagnostic des profils de sortie certainement déficitaires de chacun d'eux : qu'est-ce qui est censé acquis à un moment donné de l'apprentissage dans cette langue, et ne l'est pas ? (trop de bruits sur le terme d' « évaluation » sans réelle intention de réformer ne mènerait à rien, car les paroles valent le fait). Nous estimons bien difficile d'y remédier une fois l'apprenant au supérieur, et surtout quand celui-ci manque de motivation pour la filière de langue à laquelle a été étonnamment parfois affecté. Une implication de l'étudiant dans son apprentissage, c'est très important. Si celui-ci patauge dans les imperfections de langue, surtout celles capables d'exposer directement la question du sens, il sera difficile à notre sens de centrer son intérêt sur l'organisation de l'unité complexe de texte qui requiert la mobilisation de plusieurs habiletés.

Nous suggérons parallèlement d'attacher plus d'importance en priorité à l'organisation du texte (nous pensons beaucoup plus au secondaire et au supérieur), et pourquoi pas revoir la manière de faire et insister sur les aspects affectant vraiment la configuration textuelle. Déplacer l'intérêt plus vers le global, et ne pas s'attarder sur ce qui est trop local. Car, en fin de compte, dans la communication réelle, c'est du tout textuel qu'il s'agit. Il n'est pas difficile de reconstituer le sens d'une phrase simple, car certaines erreurs de langue se révèlent moins préjudiciables. Travailler sur des questions de connexion, de structuration, d'énonciation/argumentation...et confronter les apprenants à des unités plus complexes transcendant l'unité phrastique, seraient à notre avis plus bénéfique.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- ❖ ADAM, J.-M. (1984). Des mots du discours. L'exemple des principaux connecteurs. *Pratiques*, 43.
- ❖ ADAM, J.-M. (1986, Juillet). Prolégomènes à une définition linguistique de la description. *Travaux du centre de recherches sémiologiques*, 52.
- ❖ ADAM, J.-M. (1987 a). Approche linguistique de la séquence descriptive. *Pratiques*, 55.
- ❖ ADAM, J.-M. (1987b). Types de séquences textuelles élémentaires. *Pratiques*, 56.
- ❖ ADAM, J.-M. (1990). *Eléments de linguistique textuelle. Théorie et pratique de l'analyse textuelle*. Liège, Belgique : Mardaga.
- ❖ ADAM, J.-M. (1992). *Les textes : types et prototypes. Récits, description, argumentation, explication et dialogue*. Paris, France : Nathan.
- ❖ ADAM, J.-M. (1999). *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris, France : Nathan
- ❖ ADAM, J.-M. (2008). *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ ADAM, J.-M. et PETITJEAN, A. (1982). Les enjeux textuels de la description. *Pratiques*, 34.
- ❖ ADAM, J.-M. et PETITJEAN, A. (1989). *Le texte descriptif*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ ADAM, J.-M. et REVAZ, F. (1989). Aspects de la structuration du texte descriptif. Marqueurs d'énumération et de reformulation. *Langue française*, 81.
- ❖ ALBERT, M.-C. (1998). Evaluer les productions écrites des apprenants. *Le français dans le monde*, 299.
- ❖ AMOSSY, R. (2006). *L'argumentation dans le discours* (2<sup>ème</sup> éd.). Paris, France : Armand Colin.
- ❖ ANSCOMBRE, J.-C. (1995). *Théorie des topoï*. Paris, France : Kimé
- ❖ ANSCOMBRE, J.-C. et Ducrot, O. (1976). L'Argumentation dans la langue. *Langages*, 4.
- ❖ APOTHÉLOZ, D. (1998). Eléments pour une logique de la description et du raisonnement spatial. Dans Reuter (dir.), *La description. Théorie, recherches*,

*formation, enseignement*. Villeneuve- d'Ascq, France : Presses Universitaires du Septentrion

- ❖ ARMENGAUD, F. (1990). *La Pragmatique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ❖ ARRIVÉ, M., GADET, F. et GALMICHE, M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris, France : Flammarion.
- ❖ AUSTIN, J. L. (1970). *Quand dire, c'est faire*. Paris, France : Seuil (ouvrage original publié en 1962 sous le titre *How to do Things with words*, Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press).
- ❖ AUTHIER-REVUZ, J. (1998). Enonciation, méta-énonciation. Hétérogénéités énonciatives et problématiques du sujet. Dans R. Vion (dir.), *Les sujets et leurs discours. Enonciation et interaction*. Aix-en-Provence, France : Publications de l'Université de Provence.
- ❖ AUTHIER-REVUZ, J. (2003). Le fait autonymique. Langage, langue, discours. Dans J. Authier-Revuz, M. Doury et S. Reboul-Touré (dir.), *Parler des mots. Le fait autonymique en discours* (p. 67-96). Paris, France : Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- ❖ BAKHTINE, M. (1970). *La poétique de Dostoïevski* (I. Kolitcheff, trad.). Paris, France : Seuil (ouvrage original publié en 1929 sous le titre *Poetika Dostoevskogo*).
- ❖ BAKHTINE, M. (1984). *Esthétique de la création verbale* (A. Aucouturier, trad.). Paris, France : Gallimard (ouvrage original écrit en 1952-1953).
- ❖ BAL, M. (1980). Descriptions. Etude du discours descriptif dans le texte narratif. *Lalies, 1*.
- ❖ BALLY, C. (1965). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne, Suisse : Francke.
- ❖ BARTHES, R. (2002a). Introduction à l'analyse structurale des récits. Dans R. Barthes, *Œuvres complètes II*. Paris, France : Seuil.
- ❖ BARTHES, R. (2002b). La linguistique du discours. Dans R. Barthes, *Œuvres complètes III*. Paris, France : Seuil.
- ❖ BEACCO, J.-C. et MOIRAND, S. (1995). Autour des discours de transmission des connaissances. *Langages, 117*.



- ❖ BENVENISTE, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale* (tome I). Paris, France : Gallimard.
- ❖ BENVENISTE, E. (1970). L'appareil formel de l'énonciation. *Langages*, 217.
- ❖ BENVENISTE, E. (1974). *Problèmes de linguistique générale* (tome II). Paris, France : Gallimard.
- ❖ BLANCHÉ, R. (1973). *Le raisonnement*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ❖ BLANCHET, P. (1995). *La pragmatique. D'Austin à Goffman*. Paris, France : Bertrand-Lacoste.
- ❖ BOREL, M.- J. (1981c). Aspects logiques de l'explication. *Travaux du Centre de Recherches Sémiotiques*, 38.
- ❖ BOREL, M.-J. (1981b). Donner des raisons. Un genre de discours, l'explication. *Revue Européenne des sciences sociales*, 56.
- ❖ BOREL, M.-J. (1991). Notes sur le raisonnement et ses types. *Etudes de Lettres*, 4.
- ❖ BOTH-DIEZ, A.-M. (1985). La pragmatique des temps verbaux. *Langue française*, 67.
- ❖ BOUSCAREN, J. et CHUQUET, J. (1987). *Grammaire et textes anglais. Guide pour l'analyse linguistique*. Paris, France : Ophrys.
- ❖ BRACOPS, M. (2010). *Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices. Actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*. Bruxelles, Belgique : Duculot.
- ❖ BRASSARD, D., CAUTERMAN, M. M., DARRAS, F., DELCAMBRE, I. et GRACZYC, B. (1986). Typologie des textes et des discours. *Repères*, 69.
- ❖ CANVAT, K. (1999). *Enseigner la littérature par les genres. Pour une approche théorique et didactique de la notion de genre littéraire*. Bruxelles, Belgique : De Boeck et Larcier.
- ❖ CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris, France : Hachette Education.
- ❖ CHAROLLES, M. (1978). Introduction aux problèmes de la cohérence des textes. *Langue française*, 38.
- ❖ CHAROLLES, M. (1988). Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité textuelles depuis la fin des années 1960. *Modèles linguistiques*, 10.

- ❖ CHAROLLES, M. (2001). De la phrase au discours. Quelles relations ? Dans A. Rousseau (dir.), *La sémantique des relations*. Villeneuve d'Ascq, France : Presses universitaires du Septentrion.
- ❖ CHISS, J.-L., FILIOLET, J. et MAINGUENEAU, D. (1983). *Linguistique française. Notions fondamentales, phonétique, lexicque*. Paris, France : Hachette livre.
- ❖ CHOMSKY, N. (1969). *Structures syntaxiques*. Paris, France : Seuil (ouvrage original publié en 1957).
- ❖ CHOMSKY, N. (1971). *Aspect de la théorie syntaxique*. Paris, France : Seuil (ouvrage original publié en 1965).
- ❖ COMBETTES, B. (1986). Introduction et reprise des éléments d'un texte. *Pratiques*, 49.
- ❖ CONSEIL DE L'EUROPE. (2001). *Cadre Européen Commun de référence pour les Langues*. Paris, France : Didier.
- ❖ COSTE, D. (1991). Genres de textes et modes discursifs dans l'enseignement/apprentissage des langues. *Etudes de linguistique appliquée*, 83.
- ❖ COULON, A. (2005). *Le métier d'étudiant. L'entrée dans la vie universitaire* (2<sup>ème</sup> éd.). Paris, France : Economica.
- ❖ CULIOLI, A. (1973). Sur quelques contradictions en linguistique. *Communications*, 20.
- ❖ CULIOLI, A. (1980). Valeurs aspectuelles et opérations énonciatives. L'aoristique. Dans J. David et R. Martin (dir.), *La notion d'aspect*. Paris, France : Klincksieck.
- ❖ CULIOLI, A. (1984). Préface. Dans F. Atlani, L. Danon-Boileau, A. Grésillon, J.-L. Lebrave et J. Simonin (dir.), *La langue au ras du texte* (p. 9-12). Villeneuve d'Ascq, France : Presses universitaires de Lille.
- ❖ CULIOLI, A. (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations* (tome I). Paris, France : Ophrys.
- ❖ DENDALE, P. (1994). DEVOIR épistémique. Marqueur modal ou évidentiel ? *Langue française*, 102.
- ❖ DONAIRE, M. L. (2011). La (non-)prise en charge, une dynamique polyphonique. Le cas de la stratégie concessive. Dans P. Dandale et D. Coltier

- (dir.), *La prise en charge énonciative. Etudes théoriques et empiriques*. Bruxelles, Belgique : Duculot.
- ❖ DUCROT, O. (1980 b). *Les échelles argumentatives*. Paris, France : Minuit.
  - ❖ DUCROT, O. (1983). Puisque, essai de description polyphonique. *Revue Romane*, 24.
  - ❖ DUCROT, O. (1984 a). *Le dire et le dit*. Paris, France : Minuit.
  - ❖ DUCROT, O. (1989). Enonciation et polyphonie chez Charles Bally. Dans *Logique, structure, énonciation*. Paris, France : Minuit.
  - ❖ DUCROT, O. (1991). *Dire et ne pas dire*. Paris, France: Hermann.
  - ❖ DUCROT, O. (1993). A quoi sert le concept de modalité ? Dans N. Dittmar et A. Reich (dir.), *Modalité et Acquisition des langues*. Berlin, Allemagne : Walter de Gruyter.
  - ❖ DUCROT, O. et CAREL, M. (2006). Description argumentative et description polyphonique. Le cas de la négation. Dans L. Perrin (dir.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*. Metz, France : Université Paul Verlaine.
  - ❖ DUCROT, O., BOURCIER, D., BRUXELLES, S.A., DILLER, M., FOUQUIER, E., GOUAZÉ, J., MAURY, L., NGUYEN, T.B., NUNES, G., RAGUNET DE SAINT-ALBAN, L., RÉMIS, A. et SIRDAR-ISKANDAR, C. (1980a). *Les mots du discours*. Paris, France : Minuit.
  - ❖ EBEL, M. (1981 a). L'explication. Acte de langage et légitimité du discours. *Revue Européenne des sciences sociales*, 56.
  - ❖
  - ❖ FLAHAUT, F. (1978). *La parole intermédiaire*. Paris, France : Seuil.
  - ❖ FOUCAUT, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris, France: Gallimard.
  - ❖ FRANK, N. (2000). *Lexique des notions linguistiques*. Paris, France : Nathan Université.
  - ❖ FUCHS, C. et LE GOFFIC, P. (1992). *Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques*. Paris, France : Hachette Livre.
  - ❖ GADET, F. (1996). *Saussure, une science de la langue* (3<sup>ème</sup> éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
  - ❖ GARDES-TAMINE, J. (1997). *La stylistique*. Paris, France : Armand Colin.

- ❖ GARRIC, N. et CALAS, F. (2007). *Introduction à la pragmatique*. Paris, France : Hachette Livre.
- ❖ GILBERT, E. (1993). La théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli. Dans P. Cotte, A. Joly, D. O'Kelly, E. Gilbert, C. Delmas, G. Girard et J. Guéron (dir.), *Les théories de la grammaire anglaise en France*. Paris, France : Hachette Supérieur.
- ❖ GOSSELIN, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Louvain-La-Neuve, Belgique : Duculot.
- ❖ GOSSELIN, L. (2000). Le statut du temps et de l'aspect dans la structure modale de l'énoncé. Esquisse d'un modèle global. *Syntaxe et Sémantique*, 2.
- ❖ GREIMAS, A.-J. (1966). *Sémantique structurale*. Paris, France : Larousse.
- ❖ GREIMAS, A.-J. (1976). *Maupassant. La sémiotique du texte : exercices pratiques*. Paris, France : Seuil.
- ❖ GRIZE, J.-B. (1981b). Logique naturelle et explication. *Revue européenne des sciences sociales*, 56.
- ❖ GRIZE, J.-B. (1982). *De la logique à l'argumentation*. Genève, Suisse : Droz.
- ❖ GRIZE, J.-B. (1990). *Logique et langage*. Gap/Paris, France : Ophrys.
- ❖ GRIZE, J.-B. (2006). Métalinguistique et/ou métalogue. Dans D. Ducard et C. Normand (dir.), *Antoine Culioli. Un homme dans le langage*. Paris, France : Ophrys.
- ❖ GUENTCHEVA, Z. (2011). L'opération de prise en charge et la notion de médiativité. Dans P. Dandale et D. Coltier (dir.), *La prise en charge énonciative. Etudes théoriques et empiriques*. Bruxelles, Belgique : Duculot.
- ❖ GUILLAUME, G. (1973). *Principes de linguistique théorique*. Québec, Canada : Presses de l'Université Laval.
- ❖ HAMON, P. (1972). Qu'est-ce qu'une description ? *Poétique*, 12.
- ❖ HAMON, P. (1993). *Du descriptif*. Paris, France : Hachette Supérieur.
- ❖ HARRIS, Z. S. (1969). Analyse du discours. *Langages*, 13. Paris, France : Larousse (ouvrage original publié en 1952 sous le titre *Discourse Analysis, Language*).
- ❖ HARRIS, Z. S. (1971). *Structures mathématiques du langage* (C. Fuchs, trad.). Paris, France : Dunod.

- ❖ HIDDEN, M.-O. (2013). *Pratiques d'écriture. Apprendre à rédiger en langue étrangère*. Paris, France : Hachette Livre.
- ❖ IMBS, P. (1960). *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris, France : Klincksieck.
- ❖ JAKOBSON, R. (1963). *Essais de linguistique générale*. Paris, France : Minit.
- ❖ JAKOBSON, R. (1973). *Questions de poétiques*. Paris, France : Seuil.
- ❖ JAUBERT, A. (1990). *La lecture pragmatique*. Paris, France : Hachette.
- ❖ JEANDILLOU, J.-F. (2007). *L'analyse textuelle*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1986). *L'implicite*. Paris, France: Armand Colin.
- ❖ KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2001). *Les interactions verbales* (tome I). Paris, France : Armand Colin.
- ❖ KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2009). *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ KERBRAT-ORECCHIONI, C. (2016). *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ KORKUT, E. et ONURSAL, I. (2009). *Pour comprendre et analyser les textes et les discours*. Paris, France : Harmattan.
- ❖ LE GOFFIC, P. (2011). Phrase et intégration textuelle. *Langue française*, 170.
- ❖ LE QUERLER, N. (1996). *Typologie des modalités*. Caen, France : Presses universitaires de Caen.
- ❖ LECOINTRE, S. et LE GALLIOT, J. (1972). L'appareil de l'énonciation dans *Jacques le Fataliste. Le français moderne*.
- ❖ LECOMTE, A. (1981b). I. Entre justifier et expliquer, dire et ce qu'on veut dire. *Travaux du Centre de Recherches Sémiotiques*, 38.
- ❖ LEGALLOIS, D. (2006). Des phrases entre elles à l'unité réticulaire du texte. *Langages*, 163.
- ❖ LEGROS, G. (1976). Description, la mal aimée. *Cahiers d'analyse textuelle*, 18.
- ❖ LUNDQUIST, L. (1999). Le *Factum Textus*. Fait de grammaire, fait de linguistique ou fait de cognition ? *Langue française*, 121.
- ❖ LYONS, J. (1994). *Semantics*. Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.

- ❖ MAINGUENEAU, D. (1984). *Genèses du discours*. Bruxelles, Belgique : Mardaga.
- ❖ MAINGUENEAU, D. (1990). *Pragmatique pour le discours littéraire*. Paris, France : Bordas.
- ❖ MAINGUENEAU, D. (1995). Présentation de : Les analyses du discours en France. *Langages*, 117.
- ❖ MAINGUENEAU, D. (1996, Janvier). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris, France : Seuil.
- ❖ MAINGUENEAU, D. (1996, Juillet). L'analyse du discours en France aujourd'hui. *Le français dans le monde*, 8.
- ❖ MAINGUENEAU, D. (1999). *L'Énonciation en linguistique française*. Paris, France : Hachette Livre.
- ❖ MAINGUENEAU, D. (2014). *Discours et analyse du discours. Une introduction*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ MAINGUENEAU, D. (2015). *Manuel de linguistique pour le texte littéraire*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ MARTINET, A. (1989). *Fonction et dynamique des langues*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ MARTINET, A. (1991). *Éléments de linguistique générale*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ MATTE, J. E. (1992). *Structures de la Pensée. Modes/ Temps/ Aspects/ Modes de procès en anglais et en français*. New York, NY : Peterlang Publishing, INC.
- ❖ MAURICE, D. (2001). Réussir la première année à l'université. La transition secondaire-Université : le projet Boussol. *Revue française de pédagogie*, 136.
- ❖ MEUNIER, A. (1974). Modalité et communication. *Langue française*, 21.
- ❖ MEYER, M. (1992). *Langage et littérature*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ❖ MILNER, J.-C. (2002). *Le périple structural. Figures et paradigme*. Paris, France : Seuil.
- ❖ MOESCHLER, J. (1985). *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*. Paris, France : Hatier.
- ❖ MOIRAND, S (1982). *Enseigner à communiquer en langue étrangère*. Paris, France : Hachette.

- ❖ MOLINO, J. (1992). Logiques de la description. *Poétique*, 91.
- ❖ NØLKE, H. (1993). *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris, France : Kimé.
- ❖ NØLKE, H. (1994). *Linguistique modulaire. De la forme au sens*. Louvain, Belgique : Peeters.
- ❖ NØLKE, H. (1999). La polyphonie. Analyses littéraire et linguistique. *Tribune*, 9.
- ❖ NØLKE, H., FLOTTUM, K. et NOREN, C. (2004). *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*. Paris, France : Kimé.
- ❖ PARRET, H. (1983). L'énonciation en tant que déictisation et modalisation. *Langages*, 70.
- ❖ PAVEAU, M.-A. et SARFATI, G.-E. 2014. *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ PERELMAN, C. (1977). *L'empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*. Paris, France : Vrin.
- ❖ PERKINS, M. (1983). *Modal expressions in English*. London, Royaume-Uni: Frances Pinter.
- ❖ PÉRY-WOODLEY, M.-P. (1993). *Les écrits dans l'apprentissage. Clés pour analyser les productions des étudiants*. Paris, France : Hachette.
- ❖ POULIOT, M. (1993, février-mars). Discours explicatif écrit en milieu universitaire. *Le français dans le monde*, 120.
- ❖ RACCAH, P.-Y. (2005). Explication, signe et cognition. Dans P.-Y. Raccah (dir.), *Signes, langues et cognition*. Paris, France : Harmattan.
- ❖ RASTIER, F. (1987). *Sémantique interprétative*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ❖ RASTIER, F. (1989). *Sens et textualité*. Paris, France : Hachette.
- ❖ REBOUL, A. et MOESCHLER, J. (1998). *Pragmatique du discours*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1980). *Ecrire en français. Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*. Lausanne, Suisse : Delachaux et Niestlé.
- ❖ RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. et RIOUL, R. (2004). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.

- ❖ RIVARA, R. (2004). *Pragmatique et énonciation*. Aix-en-Provence, France : Publications de l'Université de Provence.
- ❖ ROBRIEUX, J.-J. (2015), *Rhétorique et argumentation*. Paris, France : Armand Colin.
- ❖ ROULET, E. (1991). Une approche discursive de l'hétérogénéité discursive. *Etude de linguistique appliquée*, 83.
- ❖ ROULET, E., AUCHLIN, A., MOESCHLER, J., RUBATTEL, C. et SCHELLING, M. (1985). *L'articulation du discours en français contemporain*. Berne, Suisse : Peter Lang.
- ❖ SAUSSURE (de), F. (1995) (1916, 1<sup>ère</sup> édition, livre posthume). *Cours de linguistique générale*. Paris, France : Payot.
- ❖ SCHNEUWLY, B. (1987). Quelle typologie pour l'enseignement ? Une typologie des typologies. Dans J.-L. Chiss, J.-P. Laurent, J.-C Meyer, H. Romian et B. Schneuwly (dir.), *Apprendre/enseigner à produire des textes écrits. Actes du 3<sup>ème</sup> colloque international de Didactique du français (Septembre 1986)*. Bruxelles, Belgique : De Boeck-Wesmael.
- ❖ SEARLE, J. R. (1972). *Les actes de langage* (trad.). Paris, France : Hermann (ouvrage original publié en 1969 sous le titre *Speech acts*, Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.
- ❖ SEARLE, J. R. (1982). *Sens et expression*. Paris, France : Minuit.
- ❖ SIOUFFI, G. et VAN RAEMDONCK, D. (1999). *100 fiches pour comprendre la linguistique*. Rosny-sous-Bois, France : Bréal.
- ❖ SOUTET, O. (2005). *Linguistique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ❖ STOLZ, C. (1999). *Initiation à la stylistique*. Paris, France : Ellipses Edition Marketing S.A.
- ❖ TASMOWSKY, L. et DENDALE, P. (1994). POUVOIRE, un marqueur d'évidentialité. *Langue française*, 102.
- ❖ TESNIÈRE, L. (1988). *Eléments de syntaxe structurale*. Paris, France : Klincksieck.
- ❖ VAN DIJK, T. A. (1980). Etudes du discours et enseignement. Dans *Linguistique et sémiologie*. Lyon, France : Presses universitaires de Lyon.
- ❖ VANDERVEKEN, D. (1992). La théorie des actes de discours et l'analyse de la conversation. *Cahiers de linguistique française*, 13.



- ❖ VET, C. (1980). *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain. Essai de sémantique formelle*. Genève, Suisse : Librairie Droz.
- ❖ VIGNAUX, G. (1988). *Le discours acteur du monde. Enonciation, argumentation et cognition*. Paris, France : Ophrys.
- ❖ VIGNER, G. (2004). *La grammaire en FLE*. Paris, France : Hachette.
- ❖ VION, R. (2004). Modalités, modalisations et discours représentés. *Langages*, 156.
- ❖ VON WRIGHT, G.H. (1951). *An essay in modal logic*. Amsterdam, Pays-Bas: North-Holland.
- ❖ WEINRICH, H. (1973). *Le temps. Le récit et le commentaire* (M. Lacoste, trad.). Paris, France : Seuil (ouvrage original publié en 1964 sous le titre *Tempus: besprochene und erzählte Welt*).
- ❖ ZABOOT, T. (2013). *Théories linguistiques. Cours de systèmes grammaticaux*. Tizi-Ouzou, Algérie : Carrefour Culturel.

### **Encyclopédies et dictionnaires**

- ❖ ARÉNILLA, L., GOSSOT, B., ROLLAND, M.-C. et ROUSSEL, M.-P. (2004). *Dictionnaire de pédagogie*. Paris, France : Bordas/ SEJER.
- ❖ CHARAUDEAU, P. et MAINGUENEAU, D. (dir.). (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, France : Seuil.
- ❖ DUCROT, O. et SHAEFFER, J.M. (1995). *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, France : Seuil.
- ❖ FERRÉOL, G., CAUCHE, P., DUPREZ, J.-M., GADREY, N. et SIMON, M. (dir.). (2012). *Dictionnaire de sociologie* (4<sup>ème</sup> éd.). Paris, France : Armand Colin.
- ❖ JABBOUR, A-N. (2007). *Dictionnaire Abdel-Nour al-Mufassal* (Arabe-Français, tome1, 10<sup>ème</sup> éd.). Beyrouth, Liban : Dar El- Ilm Lil-Malayin.
- ❖ *LE GRAND LAROUSSE ILLUSTRÉ* (Dictionnaire encyclopédique). (2005). Paris, France : Larousse.
- ❖ MOESCHLER, J. et REBOUL, A. (1994). *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*. Paris, France : Seuil.
- ❖ MOHAMED, M. (2005). *Alwafi dictionnaire* (Arabe- Français/Français- Arabe). Oman, Jordanie : Dar Oussama.

- ❖ REY-DEBOVE, J. (2004), *Dictionnaire Le Robert Brio. Analyse comparative des mots*. Paris, France : Le Robert.
- ❖ REY-DEBOVE, J. & REY, A. (dir.). (2008). *Le Nouveau Petit Robert de langue française*. Paris, France : Le Robert.

### **Sitographie**

- ❖ ADAM, J-M. (2010 a, 4 juin). *L'analyse textuelle des discours. Entre grammaire de texte et analyse du discours*. Conférence donnée dans le cadre d'une journée d'hommage à P. Charaudeau, Lyon II, France. Récupéré de <https://www.unil.ch/files/live/sites/fra/files/shared/ATD.pdf>
- ❖ ADAM, J.-M. (2013, novembre). Problèmes du texte. La linguistique textuelle et la traduction. *PréPublications*, 200. Récupéré de [http://cc.au.dk/fileadmin/dac/Arrangementsfoto/Prepub\\_no\\_200\\_-\\_nov\\_2013.pdf](http://cc.au.dk/fileadmin/dac/Arrangementsfoto/Prepub_no_200_-_nov_2013.pdf)
- ❖ VION, R. (2001). Modalités, modalisations et activités langagières. *Marges linguistiques*, 2, Récupéré de <http://www.lpl-aix.fr/~fulltext/1324.pdf>

### **Thèses et mémoires consultés**

- ❖ ABED, A. (2014). *Usages et opinions autour du téléphone mobile. Cas des étudiants du département de langue et littérature françaises de l'université de Mascara* (mémoire de master non publié). Université de Mascara, Algérie.
- ❖ ACHAB, D. (2016). *Quelle place pour les stratégies d'enseignement/apprentissage et les pratiques de classe dans l'enseignement du FLE en licence de français ?* (thèse de doctorat). Université d'Oran 2, Algérie.
- ❖ GHRIBI, S. (2016-2017). *La didactique de l'écrit dans l'enseignement-apprentissage du FLE en Algérie. La première année du cycle moyen* (thèse de doctorat). Université de Sidi Bel Abbès, Algérie.
- ❖ MISSOURI, B. (2008). *Pratiques d'écriture et de réécriture. Le cas de la filière des étudiants de français*. Université de Sidi Bel Abbes (thèse de doctorat). Université d'Oran, Algérie.

## **Annexe(s)**

## La première production écrite analysée

- Sujet 01 :

(P) Le téléphone mobile a des avantages, mais aussi a des inconvénients. Quels sont ces bienfaits et ces méfaits ?

(P) Sans doute, le téléphone mobile<sup>1</sup> comme tous les autres appareils, a une grande importance dans la vie<sup>2</sup> et surtout la vie d'aujourd'hui<sup>2</sup> parce que aucune personne<sup>3</sup> peut vivre sans un<sup>4</sup> téléphone mobile.

6) D'abord, il est un moyen de communication, qui sert à contacter avec les autres.<sup>7</sup> Ensuite, il diminue les longues distances entre les pays qui sont très loins entre eux.<sup>8</sup> Enfin, il est un

## صفحة

pour appendre

moyen de l'éducation / car l'étudiant grâce à eu, il peut faire des recherches informatives et aussi des esquisses dans tous les matières soit littéraires ou scientifiques.

Donc, il transforme le monde à une petite ville grâce à sa vitesse et sa rapidité.

(P11) Mais malgré tous ces avantages, il a bien sûr des inconvénients.

(P13) D'une part, il perd le temps / car la personne qui aime beaucoup ce moyen, il ne peut pas faire éloigner donc, si cette personne c'est un étudiant, tous les études sont négligées et l'éducation sera absente. D'autre part, dans le dernier siècle, les recherches

diocales scientifiques confirment que le téléphone portable est un danger pour la santé humaine / car il provoque des maladies très graves comme le cancer par exemple.

(P19) A la fin, on peut dire que le téléphone portable a deux cotés, l'une positive et l'autre négative.

(P21) donc la personne achète le téléphone mobile pour le développement, mais, il faut bien l'utiliser.

30

(P22)

31

La deuxième production écrite analysée

Sujet 06

(P1) Aujourd'hui, nous vivons la modernisation qui touche toutes les domaines, surtout le domaine de la technologie (P2) (1)  
(2) connu plusieurs inventions modernes (P3) j'ai choisies le téléphone mobile comme un sujet pour le traiter (P4) car il est le plus utilisable en nos jours grâce à ces applications (3)  
(P5) Bien, la majorité (6) de la nation trouvent que cet appareil est bénéfique (7) d'une part et très dangereux (8) d'une autre part (10)  
(P6) je suis totalement d'accord avec ce genre de gens (P7) car je trouve que le téléphone mobile et un moyen de double tranche (P8) il nous donne la facilité de contacter des gens (11) libérés dans des régions très lointaines (P9) il facilite (12) la communication entre les familles, les amis (13) de (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23)

à  
(P10) même on peut jouer des différents jeux (P11) écouter la notre musique  
24 favorable (P12) (b) on peut prendre des photos dans n'importe quel temps et les  
26 (P13)  
gardés comme des souvenirs dans notre mobile carte mémoire d  
27  
28 (P14) appareil on peut contacté les gens avec les modernes applicat  
ils 25  
qui les ont trouvés dans le téléphone mobile comme le Facebook  
29  
messager etc

(P15) Le téléphone mobile (P16) plusieurs inconvénients car il  
2  
coupe plusieurs chose très nécessaire dans notre vie, il combatie  
32 (P17)  
lecture à cause de l'application internet. On trouve toutes le  
33  
informations dans cette application (P18) avec cet appareil l'homme  
(d)  
devenir ignorant (P20) car il trouve tout qui il a besoin dans un  
35  
seul appareil. Pour moi je trouve que le téléphone mobile  
36  
a des avantages plus que les inconvénients (P21) alors il doit  
37  
d'être raisonnable de comment utiliser cet appareil et pour  
38  
éviter les risques de cet téléphone mobile (P22) l'homme  
39  
qui peut faire cet appareil soit bénéfique soit dangereuse  
40  
E

La troisième production écrite analysée

(P1) Dans cet époque exactement au XIX<sup>ème</sup> siècle, nous avons observé plusieurs révolutions, plusieurs (a) développements et créations qui désignent les nouvelles technologies. Parmi ces créations, l'internet. L'internet est un réseau social plus vaste qui permet à tout le monde de devenir un petit village. Elle présente des avantages mais aussi des inconvénients dont (P6) Est que l'internet est un obstacle et témoignage dans l'apprentissage, les capacités et la pensée chez les étudiants ? (P7) L'internet est une chose très importante dans la vie de l'étudiant parce que

تورخ

وقيعه



(18) صفا  
(P8) toute d'abord, elle est le centre de recherche le plus riche, elle contient des nombreuses informations, des documents, des recherches que tous les étudiants besoin.

(P9) en plus, elle est devenue le temps de recherche dans des différents sujet qui nous cherchons.

(P10) enfin, elle ouvre des plusieurs chances pour la connaissance avec des gens de multiples nationalités.

(P11) dans le monde donc, elle a diminué la distance entre les quartiers et les pays et au même temps l'internet développe l'apprentissage, les capacités et surtout la maîtrise des langues étrangères chez nous parce que nous avons des étudiants Français.

(P12) Cependant, elle considère comme un obstacle des capacités.

(P13) parce que les étudiants utilisent l'internet beaucoup. Aujourd'hui quand des enseignants demandent faire quelque chose de recherche, nous nous dirigeons vers l'internet, nous écrivons la question et copions coller à l'internet et après imprimons son livre, son livre, nous comprenons, donc c'est ça le malheur.

(P14) Aujourd'hui les étudiants n'ont pas allés à la Bibliothèque pour Boukni, faire des lectures des romans et des livres, nous avons utilisé l'internet surtout.

(P24) → (P24)  
(P24) → (P24)

### صفاة

⇒ Pour conclure, il faut utiliser l'internet avec  
(patient) conscience / parce que nous avons des  
adulte / et des etudiant universitaire / Ce se n'est pas  
des enfants.

## Autres productions écrites de notre corpus

### Production 4

Tout le monde connait que l'internet c'est la  
Premier bibliothèque, et que tout les peuples  
accède directement sans hésitation. au tant  
que la bibliothèque est négligé, et que  
elle est le meilleur pour les informations,  
et sans doute des dates et des lieux précise,  
au tant que l'internet en trouve plusieurs liens  
et rien de garanti, et Quand quelqu'un prend  
quelque chose de l'internet, Il copie et colle  
et tire sans lire, et ça maitre des difficultés  
pour l'apprentissage de la langue, et ça étudier  
la personne et rendre plus févion et passif  
est ça ce mais des difficultés dans le future

## Production 5

Le telephone est un moyen de communication.  
Il est une nouvelle technologie. Il est aussi  
un outil qui est utilise par tous. dans ce jour  
le mobile ~~est~~ sera tres important par  
ce qu'il est tres rapide le temps et la  
distance. Il est facilite les missions.  
On peut faire aussi des applications  
par le telephone mobile. Malgré tout  
ces avantages Il ya aussi des inconvenients  
par ex. Il est danger pour les petits.  
Il est accuse le censure si l'utilisateur  
par ce que le qu'on est danger.

## Production 6

→ Comme aujourd'hui fait beaucoup de moyens  
de communication pour <sup>1</sup> les peuples du monde  
démontrer <sup>2</sup> et pour communiquer et ~~commis~~ faire  
des ~~amis~~ <sup>3</sup> connaissances comme le téléphone mobile.  
D'abord <sup>4</sup> le téléphone mobile est un moyen de  
communication, il a des avantages et des  
inconconvénients.

Ensuite il faire des relation par connaît  
l'autre, il aider les gens d'éviter le transport  
il devient très développée? [il ya le 3.c et  
l'internet? tous les information dans le téléphone  
mobile] <sup>(a)</sup>

## صفة

L'homme <sup>9</sup>utilise <sup>10</sup>puis qu'il est facile d'utiliser et petit  
il peut le <sup>11</sup>met dans son poche <sup>12</sup>passport le <sup>13</sup>mis portable.  
Enfin, il <sup>12</sup>se <sup>13</sup>conscient <sup>13</sup>inconfort puis qu'il fait  
mal aux yeux quand <sup>13</sup>il utilise les yeux, il propose <sup>14</sup>proposer  
des problèmes <sup>14</sup>familiaux.  
Il perd <sup>14</sup>du temps <sup>14</sup>, il fait des concours au tèle.

Production 7

Dans nos jours, tous le monde accuser  
l'internet <sup>(1)</sup> et que c'est elle qui rends <sup>(2)</sup> les  
étudiants <sup>(3)</sup> paresseux dans leurs apprentissages <sup>(4)</sup>

و نوره

Mais évidemment c'est tout à fait le  
contraire <sup>(5)</sup> parce que chaque chose a ses avantages <sup>(6)</sup>  
et ses inconvénients si l'étudiant l'utilise <sup>(7)</sup>  
sans le bon sens il va apprendre beaucoup  
de choses et l'internet est la source <sup>(8)</sup> des  
informations <sup>(9)</sup> et le meilleur guide d'apprentissage <sup>(10)</sup>  
pour ceux qui veulent apprendre.

توقيعه

Sur internet on peut trouver les sites  
d'apprentissage, elle facilite la recherche <sup>(11)</sup>  
Donne plus d'information <sup>(12)</sup> très facilement

11 12

صفحة

l'actualité, si on s'attache qu'elle que immersion? on  
plus le savoir, elle permet de faire se connaître  
avec des gens d'autre culture.

pour moi? l'internet c'est l'apprentissage  
et la connaissance, pour cela je conseille  
chaque étudiant d'acquies l'utilisation  
d'internet sans le mauvais sens? elle  
est la clef du savoir.



## Production 8

L'internet peut se définir comme un réseau mondial. On l'utilise partout, il se caractérise par plusieurs choses. Comme par exemple, il se rapproche les longues distances entre tous les peuples et même il facilite la vie

a) quotidienne des gens et dans tout le monde entier, ce moyen a été utilisé par tous les ~~gens~~ membres de sexes ~~et~~ mais beaucoup plus par les étudiants.

On entend toujours que [l'internet a des grands inconvénients envers les étudiants et ses apprentissages] car ils l'utilisent et l'emploient <sup>beaucoup plus</sup> pour rentrer aux réseaux sociaux (Facebook, messenger, ~~skipe~~...) et non pas pour informer et enrichir ses esprits et ses cultes

وقع و توره

ح و توقعه

## صفة

et cela se pose un grand problème à eux <sup>16</sup> parce que <sup>17</sup> comme ça  
C) [ils <sup>ne</sup> peuvent pas réussir à <sup>11</sup> ses études, ils vont devenir très  
~~pas~~ paresseux et moins actifs.]

De manière générale, on peut dire que les étudiants  
ne sont pas pareils. Certains <sup>18</sup> utilisent l'internet pour <sup>19</sup>  
des raisons culturelles? c'est à dire? ils essaient d'obtenir  
beaucoup d'informations? <sup>20</sup> comme il y a d'autres qui ne le  
d) prennent pas en considération qu'il est un moyen de <sup>21</sup>  
culturel mais qu'un moyen d'amuser seulement.]

Production 9

Dans notre vie il ya beaucoup de chose  
très importante, ces choses? la à des bon<sup>(1)</sup>?  
et des mauvais<sup>(1)</sup>, des méfaits<sup>(2)</sup> et des bienfaits<sup>(3)</sup>.  
(a) Pour moi? parmi les appareils que j'ai choisis?  
le ~~(le)~~ téléphone mobile.]  
Le ~~(le)~~ portable est un appareil mobile  
très importante et la nouvelle général<sup>(4)</sup> ne  
peuvent pas reste sans téléphone [parce que?  
par les années? le téléphone mobile développe dans  
ces application? est devenu le smart phone ]?  
il contient beaucoup de applications très  
importante? la music - la vidéo? etc. et aussi  
l'internet comme google - Facebook - Twitter? etc.]  
<sup>(17)</sup> <sup>(18)</sup> <sup>(19)</sup> <sup>(20)</sup> <sup>(C)</sup>  
<sub>18</sub> <sub>19</sub> <sub>17</sub>

## صفة

[mais très éloigné de notre famille] par exemple au lieu  
de rester avec la famille la nouvelle génération préfère  
de écouter la musique ou bien grâce à l'internet de se connecter  
avec nos amis. Mais prendre des photos on a des belles  
souvenirs. L'utilisation du téléphone dans notre époque  
est très dangereuse pour les jeunes et pour la  
société en général.

(F) [Je ne sais pas est ce que il ya bon ou mauvais mais  
comme même aider dans la vie]

Production 10

Sujet n° 1

Sans doute, la vie actuelle est très moderne

a) et [se] marche abasé sur l'utilisation d'des outils

b) modernes] qui ont [faciliter les desir et les besoins d'un homme] dans sa vie quotidienne. L'un

des moyens que l'homme se utilise c'est le telephone portable, ce dernier est un appareil [utilisé par

c) deux personnes ou plus] pour mener une conversation.

Et selon l'utilisation de cet appareil ~~son~~ sa valeur va changer et personnellement je pense que cet appareil représente des avantages et aussi des ~~des~~ inconvénients.

Alors, le telephone portable est un moyen

ن توقع و توضح  
بين  
ضوح و توفيقه

## صفة

de communication que nous avons utilisé pour transmettre les nouvelles rapidement, (ce soit des nouvelles heureuses tristes (la mort)?

D'ailleurs, le téléphone moderne peut contenir des applications que nous aurons aidé pour faire des recherches comme et d'un autre côté? il peut contenir [des applications qui par les réseaux sociaux] tel de Facebook, twitter, ... et des autres tel que google maps.

Ainsi, on peut utiliser le téléphone pour [prendre des photos et des vidéos] pour garder les souvenirs.

On passons à les inconvénients de cet appareil.

Alors, lorsque l'homme n'utilise pas cet appareil bien ce qu'il faut, [il va trouver des maifets et des difficultés dans vu dans tous les domaines] ~~soit~~ par exemple? il va négliger les côtés qui sont très importants dans sa vie? et aussi

il peut [voir des maladies], ainsi que il va être fini

On conclusion, il faut mieux utilisé cet appareil pour éviter les inconvénients.

## Production 11

Notre époque est très évoluée grâce à la technologie qui nous met à un monde plus rapide qu'avant? Et aussi grâce aux inventions humaines qui facilitent la vie.

Et parmi les inventions le plus utilisé: le téléphone mobile qui a plusieurs avantages car il raccourcit les distances (les gens communiquent entre eux malgré la grande distance). On utilise le pour transmettre les messages et les événements rapidement et dans les cas urgents où on demande le secours. Il a comme avantage aussi des applications qui aident et amusent l'utilisateur au même temps: le dictionnaire, l'internet, les jeux, la musique.

À côté de ces avantages, on trouve des inconvénients car le téléphone crée un homme flegmatique et intéressant beaucoup moins de cet appareil. Il perd le temps pour amuser... et en plus l'utilisation de cet appareil provoque des maladies chroniques.

Toutes choses ont des inconvénients et des avantages? donc il faut bien l'utiliser.

## Production 12

### Sujet n°1

Le téléphone mobile est l'un des moyens de communication le plus populaires. Certains personnes trouve que ce dernier a des avantages et certains autres trouve aussi qu'il a des inconvénients. Les partisans et les détracteurs sont là et chacun des deux veut annoncer ses arguments.

Les partisans déclarent que le téléphone mobile réduit la distance entre les gens, ensuite cet appareil est très confortable on peut le porter n'importe où, enfin il est très nécessaire pour notre vie quotidienne [travail, études, voyage...]

Par contre, les détracteurs annoncent que le téléphone



## صفحة

mobile cause des problèmes a notre santé, Ensuite le téléphone  
mobile demande toujours de recharger la batterie et les bons  
recharges (Crédit). Enfin, ce dernier parfois cause et provoque  
des accidents dans la route pour celui qui l'utilise durant la  
conduite et aussi pour celui qui est entêté d'écouter la musique et  
l'envie le me.

A mon avis, le téléphone est très nécessaire pour notre vie quotidienne  
mais si l'on l'utilise d'une façon correcte c'est-à-dire par conscience  
merci.

Production 13

Le téléphone est un outil de communication  
avec les autres soit loin ou proche. C'est un  
phénomène de notre société. Le téléphone  
mobile présente des avantages, mais aussi des  
inconvenients. Qu'en penser vous? D'abord je  
commence avec les avantages. Je pense que le  
téléphone mobile sert à faire des appels  
urgents? il est utilisé pour régler les  
problèmes, c'est un moyen de faire  
communiquer avec les familles et les amis  
qui habitent loin? c'est à dire? facilité de  
déplacer sans avec le téléphone mobile.

à vis

ensuite, avec le téléphone en passé le temps vide <sup>12</sup> <sup>13</sup> <sup>14</sup> <sup>15</sup> <sup>16</sup> <sup>17</sup> <sup>18</sup> <sup>19</sup> <sup>20</sup> <sup>21</sup> <sup>22</sup> <sup>23</sup> <sup>24</sup> <sup>25</sup> <sup>26</sup> <sup>27</sup> <sup>28</sup> <sup>29</sup> <sup>30</sup> <sup>31</sup> <sup>32</sup> <sup>33</sup> <sup>34</sup> <sup>35</sup> <sup>36</sup> <sup>37</sup> <sup>38</sup> <sup>39</sup> <sup>40</sup> <sup>41</sup> <sup>42</sup> <sup>43</sup> <sup>44</sup> <sup>45</sup> <sup>46</sup> <sup>47</sup> <sup>48</sup> <sup>49</sup> <sup>50</sup> <sup>51</sup> <sup>52</sup> <sup>53</sup> <sup>54</sup> <sup>55</sup> <sup>56</sup> <sup>57</sup> <sup>58</sup> <sup>59</sup> <sup>60</sup> <sup>61</sup> <sup>62</sup> <sup>63</sup> <sup>64</sup> <sup>65</sup> <sup>66</sup> <sup>67</sup> <sup>68</sup> <sup>69</sup> <sup>70</sup> <sup>71</sup> <sup>72</sup> <sup>73</sup> <sup>74</sup> <sup>75</sup> <sup>76</sup> <sup>77</sup> <sup>78</sup> <sup>79</sup> <sup>80</sup> <sup>81</sup> <sup>82</sup> <sup>83</sup> <sup>84</sup> <sup>85</sup> <sup>86</sup> <sup>87</sup> <sup>88</sup> <sup>89</sup> <sup>90</sup> <sup>91</sup> <sup>92</sup> <sup>93</sup> <sup>94</sup> <sup>95</sup> <sup>96</sup> <sup>97</sup> <sup>98</sup> <sup>99</sup> <sup>100</sup> <sup>101</sup> <sup>102</sup> <sup>103</sup> <sup>104</sup> <sup>105</sup> <sup>106</sup> <sup>107</sup> <sup>108</sup> <sup>109</sup> <sup>110</sup> <sup>111</sup> <sup>112</sup> <sup>113</sup> <sup>114</sup> <sup>115</sup> <sup>116</sup> <sup>117</sup> <sup>118</sup> <sup>119</sup> <sup>120</sup> <sup>121</sup> <sup>122</sup> <sup>123</sup> <sup>124</sup> <sup>125</sup> <sup>126</sup> <sup>127</sup> <sup>128</sup> <sup>129</sup> <sup>130</sup> <sup>131</sup> <sup>132</sup> <sup>133</sup> <sup>134</sup> <sup>135</sup> <sup>136</sup> <sup>137</sup> <sup>138</sup> <sup>139</sup> <sup>140</sup> <sup>141</sup> <sup>142</sup> <sup>143</sup> <sup>144</sup> <sup>145</sup> <sup>146</sup> <sup>147</sup> <sup>148</sup> <sup>149</sup> <sup>150</sup> <sup>151</sup> <sup>152</sup> <sup>153</sup> <sup>154</sup> <sup>155</sup> <sup>156</sup> <sup>157</sup> <sup>158</sup> <sup>159</sup> <sup>160</sup> <sup>161</sup> <sup>162</sup> <sup>163</sup> <sup>164</sup> <sup>165</sup> <sup>166</sup> <sup>167</sup> <sup>168</sup> <sup>169</sup> <sup>170</sup> <sup>171</sup> <sup>172</sup> <sup>173</sup> <sup>174</sup> <sup>175</sup> <sup>176</sup> <sup>177</sup> <sup>178</sup> <sup>179</sup> <sup>180</sup> <sup>181</sup> <sup>182</sup> <sup>183</sup> <sup>184</sup> <sup>185</sup> <sup>186</sup> <sup>187</sup> <sup>188</sup> <sup>189</sup> <sup>190</sup> <sup>191</sup> <sup>192</sup> <sup>193</sup> <sup>194</sup> <sup>195</sup> <sup>196</sup> <sup>197</sup> <sup>198</sup> <sup>199</sup> <sup>200</sup> <sup>201</sup> <sup>202</sup> <sup>203</sup> <sup>204</sup> <sup>205</sup> <sup>206</sup> <sup>207</sup> <sup>208</sup> <sup>209</sup> <sup>210</sup> <sup>211</sup> <sup>212</sup> <sup>213</sup> <sup>214</sup> <sup>215</sup> <sup>216</sup> <sup>217</sup> <sup>218</sup> <sup>219</sup> <sup>220</sup> <sup>221</sup> <sup>222</sup> <sup>223</sup> <sup>224</sup> <sup>225</sup> <sup>226</sup> <sup>227</sup> <sup>228</sup> <sup>229</sup> <sup>230</sup> <sup>231</sup> <sup>232</sup> <sup>233</sup> <sup>234</sup> <sup>235</sup> <sup>236</sup> <sup>237</sup> <sup>238</sup> <sup>239</sup> <sup>240</sup> <sup>241</sup> <sup>242</sup> <sup>243</sup> <sup>244</sup> <sup>245</sup> <sup>246</sup> <sup>247</sup> <sup>248</sup> <sup>249</sup> <sup>250</sup> <sup>251</sup> <sup>252</sup> <sup>253</sup> <sup>254</sup> <sup>255</sup> <sup>256</sup> <sup>257</sup> <sup>258</sup> <sup>259</sup> <sup>260</sup> <sup>261</sup> <sup>262</sup> <sup>263</sup> <sup>264</sup> <sup>265</sup> <sup>266</sup> <sup>267</sup> <sup>268</sup> <sup>269</sup> <sup>270</sup> <sup>271</sup> <sup>272</sup> <sup>273</sup> <sup>274</sup> <sup>275</sup> <sup>276</sup> <sup>277</sup> <sup>278</sup> <sup>279</sup> <sup>280</sup> <sup>281</sup> <sup>282</sup> <sup>283</sup> <sup>284</sup> <sup>285</sup> <sup>286</sup> <sup>287</sup> <sup>288</sup> <sup>289</sup> <sup>290</sup> <sup>291</sup> <sup>292</sup> <sup>293</sup> <sup>294</sup> <sup>295</sup> <sup>296</sup> <sup>297</sup> <sup>298</sup> <sup>299</sup> <sup>300</sup> <sup>301</sup> <sup>302</sup> <sup>303</sup> <sup>304</sup> <sup>305</sup> <sup>306</sup> <sup>307</sup> <sup>308</sup> <sup>309</sup> <sup>310</sup> <sup>311</sup> <sup>312</sup> <sup>313</sup> <sup>314</sup> <sup>315</sup> <sup>316</sup> <sup>317</sup> <sup>318</sup> <sup>319</sup> <sup>320</sup> <sup>321</sup> <sup>322</sup> <sup>323</sup> <sup>324</sup> <sup>325</sup> <sup>326</sup> <sup>327</sup> <sup>328</sup> <sup>329</sup> <sup>330</sup> <sup>331</sup> <sup>332</sup> <sup>333</sup> <sup>334</sup> <sup>335</sup> <sup>336</sup> <sup>337</sup> <sup>338</sup> <sup>339</sup> <sup>340</sup> <sup>341</sup> <sup>342</sup> <sup>343</sup> <sup>344</sup> <sup>345</sup> <sup>346</sup> <sup>347</sup> <sup>348</sup> <sup>349</sup> <sup>350</sup> <sup>351</sup> <sup>352</sup> <sup>353</sup> <sup>354</sup> <sup>355</sup> <sup>356</sup> <sup>357</sup> <sup>358</sup> <sup>359</sup> <sup>360</sup> <sup>361</sup> <sup>362</sup> <sup>363</sup> <sup>364</sup> <sup>365</sup> <sup>366</sup> <sup>367</sup> <sup>368</sup> <sup>369</sup> <sup>370</sup> <sup>371</sup> <sup>372</sup> <sup>373</sup> <sup>374</sup> <sup>375</sup> <sup>376</sup> <sup>377</sup> <sup>378</sup> <sup>379</sup> <sup>380</sup> <sup>381</sup> <sup>382</sup> <sup>383</sup> <sup>384</sup> <sup>385</sup> <sup>386</sup> <sup>387</sup> <sup>388</sup> <sup>389</sup> <sup>390</sup> <sup>391</sup> <sup>392</sup> <sup>393</sup> <sup>394</sup> <sup>395</sup> <sup>396</sup> <sup>397</sup> <sup>398</sup> <sup>399</sup> <sup>400</sup> <sup>401</sup> <sup>402</sup> <sup>403</sup> <sup>404</sup> <sup>405</sup> <sup>406</sup> <sup>407</sup> <sup>408</sup> <sup>409</sup> <sup>410</sup> <sup>411</sup> <sup>412</sup> <sup>413</sup> <sup>414</sup> <sup>415</sup> <sup>416</sup> <sup>417</sup> <sup>418</sup> <sup>419</sup> <sup>420</sup> <sup>421</sup> <sup>422</sup> <sup>423</sup> <sup>424</sup> <sup>425</sup> <sup>426</sup> <sup>427</sup> <sup>428</sup> <sup>429</sup> <sup>430</sup> <sup>431</sup> <sup>432</sup> <sup>433</sup> <sup>434</sup> <sup>435</sup> <sup>436</sup> <sup>437</sup> <sup>438</sup> <sup>439</sup> <sup>440</sup> <sup>441</sup> <sup>442</sup> <sup>443</sup> <sup>444</sup> <sup>445</sup> <sup>446</sup> <sup>447</sup> <sup>448</sup> <sup>449</sup> <sup>450</sup> <sup>451</sup> <sup>452</sup> <sup>453</sup> <sup>454</sup> <sup>455</sup> <sup>456</sup> <sup>457</sup> <sup>458</sup> <sup>459</sup> <sup>460</sup> <sup>461</sup> <sup>462</sup> <sup>463</sup> <sup>464</sup> <sup>465</sup> <sup>466</sup> <sup>467</sup> <sup>468</sup> <sup>469</sup> <sup>470</sup> <sup>471</sup> <sup>472</sup> <sup>473</sup> <sup>474</sup> <sup>475</sup> <sup>476</sup> <sup>477</sup> <sup>478</sup> <sup>479</sup> <sup>480</sup> <sup>481</sup> <sup>482</sup> <sup>483</sup> <sup>484</sup> <sup>485</sup> <sup>486</sup> <sup>487</sup> <sup>488</sup> <sup>489</sup> <sup>490</sup> <sup>491</sup> <sup>492</sup> <sup>493</sup> <sup>494</sup> <sup>495</sup> <sup>496</sup> <sup>497</sup> <sup>498</sup> <sup>499</sup> <sup>500</sup> <sup>501</sup> <sup>502</sup> <sup>503</sup> <sup>504</sup> <sup>505</sup> <sup>506</sup> <sup>507</sup> <sup>508</sup> <sup>509</sup> <sup>510</sup> <sup>511</sup> <sup>512</sup> <sup>513</sup> <sup>514</sup> <sup>515</sup> <sup>516</sup> <sup>517</sup> <sup>518</sup> <sup>519</sup> <sup>520</sup> <sup>521</sup> <sup>522</sup> <sup>523</sup> <sup>524</sup> <sup>525</sup> <sup>526</sup> <sup>527</sup> <sup>528</sup> <sup>529</sup> <sup>530</sup> <sup>531</sup> <sup>532</sup> <sup>533</sup> <sup>534</sup> <sup>535</sup> <sup>536</sup> <sup>537</sup> <sup>538</sup> <sup>539</sup> <sup>540</sup> <sup>541</sup> <sup>542</sup> <sup>543</sup> <sup>544</sup> <sup>545</sup> <sup>546</sup> <sup>547</sup> <sup>548</sup> <sup>549</sup> <sup>550</sup> <sup>551</sup> <sup>552</sup> <sup>553</sup> <sup>554</sup> <sup>555</sup> <sup>556</sup> <sup>557</sup> <sup>558</sup> <sup>559</sup> <sup>560</sup> <sup>561</sup> <sup>562</sup> <sup>563</sup> <sup>564</sup> <sup>565</sup> <sup>566</sup> <sup>567</sup> <sup>568</sup> <sup>569</sup> <sup>570</sup> <sup>571</sup> <sup>572</sup> <sup>573</sup> <sup>574</sup> <sup>575</sup> <sup>576</sup> <sup>577</sup> <sup>578</sup> <sup>579</sup> <sup>580</sup> <sup>581</sup> <sup>582</sup> <sup>583</sup> <sup>584</sup> <sup>585</sup> <sup>586</sup> <sup>587</sup> <sup>588</sup> <sup>589</sup> <sup>590</sup> <sup>591</sup> <sup>592</sup> <sup>593</sup> <sup>594</sup> <sup>595</sup> <sup>596</sup> <sup>597</sup> <sup>598</sup> <sup>599</sup> <sup>600</sup> <sup>601</sup> <sup>602</sup> <sup>603</sup> <sup>604</sup> <sup>605</sup> <sup>606</sup> <sup>607</sup> <sup>608</sup> <sup>609</sup> <sup>610</sup> <sup>611</sup> <sup>612</sup> <sup>613</sup> <sup>614</sup> <sup>615</sup> <sup>616</sup> <sup>617</sup> <sup>618</sup> <sup>619</sup> <sup>620</sup> <sup>621</sup> <sup>622</sup> <sup>623</sup> <sup>624</sup> <sup>625</sup> <sup>626</sup> <sup>627</sup> <sup>628</sup> <sup>629</sup> <sup>630</sup> <sup>631</sup> <sup>632</sup> <sup>633</sup> <sup>634</sup> <sup>635</sup> <sup>636</sup> <sup>637</sup> <sup>638</sup> <sup>639</sup> <sup>640</sup> <sup>641</sup> <sup>642</sup> <sup>643</sup> <sup>644</sup> <sup>645</sup> <sup>646</sup> <sup>647</sup> <sup>648</sup> <sup>649</sup> <sup>650</sup> <sup>651</sup> <sup>652</sup> <sup>653</sup> <sup>654</sup> <sup>655</sup> <sup>656</sup> <sup>657</sup> <sup>658</sup> <sup>659</sup> <sup>660</sup> <sup>661</sup> <sup>662</sup> <sup>663</sup> <sup>664</sup> <sup>665</sup> <sup>666</sup> <sup>667</sup> <sup>668</sup> <sup>669</sup> <sup>670</sup> <sup>671</sup> <sup>672</sup> <sup>673</sup> <sup>674</sup> <sup>675</sup> <sup>676</sup> <sup>677</sup> <sup>678</sup> <sup>679</sup> <sup>680</sup> <sup>681</sup> <sup>682</sup> <sup>683</sup> <sup>684</sup> <sup>685</sup> <sup>686</sup> <sup>687</sup> <sup>688</sup> <sup>689</sup> <sup>690</sup> <sup>691</sup> <sup>692</sup> <sup>693</sup> <sup>694</sup> <sup>695</sup> <sup>696</sup> <sup>697</sup> <sup>698</sup> <sup>699</sup> <sup>700</sup> <sup>701</sup> <sup>702</sup> <sup>703</sup> <sup>704</sup> <sup>705</sup> <sup>706</sup> <sup>707</sup> <sup>708</sup> <sup>709</sup> <sup>710</sup> <sup>711</sup> <sup>712</sup> <sup>713</sup> <sup>714</sup> <sup>715</sup> <sup>716</sup> <sup>717</sup> <sup>718</sup> <sup>719</sup> <sup>720</sup> <sup>721</sup> <sup>722</sup> <sup>723</sup> <sup>724</sup> <sup>725</sup> <sup>726</sup> <sup>727</sup> <sup>728</sup> <sup>729</sup> <sup>730</sup> <sup>731</sup> <sup>732</sup> <sup>733</sup> <sup>734</sup> <sup>735</sup> <sup>736</sup> <sup>737</sup> <sup>738</sup> <sup>739</sup> <sup>740</sup> <sup>741</sup> <sup>742</sup> <sup>743</sup> <sup>744</sup> <sup>745</sup> <sup>746</sup> <sup>747</sup> <sup>748</sup> <sup>749</sup> <sup>750</sup> <sup>751</sup> <sup>752</sup> <sup>753</sup> <sup>754</sup> <sup>755</sup> <sup>756</sup> <sup>757</sup> <sup>758</sup> <sup>759</sup> <sup>760</sup> <sup>761</sup> <sup>762</sup> <sup>763</sup> <sup>764</sup> <sup>765</sup> <sup>766</sup> <sup>767</sup> <sup>768</sup> <sup>769</sup> <sup>770</sup> <sup>771</sup> <sup>772</sup> <sup>773</sup> <sup>774</sup> <sup>775</sup> <sup>776</sup> <sup>777</sup> <sup>778</sup> <sup>779</sup> <sup>780</sup> <sup>781</sup> <sup>782</sup> <sup>783</sup> <sup>784</sup> <sup>785</sup> <sup>786</sup> <sup>787</sup> <sup>788</sup> <sup>789</sup> <sup>790</sup> <sup>791</sup> <sup>792</sup> <sup>793</sup> <sup>794</sup> <sup>795</sup> <sup>796</sup> <sup>797</sup> <sup>798</sup> <sup>799</sup> <sup>800</sup> <sup>801</sup> <sup>802</sup> <sup>803</sup> <sup>804</sup> <sup>805</sup> <sup>806</sup> <sup>807</sup> <sup>808</sup> <sup>809</sup> <sup>810</sup> <sup>811</sup> <sup>812</sup> <sup>813</sup> <sup>814</sup> <sup>815</sup> <sup>816</sup> <sup>817</sup> <sup>818</sup> <sup>819</sup> <sup>820</sup> <sup>821</sup> <sup>822</sup> <sup>823</sup> <sup>824</sup> <sup>825</sup> <sup>826</sup> <sup>827</sup> <sup>828</sup> <sup>829</sup> <sup>830</sup> <sup>831</sup> <sup>832</sup> <sup>833</sup> <sup>834</sup> <sup>835</sup> <sup>836</sup> <sup>837</sup> <sup>838</sup> <sup>839</sup> <sup>840</sup> <sup>841</sup> <sup>842</sup> <sup>843</sup> <sup>844</sup> <sup>845</sup> <sup>846</sup> <sup>847</sup> <sup>848</sup> <sup>849</sup> <sup>850</sup> <sup>851</sup> <sup>852</sup> <sup>853</sup> <sup>854</sup> <sup>855</sup> <sup>856</sup> <sup>857</sup> <sup>858</sup> <sup>859</sup> <sup>860</sup> <sup>861</sup> <sup>862</sup> <sup>863</sup> <sup>864</sup> <sup>865</sup> <sup>866</sup> <sup>867</sup> <sup>868</sup> <sup>869</sup> <sup>870</sup> <sup>871</sup> <sup>872</sup> <sup>873</sup> <sup>874</sup> <sup>875</sup> <sup>876</sup> <sup>877</sup> <sup>878</sup> <sup>879</sup> <sup>880</sup> <sup>881</sup> <sup>882</sup> <sup>883</sup> <sup>884</sup> <sup>885</sup> <sup>886</sup> <sup>887</sup> <sup>888</sup> <sup>889</sup> <sup>890</sup> <sup>891</sup> <sup>892</sup> <sup>893</sup> <sup>894</sup> <sup>895</sup> <sup>896</sup> <sup>897</sup> <sup>898</sup> <sup>899</sup> <sup>900</sup> <sup>901</sup> <sup>902</sup> <sup>903</sup> <sup>904</sup> <sup>905</sup> <sup>906</sup> <sup>907</sup> <sup>908</sup> <sup>909</sup> <sup>910</sup> <sup>911</sup> <sup>912</sup> <sup>913</sup> <sup>914</sup> <sup>915</sup> <sup>916</sup> <sup>917</sup> <sup>918</sup> <sup>919</sup> <sup>920</sup> <sup>921</sup> <sup>922</sup> <sup>923</sup> <sup>924</sup> <sup>925</sup> <sup>926</sup> <sup>927</sup> <sup>928</sup> <sup>929</sup> <sup>930</sup> <sup>931</sup> <sup>932</sup> <sup>933</sup> <sup>934</sup> <sup>935</sup> <sup>936</sup> <sup>937</sup> <sup>938</sup> <sup>939</sup> <sup>940</sup> <sup>941</sup> <sup>942</sup> <sup>943</sup> <sup>944</sup> <sup>945</sup> <sup>946</sup> <sup>947</sup> <sup>948</sup> <sup>949</sup> <sup>950</sup> <sup>951</sup> <sup>952</sup> <sup>953</sup> <sup>954</sup> <sup>955</sup> <sup>956</sup> <sup>957</sup> <sup>958</sup> <sup>959</sup> <sup>960</sup> <sup>961</sup> <sup>962</sup> <sup>963</sup> <sup>964</sup> <sup>965</sup> <sup>966</sup> <sup>967</sup> <sup>968</sup> <sup>969</sup> <sup>970</sup> <sup>971</sup> <sup>972</sup> <sup>973</sup> <sup>974</sup> <sup>975</sup> <sup>976</sup> <sup>977</sup> <sup>978</sup> <sup>979</sup> <sup>980</sup> <sup>981</sup> <sup>982</sup> <sup>983</sup> <sup>984</sup> <sup>985</sup> <sup>986</sup> <sup>987</sup> <sup>988</sup> <sup>989</sup> <sup>990</sup> <sup>991</sup> <sup>992</sup> <sup>993</sup> <sup>994</sup> <sup>995</sup> <sup>996</sup> <sup>997</sup> <sup>998</sup> <sup>999</sup> <sup>1000</sup>

## Table des matières

INTRODUCTION GENERALE .....	1
PARTIE PREMIERE : CADRE THORIQUE .....	21
CHAPITRE PREMIER : BREF HISTORIQUE DES FONDEMENTS THEORIQUES LINGUISTIQUES .....	23
I – De l’Antiquité aux Lumières .....	24
I.1 L’Antiquité .....	24
I.2 Le Moyen age .....	25
I.3 De la Renaissance au XVIIIe siècle .....	25
II – Le XIXe siècle et Saussure .....	26
II.1 La grammaire comparée et historique .....	26
II.2 Saussure et le <i>cours de linguistique générale</i> .....	27
II.2.1 Définitions autour de la langue et de la linguistique .....	28
II.2.2 Langage/parole .....	29
II.2.3 Le signe .....	31
II.2.4 Le système .....	32
III – La linguistique au XXe siècle .....	36
III.1 Le cercle de Prague .....	36
III.2 Martinet et le fonctionnalisme .....	39
III.3 Guillaume et la psychomécanique du langage .....	40
III.4 Tesnière .....	42
III.5 Du distributionnalisme au transformationnalisme .....	45
III.6 Chomsky et la grammaire générative .....	48
III.7 La linguistique de l’énonciation .....	52
III.8 La pragmatique .....	56
III.9 L’analyse du discours .....	60
CHAPITRE DEUXIEME : PRAGMATIQUE ET ARGUMENTATION .....	65
I – Bref aperçu sur les théories de l’argumentation .....	66
I.1 De la rhétorique d’Aristote à la nouvelle rhétorique de Perelman .....	66
I.2 Les approches logiques .....	70
I.3 La logique naturelle de J.-B. Grize .....	70
I.4 Les approches pragmatiques .....	71
I.5 L’argumentation selon Ducrot et Anscombe .....	72
II – La théorie des actes de langage .....	73
II.1 Jhon L. Austin .....	73
II.2 Jhon R. Searle .....	77
III – La théorie de l’argumentation dans la langue (TALD) .....	81
III.1 La relation argumentative .....	81
III.2 L’orientation argumentative .....	85
III.3 Opérateurs et connecteurs argumentatifs .....	88

III.4 Les topoi .....	92
III.5 Le sens de l'énoncé .....	97
III.6 Les lois du discours .....	99
<b>CHAPITRE TROISIEME : L'ENONCIATION .....</b>	
<b>I – L'énonciation .....</b>	<b>105</b>
<b>II – Les embrayeurs .....</b>	<b>108</b>
II.1 Les personnes .....	108
II.2 L'embrayage spatial .....	111
II.3 L'embrayage temporel .....	112
II.3.1 Les embrayeurs temporels .....	112
II.3.2 Spécificité du mode indicatif .....	114
II.3.3 L'aspect .....	115
II.3.4 Les valeurs temporelles de l'indicatif .....	120
II.3.4.1 Le présent .....	120
II.3.4.2 Le passé composé .....	122
II.3.4.3 Le futur .....	123
<b>III – Deux attitudes énonciatives : discours et récit .....</b>	<b>125</b>
III.1 Le discours .....	125
III.2 Le récit .....	126
<b>IV – Opposition « dictum » « modus » .....</b>	<b>130</b>
<b>V – La modalité .....</b>	<b>133</b>
V.1 Les types de modalités recensées par les linguistes .....	135
V.1.1 La classification de Culioli .....	135
V.1.2 Les modalités chez le Querler .....	136
V.1.3 Les modalités selon Charaudeau .....	137
V.1.4 Les modalités selon Nølke .....	138
V.1.5 Les modalités selon Arrivé, Gadet et Galmiche .....	138
V.1.6 Les modalités selon Moeschler et Reboul .....	139
V.1.7 Les modalités selon Riegel, Pellat et Rioul .....	139
V.1.8 La modalité autonome .....	140
<b>VI – Les modalités logiques .....</b>	<b>143</b>
VI.1 La modalité épistémique .....	143
VI.2 La modalité aléthique .....	147
VI.3 La modalité déontique .....	148
<b>VII – Les modalités affectives et appréciatives .....</b>	<b>149</b>
VII.1 Les modalités affectives .....	149
VII.2 Les modalités appréciatives .....	150
VII.2.1 Les modalités non axiologiques .....	150
VII.2.2 Les modalités axiologiques .....	152
<b>VIII – Polyphonie et prise en charge énonciative .....</b>	<b>153</b>
VIII.1 La notion de polyphonie .....	153
VIII.1.1 Quelques phénomènes considérés comme polyphoniques .....	155
VIII.2 La notion de prise en charge .....	160
VIII.2.1 Aperçu de conceptions de la notion de prise en charge .....	161

VIII.2.1.1 Conception d'A. Culioli .....	161
VIII.2.1.2 Conceptions de Jean-Blaise Grize .....	161
VIII.2.1.3 Conception de Henning Nølke .....	164
VIII.2.1.4 Conception de Maria Luisa Donaire .....	166
VIII.2.1.5 Conception de Zlakta Guentcheva .....	168

## CHAPITRE QUATRIEME : LA LINGUISTIQUE TEXTUELLE

.....	171
<b>I – Situation et description de la linguistique textuelle .....</b>	<b>172</b>
<b>II – Le texte dans la linguistique textuelle : définition et évolution .....</b>	<b>178</b>
<b>.....</b>	<b>178</b>
<b>III – Notions fondamentales dans la linguistique textuelle .....</b>	<b>183</b>
III.1 La cohésion .....	183
III.2 La cohérence .....	184
III.3 La notion de proression thématique .....	188
<b>IV – La proposition-énoncé .....</b>	<b>190</b>
IV.1 Les trois dimensions complémentaires caractéristiques de la proposition-énoncé .....	192
IV.2 La segmentation des propositions .....	195
<b>V – Les types de liage des unités textuelles de base .....</b>	<b>196</b>
V.1 Liages du signifié [1] : anaphores et coréférences .....	197
V.2 Liages du signifié [2] : isotopies et collocations .....	199
V.3 Liages du signifiant [3] .....	203
V.4 L'implication .....	205
V.5 Les connecteurs .....	209
V.6 Chaines d'actes de discours [6] .....	215
<b>VI – La théorie des structures séquentielles d'Adam .....</b>	<b>217</b>
VI.1 Les typologies textuelles .....	217
VI.2 De la typologie textuelle à la séquence .....	219
VI.3 Les types d'unités compositionnelles de base : les séquences .....	225
VI.3.1 La structure de la séquence argumentative .....	225
VI.3.1.1 Un schéma de l'étayage argumentatif des propositions .....	226
VI.3.1.2 Le syllogisme .....	231
VI.3.1.3 Prototype de la séquence argumentative .....	232
VI.3.2 La description .....	238
VI.3.2.1 Opération de thématization .....	241
VI.3.2.2 Opération d'aspectualisation .....	244
VI.3.2.2.1 Prédicats fonctionnels et « description d'actions » .....	245
.....	245
VI.3.2.3 Opération de mise en relation .....	248
VI.3.3 La structure de la séquence explicative .....	250
<b>VII – Les textes dans leur structuration séquentielle et non séquentielle .....</b>	<b>259</b>
<b>.....</b>	<b>259</b>
VII.1 La structuration compositionnelle des textes (les plans de textes) .....	260
VII.2 La structuration séquentielle .....	261

VII.2.1 L'effet de dominante dans la caractérisation globale d'un texte .....	262
VII.3 L'organisation réticulaire .....	264
VII.4 La structuration configurationnelle .....	264

## **PARTIE DEUXIEME : ANALYSE DES PRODUCTIONS**

**ECRITES..... 267**

### **CHAPITRE CINQUIEME : ELEMENTS EXPLICATIFS LIES A LA METHODE ET LA DEFINITION DES PLANS**

**D'ANALYSE..... 269**

<b>I – Segmentation des propositions .....</b>	<b>271</b>
I.1 Le texte 1 .....	271
I.2 Le texte 2 .....	273
I.3 Le texte 3 .....	276
<b>II – Les trois plans d'analyse .....</b>	<b>279</b>
II.1 Le plan sémantico-référentiel .....	279
II.2 Le plan argumentatif et structurel .....	280
II.3 Le plan énonciatif .....	282

### **CHAPITRE SIXIEME : ANALYSE DE LA PREMIERE PRODUCTION ECRITE .....**

**284**

<b>I – Le texte de la première production écrite .....</b>	<b>285</b>
<b>II – Le plan sémantico-référentiel .....</b>	<b>286</b>
II.1 (E1) <sub>1</sub> : ((p4) + (p5)) .....	286
II.2 La proposition (p7) .....	287
II.3 (E1) <sub>2</sub> : ((p8) + (p9)) .....	288
II.4 (E1) <sub>2</sub> : ((p8) + (p9)) en lien avec (E1) <sub>4</sub> : ((p15) + (p16)) .....	288
II.5 La proposition (p14) .....	290
II.6 La proposition (p20) .....	290
<b>III – Résultats de l'analyse sémantico-référentielle .....</b>	<b>291</b>
<b>IV – Le plan argumentatif et structurel .....</b>	<b>293</b>
IV.1 Les parties (I) et (VI) .....	293
IV.2 La partie (III) .....	294
IV.2.1 La proposition (p6) .....	294
IV.2.2 La proposition (p7) .....	295
IV.2.3 (E1) <sub>2</sub> : ((p8) + (p9)) .....	300
IV.2.4 La proposition (p10) .....	304
IV.3 La partie (II) .....	305
IV.4 La partie (V) .....	307
IV.4.1 Les énoncés (E1) <sub>3</sub> et (E1) <sub>4</sub> .....	307
IV.4.2 (E1) <sub>5</sub> : ((p17) + (p18) + (p19)) .....	311
<b>V – Résultats de l'analyse argumentative et structurelle .....</b>	<b>313</b>
<b>VI – Le plan énonciatif .....</b>	<b>316</b>
VI.1 La partie (II) .....	316
VI.2 La partie (III) .....	317

VI.2.1 La proposition (p6) .....	317
VI.2.2 La proposition (p7) .....	317
VI.2.3 (E1) <sub>2</sub> : ((p8) + (p9)) .....	318
VI.2.4 La proposition (p10) .....	320
VI.3 La partie (V) .....	321
VI.3.1 Les énoncés (E1) <sub>3</sub> et (E1) <sub>4</sub> .....	321
VI.3.2 (E1) <sub>5</sub> : ((p17) + (p18) + (p19)) .....	325
VI.4 La partie (VI) .....	327
<b>VII – Résultats de l’analyse énonciative .....</b>	<b>327</b>
<b>VIII – Synthèse de l’analyse de cette production .....</b>	<b>329</b>

**CHAPITRE SEPTIEME : ANALYSE DE LA DEUXIEME  
PRODUCTION ECRITE ..... 333**

<b>I – Le texte de la deuxième production écrite .....</b>	<b>335</b>
<b>II – Le plan sémantico-référentiel .....</b>	<b>336</b>
II.1 La proposition (p2) en lien avec (p15) .....	336
II.2 La proposition (p5) .....	337
II.3 La proposition (p7) .....	338
II.4 La proposition (p8) en lien avec (p14) .....	339
II.5 La proposition (p16) .....	341
II.6 La proposition (p17) .....	341
II.7 La proposition (p20) .....	341
II.8 L’énoncé ((p19) + (p20)) .....	342
II.9 La proposition (p22) .....	343
II.10 La proposition (p23) .....	343
<b>III – Résultats de l’analyse sémantico-référentielle .....</b>	<b>344</b>
<b>IV – Le plan argumentatif et structurel .....</b>	<b>345</b>
IV.1 Les parties (I) et (IV) .....	346
IV.2 La partie (II) .....	347
IV.2.1 L’énoncé (E2) <sub>1</sub> : ((p6) + (p7) <sub>1</sub> ) .....	347
IV.2.2 La proposition (p8) <sub>1</sub> .....	348
IV.2.3 La proposition (p9) .....	348
IV.2.4 La proposition (p10) .....	349
IV.2.5 La proposition (p11) .....	349
IV.2.6 Les propositions (p12) et (p13) .....	350
IV.2.7 La proposition (p14) <sub>1</sub> .....	350
IV.3 La partie (III) .....	352
IV.3.1 L’énoncé (E2) <sub>2</sub> : ((p15) <sub>1</sub> + (p16) <sub>1</sub> ) .....	352
IV.3.2 L’énoncé (E2) <sub>3</sub> : ((p17) <sub>1</sub> + (p18)) .....	353
IV.3.3 L’énoncé (E2) <sub>4</sub> : ((p19) <sub>1</sub> + (p20) <sub>1</sub> ) .....	354
<b>V – Résultats de l’analyse argumentative et structurelle .....</b>	<b>356</b>
<b>VI – Le plan énonciatif .....</b>	<b>358</b>
VI.1 La partie (I) .....	358
VI.2 La partie (II) .....	358
VI.2.1 L’énoncé (E2) <sub>1</sub> : ((p6) + (p7) <sub>1</sub> ) .....	358
VI.2.2 La proposition (p8) <sub>1</sub> .....	359



VI.2.3 La proposition (p9) .....	360
VI.2.4 La proposition (p10) .....	360
VI.2.5 La proposition (p11) .....	361
VI.2.6 Les propositions (p12) et (p13) .....	361
VI.2.7 La proposition (p14) <sub>1</sub> .....	361
VI.3 La partie (III) .....	362
VI.3.1 L'énoncé (E2) <sub>2</sub> : ((p15) <sub>1</sub> + (p16) <sub>1</sub> ) .....	362
VI.3.2 L'énoncé (E2) <sub>3</sub> : ((p17) <sub>1</sub> + (p18)) .....	362
VI.3.3 L'énoncé (E2) <sub>4</sub> : ((p19) <sub>1</sub> + (p20) <sub>1</sub> ) .....	364
VI.4 La partie (IV) .....	365
VII – Résultats de l'analyse énonciative .....	366
VIII – Synthèse de l'analyse de cette production .....	3697

## CHAPITRE HUITIEME : ANALYSE DE LA TROISIEME

### PRODUCTION ECRITE ..... 370

I – Le texte de la troisième production écrite .....	371
II – Le plan sémantico-référentiel .....	374
II.1 La proposition (p1) .....	374
II.2 La proposition (p4) .....	375
II.3 La proposition (p5) .....	376
II.4 La proposition (p6) .....	376
II.5 Les propositions (p8) et (p9) .....	377
II.6 La proposition (p10) en lien avec (p12) .....	378
II.7 Les propositions (p11) et (p12) .....	380
II.8 La proposition (p13) .....	383
II.9 La proposition (p14) .....	384
II.10 La proposition (p15) .....	384
II.11 La proposition (p20) .....	385
II.12 La proposition (p22) .....	386
II.13 La proposition (p23) .....	386
II.14 La proposition (p25) en lien avec (p14) .....	387
II.15 La proposition (p27) .....	387
III – Résultats de l'analyse sémantico-référentielle .....	388
IV – Le plan argumentatif et structurel .....	390
IV.1 Les parties (I) et (V) .....	390
IV.2 La partie (III) .....	392
IV.2.1 Les propositions (p8) <sub>1</sub> et (p9) <sub>1</sub> .....	392
IV.2.2 La proposition (p10) <sub>2</sub> .....	394
IV.2.3 L'énoncé (E3) <sub>1</sub> : ((p11) <sub>2</sub> + (p12) <sub>1</sub> ) .....	395
IV.2.4 L'énoncé (E3) <sub>2</sub> : ((p13) <sub>1</sub> + (p14) <sub>1</sub> ) .....	396
IV.3 La partie (II) .....	399
IV.4 La partie (IV) .....	401
IV.4.1 Les énoncés (E3) <sub>3</sub> et (E3) <sub>4</sub> .....	401
IV.4.2 L'énoncé (E3) <sub>5</sub> : (p22) <sub>1</sub> et (p23) <sub>1</sub> .....	404
V – Résultats de l'analyse argumentative et structurelle .....	407
VI – Le plan énonciatif .....	410

<b>VI.1 La partie (I)</b> .....	<b>410</b>
<b>VI.2 La partie (II)</b> .....	<b>410</b>
<b>VI.3 La partie (III)</b> .....	<b>411</b>
<b>VI.3.1 Les proposition (p8)1 et (p9)1</b> .....	<b>411</b>
<b>VI.3.2 La proposition (p10)2</b> .....	<b>411</b>
<b>VI.3.3 L'énoncé (E3)1 : ((p11)2 + (p12)1)</b> .....	<b>412</b>
<b>VI.3.4 L'énoncé (E3)2 : ((p13)1 + (p14)1)</b> .....	<b>412</b>
<b>VI.4 La partie (IV)</b> .....	<b>413</b>
<b>VI.4.1 Les énoncés (E3)3 et (E3)4</b> .....	<b>413</b>
<b>VI.4.2 L'énoncé (E3)5 : (p22)1 et (p23)1</b> .....	<b>415</b>
<b>VI.5 La partie (V)</b> .....	<b>416</b>
<b>VII – Résultats de l'analyse énonciative</b> .....	<b>416</b>
<b>VIII – Synthèse de l'analyse de cette production</b> .....	<b>417</b>
<b>IX - Bilan</b> .....	<b>421</b>
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>437</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>445</b>
<b>ANNEXE(S)</b> .....	<b>458</b>